



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

---

Établis par le  
receveur général du Canada

---

# Comptes publics du Canada

# 2021

## Volume I

---

Revue et  
états financiers  
consolidés

---

Canada<sup>ca</sup>

© Ministre des Services publics et Approvisionnement 2021

Ce document est disponible en formats substitués  
sur le site web du receveur général du Canada à  
[www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html)

Disponible également en format PDF auprès des  
Publications du gouvernement du Canada

[www.publications.gc.ca](http://www.publications.gc.ca)

P51-1F-PDF

ISSN 1483-8583

*This publication is also available in English*

À son Excellence

la très honorable Mary May Simon  
C.C., C.M.M., C.O.M., O.Q., C.D.,  
Gouverneure générale et  
Commandante en chef du Canada

Madame la gouverneure générale,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la gouverneure générale, l'assurance de mon profond respect.

*La présidente du Conseil du Trésor*

Original signé par  
Mona Fortier, c.p., députée

Ottawa, le 29 novembre 2021

À l'honorable Mona Fortier, c.p., députée  
Présidente du Conseil du Trésor

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2021, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le receveur général du Canada,*

Original signé par  
Filomena Tassi, c.p., députée

Ottawa, le 29 novembre 2021

À l'honorable Filomena Tassi, c.p., députée  
Receveur général du Canada

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les Comptes publics du Canada de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Ce rapport annuel est présenté en trois volumes :

Volume I – Les états financiers consolidés du Canada sur lesquels la vérificatrice générale a exprimé une opinion; une analyse des états financiers consolidés et une comparaison sur dix exercices d'information financière; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états;

Volume II – Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel; et

Volume III – Informations et analyses supplémentaires.

Veillez agréer, Madame le receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le sous-receveur général du Canada,*

Original signé par  
Bill Matthews

Ottawa, le 29 novembre 2021

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Volume I

## *Comptes publics du Canada 2020-2021*

### Table des matières

#### Section

	<i>Page</i>	
	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>
Introduction		
1. Analyse des états financiers.....	7	7
2. États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport de la vérificatrice générale du Canada.....	55	53
3. Revenus, charges et déficit accumulé .....	107	105
4. Comptes consolidés .....	123	121
5. Crédoiteurs et charges à payer .....	155	151
6. Dette portant intérêt .....	167	163
7. Trésorerie et créances .....	279	273
8. Comptes d'opérations de change .....	283	277
9. Prêts, placements et avances .....	293	287
10. Actifs non financiers.....	333	327
11. Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel.....	339	333
12. Index.....	405	399

# Introduction aux Comptes publics du Canada

## Nature des Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

## Présentation des Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada sont publiés en trois volumes :

- Le **volume I** présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles
- Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement
- Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires

# Section 1

## *Comptes publics du Canada 2020-2021*

### Analyse des états financiers

#### Table des matières

	<i>Page</i>
Analyse des états financiers.....	8
Introduction .....	8
Aperçu financier de 2021 .....	8
Analyse.....	9
Évolution de la situation économique.....	9
Solde budgétaire.....	13
Revenus.....	16
Charges .....	19
Comparaison des résultats réels aux projections du budget ....	23
Déficit accumulé .....	26
Flux de trésorerie.....	42
Obligations contractuelles et droits contractuels.....	43
Risques et incertitudes.....	44
Comparaison sur dix exercices d'information financière.....	45
État consolidé des résultats et du déficit accumulé – détaillé.....	46
État consolidé de la situation financière – détaillé .....	47
État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé.....	48
État consolidé des flux de trésorerie – détaillé.....	49
État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé.....	50
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé.....	51
Glossaire .....	52

#### **Note au lecteur**

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le **Rapport financier annuel** préparé par le ministère des Finances du Canada. Celui-ci contient également les états financiers consolidés condensés.

Des tableaux de référence financiers présentant des données historiques et des indicateurs budgétaires connexes destinés au gouvernement fédéral et aux provinces accompagnent ce rapport.

Le **Rapport financier annuel** est disponible sur Internet à l'adresse suivante : [www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/rapport-financier-annuel.html](http://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/rapport-financier-annuel.html)

## Analyse des états financiers

### Introduction

Les Comptes publics du Canada constituent un important rapport de reddition de comptes du gouvernement du Canada. La présente section ainsi que les autres sections du présent volume et les volumes II et III des Comptes publics du Canada fournissent des renseignements supplémentaires détaillés sur les éléments déclarés dans les états financiers consolidés vérifiés figurant à la section 2 du présent volume. Une analyse supplémentaire des résultats financiers du gouvernement se trouve dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2020-2021*, accessible sur le site web du ministère des Finances du Canada.

Les états financiers consolidés et l'analyse des états financiers ont été préparés sous la direction commune du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor et du receveur général du Canada. C'est le gouvernement qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ainsi que de l'analyse des états financiers. Le lecteur trouvera à la fin de la présente section un glossaire des termes et expressions utilisés dans l'analyse des états financiers.

### Aperçu financier de 2021

- Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 327,7 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, comparativement à un déficit de 39,4 milliards de dollars pour l'exercice précédent. La variation sans précédent des résultats financiers du gouvernement témoigne de la grave détérioration de la situation économique provoquée par la pandémie de COVID-19 et des mesures temporaires mises en œuvre dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour protéger les Canadiens des répercussions de la pandémie.
- Le déficit budgétaire avant les pertes actuarielles nettes totalisait 312,4 milliards de dollars en 2021, comparativement à 28,8 milliards de dollars en 2020. Le solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes sert de complément au solde budgétaire traditionnel et permet d'améliorer la transparence des rapports financiers du gouvernement en isolant l'incidence de la comptabilisation des pertes actuarielles nettes découlant des régimes de retraite du secteur public du gouvernement et des autres avantages des employés et des anciens combattants.
- Comparativement aux projections du budget de 2021, le déficit annuel était de 26,4 milliards de dollars inférieur au déficit projeté de 354,2 milliards de dollars, principalement en raison des revenus fiscaux et des revenus non fiscaux plus élevés que prévu et des charges de programmes moins élevées que prévu. Le déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes était de 26,3 milliards de dollars inférieur aux prévisions.
- Les revenus ont diminué de 17,7 milliards de dollars (5,3 %), par rapport à 2020, principalement à cause de la baisse des taxes et droits d'accise, notamment en raison des confinements liés à la COVID-19 et du versement unique du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), ainsi que de la baisse des revenus des sociétés d'État en raison de la pandémie de COVID-19 et des achats de titres du gouvernement du Canada sur les marchés secondaires par la Banque du Canada.
- Les charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes ont augmenté de 270,1 milliards de dollars (79,8 %), par rapport à 2020, principalement sous l'effet des paiements de transfert aux particuliers, aux entreprises et aux autres paliers de gouvernement dans le cadre du Plan d'intervention économique. Les pertes actuarielles nettes, qui reflètent l'évolution de la valeur des obligations et des actifs du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants constatés au cours des exercices précédents, ont augmenté de 4,7 milliards de dollars (44,2 %). L'augmentation des pertes est principalement attribuable à la baisse des taux d'intérêt de fin d'exercice utilisés pour évaluer ces obligations, ainsi qu'à l'augmentation des coûts associés à l'utilisation de prestations d'invalidité et autres avantages futurs offerts aux anciens combattants. Les frais de la dette publique ont diminué de 4,1 milliards de dollars (16,7 %), principalement sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt s'appliquant aux régimes de retraite du secteur public du gouvernement et aux autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, de la baisse des intérêts sur les bons du Trésor et de rajustements moins importants apportés à la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'indice des prix à la consommation.
- Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et le total des actifs) s'établissait à 1 048,7 milliards de dollars au 31 mars 2021. Le ratio du déficit accumulé du produit intérieur brut (PIB) était de 47,6 %, en hausse par rapport au ratio de 31,2 % de l'exercice précédent.
- Comme l'a signalé le Fonds monétaire international (FMI), le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada, qui inclut la dette nette des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales ainsi que les actifs nets détenus dans le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, s'établissait à 33,0 % en 2020. Il s'agit du niveau le plus faible parmi les pays du Groupe des Sept, qui, d'après les prévisions du FMI, ont affiché un ratio moyen de 104,9 % du PIB pour cette même année.



## Analyse

### Évolution de la situation économique<sup>1</sup>

La pandémie de COVID-19 a provoqué dans le monde entier la récession la plus profonde et la plus rapide vécue depuis la Grande Dépression. Au cours de la phase de la crise la plus aiguë, au cours du premier semestre de 2020, les mesures de santé publique et l'extrême incertitude qui prévalait ont eu des effets soudains et sans précédent sur l'économie mondiale. L'économie mondiale s'est contractée de 5,3 % en 2020, ce qui constitue la baisse la plus importante depuis les années 1930.

Le choc de la propagation de la COVID-19 sur l'économie canadienne a été historique par son caractère soudain et profond. La baisse du PIB réel du Canada en première moitié de l'année de 2020 a été la quatrième en importance du G7, à 13,1 %, la majeure partie des dommages ayant eu lieu en très peu de temps entre la mi-mars et la fin d'avril. Au cours de cette période, plus de 5 millions de travailleurs canadiens ont perdu leur emploi ou ont vu leurs heures de travail fortement réduites. Le taux d'emploi des Canadiens âgés de 15 à 64 ans est passé d'un sommet aux niveaux les plus bas de l'histoire. L'économie du Canada a également été touchée par la chute des prix du pétrole, car la demande de combustibles s'est effondrée, amplifiée par des restrictions sur les voyages et les déplacements. Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate a chuté, passant de 57 \$US le baril au quatrième trimestre de 2019 à 28 \$US le baril au deuxième trimestre de 2020. De plus, une ruée vers les valeurs sûres, des interventions gouvernementales importantes et un assouplissement monétaire pratiqué à l'échelle mondiale ont fait reculer les taux d'intérêt à court et à long terme à des niveaux historiquement bas.

À la suite de la première vague d'infections, l'activité économique et l'emploi se sont redressés à un rythme plus rapide qu'initialement prévu par plusieurs au cours de l'été 2020 alors que les restrictions ont été assouplies, les entreprises ont rouvert leurs portes et les Canadiens se sont adaptés. L'économie canadienne a enregistré un rebond du PIB réel de plus de 40 % (sur une base annuelle) au troisième trimestre de 2020, et plus des trois quarts des 3 millions d'emplois perdus au creux de la pandémie avaient été récupérés à la fin de septembre.

Toutefois, les vagues subséquentes de la pandémie et les confinements récurrents ont nettement ralenti la reprise et ont continué d'avoir des répercussions sur l'économie à la fin de 2020 et au premier semestre de 2021. Les restrictions se sont intensifiées de nouveau compte tenu d'une nette augmentation des cas d'infection et des hospitalisations en hiver et au début du printemps, ce qui a affecté le tourisme, les repas à l'intérieur des restaurants et les activités comportant de grands rassemblements. Cette situation a entraîné des répercussions très inégales d'un secteur à l'autre : les mises à pied étaient à nouveau concentrées dans les entreprises à contact humain étroit comme le commerce de détail, l'hôtellerie, le divertissement et la restauration, tandis que d'autres industries, comme l'immobilier et les services financiers et professionnels, n'ont pratiquement pas été touchées.

Au premier trimestre de 2021, l'activité économique demeurait inférieure d'environ 2 % à son sommet d'avant la pandémie, et la pandémie touchait encore près de 1 million de travailleurs canadiens par des mises à pied ou une réduction importante des heures de travail.

L'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 – qui comprenait la protection d'emplois par la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le soutien à la liquidité par des programmes comme le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et le soutien au revenu par la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et l'ensemble de prestations pour la relance économique – a grandement aidé la population et les entreprises canadiennes à traverser cette période difficile et permis de stabiliser l'économie. Ces interventions budgétaires ont été complétées par le faible taux d'intérêt et les achats d'actifs mis en œuvre par la Banque du Canada, qui a ainsi fourni une stimulation monétaire importante. Dans l'ensemble, le plan d'intervention souple et à multiples volets du Canada a préparé le terrain pour un redressement économique à court terme plus dynamique que prévu comparativement à plusieurs autres pays du G7.

Combiné à la réussite du déploiement des vaccins – une majorité de Canadiens sont déjà pleinement vaccinés – le soutien gouvernemental a permis de maintenir la confiance des ménages et des entreprises et de mettre en place des facteurs économiques fondamentaux solides, tels que l'amélioration des bilans financiers et l'augmentation de l'épargne, qui appuieront la prochaine phase de la relance.

Grâce à la présence de ces facteurs fondamentaux solides, à la réussite récente des efforts pour limiter la propagation du virus et à la forte proportion de Canadiens pleinement vaccinés, le rythme de la relance devrait s'accélérer au deuxième semestre de 2021, à mesure que les provinces réduiront les restrictions les plus strictes en matière de santé publique. Appuyée par un renforcement de la relance aux États-Unis, la relance au Canada devrait être assise sur des bases solides et l'économie nationale devrait retrouver son niveau d'avant la pandémie d'ici la fin de l'année.

<sup>1</sup> La présente section intègre les données disponibles jusqu'au 13 août 2021 inclusivement. Les résultats annuels correspondent à ceux de l'année civile.

**Évolution de la situation économique<sup>1</sup> – suite**

Néanmoins, certains défis et incertitudes demeurent. Par ailleurs, la situation sanitaire continuera d'influencer grandement les perspectives, et la propagation de souches plus virulentes susceptibles de réduire l'efficacité des vaccins demeure un risque clé pour l'avenir. La disparité vaccinale mondiale pourrait également freiner l'activité dans certains secteurs, comme celui des voyages. De plus, les goulots d'étranglement des chaînes d'approvisionnement et les pressions sur les coûts pourraient limiter la croissance dans certains secteurs. Le gouvernement mène régulièrement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé pour connaître leurs points de vue sur l'économie afin d'évaluer et de gérer les risques. Il fonde sa planification économique et budgétaire depuis 1994 sur les résultats de cette enquête, qui confère un élément d'indépendance à ses prévisions budgétaires. Cette approche jouit du soutien d'organisations internationales, comme le FMI.

**Moyenne des prévisions du secteur privé**

(en pourcentage)

	2019	2020	2021	2022
<b>Croissance du PIB réel</b>				
Budget de 2019 .....	1,9	1,6	1,7	1,9
Budget de 2021 .....	1,9	-5,3	5,8	4,0
Données réelles .....	1,9	-5,3	-	-
<b>Croissance du PIB nominal</b>				
Budget de 2019 .....	3,4	3,5	3,7	3,9
Budget de 2021 .....	3,6	-4,6	9,6	6,0
Données réelles .....	3,6	-4,6	-	-
<b>Taux des bons du Trésor à 3 mois</b>				
Budget de 2019 .....	1,9	2,2	2,3	2,4
Budget de 2021 .....	1,7	0,4	0,1	0,2
Données réelles .....	1,7	0,4	-	-
<b>Taux des obligations du gouvernement à 10 ans</b>				
Budget de 2019 .....	2,4	2,7	2,8	3,1
Budget de 2021 .....	1,6	0,7	1,5	1,8
Données réelles .....	1,6	0,7	-	-
<b>Taux de chômage</b>				
Budget de 2019 .....	5,7	5,9	6,0	6,0
Budget de 2021 .....	5,7	9,6	8,0	6,5
Données réelles .....	5,7	9,6	-	-
<b>Inflation de l'indice des prix à la consommation</b>				
Budget de 2019 .....	1,9	2,0	1,9	2,0
Budget de 2021 .....	2,0	0,7	2,2	2,0
Données réelles .....	2,0	0,7	-	-

Les chiffres ont été redressés en fonction des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada en date du 1<sup>er</sup> trimestre de 2021, publiées le 1<sup>er</sup> juin 2021.

## Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19

La variation sans précédent des résultats financiers du gouvernement en 2021 témoigne de la grave détérioration de la situation économique provoquée par la pandémie de COVID-19 et des mesures temporaires mises en œuvre dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour protéger les Canadiens et les entreprises des répercussions de la pandémie. Depuis mars 2020, le gouvernement a engagé plus de 345 milliards de dollars (15,7 % du PIB de 2020) dans le cadre du plan pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens et apporter un soutien direct aux travailleurs et aux entreprises durant la crise.

Le plan d'intervention du Canada est axé sur trois grands secteurs de soutien :

- Le système de soins de santé et la sécurité des Canadiens, par exemple le financement visant à renforcer les systèmes de soins de santé essentiels, à acheter de l'équipement de protection individuelle et des fournitures médicales ainsi qu'à appuyer la recherche médicale cruciale et le développement de vaccins.
- Le soutien aux particuliers, qui comprend un soutien au revenu immédiat aux personnes les plus touchées par la crise, la création de mesures incitatives à la participation sécuritaire au marché du travail, et l'action visant à ce que les Canadiens vulnérables aient accès aux mesures de soutien dont ils ont besoin.
- L'aide aux entreprises, par exemple le soutien à la liquidité du marché, afin de garantir que les entreprises peuvent obtenir du crédit, et le financement provisoire fourni aux entreprises de toute taille pour qu'elles demeurent solvables et qu'elles aident les Canadiens à conserver leurs emplois.

Cet ensemble de mesures fait en sorte que le plan d'intervention du Canada est l'un des plus complets et des plus généreux au monde. Le gouvernement continue de prendre les mesures nécessaires afin que la population et les entreprises canadiennes puissent accéder rapidement au soutien au revenu et aux mesures d'accès au crédit dont elles ont besoin pour faire face aux pressions imposées par la COVID-19. Ainsi, l'économie canadienne sera bien placée pour se rétablir une fois la crise passée.

L'incidence financière estimée du Plan d'intervention économique sur les résultats financiers du gouvernement pour 2021 s'établit à plus de 240 milliards de dollars, dont la très grande partie résulte d'une augmentation des transferts aux particuliers, aux entreprises et aux provinces et territoires. Toutefois, en raison des difficultés entourant la séparation des répercussions économiques de la crise de COVID-19 et des mesures instaurées dans le cadre du Plan d'intervention découlant d'autres opérations « de base » et de l'activité économique entraînant des changements aux revenus et aux dépenses du gouvernement, il n'est pas possible de présenter une mesure précise de l'incidence globale de la COVID-19 sur les résultats financiers de 2021.

Voici quelques-unes des mesures les plus importantes du Plan d'intervention économique qui touchent les résultats financiers de 2021 :

### Programmes de dépenses, dont :

- 80,2 milliards de dollars d'aide financière dans le cadre de la SSUC;
- 63,7 milliards de dollars en vertu de la PCU, y compris les paiements aux particuliers admissibles à la Prestation d'assurance-emploi d'urgence;
- 16,8 milliards de dollars au titre de la Prestation canadienne de la relance économique, de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants;
- 13,0 milliards de dollars en transferts aux provinces et aux territoires en vertu de l'Accord sur la relance sécuritaire;
- 13,1 milliards de dollars pour l'incitatif au remboursement du programme du CUEC;
- 1,9 milliard de dollars en dépenses liées aux vaccins et à l'équipement de protection individuelle.

### Mesures liées aux revenus et soutien fiscal à la liquidité, dont :

- le report des dates limites de production des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés et des versements pour 2019 au 30 septembre 2020 et de versement de l'impôt connexe;
- l'annulation des intérêts sur les dettes fiscales existantes liées aux déclarations de revenus des particuliers, des sociétés et des fiducies, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020, et aux déclarations de TPS/taxe de vente harmonisée, du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020;
- 5,4 milliards de dollars sous forme de paiement spécial ponctuel du crédit pour la TPS versé aux familles à revenu faible ou modeste; et,
- suspension de l'accumulation des intérêts et du remboursement de tous les prêts d'études du 30 mars au 30 septembre 2020.

En plus des mesures de soutien direct, un soutien au crédit et à la liquidité a également été offert par plusieurs sociétés d'État, dont, par exemple :

- La Banque du Canada, dans le cadre de plusieurs programmes d'achat d'actifs à grande échelle, afin d'accroître la liquidité sur les marchés de financement essentiels. De mars 2020 à mars 2021, les placements détenus par la Banque ont augmenté de plus de 300 milliards de dollars, en grande partie en raison des achats sur le marché d'obligations du gouvernement du Canada. Cette croissance est compensée par une augmentation correspondante du passif de la Banque au titre des billets de banque en circulation et des dépôts.
- Exportation et développement Canada (EDC), qui administrait le programme du CUEC au nom du gouvernement. Au 31 mars 2021, les prêts non remboursés du CUEC totalisaient environ 45 milliards de dollars, incluant l'incitatif au remboursement mentionné ci-dessus.
- La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés. En date de mars 2021, la SCHL avait acheté plus de 5,8 milliards de dollars d'hypothèques assurées auprès d'institutions financières dans le cadre de ce programme.
- La Banque de développement du Canada (BDC), ainsi que EDC, dans le cadre d'autres divers programmes, dont le Programme de crédit aux entreprises (PCE), qui est exécuté en collaboration avec des prêteurs du secteur privé. Au 31 mars 2021, la BDC, en collaboration avec les prêteurs du secteur privé, autorisait des prêts dans le cadre du PCE totalisant 1,1 milliard de dollars, tandis qu'EDC avait garanti environ 1 milliard de dollars de prêts accordés à des sociétés canadiennes par les institutions financières.

Le programme d'emprunt du gouvernement s'est accru de façon importante en 2021 afin de permettre les investissements nécessaires pour stabiliser l'économie canadienne en réponse aux circonstances extraordinaires de la pandémie de COVID-19. Entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021, la dette non échue du gouvernement a augmenté de 341,4 milliards de dollars, en raison en grande partie de l'augmentation de l'émission d'obligations négociables et de bons du Trésor. On trouve à l'annexe 2 du budget de 2021, à l'adresse [budget.gc.ca/2021/report-rapport/anx2-fr.html](https://budget.gc.ca/2021/report-rapport/anx2-fr.html) des renseignements sur la plus récente stratégie de gestion de la dette du gouvernement, qui énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement du Canada au chapitre de son programme d'emprunt sur le marché intérieur et de la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales.

Des renseignements additionnels sur le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 se trouvent à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>.

De plus amples renseignements sur l'incidence du Plan sur les résultats financiers du gouvernement pour 2021 sont présentés dans les sections suivantes de la présente analyse des résultats financiers.

## Solde budgétaire

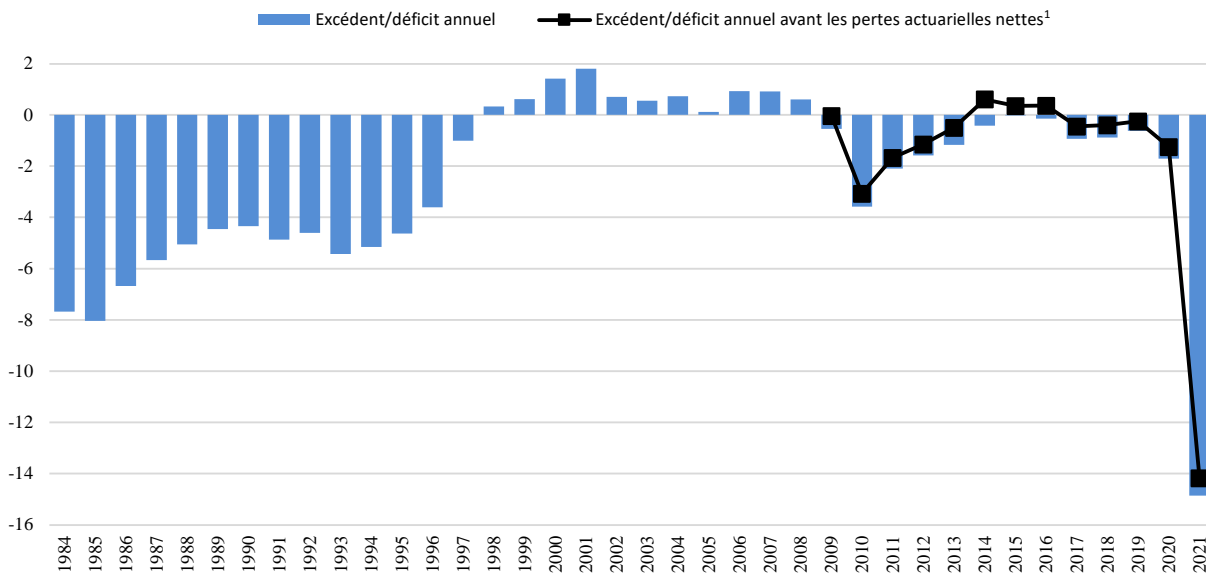
Le solde budgétaire représente l'écart entre les revenus et les charges totales du gouvernement au cours d'un exercice. Il s'agit de l'une des principales mesures de la performance financière annuelle du gouvernement. Le gouvernement a affiché un déficit annuel de 327,7 milliards de dollars en 2021, comparativement à un déficit de 39,4 milliards de dollars en 2020.

Le déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes représente la différence entre les revenus et les charges du gouvernement, excluant les pertes actuarielles nettes, pour un exercice donné. Puisqu'elle exclut l'incidence des variations de la valeur des obligations et des actifs du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants enregistrés au cours d'exercices précédents, cette mesure vise à donner une idée plus précise des résultats des opérations du gouvernement au cours de l'exercice en cours. Le déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes s'établissait à 312,4 milliards de dollars en 2021, comparativement à un déficit de 28,8 milliards de dollars en 2020.

Le graphique qui suit illustre l'évolution du solde budgétaire du gouvernement depuis 1984, ainsi que le solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes depuis 2009. Pour faciliter la comparaison des résultats au fil du temps et entre les administrations, le solde budgétaire et ses composantes sont exprimés en pourcentage du PIB. En 2021, le déficit budgétaire représentait 14,9 % du PIB, comparativement à 1,7 % du PIB au cours de l'exercice précédent. Le déficit budgétaire avant les pertes actuarielles nettes représentait 14,2 % du PIB, comparativement à 1,2 % du PIB au cours de l'exercice précédent.

### Excédent/déficit annuel

(en pourcentage du PIB)



<sup>1</sup> En 2018, le gouvernement a appliqué rétroactivement un changement dans sa méthode de calcul des taux d'actualisation utilisés pour évaluer ses obligations au titre des régimes de retraite non capitalisés. Les résultats budgétaires pour la période allant de 2009 à 2017 ont été redressés pour tenir compte de ce changement. Les données redressées pour la période antérieure à l'exercice 2009 ne sont pas disponibles.

### Déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes

Le poste « déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes » a été intégré à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé de 2020 en vue de rendre les rapports financiers du gouvernement plus transparents.

Des pertes et des gains actuariels découlent de la réévaluation annuelle des obligations existantes du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants. La mesure de ces obligations implique l'utilisation exhaustive d'estimations et d'hypothèses sur les événements et les circonstances futurs, comme les taux d'actualisation, l'inflation future, le rendement des investissements, l'augmentation générale des salaires, la composition de l'effectif, les taux de retraite et les taux de mortalité. En particulier, la valeur des obligations non capitalisées est sensible à la variation des taux d'intérêt à court et à long terme, lesquels sont utilisés pour estimer la valeur des paiements des avantages futurs en dollars d'aujourd'hui. Les obligations au titre des prestations non capitalisées sont actualisées en fonction des taux d'intérêt au comptant des obligations du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice (le 31 mars), qui peuvent fluctuer considérablement d'une année à l'autre, ce qui donne lieu au transfert de pertes et de gains actuariels au solde budgétaire au fil du temps.

Même si ces ajustements et réévaluations sont un élément important de la présentation d'un portrait exact de l'état consolidé de la situation financière du gouvernement à un moment donné, ils peuvent aussi entraîner des fluctuations importantes du solde budgétaire, ce qui peut rendre les états financiers et les projections budgétaires du gouvernement moins utiles et moins faciles à comprendre, y compris pour mesurer l'incidence à court terme des dépenses du gouvernement et des choix fiscaux sur l'économie.

Le déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes isole l'incidence des ajustements et des nouvelles mesures des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants précédemment enregistrés et montre plus clairement les activités opérationnelles prévues et réelles du gouvernement au cours d'une période comptable, ce qui améliore la transparence et la responsabilisation.

Les revenus ont diminué de 17,7 milliards de dollars (5,3 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement à cause de la baisse des taxes et droits d'accise, notamment en raison des confinements liés à la COVID-19 et d'un versement unique du crédit pour la TPS, ainsi que de la baisse des revenus des sociétés d'État en raison de la pandémie de COVID-19 et des achats par la Banque du Canada de titres du gouvernement du Canada sur les marchés secondaires.

Le total des charges a augmenté de 270,7 milliards de dollars (72,5 %) par rapport à l'exercice précédent. Les charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes ont augmenté de 270,1 milliards de dollars (79,8 %), en raison principalement de l'augmentation des transferts versés aux particuliers, aux entreprises et à d'autres paliers de gouvernement en vertu du Plan d'intervention économique, notamment la PCU, la SSUC et les transferts en vertu de l'Accord sur la relance sécuritaire. Les pertes actuarielles nettes ont augmenté de 4,7 milliards de dollars (44,2 %) par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des taux d'intérêt de fin d'exercice utilisés pour évaluer les obligations non capitalisées du gouvernement en matière de régimes de retraite du secteur public et d'autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, et de la hausse des coûts associés à l'utilisation de prestations d'invalidité et autres avantages futurs offerts aux anciens combattants pour l'exercice précédent. Les frais de la dette publique ont diminué de 4,1 milliards de dollars (16,7 %) comparativement à l'exercice précédent, principalement sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt s'appliquant aux régimes de retraite du secteur public du gouvernement et aux autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, de la baisse des intérêts sur les bons du Trésor et de rajustements moins importants apportés à la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'indice des prix à la consommation.

## Aperçu financier de 2021

(en millions de dollars)

	2021	2020
<b>État consolidé des résultats</b>		
Revenus.....	316 446	334 131
Charges		
Charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes.....	608 522	338 467
Frais de la dette publique.....	20 358	24 447
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes.....	628 880	362 914
<b>Déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes.....</b>	<b>(312 434)</b>	<b>(28 783)</b>
Pertes actuarielles nettes.....	(15 295)	(10 609)
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>(327 729)</b>	<b>(39 392)</b>
Pourcentage du PIB.....	(14,9) %	(1,7) %
<b>État consolidé de la situation financière</b>		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer.....	207 397	163 833
Dette portant intérêt.....	1 444 844	1 084 776
Total des passifs.....	1 652 241	1 248 609
Actifs financiers.....	502 416	435 718
<b>Dette nette.....</b>	<b>(1 149 825)</b>	<b>(812 891)</b>
Actifs non financiers.....	101 079	91 531
<b>Déficit accumulé.....</b>	<b>(1 048 746)</b>	<b>(721 360)</b>
Pourcentage du PIB.....	47,6 %	31,2 %

## Revenus

Les revenus fédéraux sont répartis dans cinq catégories principales : les impôts sur le revenu, les autres taxes et droits, les cotisations d'assurance-emploi, les produits du régime de tarification de la pollution et les autres revenus.

Dans la catégorie des impôts sur le revenu, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers constituent la plus importante source de revenus fédéraux; elles représentaient 55,2 % du total des revenus en 2021 (en hausse par rapport à 50,2 % en 2020). L'impôt sur le revenu des sociétés constitue la deuxième source de revenus en importance; en 2021, il représentait 17,1 % du total des revenus (en hausse par rapport à 15,0 % en 2020). Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents sont une source de revenus moins importante, ne représentant que 2,6 % du total des revenus en 2021 (en baisse par rapport à 2,8 % en 2020).

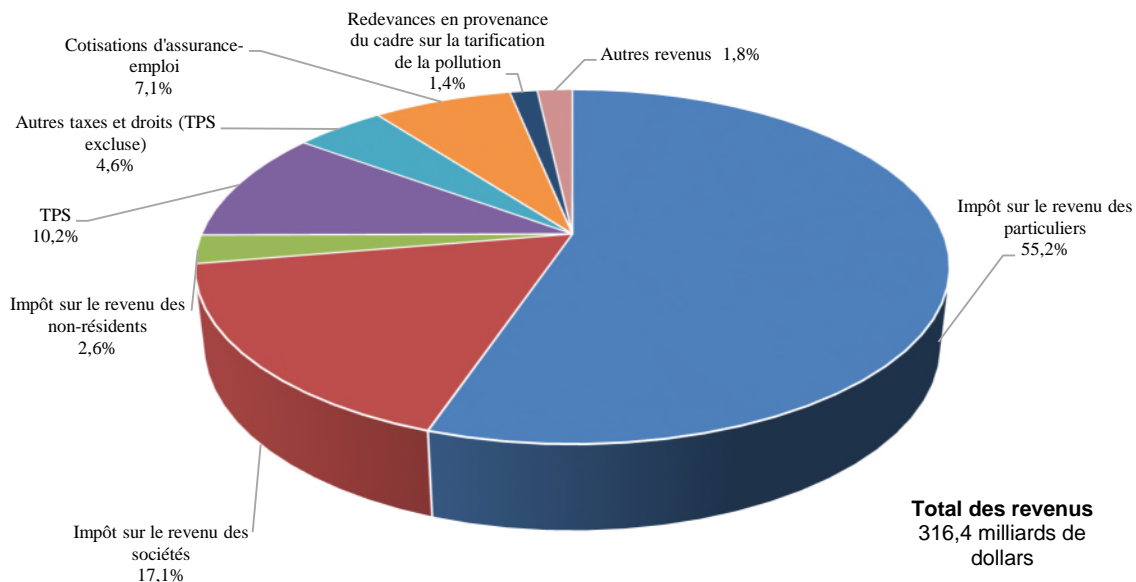
Les autres taxes et droits se composent des revenus tirés de la TPS, des taxes sur l'énergie, des droits de douane à l'importation et des autres taxes et droits d'accise. La plus grande composante de cette catégorie, les revenus tirés de la TPS, représentait 10,2 % de l'ensemble des revenus fédéraux en 2021, en baisse par rapport à 11,2 % en 2020. Les autres composantes des autres taxes et droits représentaient 4,6 % du total des revenus fédéraux (en baisse par rapport à 4,9 % en 2020).

Les revenus d'assurance-emploi représentaient 7,1 % du total des revenus fédéraux en 2021 (en hausse par rapport à 6,6 % en 2020).

Les produits du régime de tarification de la pollution ont représenté 1,4 % du total des revenus fédéraux en 2021 (en hausse par rapport à 0,8 % en 2020).

Les autres revenus sont composés de trois éléments généraux : le revenu net des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques; les autres revenus de programmes tirés des placements, le produit de la vente de biens et de services et les autres revenus divers; et les revenus nets des opérations de change. Les autres revenus représentaient 1,8 % du total des revenus fédéraux en 2021 (en baisse par rapport à 8,5 % en 2020).

### Composition des revenus pour 2021



Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.



## Comparaison des revenus à ceux de 2020

Le total des revenus s'élevait à 316,4 milliards de dollars en 2021, en baisse de 17,7 milliards de dollars (5,3 %) comparativement à 2020. Dans le tableau qui suit, les revenus de 2021 sont comparés à ceux de 2020.

### Revenus

(en millions de dollars)

	2021	2020	Variation	
			\$	%
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>				
Particuliers .....	174 755	167 576	7 179	4,3
Sociétés .....	54 112	50 060	4 052	8,1
Non-résidents .....	8 107	9 476	(1 369)	(14,4)
<b>Total .....</b>	<b>236 974</b>	<b>227 112</b>	<b>9 862</b>	<b>4,3</b>
<b>Autres taxes et droits</b>				
Taxes sur les produits et services .....	32 415	37 386	(4 971)	(13,3)
Taxes sur l'énergie .....	4 894	5 683	(789)	(13,9)
Droits de douane à l'importation .....	4 254	4 853	(599)	(12,3)
Autres taxes et droits d'accise .....	5 391	5 958	(567)	(9,5)
<b>Total .....</b>	<b>46 954</b>	<b>53 880</b>	<b>(6 926)</b>	<b>(12,9)</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi .....</b>	<b>22 392</b>	<b>22 219</b>	<b>173</b>	<b>0,8</b>
<b>Redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....</b>	<b>4 380</b>	<b>2 655</b>	<b>1 725</b>	<b>65,0</b>
<b>Autres revenus .....</b>	<b>5 746</b>	<b>28 265</b>	<b>(22 519)</b>	<b>(79,7)</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>316 446</b>	<b>334 131</b>	<b>(17 685)</b>	<b>(5,3)</b>

- Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 7,2 milliards de dollars en 2021 (4,3 %), en raison de la croissance du revenu des ménages soutenue en particulier par les mesures de soutien au revenu mises en place par le gouvernement pendant la pandémie.
- Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés ont augmenté de 4,1 milliards de dollars (8,1 %), compte tenu de la vigueur des bénéfices des sociétés à la suite du choc négatif initial de la pandémie, et de l'incidence des mesures de soutien d'urgence pour les entreprises canadiennes.
- Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents sont versées par les non-résidents à l'égard de leurs revenus de source canadienne. Ces revenus ont diminué de 1,4 milliard de dollars (14,4 %).
- Les revenus tirés des autres taxes et droits ont diminué de 6,9 milliards de dollars (12,9 %). Les revenus tirés de la TPS ont diminué de 5,0 milliards de dollars en 2021 (13,3 %), en raison de la fermeture temporaire de grands pans du secteur de la vente de détail et de la bonification ponctuelle du versement du crédit pour la TPS en mai 2020. Les taxes sur l'énergie ont diminué de 0,8 milliard de dollars (13,9 %), principalement en raison de la baisse de la consommation de carburant moteur pendant la pandémie de COVID-19. Les droits de douane à l'importation ont diminué de 0,6 milliard de dollars (12,3 %), principalement en raison de la baisse des importations et de la renonciation par le gouvernement aux droits de douane sur des produits médicaux afin de mieux lutter contre la propagation de la COVID-19. Les autres taxes et droits d'accise ont diminué de 0,6 milliard de dollars (9,5 %), principalement en raison d'une baisse importante des revenus tirés du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.
- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,2 milliard de dollars (0,8 %).
- Les produits du régime de tarification de la pollution ont augmenté de 1,7 milliard de dollars (65,0 %), en raison de l'ajout de l'Alberta au système de redevance sur les combustibles et du prix plus élevé de la pollution par le carbone en 2021.
- Les autres revenus ont diminué de 22,5 milliards de dollars (79,7 %), en grande partie sous l'effet d'une baisse des bénéfices des sociétés d'État entreprises attribuable à la COVID-19 et de l'incidence des achats par la Banque du Canada de titres d'emprunt du gouvernement du Canada sur le marché secondaire pour soutenir la liquidité des marchés financiers.

### Tarification de la pollution par le carbone et paiements de l'Incitatif à agir pour le climat

Dans le cadre du régime fédéral de tarification de la pollution par le carbone, des redevances sur les combustibles et sur les émissions excédentaires sont perçues conformément à la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre; elles s'appliquent dans les administrations qui ont volontairement adopté le régime fédéral de tarification du carbone et les administrations qui ne respectent pas les exigences fédérales de référence. La redevance réglementaire sur les combustibles fossiles (« redevance sur les combustibles ») s'est appliquée à compter du 1er avril 2019 en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Saskatchewan, du 1er juillet 2019 au Nunavut et au Yukon, et du 1er janvier 2020 en Alberta. La redevance sur les combustibles a été abolie au Nouveau-Brunswick en date du 1er avril 2020, au moment où cette province a instauré une taxe sur les produits émetteurs de carbone qui respecte les exigences fédérales de référence pour les sources qu'elle couvre. Au 31 mars 2021, les produits de la redevance sur le combustible enregistrés étaient de 4 219 millions de dollars (2 655 millions en 2020).

Dans le cadre du régime fédéral de tarification de la pollution par le carbone, le gouvernement retourne l'ensemble des produits issus directement de la redevance sur les combustibles à l'administration d'origine, de la façon suivante :

- Dans le cas des administrations qui ont volontairement adopté le régime fédéral de tarification de la pollution par le carbone, les versements se feront directement aux gouvernements de ces administrations. Au 31 mars 2021, 19 millions de dollars (6 millions en 2020) étaient payés ou payables.
- Pour les autres administrations qui ne respectent pas les exigences fédérales de référence :
  - i. Les versements sont effectués directement aux particuliers et aux familles, sous la forme de paiements de l'Incitatif à agir pour le climat. Ces paiements, qui sont prévus par la Loi de l'impôt sur le revenu, sont versés dans le cadre du régime d'impôt sur le revenu des particuliers. En 2021, des paiements de l'incitatif de 4 547 millions de dollars (2 630 millions en 2020) ont été versés ou sont devenus payables.
  - ii. Des produits de 2020 ont servi à l'exécution de programmes fédéraux visant à soutenir les écoles, les hôpitaux, les petites et moyennes entreprises, les collèges et universités, les municipalités, les organismes à but non lucratif et les communautés autochtones. Au 31 mars 2021, la somme de 98 millions de dollars (7 millions en 2020) a été retournée.

### Comptabilisation des achats d'obligations du gouvernement du Canada par la Banque du Canada

En réponse à la COVID-19, la Banque du Canada a mis en place plusieurs nouvelles facilités et opérations pour soutenir la liquidité et le bon fonctionnement des marchés de financement essentiels, et pour assouplir les conditions monétaires. L'une de ces facilités, le Programme d'achat d'obligations du gouvernement du Canada, implique d'acheter des obligations à rendement nominal et réel du gouvernement du Canada sur le marché secondaire.

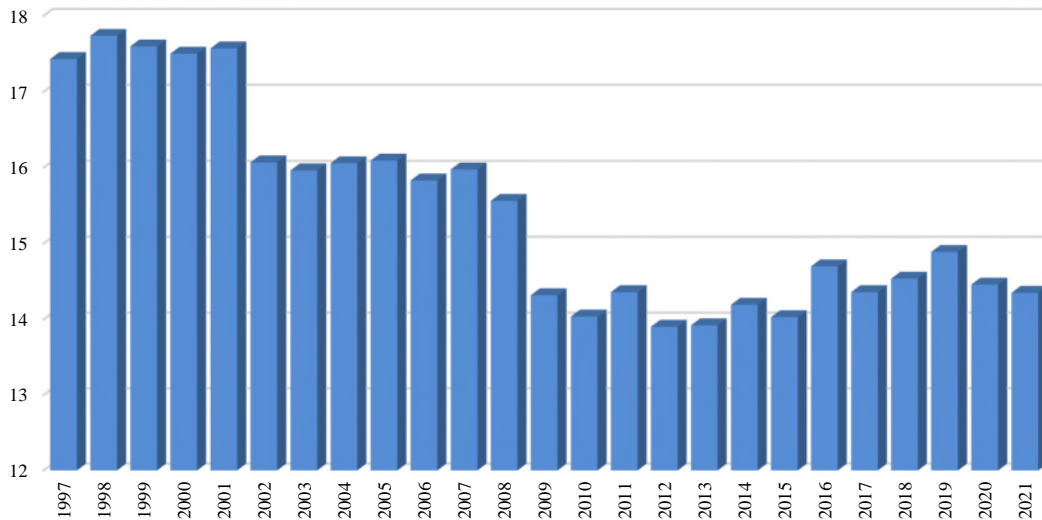
La Banque du Canada, en tant que société d'État entreprise, fait partie du périmètre comptable du gouvernement et est incluse dans les états financiers consolidés du gouvernement. Par conséquent, l'achat d'obligations du gouvernement du Canada par la Banque sur les marchés financiers est comptabilisé d'une façon similaire au rachat et le remboursement de sa propre dette par le gouvernement. C'est-à-dire qu'un gain ou une perte, égal à la différence entre la valeur comptable de la dette inscrite dans les comptes du gouvernement et le prix payé par la Banque pour acquérir l'obligation, est comptabilisé dans les états financiers consolidés du gouvernement à la date de l'achat par la Banque. Pour 2021, le gouvernement a enregistré des pertes nettes totalisant 19 milliards de dollars à l'égard des achats d'obligations du gouvernement du Canada par la Banque. Cette perte nette est comptabilisée au titre des Autres revenus - sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Ce traitement comptable est appelé un remboursement théorique de la dette. La dette est «théoriquement» remboursée du fait que la dette demeure impayée du point de vue du gouvernement et qu'elle demeure un placement du point de vue de la Banque. De même, les intérêts connexes versés sur les obligations par le gouvernement à la Banque sont reflétés dans les charges de la dette publique (charges) et dans les bénéfices annuels de la Banque (revenus) inclus dans les autres revenus.

Le ratio des revenus – exprimé en pourcentage du PIB – sert à comparer le total des revenus fédéraux à la taille de l'économie. La modification des taux d'imposition prévus par la loi et l'évolution des conditions économiques influent sur ce ratio. Le ratio s'élevait à 14,4 % en 2021 (en légère baisse par rapport à 14,5 % en 2020).

### Ratio des revenus

(revenus en pourcentage du PIB)



### Charges

Les charges fédérales sont réparties entre quatre catégories principales : les paiements de transfert, qui représentent plus de la moitié du total des dépenses fédérales, les autres charges, les frais de la dette publique et les pertes actuarielles nettes.

Les paiements de transfert sont répartis en cinq catégories :

- Les principaux paiements de transfert aux particuliers, qui représentaient 31,1 % du total des charges (en hausse par rapport à 28,7 % en 2020). Cette catégorie comprend les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi et mesures de soutien, et les prestations pour enfants, ainsi que la PCU et l'ensemble des prestations de la relance économique (la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants) qui ont été instaurées dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Si on prend en compte la PCU traitée par l'entremise du Compte des opérations de l'assurance-emploi, la PCU et les prestations de la relance économique représentaient 12,5 % du total des charges, tandis que les autres composantes des principaux transferts aux particuliers représentaient 18,6 % du total des charges.
- Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement – qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les transferts relatifs aux soins à domicile et aux soins de santé mentale, les paiements en vertu d'accords fiscaux (péréquation, transferts aux territoires, un certain nombre de transferts plus modestes et l'abattement d'impôt du Québec), les transferts du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence) et un certain nombre de transferts ponctuels aux provinces et aux territoires dans le cadre du Plan d'intervention économique – représentaient 16,6 % du total des charges en 2021 (en baisse par rapport à 21,2 % en 2020).
- La SSUC, versée aux employeurs admissibles dans le cadre du Plan d'intervention économique, représentait 12,4 % du total des charges en 2021. Cette catégorie comprend également la subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs.
- Le retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution, composé des paiements effectués en vertu du régime fédéral de tarification de la pollution causée par le carbone, représentait 0,7 % des charges (inchangé par rapport à 2020).
- Les autres paiements de transfert, qui comprennent les transferts aux Autochtones, l'aide aux agriculteurs, aux étudiants et aux entreprises, le soutien à la recherche-développement et l'aide internationale, représentaient 15,2 % des charges (en hausse par rapport à 14,6 % en 2020).

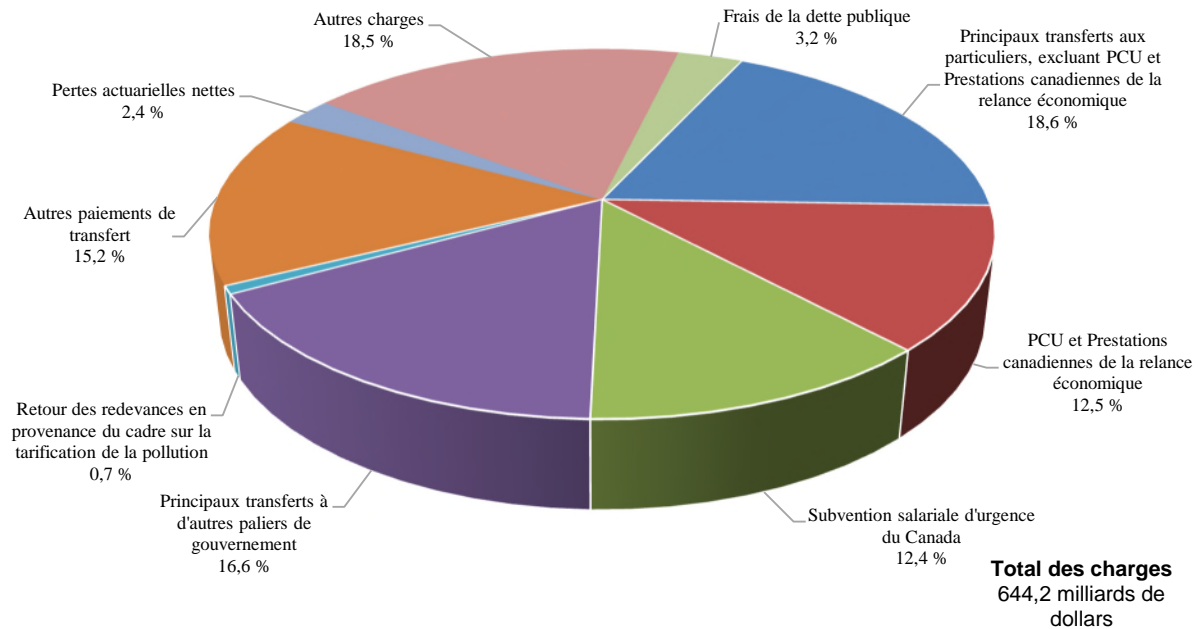
## Comptes publics du Canada 2020-2021

Les autres charges, qui représentent les charges de fonctionnement des 131 ministères, organismes, sociétés d'État consolidées et autres entités du gouvernement, correspondaient à 18,5 % du total des charges en 2021. La baisse du pourcentage, qui était de 25,5 % en 2020, s'explique par l'augmentation importante des paiements de transfert par rapport à l'ensemble des dépenses de l'exercice en cours dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.

Les frais de la dette publique représentaient 3,2 % du total des charges en 2021 (en baisse par rapport à 6,5 % en 2020).

Les pertes actuarielles nettes représentaient les 2,4 % restants du total des charges en 2021, en baisse par rapport à 2,8 % en 2020.

### Composition des charges pour 2021



Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

## Comparaison des charges à celles de 2020

Le total des charges a atteint 644,2 milliards de dollars en 2021, en hausse de 270,7 milliards de dollars (72,5 %) par rapport à 2020. Le tableau qui suit compare le total des charges de 2021 à celui de 2020.

### Charges

(en millions de dollars)

	2021	2020	Variation	
			\$	%
<b>Paiements de transfert</b>				
Principaux paiements de transfert aux particuliers				
Prestations aux aînés.....	58 529	56 227	2 302	4,1
Assurance-emploi et mesures de soutien.....	58 356	21 750	36 606	168,3
Prestations pour enfants.....	27 370	24 344	3 026	12,4
Prestation canadienne d'urgence et Prestations canadiennes de la relance économique.....	55 832	4 739	51 093	1,078,1
<b>Total.....</b>	<b>200 087</b>	<b>107 060</b>	<b>93 027</b>	<b>86,9</b>
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement				
Transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux.....	60 903	55 457	5 446	9,8
Accords fiscaux et autres transferts.....	45 750	23 718	22 032	92,9
<b>Total.....</b>	<b>106 653</b>	<b>79 175</b>	<b>27 478</b>	<b>34,7</b>
Subvention salariale d'urgence du Canada.....	80 166	–	80 166	s/o
Retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution.....	4 566	2 636	1 930	73,2
Autres paiements de transfert.....	97 961	54 405	43 556	80,1
<b>Total des paiements de transfert.....</b>	<b>489 433</b>	<b>243 276</b>	<b>246 157</b>	<b>101,2</b>
<b>Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes.....</b>	<b>119 089</b>	<b>95 191</b>	<b>23 898</b>	<b>25,1</b>
<b>Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes.....</b>	<b>608 522</b>	<b>338 467</b>	<b>270 055</b>	<b>79,8</b>
<b>Frais de la dette publique.....</b>	<b>20 358</b>	<b>24 447</b>	<b>(4 089)</b>	<b>(16,7)</b>
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes.....</b>	<b>628 880</b>	<b>362 914</b>	<b>265 966</b>	<b>73,3</b>
Pertes actuarielles nettes.....	15 295	10 609	4 686	44,2
<b>Total des charges.....</b>	<b>644 175</b>	<b>373 523</b>	<b>270 652</b>	<b>72,5</b>

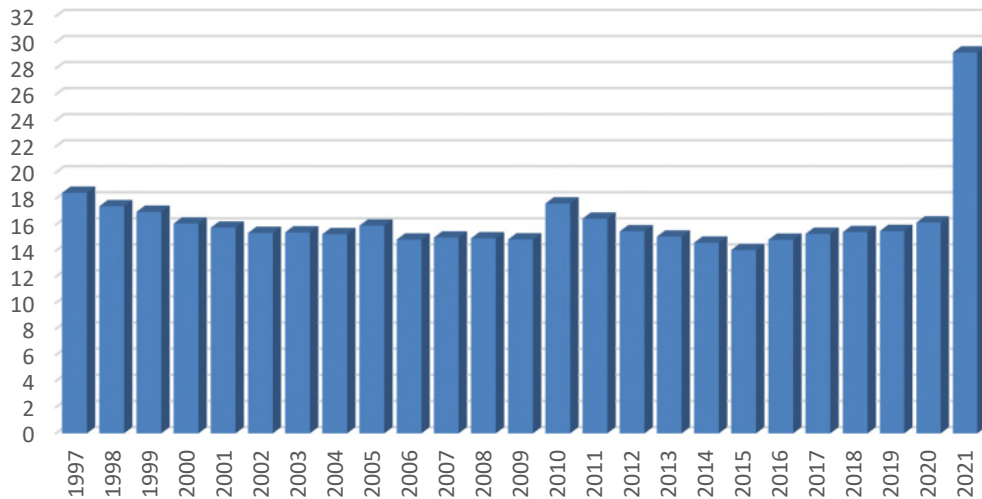
- Les principaux transferts aux particuliers ont augmenté de 93,0 milliards de dollars en 2021, compte tenu des augmentations observées dans toutes les catégories principales, dont la PCU et les prestations de la relance économique. Les prestations aux aînés ont augmenté de 2,3 milliards de dollars (4,1 %), ce qui reflète l'augmentation du nombre d'aînés et l'évolution des prix à la consommation, prix auxquels les prestations sont pleinement indexées. Les prestations d'assurance-emploi et mesures de soutien ont augmenté de 36,6 milliards de dollars (168,3 %), en raison de la hausse du chômage provoquée par la crise. Cette catégorie comprenait aussi 24,6 milliards de dollars en versements de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence (la PCU traités par l'intermédiaire du Compte des opérations de l'assurance-emploi) en 2021, pour lesquels le Compte des opérations de l'assurance-emploi était remboursé par le financement du gouvernement. Les prestations pour enfants ont augmenté de 3,0 milliards de dollars (12,4 %), principalement en raison du versement supplémentaire de l'Allocation canadienne pour enfants effectué en mai 2020 et du soutien temporaire aux enfants de moins de 6 ans en 2021. Les versements de la PCU traités à l'extérieur du Compte des opérations de l'assurance-emploi et les prestations de la relance économique ont totalisé 55,8 milliards de dollars, dont 39,0 milliards de dollars liés à la PCU (ce qui porte le total des transferts dans le cadre de la PCU et de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence à 63,7 milliards de dollars).
- Les principaux transferts à d'autres paliers de gouvernement ont augmenté de 27,5 milliards de dollars en 2021, principalement en raison de diverses mesures de soutien lié à la COVID-19 destinées aux provinces et aux territoires, notamment 13,0 milliards de dollars en vertu de l'Accord sur la relance sécuritaire, un complément de 4,0 milliards de dollars au Transfert canadien en matière de santé aux fins du rétablissement des systèmes de santé, 2,9 milliards de dollars par l'entremise du Fonds de soutien des travailleurs essentiels de la COVID-19, un versement supplémentaire de 2,2 milliards de dollars du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence), 2,0 milliards de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, un financement de 1,5 milliard de dollars pour nettoyer les puits pétroliers et gaziers orphelins et inactifs, 1,0 milliard de dollars pour aider les provinces et les territoires à mener des campagnes de vaccination et 0,3 milliard de dollars en aide aux travailleurs du secteur de l'énergie extracôtière. L'augmentation d'une année sur l'autre découle également d'une croissance prévue par la loi de 2,9 milliards de dollars du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, des transferts de péréquation et des transferts aux territoires. Ces augmentations ont été compensées en partie par une charge de 2,4 milliards de dollars constatée en 2020 en vertu de l'Entente sur les paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia conclue entre le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador, qui n'a pas eu lieu de nouveau en 2021, et 0,5 milliard de dollars en transferts aux provinces et aux territoires au cours de l'exercice précédent afin de soutenir leurs préparatifs d'intervention de santé publique, de répondre aux besoins cruciaux de leurs systèmes de soins de santé et de soutenir les efforts d'atténuation liés à la COVID-19.

- En 2021, la Subvention salariale d'urgence du Canada, qui comprend les transferts versés par l'entremise de la SSUC et la subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs, totalisait 80,2 milliards de dollars.
- En 2021, les autres paiements de transfert ont augmenté de 43,6 milliards de dollars (80,1 %), en grande partie en raison des mesures d'intervention en réponse à la COVID-19, notamment l'incitatif au remboursement des prêts dans le cadre du programme du CUEC, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, le paiement unique versé aux aînés admissibles aux prestations de la Sécurité de la vieillesse ou au Supplément de revenu garanti, un financement accru dans le cadre des ententes sur le développement de la main-d'œuvre avec les provinces et les territoires, le doublement des montants des bourses d'études canadiennes et un paiement ponctuel aux personnes handicapées. De plus, l'augmentation des paiements de transfert est attribuable à l'augmentation des transferts aux peuples autochtones et à l'indemnisation pour les producteurs de produits laitiers assujettis à la gestion de l'offre à la suite des engagements en matière d'accès au marché pris en vertu d'accords commerciaux internationaux récents.
- Le retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution a augmenté de 1,9 milliard de dollars (73,2 %), en raison de l'augmentation du prix de la pollution par le carbone en 2021 et de l'inclusion de l'Alberta dans le filet de sécurité fédéral (et le retour des produits recueillis dans cette province). Cette hausse résulte aussi du traitement comptable des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat, qui nécessite l'affectation de certains coûts à l'exercice précédant le prélèvement de la redevance sur les combustibles puisque les paiements sont versés dans le cadre du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, plus précisément au moyen des déclarations de revenus de l'année d'imposition précédente. Une certaine proportion des déclarations de revenus des particuliers sont produites et font l'objet d'une cotisation avant la fin de l'exercice; par conséquent, le retour des produits de la redevance sur les combustibles inscrit en 2021 est composé en partie des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat versés relativement aux produits de la redevance sur les combustibles générés en 2021 et retournés par l'intermédiaire des déclarations de revenus de 2019, et en partie des paiements effectués relativement aux produits qui seront générés en 2022 et retournés par l'intermédiaire des déclarations de revenus de 2020.
- Les autres charges des ministères, organismes, sociétés d'État consolidées et autres entités du gouvernement, excluant les pertes actuarielles, ont augmenté de 23,9 milliards de dollars (25,1 %), ce qui est principalement attribuable à l'augmentation des provisions pour passifs éventuels, des coûts du personnel et des achats de fournitures médicales, d'équipement de protection individuelle et de vaccins en réponse à la crise de la COVID-19.
- Les frais de la dette publique ont diminué de 4,1 milliards de dollars (16,7 %), principalement en raison de la baisse des intérêts s'appliquant aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés du gouvernement, de la baisse des intérêts sur les bons du Trésor et de rajustements moins importants apportés à la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'indice des prix à la consommation.
- Les pertes actuarielles nettes, qui englobent les variations de la valeur des obligations et des actifs du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants constatés au cours des exercices antérieurs, ont augmenté de 4,7 milliards de dollars (44,2 %), ce qui est principalement attribuable à la baisse des taux d'intérêt de fin d'exercice utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations non capitalisées, ainsi qu'à l'augmentation des coûts associés à l'utilisation de prestations d'invalidité et autres avantages futurs offerts aux anciens combattants pour l'exercice précédent.

Le ratio des charges – exprimé en pourcentage du PIB – sert à comparer le total des charges fédérales à la taille de l'économie. Les mesures stratégiques, l'évolution des conditions économiques, et la variation des taux d'intérêt influent sur ce ratio. Le ratio s'élevait à 29,2 % en 2021 (en hausse par rapport à 16,2 % en 2020), principalement sous l'effet des mesures d'intervention temporaires liées à la COVID-19.

### Ratio des charges

(charges en pourcentage du PIB)



## Comparaison des résultats réels aux projections du budget

### Comparaison au plan budgétaire d'avril 2021

Le déficit de 327,7 milliards de dollars enregistré en 2021 était de 26,4 milliards de dollars inférieurs au déficit de 354,2 milliards prévu dans le budget fédéral présenté en avril 2021.

- Dans l'ensemble, les revenus ont été supérieurs de 20,3 milliards de dollars aux attentes en raison de rentrées plus élevées d'impôt sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés, ce qui est principalement attribuable à une relance économique plus rapide que prévu.
- Les dépenses de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes, ont été inférieures de 6,0 milliards de dollars aux prévisions, en grande partie à cause des dépenses moins élevées que prévu pour les programmes liés à la COVID, y compris la SSUC, et des dépenses moins élevées engagées à la fin de l'exercice pour les vaccins et l'équipement de protection individuelle, ce qui a été partiellement compensée par l'incidence plus importante que prévu des réclamations et des litiges.
- Les frais de la dette publique étaient conformes à la projection.
- Les pertes actuarielles nettes étaient inférieures de 0,1 milliard de dollars au montant projeté.

### Comparaison des résultats de 2021 au plan budgétaire d'avril 2021

(en millions de dollars)

	Projection	Réel	Différence
Revenus .....	296 153	316 446	20 293
Charges			
Charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes.....	614 540	608 522	(6 018)
Frais de la dette publique.....	20 365	20 358	(7)
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....	634 904	628 880	(6 024)
<b>Déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes.....</b>	<b>(338 751)</b>	<b>(312 434)</b>	<b>26 317</b>
Pertes actuarielles nettes.....	(15 399)	(15 295)	104
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>(354 150)</b>	<b>(327 729)</b>	<b>26 421</b>

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

### Comparaison du Portrait économique et budgétaire de juillet 2020

Le déficit budgétaire de 327,7 milliards de dollars enregistré en 2021 était de 15,5 milliards de dollars inférieur au déficit de 2021 de 343,2 milliards projetés dans le Portrait de juillet 2020. Aucun budget n'a été déposé au Parlement en 2020.

Les revenus ont été supérieurs de 47,6 milliards de dollars (17,7 %) à la prévision du Portrait de juillet 2020, en raison des revenus fiscaux plus élevés qui sont attribuables à la relance plus forte que prévu à la suite de la pandémie de COVID-19 et de l'incidence des mesures de soutien du gouvernement.

Le total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes, a été supérieur de 31,7 milliards de dollars (5,3 %) à ce qui était prévu dans le Portrait de juillet 2020; sa composante des charges de programmes a été supérieure de 30,8 milliards de dollars, et celle des frais de la dette publique, supérieure de 0,9 milliard de dollars.

- Les principaux paiements de transfert aux particuliers ont été supérieurs de 10,5 milliards de dollars aux prévisions sous l'effet des mesures annoncées dans le Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19, dont principalement la prolongation de la PCU, la transition de la PCU aux prestations de la relance économique, et des changements temporaires au programme d'assurance-emploi visant à améliorer l'accès.
- Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement étaient de 12,1 milliards de dollars plus élevés que prévu. Cela est en grande partie attribuable aux mesures de réponse à la COVID-19, dont 4,0 milliards de dollars pour un complément ponctuel au Transfert canadien en matière de santé, 3,5 milliards de dollars supplémentaires pour l'Accord sur la relance sécuritaire, 2,2 milliards de dollars pour une augmentation ponctuelle du Fonds pour le développement des collectivités du Canada, 2,0 milliards de dollars pour le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire et 1,0 milliard de dollars pour le Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19. Ces augmentations ont été compensées, en partie, par un recouvrement plus élevé que prévu de l'abattement d'impôt du Québec.
- Les charges de programmes directes, qui comprennent la SSUC, les autres paiements de transfert, les autres charges excluant les pertes actuarielles nettes et le retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution, ont été supérieurs de 8,2 milliards de dollars aux prévisions du Portrait de juillet 2020. L'écart par rapport aux prévisions est en grande partie attribuable à l'incidence plus importante que prévu des réclamations et des litiges ainsi que des mesures annoncées après la publication du Portrait, notamment les prolongations du CUEC et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer, qui a été partiellement compensée par la participation plus faible que prévu aux programmes liés à COVID-19, notamment la SSUC.
- Les frais de la dette publique ont été supérieurs de 0,9 milliard de dollars aux prévisions, en raison du taux d'intérêt effectif moyen plus élevé que prévu sur l'encours de la dette portant intérêt et des obligations plus élevées que prévu au titre des prestations accumulées des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.

Les pertes actuarielles nettes ont été supérieures de 0,4 milliard de dollars aux prévisions, en raison des pertes plus élevées que prévu découlant des évaluations actuarielles préparées aux fins des Comptes publics du Canada 2020.



## Comparaison des résultats de 2021 au Portrait de juillet 2020

(en millions de dollars)

	Projection <sup>1</sup>	Réel	Différence
<b>Revenus</b>			
Revenus d'impôt sur le revenu .....	195 250	236 974	41 724
Autres taxes et droits .....	46 383	46 954	571
Cotisations d'assurance-emploi .....	19 930	22 392	2 462
Redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....	4 333	4 380	47
Autres revenus .....	2 925	5 746	2 821
<b>Total des revenus .....</b>	<b>268 821</b>	<b>316 446</b>	<b>47 625</b>
<b>Charges</b>			
<b>Charges de programmes</b>			
Principaux paiements de transfert aux particuliers .....	189 578	200 087	10 509
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement .....	94 590	106 653	12 063
Charges de programmes directes			
Subvention salariale d'urgence du Canada .....	82 305	80 166	(2 139)
Retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....	5 160	4 566	(594)
Autres paiements de transfert .....	93 954	97 961	4 007
Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....	112 147	119 089	6 942
<b>Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>577 734</b>	<b>608 522</b>	<b>30 788</b>
<b>Frais de la dette publique .....</b>	<b>19 459</b>	<b>20 358</b>	<b>899</b>
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>597 193</b>	<b>628 880</b>	<b>31 687</b>
<b>Déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>(328 372)</b>	<b>(312 434)</b>	<b>15 938</b>
Pertes actuarielles nettes .....	(14 874)	(15 295)	(421)
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>(343 246)</b>	<b>(327 729)</b>	<b>15 517</b>

<sup>1</sup> Pour améliorer la comparabilité avec les résultats réels de 2021, certains montants du Portrait de 2020 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours dans les états financiers consolidés, avec aucune incidence globale sur le déficit annuel projeté de 2021.

## Déficit accumulé

Le déficit accumulé désigne l'écart entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. La variation annuelle du déficit accumulé correspond à la somme du solde budgétaire annuel et des autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global se composent de certains gains et pertes non réalisés sur des instruments financiers ainsi que de certains gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés qui sont comptabilisés par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Conformément aux normes comptables du secteur public au Canada, les autres éléments du résultat global ne sont pas pris en compte dans le solde budgétaire annuel du gouvernement, mais sont plutôt inscrits directement à l'état consolidé du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette.

### Déficit accumulé

(en millions de dollars)

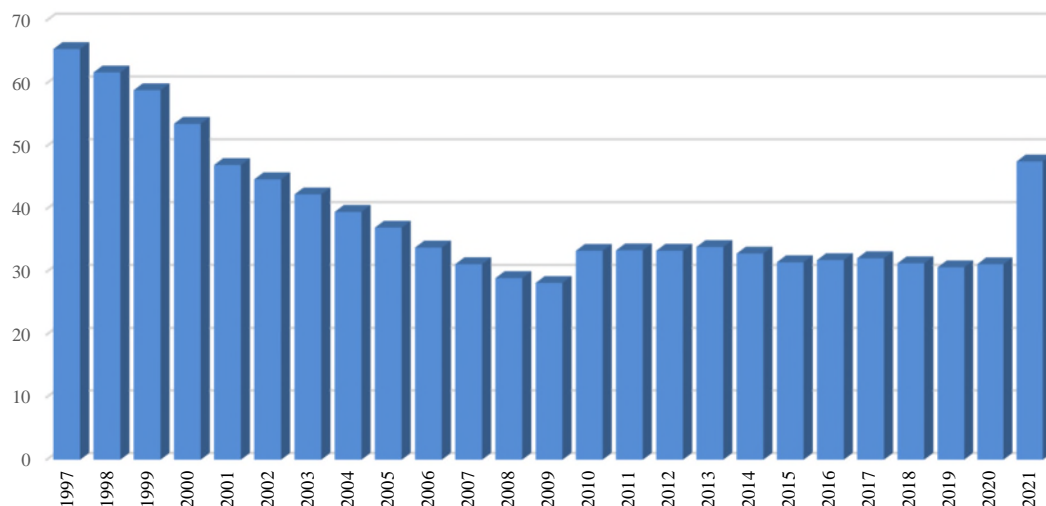
	2021	2020	Différence
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b> .....	<b>(721 360)</b>	<b>(685 450)</b>	<b>(35 910)</b>
Déficit annuel .....	(327 729)	(39 392)	(288 337)
Autres éléments du résultat global .....	343	3 482	(3 139)
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice</b> .....	<b>(1 048 746)</b>	<b>(721 360)</b>	<b>(327 386)</b>

Le déficit accumulé a augmenté de 327,4 milliards de dollars en 2021, compte tenu du déficit budgétaire de 327,7 milliards de dollars, qui a été compensé en partie par des gains de 0,3 milliard au titre des autres éléments du résultat global.

En proportion du PIB, le déficit accumulé a augmenté de 16,3 points de pourcentage pour atteindre 47,6 % du PIB au 31 mars 2021, en grande partie en raison du ralentissement économique soudain provoqué par la COVID-19 et des mesures temporaires mises en œuvre dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 au cours de l'exercice.

### Déficit accumulé

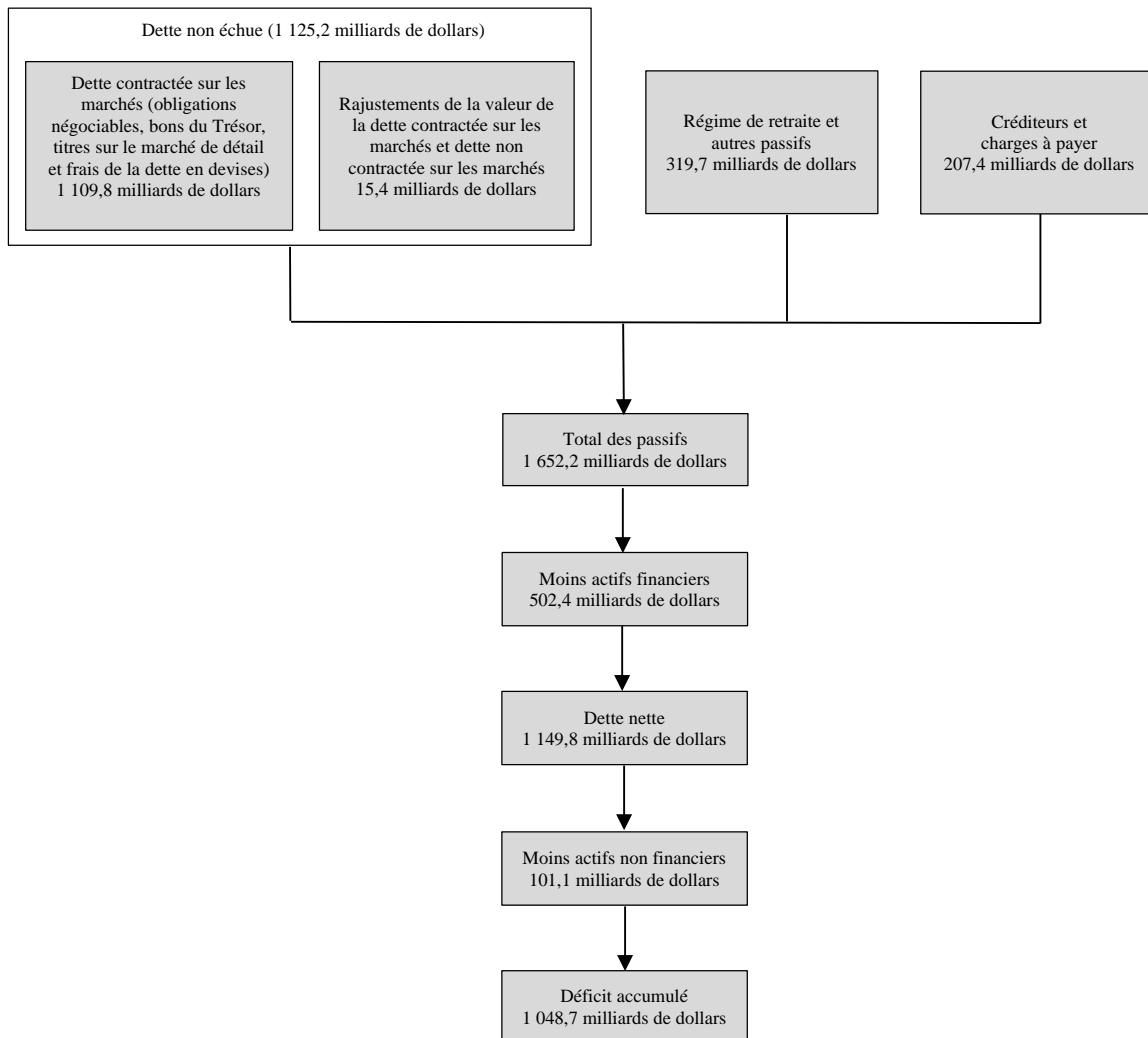
(en pourcentage du PIB)



## Mesures de la dette fédérale

Il existe plusieurs mesures généralement reconnues de la dette gouvernementale.

- Le total des passifs du gouvernement comprend la dette non échue (les titres émis sur les marchés financiers), le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, et les autres passifs portant intérêt, ainsi que les créiteurs et charges à payer.
- La dette nette correspond au total des passifs du gouvernement moins ses actifs financiers. Ces derniers comprennent les éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances, les comptes d'opérations de change, les prêts, placements et avances, et les actifs découlant des régimes de retraite du secteur public.
- Le déficit accumulé correspond au total des passifs moins le total des actifs financiers et non financiers. Les actifs non financiers englobent les immobilisations corporelles (telles que les terrains et les immeubles), les stocks, les charges payées d'avance et les autres actifs non financiers. Le déficit accumulé est la principale mesure de la dette du gouvernement fédéral.



Le total des passifs comprend la dette portant intérêt ainsi que les créditeurs et charges à payer. Le total des actifs comprend les actifs financiers et non financiers, ces derniers consistant principalement en des immobilisations corporelles. Les sections suivantes du présent volume renferment des détails supplémentaires sur chacune de ces composantes.

### État de la situation financière

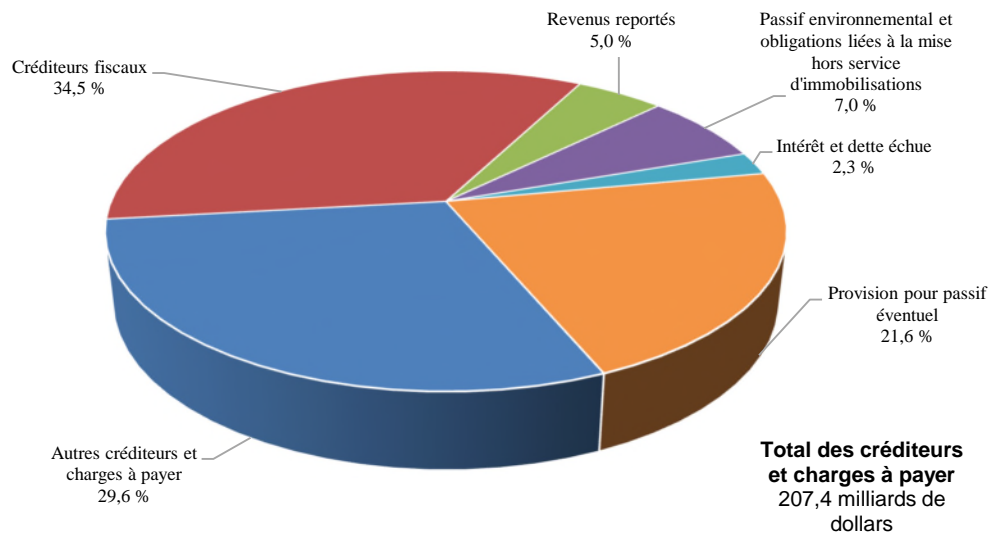
(en millions de dollars)

	2021	2020	Différence
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer .....	207 397	163 833	43 564
Dette portant intérêt			
Dette non échue .....	1 125 186	783 751	341 435
Régimes de retraite et autres avantages futurs.....	312 947	294 974	17 973
Autres passifs .....	6 711	6 051	660
Total .....	1 444 844	1 084 776	360 068
<b>Total des passifs.....</b>	<b>1 652 241</b>	<b>1 248 609</b>	<b>403 632</b>
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et créances.....	224 196	173 715	50 481
Comptes d'opérations de change.....	92 622	104 903	(12 281)
Prêts, placements et avances .....	179 278	152 502	26 776
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public.....	6 320	4 598	1 722
<b>Total des actifs financiers.....</b>	<b>502 416</b>	<b>435 718</b>	<b>66 698</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>(1 149 825)</b>	<b>(812 891)</b>	<b>(336 934)</b>
<b>Actifs non financiers .....</b>	<b>101 079</b>	<b>91 531</b>	<b>9 548</b>
<b>Déficit accumulé .....</b>	<b>(1 048 746)</b>	<b>(721 360)</b>	<b>(327 386)</b>

### Créditeurs et charges à payer

Le graphique ci-après indique la composition des créditeurs et des charges à payer en 2021.

#### Créditeurs et charges à payer par catégorie pour 2021



Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

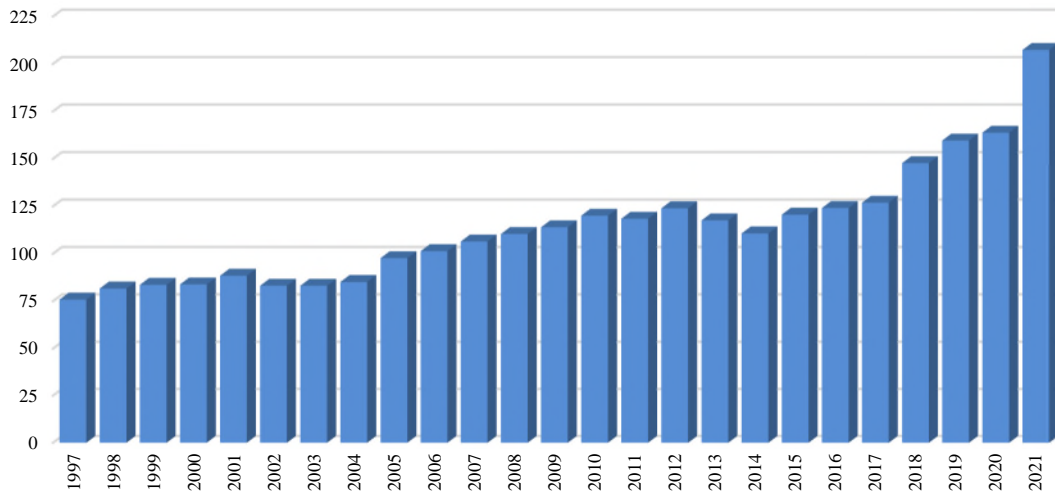
Les crédateurs et charges à payer du gouvernement comprennent les éléments suivants : les montants à verser fondés sur les cotisations fiscales et les remboursements estimatifs à l'égard des cotisations qui ne sont pas achevées à la fin de l'exercice; les provisions pour passif éventuel, y compris les garanties fournies par le gouvernement, et les réclamations et causes en instance et imminentes; le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service, qui comprennent les coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés et la restauration future de certaines immobilisations corporelles; les revenus reportés; les intérêts à payer et la dette échue, ainsi que les intérêts accumulés à la fin de l'exercice; et les autres crédateurs et charges à payer. Les autres crédateurs et charges à payer comprennent notamment les éléments suivants : les salaires et avantages accumulés; les montants payables aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones au titre des sommes perçues et administrées pour leur compte aux termes d'accords de perception fiscale; ainsi que les crédateurs à la fin de l'exercice en vertu d'ententes contractuelles ou se rapportant à des travaux effectués ou des marchandises reçues.

Au 31 mars 2021, les crédateurs et les charges à payer totalisaient 207,4 milliards de dollars, en hausse de 43,6 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2020. Cette augmentation découle de la hausse des autres crédateurs et charges à payer, des crédateurs fiscaux, des provisions pour passif éventuel, et du total des intérêts et de la dette échue, hausse qui a été partiellement compensée par la faible baisse des revenus reportés, et du passif environnemental et obligations liées à la mise hors service.

- Les sommes à payer ont augmenté de 11,3 milliards de dollars en 2021, passant de 60,2 milliards de dollars au 31 mars 2020 à 71,5 milliards de dollars au 31 mars 2021. Cette augmentation découle en grande partie des paiements de transfert liés à la COVID-19 versés par l'intermédiaire du régime fiscal et à payer le 31 mars 2021, et ceux versés après la fin de l'exercice, y compris les transferts dans le cadre de la SSUC et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer, ainsi que la diminution des remboursements ayant fait l'objet d'une cotisation qui étaient à verser à la fin de l'exercice précédent en raison de la prolongation des délais de production de déclarations en vertu du Plan d'intervention économique du gouvernement.
- Les provisions pour passif éventuel ont augmenté de 19,9 milliards de dollars, en raison en grande partie des estimations révisées pour diverses réclamations.
- Le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service ont diminué de 0,2 milliard de dollars en 2021, ce qui témoigne des révisions de certaines provisions, déduction faite des activités d'assainissement menées au cours de l'exercice.
- Les revenus reportés ont diminué de 0,1 milliard de dollars en 2021.
- Le passif au titre de l'intérêt et de la dette échue a augmenté de 0,2 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'intérêt couru sur un encours de la dette plus élevé à la fin de l'exercice.
- Les autres crédateurs et charges à payer ont augmenté de 12,4 milliards de dollars en 2021. Dans cette composante, le passif au titre des accords de perception fiscale a augmenté de 7,7 milliards de dollars, ce qui témoigne principalement des variations temporelles dans les paiements aux provinces et aux territoires. Les comptes crédateurs ont augmenté de 5,8 milliards de dollars, principalement en raison de la comptabilisation de mesures de dépenses annoncées vers la fin de l'exercice, dont le versement de 4,0 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour aider au rétablissement de leurs systèmes de santé, un supplément de 2,2 milliards de dollars du Fonds pour le développement des collectivités du Canada et 1,0 milliard pour aider les provinces et les territoires à mener des campagnes de vaccination. Les retenues salariales diverses ont augmenté de 19 millions de dollars. Ces augmentations ont été compensées partiellement par une diminution de 1,0 milliard de dollars des salaires et avantages accumulés, en grande partie en raison du paiement de salaires rétroactifs au cours de l'exercice. Les effets à payer à des organisations internationales et les autres crédateurs ont baissé de 0,1 milliard de dollars chacun.

## Créditeurs et charges à payer

(en milliards de dollars)



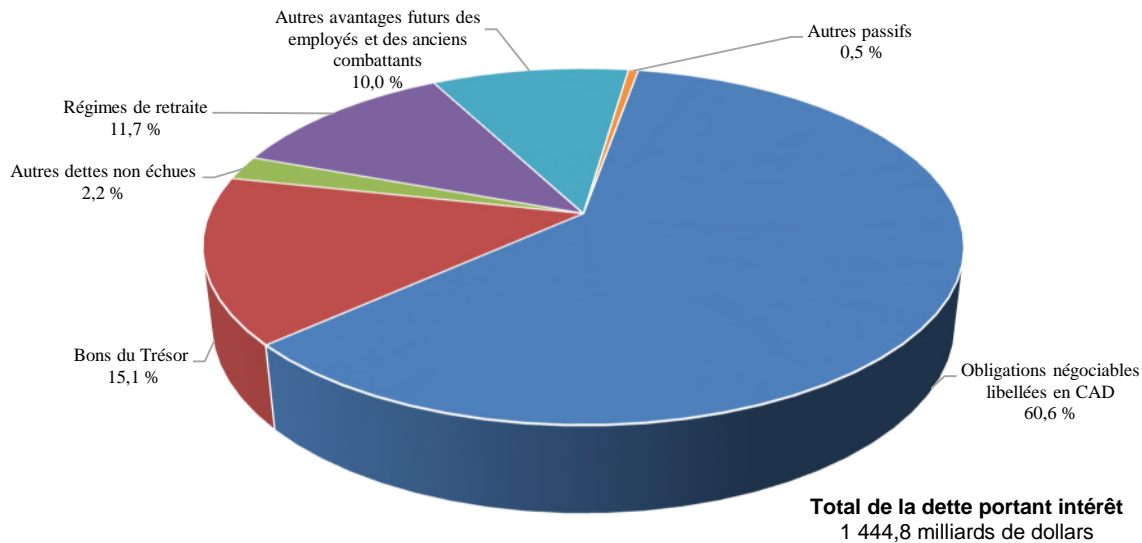
## Dettes portant intérêt

La dette portant intérêt comprend la dette non échue (les titres émis sur les marchés financiers), le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, et les autres passifs.

- La dette non échue, qui inclut les obligations négociables à taux nominal fixe, les obligations à rendement réel, les bons du Trésor, les titres sur le marché du détail (Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada), les titres libellés en devises et les obligations découlant de contrats de location-acquisition et de partenariats public-privé, représentait 77,9 % de la dette portant intérêt au 31 mars 2021.
- Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs comprend le passif découlant des éléments suivants : les régimes de retraite du secteur public fédéral dont le gouvernement est le répondant; les prestations d'invalidité et autres prestations de soutien aux anciens combattants, aux membres actifs ou retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et à leurs personnes à charge; les prestations de soins de santé et de soins dentaires offertes aux employés à la retraite et à leurs personnes à charge; les congés de maladie accumulés; les indemnités de départ; les indemnités pour accidents du travail; et les autres avantages futurs parrainés par certaines sociétés d'État consolidées et autres entités. Le passif au titre des régimes de retraite du secteur public représentait 11,7 % de la dette portant intérêt, comparativement à 10,0 % pour les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.
- La dernière tranche de 0,5 % de la dette portant intérêt consiste en les autres passifs portant intérêt du gouvernement, ce qui englobe les comptes de dépôt, les comptes en fiducie et les autres comptes à fins déterminées.

La part de la dette non échue dans la dette portant intérêt était en baisse depuis le milieu des années 1990, le gouvernement étant parvenu à éliminer une partie de cette dette. Cette tendance s'est inversée en 2009 en raison de la hausse des besoins financiers découlant de la récession et des mesures de stimulation mises en œuvre pour atténuer les effets de celle-ci, et de l'augmentation des emprunts en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008. Aux termes du cadre d'emprunt consolidé, le gouvernement comble l'ensemble des besoins d'emprunt de la SCHL, de la BDC et de Financement agricole Canada au moyen de prêts directs pour réduire les coûts d'emprunt globaux et rehausser la liquidité du marché des titres du gouvernement. Au cours du dernier exercice, l'augmentation des besoins financiers découlant de la pandémie de COVID-19 et du Plan d'intervention économique du Canada a également contribué à l'augmentation du poids relatif de la dette non échue dans la composante de la dette portant intérêt.

## Dettes portant intérêt par catégorie pour 2021



Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2021, la dette portant intérêt se chiffrait à 1 444,8 milliards de dollars, en hausse de 360,1 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2020. À l'intérieur de la composante de la dette portant intérêt, la dette non échue a augmenté de 341,4 milliards de dollars, le passif au titre des régimes de retraite du secteur public a augmenté de 0,2 milliard de dollars, le passif au titre des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants a augmenté de 17,8 milliards de dollars, et les autres passifs ont augmenté de 0,7 milliard de dollars.

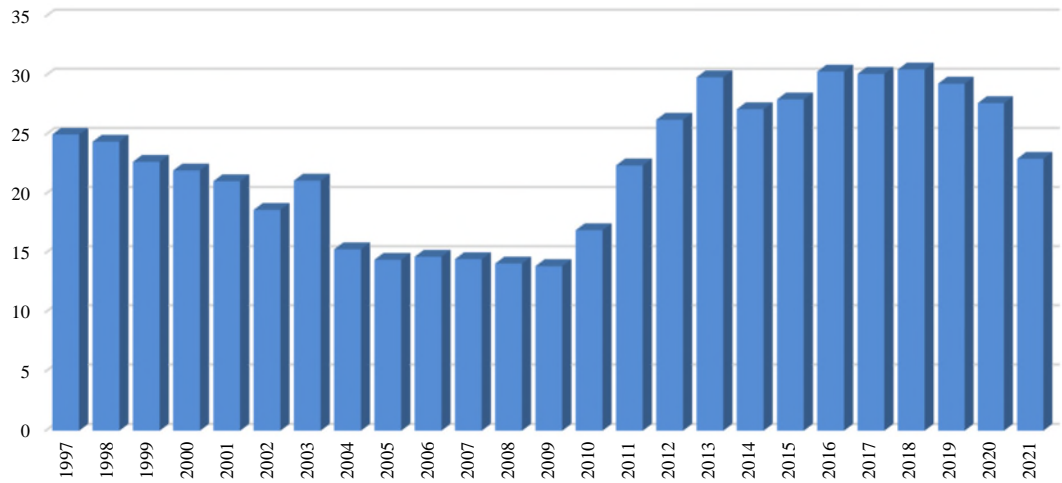
L'augmentation de 341,4 milliards de dollars de la dette non échue est en grande partie attribuable à l'augmentation de 351,8 milliards de dollars de la dette contractée sur les marchés et des escomptes et des primes non amortis connexes, en raison de l'augmentation des emprunts pour répondre aux besoins financiers du gouvernement dans le cadre du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19.

La Banque du Canada et le ministère des Finances du Canada gèrent la dette non échue du gouvernement et les risques qui s'y rattachent. L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette consiste à offrir un financement stable et à faible coût afin de permettre au gouvernement de respecter ses obligations financières et de combler ses besoins de liquidités. Des renseignements détaillés sur les objectifs, la stratégie et les principes de gestion de la dette du gouvernement sont déposés au Parlement une fois l'an dans la publication du ministère des Finances intitulée *Stratégie de gestion de la dette*.

Au 31 mars 2021, la valeur des portefeuilles étrangers dans la dette non échue du gouvernement était estimée à 258,4 milliards de dollars, ce qui représente environ 23,0 % de l'ensemble de cette dette. Cette proportion est en baisse par rapport au taux de 28,7 % enregistré au 31 mars 2020, en raison d'une proportion plus faible de l'investissement étranger dans les titres du gouvernement du Canada en 2021, alors que le gouvernement du Canada a fortement augmenté son émission de titres d'emprunt pour financer ses mesures de soutien liées à la COVID-19. Cette situation s'est produite alors que la Banque du Canada augmentait de façon significative ses achats de titres du gouvernement du Canada afin de soutenir la liquidité sur les marchés financiers, augmentant ainsi de façon significative la part de la dette détenue par la Banque du Canada par rapport aux autres investisseurs, dont les investisseurs étrangers.

**Portefeuilles étrangers de la dette non échue du gouvernement du Canada**

(en pourcentage de la dette non échue)



Source : Statistique Canada

Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs s'élevait à 312,9 milliards de dollars au 31 mars 2021, en hausse de 18,0 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce passif représente la valeur actualisée estimative des régimes de retraite et autres avantages futurs accumulés au 31 mars 2021 par les employés et anciens employés, selon les calculs actuariels annuels, déduction faite de la valeur des actifs réservés pour financer ces obligations. Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs ne comprend pas les prestations payables en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC). Le RPC n'est pas consolidé dans les états financiers du gouvernement parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes, et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement. La section 6 du présent volume renferme de plus amples renseignements sur le RPC.



## Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Le passif de 312,9 milliards de dollars du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants découle de sa promesse d'offrir certains avantages aux employés, aux anciens combattants, aux députés et aux employés des gouvernements territoriaux pendant ou après leur emploi ou pendant leur retraite, en échange de leur service.

Dans le cas des prestations qui s'accumulent pendant la carrière des employés, comme celles des régimes de retraite, une charge et un passif annuels sont inscrits pour indiquer le coût des prestations que gagnent les employés durant l'exercice. Le gouvernement a recours à une méthode de coût actuariel (la méthode de répartition des prestations au prorata des services) pour estimer cette charge et ce passif. Selon cette méthode, le gouvernement estime le total prévu des paiements au titre des prestations futures des employés actuels. Ce total est ensuite calculé au prorata de la période d'emploi admissible des employés. Ainsi, une part égale du coût actuel estimatif des services rendus est passée en charges pour chaque exercice de la période de service admissible d'un employé, selon la méthode de la valeur actualisée, en supposant qu'il n'y ait aucune variation des taux d'actualisation et des hypothèses. Plusieurs hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer le coût des services rendus au cours de l'exercice, y compris l'inflation future, les taux d'intérêt, le rendement sur les placements de retraite, les augmentations générales des salaires, la composition de la main-d'œuvre, les taux de retraite et les taux de mortalité.

Dans le cas de prestations ou d'absences rémunérées qui ne sont pas dévolues ou qui ne s'accumulent pas, comme les avantages futurs des anciens combattants ou les indemnités pour accident de travail, une charge et un passif correspondant au coût prévu du versement des prestations futures sont immédiatement constatés dans la période où le fait générateur d'obligation se produit. Par exemple, certaines prestations accordées aux employés en cas d'accident ou de blessure sont inscrites lorsque l'accident ou la blessure survient.

Depuis le 1er avril 2000, des montants égaux aux cotisations moins les paiements et autres frais liés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes (Force régulière) et de la Gendarmerie royale du Canada – et depuis 2007, du régime de retraite des Forces canadiennes (Force de réserve) – qui se situent dans les limites prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* sont transférés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) aux fins d'investissement. Les actifs découlant des régimes de retraite détenus par l'OIRPSP sont évalués à leur valeur liée au marché. L'obligation du gouvernement au titre des prestations constituées des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants est présenté après déduction des actifs découlant des régimes de retraite et des gains et pertes actuariels nets non constatés (expliqués ci-dessous) et des montants liés aux régimes de certaines sociétés d'État consolidées et autres entités, pour déterminer les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs indiqués dans l'état consolidé de la situation financière.

Puisque les passifs du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sont inscrits selon leur valeur actualisée, les charges d'intérêt sont inscrites chaque exercice et ajoutées à ces passifs pour tenir compte du passage du temps, car les passifs se sont rapprochés alors d'un an d'un règlement. Les charges d'intérêt sont inscrites déduction faite du rendement de marché prévu du capital investi pour financer les prestations de retraite futures, et elles sont déclarées dans les frais de la dette publique. Le coût des services rendus au cours de l'exercice est inscrit dans les autres charges excluant les pertes actuarielles nettes dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Lorsqu'un employé cesse d'être à l'emploi du gouvernement, ce dernier met fin à l'inscription du coût des services rendus au cours de l'exercice à l'égard de cet employé. Les prestations qui sont versées à l'employé par la suite sont inscrites comme des réductions des passifs du gouvernement au titre des prestations.

Les obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et des autres avantages futurs sont estimées de nouveau chaque exercice en fonction des données réelles et des hypothèses actuarielles mises à jour. Les augmentations et les diminutions de la valeur estimée des obligations sont inscrites comme des gains et pertes actuariels. Conformément aux normes comptables du secteur public au Canada, les gains et pertes actuariels ne sont pas immédiatement constatés dans les passifs du gouvernement en raison de leur nature provisoire et du fait que d'autres ajustements peuvent être requis dans l'avenir. Ces montants sont plutôt amortis aux dépenses et aux passifs du gouvernement au cours de la durée de service moyenne restante prévue des employés, ce qui représente des périodes allant de 4 ans à 23 ans selon le régime en question, ou l'espérance de vie restante moyenne des bénéficiaires en vertu des régimes des anciens combattants en temps de guerre, ce qui représente des périodes allant de 6 ans à 7 ans.

Toute modification, compression ou règlement de régimes qui touche les obligations accumulées au titre des services déjà rendus par les employés et les anciens combattants est prise en compte dans l'obligation du gouvernement dans la période de la modification, de la compression ou du règlement, et elle est inscrite dans les autres charges excluant les pertes actuarielles nettes.

Le tableau suivant illustre la variation des passifs du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, déduction faite des actifs découlant des régimes de retraite du secteur public, en 2021.

### Passifs nets découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs

(en millions de dollars)

	Régimes de retraite	Autres avantages futurs	Total
<b>Passifs nets découlant des avantages futurs au début de l'exercice.....</b>	<b>163 998</b>	<b>126 378</b>	<b>290 376</b>
Ajouter :			
Avantages sociaux accumulés pendant l'année .....	8 456	10 777	19 233
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées, net du rendement prévu sur les placements.....	1 791	3 010	4 801
Pertes actuarielles nettes constatées durant l'exercice .....	5 380	9 915	15 295
Provision pour moins-value.....	13	–	13
	<b>15 640</b>	<b>23 702</b>	<b>39 342</b>
Déduire :			
Prestations versées durant l'exercice.....	13 110	5 802	18 912
Transferts à l'OIRPSP et liés aux fonds détenus en fiducies externes <sup>1</sup> .....	3 212	–	3 212
Transferts nets à d'autres régimes et frais d'administration .....	875	92	967
	<b>17 197</b>	<b>5 894</b>	<b>23 091</b>
<b>Augmentation (diminution) nette.....</b>	<b>(1 557)</b>	<b>17 808</b>	<b>16 251</b>
<b>Passifs nets découlant des avantages futurs à la fin de l'exercice.....</b>	<b>162 441</b>	<b>144 186</b>	<b>306 627</b>
Présentés dans l'état consolidé de la situation financière :			
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....			168 761
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....			144 186
Total des passifs découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs .....			312 947
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....			6 320
<b>Passifs nets découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs.....</b>			<b>306 627</b>

<sup>1</sup> Pour ce qui est des prestations de retraite capitalisées du gouvernement, des montants correspondant aux cotisations de l'employeur et des employés ou aux cotisations du gouvernement et des participants, moins les prestations et autres dépenses, sont transférés à l'OIRPSP à des fins d'investissement. Les fonds se rapportant aux régimes de retraite et autres avantages futurs des sociétés d'État et autres entités consolidées sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes.

L'augmentation en 2021 du passif net du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs suit l'ajout de 19,2 milliards de dollars aux prestations futures accumulées par les employés pendant l'exercice, de même que de frais d'intérêt nets de 4,8 milliards de dollars sur ce passif. Les taux d'actualisation servant à mesurer les obligations non capitalisées des régimes de retraite et autres avantages futurs et à calculer les frais d'intérêt imputés aux obligations sont fondés sur la courbe de rendement réel à coupon zéro des obligations du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice. Dans le cas des prestations de retraite capitalisées se rapportant au service postérieur à mars 2000 et qui se situent à l'intérieur des limites prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* au titre de ses trois principaux régimes de pension (ceux de la fonction publique, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada), de même que les prestations du régime de la Force de réserve des Forces canadiennes, le taux d'actualisation repose sur les taux de rendement prévus profilés des fonds investis.

Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs a augmenté de 15,3 milliards de dollars supplémentaires en 2021 en raison de l'inscription de pertes actuarielles nettes. Au 31 mars 2021, le gouvernement affichait des pertes nettes non amorties de 70,8 milliards de dollars. Ces pertes seront amorties au fil du temps et portées aux autres pertes actuarielles nettes et à la hausse des passifs du gouvernement.

Le gouvernement a aussi enregistré une hausse de 13 millions de dollars du passif au titre des régimes de retraite pour tenir compte d'une provision pour moins-value constatée au cours de l'exercice.

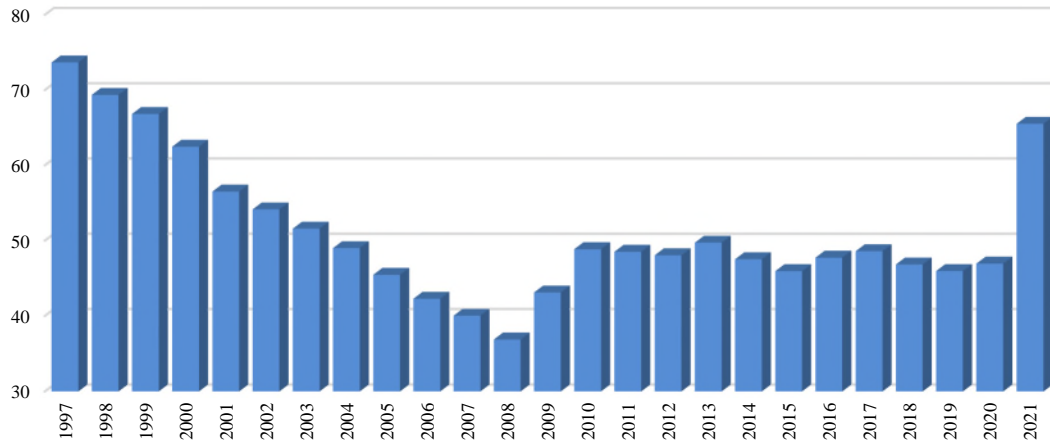
Ces augmentations ont été en partie compensées par une diminution du passif liée aux prestations versées pendant l'exercice (18,9 milliards de dollars) et à des transferts nets à l'OIRPSP et des fonds détenus dans des fiducies externes aux fins de placement (3,2 milliards de dollars).

La section 6 du présent volume contient des précisions sur les régimes de retraite du secteur public fédéral et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

La dette portant intérêt s'élevait à 65,5 % du PIB en 2021, en hausse par rapport au taux de 46,9 % en 2020, en raison des emprunts contractés pour répondre aux besoins financiers du gouvernement dans le cadre du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19. Ce ratio a baissé de 8,6 points de pourcentage par rapport à son niveau record de 74,1 % atteint en 1996.

### Dette portant intérêt

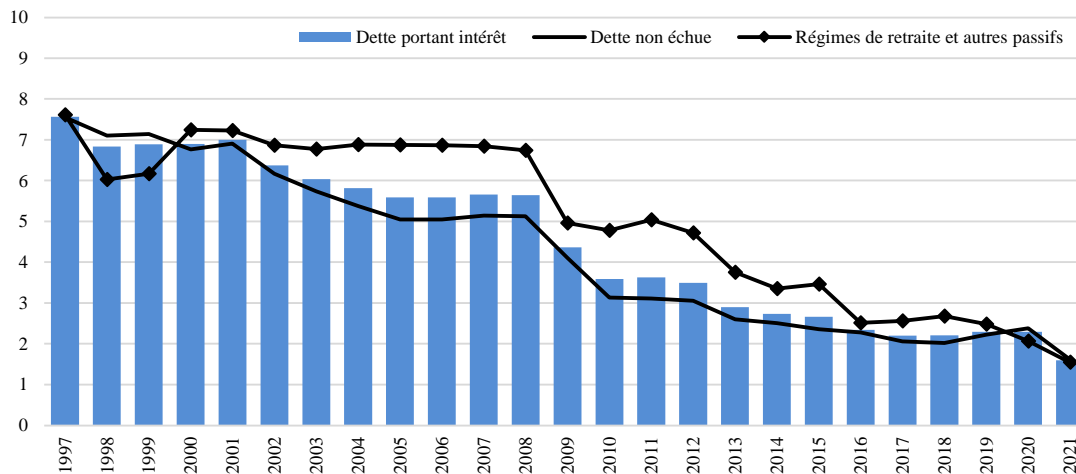
(en pourcentage du PIB)



En 2021, le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette publique portant intérêt s'établissait à 1,6 %, en baisse par rapport au taux de 2,3 % enregistré en 2020. En 2020, le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette non échue était de 1,6 %, tout comme le taux d'intérêt effectif moyen sur les obligations des régimes de retraite et autres passifs.

### Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt

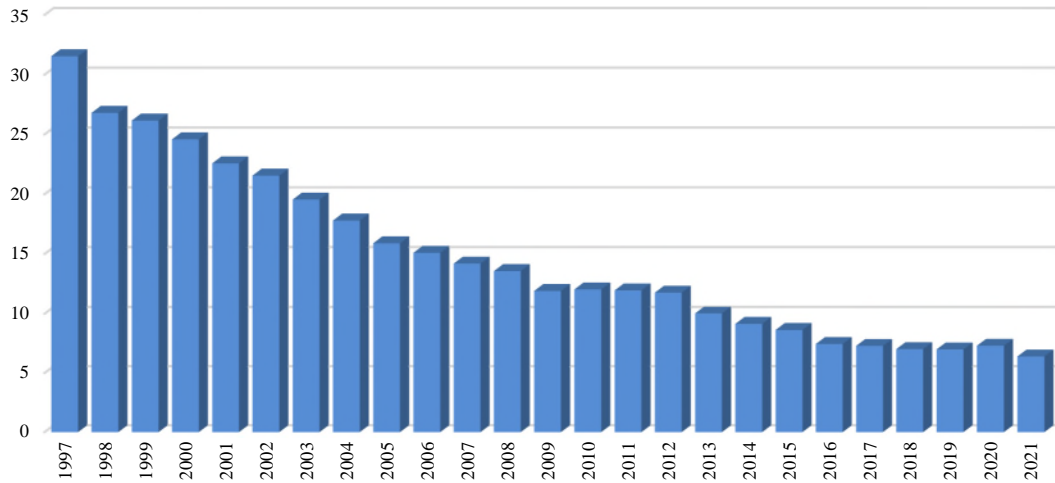
(en pourcentage)



Le ratio des intérêts (soit les frais de la dette publique exprimés en pourcentage des revenus) correspond à la proportion des revenus qui est requise pour payer les intérêts et, par conséquent, n'est pas disponible pour payer les initiatives de programme. Le ratio des intérêts a diminué au cours des dernières années, passant de son sommet de 37,6 % en 1991 à 6,4 % en 2021. Cela signifie que, en 2021, le gouvernement a consacré environ 6 cents de chaque dollar de revenus au paiement des intérêts sur la dette publique.

### Ratio des intérêts

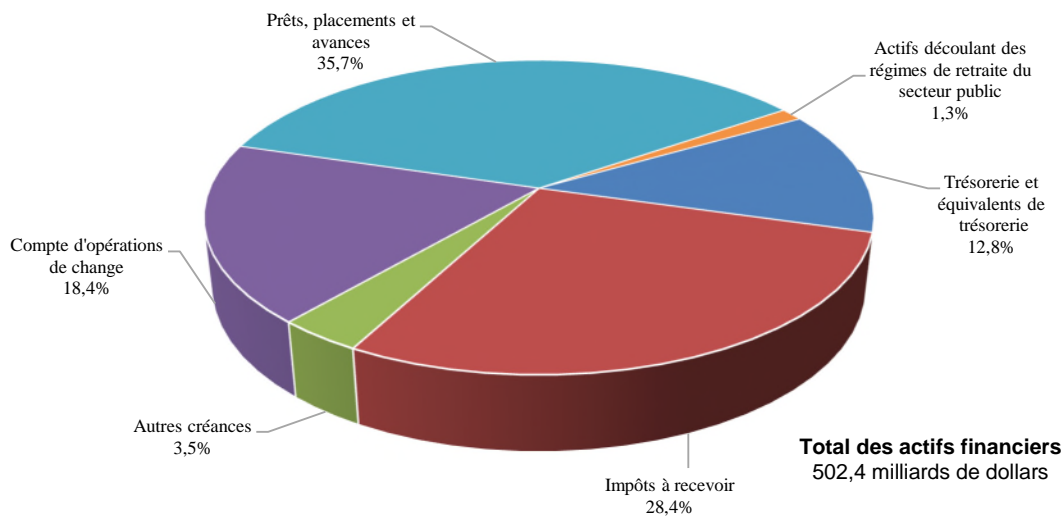
(frais de la dette publique en pourcentage des revenus)



## Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent l'encaisse déposée auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières, les créances, les comptes d'opérations de change, les prêts, placements et avances, ainsi que les actifs découlant des régimes de retraite du secteur public. Les comptes d'opérations de change du gouvernement comprennent les dépôts en devises, les placements dans des titres négociables, et les souscriptions et prêts au FMI. Les emprunts en devises du gouvernement sont détenus dans le Compte du fonds des changes afin de procurer des liquidités en devises et de fournir les fonds requis pour favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur le marché des changes. Le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada*, préparé chaque année, contient des renseignements plus détaillés sur la gestion des réserves de liquidités internationales. Les prêts, placements et avances du gouvernement comprennent les investissements dans les sociétés d'État entreprises et les prêts consentis à celles-ci, les prêts aux gouvernements nationaux principalement au titre de l'aide financière et de l'expansion du commerce d'exportation, les prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et, à compter de 2021, les prêts aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif dans le cadre du programme du CUEC.

### Actifs financiers par catégorie pour 2021



Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2021, les actifs financiers s'élevaient à 502,4 milliards de dollars, en hausse de 66,7 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2020. La hausse des actifs financiers est attribuable à la hausse de la trésorerie et créances, des prêts, placements et avances et des actifs découlant des régimes de retraite du secteur public, compensée en partie par la baisse des comptes de change.

Au 31 mars 2021, la trésorerie et les créances ont totalisé 224,2 milliards de dollars, en hausse de 50,5 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2020. Dans cette composante, les éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie ont augmenté de 26,9 milliards de dollars, en raison de l'accroissement de la position de trésorerie pour éventualités. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 20 milliards de dollars désigné comme étant un dépôt ayant trait à la gestion de liquidité prudentielle. Les impôts à recevoir ont augmenté de 21,4 milliards de dollars en 2021 pour s'établir à 142,5 milliards de dollars, en raison d'un certain nombre de facteurs, dont la croissance des sources de revenus d'impôt sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés en 2021, l'augmentation des montants dus en raison des mesures ciblées d'allègement des intérêts annoncées en février 2021, et une baisse des soldes des créances au cours de l'exercice précédent attribuable aux reports des dates d'échéance pour la production des déclarations fiscales de revenus annoncés dans le cadre des mesures d'allègement du gouvernement liées à la COVID-19. Les autres créances ont augmenté de 2,2 milliards de dollars, en raison d'une augmentation des dividendes à recevoir d'EDC et de la SCHL à la fin de l'exercice et par une augmentation des créances pour les trop-payés de prestations; cette variation a été compensée en partie par une baisse des liquidités affectées en garantie aux termes des accords de l'International Swaps and Derivatives Association concernant les accords de swaps de devises en cours.

Les prêts, placements et avances du gouvernement à l'endroit des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ont diminué de 5,1 milliards de dollars en 2021. Les investissements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ont diminué de 6,4 milliards de dollars. Cette diminution prend en compte les 13,6 milliards de dollars de dividendes déclarés ou versés au gouvernement en 2021 et les 11,6 milliards de dollars de pertes nettes enregistrées relativement à ces entités. Le montant de la perte nette est en grande partie attribuable à la passation en charges immédiates des primes payées par la Banque du Canada sur ses achats de titres du gouvernement du Canada sur le marché secondaire en 2021. En vertu des normes comptables du secteur public, les primes versées à l'achat de ces obligations sont immédiatement passées en charges, ce qui a plus que compensé les gains d'intérêt sur les titres au cours de l'exercice.

Ces diminutions ont été compensées en partie par des investissements en capital de 18,5 milliards de dollars effectués en 2021, surtout aux fins de soutien à la liquidité et pour les mesures d’allègement des fonds de roulement pour répondre à la COVID-19 offertes aux entreprises en vertu du Programme de crédit aux entreprises administré par la BDC et EDC, ainsi que des gains de 0,3 milliard de dollars au titre des autres éléments du résultat global. Les prêts nets et avances nettes aux sociétés d’État entreprises et aux autres entreprises publiques étaient en hausse de 1,3 milliard de dollars, en raison principalement d’un financement de 3,7 milliards de dollars versé à la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), à même le Compte du Canada, pour financer les activités de construction du projet d’agrandissement du réseau de Trans Mountain. Cela a été compensé en partie par une baisse de 2,4 milliards de dollars des prêts consentis aux sociétés d’État en vertu du cadre d’emprunt consolidé.

Les autres prêts, placements et avances ont augmenté de 31,9 milliards de dollars, passant de 27,4 milliards de dollars à 59,3 milliards de dollars. Cette augmentation découle en grande partie des prêts accordés dans le cadre du programme du CUEC, qui offrait aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif des prêts sans intérêt pouvant atteindre 60 000 \$, assortis d’une radiation d’un montant pouvant atteindre 33 % du prêt, ou 20 000 \$, des prêts remboursés au plus tard le 31 décembre 2022.

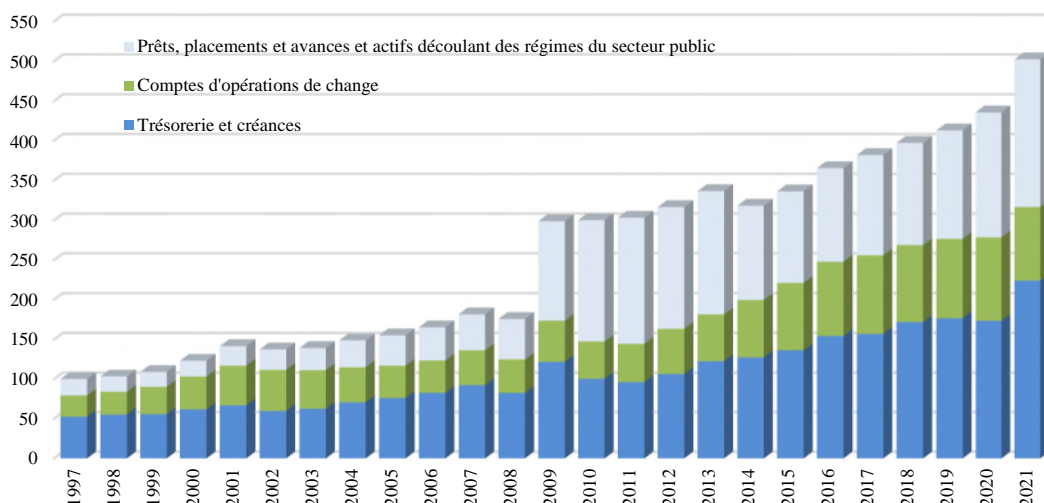
Les actifs découlant des régimes de retraite du secteur public ont augmenté de 1,7 milliard de dollars, en grande partie sous l’effet de l’augmentation des actifs nets de la Caisse de retraite de la fonction publique relativement au service qui a été accumulé depuis le 1er avril 2000 et qui est assujéti aux limites prévues dans la *Loi de l’impôt sur le revenu* en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

Le solde des comptes d’opérations de change a diminué de 12,3 milliards de dollars pour passer à 92,6 milliards de dollars au 31 mars 2021, principalement en raison de pertes de change à la conversion des actifs nets libellés en devises en leur valeur en dollars canadiens au 31 mars 2021, à la suite de l’appréciation du dollar canadien et d’une diminution des avances nettes au Compte du fonds des changes.

Depuis que le déficit accumulé a atteint son sommet de l’après-Deuxième Guerre mondiale (66,6 % du PIB) au 31 mars 1996, les actifs financiers ont augmenté de 409,8 milliards de dollars, en raison surtout de hausses touchant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que les créances (hausse de 171,6 milliards de dollars), les comptes d’opérations de change (hausse de 73,6 milliards de dollars) ainsi que les prêts, placements et avances (hausse de 158,3 milliards de dollars). La hausse au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances est en grande partie attribuable à la croissance des impôts à recevoir, qui suit de près la croissance des assiettes fiscales. La croissance des comptes d’opérations de change découle de la décision prise par le gouvernement, à la fin des années 1990 et plus récemment dans la *Stratégie de gestion de la dette* de 2012, d’y détenir davantage de liquidités. Quant aux prêts, placements et avances, leur hausse est attribuable à plusieurs facteurs, notamment l’accumulation de bénéfices nets des sociétés d’État entreprises, la prise en charge par le gouvernement en 2000 du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants (qui relevait jusque-là des banques à charte), l’octroi de prêts directs aux sociétés d’État en vertu du cadre d’emprunt consolidé instauré en 2008, et l’augmentation des prêts pour soutenir les entreprises dans le cadre du Plan d’intervention économique pour répondre à la COVID-19, notamment dans le cadre du programme du CUEC.

**Actifs financiers**

(en milliards de dollars)



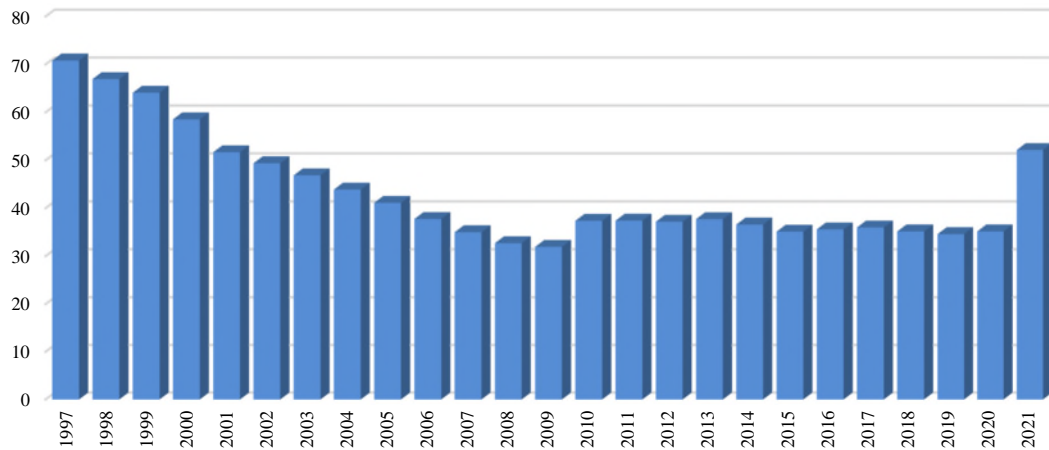
## Dettes nette

La dette nette du gouvernement – soit le total de son passif moins ses actifs financiers – s'établissait à 1 149,8 milliards de dollars au 31 mars 2021. Elle représentait 52,1 % du PIB, en hausse de 17,0 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, et en baisse de 19,8 points de pourcentage depuis le 31 mars 1996, date à laquelle elle culminait à 72,0 %.

Ce ratio constitue une mesure de la dette par rapport à la capacité des contribuables du pays de la financer. On déduit du total du passif uniquement les actifs financiers, étant donné qu'en temps normal, il n'est pas possible de convertir des actifs non financiers en espèces afin de rembourser la dette sans perturber du même coup les activités du gouvernement.

## Dettes nette

(en pourcentage du PIB)



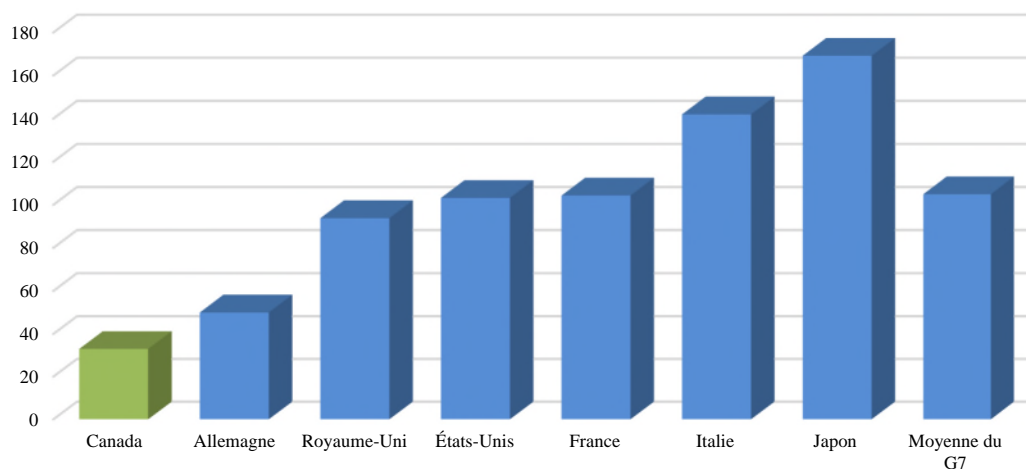
## Comparaisons internationales de la dette nette

La répartition des compétences (entre les administrations nationales, provinciales [ou leur équivalent] et locales) liées aux programmes publics varie d'un pays à l'autre. En conséquence, les comparaisons internationales des finances publiques s'appuient sur l'ensemble des administrations publiques de chaque pays, selon les comptes nationaux. Au Canada, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques comprend celle des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales, ainsi que les actifs nets détenus dans le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

### Le Canada affiche le plus faible fardeau de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques parmi les pays du G7

#### Dette nette de l'ensemble des administrations publiques des pays du G7 en 2020

(en pourcentage du PIB)



Source : FMI

Selon le FMI, le ratio de la dette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada s'établissait à 33,0 % en 2020. Il s'agit du niveau le plus faible parmi les pays du G7, dont la moyenne s'est élevée à 104,9 % du PIB, selon les estimations de cet organisme.

Le tableau suivant présente un rapprochement du ratio du déficit accumulé du gouvernement du Canada au PIB national et du ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada. Il importe de signaler que le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada inclut la dette nette des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales ainsi que les actifs nets détenus dans le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, mais ne tient pas compte des passifs au titre des régimes de retraite du secteur public ou des avantages futurs des employés.

#### Rapprochement du ratio du déficit accumulé au PIB de 2021 et du ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques de l'année civile 2020

(en pourcentage du PIB)

	(% du PIB)
<b>Déficit accumulé</b> .....	<b>47,6</b>
Plus : actifs non financiers .....	4,6
<b>Dette nette (selon les comptes publics)</b> .....	<b>52,1</b>
Moins :	
Obligations au titre des régimes de retraite du secteur public .....	(7,7)
Obligations au titre des autres avantages futurs .....	(6,5)
Différences méthodologiques entre les comptes nationaux et les comptes publics et ajustements de périodes <sup>1</sup> .....	(8,2)
<b>Total de la dette nette fédérale (selon les comptes nationaux)</b> .....	<b>29,8</b>
Plus : dette nette des administrations provinciales, territoriales et locales .....	20,6
Moins : actifs nets du RPC et du RRQ .....	(15,7)
<b>Total de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques</b> <sup>2</sup> .....	<b>34,7</b>

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; Comptes publics du Canada

<sup>1</sup> Incluent les écarts attribuables au décalage entre les périodes visées (les données des comptes nationaux sont en date du 31 décembre) et aux différences entre les périmètres comptables des deux méthodes ainsi qu'aux différences concernant la comptabilisation de diverses opérations, telles que la constatation des gains en capital.

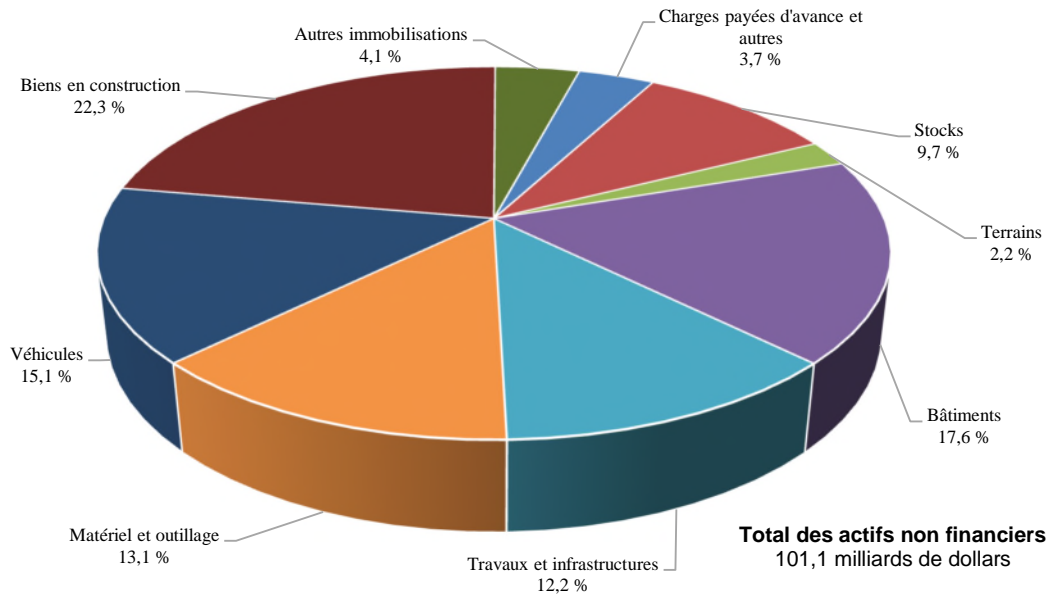
<sup>2</sup> Statistique Canada a révisé le montant de la dette nette depuis la publication du Moniteur des finances publiques du FMI d'avril 2021, qui est la source du graphique « Dette nette de l'ensemble des administrations publiques des pays du G7 en 2020 ». Le montant de la dette nette a été porté de 33,0 % à 34,7 %.



## Actifs non financiers

Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les ouvrages et les infrastructures comme les routes et les ponts, le matériel et l'outillage, les navires, les aéronefs et les autres véhicules. Ils englobent également les stocks, les charges payées d'avance et les autres actifs non financiers.

### Actifs non financiers par catégorie pour 2021



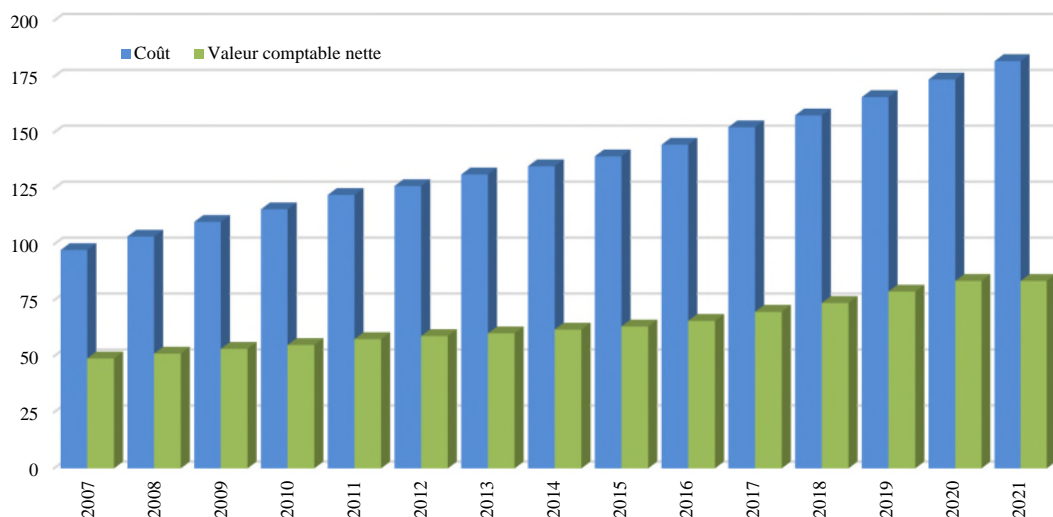
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2020, les actifs non financiers s'établissaient à 101,1 milliards de dollars, en hausse de 9,5 milliards par rapport à l'exercice précédent. De cette hausse, 3,9 milliards de dollars se rapportent à une augmentation des immobilisations corporelles en grande partie attribuable à une augmentation des immobilisations en construction et du matériel et outillage, 3,6 milliards de dollars sont liés à une augmentation des stocks, en grande partie sous l'effet de l'augmentation du stock d'équipement de protection individuelle, et 2,1 milliards de dollars s'expliquent par une augmentation des charges payées d'avance, en particulier pour l'achat de vaccins.

Au 31 mars 2021, 60,1 % du coût initial des immobilisations corporelles amortissables du gouvernement avait été amorti, une augmentation de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles amortissables ne comprennent pas les biens-fonds ni les biens en construction qui ne peuvent pas encore être utilisés.

### Immobilisations corporelles

(en milliards de dollars)



Les biens en construction totalisaient 22,6 milliards de dollars au 31 mars 2021. Certains des projets sont réalisés dans le cadre de partenariats public-privé dans lesquels le partenaire du secteur privé conçoit, construit, finance et/ou exploite et entretient un grand projet d'infrastructure. Le passif du gouvernement lié à ces arrangements de financement à long terme est inclus dans les obligations en vertu de partenariats public-privé indiquées à la note complémentaire 9 des états financiers consolidés.

Le gouvernement dispose d'un cadre de politique robuste sur la gestion des biens et des services acquis. Ce cadre établit l'orientation pour la gestion des biens afin de s'assurer que la tenue de ces activités entraîne l'optimisation des ressources et montre une saine gestion dans l'exécution de programmes.

### Flux de trésorerie

L'excédent ou le déficit annuel est présenté selon la comptabilité d'exercice, les revenus étant constatés lorsqu'ils sont gagnés et les charges, lorsqu'elles sont engagées, peu importe le moment des entrées ou sorties de fonds correspondantes. En revanche, les flux de trésorerie nets du gouvernement mesurent l'écart entre les encaissements et les décaissements de l'État.

En 2021, le gouvernement a enregistré des besoins financiers totalisant 324,5 milliards de dollars avant ses activités de financement, comparativement à des besoins de 37,8 milliards de dollars en 2020. Les activités de fonctionnement ont entraîné des besoins de trésorerie nets de 250,5 milliards de dollars en 2021, comparativement à des besoins financiers nets de 15,3 milliards de dollars en 2020, ce qui découle de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les finances du gouvernement et des mesures prises dans le cadre du Plan d'intervention économique. La trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation a entraîné des besoins de trésorerie nets de 9,9 milliards de dollars en 2021, comparativement à des besoins de trésorerie nets de 9,4 milliards de dollars en 2020. La trésorerie utilisée par les activités de placement s'est élevée à 64,1 milliards de dollars en 2021, comparativement à 13,1 milliards en 2020, en raison surtout des prêts accordés dans le cadre du programme du CUEC.

**Flux de trésorerie**

(en millions de dollars)

	2021	2020
Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement .....	(250 475)	(15 287)
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation.....	(9 910)	(9 441)
Trésorerie utilisée par les activités de placement.....	(64 078)	(13 052)
<i>Total de la trésorerie utilisée avant les activités de financement.....</i>	<i>(324 463)</i>	<i>(37 780)</i>
Trésorerie générée par les activités de financement.....	351 322	37 387
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie .....	26 859	(393)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice .....	37 242	37 635
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice.....	64 101	37 242

Les activités de financement ont généré une source de trésorerie de 351,3 milliards de dollars en 2021, donnant lieu à une augmentation nette globale de la trésorerie de 26,9 milliards de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 64,1 milliards de dollars au 31 mars 2021.

**Obligations contractuelles et droits contractuels**

Par leur nature, les opérations du gouvernement donnent lieu à des ententes et à des contrats importants pluriannuels qui généreront des charges, des passifs et des sorties de fonds au cours des années futures. Les obligations contractuelles de grande envergure du gouvernement sont liées aux paiements de transfert, aux immobilisations et aux achats, aux baux d'exploitation, aux arrangements de partenariat public-privé et aux paiements effectués à des organisations internationales. Au 31 mars 2021, les paiements futurs en vertu d'obligations contractuelles s'élevaient à 188,0 milliards de dollars (179,4 milliards de dollars au 31 mars 2020).

De même, les activités du gouvernement peuvent également comprendre la négociation de contrats ou d'ententes avec des tiers qui donnent lieu à des droits à l'égard des actifs et des revenus pour le gouvernement à l'avenir. Ces arrangements sont habituellement liés aux ventes de biens et de services, aux locations de propriétés ainsi qu'aux redevances et aux ententes relatives au partage des bénéfices. Les modalités de ces contrats et de ces ententes ne permettent pas toujours d'établir une estimation raisonnable des revenus à venir. Pour les contrats et les ententes qui permettent de faire une estimation raisonnable, les revenus totaux à recevoir à l'avenir en vertu de droits contractuels importants sont estimés à 33,1 milliards de dollars au 31 mars 2021 (37,2 milliards au 31 mars 2020).

De plus amples renseignements sur les obligations contractuelles et les droits contractuels du gouvernement sont présentés à la section 11, Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel, du présent volume.

## Risques et incertitudes

Les résultats financiers du gouvernement sont entourés de risques et d'incertitudes inhérents à la nature de certains éléments des états financiers et des activités du gouvernement, y compris :

- les variations de la conjoncture économique, et particulièrement celles de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt
- les résultats des poursuites, de l'arbitrage et des négociations avec des tiers, et du règlement d'oppositions fiscales
- la détermination et la quantification du passif environnemental
- les immobilisations corporelles vieillissantes, y compris l'infrastructure de la technologie de l'information
- les coûts liés au démantèlement d'immobilisations à la fin de leur durée de vie utile
- le risque de crédit et le risque de devises associés aux actifs financiers du gouvernement, notamment les prêts, placements et avances et les comptes de change
- la demande de services publics et les variations liées aux autres charges, y compris celles au titre des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, qui prennent en compte des résultats réels notablement différents des prévisions
- les retards et les augmentations imprévues des coûts liés aux projets d'investissement à grande échelle
- les situations imprévues, comme les catastrophes naturelles, ou comme à l'heure actuelle, la pandémie de COVID-19
- les changements aux normes comptables ou l'adoption de nouvelles normes, comme les nouvelles normes comptables du secteur public sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les instruments financiers qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022, qui peuvent changer les montants inscrits précédemment dans les actifs et passifs.

Les états financiers du gouvernement intègrent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses importantes liées aux risques et aux incertitudes qui servent à évaluer ses actifs, ses passifs, ses revenus et ses dépenses. L'un des éléments les plus importants d'incertitude se rattache à la mesure des prestations des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, pour lesquels le montant de paiements qui seront effectués pendant de nombreuses années dépend de l'évolution de facteurs comme les taux d'actualisation, les augmentations salariales, l'inflation, la composition de l'effectif, les taux de départ à la retraite, les taux de mortalité ainsi que le rendement des placements des régimes. Au cours de l'élaboration de ses meilleures estimations et hypothèses, le gouvernement prend en considération l'expérience historique, les circonstances et faits actuels et les développements futurs prévus. Les résultats financiers du gouvernement sont aussi assujettis à la volatilité imputable aux changements d'une année à l'autre des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs au titre de ses régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants. Les changements apportés à ces taux d'actualisation donnent lieu à des pertes ou des gains non réalisés qui sont amortis dans les charges.

Le passif éventuel est un autre élément important dont la mesure est source d'incertitude. Le passif éventuel représente les obligations possibles pouvant donner lieu à des paiements futurs advenant la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements. Parmi les exemples de ce passif, notons les suivants : les garanties de prêts; les programmes d'assurance, y compris le Fonds d'assurance-dépôts exploité par la Société d'assurance-dépôts du Canada et le Fonds d'assurance hypothécaire exploité par la SCHL; le capital rachetable des institutions financières internationales; et les réclamations et les litiges en cours ou imminents. Cette dernière catégorie comprend, entre autres, les revendications particulières qui portent sur d'anciens griefs des Premières Nations concernant les obligations du Canada en vertu de traités historiques ou la manière dont le gouvernement a géré leurs fonds et d'autres biens, ainsi que les revendications territoriales globales, qui visent des régions du Canada où les droits et titres ancestraux autochtones n'ont pas encore fait l'objet de traités ni d'autres mesures juridiques. Au 31 mars 2021, le passif éventuel du gouvernement s'élevait plus de 2 billions de dollars. La grande majorité de ce montant représente toutefois des situations où il est improbable qu'un paiement futur soit effectué ou il est impossible de le déterminer. Le gouvernement comptabilise une provision pour le passif éventuel uniquement dans les cas où il est probable qu'un paiement futur soit effectué. Au 31 mars 2021, cette provision s'élevait à 44,8 milliards de dollars.

La pandémie de COVID-19 a accentué l'incertitude relative à la mesure dans la préparation des états financiers consolidés de 2021 du gouvernement. L'expérience historique liée à certaines estimations dans les états financiers consolidés n'est peut-être pas pertinente ou aussi fiable qu'avant lorsque vient le temps de prédire les résultats futurs. Cela peut mener à une possibilité accrue de différence considérable entre les estimations reconnues ou présentées dans les états financiers consolidés et les résultats obtenus en fin de compte. Parmi les soldes assujettis à une incertitude accrue relative à la mesure en raison de la pandémie, notons les revenus fiscaux, les créances, le passif éventuel, les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, ainsi que les prêts, placements et avances, y compris ceux qui peuvent découler de programmes de prêts ou de sociétés d'État entreprises.

Les hypothèses du gouvernement liées aux risques et aux incertitudes utilisées pour déterminer ses résultats financiers sont réévaluées au terme de chaque exercice et mises à jour au besoin. L'exposition aux incertitudes relatives à la mesure découlant de l'utilisation d'estimations comptables ou non comptables dans la constatation de certaines opérations fait l'objet d'une explication dans les notes des états financiers consolidés. Des détails supplémentaires en ce qui a trait à la mesure des revenus fiscaux du gouvernement, des créances, des passifs éventuels, des passifs environnementaux, des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, ainsi que des prêts, placements et avances sont inclus dans les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement du Canada. La note 18 des états financiers consolidés fournit des renseignements sur les instruments et stratégies utilisés par le gouvernement pour gérer les risques financiers associés aux actifs et passifs financiers.

Comme l'indiquent le budget de 2021 et la description de l'évolution de la situation économique présentée dans la présente section, les revenus et les charges du gouvernement sont très sensibles aux variations de la conjoncture économique, et particulièrement aux variations de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt. Les perspectives concernant le rétablissement de l'économie des répercussions de la COVID-19 et le retour éventuel à une activité économique normale restent tributaires du parcours du virus et de ses variants ainsi que de la campagne de vaccination.

Pour illustrer l'incidence des variations des conditions économiques, le ministère des Finances publie périodiquement des analyses de sensibilité du solde budgétaire. Il s'agit de règles empiriques, car l'incidence réelle de ces variations dépend aussi de nombreux autres facteurs. Par exemple, selon les analyses présentées dans le budget du 19 avril 2021 :

- une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel ferait reculer le solde budgétaire de 5,2 milliards de dollars la première année, de 5,0 milliards de dollars la deuxième année et de 4,9 milliards de dollars la cinquième année;
- une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB ferait reculer le solde budgétaire de 2,4 milliards de dollars la première année, de 2,6 milliards de dollars la deuxième année et de 2,1 milliards de dollars la cinquième année;
- une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt ferait reculer le solde budgétaire de 1,0 milliard de dollars la première année, de 2,5 milliards de dollars la deuxième année et de 4,6 milliards de dollars la cinquième année.

Bien que ces règles empiriques générales donnent une bonne idée de la sensibilité du solde budgétaire aux variations économiques mineures, il convient de signaler que d'importantes fluctuations économiques modifieraient certaines de ces projections.

Les projections budgétaires sont sujettes à des risques associés à la variation des conditions économiques que le gouvernement gère en menant régulièrement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé pour connaître leurs points de vue sur les perspectives économiques du Canada, et en surveillant ses résultats financiers de manière continue afin d'évaluer les risques éventuels et d'orienter ses décisions financières.

## Comparaison sur dix exercices d'information financière

Les tableaux suivants présentent une comparaison sur dix exercices d'information financière et reflètent les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers consolidés vérifiés de la section 2 de ce volume.

**Tableau 1.1**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé des résultats et du déficit accumulé – détaillé**  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>1,2</sup>									
	2012 <sup>4</sup>	2013 <sup>3</sup>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Revenus</b>										
<i>Revenus fiscaux</i>										
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>										
Particuliers.....	120 537	125 728	130 811	135 743	144 897	143 680	153 619	163 881	167 576	174 755
Sociétés .....	33 641	34 986	36 587	39 447	41 444	42 216	47 805	50 368	50 060	54 112
Non-résidents .....	5 300	5 073	6 404	6 216	6 505	7 071	7 845	9 370	9 476	8 107
	<i>159 478</i>	<i>165 787</i>	<i>173 802</i>	<i>181 406</i>	<i>192 846</i>	<i>192 967</i>	<i>209 269</i>	<i>223 619</i>	<i>227 112</i>	<i>236 974</i>
<b>Autres taxes et droits</b>										
Taxe sur les produits et services.....	28 370	28 821	30 998	31 349	32 952	34 368	36 751	38 221	37 386	32 415
Taxes sur l'énergie.....	5 328	5 381	5 486	5 528	5 565	5 634	5 739	5 802	5 683	4 894
Droits de douane à l'importation .....	3 862	3 979	4 239	4 581	5 372	5 478	5 416	6 881	4 853	4 254
Autres taxes et droits d'accise.....	5 546	5 370	5 413	5 724	5 916	5 868	5 913	6 323	5 958	5 391
	<i>43 106</i>	<i>43 551</i>	<i>46 136</i>	<i>47 182</i>	<i>49 805</i>	<i>51 348</i>	<i>53 819</i>	<i>57 227</i>	<i>53 880</i>	<i>46 954</i>
<b>Total des revenus fiscaux.....</b>	<b>202 584</b>	<b>209 338</b>	<b>219 938</b>	<b>228 588</b>	<b>242 651</b>	<b>244 315</b>	<b>263 088</b>	<b>280 846</b>	<b>280 992</b>	<b>283 928</b>
<i>Cotisations d'assurance-emploi.....</i>	<i>18 556</i>	<i>20 395</i>	<i>21 766</i>	<i>22 564</i>	<i>23 070</i>	<i>22 125</i>	<i>21 140</i>	<i>22 295</i>	<i>22 219</i>	<i>22 392</i>
<b>Redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution.....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 655</b>	<b>4 380</b>
<i>Autres revenus</i>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	7 983	7 543	7 966	9 306	7 916	5 655	7 731	7 101	5 059	(10 542)
Revenus nets des opérations de change.....	1 669	1 502	1 682	1 355	2 322	2 133	1 473	1 667	2 410	2 173
Autres .....	15 890	15 632	18 660	18 092	16 649	16 640	17 784	20 309	20 796	14 115
<b>Total des autres revenus.....</b>	<b>25 542</b>	<b>24 677</b>	<b>28 308</b>	<b>28 753</b>	<b>26 887</b>	<b>24 428</b>	<b>26 988</b>	<b>29 077</b>	<b>28 265</b>	<b>5 746</b>
<b>Total des revenus.....</b>	<b>246 682</b>	<b>254 410</b>	<b>270 012</b>	<b>279 905</b>	<b>292 608</b>	<b>290 868</b>	<b>311 216</b>	<b>332 218</b>	<b>334 131</b>	<b>316 446</b>
<b>Charges</b>										
<i>Charges de programmes</i>										
<b>Paiements de transfert</b>										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint .....	38 045	40 255	41 786	44 103	45 461	48 162	50 644	53 366	56 227	58 529
<b>Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement</b>										
Transfert canadien en matière de santé .....	27 174	28 912	30 543	32 114	34 025	36 057	37 124	38 568	40 872	45 880
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	11 514	11 860	12 215	12 582	12 959	13 348	13 748	14 161	14 585	15 023
Accords fiscaux.....	15 259	15 595	15 610	16 271	16 893	17 145	17 575	17 929	18 030	19 299
Autres principaux transferts.....	2 847	2 003	2 107	2 142	1 973	2 102	2 072	5 267	5 688	26 451
	<i>56 794</i>	<i>58 370</i>	<i>60 475</i>	<i>63 109</i>	<i>65 850</i>	<i>68 652</i>	<i>70 519</i>	<i>75 925</i>	<i>79 175</i>	<i>106 653</i>
Assurance-emploi et mesures de soutien .....	17 647	17 099	17 300	18 052	19 419	20 711	19 715	18 888	21 750	58 356
Prestations pour enfants.....	12 726	12 975	13 136	14 303	18 025	22 065	23 432	23 882	24 344	27 370
Prestation canadienne d'urgence et Prestations canadiennes de la relance économique.....	-	-	-	-	-	-	-	-	4 739	55 832
Subvention salariale d'urgence du Canada.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80 166
Retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....	-	-	-	-	-	-	-	664	2 636	4 566
Autres paiements de transfert.....	37 720	34 862	36 698	35 126	34 874	41 580	47 138	51 753	54 405	97 961
<b>Total des paiements de transfert.....</b>	<b>162 932</b>	<b>163 561</b>	<b>169 395</b>	<b>174 693</b>	<b>183 629</b>	<b>201 170</b>	<b>211 448</b>	<b>224 478</b>	<b>243 276</b>	<b>489 433</b>
<b>Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes.....</b>	<b>75 034</b>	<b>74 314</b>	<b>64 277</b>	<b>73 971</b>	<b>79 939</b>	<b>77 519</b>	<b>86 488</b>	<b>90 077</b>	<b>95 191</b>	<b>119 089</b>
<b>Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes.....</b>	<b>237 966</b>	<b>237 875</b>	<b>233 672</b>	<b>248 664</b>	<b>263 568</b>	<b>278 689</b>	<b>297 936</b>	<b>314 555</b>	<b>338 467</b>	<b>608 522</b>
<b>Frais de la dette publique.....</b>	<b>29 038</b>	<b>25 533</b>	<b>24 729</b>	<b>24 207</b>	<b>21 837</b>	<b>21 232</b>	<b>21 889</b>	<b>23 266</b>	<b>24 447</b>	<b>20 358</b>
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes.....</b>	<b>267 004</b>	<b>263 408</b>	<b>258 401</b>	<b>272 871</b>	<b>285 405</b>	<b>299 921</b>	<b>319 825</b>	<b>337 821</b>	<b>362 914</b>	<b>628 880</b>
<b>Déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes.....</b>	<b>(20 322)</b>	<b>(8 998)</b>	<b>11 611</b>	<b>7 034</b>	<b>7 203</b>	<b>(9 053)</b>	<b>(8 609)</b>	<b>(5 603)</b>	<b>(28 783)</b>	<b>(312 434)</b>
Pertes actuarielles nettes .....	(7 711)	(12 295)	(19 661)	(7 584)	(10 064)	(9 904)	(10 352)	(8 361)	(10 609)	(15 295)
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>(28 033)</b>	<b>(21 293)</b>	<b>(8 050)</b>	<b>(550)</b>	<b>(2 861)</b>	<b>(18 957)</b>	<b>(18 961)</b>	<b>(13 964)</b>	<b>(39 392)</b>	<b>(327 729)</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice – tel qu'établi antérieurement.....</b>	<b>(551 668)</b>	<b>(591 040)</b>	<b>(609 391)</b>	<b>(611 881)</b>	<b>(612 330)</b>	<b>(615 986)</b>	<b>(631 899)</b>	<b>(671 254)</b>	<b>(685 450)</b>	<b>(721 360)</b>
<b>Changement comptable et redressements – régimes de retraite du secteur public.....</b>	<b>(6,587)</b>	<b>(8,341)</b>	<b>(11,219)</b>	<b>(14,119)</b>	<b>(16,580)</b>	<b>(18,454)</b>	<b>(19,641)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ajustement de transition aux normes internationales d'information financière.....</b>	<b>(3 337)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres éléments du résultat global.....</b>	<b>(2 292)</b>	<b>64</b>	<b>2 660</b>	<b>(2 360)</b>	<b>(2 669)</b>	<b>1 857</b>	<b>(753)</b>	<b>(232)</b>	<b>3 482</b>	<b>343</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(591 917)</b>	<b>(620 610)</b>	<b>(626 000)</b>	<b>(628 910)</b>	<b>(634 440)</b>	<b>(651 540)</b>	<b>(671 254)</b>	<b>(685 450)</b>	<b>(721 360)</b>	<b>(1 048 746)</b>

<sup>1</sup> Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés à l'exercice 2019 afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

<sup>2</sup> Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

<sup>3</sup> Le montant du déficit accumulé au début de l'exercice de 2013 a été ajusté pour inclure les redressements de 5 669 millions de dollars et de 1 795 millions de dollars relativement aux escomptes et primes non amortis découlant de rachat d'obligation et pour les prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs qui ont été effectués au cours de l'exercice 2014.

<sup>4</sup> Le montant du déficit accumulé au début de l'exercice de 2012 a été ajusté pour inclure le redressement de 1 341 millions de dollars pour les droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui a été effectué au cours de l'exercice 2013.

**Tableau 1.2**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé de la situation financière – détaillé**  
(en millions de dollars)

	Au 31 mars <sup>1,2</sup>									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Passifs</b>										
<i>Créditeurs et charges à payer</i>										
Créditeurs fiscaux .....	50 952	54 877	52 600	56 198	53 697	55 077	61 876	65 200	60 186	71 516
Autres créditeurs et charges à payer .....	41 358	30 369	26 170	26 986	29 979	29 034	37 692	42 674	49 055	61 459
Provision pour passifs éventuels.....	12 804	12 262	11 135	11 757	12 562	16 511	23 030	26 447	24 928	44 815
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	8 362	10 600	11 143	12 296	13 282	12 599	12 291	13 192	14 646	14 484
Revenus reportés.....	4 164	3 570	4 147	8 161	9 684	9 066	8 220	7 500	10 522	10 424
Intérêts et dette échue.....	6 379	5 955	5 585	5 240	4 922	4 663	4 690	4 694	4 496	4 699
<b>Total des créditeurs et charges à payer.....</b>	<b>124 019</b>	<b>117 633</b>	<b>110 780</b>	<b>120 638</b>	<b>124 126</b>	<b>126 950</b>	<b>147 799</b>	<b>159 707</b>	<b>163 833</b>	<b>207 397</b>
<i>Dette portant intérêt</i>										
<i>Dette non échue</i>										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables.....	448 140	469 039	473 319	487 881	504 068	536 280	574 968	569 526	596 864	875 306
Bons du Trésor.....	163 221	180 689	152 990	135 692	138 100	136 700	110 700	134 300	151 867	218 775
Titres au détail.....	8 922	7 481	6 327	5 660	5 076	4 533	2 586	1 237	497	299
Obligations pour le Régime de pensions du Canada.....	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	620 294	657 209	632 636	629 233	647 244	677 513	688 254	705 063	749 228	1 094 380
Payable en devises .....	10 715	10 802	16 030	20 267	22 482	17 609	16 049	16 011	15 941	15 427
Réévaluation des swaps de devises .....	(4 448)	(3 419)	2 326	6 669	8 391	7 764	7 835	7 274	10 592	450
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés .....	(4 295)	3 231	3 184	4 296	5 047	5 322	3 467	2 163	2 487	9 690
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	3 633	3 647	3 603	3 710	3 477	3 226	3 203	2 893	2 913	2 708
Obligation en vertu des partenariats public-privé .....	453	917	1 179	1 005	1 570	2 199	2 393	3 511	2 590	2 531
<b>Total de la dette non échue .....</b>	<b>626 352</b>	<b>672 387</b>	<b>658 958</b>	<b>665 180</b>	<b>688 211</b>	<b>713 633</b>	<b>721 201</b>	<b>736 915</b>	<b>783 751</b>	<b>1 125 186</b>
<i>Régimes de retraite et autres avantages futurs</i>										
Régimes de retraite du secteur public.....	157 252	162 886	167 281	169 244	170 681	171 447	170 914	168 782	168 596	168 761
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	61 915	67 301	71 959	76 140	85 681	93 568	104 793	113 862	126 378	144 186
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs .....</b>	<b>219 167</b>	<b>230 187</b>	<b>239 240</b>	<b>245 384</b>	<b>256 362</b>	<b>265 015</b>	<b>275 707</b>	<b>282 644</b>	<b>294 974</b>	<b>312 947</b>
Compte du Régime de pensions du Canada .....	138	68	140	212	35	106	32	163	279	139
Autres passifs.....	6 795	5 978	5 774	5 790	5 567	5 583	5 638	5 742	5 772	6 572
<b>Total de la dette portant intérêt.....</b>	<b>852 452</b>	<b>908 620</b>	<b>904 112</b>	<b>916 566</b>	<b>950 175</b>	<b>984 337</b>	<b>1 002 578</b>	<b>1 025 464</b>	<b>1 084 776</b>	<b>1 444 844</b>
<b>Total des passifs.....</b>	<b>976 471</b>	<b>1 026 253</b>	<b>1 014 892</b>	<b>1 037 204</b>	<b>1 074 301</b>	<b>1 111 287</b>	<b>1 150 377</b>	<b>1 185 171</b>	<b>1 248 609</b>	<b>1 652 241</b>
<b>Actifs financiers</b>										
<i>Trésorerie et créances</i>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	17 143	27 341	31 429	34 999	38 570	36 500	34 642	37 635	37 242	64 101
Impôts à recevoir.....	86 006	92 115	92 489	98 499	105 848	110 514	123 035	127 561	121 098	142 542
Autres créances.....	3 529	3 587	3 706	3 031	10 139	10 316	14 380	11 845	15 375	17 553
<b>Total de la trésorerie et des créances .....</b>	<b>106 678</b>	<b>123 043</b>	<b>127 624</b>	<b>136 529</b>	<b>154 557</b>	<b>157 330</b>	<b>172 057</b>	<b>177 041</b>	<b>173 715</b>	<b>224 196</b>
<i>Comptes d'opérations de change</i>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte de fonds des changes .....	62 141	63 381	77 365	91 961	101 379	106 668	105 430	107 200	112 017	97 589
Fonds monétaire international – Souscriptions.....	9 842	9 694	10 883	11 129	20 170	19 892	20 647	20 449	21 178	19 633
Fonds monétaire international – Prêts.....	1 325	1 457	1 665	1 353	1 278	1 125	775	546	368	197
Moins : Fonds monétaire international – Effets à payer et allocations de droits de tirage spéciaux .....	16 311	15 773	17 651	19 425	29 288	28 888	29 914	28 507	28 660	24 797
<b>Total des comptes d'opérations de change.....</b>	<b>56 997</b>	<b>58 759</b>	<b>72 262</b>	<b>85 018</b>	<b>93 539</b>	<b>98 797</b>	<b>96 938</b>	<b>99 688</b>	<b>104 903</b>	<b>92 622</b>
<i>Prêts, placements et avances</i>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	130 662	131 785	94 815	89 375	91 116	99 427	100 775	108 169	125 108	119 994
Autres prêts, placements et avances.....	22 258	23 134	22 820	24 306	24 841	24 579	25 596	25 743	27 394	59 284
<b>Total des prêts, placements et avances.....</b>	<b>152 920</b>	<b>154 919</b>	<b>117 635</b>	<b>113 681</b>	<b>115 957</b>	<b>124 006</b>	<b>126 371</b>	<b>133 912</b>	<b>152 502</b>	<b>179 278</b>
<i>Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>938</i>	<i>1 263</i>	<i>1 639</i>	<i>1 900</i>	<i>2 124</i>	<i>2 406</i>	<i>4 598</i>	<i>6 320</i>
<b>Total des actifs financiers.....</b>	<b>316 595</b>	<b>336 721</b>	<b>318 459</b>	<b>336 491</b>	<b>365 692</b>	<b>382 033</b>	<b>397 490</b>	<b>413 047</b>	<b>435 718</b>	<b>502 416</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>(659 876)</b>	<b>(689 532)</b>	<b>(696 433)</b>	<b>(700 713)</b>	<b>(708 609)</b>	<b>(729 254)</b>	<b>(752 887)</b>	<b>(772 124)</b>	<b>(812 891)</b>	<b>(1 149 825)</b>
<b>Actifs non financiers</b>										
Immobilisations corporelles.....	59 047	60 241	61 942	63 347	65 838	69 676	73 835	78 942	83 682	87 583
Stocks.....	6 996	7 453	7 316	7 250	7 221	6 842	6 679	6 601	6 171	9 764
Charges payées d'avance.....	1 916	1 228	1 175	1 206	1 110	1 196	1 119	1 131	1 678	3 732
<b>Total des actifs non financiers.....</b>	<b>67 959</b>	<b>68 922</b>	<b>70 433</b>	<b>71 803</b>	<b>74 169</b>	<b>77 714</b>	<b>81 633</b>	<b>86 674</b>	<b>91 531</b>	<b>101 079</b>
<b>Déficit accumulé.....</b>	<b>(591 917)</b>	<b>(620 610)</b>	<b>(626 000)</b>	<b>(628 910)</b>	<b>(634 440)</b>	<b>(651 540)</b>	<b>(671 254)</b>	<b>(685 450)</b>	<b>(721 360)</b>	<b>(1 048 746)</b>

<sup>1</sup> Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés à l'exercice 2019 afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

<sup>2</sup> Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

**Tableau 1.3**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>1, 2</sup>									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dette nette au début de l'exercice – telle qu'établie antérieurement</b> .....	<b>(616 908)</b>	<b>(650 135)</b>	<b>(671 363)</b>	<b>(682 314)</b>	<b>(686 959)</b>	<b>(693 751)</b>	<b>(714 457)</b>	<b>(752 887)</b>	<b>(772 124)</b>	<b>(812 891)</b>
<b>Changements comptables et redressement</b>										
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés .....	(1 341)	(1 400)	–	–	–	–	–	–	–	–
Escomptes et primes non amortis découlant du rachat d'obligations .....	–	(5 669)	(5 387)	–	–	–	–	–	–	–
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs .....	–	(1,795)	(1,563)	–	–	–	–	–	–	–
Régimes de retraite du secteur public .....	(6,587)	(8,341)	(11,219)	(14,119)	(16,580)	(18,454)	(19,641)	–	–	–
Changement à la comptabilisation des revenus .....	–	–	–	–	2 826	3 596	4 844	–	–	–
<b>Dette nette au début de l'exercice – telle que redressée</b> .....	<b>(624 836)</b>	<b>(667 340)</b>	<b>(689 532)</b>	<b>(696 433)</b>	<b>(700 713)</b>	<b>(708 609)</b>	<b>(729 254)</b>	<b>(752 887)</b>	<b>(772 124)</b>	<b>(812 891)</b>
<b>Ajustement de transition aux normes internationales d'information financière</b> .....	<b>(3 337)</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation de la dette nette au cours de l'exercice</b>										
<b>Déficit annuel</b> .....	<b>(28 033)</b>	<b>(21 293)</b>	<b>(8 050)</b>	<b>(550)</b>	<b>(2 861)</b>	<b>(18 957)</b>	<b>(18 961)</b>	<b>(13 964)</b>	<b>(39 392)</b>	<b>(327 729)</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>										
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	(6 976)	(7 175)	(7 129)	(7 204)	(8 015)	(8 547)	(9 793)	(11 134)	(10 286)	(10 127)
Amortissement des immobilisations corporelles .....	4 859	5 184	4 865	5 090	5 049	5 168	5 261	5 643	5 790	5 969
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	664	407	875	954	632	421	266	465	157	120
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements .....	74	390	(312)	(245)	(157)	(880)	107	(81)	(401)	137
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</i> .....	<i>(1 379)</i>	<i>(1 194)</i>	<i>(1 701)</i>	<i>(1 405)</i>	<i>(2 491)</i>	<i>(3 838)</i>	<i>(4 159)</i>	<i>(5 107)</i>	<i>(4 740)</i>	<i>(3 901)</i>
<b>Variation due aux stocks</b> .....	<b>(166)</b>	<b>(457)</b>	<b>137</b>	<b>66</b>	<b>29</b>	<b>379</b>	<b>163</b>	<b>78</b>	<b>430</b>	<b>(3 593)</b>
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b> .....	<b>167</b>	<b>688</b>	<b>53</b>	<b>(31)</b>	<b>96</b>	<b>(86)</b>	<b>77</b>	<b>(12)</b>	<b>(547)</b>	<b>(2 054)</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement</b> .....	<b>(29 411)</b>	<b>(22 256)</b>	<b>(9 561)</b>	<b>(1 920)</b>	<b>(5 227)</b>	<b>(22 502)</b>	<b>(22 880)</b>	<b>(19 005)</b>	<b>(44 249)</b>	<b>(337 277)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b> .....	<b>(2 292)</b>	<b>64</b>	<b>2 660</b>	<b>(2 360)</b>	<b>(2 669)</b>	<b>1 857</b>	<b>(753)</b>	<b>(232)</b>	<b>3 482</b>	<b>343</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette</b> .....	<b>(31 703)</b>	<b>(22 192)</b>	<b>(6 901)</b>	<b>(4 280)</b>	<b>(7 896)</b>	<b>(20 645)</b>	<b>(23 633)</b>	<b>(19 237)</b>	<b>(40 767)</b>	<b>(336 934)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b> .....	<b>(659 876)</b>	<b>(689 532)</b>	<b>(696 433)</b>	<b>(700 713)</b>	<b>(708 609)</b>	<b>(729 254)</b>	<b>(752 887)</b>	<b>(772 124)</b>	<b>(812 891)</b>	<b>(1 149 825)</b>

<sup>1</sup> Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés à l'exercice 2019 afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

<sup>2</sup> Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.



**Tableau 1.4**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé des flux de trésorerie – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>1,2,3</sup>									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Activités de fonctionnement</b>										
<b>Déficit annuel</b> .....	<b>(28 033)</b>	<b>(21 293)</b>	<b>(8 050)</b>	<b>(550)</b>	<b>(2 861)</b>	<b>(18 957)</b>	<b>(18 961)</b>	<b>(13 964)</b>	<b>(39 392)</b>	<b>(327 729)</b>
Éléments sans effet sur la trésorerie										
Quote-part des pertes (bénéfices) annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	(5 350)	(4 995)	(5 945)	(8 365)	(7 316)	(4 920)	(6 959)	(5 920)	(3 588)	11 638
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette ..	3 824	2 919	2 792	2 261	2 374	1 936	1 999	3 044	4 649	1 559
Provision pour évaluation des autres prêts, placements et avances.....	1 486	1 213	1 302	1 372	1 647	1 421	1 457	2 605	1 707	17 523
Amortissement des immobilisations corporelles.....	4 859	5 184	4 865	5 090	5 049	5 168	5 261	5 643	5 790	5 969
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	74	390	(312)	(245)	(157)	(880)	107	(81)	(401)	137
Réévaluation des swaps de devises .....	643	1 029	5 745	4 343	1 722	(627)	71	(561)	3 318	(10 142)
Charges et intérêts au titre des prestations des régimes de retraite et autres avantages futurs.....	22 668	25 737	24 549	21 817	26 491	25 884	29 588	25 662	28 954	35 152
Provision pour créances douteuses.....	3 885	3 246	3 767	3 960	3 954	2 791	3 395	3 865	4 330	6 058
Pertes nettes sur les radiations et réductions pour moins-value des stocks.....	5	(2)	115	327	698	370	613	400	307	486
Variation des impôts à recevoir .....	(11 142)	(9 358)	(4 125)	(9 920)	(11 182)	(7 425)	(15 846)	(8 292)	2 198	(26 568)
Paievements effectués au titre des prestations des régimes de retraite et autres avantages futurs.....	(15 770)	(14 717)	(16 434)	(15 998)	(15 889)	(17 492)	(19 120)	(19 007)	(18 816)	(18 901)
Variation des comptes d'opérations de change.....	(8 490)	(1 762)	(13 503)	(12 756)	(8 521)	(5 258)	1 859	(2 750)	(5 215)	12 281
Variation des créditeurs et charges à payer.....	5 528	(6 386)	(6 853)	9 858	3 488	2 824	20 849	11 908	4 126	43 564
Variation nette des liquidités données en nantissement.....	-	-	-	-	(6 557)	(349)	(1 841)	1 622	(2 825)	9 286
Variation nette des autres comptes .....	(3 131)	(2 048)	(2 553)	(1 060)	(3 495)	(1 729)	(3 917)	514	(429)	(10 788)
<b>Trésorerie (utilisée) générée par les activités de fonctionnement</b> .....	<b>(28 944)</b>	<b>(20 843)</b>	<b>(14 640)</b>	<b>134</b>	<b>(10 555)</b>	<b>(17 243)</b>	<b>(1 445)</b>	<b>4 688</b>	<b>(15 287)</b>	<b>(250 475)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisation</b>										
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	(6 976)	(7 175)	(7 129)	(6 804)	(7 379)	(7 834)	(9 220)	(10 010)	(9 598)	(10 030)
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	664	407	875	954	632	421	266	465	157	120
<b>Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation</b> .....	<b>(6 312)</b>	<b>(6 768)</b>	<b>(6 254)</b>	<b>(5 850)</b>	<b>(6 747)</b>	<b>(7 413)</b>	<b>(8 954)</b>	<b>(9 545)</b>	<b>(9 441)</b>	<b>(9 910)</b>
<b>Activités d'investissement</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Opérations portant sur les capitaux propres .....	2 684	1 445	5 165	3 514	4 975	2 195	7 993	6 302	1 992	(13 989)
Émission de prêts et avances .....	(63 389)	(65 183)	(70 328)	(79 905)	(54 542)	(52 213)	(42 756)	(48 889)	(54 334)	(48 985)
Remboursement de prêts et avances .....	65 286	66 156	110 259	88 168	52 699	48 703	39 884	41 086	42 648	47 837
Émission d'autres prêts, placements et avances .....	(7 679)	(5 533)	(5 525)	(8 124)	(7 749)	(6 104)	(7 500)	(7 546)	(8 313)	(54 548)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances .....	6 810	3 444	4 537	5 266	5 568	4 944	5 026	4 795	4 955	5 607
<b>Trésorerie (utilisée) générée par les activités d'investissement</b> .....	<b>3 712</b>	<b>329</b>	<b>44 108</b>	<b>8 919</b>	<b>951</b>	<b>(2 475)</b>	<b>2 647</b>	<b>(4 252)</b>	<b>(13 052)</b>	<b>(64 078)</b>
<b>Total de la trésorerie (utilisée) générée avant les activités de financement</b> .....	<b>(31 544)</b>	<b>(27 282)</b>	<b>23 214</b>	<b>3 203</b>	<b>(16 351)</b>	<b>(27 131)</b>	<b>(7 752)</b>	<b>(9 109)</b>	<b>(37 780)</b>	<b>(324 463)</b>
<b>Activités de financement</b>										
Émission d'emprunts en monnaie canadienne.....	567 707	579 456	512 009	468 021	452 850	507 483	441 307	437 135	468 722	1 048 574
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne.....	(536 430)	(542 063)	(536 364)	(471 891)	(435 143)	(477 549)	(433 801)	(424 926)	(430 279)	(698 130)
Émission d'emprunts en devises.....	12 743	7 782	12 011	16 961	26 817	21 702	15 847	19 631	17 821	34 185
Remboursement d'emprunts en devises.....	(9 656)	(7 695)	(6 783)	(12 724)	(24 602)	(26 575)	(17 458)	(19 738)	(18 877)	(33 307)
<b>Trésorerie générée (utilisée) par les activités de financement</b> .....	<b>34 364</b>	<b>37 480</b>	<b>(19 127)</b>	<b>367</b>	<b>19 922</b>	<b>25 061</b>	<b>5 895</b>	<b>12 102</b>	<b>37 387</b>	<b>351 322</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b> .....	<b>2 820</b>	<b>10 198</b>	<b>4 087</b>	<b>3 570</b>	<b>3 571</b>	<b>(2 070)</b>	<b>(1 857)</b>	<b>2 993</b>	<b>(393)</b>	<b>26 859</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b> .....	<b>14 323</b>	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>	<b>31 428</b>	<b>34 999</b>	<b>38 570</b>	<b>36 500</b>	<b>34 642</b>	<b>37 635</b>	<b>37 242</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> .....	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>	<b>31 428</b>	<b>34 998</b>	<b>38 570</b>	<b>36 500</b>	<b>34 643</b>	<b>37 635</b>	<b>37 242</b>	<b>64 101</b>

<sup>1</sup> Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.<sup>2</sup> Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés à l'exercice 2019 afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.<sup>3</sup> Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

**Tableau 1.5**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>1,2</sup>									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Prêts, placements et avances</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Prêts et avances										
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	2 974	3 472	41 951	10 465	177	720	1 124	592	(6 282)	(907)
Banque de développement du Canada.....	662	(653)	(1 106)	(1 356)	(1 266)	(1 869)	(1 659)	(1 765)	(1 170)	5 179
Financement agricole Canada.....	(1 768)	(1 848)	(855)	(662)	(747)	(2 246)	(2 324)	(1 854)	(2 791)	(1 688)
Corporation de développement des investissements du Canada.....	–	–	–	–	–	–	–	(4 790)	(1 465)	(3 725)
Autres.....	29	2	(59)	(185)	(7)	(115)	(13)	14	22	(8)
	<b>1 897</b>	<b>973</b>	<b>39 931</b>	<b>8 262</b>	<b>(1 843)</b>	<b>(3 510)</b>	<b>(2 872)</b>	<b>(7 803)</b>	<b>(11 686)</b>	<b>(1 149)</b>
Placements										
Quote-part des pertes (bénéfices) annuels.....	(5 350)	(4 995)	(5 945)	(8 365)	(7 316)	(4 920)	(6 959)	(5 920)	(3 588)	11 638
Autres éléments du résultat global.....	2 292	(64)	(2 660)	2 360	2 669	(1 857)	753	232	(3 482)	(343)
Dividendes.....	2 028	1 445	5 215	2 341	4 002	2 320	8 058	6 427	3 618	13 592
Capitaux propres.....	656	–	(50)	1 030	973	(125)	(65)	(125)	(1 816)	(18 470)
Ajustement de transition et autres.....	3 337	–	–	143	–	–	–	–	190	(24)
	<b>2 963</b>	<b>(3 614)</b>	<b>(3 440)</b>	<b>(2 491)</b>	<b>328</b>	<b>(4 582)</b>	<b>1 787</b>	<b>614</b>	<b>(5 078)</b>	<b>6 393</b>
<b>Total.....</b>	<b>4 860</b>	<b>(2 641)</b>	<b>36 491</b>	<b>5 771</b>	<b>(1 515)</b>	<b>(8 092)</b>	<b>(1 085)</b>	<b>(7 189)</b>	<b>(16 764)</b>	<b>5 244</b>
Moins :										
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.....	(119)	(1 519)	(480)	353	221	218	264	204	167	115
Escomptes et primes non amortis.....	(32)	–	1	(22)	5	1	(1)	1	8	15
<b>Total.....</b>	<b>5 011</b>	<b>(1 122)</b>	<b>36 970</b>	<b>5 440</b>	<b>(1 741)</b>	<b>(8 311)</b>	<b>(1 348)</b>	<b>(7 394)</b>	<b>(16 939)</b>	<b>5 114</b>
Autres prêts, placements et avances										
Placements de portefeuille.....	12	5	–	10	5	–	5	–	–	(53)
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.....	40	18	(7)	(606)	22	(49)	78	55	432	109
Organisations internationales.....	(704)	(885)	(900)	(1 039)	(972)	(703)	(888)	(989)	(1 183)	(1 231)
Administrations provinciales et territoriales.....	(849)	803	849	765	693	126	(98)	(16)	60	(9)
Autres prêts, placements et avances.....	680	(1 254)	(1 049)	(1 751)	(1 352)	32	760	(1 242)	(1 295)	(47 757)
<b>Total.....</b>	<b>(821)</b>	<b>(1 313)</b>	<b>(1 107)</b>	<b>(2 621)</b>	<b>(1 604)</b>	<b>(594)</b>	<b>(143)</b>	<b>(2 192)</b>	<b>(1 986)</b>	<b>(48 941)</b>
Moins : provision pour moins-value.....	(1 439)	(436)	(1 421)	(1 135)	(1 069)	(856)	874	(2 045)	(335)	(17 051)
<b>Total.....</b>	<b>618</b>	<b>(877)</b>	<b>314</b>	<b>(1 486)</b>	<b>(535)</b>	<b>262</b>	<b>(1 017)</b>	<b>(147)</b>	<b>(1 651)</b>	<b>(31 890)</b>
<b>Total des prêts, placements et avances.....</b>	<b>5 629</b>	<b>(1 999)</b>	<b>37 284</b>	<b>3 954</b>	<b>(2 276)</b>	<b>(8 049)</b>	<b>(2 365)</b>	<b>(7 541)</b>	<b>(18 590)</b>	<b>(26 776)</b>
<b>Régimes de retraite et autres avantages futurs</b>										
Régimes de retraite du secteur public.....	4 530	5 635	3 457	1 638	1 061	505	(757)	(2 414)	(2 378)	(1 557)
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	3 707	5 386	4 658	4 181	9 541	7 887	11 225	9 069	12 516	17 808
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs.....</b>	<b>8 237</b>	<b>11 021</b>	<b>8 115</b>	<b>5 819</b>	<b>10 602</b>	<b>8 392</b>	<b>10 468</b>	<b>6 655</b>	<b>10 138</b>	<b>16 251</b>
<b>Autres passifs</b>										
Compte du Régime de pensions du Canada.....	115	(70)	72	72	(177)	71	(74)	131	115	(139)
Autres passifs.....	503	(817)	(204)	16	(223)	16	55	104	31	800
<b>Total des autres passifs.....</b>	<b>618</b>	<b>(887)</b>	<b>(132)</b>	<b>88</b>	<b>(400)</b>	<b>87</b>	<b>(19)</b>	<b>235</b>	<b>146</b>	<b>661</b>
<b>Actifs non financiers</b>										
Immobilisations corporelles.....	(1 379)	(1 194)	(1 701)	(1 405)	(2 491)	(3 838)	(4 159)	(5 107)	(4 740)	(3 901)
Stocks.....	(166)	(458)	137	66	29	379	163	78	430	(3 593)
Charges payées d'avance.....	167	688	53	(31)	96	(86)	77	(12)	(547)	(2 054)
<b>Total des actifs non financiers.....</b>	<b>(1 378)</b>	<b>(964)</b>	<b>(1 511)</b>	<b>(1 370)</b>	<b>(2 366)</b>	<b>(3 545)</b>	<b>(3 919)</b>	<b>(5 041)</b>	<b>(4 857)</b>	<b>(9 548)</b>
<b>Autres opérations</b>										
Impôts à recevoir.....	(7 380)	(6 109)	(374)	(6 010)	(7 349)	(4 666)	(12 521)	(4 526)	6 463	(21 444)
Autres créances.....	(140)	(58)	(119)	675	(7 108)	(177)	(4 064)	2 535	(3 530)	(2 179)
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones.....	2 688	(7 130)	(1 584)	951	2 780	(1 942)	5 034	(351)	(4 710)	7 691
Créditeurs fiscaux.....	2 304	3 925	(2 277)	3 598	(2 501)	1 380	6 799	3 324	(5 014)	11 330
Autres passifs.....	536	(3 181)	(2 992)	5 309	3 208	3 386	9 016	8 936	13 849	24 543
<b>Total des autres opérations.....</b>	<b>(1 992)</b>	<b>(12 553)</b>	<b>(7 346)</b>	<b>4 523</b>	<b>(10 970)</b>	<b>(2 019)</b>	<b>4 264</b>	<b>9 918</b>	<b>7 058</b>	<b>19 941</b>
<b>Total des opérations non budgétaires et des actifs non financiers.....</b>	<b>11 114</b>	<b>(5 382)</b>	<b>36 410</b>	<b>13 014</b>	<b>(5 410)</b>	<b>(5 134)</b>	<b>8 429</b>	<b>4 226</b>	<b>(6 105)</b>	<b>529</b>

<sup>1</sup> Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés à l'exercice 2019 afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

<sup>2</sup> Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

**Tableau 1.6**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Comptes d'opérations de change</b>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes.....	(8 100)	(1 240)	(13 984)	(14 596)	(9 418)	(5 289)	1 238	(1 770)	(4 817)	14 427
Fonds monétaire international – Souscriptions.....	(50)	148	(1 189)	(246)	(9 041)	278	(755)	198	(729)	1 546
Fonds monétaire international – Prêts.....	(186)	(132)	(208)	312	75	153	350	229	178	171
	<i>(8 336)</i>	<i>(1 224)</i>	<i>(15 381)</i>	<i>(14 530)</i>	<i>(18 384)</i>	<i>(4 858)</i>	<i>833</i>	<i>(1 343)</i>	<i>(5 368)</i>	<i>16 144</i>
Moins : Fonds monétaire international										
Allocations de droits de tirages spéciaux.....	(48)	139	(1 118)	(231)	(493)	150	(409)	107	(396)	840
Effets à payer.....	202	398	(760)	(1 543)	(9 370)	250	(617)	1 300	243	3 023
	<i>154</i>	<i>537</i>	<i>(1 878)</i>	<i>(1 774)</i>	<i>(9 863)</i>	<i>400</i>	<i>(1 026)</i>	<i>1 407</i>	<i>(153)</i>	<i>3 863</i>
<b>Total des comptes d'opérations de change.....</b>	<b>(8 490)</b>	<b>(1 761)</b>	<b>(13 503)</b>	<b>(12 756)</b>	<b>(8 521)</b>	<b>(5 258)</b>	<b>1 859</b>	<b>(2 750)</b>	<b>(5 215)</b>	<b>12 281</b>
<b>Dette non échue</b>										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables.....	32 060	20 899	4 280	14 562	16 187	32 212	38 688	(5 442)	27 338	278 442
Bons du Trésor.....	241	17 468	(27 699)	(17 298)	2 408	(1 400)	(26 000)	23 600	17 567	66 908
Titres au détail.....	(1 219)	(1 441)	(1 154)	(667)	(584)	(543)	(1 947)	(1 349)	(740)	(198)
Obligations pour le Régime de pensions du Canada.....	(16)	(11)	–	–	–	–	–	–	–	–
	<i>31 066</i>	<i>36 915</i>	<i>(24 573)</i>	<i>(3 403)</i>	<i>18 011</i>	<i>30 269</i>	<i>10 741</i>	<i>16 809</i>	<i>44 165</i>	<i>345 152</i>
Payable en devises.....	3 087	87	5 228	4 237	2 215	(4 873)	(1 560)	(38)	(70)	(514)
Réévaluation des swaps de devises.....	643	1 029	5 745	4 343	1 722	(627)	71	(561)	3 318	(10 142)
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés.....	190	7 526	(47)	1 112	751	275	(1 855)	(1 304)	324	7 203
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	(52)	14	(45)	107	(233)	(251)	(23)	(310)	20	(205)
Obligation en vertu des partenariats public-privé.....	263	464	262	(174)	565	629	194	1 118	(921)	(59)
<b>Total de la dette non échue.....</b>	<b>35 197</b>	<b>46 035</b>	<b>(13 430)</b>	<b>6 222</b>	<b>23 031</b>	<b>25 422</b>	<b>7 568</b>	<b>15 714</b>	<b>46 836</b>	<b>341 435</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>										
En monnaie canadienne.....	16 493	27 130	31 415	34 716	36 022	35 353	34 110	36 840	36 400	63 685
En devises.....	650	211	14	283	2 548	1 147	532	795	842	416
<b>Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie.....</b>	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>	<b>31 429</b>	<b>34 999</b>	<b>38 570</b>	<b>36 500</b>	<b>34 642</b>	<b>37 635</b>	<b>37 242</b>	<b>64 101</b>

## Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers consolidés contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des sources suivantes :

TERMIUM à l'adresse [btb.termiumplus.gc.ca](http://btb.termiumplus.gc.ca)

*Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*

Glossaire de termes courants, site web du ministère des Finances

### Actifs financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment la trésorerie et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

### Actifs non financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.

### Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global accumulés comprennent les gains et les pertes non réalisés qui découlent de la variation de la valeur du marché des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture, ou les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.

### Comptabilité d'exercice

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

### Compte du Canada

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à procéder à une opération ou à une catégorie d'opérations lorsque le ministre estime que cela servirait l'intérêt national et lorsqu'EDC a informé le ministre qu'il ne procédera pas à de telles opérations sans une autorisation de la sorte. Le financement de telles opérations est fourni par le ministre des Finances à partir du Trésor et les opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada. Ensemble, ces opérations sont appelées compte du Canada.

### Comptes du Canada

Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.

### Comptes nationaux

Fait allusion aux Comptes économiques nationaux (CEN) du Canada, un ensemble de comptes (ou d'états statistiques économiques) compilés par Statistique Canada, offrant une vue regroupée de l'activité économique pendant une période donnée. Le « Système de comptabilité nationale 2008 » (SCN2008) sert de cadre pour structurer la compilation des CEN. Le SCN2008 met de l'avant les concepts, les classifications et les méthodes recommandés à l'échelle internationale pour mesurer la richesse, la production, les revenus, l'épargne, l'investissement et les opérations financières. L'utilisation du SCN2008 fait en sorte que les CEN du Canada sont comparables à ceux d'autres pays.

### Contrat de location-acquisition

Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

### Contrat de location-exploitation

Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.

### Crédit

Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.

### Déficit

Montant par lequel les charges de l'État excèdent les revenus dans un exercice donné.

### Déficit accumulé

Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération plus les autres éléments du résultat global. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs – à la fois financiers et non financiers.

**Dettes nettes**

Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.

**Évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité**

Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime disponibles pour faire face aux passifs au titre des régimes et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. Elle évalue les obligations et attribue les coûts des prestations pour la période et détermine les gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.

**Excédent**

Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.

**Fonds publics**

Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou tout autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.

**Groupe des Sept (G7)**

Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G7, renforcent leurs initiatives.

**Immobilisations corporelles**

Actifs non financiers ayant une existence matérielle : a) qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services; b) dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et c) qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.

**Indice des prix à la consommation (IPC)**

Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.

**Obligation à rendement réel**

Ces obligations du gouvernement du Canada sont assorties d'un intérêt nominal réel payable chaque semestre. Contrairement aux obligations négociables à taux d'intérêt nominal fixe, l'intérêt versé sur les obligations à rendement réel est rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation.

**Obligation au titre des prestations constituées**

Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêt des comptes.

**Obligation contractuelle**

Obligation par écrit envers des organismes tiers ou des particuliers résultant d'un marché.

**Paiement de transfert**

Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant : a) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente; b) ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou c) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

**Passif éventuel**

Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.

**Produit intérieur brut (PIB)**

Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement. Les valeurs du PIB réel prennent en compte les rajustements au titre de l'inflation, contrairement à celles du PIB nominal.

**Provision**

Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.

## *Comptes publics du Canada 2020-2021*

### Régime de retraite à prestations déterminées

Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

### Société d'État entreprise

Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.

### Swap

Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex., un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).

### Titres au détail

Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada.

### Trésor

Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.

### Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle

Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-value dont elle a fait l'objet.

# Section 2

## *Comptes publics du Canada 2020-2021*

### **États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport de la vérificatrice générale du Canada**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Préface .....	56
Énoncé de responsabilité .....	57
Vérificatrice générale du Canada	
Rapport de l'auditeur indépendant .....	58
États financiers consolidés du gouvernement du Canada	
État consolidé des résultats et du déficit accumulé .....	61
État consolidé de la situation financière .....	62
État consolidé de la variation de la dette nette .....	63
État consolidé des flux de trésorerie .....	64
Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada .....	65

#### **Note au lecteur**

Les observations de la vérificatrice générale du Canada sur les états financiers consolidés sont maintenant publiées dans le *Commentaire sur les audits d'états financiers 2020-2021* du Bureau du vérificateur général. Ce rapport est disponible sur le web à l'adresse suivante :

[oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_lpf\\_f\\_42210](http://oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_lpf_f_42210)

## Préface des états financiers consolidés du gouvernement du Canada

Le but fondamental de ces états financiers consolidés est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ces états financiers consolidés présentent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats de son fonctionnement, son déficit accumulé, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les Lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de lever des impôts et des revenus est inscrit dans les Lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses de fonctionnement, pour les prêts, placements et avances et pour le remboursement de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État détenues en propriété exclusive qui sont mandataires de Sa Majesté en vertu d'une loi du Parlement peuvent emprunter si expressément autorisées à le faire par une loi du Parlement. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un moment donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique, mais ces emprunts sont assujettis à la loi habilitante de l'entité. Les emprunts des sociétés d'État non-mandataires peuvent également être garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada comportent quatre états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état consolidé des résultats et du déficit accumulé**, lequel présente les revenus, les charges, le déficit et les autres éléments du résultat global du gouvernement pour l'exercice et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état consolidé de la situation financière**, lequel présente la trésorerie et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état consolidé présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état consolidé de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre le déficit ou l'excédent annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état consolidé présente la mesure dans laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi ou n'ont pas suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans le déficit ou l'excédent annuel.

Le quatrième est l'**état consolidé des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur la trésorerie du gouvernement générée ou utilisée par les activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que les volumes II et III des Comptes publics du Canada, fournissent des renseignements supplémentaires plus détaillés à l'égard de l'information présentée dans les états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés ne porte pas sur ces informations supplémentaires.



## Énoncé de responsabilité

Le gouvernement est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables mentionnées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles sont fondées sur les normes comptables du secteur public canadien, et sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Ces états financiers consolidés sont préparés selon la comptabilité d'exercice intégrale. L'information comprise dans ces états financiers consolidés est fondée, tout en tenant compte du seuil de signification, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations soient autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement. De l'information supplémentaire, si nécessaire, est obtenue des ministères, organismes, sociétés d'État, autres entreprises publiques et autres entités pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers consolidés à la vérificatrice générale du Canada, qui les audite et fournit une opinion d'audit indépendante à la Chambre des communes. Les fonctions de la vérificatrice générale du Canada à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Chaque année, les états financiers consolidés sont déposés à la Chambre des communes par l'entremise des Comptes publics du Canada et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut y avoir à l'égard des états financiers consolidés et de l'opinion d'audit indépendante qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

*Le secrétaire du Conseil du Trésor  
du Canada,*

*Le sous-ministre des Finances*

*Le sous-receveur général du Canada*

Original signé par  
Peter Wallace

Original signé par  
Michael Sabia

Original signé par  
Bill Matthews

*Le contrôleur général du Canada*

Original signé par  
Roch Huppé

Le 19 novembre 2021



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## Rapport de l'auditeur indépendant

À la Chambre des communes

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada et de ses entités contrôlées (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Observations – Incidence de la pandémie de COVID-19*

Le gouvernement du Canada a pris des mesures pour protéger la santé publique et réduire les répercussions économiques sur les particuliers et les entreprises en réponse à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, ces mesures et l'incertitude créée par la pandémie ont eu une incidence importante sur les états financiers consolidés. Nous attirons l'attention sur :

- le déficit annuel présenté à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé qui a été affecté de manière importante par les charges divulguées à :
  - la note 5a) qui présente les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement, qui incluent certaines mesures de soutien liées à la COVID-19
  - la note 5b) qui présente la Prestation d'assurance-emploi d'urgence
  - la note 5c) qui présente la Prestation canadienne d'urgence et les Prestations canadiennes de la relance économique
  - la note 5d) qui présente la Subvention salariale d'urgence du Canada
  - la note 5f) qui présente les autres paiements de transfert, qui incluent des mesures de soutien importantes liées à la pandémie de COVID-19
- la dette non échue présentée à l'état consolidé de la situation financière qui a été affectée de manière importante par l'augmentation des emprunts divulguée à :
  - la note 3c) qui décrit les pouvoirs d'emprunt extraordinaires invoqués par le gouvernement du Canada en réponse à la pandémie de COVID-19
  - la note 9 qui présente le total de la dette non échue
- les autres prêts, placements et avances présentés à l'état consolidé de la situation financière qui ont été affectés de manière importante par les prêts émis dans le cadre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes décrit à la note 16
- les notes 1 et 21 qui décrivent les incertitudes relatives à la mesure; les résultats financiers du groupe sont soumis à une incertitude considérable en raison de la pandémie de COVID-19

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## Rapport de l'auditeur indépendant – suite

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des *Comptes publics du Canada – 2021 – Volume I*, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquider le groupe ou de cesser ses activités ou qu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

**Rapport de l'auditeur indépendant – fin**

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

*Opinion*

Conformément aux exigences de l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, nous déclarons qu'à notre avis, les méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Canada,

Original signé par  
Karen Hogan, FCPA, FCA

Ottawa, Canada  
Le 9 septembre 2021, mais le 19 novembre 2021 pour ce qui concerne la note 22.

## Gouvernement du Canada

État consolidé des résultats et du déficit accumulé  
Exercice clos le 31 mars 2021

(en millions de dollars)

	2021		2020
	Budget (note 3d)	Réel	Réel
<b>Revenus (note 4 et note 20)</b>			
<i>Revenus fiscaux</i>			
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>			
Particuliers .....	146 260	174 755	167 576
Sociétés .....	38 276	54 112	50 060
Non-résidents .....	10 714	8 107	9 476
<b>Total des revenus d'impôt sur le revenu .....</b>	<b>195 250</b>	<b>236 974</b>	<b>227 112</b>
<b>Autres taxes et droits .....</b>	<b>46 383</b>	<b>46 954</b>	<b>53 880</b>
<b>Total des revenus fiscaux .....</b>	<b>241 633</b>	<b>283 928</b>	<b>280 992</b>
<i>Cotisations d'assurance-emploi .....</i>	<i>19 930</i>	<i>22 392</i>	<i>22 219</i>
<i>Redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....</i>	<i>4 333</i>	<i>4 380</i>	<i>2 655</i>
<i>Autres revenus</i>			
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	(11 980)	(10 542)	5 059
Revenus nets des opérations de change .....	713	2 173	2 410
Autres .....	14 192	14 115	20 796
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>2 925</b>	<b>5 746</b>	<b>28 265</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>268 821</b>	<b>316 446</b>	<b>334 131</b>
<b>Charges (note 5 et note 20)</b>			
<i>Charges de programmes</i>			
<b>Paiements de transfert</b>			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint .....	59 162	58 529	56 227
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement .....	94 590	106 653	79 175
Assurance-emploi et mesures de soutien .....	63 725	58 356	21 750
Prestations pour enfants .....	26 966	27 370	24 344
Prestation canadienne d'urgence et Prestations canadiennes de la relance économique .....	39 725	55 832	4 739
Subvention salariale d'urgence du Canada .....	82 305	80 166	–
Retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....	5 160	4 566	2 636
Autres paiements de transfert .....	93 954	97 961	54 405
<b>Total des paiements de transfert .....</b>	<b>465 587</b>	<b>489 433</b>	<b>243 276</b>
<b>Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>112 147</b>	<b>119 089</b>	<b>95 191</b>
<b>Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>577 734</b>	<b>608 522</b>	<b>338 467</b>
<i>Frais de la dette publique .....</i>	<i>19 459</i>	<i>20 358</i>	<i>24 447</i>
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>597 193</b>	<b>628 880</b>	<b>362 914</b>
<b>Déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>(328 372)</b>	<b>(312 434)</b>	<b>(28 783)</b>
Pertes actuarielles nettes (note 10) .....	(14 874)	(15 295)	(10 609)
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>(343 246)</b>	<b>(327 729)</b>	<b>(39 392)</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice .....</b>	<b>(721 360)</b>	<b>(721 360)</b>	<b>(685 450)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (note 6 et note 15) .....</b>	<b>–</b>	<b>343</b>	<b>3 482</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice (note 6) .....</b>	<b>(1 064 606)</b>	<b>(1 048 746)</b>	<b>(721 360)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.  
Des précisions sont fournies dans d'autres sections (non auditées) de ce volume.

## Gouvernement du Canada

État consolidé de la situation financière  
au 31 mars 2021

(en millions de dollars)

	2021	2020
<b>Passifs</b>		
<i>Créditeurs et charges à payer</i>		
Créditeurs fiscaux .....	71 516	60 186
Autres créditeurs et charges à payer .....	61 459	49 055
Provision pour passifs éventuels (note 7) .....	44 815	24 928
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8) .....	14 484	14 646
Revenus reportés .....	10 424	10 522
Intérêts et dette échue .....	4 699	4 496
<b>Total des créditeurs et charges à payer .....</b>	<b>207 397</b>	<b>163 833</b>
<i>Dette portant intérêt</i>		
Dette non échue (note 9) .....	1 125 186	783 751
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Régimes de retraite du secteur public (note 10) .....	168 761	168 596
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 10) .....	144 186	126 378
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs .....</b>	<b>312 947</b>	<b>294 974</b>
Autres passifs (note 11) .....	6 711	6 051
<b>Total de la dette portant intérêt .....</b>	<b>1 444 844</b>	<b>1 084 776</b>
<b>Total des passifs .....</b>	<b>1 652 241</b>	<b>1 248 609</b>
<b>Actifs financiers</b>		
<i>Trésorerie et créances</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12) .....	64 101	37 242
Impôts à recevoir (note 13) .....	142 542	121 098
Autres créances (note 13) .....	17 553	15 375
<b>Total de la trésorerie et des créances .....</b>	<b>224 196</b>	<b>173 715</b>
<i>Comptes d'opérations de change (note 14) .....</i>	<b>92 622</b>	<b>104 903</b>
<i>Prêts, placements et avances</i>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 15) .....	119 994	125 108
Autres prêts, placements et avances (note 16) .....	59 284	27 394
<b>Total des prêts, placements et avances .....</b>	<b>179 278</b>	<b>152 502</b>
<i>Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public (note 10) .....</i>	<b>6 320</b>	<b>4 598</b>
<b>Total des actifs financiers .....</b>	<b>502 416</b>	<b>435 718</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>(1 149 825)</b>	<b>(812 891)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 17) .....	87 583	83 682
Stocks (note 17) .....	9 764	6 171
Charges payées d'avance .....	3 732	1 678
<b>Total des actifs non financiers .....</b>	<b>101 079</b>	<b>91 531</b>
<b>Déficit accumulé (note 6) .....</b>	<b>(1 048 746)</b>	<b>(721 360)</b>
<b>Obligations contractuelles et droits contractuels (note 19)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.  
Des précisions sont fournies dans d'autres sections (non auditées) de ce volume.

## Gouvernement du Canada

État consolidé de la variation de la dette nette  
Exercice clos le 31 mars 2021

(en millions de dollars)

	2021		2020
	Budget (note 3d)	Réel	Réel
<b>Dette nette au début de l'exercice.....</b>	<b>(812 891)</b>	<b>(812 891)</b>	<b>(772 124)</b>
<b>Variation de la dette nette au cours de l'exercice</b>			
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>(343 246)</b>	<b>(327 729)</b>	<b>(39 392)</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	(12 423)	(10 127)	(10 286)
Amortissement des immobilisations corporelles .....	6 615	5 969	5 790
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	34	120	157
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements .....	465	137	(401)
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles.....</i>	<i>(5 309)</i>	<i>(3 901)</i>	<i>(4 740)</i>
<b>Variation due aux stocks .....</b>	<b>–</b>	<b>(3 593)</b>	<b>430</b>
<b>Variation due aux charges payées d'avance .....</b>	<b>–</b>	<b>(2 054)</b>	<b>(547)</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement .....</b>	<b>(348 555)</b>	<b>(337 277)</b>	<b>(44 249)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (note 6 et note 15) .....</b>	<b>–</b>	<b>343</b>	<b>3 482</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette .....</b>	<b>(348 555)</b>	<b>(336 934)</b>	<b>(40 767)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(1 161 446)</b>	<b>(1 149 825)</b>	<b>(812 891)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.  
Des précisions sont fournies dans d'autres sections (non auditées) de ce volume.

## Gouvernement du Canada

## État consolidé des flux de trésorerie

## Exercice clos le 31 mars 2021

(en millions de dollars)

	2021	2020
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>Déficit annuel</b> .....	<b>(327 729)</b>	<b>(39 392)</b>
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Quote-part des pertes (bénéfices) annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	11 638	(3 588)
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette.....	1 559	4 649
Provision pour évaluation des autres prêts, placements et avances.....	17 523	1 707
Amortissement des immobilisations corporelles .....	5 969	5 790
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements .....	137	(401)
Réévaluations des swaps de devises.....	(10 142)	3 318
Charges et intérêts au titre des prestations des régimes de retraite et autres avantages futurs .....	35 152	28 954
Provision pour créances douteuses.....	6 058	4 330
Pertes nettes sur les radiations et réductions pour moins-value des stocks.....	486	307
Variation des impôts à recevoir .....	(26 568)	2 198
Paiements effectués au titre des prestations des régimes de retraite et autres avantages futurs.....	(18 901)	(18 816)
Variation des comptes d'opérations de change.....	12 281	(5 215)
Variation des créditeurs et charges à payer.....	43 564	4 126
Variation nette des liquidités données en nantissement.....	9 286	(2 825)
Variation nette des autres comptes.....	(10 788)	(429)
<b>Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement</b> .....	<b>(250 475)</b>	<b>(15 287)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	(10 030)	(9 598)
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	120	157
<b>Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisations</b> .....	<b>(9 910)</b>	<b>(9 441)</b>
<b>Activités de placement</b>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Opérations portant sur les capitaux propres.....	(13 989)	1 992
Émission de prêts et avances.....	(48 985)	(54 334)
Remboursement de prêts et avances.....	47 837	42 648
Émission d'autres prêts, placements et avances.....	(54 548)	(8 313)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances.....	5 607	4 955
<b>Trésorerie utilisée par les activités de placement</b> .....	<b>(64 078)</b>	<b>(13 052)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission d'emprunts en monnaie canadienne .....	1 048 574	468 722
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne .....	(698 130)	(430 279)
Émission d'emprunts en devises .....	34 185	17 821
Remboursement d'emprunts en devises .....	(33 307)	(18 877)
<b>Trésorerie générée par les activités de financement</b> .....	<b>351 322</b>	<b>37 387</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b> .....	<b>26 859</b>	<b>(393)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b> .....	<b>37 242</b>	<b>37 635</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 12)</b> .....	<b>64 101</b>	<b>37 242</b>
<b>Renseignement supplémentaire</b>		
Trésorerie utilisée pour les intérêts .....	15 094	15 803

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.  
Des précisions sont fournies dans d'autres sections (non auditées) de ce volume.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada

### 1. Sommaire des méthodes comptables importantes

#### Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend toutes les organisations du gouvernement qui constituent l'entité légale du gouvernement ainsi que les autres organisations du gouvernement, incluant les sociétés d'État, qui sont des entités légales distinctes, mais qui sont sous le contrôle du gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un organisme de sorte que les activités de celui-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. Toutes les organisations désignées comme ministères et sociétés d'État dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* sont incluses dans le périmètre comptable. La définition de contrôle aux fins de présentation de l'information financière peut être satisfaite par d'autres organisations non énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces organisations sont donc incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Certaines sociétés d'État et certains organismes sans but lucratif dépendent du gouvernement pour une portion de leur financement. Les sociétés d'État consolidées qui reçoivent un financement important du gouvernement incluent : l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, la Banque de l'infrastructure du Canada, Énergie atomique du Canada Limitée, la Société Radio-Canada, l'Autorité du pont Windsor-Détroit et VIA Rail Canada Inc. Les organismes sans but lucratif consolidés qui reçoivent un financement important sont la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans les présents états financiers ligne par ligne et selon une méthode de comptabilité uniforme après élimination des principales opérations et principaux soldes réciproques. Des précisions sont fournies sur ces entités consolidées à la section 4 (non audité) de ce volume.

Les sociétés d'État entreprises sont des entreprises publiques en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et sont par conséquent considérées financièrement autonomes. Les principales sociétés d'État entreprises comprennent la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada. En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement. Celles-ci comprennent les diverses administrations portuaires canadiennes. Les participations dans les entreprises publiques sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Des précisions sont fournies sur ces sociétés d'État entreprises à la section 9 (non audité) de ce volume.

Le Régime de pensions du Canada (RPC), qui comprend les actifs du RPC sous l'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, est exclu du périmètre comptable parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

#### Méthode de comptabilité

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux méthodes comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des méthodes comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de change, de la dette étrangère, des swaps de devises et des contrats à terme sur devises sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre de revenus nets des opérations de change. Les gains et les pertes nets liés aux prêts, placements et avances sont présentés avec les produits de placements provenant de ces prêts, placements et avances à titre d'autres revenus. Les gains et les pertes nets de change liés aux paiements de transfert sont présentés avec les charges de paiements de transfert à titre d'autres paiements de transfert. Les gains et les pertes nets de change liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises par les ministères sont présentés dans les autres charges.

#### Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige que le gouvernement effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés et communiqués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées chaque année au 31 mars. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période de révision des estimations si elles ne touchent que cette période ou au cours de la période de révision et des périodes ultérieures si elles touchent à la fois la période actuelle et les périodes ultérieures.

Une incertitude relative à la mesure importante existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'un écart important survienne dans l'année quant au montant constaté ou communiqué. Dans l'année s'entend d'une période qui n'excède pas un an à compter du 31 mars. Le gouvernement a déterminé qu'il existe une incertitude relative à la mesure en ce qui a trait aux :

- des revenus fiscaux et des sommes connexes à recevoir et à payer, autres créances, et de la provision pour créances douteuses (note 4 et note 13)
- charges (note 5)
- de la provision pour passifs éventuels (note 7)
- des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)
- montants constatés au titre des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 10)
- des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 15)
- des autres prêts, placements et avances (note 16)
- de la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles (note 17)
- des stocks (note 17)
- des droits contractuels (note 19b)

Il est raisonnablement possible que la réévaluation par le gouvernement de ces estimations et hypothèses puissent nécessiter une modification importante des montants constatés et/ou des renseignements communiqués dans les états financiers consolidés. Se reporter aux notes spécifiques pour plus d'informations sur l'incertitude relative à la mesure.

Les incertitudes de mesure au 31 mars 2021 reflètent les impacts résultant de la pandémie de COVID-19 en cours dans la mesure où ils sont connus et estimables à la date du rapport. Le gouvernement continue d'évaluer et de surveiller les effets de la pandémie de COVID-19 sur sa situation financière, y compris les estimations et les hypothèses connexes utilisées dans la préparation de ses états financiers. L'impact potentiel total de la pandémie de COVID-19 sur les hypothèses utilisées pour l'année est inconnu car il dépendra de développements futurs qui sont incertains. Ces incertitudes comprennent la durée et l'ampleur de la pandémie.

De plus, la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur diverses estimations, hypothèses et jugements dans ces états financiers ; les domaines les plus critiques sont discutés dans les notes spécifiques ci-dessous.

#### **Méthodes comptables importantes supplémentaires**

Afin de faciliter la compréhension de ces états financiers consolidés, les méthodes comptables importantes relatives aux postes suivants des états financiers sont détaillées dans la note de référence.

- revenus (note 4)
- charges (note 5)
- passifs éventuels (note 7)
- passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)
- dette non échue (note 9)
- régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 10)
- impôts à recevoir et autres créances (note 13)
- comptes d'opérations de change (note 14)
- sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 15)
- autres prêts, placements et avances (note 16)
- immobilisations corporelles et stocks (note 17)
- obligations contractuelles et droits contractuels (note 19)
- informations sectorielles (note 20)
- pandémie de COVID-19 (note 21)

## 2. Information comparative

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours. En particulier, le gouvernement a modifié la présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie afin de séparer la trésorerie des éléments sans effets sur la trésorerie liés à la provision pour créances douteuses qui étaient inclus dans la variation des impôts à recevoir au cours des années précédentes, et les pertes nettes sur les radiations et les réductions pour moins-value des stocks qui étaient incluses dans la variation nette des autres comptes au cours des années précédentes.

## 3. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter

### a) Pouvoirs de dépenser

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles approuvées, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. En réponse à la pandémie de COVID-19, les mesures de support liées à la pandémie de COVID-19 ont été mises en œuvre par des crédits votés et des crédits législatifs. Lorsque le Parlement est en session mais ne siège pas ou est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Au cours de l'exercice 2021, il n'y eu aucune exigence d'émettre des mandats spéciaux pour soutenir les dépenses. Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de son budget et des présents états financiers consolidés. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont établis selon une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations indiquées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement.....	166 152	135 125
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois.....	308 733	186 083
<b>Total des dépenses budgétaires autorisées.....</b>	<b>474 885</b>	<b>321 208</b>
Moins : montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et montants devenus périmés.....	35 246	17 613
<b>Total des dépenses budgétaires nettes.....</b>	<b>439 639</b>	<b>303 595</b>
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale, excluant les pertes actuarielles nettes.....	189 241	59 319
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes.....</b>	<b>628 880</b>	<b>362 914</b>
Pertes actuarielles nettes.....	15 295	10 609
<b>Total des charges.....</b>	<b>644 175</b>	<b>373 523</b>

L'utilisation des autorisations budgétaires de dépenser présentée dans le tableau qui précède diffère du total des charges comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les opérations des comptes à fins déterminées consolidés et de certaines sociétés d'État et autres entités contrôlées sont consolidées dans les états financiers, mais ne sont pas comprises dans les autorisations budgétaires de dépenser disponibles pour emploi. Les paiements de transfert à des organisations comprises dans le périmètre comptable du gouvernement sont portés contre une autorisation budgétaire de dépenser au cours de l'exercice où ils sont versés à l'organisation, mais ils ne sont comptabilisés comme une charge consolidée que lorsque le transfert est autorisé et que le bénéficiaire ultime à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement répond à tous les critères d'admissibilité. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 343 633 millions de dollars (245 913 millions de dollars en 2020) ont été autorisées à titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 107 653 millions de dollars (60 412 millions de dollars en 2020) a été utilisé, un montant de 14 millions de dollars (339 millions de dollars en 2020) est devenu périmé et un montant de 235 966 millions de dollars (185 162 millions de dollars en 2020) est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs.

Des précisions sont fournies concernant la provenance et l'utilisation des autorisations (non auditées) et les détails concernant les dépenses ministérielles au volume II des Comptes publics du Canada.

### b) Dépassement des pouvoirs de dépenser

Il n'y a eu aucun dépassement des autorisations de dépenser en 2021.

### c) Pouvoirs d'emprunter

Le pouvoir d'emprunter est accordé en vertu de l'article 3 de la *Loi autorisant certains emprunts* (LCE) jusqu'au montant maximal énoncé à l'article 4 de cette Loi, le ministre des Finances (le « ministre ») peut contracter des emprunts pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada avec l'autorisation du gouverneur en conseil conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

Sous réserve d'exceptions limitées, les emprunts contractés par le ministre — ainsi que les sommes empruntées par les sociétés d'État mandataires et les obligations hypothécaires du Canada garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement — ne peuvent dépasser le montant maximal des emprunts stipulé dans la LCE, qui était de 1 168 000 millions de dollars pour la durée de l'exercice 2021 (1 168 000 millions de dollars en 2020). En date du 31 mars 2021, les emprunts soumis au montant maximal de la LCE totalisaient 1 132 650 millions de dollars (1 075 082 millions de dollars en 2020).

La LGFP et la LCE prévoient également des exceptions au montant d'emprunt maximal, y compris des paiements effectués dans des circonstances extraordinaires, comme en cas de catastrophe naturelle, pour promouvoir la stabilité ou maintenir l'efficacité du système financier au Canada.

En réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a invoqué des pouvoirs d'emprunt extraordinaires à deux reprises en 2021. La première concernait la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020 inclusivement, et était en vertu d'une autorisation d'emprunt extraordinaire unique promulgué par la *Loi sur les mesures d'urgence visant la pandémie de COVID-19*. Le gouvernement a emprunté 285 363 millions en vertu de ce pouvoir. La deuxième concernait la période du 23 mars 2021 au 31 mars 2021 inclusivement, et était en vertu d'une autorisation d'emprunt extraordinaire permanente prévue par la LGFP. Le gouvernement a emprunté 6 596 millions en vertu de ce pouvoir.

En plus de la limite du total de l'encours de la dette, conformément à la partie IV de la LGFP, le gouverneur en conseil précise un montant annuel maximal pour l'emprunt par le ministre au cours de cet exercice, qui a été établi à 550 000 millions de dollars pour 2021 (330 000 millions de dollars pour 2020). Le montant emprunté en 2021 en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19* est exclu du calcul du pouvoir d'emprunt annuel approuvé par le gouverneur en conseil. Le pouvoir du gouverneur en conseil est calculé comme étant la somme de i) l'encours des bons du Trésor maximum en circulation au cours de l'exercice, ii) la valeur totale du refinancement et des nouvelles émissions prévues des obligations négociables et des titres au détail, iii) un montant pour faciliter la gestion de la dette et des comptes d'opération de change pendant l'exercice. Durant l'année, une somme de 315 156 millions de dollars (284 549 millions de dollars en 2020) provenant de ce pouvoir d'emprunt approuvé par le gouverneur en conseil a été utilisée.

d) Source des montants du budget

Les montants du budget inclus à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été projetés pour l'exercice 2021 dans le Portrait économique et budgétaire de 2020 (PEB 2020) puisqu'aucun budget n'a pas été déposé au Parlement en 2020. Pour améliorer la comparabilité avec les résultats réels de 2021, les montants du PEB 2020 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours dans les états financiers consolidés, sans aucune incidence globale sur le déficit annuel prévu pour 2021.

Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du PEB 2020, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent.

## 4. Revenus

Le gouvernement a quatre principaux types de revenus : les revenus fiscaux, les cotisations d'assurance-emploi, redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution et les autres revenus. Les revenus fiscaux comprennent les revenus provenant des impôts sur le revenu des particuliers, des sociétés et des non-résidents, ainsi que d'autres taxes et droits. Les autres revenus incluent principalement les revenus des sociétés d'État, les revenus de programmes tirés des placements et les produits de la vente de biens et de services, ainsi que les revenus divers.

### Méthodes comptables importantes

#### Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu et lorsque ceux-ci sont approuvés par l'entremise de lois ou que la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordée par une convention législative. La méthode comptable est appliquée de la manière suivante pour les sources de recettes fiscales ci-dessous :

- Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Le revenu est calculé net des déductions fiscales et des crédits accordés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, y compris les impôts remboursables résultant de l'activité de l'année en cours. Pour les contribuables non-résidents (particuliers et sociétés), les revenus sont constatés lorsque les contribuables reçoivent un revenu dont l'impôt est retenu sur le revenu actif et inactif qu'ils ont gagné au Canada.
- Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services (TPS) qui inclue la partie fédérale de la taxe de vente harmonisée (TVH) sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services. Ces revenus sont présentés après déduction des crédits de taxe sur les intrants, des remboursements de la TPS et des crédits trimestriels de TPS. Le crédit trimestriel de TPS pour les particuliers et les familles à faible revenu est comptabilisé dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu au crédit trimestriel de TPS.
- Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.
- Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés au moment où le contribuable vend des marchandises taxables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.
- Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique des marchandises taxables en vertu de la *Loi sur l'accise* et la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Les revenus fiscaux sont évalués d'après les montants faisant l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, et des montants estimatifs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, en fonction des paiements reçus qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des impôts et taxes non déclarés ou l'incidence des cotisations futures qui ne peuvent pas encore être déterminées de façon fiable.

Les impôts et taxes faisant l'objet d'opposition sont des cas où le contribuable a produit un avis d'opposition suite à une cotisation. Un montant pour impôts fédéraux faisant l'objet d'un avis d'opposition est constaté en réduction des revenus fiscaux pour les cas où il a été déterminé que le gouvernement avait peu ou aucune possibilité d'éviter un règlement. Les montants faisant l'objet d'opposition sont communiqués à la note 4c) aux états financiers consolidés.

Les dépenses fiscales qui réduisent les impôts et taxes payés ou payables sont considérées comme un dégrèvement et sont déduites des revenus fiscaux correspondants. Les crédits d'impôt remboursables, les déductions ou exonérations prévus par le gouvernement sont considérés des dégrèvements lorsqu'ils offrent un allègement fiscal aux contribuables et portent sur les types de recettes fiscales qui sont une source de revenus. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liées à l'allègement des impôts et taxes payés ou payables, sont considérées comme d'autres paiements de transfert et ne sont pas déduites des revenus fiscaux.

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir (note 13) et créanciers fiscaux à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants comprennent également d'autres créances et créanciers ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les impôts et taxes des provinces et des territoires, ainsi que les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada à recevoir des particuliers et employeurs.

Les impôts et taxes perçus au nom des autorités provinciales et territoriales ne sont pas inclus dans les revenus fiscaux. Ils sont comptabilisés comme dus aux autorités provinciales et territoriales, présentés dans les créanciers et charges à payer, et distribués par le ministère des Finances selon les conditions des accords.

Les méthodes comptables suivantes s'appliquent pour chacun des revenus non fiscaux :

- Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les gains assurables ont été gagnés.
- Les produits de la redevance sur les combustibles sont comptabilisés comme un revenu dans la période au cours de laquelle la redevance est gagnée, c'est-à-dire à la production et la livraison par un distributeur enregistré du carburant en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.
- Les compensations pour les émissions excédentaires prévus par la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* sont comptabilisées lors de la confirmation par l'installation assujéti que la compensation sera versée.

- Les droits de licence de spectre sont comptabilisés comme autres revenus sur une base linéaire sur la durée de la licence. Les revenus reportés se composent de droits de licence de spectre et autres montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur au moment où ils seront gagnés.
- Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où se sont produits les événements ou transactions qui ont donné lieu à leurs revenus respectifs.

#### Incertitude relative à la mesure

Les revenus fiscaux sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de montants estimés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation en fonction des paiements reçus ainsi que des avis d'opposition des cotisations produits par les contribuables. Les hypothèses clés utilisées dans l'estimation des revenus fiscaux sont les acomptes provisionnels, les renseignements historiques sur les taux de remboursement, les paiements reçus lors de la production de déclarations de revenus et les montants à recevoir cotisés. Des facteurs pertinents tels que nouvelles activités administrées, des modifications législatives et des facteurs économiques peuvent aussi être considérés. Celles-ci sont aussi des indicateurs des revenus fiscaux gagnés, mais non cotisés au 31 mars. Les estimations sont révisées dans les années subséquentes et comparées aux résultats réels afin d'évaluer si une amélioration de la méthodologie d'estimation est requise.

La pandémie de COVID-19 toujours en cours a eu un impact sur l'incertitude relative à la mesure supplémentaire dans l'estimation des revenus fiscaux. Les expériences historiques liées aux estimations des revenus fiscaux non évaluées peuvent ne pas être pertinentes afin de prévoir les résultats futurs, ce qui peut entraîner une plus grande possibilité d'un écart important au cours de l'année à venir. Les hypothèses dans les méthodologies appliquées pour estimer les revenus d'impôt sur le revenu des particuliers, les revenus de la TPS/TVH et la provision pour créances douteuses ont été affinées pour tenir compte du climat économique actuel. L'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 est inconnu, car il dépendra de développements futurs qui sont incertains. Ces incertitudes incluent la durée et l'ampleur de la pandémie. On s'attend à ce que les estimations et les hypothèses utilisées dans la préparation des états financiers continuent à être affectées à court terme.

#### a) Redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution

Comme faisant partie du cadre fédéral de tarification de la pollution par le carbone, les redevances sur les combustibles et les excès d'émissions sont perçues conformément à la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* et s'appliquent aux administrations qui adoptent volontairement le cadre fédéral de tarification de la pollution par le carbone et celles qui ne satisfont pas aux exigences du modèle fédéral en matière de rigueur. La redevance sur les combustibles fossiles pour les distributeurs de combustibles réglementés s'applique à partir du 1er avril 2019 en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Saskatchewan, à partir du 1er juillet 2019 au Nunavut et au Yukon, et à partir du 1er janvier 2020 en Alberta. La redevance sur le carburant a cessé de s'appliquer au Nouveau-Brunswick, à partir du 1er avril 2020, la province introduit une taxe sur les produits émetteurs de carbone qui répond aux exigences de références fédérales. Au 31 mars 2021, les produits de la redevance sur les combustibles s'élevaient à 4 219 millions de dollars (2 655 millions de dollars en 2020).

Au 31 mars 2021, les produits de la redevance pour les émissions excédentaires en vertu du système de tarification fondé sur le rendement pour les installations industrielles à émissions élevées totalisent 161 millions de dollars (néant en 2020).

#### b) Autres taxes et droits

(en millions de dollars)

	2021	2020
Taxe sur les produits et services.....	32 415	37 386
Taxes sur l'énergie .....	4 894	5 683
Droits de douane à l'importation .....	4 254	4 853
Autres taxes et droits d'accise .....	5 391	5 958
Total des autres taxes et droits .....	46 954	53 880

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services sont réduits par les versements pour la TPS en réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19 totalisant 5 425 millions de dollars.

#### c) Impôts et taxes fédéraux faisant l'objet d'un avis d'opposition :

En date du 31 mars 2021, 20 059 millions de dollars d'impôts et taxes fédéraux font l'objet d'avis d'opposition (18 273 millions de dollars en 2020).

## 5. Charges

Le gouvernement a trois principaux types de charges : les paiements de transfert, les autres charges et les frais de la dette publique.

Les paiements de transfert sont des paiements monétaires ou des transferts de biens, de services ou d'actifs à des tiers. Ces transferts n'entraînent pas l'acquisition par le gouvernement de biens, de services ou d'actifs.

Les autres charges comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, aux services professionnels et spéciaux, à la réparation et à l'entretien, aux services publics, aux fournitures et à l'approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent aussi des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, placements et avances et la désuétude des stocks ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance. De plus, les autres charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance et autres. Les charges au titre des prestations des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont comprises dans les charges liées au personnel à l'exception des gains et des pertes actuariels nets qui sont présentés séparément à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts, les frais de service, les coûts d'émission de nouveaux emprunts et l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés y compris les montants découlant de l'extinction de la dette ainsi que les intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

Méthodes comptables importantes
<p>Les paiements de transfert sont passés en charge durant l'année où le transfert est autorisé et lorsque le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité. Les trop-payés sont comptabilisés en diminution de la charge au cours de l'exercice où le trop-payé a été déterminé.</p> <p>Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus.</p> <p>Les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont comptabilisés à mesure que les employés rendent leurs services selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les avantages futurs des anciens combattants et les indemnités des accidents du travail pour lesquels les avantages sont comptabilisés lorsque survient un événement donnant lieu à un passif; et les avantages relatifs aux droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui sont comptabilisés selon une méthode de répartition des prestations. Les coûts ou les réductions de coûts ponctuels des services passés liés aux modifications et compressions de régimes sont comptabilisés lorsque les modifications et les compressions sont approuvés. Les coûts ou les réductions de coûts ponctuels des services passés liés aux règlements de régimes sont comptabilisés lorsque les prestations sont payées.</p> <p>Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les incertitudes relatives à la mesure qui ont un impact sur certaines charges sont décrites dans les notes afférentes aux états financiers consolidés suivantes : les passifs éventuels (note 7), les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8), les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 10), les impôts à recevoir et autres créances (note 13), les autres prêts, placements et avances (note 16) et les immobilisations corporelles et stocks (note 17).</p> <p>La pandémie actuelle de COVID-19 continue d'avoir un impact sur l'incertitude relative à la mesure dans l'estimation des dépenses. En particulier, les diverses mesures de soutien liées à la pandémie de COVID-19 ont été conçues afin d'émettre les paiements de façon accélérée. Le gouvernement procédera à des procédures de vérification des paiements afin de confirmer l'admissibilité des bénéficiaires et par conséquent, un risque que des versements non admissibles aient été payés. Tout recouvrement futur sera comptabilisé en diminution de la charge de paiement de transfert dans les années à venir. Le montant des recouvrements potentiels n'est pas déterminable.</p>

Les charges apparaissant à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé comprennent :

a) Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement

Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement incluent le transfert canadien en matière de santé, le transfert canadien en matière de programmes sociaux et les accords fiscaux en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les autres principaux transferts incluent les contributions dans le cadre du programme fédéral du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence), le transfert en matière de soins à domicile et services de santé mentale et certaines mesures de soutien liées à la COVID-19, incluant :

- 12 977 millions de dollars en vertu de l'Entente sur le redémarrage sécuritaire;
- 2 884 millions de dollars pour le supplément salarial pour les travailleurs essentiels;
- 2 170 millions de dollars pour des paiements ponctuels supplémentaires en vertu du Fonds pour le développement des collectivités du Canada;
- 2 000 millions de dollars en vertu du Fonds pour un retour sécuritaire en classe.

(en millions de dollars)

	2021	2020
Transfert canadien en matière de santé.....	45 880	40 872
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	15 023	14 585
Accords fiscaux.....	19 299	18 030
Autres principaux transferts.....	26 451	5 688
Total des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.....	106 653	79 175

Des précisions sont fournies à la section 3 (non auditée) de ce volume et à la section 1 (non auditée) du volume II des Comptes publics du Canada.

Les dépenses du transfert canadien en matière de santé comprennent une augmentation additionnelle unique de 4 000 millions de dollars en réponse à la pandémie de COVID-19 en 2021 (500 millions de dollars en 2020).

b) Assurance-emploi et mesures de soutien

En vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, l'assurance-emploi inclut des prestations de revenus et mesures de soutien payées aux particuliers de 31 412 millions de dollars (17 660 millions de dollars en 2020) et des paiements aux provinces et territoires reliés aux ententes sur le développement du marché du travail de 2 300 millions de dollars (2 329 millions de dollars en 2020). La *Loi sur l'assurance-emploi* a été modifiée pour autoriser les prestations d'urgence dans le cadre du Plan d'intervention économique du gouvernement. Au 31 mars 2021, le montant dépensé dans le cadre de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence était de 24 644 millions de dollars (1 761 millions de dollars en 2020). Se reporter à la note 5c) pour obtenir des renseignements sur la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

c) Prestation canadienne d'urgence et Prestations canadiennes de la relance économique

i. Prestation canadienne d'urgence

Les prestations d'urgence par l'entremise de la PCU et de l'assurance-emploi (AE) ont fourni aux Canadiens répondant à certains critères d'admissibilité 2 000 \$ par période de quatre semaines jusqu'à un maximum de 28 semaines entre le 15 mars 2020 et le 3 octobre 2020.

Conformément à la *Loi sur la prestation canadienne d'urgence du Canada*, les dépenses en vertu de la PCU ont totalisées 39 049 millions de dollars (4 739 millions de dollars en 2020) et sont comptabilisées au titre de Prestation canadienne d'urgence et Prestations canadiennes de la relance économique à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Combinés, les charges des prestations d'urgence par l'entremise de la PCU et de l'AE ont totalisées 63 693 millions de dollars (6 500 millions de dollars en 2020).

ii. Prestations canadiennes de la relance économique

Afin de fournir un soutien financier continu aux travailleurs pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement a introduit trois nouvelles prestations de rétablissement temporaires à compter du 27 septembre 2020 : la prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) et la prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PRMRE). Le soutien accordé dans le cadre de ces trois programmes de prestations a totalisé 16 783 millions de dollars.



## d) Subvention salariale d'urgence du Canada

La subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), qui a débuté le 15 mars 2020, offre une subvention salariale aux employeurs admissibles qui ont subi une baisse de leurs revenus bruts en raison de la pandémie de COVID-19. Au 31 mars 2021, 80 166 millions de dollars (néant en 2020) ont été passés en charges. Ces dépenses comprennent 888 millions de dollars (néant en 2020) pour la subvention salariale temporaire de 10 %, qui complétait le SSUC pour soutenir les employeurs éligibles.

## e) Retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution

Comme faisant partie du cadre fédéral de tarification de la pollution par le carbone, le gouvernement retournera tous les produits directs de la redevance sur les combustibles aux administrations d'origine de la façon suivante :

- Aux administrations qui choisissent d'adopter volontairement le cadre fédéral, directement à ces administrations. En date du 31 mars 2021, 19 millions de dollars (6 millions de dollars en 2020) étaient payés ou payables;
- Aux autres administrations qui ne satisfont pas aux exigences du modèle fédéral en matière de rigueur :
  - i. Directement aux particuliers et aux familles par les paiements de l'incitatif à agir pour le climat (IAC). Ces paiements sont prévus en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et sont versés par l'intermédiaire du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers. En 2021, 4 547 millions de dollars (2 630 millions de dollars en 2020) de paiements de l'IAC ont été versés ou payables par le gouvernement;
  - ii. Les produits ont été utilisés pour des programmes fédéraux visant à soutenir des secteurs spécifiques. En date du 31 mars 2021, 98 millions de dollars (7 millions de dollars en 2020) étaient payés ou payables. Ce retour des produits ont été inclus dans les charges liées aux autres paiements de transfert dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé tel que reporté dans la note 5(f).

## f) Autres paiements de transfert

Les autres paiements de transfert, totalisant 97 961 millions de dollars (54 405 millions de dollars en 2020), comprennent les montants divers versés ou payables dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, d'effectuer de la recherche, de fournir de l'aide au développement international, de soutenir les soins de santé et les infrastructures des collectivités des Premières Nations et Inuits, de soutenir le logement social et les familles et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées ainsi que d'autres paiements divers. Les divers types de paiements de transfert sont fournis par les ministères en fonction de leurs mandats législatifs ministériels.

De plus, les autres paiements de transfert comprennent un grand nombre de mesures de soutien liées à la pandémie de COVID-19, dont les plus importantes sont :

- i. 13 085 millions de dollars pour l'incitation au prêt CUEC (se référer à la note 16 pour plus de détails sur le Compte d'urgence canadien pour les entreprises);
- ii. 4 045 millions de dollars pour la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer;
- iii. 2 880 millions de dollars pour la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants;
- iv. 2 152 millions de dollars à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial;
- v. 2 455 millions de dollars pour le paiement unique non imposable pour les personnes âgées.

Des précisions sont fournies au tableau 3.6 de la section 3 (non auditée) de ce volume.

Comptes publics du Canada 2020-2021

g) Frais de la dette publique

(en millions de dollars)

	2021	2020
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue		
Intérêts sur la dette non échue .....	14 074	13 394
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor .....	1 216	2 303
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes .....	343	2 346
Intérêts nets sur swaps de devises .....	(544)	(216)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts .....	7	10
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition .....	163	165
Intérêts sur les obligations en vertu des partenariats public-privé .....	135	99
Total .....	15 394	18 101
Charges d'intérêts relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants .....	4 801	6 079
Autres passifs .....	163	267
<b>Total des frais de la dette publique .....</b>	<b>20 358</b>	<b>24 447</b>

Des précisions sont fournies à la section 3 (non audité) de ce volume.

h) Charges totales par secteur

Le gouvernement a défini les secteurs par portefeuilles ministériels, lesquels regroupent les activités des ministères, organismes et les sociétés d'État et autres entités consolidées dont les ministres sont responsables devant le Parlement. Des informations sectorielles supplémentaires sont fournies à la note 20. Le tableau suivant présente les charges totales par secteur après l'élimination des opérations internes :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Portefeuilles ministériels		
Affaires mondiales .....	24 786	7 224
Agriculture et Agroalimentaire .....	4 277	2 907
Anciens Combattants <sup>1</sup> .....	487	418
Bureau du secrétaire du gouverneur général .....	25	24
Conseil du Trésor .....	3 825	3 582
Conseil privé .....	542	913
Défense nationale .....	28 972	27 613
Emploi, Développement de la main-d'œuvre et inclusion des personnes handicapées .....	201 214	96 316
Environnement et Changement climatique .....	2 755	2 480
Femmes et de l'Égalité des genres .....	219	112
Finances .....	122 283	101 059
Gouvernement numérique .....	2 242	1 863
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté .....	3 401	3 491
Infrastructure et Collectivités .....	8 184	5 889
Innovation, Sciences et Développement économique .....	10 544	8 504
Justice .....	1 956	1 912
Parlement .....	861	766
Patrimoine canadien .....	4 944	4 476
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne .....	2 857	2 826
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord .....	8 571	6 041
Ressources naturelles .....	2 665	3 074
Revenu national .....	130 945	40 132
Santé .....	9 066	5 366
Sécurité publique et Protection civile .....	13 398	13 727
Services aux Autochtones .....	18 301	13 255
Services publics et Approvisionnement .....	4 148	3 611
Transports .....	3 309	3 716
Provision pour évaluation et autres éléments <sup>1</sup> .....	14 103	1 617
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>628 880</b>	<b>362 914</b>
<b>Pertes actuarielles nettes<sup>2</sup> .....</b>	<b>15 295</b>	<b>10 609</b>
<b>Total des charges .....</b>	<b>644 175</b>	<b>373 523</b>

Des précisions sont fournies sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non audité) de ce volume.

<sup>1</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (note 2).

<sup>2</sup> Répartition par secteur fournie à la note 20.

## i) Charges totales par type de ressources utilisées pour le fonctionnement

Le tableau suivant présente le total des charges selon les principaux articles de charges :

(en millions de dollars)

Articles de charges	2021	2020
Paiements de transfert.....	489 433	243 276
Autres charges		
Personnel, excluant les pertes actuarielles nettes .....	59 623	55 185
Transports et communications .....	2 069	2 989
Information .....	422	366
Services professionnels et spéciaux .....	11 847	11 042
Location .....	2 861	2 706
Réparation et entretien.....	3 585	3 641
Services publics, fournitures et approvisionnements.....	8 758	3 453
Autres subventions et charges .....	23 890	9 876
Amortissement des immobilisations corporelles.....	5 969	5 790
Perte nette sur cession de biens.....	65	143
Total des autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....	119 089	95 191
Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes.....	608 522	338 467
Frais de la dette publique .....	20 358	24 447
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....	628 880	362 914
Pertes actuarielles nettes .....	15 295	10 609
Total des charges .....	644 175	373 523

Des précisions sont fournies sur le rapprochement des articles de charges et des articles de dépenses à la section 3 (non audité) de ce volume et des précisions sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 (non audité) du volume II des Comptes publics du Canada.

## 6. Déficit accumulé

Certains comptes à fins déterminées sont compris dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus reçus pour les fins déterminées dans les lois soient crédités à ces comptes et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces comptes. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs ou les virements crédités à ces comptes. Le tableau suivant présente le solde de ces comptes consolidés et le cumul des autres éléments du résultat global qui sont inclus dans le déficit accumulé :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Déficit accumulé, excluant les comptes à fins déterminées consolidés et le cumul des autres éléments du résultat global <sup>1</sup> .....	(1 043 125)	(727 441)
Comptes à fins déterminées consolidés		
Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	(7 706)	3 905
Autres comptes d'assurance .....	798	783
Autres comptes consolidés .....	628	609
	(1 049 405)	(722 144)
Cumul des autres éléments du résultat global .....	659	784
Déficit accumulé .....	(1 048 746)	(721 360)

<sup>1</sup> Ce montant comprend les gains et les pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui font partie intégrante des autres éléments du résultat global, mais qui sont comptabilisés directement au déficit accumulé, et ne sont donc pas une composante du cumul des autres éléments du résultat global.

### Cumul des autres éléments du résultat global

Pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers découlent d'une variation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture et sont exclus du calcul du résultat net jusqu'à ce qu'ils se matérialisent. Les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants reflètent la différence entre le rendement réel et attendu des actifs du régime ainsi que la différence entre les résultats réels et attendus et les modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies. Ces gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement aux résultats non distribués sans reclassement au résultat net au cours d'une période ultérieure.

Les autres éléments du résultat global sont exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialiseront, les montants correspondants seront reclassés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et seront, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés.

Le tableau suivant présente les différentes composantes des autres éléments du résultat global ainsi que le cumul des autres éléments du résultat global inclus dans le déficit accumulé du gouvernement :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice .....	784	669
Autres éléments du résultat global		
Variation nette des gains non réalisés sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global .....	99	136
Variation nette de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures .....	(224)	(21)
Gains actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés .....	468	3 367
Total .....	343	3 482
Moins : Gains actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés comptabilisés		
directement au déficit accumulé .....	468	3 367
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice .....	659	784

## 7. Provision pour passifs éventuels

Un passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle exercé par le gouvernement.

Méthodes comptables importantes
<p>Pour les revendications, s'il est probable que l'événement futur surviendra ou ne surviendra pas et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que l'événement est probable, mais il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant de la perte, l'éventualité est présentée ci-dessous.</p> <p>En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et que le montant de la provision peut être estimé. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'exercice où elles deviennent connues.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les passifs éventuels sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations reliées à la réalisation de l'événement futur ainsi qu'à la valeur de la perte potentielle. Le montant estimé de la provision pour les revendications est continuellement examiné et affiné à la lumière de plusieurs facteurs, y compris les négociations en cours, les règlements récents et les décisions rendues par la cour et les tribunaux administratifs. Les décisions de la magistrature contenant des éléments qui s'appliquent à d'autres réclamations déposées contre le Canada pourraient également entraîner des modifications importantes des passifs éventuels enregistrés.</p> <p>En ce qui concerne les garanties, la méthode d'estimation tient compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes, des évaluations des entreprises individuelles, des marchés ou domaines particuliers, ainsi que de l'économie canadienne et mondiale qui peuvent résulter en des changements aux passifs éventuels enregistrés.</p>

Le tableau suivant présente les différentes composantes de la provision pour passifs éventuels :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Revendications		
Causes en instance et imminentes et autres réclamations .....	25 644	6 653
Revendications particulières .....	11 503	10 788
Revendications territoriales globales .....	6 948	6 726
Provision pour garanties accordées par le gouvernement .....	720	761
Total de la provision enregistrée .....	44 815	24 928

### a) Revendications

L'estimation faite par le gouvernement pour les provisions se rapportant aux revendications est déterminée en utilisant l'expérience historique, les faits et les circonstances qui sont pertinents. Dans les cas où l'estimation de la perte est fondée sur une fourchette de montants, le montant comptabilisé à l'intérieur de la fourchette est la meilleure estimation de la direction de la perte éventuelle qui peut être un montant inférieur au maximum de la fourchette. Il pourrait exister un risque significatif que le passif soit supérieur au montant qui a été comptabilisé. Dans les situations pour lesquelles le dénouement est probable mais la direction ne peut raisonnablement estimer un passif, aucun montant n'est comptabilisé. Les revendications pour lesquelles le dénouement ne peut être déterminé et pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé s'élèvent à environ 4 791 millions de dollars (4 648 millions de dollars en 2020).

*Causes en instance et imminentes et autres réclamations* : Il existe des milliers de causes en instance et imminentes ainsi que des cas de réclamations en cours contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et d'autres cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement n'est pas connu dans tous les cas. Par conséquent, les provisions comptabilisées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction des pertes potentielles.

*Revendications particulières* : Les revendications particulières portent sur d'anciens griefs des Premières Nations concernant les obligations du Canada en vertu de traités historiques ou la manière dont il a géré les fonds et les autres biens des Premières Nations. Ces griefs passés peuvent être transmis par l'intermédiaire du système juridique ou du programme de règlement des revendications particulières. Le gouvernement du Canada négocie des règlements avec la Première Nation lorsqu'une revendication démontre une obligation légale non résolue. Il y a présentement 627 (593 en 2020) revendications particulières en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif a été estimé et comptabilisé pour les revendications qui ont progressé au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend également des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires ainsi qu'une estimation pour les griefs soumis, mais qui n'ont pas encore été évalués.

*Revendications territoriales globales* : Les revendications territoriales globales visent des régions du Canada où les droits fonciers des Autochtones n'ont pas encore fait l'objet de traités ni d'autres mesures juridiques. Il y a présentement 84 (84 en 2020) revendications territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif a été estimé et comptabilisé pour les revendications qui ont progressé au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend aussi des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires.

b) Garanties accordées par le gouvernement

Les garanties accordées par le gouvernement comprennent les garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, les garanties sur prêts, les programmes d'assurance gérés par le gouvernement ou sociétés d'État mandataires entreprises et d'autres garanties explicites. Au 31 mars, les garanties accordées par le gouvernement incluent :

(en millions de dollars)

	2021	2020
	Principal non remboursé	Principal non remboursé
Garanties avec une limite autorisée (limite 2021 : 505 420 \$; limite 2020 : 411 823 \$) .....	269 018	254 389
Garanties qui n'ont aucune limite autorisée (y compris les emprunts des sociétés d'État mandataires entreprises et autres entreprises publiques).....	314 727	309 909
Total .....	583 745	564 298
Moins : provision pour garanties.....	720	761
Risque net en vertu des garanties.....	583 025	563 537

Des précisions sont fournies à la section 11 (non auditée) de ce volume.

La limite autorisée représente le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisés par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans des lois, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à n'importe quel moment. Le principal non remboursé représente le montant total des garanties accordées à la fin de l'exercice.

c) Autres

*Cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel* : Les passifs éventuels comprennent les impôts fédéraux qui ont déjà fait l'objet de cotisations, mais pour lesquels il y a un appel devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour d'appel fédérale ou la Cour suprême du Canada. En date du 31 mars 2021, un montant de 4 269 millions de dollars (4 373 millions de dollars en 2020) faisait l'objet d'appels devant les tribunaux. Le gouvernement a comptabilisé au poste des créiteurs fiscaux ou en réduction des sommes à recevoir des contribuables, selon le cas, les montants estimatifs faisant l'objet d'appels qu'il est probable de perdre et qui peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable.

*Organisations internationales* : Le gouvernement détient du capital rachetable à l'égard duquel certaines organisations internationales ont le pouvoir d'exiger des paiements. Au 31 mars 2021, le capital rachetable s'élève à 37 781 millions de dollars (36 533 millions de dollars en 2020). Aucun paiement (aucun en 2020) n'a été demandé par les organisations internationales ou payé par le gouvernement au cours de l'année par rapport au capital rachetable.

*Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires* : Quatre sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour s'acquitter de leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant, les dépôts assurables effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts qui en sont membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de garanties des titres hypothécaires qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* par l'entremise du Programme des titres hypothécaires et des obligations émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation par l'entremise du Programme des obligations hypothécaires du Canada; Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter le commerce d'exportation; et Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et de l'assurance-accidents collectives du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance, et ce programme d'assurances représente un risque limité pour Financement agricole Canada. Au 31 mars 2021, le total des assurances en vigueur s'élève à 1 902 250 millions de dollars (1 802 143 millions de dollars en 2020). Le gouvernement prévoit que les quatre sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

## 8. Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs environnementaux représentent le montant nécessaire pour assainir les sites contaminés aux normes environnementales minimales actuelles.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent le montant nécessaire pour mettre hors service les immobilisations corporelles à la fin de leur vie utile.

<b>Méthodes comptables importantes</b>
<p>Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination dépasse la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité, il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation de la direction concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme environnementale minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou éteindre le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, une technique de la valeur actualisée est utilisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.</p>
<p>On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu au renoncement d'avantages économiques futurs.</p>
<p>Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée quand tous les critères suivants sont satisfaits : il existe un accord, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu, il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Les coûts de mise hors service sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Si cette immobilisation est amortie complètement, les coûts liés à la mise hors service de l'immobilisation seront passés en charges. L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés requis pour la mise hors service des immobilisations dont les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et qui devraient être réglés à mesure que les sites, installations ou actifs connexes sont mis hors service. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et ciblés de la Banque du Canada. Le taux d'actualisation est une moyenne pondérée des taux qui reflètent le coût d'emprunt du gouvernement calculé à la comptabilisation initiale ainsi qu'aux révisions subséquentes des flux de trésorerie prévus, et qui est le plus étroitement associé à la période de règlement de l'obligation.</p>
<p>Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.</p>
<p>S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.</p>
<b>Incertitude relative à la mesure</b>
<p>Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités d'assainissement des sites contaminés ou de mise hors service des immobilisations, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement ou des coûts de mise hors service d'immobilisations. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée, des révisions aux normes environnementales ou des changements de réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs environnementaux comptabilisés.</p>

Les passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations incluent :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Passifs d'assainissement bruts pour les sites contaminés .....	7 051	7 375
Moins recouvrements prévus .....	(25)	(25)
Passifs d'assainissement nets pour les sites contaminés .....	7 026	7 350
Autres éléments de passifs environnementaux .....	95	110
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations .....	7 363	7 186
Total des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations .....	14 484	14 646

## a) Assainissement des sites contaminés

« L'approche fédérale en matière de lieux contaminés » du gouvernement établit un cadre de gestion des sites contaminés en utilisant une approche fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés identifiés qui sont situés sur des terres fédérales ou sur des terres où le gouvernement a assumé la responsabilité du nettoyage, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter les ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour la santé humaine et pour l'environnement.

Le gouvernement a relevé environ 6 857 sites (6 860 sites en 2020) qui pourraient être contaminés et faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le gouvernement a recensé 2 555 sites (2 444 sites en 2020) pour lesquels des mesures sont requises et un passif brut de 6 806 millions de dollars (7 117 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée d'après l'évaluation des sites par des experts environnementaux. De plus, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts courants et historiques est utilisé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. Ce groupe comprend 3 438 sites non évalués (3 562 sites en 2020) dont 1 412 sites (1 464 sites en 2020) sont prévus passer à l'étape des travaux d'assainissement et pour lesquels un passif estimé de 245 millions de dollars (258 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé. La combinaison de ces deux estimations, totalisant 7 051 millions de dollars (7 375 millions de dollars en 2020), constitue la meilleure estimation de la direction concernant les coûts nécessaires pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale environnementale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue en date du 31 mars.

Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 864 sites restants (854 sites en 2020). Certains de ces sites sont à différents stades de tests et d'évaluations, et si l'assainissement est nécessaire, un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Pour d'autres sites, le gouvernement ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs (il y a absence probable de toute incidence environnementale significative ou menace pour la santé humaine). Ces sites seront réexaminés et un passif pour assainissement sera comptabilisé si l'on prévoit renoncer à des avantages économiques futurs.

Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2,0 % (2,0 % en 2020). L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. On a utilisé le coût d'emprunt du gouvernement du Canada qui s'appuie sur la courbe de rendement des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux d'actualisation de mars 2021 vont de 0,16 % (0,37 % en 2020) pour les emprunts qui échoient à 1 an à 2,01 % (1,37 % en 2020) pour les emprunts qui échoient à 30 ans ou plus.

(en millions de dollars)

	2021					2020				
	Nombre total de sites	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs	Nombre total de sites	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs
Anciens sites d'exploration minérale <sup>1</sup> .....	124	106	4 028	6 507	25	127	106	4 319	6 305	25
Matières radioactives <sup>2</sup> .....	7	6	794	865	–	7	6	881	966	–
Sites militaires et anciens sites militaires <sup>3</sup> .....	428	218	478	506	–	443	214	410	422	–
Pratiques relatives aux combustibles <sup>4</sup> .....	1 722	1 159	440	448	–	1 738	1 140	399	406	–
Installations marines/sites aquatiques <sup>5</sup> .....	2 393	1 204	570	591	–	2 344	1 127	589	610	–
Décharges <sup>6</sup> .....	1 056	679	219	228	–	1 061	720	235	241	–
Autre <sup>7</sup> .....	1 127	595	522	532	–	1 140	595	542	551	–
Total .....	6 857	3 967	7 051	9 677	25	6 860	3 908	7 375	9 501	25

<sup>1</sup> Contamination associée aux anciennes activités d'exploitation minière, p. ex., métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

<sup>2</sup> Contamination associée aux anciennes activités nucléaires, p. ex., déchets radioactifs de faible activité, isotopes radioactifs.

<sup>3</sup> Contamination associée à l'exploitation de sites militaires et anciens sites militaires, où les activités comme la manipulation et l'entreposage des combustibles, les décharges, et la peinture à base de métaux ou de BPC utilisée pour les bâtiments ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., hydrocarbures pétroliers, BPC, métaux lourds. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

<sup>4</sup> Contamination principalement associée à l'entreposage et à la manipulation des combustibles, p. ex., déversements accidentels liés aux cuves de stockage des combustibles ou aux anciennes pratiques de manipulation des combustibles, comme les hydrocarbures pétroliers, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène).

<sup>5</sup> Contamination associée à l'exploitation des biens maritimes, comme les installations portuaires, les ports, les systèmes de navigation, les stations de phare, les stations hydrométriques, où les activités comme l'entreposage et la manipulation des combustibles, l'utilisation de peinture à base de métaux sur les stations de phare ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et autres contaminants organiques. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

<sup>6</sup> Contamination associée aux anciennes décharges ou à la lixiviation des matériaux déposés dans les décharges, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, autres contaminants organiques, etc.

<sup>7</sup> Contamination provenant d'autres sources, comme l'utilisation de pesticides, d'herbicides ou d'engrais aux sites agricoles, l'utilisation de BPC, les zones d'entraînement à la lutte contre les incendies, les champs de tir et les installations d'entraînement, l'exploitation de biens comme les aéroports, les chemins de fer et les routes où des activités comme l'entreposage ou la manipulation des combustibles, les décharges et les zones d'entreposage des produits chimiques ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX et autres contaminants organiques.



De plus, durant l'année, 307 sites (386 sites en 2020) ont été fermés, car ils ont été soit assainis, soit évalués et ne répondent plus aux critères de comptabilisation d'un passif.

b) Autres éléments de passifs environnementaux

Le gouvernement a relevé environ 526 sites (484 en 2020) où l'on soupçonne la présence de munitions explosives non explosées (UXO) pour lesquels des actions de déminage pourraient s'avérer nécessaires. De ces sites, 38 (43 en 2020) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations de la direction, on a comptabilisé un passif de 95 millions de dollars (110 millions de dollars en 2020) en vue des activités d'élimination sur 8 des sites à UXO confirmés (9 en 2020). L'assainissement a été complété sur 3 sites durant l'année (aucun en 2020). Les 515 autres sites suspects (475 en 2020) sont actuellement à la phase d'évaluation et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. De ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 21 (23 en 2020), impossible à déterminer pour 51 (50 en 2020) et improbable pour les 443 autres (402 en 2020).

c) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service des immobilisations s'élèvent à 7 363 millions de dollars (7 186 millions de dollars en 2020), dont Énergie atomique du Canada limitée a comptabilisé 7 362 millions de dollars (7 185 millions de dollars en 2020) pour la mise hors service de centrales nucléaires.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture .....	7 186	6 622
Passifs réglés .....	(432)	(391)
Révision des estimations .....	338	701
Charge de désactualisation <sup>1</sup> .....	271	254
Solde de clôture .....	7 363	7 186

<sup>1</sup> La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 16 074 millions de dollars (16 263 millions de dollars au 31 mars 2020).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	2021	2020
Taux moyen pondéré d'actualisation .....	3,80 %	3,78 %
Période d'actualisation .....	164 ans	165 ans
Taux d'inflation à long terme .....	1,70 %	1,70 %

Les efforts continus du gouvernement concernant l'évaluation des sites contaminés, des sites touchés par les UXO et des obligations liées à la mise hors service des immobilisations peuvent entraîner des passifs environnementaux supplémentaires.

## 9. Dette non échue

La dette non échue comprend la dette contractée sur les marchés, les réévaluations des swaps de devises, les obligations de location-acquisition et l'obligation en vertu des partenariats public-privé.

Méthodes comptables importantes
La dette contractée sur les marchés est comptabilisée à la valeur nominale et est ajustée par les primes et les escomptes lesquels sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance des titres respectifs.
Lorsque l'échange ou le rachat d'une obligation négociable se traduit par l'extinction de la dette, la différence entre la valeur comptable de l'instrument d'emprunt et la contrepartie nette qui est versée est considérée comme un gain ou une perte dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et l'instrument d'emprunt est décomptabilisé. Une extinction survient au rachat de l'obligation ou lorsqu'il y a échange d'obligations avec un détenteur d'obligations et que les modalités de la créance originale et celles de la créance de remplacement diffèrent substantiellement les unes des autres. On considère que les modalités des obligations échangées diffèrent substantiellement lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie aux termes des nouvelles modalités, y compris tout montant versé au moment de l'échange et actualisé au moyen du taux d'intérêt effectif moyen de la créance originale, diffère d'au moins 10 % par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie restants de la créance originale. Si un échange d'obligations avec un détenteur d'obligations ne se traduit pas par une extinction, la valeur comptable du passif est rajustée en fonction des montants versés au moment de l'échange, et les primes ou escomptes non amortis relatifs à la créance originale et survenant au moment de l'échange sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance de la créance de remplacement. La détention par le gouvernement de ses propres titres, le cas échéant, est déduite de la dette contractée sur les marchés afin de comptabiliser la dette non échue due à des tierces parties.
Les réévaluations des swaps de devises comprennent les profits et les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises dans lesquels le gouvernement s'est engagé.
Les obligations de location-acquisition représentent la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-acquisition.
Les obligations en vertu des partenariats public-privé (PPP) découlent des ententes que le gouvernement a conclues avec des partenaires du secteur privé pour concevoir, construire, financer et/ou exploiter et entretenir certaines immobilisations corporelles. L'obligation représente la responsabilité du gouvernement à l'égard de la composante « immobilisations corporelles » de ces ententes de financement à long terme. Ces passifs sont constatés selon le pourcentage d'avancement sur la durée de la construction de l'actif du PPP et réduits par les paiements à l'avancement et les versements de capital effectués au partenaire de PPP.
Incertitude relative à la mesure
Il n'y a pas d'incertitude importante relative à la mesure de la dette non échue.

La dette non échue comprend :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Dette contractée sur les marchés		
Payable en monnaie canadienne .....	1 094 380	749 228
Payable en devises.....	15 427	15 941
Total.....	1 109 807	765 169
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés .....	9 690	2 487
Dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis .....	1 119 497	767 656
Réévaluations des swaps de devises.....	450	10 592
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	2 708	2 913
Obligation en vertu des partenariats public-privé.....	2 531	2 590
Total de la dette non échue.....	1 125 186	783 751

Les escomptes non amortis découlent des bons du Trésor et des bons du Canada qui sont émis à escompte au lieu de porter intérêt. Les escomptes ou primes découlent également du programme de rachat des obligations du gouvernement et de l'émission de la dette sur les marchés, lorsque la valeur nominale de l'instrument émis diffère du produit reçu. La partie non amortie représente le montant de la prime et de l'escompte n'ayant pas encore été constaté à titre de frais de la dette publique.

Au 31 mars 2021, la juste valeur de la dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis s'établit à 1 161 979 millions de dollars (842 423 millions de dollars en 2020). La juste valeur des obligations négociables libellées en dollars canadiens et en devises, des bons du Trésor émis en dollars canadiens, des titres au détail, des bons du Canada et des billets à moyen terme émis en dollars américains et en euros, est calculée en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice.

Le gouvernement a signé des accords de swaps de devises individuels avec différentes contreparties. Les modalités de ces accords, qui sont toujours en vigueur, sont établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) conclues avec chaque contrepartie. Les échanges de devises servent principalement à financer les niveaux d'actifs libellés en devises dans les comptes d'opérations de change.

Les réévaluations de swaps de devises comprennent 2 794 millions de dollars (702 millions de dollars au 31 mars 2020) liés à des accords de swaps de devises individuels qui ont une valeur d'élément de l'actif de change nette pour le gouvernement après réévaluation et 3 244 millions de dollars (11 294 millions de dollars au 31 mars 2020) liés à des accords de swaps de devises individuels qui ont une valeur d'élément du passif de change nette, avec comme résultat global une réévaluation du passif net de swaps de devises de 450 millions de dollars (10 592 millions de dollars au 31 mars 2020).

#### a) Dette contractée sur les marchés

Le tableau suivant présente l'échéance contractuelle et les taux d'intérêt des émissions de titres d'emprunt par devise et par catégorie d'instruments à leur valeur brute (en dollars canadiens) et les taux d'intérêt effectifs annuels moyens pondérés au 31 mars 2021 :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	Obligations négociables		Bons du trésor	Titres au détail <sup>1</sup>	Bons du Canada	Billets à moyen terme	Total
	CAD	USD			USD	USD	
2022.....	104 866	3 770	218 800	299	4 054	63	331 852
2023.....	181 706	3 770	–	–	–	–	185 476
2024.....	92 966	–	–	–	–	–	92 966
2025.....	75 065	3 770	–	–	–	–	78 835
2026.....	92 734	–	–	–	–	–	92 734
2027 et ultérieurs.....	327 686	–	–	–	–	–	327 686
	875 023	11 310	218 800	299	4 054	63	1 109 549
Moins : Titres détenus par le gouvernement sur la dette non échue et redressement de consolidation <sup>2</sup> .....	(283)	–	25	–	–	–	(258)
Total de la dette contractée sur les marchés.....	875 306	11 310	218 775	299	4 054	63	1 109 807
Nature du taux d'intérêt <sup>3</sup>	Fixe <sup>4</sup>	Fixe	Variable	Variable	Variable	Variable	
Taux d'intérêt effectif annuel moyen pondéré.....	1,63	2,08	0,21	0,71	0,07	0,18	
Fourchette des taux d'intérêt.....	0,25 - 9,75	1,63 - 2,63	0,06 - 0,50	0,50 - 1,45	0,01 - 0,14	0,18	

Des précisions sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

<sup>1</sup> Comprend 163 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada ayant des dates d'échéances fixes et qui sont remboursables à vue.

<sup>2</sup> Comprend 37 millions de dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 295 millions de dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées.

<sup>3</sup> Une dette ayant une échéance de moins d'un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords de swaps.

<sup>4</sup> Comprend des obligations à rendement réel qui ont une composante variable en fonction de l'indice des prix à la consommation.

#### b) Obligation découlant de contrats de location-acquisition

L'obligation totale en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2021 s'élève à 2 708 millions de dollars (2 913 millions de dollars en 2020). Les intérêts de 163 millions de dollars (165 millions de dollars en 2020) liés à cette obligation sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et font partie des frais de la dette publique. Au 31 mars, les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats se résument ainsi :

(en millions de dollars)

Exercice	2021
2022.....	361
2023.....	344
2024.....	340
2025.....	327
2026.....	305
2027 et ultérieurs.....	2 366
Total des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats.....	4 043
Moins : intérêts théoriques au taux d'actualisation moyen de 5,25 %.....	1 335
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	2 708

Des précisions sont fournies à la section 6 (non auditée) de ce volume.

Un nombre important de contrats de location-acquisition ont une durée depuis leur entrée en vigueur qui se retrouve dans un intervalle de 10 à 25 ans.

## 10. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Les obligations au titre des prestations constituées en vertu des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont présentées nettes des actifs de retraite, des gains actuariels nets non constatés ou des pertes actuarielles nettes non constatées, et des provisions pour moins-value ainsi que des cotisations et des prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars, dans l'état consolidé de la situation financière.

Méthodes comptables importantes
<p>Les prestations de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et anciens combattants sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette évaluation actuarielle vise à déterminer la valeur actualisée des prestations acquises et se fonde sur diverses hypothèses actuarielles. Lorsque les données réelles des régimes diffèrent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, des gains ou pertes actuariels surviennent. Les gains et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais plutôt constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés, laquelle varie selon les régimes, ou sur l'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants en temps de guerre. La constatation commence dans l'exercice qui suit la détermination des gains et pertes actuariels. De plus, suite à une modification de régime, les pertes actuarielles nettes non constatées sont comptabilisées immédiatement, pour un montant n'excédant pas la réduction correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées; similairement, les gains actuariels nets non constatés sont comptabilisés immédiatement pour un montant n'excédant pas l'augmentation correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées. À la suite d'une compression ou règlement de régime, les gains ou pertes actuariels nets non constatés, reliés à l'obligation qui a subi une compression ou un règlement, sont comptabilisés immédiatement.</p> <p>Les actifs de retraite et des autres avantages futurs comprennent les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) qui sont évalués à des valeurs liées au marché. Selon cette méthode d'évaluation, le rendement prévu des placements est comptabilisé immédiatement alors que la différence entre le rendement prévu et réel des placements est comptabilisée dans les gains et pertes actuariels sur une période de cinq ans. La valeur liée au marché des placements est ajustée, si nécessaire, afin de s'assurer qu'elle ne dépasse pas les limites de plus ou moins 10 % de la valeur de marché des placements à la fin de l'exercice; tout montant en dehors de cette limite est comptabilisé immédiatement par le biais des gains et pertes actuariels.</p> <p>Les cotisations à recevoir des employés pour les rachats de services passés sont actualisées à leur juste valeur approximative.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Étant donné que les obligations au titre des prestations constituées relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont déterminées par calcul actuariel, la réalité peut diverger de façon importante des hypothèses utilisées dans le calcul des obligations au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont présentées à la section f) ci-dessous, et une analyse de sensibilité montrant les obligations au titre des prestations constituées qui aurait été affectées par les changements des hypothèses actuarielles principales se trouve à la section g).</p> <p>La pandémie de COVID-19, laquelle a eu des répercussions sur l'activité commerciale mondiale et a contribué à une volatilité et une baisse importante et continue des marchés financiers à l'échelle mondiale, évolue encore. Par conséquent, l'environnement économique demeure assujéti à une volatilité durable, ce qui pourrait entraîner une incidence continue sur les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées et la valeur de marché du portefeuille de l'OIRPSP. Les obligations au titre des prestations constituées et les placements détenus par l'OIRPSP au 31 mars 2021, ainsi que le rendement des placements pour l'exercice, tiennent compte des répercussions de la pandémie de COVID-19 dans la mesure où celles-ci sont connues et estimables à la date de clôture de l'exercice.</p>

- a) Aperçu des régimes
  - i. Prestations de retraite

Le gouvernement parraine un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées couvrant presque tous les employés de la fonction publique fédérale ainsi que ceux de certains organismes de la fonction publique tels que définis dans la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les gouvernements territoriaux, les membres des Forces canadiennes (incluant la force de réserve), les membres de la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires, y compris les sénateurs. Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes - Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada constituent les trois principaux régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement. De plus, certaines sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la présente note, l'expression « employés » est utilisée d'une manière générale et s'applique aux participants des régimes de tous ces groupes.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont conçus pour fournir aux employés un revenu de retraite au cours de leur vie et, dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, sont indexés au taux d'inflation. L'indexation pour les régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées varie selon les différents régimes. En cas de décès, les régimes de retraite fournissent un revenu aux survivants et aux personnes à charge admissibles du participant.

Les prestations de retraite s'accumulent généralement comme suit :

Pour les trois principaux régimes de retraite, l'accumulation des prestations de retraite se base généralement sur la rémunération moyenne d'un participant durant les cinq meilleures années consécutives de rémunération ainsi que sur les années de service ouvrant droit à pension. Les participants des régimes peuvent accumuler jusqu'à un maximum de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec à l'âge de 65 ans.

Pour le régime de retraite des Forces canadiennes - Force de réserve, les prestations s'accumulent à un taux de 1,5 % par année jusqu'à un maximum de 35 années sur la base du total du service ouvrant droit à pension et des gains ouvrant droit à pension sur la période de service, et sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec dès l'âge de 65 ans.

Pour le régime d'allocations de retraite des parlementaires, les allocations de base s'accumulent à un taux de 3 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension du participant, selon le cas. Pour le service accumulé après le 31 décembre 2015, les allocations de retraite sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec dès l'âge de 60 ans. Les parlementaires ont droit à des prestations après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans.

Pour les juges de nomination fédérale, les prestations de retraite ne comportent pas de taux explicite de constitution. Cependant, les juges de nomination fédérale peuvent prendre leur retraite avec une pension équivalente aux deux tiers du traitement salarial attaché à leur bureau lorsque le participant a accumulé 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à au moins 80.

Dans le cas des régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées, les prestations s'accumulent selon les conditions des régimes et sont généralement basées sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne des gains ouvrant droit à pension selon les conditions du régime. Certains des régimes ne sont pas offerts aux nouveaux entrants.

## ii. Autres avantages futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement et les sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent différents types de régimes d'avantages futurs dont les conditions peuvent varier. Les employés peuvent se prévaloir des prestations pendant ou après l'emploi ou à la retraite. Les autres avantages futurs incluent les prestations d'invalidité et autres indemnités accordées aux anciens combattants, aux membres actifs et aux membres retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et personnes à charge, les prestations de soins de santé et de soins dentaires offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les droits à des prestations de congés de maladie cumulés, les indemnités de départ et les indemnités d'accidents de travail.

## b) Modalités de financement

Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine. Conformément aux lois sur les pensions, les transactions de prestations de retraite capitalisées et non capitalisées sont comptabilisées dans les comptes de pension à même les comptes du Canada. Des précisions sont fournies à la section 6 (non audité) de ce volume.

### i. Prestations de retraite capitalisées

Les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations des employés et des employeurs ainsi que par des revenus de placements. Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement sont liées aux services postérieurs à mars 2000 qui s'inscrivent dans les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public ainsi qu'à tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve. Un montant égal aux cotisations nettes des prestations payées et autres frais est investi par l'OIRPSP. Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les actifs des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités consolidées.

### ii. Prestations de retraite non capitalisées

Pour les prestations de retraite non capitalisées, des investissements séparés ne sont pas maintenus. Ceux-ci sont liés aux services antérieurs à avril 2000 et seulement aux services postérieurs à mars 2000 qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, à toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi qu'aux régimes de retraite de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées. Les cotisations des employés et de l'employeur pour les régimes de retraite non capitalisés parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux du gouvernement. Les cotisations se chiffrent à 2 929 millions de dollars (1 152 millions de dollars en 2020) dont 112 millions de dollars (127 millions de dollars en 2020) représentent les cotisations régulières versées par l'employeur, 2 751 millions de dollars (956 millions de dollars en 2020) représentent les cotisations spéciales, et 66 millions de dollars (69 millions de dollars en 2020) représentent les cotisations versées par les employés.

## iii. Autres avantages futurs

Les autres régimes d'avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement et presque tous ceux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas capitalisés. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires des employés retraités sont des régimes contributifs pour lesquels les cotisations des participants à la retraite sont versées afin d'obtenir une couverture. Ces cotisations se sont élevées à 486 millions de dollars (473 millions de dollars en 2020). Les coûts des prestations acquises et des prestations versées sont présentés nets de ces cotisations. Des précisions additionnelles sont fournies à la section 6 (non audité) de ce volume.

## c) Évaluations actuarielles

## i. Aux fins de financement

En vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, des évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont établies au moins tous les trois ans afin de déterminer l'état des régimes de retraite, ainsi que pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le financement des obligations au titre des prestations de retraite du gouvernement. Le rapport d'évaluation actuarielle relatif à un régime de retraite doit être présenté au ministre responsable de ce régime de retraite dans un délai de dix-huit mois suivant la date d'évaluation. Le ministre a alors trente jours de séance pour déposer le rapport d'évaluation actuarielle au Parlement. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes aux évaluations pour fins de financement sont basées sur les meilleures estimations de l'actuaire.

Les plus récentes évaluations triennales des régimes de retraite ont été effectuées au 31 mars 2017 pour le régime de la fonction publique; au 31 mars 2018 pour le régime de la Gendarmerie royale du Canada; et au 31 mars 2019 pour les régimes des Forces canadiennes - Force régulière et Force de réserve, des parlementaires et des juges de nomination fédérale.

Les régimes de retraite privés fédéraux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et tenus de respecter les directives du surintendant des institutions financières. Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans, ou plus souvent selon la situation financière du régime.

## ii. Aux fins de comptabilisation

Des évaluations actuarielles des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont effectuées chaque année pour évaluer et présenter les obligations et imputer les coûts des prestations pour la période. Les évaluations actuarielles sont effectuées au 31 mars, sauf celles de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées qui sont menées au 31 décembre. Les évaluations actuarielles sont basées sur les évaluations actuarielles les plus récentes pour fins de financement lorsque nécessaire, par rapport à la majorité des hypothèses démographiques. Les autres hypothèses sous-jacentes aux évaluations sont basées sur les meilleures estimations du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées.

## d) Passifs et actifs nets découlant des avantages futurs

Les passifs et les actifs nets découlant des avantages futurs comprennent divers éléments. Les précisions se détaillent comme suit :

## i. Obligations au titre des prestations constituées

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées sont les suivants :

(en millions de dollars)

	2021				2020			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capitalisées	Non capitalisées	Total		Capitalisées	Non capitalisées	Total	
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice.	166 313	216 936	383 249	232 020	149 067	204 155	353 222	178 994
Prestations acquises.....	7 824	632	8 456	10 777	7 194	493	7 687	8 334
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées .....	8 420	2 550	10 970	3 010	7 570	3 690	11 260	3 395
Prestations versées.....	(4 457)	(9 163)	(13 620)	(5 802)	(4 082)	(9 136)	(13 218)	(5 757)
Frais d'administration .....	(100)	(76)	(176)	(92)	(84)	(68)	(152)	(92)
Transferts nets à d'autres régimes .....	(658)	(40)	(698)	-	(751)	(74)	(825)	-
(Gains) pertes actuariels .....	(1 295)	(18 072)	(19 367)	(30 369)	7 399	17 876	25 275	47 146
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ...	176 047	192 767	368 814	209 544	166 313	216 936	383 249	232 020

Des précisions sont fournies à la section 6 (non audité) de ce volume.

## ii. Actifs de retraite et des autres avantages futurs

Les actifs de retraite et des autres avantages futurs comprennent les placements détenus par l'OIRPSP et les fiducies externes des sociétés d'État et autres entités consolidées ainsi que des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat de services passés.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les placements de retraite sont les suivants :

(en millions de dollars)

	2021		2020	
	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs
Placements au début de l'exercice.....	181 049	1	168 389	1
Rendement prévu sur la valeur moyenne des placements liée au marché.....	9 179	-	8 576	-
Cotisations				
Employés.....	3 933	-	3 522	-
Sociétés de la fonction publique, gouvernements territoriaux, sociétés d'État et autres entités.....	284	-	271	-
Gouvernement.....	4 007	-	3 667	-
Prestations versées, transferts et autres.....	(5 520)	-	(4 914)	-
Gains actuariels.....	7 878	-	1 538	-
Placements à la fin de l'exercice.....	200 810	1	181 049	1
Cotisations à recevoir des employés pour des services passés.....	554	-	632	-
Total des actifs de retraite et des autres avantages futurs à la fin de l'exercice.....	201 364	1	181 681	1

Des précisions sont fournies à la section 6 (non audité) de ce volume.

Au 31 mars, la valeur de marché des placements s'élève à 217 511 millions de dollars (181 190 millions de dollars en 2020). Le rendement réel des placements est de 33 032 millions de dollars (632 millions de dollars de perte en 2020) et le taux de rendement net réel des placements, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, est de 18,1 % (-0,3 % en 2020) pour l'exercice.

## iii. Passifs et actifs nets découlant des avantages futurs

Le rapprochement des obligations au titre des prestations constituées et du montant des passifs et des actifs nets découlant des avantages futurs se détaille comme suit :

(en millions de dollars)

	2021				2020			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capitalisées	Non capitalisées	Total		Capitalisées	Non capitalisées	Total	
Obligations au titre des prestations constituées.....	176 047	192 767	368 814	209 544	166 313	216 936	383 249	232 020
Moins : actifs de retraite et des autres avantages futurs.....	201 364	-	201 364	1	181 681	-	181 681	1
Total partiel.....	(25 317)	192 767	167 450	209 543	(15 368)	216 936	201 568	232 019
Plus : gains (moins pertes) actuariels nets non constatés.....	19 076	(24 507)	(5 431)	(65 355)	10 780	(48 758)	(37 978)	(105 639)
Moins :								
Cotisations de la date d'évaluation au 31 mars.....	7	-	7	-	8	-	8	-
Prestations versées de la date d'évaluation au 31 mars.....	-	-	-	2	-	-	-	2
Total partiel.....	(6 248)	168 260	162 012	144 186	(4 596)	168 178	163 582	126 378
Plus : Provision pour moins-value.....	429	-	429	-	416	-	416	-
Passifs (actifs) nets découlant des avantages futurs.....	(5 819)	168 260	162 441	144 186	(4 180)	168 178	163 998	126 378

Les passifs et actifs nets découlant des avantages futurs sont constatés et présentés dans l'état consolidé de la situation financière comme suit :

Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public <sup>1</sup> .....	501	168 260	168 761	-	418	168 178	168 596	-
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	-	-	-	144 186	-	-	-	126 378
Moins : actifs découlant des régimes de retraite du secteur public <sup>1</sup> .....	6 320	-	6 320	-	4 598	-	4 598	-
Passifs (actifs) nets découlant des avantages futurs.....	(5 819)	168 260	162 441	144 186	(4 180)	168 178	163 998	126 378

Des précisions sont fournies à la section 6 (non audité) de ce volume.

<sup>1</sup> Les passifs découlant des régimes de retraite du secteur public représentent les régimes de retraite qui sont dans une position de passif net au 31 mars, tandis que les actifs de retraite du secteur public représentent les régimes de retraite qui se trouvent dans une position d'actif net au 31 mars.

## e) Charges au titre des prestations et des intérêts

Les composantes des charges relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2021				2020			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita- lisées	Non capitalisées	Total		Capita- lisées	Non capitalisées	Total	
<b>Charges au titre des prestations</b>								
Prestations acquises, nettes des cotisations des employés .....	3 699	567	4 266	10 777	3 490	425	3 915	8 334
Provision pour moins-value .....	13	–	13	–	17	–	17	–
<b>Total des charges au titre des prestations incluses dans les charges de personnel .....</b>	<b>3 712</b>	<b>567</b>	<b>4 279</b>	<b>10 777</b>	<b>3 507</b>	<b>425</b>	<b>3 932</b>	<b>8 334</b>
(Gains) pertes actuariels constatés durant l'exercice .....	(799)	6 179	5 380	9 915	(1 273)	5 246	3 973	6 636
<b>Total des charges au titre des prestations .....</b>	<b>2 913</b>	<b>6 746</b>	<b>9 659</b>	<b>20 692</b>	<b>2 234</b>	<b>5 671</b>	<b>7 905</b>	<b>14 970</b>
<b>Charges d'intérêts</b>								
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées .....	8 420	2 550	10 970	3 010	7 570	3 690	11 260	3 395
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur liée au marché des placements .....	(9 179)	–	(9 179)	–	(8 576)	–	(8 576)	–
<b>Total des charges d'intérêts .....</b>	<b>(759)</b>	<b>2 550</b>	<b>1 791</b>	<b>3 010</b>	<b>(1 006)</b>	<b>3 690</b>	<b>2 684</b>	<b>3 395</b>

Des précisions sont fournies à la section 6 (non audité) de ce volume.

Les pertes actuarielles nettes de 15 295 millions de dollars (10 609 millions de dollars en 2020) sont présentées dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. Les pertes actuarielles nettes incluent les gains actuariels de 799 millions de dollars (1 273 millions de dollars en 2020) sur les prestations de retraite capitalisées, les pertes actuarielles de 6 179 millions de dollars (5 246 millions de dollars en 2020) sur les prestations de retraite non capitalisées et les pertes actuarielles de 9 915 millions de dollars (6 636 millions de dollars en 2020) sur les autres avantages futurs.

## f) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles aux fins de comptabilisation sont fondées sur les meilleures estimations des expériences à long terme et des prévisions à court terme du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées, ainsi que sur la majorité des hypothèses démographiques sous-jacentes aux évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de financement lorsque nécessaire. Les hypothèses incluent notamment des estimations relatives aux taux d'actualisation, aux taux d'inflation, aux taux de rendement des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, aux taux de départ à la retraite et aux taux de mortalité.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuarielle des obligations pour les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement se détaillent comme suit :

- Pour les prestations de retraite capitalisées, les taux d'actualisation correspondent aux taux de rendement nivelés prévus sur les placements.
- Pour les prestations de retraite et autres avantages futurs non capitalisées, les taux d'actualisation correspondent au coût d'emprunt du gouvernement fondé sur la courbe de rendement réelle des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent les flux de trésorerie futurs estimatifs.



Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées au 31 mars pour les régimes parrainés par le gouvernement ainsi que pour établir les charges connexes au titre des prestations et des intérêts pour l'année se détaillent comme suit :

	2021		2020	
	Obligations au titre des prestations constituées	Charges au titre des prestations et des intérêts	Obligations au titre des prestations constituées	Charges au titre des prestations et des intérêts
Taux d'actualisation				
Prestations de retraite capitalisées <sup>1</sup> .....	5,7 %	5,0 %	5,6 %	5,0 %
Prestations de retraite non capitalisées <sup>2</sup> .....	1,8 %	1,2 %	1,2 %	1,9 %
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants <sup>2</sup> .....	1,9 %	1,3 %	1,3 %	1,9 %
Taux de rendement prévu des placements .....	—	5,0 %	—	5,0 %
Taux d'inflation à long terme .....	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Augmentation générale des salaires à long terme .....	2,6 %	2,6 %	2,6 %	2,6 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé .....	4,8 %	4,9 %	4,9 %	5,5 %
Niveau auquel le taux tendanciel devrait se stabiliser .....	4,3 %	4,5 %	4,5 %	4,8 %
Année prévue où le taux devrait se stabiliser .....	2041	2029	2029	2029

<sup>1</sup> En ce qui concerne les prestations de retraite capitalisées, les taux d'actualisation nivelés utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées correspondent aux taux d'actualisation fixes présentés dans le tableau. Les taux d'actualisation initiaux utilisés pour évaluer les charges au titre des prestations et des intérêts sont présentés dans le tableau tandis que les taux d'actualisation finaux devraient atteindre 5,9 % en 2034 (5,9 % en 2035 en 2020).

<sup>2</sup> En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages futurs non capitalisées, les taux d'actualisation présentés dans le tableau tiennent compte de la moyenne pondérée dérivée du calcul du taux d'actualisation fixe équivalent de chaque régime d'avantages sociaux. Le taux d'actualisation fixe équivalent est utilisé pour évaluer les coûts des prestations acquises et les frais d'intérêt, ainsi que toutes modifications des régimes, toutes compressions des régimes ou tous règlements des régimes.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les catégories importantes de régimes de retraite et autres avantages futurs parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont basés sur une variété de méthodologies. Pour évaluer la valeur actuarielle de leurs obligations au titre des prestations constituées, ces sociétés d'État et autres entités consolidées utilisent des taux de rendement prévus sur les placements allant de 4,7 % à 5,8 % (de 5,0 % à 6,1 % en 2020) pour les prestations de retraite capitalisées, des taux d'actualisation allant de 1,1 % à 3,3 % (de 1,8 % à 3,8 % en 2020) pour les prestations de retraite non capitalisées, et des taux d'actualisation allant de 1,1 % à 3,5 % (de 1,3 % à 3,8 % en 2020) pour les autres avantages futurs des employés. L'augmentation générale des salaires à long terme a varié de 2,5 % à 3,5 % (de 2,8 % à 3,8 % en 2020). Le taux d'inflation à long terme est demeuré constant à 2,0 % (2,0 % en 2020).

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés correspond à des périodes variant de 4 à 23 ans (5 à 23 ans en 2020) selon le régime; plus spécifiquement, de 12 à 15 ans (12 à 15 ans en 2020) pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public. L'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants en temps de guerre est de 6 à 7 ans (6 à 7 ans en 2020).

#### g) Analyse de sensibilité

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 % dans les hypothèses actuarielles principales.

(en millions de dollars)

	2021			2020		
	Prestations de retraite			Prestations de retraite		
	Capita- lisées	Non Capitalisées	Autres avantages futurs	Capita- lisées	Non Capitalisées	Autres avantages futurs
Effet potentiel sur les obligations au titre des prestations constituées causé par :						
Une hausse de 1 % des taux d'actualisation .....	(25 800)	(23 700)	(37 400)	(25 000)	(28 600)	(44 100)
Une baisse de 1 % des taux d'actualisation .....	33 500	29 000	51 900	32 600	35 700	62 200
Une hausse de 1 % du taux d'inflation .....	23 600	26 700	45 800	22 300	32 300	54 400
Une baisse de 1 % du taux d'inflation .....	(19 300)	(22 400)	(34 000)	(18 200)	(26 800)	(40 000)
Une hausse de 1 % de l'augmentation générale des salaires .....	7 600	500	300	7 700	800	300
Une baisse de 1 % de l'augmentation générale des salaires .....	(6 800)	(900)	(300)	(6 800)	(1 100)	(300)
Une hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ...	—	—	9 400	—	—	11 400
Une baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ...	—	—	(6 900)	—	—	(8 200)

**11. Autres passifs**

Les autres passifs comprennent :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Comptes du Régime de pensions du Canada .....	139	279
Autres		
Compte des rentes sur l'État.....	98	115
Comptes de dépôt et en fiducie.....	2 015	1 335
Autres comptes à fins déterminées .....	4 459	4 322
	<u>6 572</u>	<u>5 772</u>
Total des autres passifs .....	6 711	6 051

Des précisions et les états financiers consolidés audités du Régime de pensions du Canada sont fournis à la section 6 (non auditée) de ce volume.

## a) Comptes du Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada (RPC) ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés.

Le RPC est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et leur famille une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC). En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé de l'actif net du RPC. Au 31 mars, la juste valeur de l'actif net consolidé du RPC se chiffre à 496 072 millions de dollars (413 022 millions de dollars en 2020) pour le Compte du RPC et à 6 756 millions de dollars (2 615 millions de dollars en 2020) pour le Compte supplémentaire du RPC.

Aux termes de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, les transactions du RPC sont comptabilisées dans les Comptes du Régime de pensions du Canada (les Comptes) inclus dans les comptes du Canada. Les Comptes comptabilisent également les montants transférés à l'OIRPC ou reçus de ce dernier. Le solde des Comptes de 139 millions de dollars (279 millions de dollars en 2020) correspond au dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada, et conséquemment, est présenté à titre de passif. Le dépôt auprès du receveur général du Canada est composé du solde du Compte du RPC de 119 millions de dollars (260 millions de dollars en 2020) et du solde du Compte supplémentaire du RPC de 20 millions de dollars (19 millions de dollars en 2020).

## b) Autres

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passifs représentant les obligations financières du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Le passif net du gouvernement est présenté après réduction des comptes applicables pour les titres détenus en fiducie. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Certains des plus importants comptes de dépôt et en fiducie sont notamment le compte des dépôts de garantie pour échanges de devises d'un montant de 829 millions de dollars (152 millions de dollars en 2020) et le compte du Fonds des bandes indiennes d'un montant de 526 millions de dollars (544 millions de dollars en 2020). Ces comptes ont été établis afin de comptabiliser l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec des institutions financières et comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Les autres comptes à fins déterminées sont des comptes de passifs utilisés pour comptabiliser les opérations faites en vertu d'autorisations obtenues du Parlement au moyen de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Le plus important des autres comptes à fins déterminées est le Compte de prestation de décès de la fonction publique qui totalise un montant de 3 977 millions de dollars (3 880 millions de dollars en 2020). Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

## 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit moins les chèques et mandats en circulation. Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme n'excédant normalement pas 31 jours.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Trésorerie <sup>1</sup> .....	64 101	33 892
Équivalents de trésorerie.....	–	3 350
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	64 101	37 242

Des précisions sont fournies à la section 7 (non audité) de ce volume.

<sup>1</sup> Comprend un montant de 20 000 millions de dollars (20 000 millions de dollars en 2020) désigné comme un dépôt détenu à la Banque du Canada ayant trait à la gestion du fonds de la liquidité prudentielle du gouvernement.

## 13. Impôts à recevoir et autres créances

Les impôts à recevoir comprennent les revenus fiscaux, les intérêts, les pénalités et les autres revenus cotisés ou estimés, mais qui n'ont pas encore été perçus au 31 mars. Ils comprennent également d'autres créances ayant trait à des sommes percevables par l'entremise du régime fiscal, telles que les impôts des provinces et territoires, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada à recevoir des particuliers et employeurs selon le cas.

Les autres créances comprennent les réclamations financières facturées ou à recevoir résultant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice ainsi que les liquidités données en nantissement à des contreparties.

Méthodes comptables importantes
<p>Les revenus fiscaux et les autres revenus non perçus à la fin de l'exercice sont présentés comme impôts à recevoir et autres créances à l'état consolidé de la situation financière.</p> <p>Les impôts à recevoir et autres créances sont évalués au coût amorti. Une provision pour créances douteuses est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.</p> <p>La provision pour créances douteuses d'impôts à recevoir est la meilleure estimation faite par la direction des montants non recouvrables qui ont été cotisés ainsi que les intérêts et pénalités reliés. La dotation annuelle pour la provision pour créances douteuses est passée en charge et imputée aux autres charges.</p> <p>La provision pour créances douteuses d'impôts à recevoir comprend deux éléments. Une provision générale est calculée en fonction de l'âge et du type de comptes d'impôts à recevoir en utilisant des taux basés sur l'expérience historique de recouvrement. Une provision particulière est calculée après l'examen annuel de tous les comptes de plus de 10 millions de dollars. On ajuste chaque année la provision pour créances douteuses en fonction d'une dotation annuelle pour les créances douteuses et on y soustrait les montants radiés en cours d'exercice parce qu'ils sont irrécouvrables.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les impôts à recevoir et la provision pour créances douteuses sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de montants estimés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation en fonction des paiements reçus ainsi que des avis d'opposition aux cotisations d'impôts et de taxes fédéraux produits par les contribuables.</p> <p>Les hypothèses clés utilisées dans l'estimation des revenus fiscaux sont les acomptes provisionnels, les renseignements historiques sur les taux de remboursement, les paiements reçus lors de la production des déclarations de revenus et les montants à recevoir cotisés.</p> <p>Les hypothèses dans les méthodologies appliquées pour estimer les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers, les revenus de la TPS et la provision pour créances douteuses ont été affinées pour tenir compte de la situation économique volatile actuelle qui a prévalu tout au long de l'exercice en raison de la pandémie de COVID-19 en cours. Les expériences historiques liées aux estimations des créances et des dettes fiscales, et à la provision pour créances douteuses, peuvent ne pas être pertinentes pour prévoir les résultats futurs, ce qui peut entraîner une plus grande possibilité d'un écart important au cours de l'année à venir.</p>

## a) Impôts à recevoir

Le gouvernement a constitué une provision pour créances douteuses de 19 072 millions de dollars (15 658 millions de dollars en 2020) et a comptabilisé des charges pour créances douteuses de 5 287 millions de dollars (4 265 millions de dollars en 2020) sous les autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Les impôts à recevoir et autres sommes recouvrables par l'entremise du système fiscal et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2021			2020		
	Total des impôts et taxes à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net	Total des impôts et taxes à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net
Impôts sur le revenu à recevoir						
Particuliers .....	80 977	9 354	71 623	67 819	8 265	59 554
Employeurs .....	25 407	1 379	24 028	20 849	1 192	19 657
Sociétés .....	24 285	3 821	20 464	19 597	2 834	16 763
Non-résidents .....	2 122	314	1 808	2 135	130	2 005
Taxes sur les produits et services à recevoir .....	26 756	3 849	22 907	24 148	2 951	21 197
Droits de douane à l'importation à recevoir .....	622	112	510	647	95	552
Autres taxes et droits d'accise à recevoir .....	1 445	243	1 202	1 561	191	1 370
<b>Total .....</b>	<b>161 614</b>	<b>19 072</b>	<b>142 542</b>	<b>136 756</b>	<b>15 658</b>	<b>121 098</b>

Des précisions sont fournies à la section 7 (non auditée) de ce volume

## b) Autres créances

Les réclamations financières facturées ou à recevoir résultant de montants dus au gouvernement totalisent 18 680 millions de dollars (6 927 millions de dollars en 2020) et sont présentées nettes d'une provision pour créances douteuses de 2 493 millions de dollars (1 527 millions de dollars en 2020). Plus de précisions sont fournies à la section 7 (non auditée) de ce volume.

Les liquidités données en nantissement à des contreparties, qui s'élèvent à 1 366 millions de dollars (9 975 millions de dollars en 2020) représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) relativement aux accords de swaps de devises en cours. Plus de précisions sont fournies à la note 18.

## 14. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent des réclamations financières et des obligations du gouvernement à la suite d'opérations de change du Canada. Les placements du Compte du fonds des changes sont maintenus afin de répondre aux besoins de trésorerie généraux et favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien.

Méthodes comptables importantes
<p>Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont comptabilisés au coût. Les titres négociables sont ajustés en fonction de l'amortissement des escomptes et des primes d'émission. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés à la date de règlement. Les coûts de transaction sont passés en charges pour toutes les catégories d'instruments financiers.</p> <p>Le gouvernement évalue à la fin de chaque période de déclaration s'il y a une baisse de la valeur de ses placements détenus dans les comptes d'opérations de change. Lorsque les conditions indiquent que la baisse de valeur est indicative d'une moins-value durable, la valeur comptable du placement est réduite pour refléter sa valeur recouvrable. Un placement de portefeuille subit une moins-value durable lorsque la valeur réelle du placement, pour le gouvernement, tombe au-dessous de sa valeur comptable et que l'on prévoit que cette perte de valeur sera de longue durée.</p> <p>Les revenus de placements gagnés afférents aux comptes d'opérations de change, ainsi que les réductions pour refléter une moins-value durable de la valeur des titres, sont inclus dans les revenus nets des opérations de change.</p> <p>Les souscriptions du Canada au capital du Fonds monétaire international et les prêts au Fonds monétaire international sont comptabilisées au coût.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Il n'y a pas d'incertitude importante relative à la mesure des comptes d'opérations de change.</p>

Au 31 mars 2021, la juste valeur des titres négociables détenus dans le Compte du fonds des changes s'établit à 85 964 millions de dollars (98 338 millions de dollars en 2020), et elle est calculée en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. Plus de précisions sont fournies sur ces placements dans les états financiers non audités du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume.

Les souscriptions et les prêts au Fonds monétaire international (FMI) et les allocations de droits de tirage spéciaux sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du FMI et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais, livre sterling britannique et renminbi chinois). Le Canada participe à deux accords d'emprunt avec le FMI et un groupe d'autres pays membres. Dans son ensemble, le maximum d'emprunt en vertu des accords ne peut dépasser l'équivalent de 11 279 millions de DTS (20 087 millions) au 31 mars 2021.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Dollar américain .....	1 390	6 014
Euro .....	674	488
Livre sterling britannique .....	196	168
Yen japonais .....	60	14
Total .....	2 320	6 684
Titres négociables <sup>1</sup>		
Dollar américain .....	53 571	62 636
Euro .....	17 376	17 538
Livre sterling britannique .....	8 055	8 045
Yen japonais .....	5 427	5 266
Total .....	84 429	93 485
Droits de tirage spéciaux .....	10 840	11 848
Total des réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes .....	97 589	112 017
Fonds monétaire international		
Souscriptions .....	19 633	21 178
Prêts .....	197	368
Total .....	117 419	133 563
Moins : Fonds monétaire international		
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	10 664	11 504
Effets à payer .....	14 133	17 156
Total .....	24 797	28 660
Total des comptes d'opérations de change .....	92 622	104 903

Des précisions sont fournies à la section 8 (non auditée) de ce volume.

<sup>1</sup> Les intérêts gagnés sur les titres négociables se sont élevés à 1 011 millions de dollars (1 458 millions de dollars en 2020).

## 15. Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

L'actif et le passif nets des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques sont comptabilisés à titre de placement par le gouvernement. De plus, le gouvernement a des prêts et avances à recevoir de ces entités.

Méthodes comptables importantes
<p>Les participations dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation en vertu de laquelle le coût de la participation du gouvernement est réduit par les dividendes et redressé pour refléter le résultat net annuel de ces sociétés, les gains ou pertes réalisés sur le rachat des obligations du gouvernement théoriquement remboursées et l'élimination des gains et des pertes interorganismes non réalisés. Toutes ces sociétés suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés aux méthodes comptables du gouvernement et les autres éléments du résultat global sont comptabilisés directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement.</p> <p>Certaines sociétés d'État entreprises offrent des prêts à des emprunteurs à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Certains de ces prêts seront recouverts au moyen de crédits ultérieurs du gouvernement en vertu de divers programmes de subvention qui fournissent des fonds directement liés au remboursement du prêt. Pour ces prêts, le montant qui devrait être remboursé par des crédits ultérieurs est comptabilisé afin de ramener la valeur comptable des prêts à un montant qui se rapproche du montant à recouvrer auprès de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Chaque société d'État entreprise et autre entreprise publique a des incertitudes liées à la mesure qui sont inhérentes à leur organisation, telles que celles liées à la pension et aux avantages sociaux futurs et autres passifs. Il existe une incertitude relative à la mesure quant à l'estimation du montant des prêts qui doivent être remboursés par voie des crédits ultérieurs du gouvernement qui est basée sur les montants que devraient recevoir les emprunteurs qualifiés en vertu de divers programmes de subventions gouvernementales et le pourcentage de ces subventions qui devrait être appliqué au solde impayé des prêts.</p> <p>Les sociétés d'État entreprises qui ont pris des mesures supplémentaires de prêt et de soutien dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada ont fait preuve d'un jugement important lorsqu'elles ont évalué l'impact de la pandémie de COVID-19 sur leur provision pour pertes de crédit prévues.</p>

### a) Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau suivant présente les prêts, participations et avances comptabilisés par le gouvernement pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques significatives :

(en millions de dollars)

	2021	2020
<b>Participations</b>		
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	13 153	15 430
Exportation et développement Canada.....	12 644	8 722
Financement agricole Canada.....	8 013	7 252
Banque de développement du Canada .....	18 004	8 892
Administrations portuaires canadiennes.....	4 045	3 864
Société d'assurance-dépôts du Canada .....	3 842	3 480
Corporation de développement des investissements du Canada.....	164	354
Société canadienne des postes .....	2 034	2 205
Autres.....	1 448	1 473
Redressements interorganismes.....	(19 001)	(933)
<b>Total des participations.....</b>	<b>44 346</b>	<b>50 739</b>
<b>Prêts et avances</b>		
Financement agricole Canada.....	34 342	32 653
Banque de développement du Canada .....	18 226	23 405
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	15 284	14 377
Corporation de développement des investissements du Canada.....	9 980	6 255
Autres.....	439	432
<b>Total des prêts et avances.....</b>	<b>78 271</b>	<b>77 122</b>
<b>Moins :</b>		
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs .....	2 603	2 718
Escomptes et primes non amortis .....	20	35
	<b>2 623</b>	<b>2 753</b>
<b>Total des prêts, participations et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....</b>	<b>119 994</b>	<b>125 108</b>

Des précisions sont fournies à la section 9 (non audité) de ce volume.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière et des résultats financiers des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

(en millions de dollars)

	2021			2020		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
<b>Actifs</b>						
Actifs financiers .....	582 649	437 330	1 019 979	518 555	123 086	641 641
Actifs non financiers .....	24 250		24 250	19 861		19 861
Total des actifs .....	606 899	437 330	1 044 229	538 416	123 086	661 502
<b>Passifs</b> .....	835 171	145 711	980 882	500 589	109 241	609 830
Capitaux propres du Canada déclaré .....			63 347			51 672
Redressements interorganismes .....			(19 001)			(933)
Capitaux propres du Canada .....			44 346			50 739
Revenus .....	30 056	8 972	39 028	27 218	4 865	32 083
Charges .....	30 275	1 939	32 214	25 999	2 434	28 433
Profit déclaré.....			6 814			3 650
Redressements et autres .....			(18 452)			(62)
(Perte) profit .....			(11 638)			3 588
<b>Autres variations des capitaux propres</b>						
Redressements de capitaux propres et autres .....			24			(190)
Autres éléments du résultat global .....			343			3 482
Dividendes <sup>1</sup> .....			(13 592)			(3 618)
Capital <sup>2</sup> .....			18 470			1 816
			(6 393)			5 078
Capitaux propres du Canada au début de l'exercice.....			50 739			45 661
Capitaux propres du Canada à la fin de l'exercice .....			44 346			50 739
Passifs éventuels .....			4 718			3 939
Obligations contractuelles .....			49 782			

Des précisions sont fournies à la section 9 (non audité) de ce volume.

<sup>1</sup> Les montants présentés comme dividendes comprennent 3 895 millions de dollars (1 515 millions de dollars en 2020) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 7 280 millions de dollars (néant en 2020) d'Exportation et développement Canada, 2 296 millions de dollars (1 323 millions de dollars en 2020) de la Banque du Canada et néant (395 millions de dollars en 2020) de Financement agricole Canada.

<sup>2</sup> Les montants présentés comme capital comprennent l'achat d'actions ordinaires de 7 503 millions de dollars (1 406 millions de dollars en 2020) de la Banque de développement du Canada, 10 967 millions de dollars (néant en 2020) d'Exportation et développement Canada et néant (500 millions de dollars en 2020) de Financement agricole Canada.

#### b) Biens non publics

Les biens non publics (BNP), tels que définis par la *Loi sur la défense nationale*, comprennent les fonds et les biens fournis aux membres des Forces canadiennes ou par ces derniers et ils sont administrés pour leur bénéfice et leur bien-être par les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC). Les SBMFC sont chargés de fournir certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'intermédiaire de trois divisions opérationnelles, les Économats des Forces canadiennes (CANEX), les Programmes de soutien du personnel et les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP sont spécifiquement exclus de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit certains services reliés aux activités liées aux BNP tels que les locaux et la sécurité pour lesquels aucun frais n'est exigé en retour. Le coût pour fournir ces services est inclus dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. En 2021, les SBMFC ont administré des revenus et des charges estimés respectivement à 420 millions de dollars (377 millions de dollars en 2020) et 329 millions de dollars (410 millions de dollars en 2020) et avaient des capitaux propres nets estimés à 853 millions de dollars au 31 mars 2021 (764 millions de dollars au 31 mars 2020). Ces montants sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

**16. Autres prêts, placements et avances**

Les autres prêts, placements et avances sont des réclamations financières par le biais des instruments d'emprunt détenus par des tiers qui sont dus au gouvernement et des titres de participation obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception des participations dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Méthodes comptables importantes
<p>Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et sont actualisés pour refléter leurs conditions avantageuses ou leur valeur de recouvrement nette. Les conditions avantageuses comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, ou inclus des clauses libératoires.</p> <p>Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des autres prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette. La provision pour moins-value des autres prêts, placements et avances reflète la possibilité de pertes associées à un défaut éventuel. L'estimation de la provision pour moins-value tient compte du risque de crédit des emprunteurs, du nantissement fourni ainsi que de l'historique des paiements. Quand il est déterminé qu'ils sont irrécouvrables, les autres prêts, placements et avances sont radiés. Les recouvrements subséquents sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les autres prêts, placements et avances sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations relatives à la provision pour moins-value qui reflète la possibilité de pertes liées aux défauts éventuels ainsi que pour déterminer si les placements sont assortis de conditions avantageuses et l'évaluation de ces conditions avantageuses.</p> <p>L'estimation de la provision pour autres prêts, placements et avances est régulièrement revue et affinée en fonction de plusieurs facteurs, notamment : les taux de pertes historiques, les valeurs résiduelles, le jugement d'experts, les hypothèses de la direction et des approches fondées sur des modèles qui tiennent compte des conditions économiques actuelles. De même, toute modification des conditions des placements du Canada (telles que les modifications du taux d'actualisation, le rendement attendu des placements et le montant du capital initial qui devrait être restitué) entraînerait un examen des estimations utilisées pour déterminer les conditions avantageuses associées.</p> <p>La pandémie actuelle de COVID-19 augmente l'incertitude relative à la mesure liée à l'évaluation des prêts, placements et avances. Plus particulièrement, étant donné la nature unique de la pandémie, l'expérience historique est limitée en ce qui concerne le recouvrement des prêts consentis dans le cadre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), ce qui pourrait entraîner une variation importante dans l'évaluation des prêts à recevoir. L'impact potentiel total de la pandémie de COVID-19 sur les hypothèses telles que la qualité du crédit et la probabilité de défaut utilisées pour mesurer la provision pour dépréciation est inconnu car, il dépendra de développements futurs qui sont incertains.</p>

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par catégorie :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	341	450
Organisations internationales .....	26 156	24 924
Total .....	26 497	25 374
Autres prêts, placements et avances		
Prêts pour l'expansion du commerce d'exportation .....	340	1 028
Administrations provinciales et territoriales .....	355	347
Contributions remboursables sans condition .....	6 185	4 235
Autres prêts, placements et avances .....	72 697	26 149
Total .....	79 577	31 759
Total .....	106 074	57 133
Moins : provision pour moins-value .....	46 790	29 739
Total des autres prêts, placements et avances .....	59 284	27 394

Des précisions sont fournies à la section 9 (non audité) de ce volume.

Les intérêts gagnés sur les autres prêts, placements et avances se sont élevés à 332 millions de dollars (821 millions de dollars en 2020).



Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par devise :

(en millions de dollars)

	2021		2020	
	Prêts, placements et avances en devise de base	Taux de change	Prêts, placements et avances CAD	Prêts, placements et avances CAD
Dollar canadien.....	101 452		101 452	52 056
Dollar américain.....	2 591	1.2567	3 256	4 364
Droits de tirage spéciaux.....	759	1.7809	1 352	686
Autres devises diverses.....			14	27
Total.....			106 074	57 133

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de l'aide au développement international aux pays en développement totalisant 60 millions de dollars (71 millions de dollars en 2020) et pour l'expansion du commerce d'exportation totalisant 281 millions de dollars (379 millions de dollars en 2020) qui sont administrés par Exportation et développement Canada. Certains prêts ne portent pas d'intérêts et d'autres prêts portent intérêt à des taux variant entre 0,1 % et 10,3 %. Ces prêts sont remboursables sur une période de 1 à 28 ans avec des versements finaux exigibles en 2045.

Les prêts, placements et avances aux organisations internationales comprennent notamment les souscriptions au capital-actions de banques internationales totalisant 15 976 millions de dollars (15 602 millions de dollars en 2020) ainsi que les prêts et avances aux associations et autres organisations internationales totalisant 10 180 millions de dollars (9 323 millions de dollars en 2020). Ces souscriptions se composent de capital émis et rachetable. La majorité de ces placements sont traités comme assortis de conditions avantageuses, car ils ne fournissent pas de rendement, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors de son retrait. La plupart des prêts et avances aux organisations internationales sont consentis à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement à des conditions très avantageuses.

Les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation ne portent soit pas d'intérêts ou portent intérêt à des taux variant entre 1,9 % et 8,1 % et sont administrés par Exportation et développement Canada. Des garanties au montant de 77 millions de dollars (199 millions de dollars en 2020) sont détenues sur ces prêts, et ils sont remboursables sur une période de 1 à 55 ans avec des versements finaux exigibles en 2048.

Les prêts aux provinces et aux territoires sont ceux consentis en vertu des lois concédant des allègements et d'autres lois. Ces prêts totalisant 352 millions de dollars (343 millions de dollars en 2020) ne portent pas d'intérêts et seront remboursés sur une durée de 1 à 11 ans.

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts visant à aider et à stimuler le développement économique. Certaines contributions ne portent pas d'intérêts et d'autres portent intérêt à des taux variant entre 0,3 % et 7,0 %, certains étant assortis de conditions avantageuses, et ils sont remboursables à diverses échéances, leurs versements finaux étant exigibles entre 3 et 37 ans après le déboursé initial.

Les autres prêts, placements et avances comprennent les prêts consentis dans le cadre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), du Programme canadien de prêts aux étudiants, et les autres placements dans des obligations, des fonds du marché et des titres à revenu fixe.

Les prêts accordés dans le cadre du programme CUEC, d'un montant de 44 881 millions de dollars (néant en 2020), ne portent pas d'intérêts jusqu'au 31 décembre 2022 et sont assortis d'incitations au remboursement sous la forme d'une remise de prêt pouvant aller jusqu'à 20 000 dollars pour les prêts de 60 000 dollars qui seront remboursés en totalité au 31 décembre 2022. Un montant prévu à être remis a été déclaré dans les autres charges de paiement de transfert dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé, tel qu'indiqué à la note 5f), à titre d'incitatif pour le Compte d'urgence d'entreprise du Canada. Les prêts qui ne sont pas remboursés au 31 décembre 2022 font l'objet d'une prolongation unique de trois ans et d'un intérêt de 5 % par an à compter du 1er janvier 2023. Aucun remboursement de capital n'est requis avant le 31 décembre 2025, date à laquelle la totalité du prêt et tous les intérêts courus et impayés deviennent dus et exigibles.

Les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants totalisant 23 473 millions de dollars (22 081 millions de dollars en 2020) sont consentis sans intérêts aux étudiants et ce, depuis le 1 novembre 2019, les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 2,0 %). La période de remboursement est habituellement de 10 ans, avec un maximum de 15 ans. Pour soutenir les emprunteurs pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a suspendu les remboursements des prêts canadiens aux étudiants et aux apprentis pour la période du 30 mars 2020 au 30 septembre 2020. Pendant cette période, aucun intérêt n'est accumulé sur ces prêts.

Les autres prêts et placements représentaient 4 343 millions de dollars (4 068 millions de dollars en 2020).

## 17. Immobilisations corporelles et stocks

Les immobilisations corporelles comprennent les actifs matériels acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Les immobilisations corporelles comprennent : les terrains; les bâtiments; les travaux et infrastructures; le matériel et l'outillage incluant le matériel informatique et les logiciels; les véhicules incluant les navires, aéronefs et autres; les améliorations locatives et les actifs en construction. Les immobilisations corporelles incluent aussi des actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition. Les options de renouvellement pour les actifs sous contrats de location-acquisition sont typiquement pour des périodes de 3 à 5 ans et sont exercées au choix du locataire. Le détail des immobilisations corporelles est fourni à la section 10 (non audité) de ce volume.

Les stocks sont constitués de pièces de rechange et fournitures détenues pour utilisation lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente.

Méthodes comptables importantes
<p>Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis par passation en charges sur la durée de vie utile estimative des actifs. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétroactivement d'une manière systématique et logique pour estimer les coûts d'origine. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation ont des durées de vie utile différentes, elles peuvent être comptabilisées comme des parties distinctes (composantes principales) des immobilisations corporelles et amorties sur la durée de vie utile de chacune des composantes principales. Les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location en utilisant le taux d'actualisation approprié qui est habituellement le plus faible du taux d'intérêt implicite du contrat ou du taux d'intérêt marginal du gouvernement à la date d'entrée en vigueur du contrat. Ces actifs sont amortis sur la durée du contrat ou sur la durée de vie utile estimative de l'actif selon la catégorie d'actifs lorsque les modalités permettent la transmission de la propriété au gouvernement. L'obligation correspondante est comptabilisée dans la dette non échue à l'état consolidé de la situation financière.</p> <p>Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur.</p> <p>Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la <i>Loi sur les Indiens</i>; les œuvres d'art, les collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et les actifs incorporels. Le coût d'acquisition des œuvres d'art et des collections de musées comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est passé en charge dans l'exercice au cours duquel ces actifs sont acquis.</p> <p>Les stocks sont évalués au coût. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible sont évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer le coût d'origine selon l'information disponible.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les immobilisations corporelles sont sujettes à une incertitude relative à la mesure en raison de l'estimation de la durée de vie utile des actifs. L'estimation de la durée de vie utile attendue prend en considération les facteurs suivants : l'expérience, les tendances dans l'industrie, l'évolution des technologies et la période d'exploitation attendue des immobilisations corporelles.</p> <p>Les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et la méthode d'amortissement appliquée sont évaluées périodiquement pour voir si elles sont encore pertinentes. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective. La révision des estimations des durées de vie utile pourrait modifier les charges d'amortissement futures et les valeurs comptables futures des immobilisations corporelles.</p> <p>Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau adéquat de composantes lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de plusieurs éléments pour lesquels il est approprié d'appliquer des taux d'amortissement différents.</p> <p>Les stocks sont sujets à l'incertitude relative à la mesure en raison de l'estimation de la valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice, et tient notamment compte de l'estimation de la valeur des stocks désuets.</p>

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles utilisées pour le fonctionnement du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Bâtiments.....	10 à 125 ans
Travaux et infrastructures <sup>1</sup> .....	10 à 80 ans
Matériel et outillage.....	2 à 30 ans
Véhicules.....	2 à 40 ans
Améliorations locatives.....	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Actifs en construction.....	lorsque mis en service et selon la catégorie d'actifs
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition.....	selon la catégorie d'actifs ou sur la durée du contrat

<sup>1</sup> Exception faite du pont de la Confédération qui est amorti sur 100 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

(en millions de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette 2021 <sup>2</sup>	Valeur comptable nette 2020
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Ajustements <sup>1</sup>	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Cessions	Ajustements	Solde de clôture		
Terrains.....	2 121	51	(4)	69	2 237	–	–	–	–	–	2 237	2 121
Bâtiments.....	36 448	69	(107)	975	37 385	18 628	1 010	(87)	72	19 623	17 762	17 820
Travaux et infrastructures.....	22 467	233	(96)	681	23 285	10 311	670	(75)	1	10 907	12 378	12 156
Matériel et outillage.....	39 787	1 020	(672)	2 106	42 241	27 790	2 003	(657)	(134)	29 002	13 239	11 997
Véhicules.....	43 940	314	(462)	1 476	45 268	28 648	1 866	(427)	(90)	29 997	15 271	15 292
Améliorations locatives.....	3 952	19	(88)	275	4 158	2 501	210	(82)	–	2 629	1 529	1 451
Actifs en construction..	20 131	8 379	<sup>3</sup> (44)	(5 888)	22 578	–	–	–	–	–	22 578	20 131
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 895	42	<sup>3</sup> (133)	(6)	4 798	2 181	210	(129)	(53)	2 209	2 589	2 714
Total.....	173 741	10 127	(1 606)	(312)	181 950	90 059	5 969	(1 457)	(204)	94 367	87 583	83 682

<sup>1</sup> Les ajustements incluent des actifs en construction de 5 444 millions de dollars (8 008 millions de dollars en 2020) qui ont été virés à d'autres catégories suite à leur achèvement.

<sup>2</sup> Le gouvernement a une valeur comptable nette des immobilisations de 44 millions de dollars (43 millions de dollars en 2020), avec un coût d'acquisition initial de 1 155 millions de dollars (1 199 millions de dollars en 2020) qui a été déclaré excédentaire. À la cession physique, l'investissement du gouvernement dans l'immobilisation corporelle sera supprimé.

<sup>3</sup> Les acquisitions de 59 millions de dollars (275 millions de dollars en 2020) des actifs en construction en vertu d'ententes de partenariats public-privé, incluant 18 millions de dollars (89 millions de dollars en 2020) d'intérêts, et de 42 millions de dollars (310 millions de dollars en 2020) d'actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition sont des opérations sans effet sur la trésorerie et doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie.

## 18. Instruments financiers

Le gouvernement utilise des instruments financiers variés pour gérer les risques financiers associés à ses actifs et passifs financiers. Il ne détient pas ou n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de transaction ou spéculation.

### a) Instruments financiers dérivés

#### i. Accords de swaps

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes et variables et est libellée en dollars canadiens, en dollars américains et en euros. Le gouvernement s'est engagé dans des accords de swaps de devises afin de faciliter la gestion de la structure de sa dette. Par l'entremise d'accords de swaps de devises, la dette en dollars canadiens et en d'autres devises a été convertie en dollars américains ou en d'autres devises à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Comme pratique courante, les positions de swaps du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

Les intérêts payés ou à payer et les intérêts reçus ou à recevoir sur toutes les opérations de swaps sont comptabilisés à titre de frais de la dette publique. Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps sont présentés dans le compte de réévaluations des swaps de devises et constatés à titre de revenus nets des opérations de change à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le gouvernement conclut des accords bilatéraux, appelés annexes sur le soutien au crédit, pour les swaps de devises avec certaines contreparties conformément aux ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association. Selon les modalités de ces ententes, le gouvernement peut être tenu de donner en nantissement et/ou de recevoir des garanties admissibles relativement à des obligations envers des contreparties. Dans le cours normal des activités, ces montants donnés en nantissement (lesquels peuvent inclure des liquidités et/ou des titres) seront remis au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été réglées. Au 31 mars 2021, les liquidités données en nantissement, qui s'élèvent à 1 366 millions de dollars (9 975 millions de dollars en 2020), sont comptabilisées dans les autres créances, et les liquidités reçues en nantissement, qui s'élèvent à 829 millions de dollars (152 millions de dollars en 2020), sont comptabilisées dans les autres passifs. En outre, le gouvernement détient des titres donnés en nantissement par des contreparties, pour une valeur nominale de 1 829 millions de dollars et une juste valeur de 1 975 millions de dollars (une valeur nominale de 2 384 millions de dollars et une juste valeur de 2 776 millions de dollars en 2020), qui n'ont pas été comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, car le gouvernement n'en obtient pas la propriété économique à moins que le constituant du gage soit en défaut.

Le tableau suivant présente, en dollars canadiens, les montants contractuels de référence non réglés des swaps de devises au 31 mars :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	2021
2022.....	7 511
2023.....	6 769
2024.....	9 155
2025.....	7 755
2026.....	8 497
2027 et ultérieurs .....	37 141
Total .....	76 828

## ii. Contrats à terme sur devises

Les ententes de prêts du gouvernement avec le Fonds monétaire international (FMI), incluses dans les comptes d'opérations de change, sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Cependant, le gouvernement finance généralement ces prêts avec des fonds en dollars américains. Conséquemment, puisque la valeur en devises des DTS se compose d'un panier de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais, livre sterling britannique et renminbi chinois), il y a asymétrie de devises, c'est-à-dire que les fluctuations de la valeur des prêts ne sont pas compensées dans une mesure égale par les fluctuations de la valeur des passifs de financement connexes. Le gouvernement conclut donc des contrats à terme pour couvrir ce risque de change.

Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises de ces contrats sont présentés dans les créditeurs et charges à payer et constatés à titre de revenus nets des opérations de change à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le montant nominal de référence des contrats à terme sur devises se rapporte aux valeurs nominales utilisées pour calculer les flux de trésorerie contractuels. Ce montant ne représente ni un actif ni un passif et n'est pas inclus dans l'état consolidé de la situation financière. Les montants nominaux de référence non réglés des contrats à terme sur devises au 31 mars s'élèvent à 4 191 millions de dollars canadiens (3 074 millions de dollars au 31 mars 2020) et ces contrats viennent à échéance au cours du prochain exercice.

## iii. Risque de crédit inhérent aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises

Le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des établissements financiers ayant une qualité de crédit acceptable, qui est fondée sur les cotes de crédit externes et sur les analyses de crédit internes, en accord avec l'*Énoncé de politique de placement du gouvernement du Canada*.

Le risque de crédit est également géré au moyen de dispositions sur le nantissement dans les accords de swaps et les contrats à terme sur devises. Les garanties données en nantissement par des contreparties au gouvernement peuvent être liquidées en cas de défaut de paiement afin d'atténuer les pertes sur créances.

Le gouvernement n'a pas de concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte sur créances d'une contrepartie en ce qui a trait aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises.

Le tableau suivant présente les valeurs contractuelles ou les valeurs nominales de référence des accords de swaps et des contrats à terme sur devises par cote de crédit, en fonction des cotes de crédit publiées par Standard & Poor's et des profils de crédit indépendants à la fin de l'exercice :

(en millions de dollars)

Cotes de crédit	2021	2020
A+.....	22 021	29 462
A.....	37 666	40 881
A-.....	21 332	21 678
Total .....	81 019	92 021

## b) Gestion des risques de change et de taux d'intérêt et analyse de sensibilité du risque de change

Les risques de change et de taux d'intérêt sont gérés selon une stratégie consistant à rapprocher la durée et la devise des actifs des comptes d'opérations de change et des emprunts en devises connexes du gouvernement. Au 31 mars 2021, les actifs à l'intérieur des comptes d'opérations de change et les emprunts en devises connexes se sont compensés entre eux en substance en ce qui a trait à leur valeur de marché. Conséquemment, l'incidence des variations de prix touchant ces actifs et les emprunts servant à financer ces actifs s'annulent naturellement n'entraînant aucune incidence significative sur la dette nette du gouvernement.

Les actifs se rapportant au FMI sont seulement partiellement jumelés aux emprunts en devises connexes puisqu'ils sont libellés en DTS. Cependant, pour gérer le risque de change lié aux prêts au FMI, le gouvernement a conclu divers contrats à terme sur devises.

La majorité des actifs et des passifs connexes en devises du gouvernement sont détenus dans quatre portefeuilles de devises, soit le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Au 31 mars 2021, une hausse de 1 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro, à la livre sterling britannique et au yen japonais donnerait lieu à une perte de change de 11 millions résultant du risque du portefeuille en dollars américains, une perte de change de 2 millions de dollars résultant du risque du portefeuille en euros, une perte de change de 1 million de dollars résultant du risque du portefeuille en yens japonais et une perte de change de 5 millions de dollars résultant du risque du portefeuille en livres sterling britanniques.

La perte nette de change inclus dans les revenus nets des opérations de change, dans les autres revenus et dans les autres charges à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé s'élève à 137 millions de dollars (gain net de change de 135 millions de dollars en 2020).

## c) Information sur la juste valeur

Les valeurs comptables des autres créditeurs et charges à payer, des intérêts et dette échue, de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des autres créances et des autres prêts, placements et avances sont présumées être équivalentes à leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme ou des provisions qui sont comptabilisées pour ramener leurs valeurs comptables à des montants qui se rapprochent de leurs valeurs de réalisation estimatives.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence non réglés au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2021		2020	
	Valeur du capital de référence	Juste valeur	Valeur du capital de référence	Juste valeur
Swaps de devises .....	76 828	(1 109)	88 947	(10 877)
Contrats à terme sur devises .....	4 191	130	3 074	(21)
Total .....	81 019	(979)	92 021	(10 898)

La juste valeur des accords de swaps et des contrats à terme sur devises correspond au montant estimatif que le gouvernement recevrait ou paierait selon les conditions du marché pour mettre un terme aux accords en date du 31 mars. La juste valeur est établie en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévue pour les accords de swaps et les contrats à terme sur devises calculée au moyen de la valeur contractuelle ou nominale de référence en utilisant les taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice. Une valeur positive (négative) de la juste valeur indique que le gouvernement recevrait (effectuerait) un paiement si on mettait un terme à ces accords au 31 mars.

## 19. Obligations contractuelles et droits contractuels

### a) Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants contrats et accords à caractère pluriannuel, incluant des traités internationaux, des protocoles et des accords d'envergure et d'importance variées. Le détail des obligations contractuelles est fourni à la section 11 (non audité) de ce volume.

Méthodes comptables importantes
Les obligations contractuelles sont des obligations financières du gouvernement envers des tiers qui deviendront des passifs lorsque les conditions de ces contrats ou accords en vue de l'acquisition de biens et de services ou de la fourniture de paiements de transfert seront respectés. Les principales obligations contractuelles sont communiquées lorsqu'on peut établir des estimations raisonnables pour celles-ci. Les obligations contractuelles ne comprennent pas les obligations du gouvernement liées à des programmes continus, comme les programmes en matière de santé, d'aide sociale, d'éducation et les transferts majeurs aux provinces et personnes. Dans de tels cas, le gouvernement n'a pas d'obligations contractuelles envers des tiers et dispose d'un pouvoir discrétionnaire complet quant à la modification de la mise en œuvre de ces programmes.
Incertitude relative à la mesure
Alors qu'il n'y a pas d'incertitude relative à la mesure des obligations contractuelles, une certaine incertitude relative à la mesure est inhérente à toutes les estimations. Les obligations contractuelles pour les accords de paiement de transfert et les organisations internationales sont soumises à des incertitudes relatives à la mesure en raison des conditions de certains accords qui donnent lieu à des obligations contractuelles. Certaines obligations dépendent d'une activité future de l'autre partie à l'accord, nécessitant l'utilisation d'estimations pour la présentation des charges futures. Les estimations peuvent être basées sur des facteurs tels que l'expérience ou les conditions économiques générales.

Le tableau suivant présente un sommaire des principales obligations contractuelles qui donneront lieu à des dépenses au cours d'exercices futurs et pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

(en millions de dollars)

Paiements minimaux prévus à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisitions d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales <sup>1</sup>	Total
2022.....	35 419	18 868	537	1 942	56 766
2023.....	21 482	10 573	542	1 665	34 262
2024.....	14 602	8 314	508	505	23 929
2025.....	10 614	4 796	460	302	16 172
2026.....	7 770	3 796	433	171	12 170
2027 et ultérieurs.....	27 731	13 568	2 223	1 169	44 691
Total.....	117 618	59 915	4 703	5 754	187 990

<sup>1</sup> Inclut des paiements de transfert, des prêts et avances non versés aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Il comprend également des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales.

### b) Droits contractuels

Les activités du gouvernement comprennent parfois la négociation de contrats ou d'accords avec des tiers lui donnant droit à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Les droits se rattachent principalement à la vente de biens et de services, à la location de biens, et à des ententes de redevances et de partage des revenus et des bénéfices, tandis que les autres droits contractuels sont combinés aux fins de la présentation de l'information financière. Le gouvernement a des ententes qui prévoient des droits contractuels sur les revenus futurs en fonction d'un pourcentage du revenu ou des bénéfices de l'autre partie à l'entente, ou en fonction de la réception d'un montant pour chaque unité de biens vendue. Les conditions de ces contrats ou accords peuvent ne pas permettre une estimation raisonnable des revenus futurs.

Méthodes comptables importantes
Les principaux droits contractuels aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir sont présentés lorsqu'on peut établir des estimations raisonnables.
Incertitude relative à la mesure
Les droits contractuels sont soumis à une incertitude relative à la mesure en raison des conditions de certains accords qui donnent lieu à des droits contractuels. Certains droits dépendent des ventes ou de toute autre activité future de l'autre partie à l'accord, nécessitant l'utilisation d'estimations pour la présentation des revenus futurs. Les estimations peuvent être basées sur des facteurs tels que l'expérience ou les conditions économiques générales.

Dans les cas où les conditions des contrats et des accords permettent une estimation raisonnable, les principaux droits contractuels sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le détail des droits contractuels est fourni à la section 11 (non audité) de ce volume.

(en millions de dollars)

Revenus prévus à recevoir en :	Ventes de biens et de services	Locations de biens	Redevances et ententes de partage des revenus et des bénéfices	Autres	Droits contractuels assujettis à une clause de non-divuligation	Total
2022.....	2 390	218	4	512	2	3 126
2023.....	2 445	307	3	57	2	2 814
2024.....	2 507	344	3	48	2	2 904
2025.....	2 565	351	2	46	2	2 966
2026.....	2 627	357	2	38	3	3 027
2027 et ultérieurs .....	17 065	622	17	373	160	18 237
Total .....	29 599	2 199	31	1 074	171	33 074

En outre, le gouvernement a droit aux revenus d'intérêts futurs sur les placements, prêts et avances. Des informations complémentaires sont fournies à la note 14 et à la note 16.

## 20. Informations sectorielles

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure des portefeuilles ministériels, laquelle regroupe les activités des ministères, organismes et sociétés d'État et autres entités consolidées dont les ministres sont responsables, et les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques telles que décrites à la note 1 et à la note 15.

<b>Méthodes comptables importantes</b>
La présentation par secteur est préparée conformément aux méthodes comptables adoptées pour la préparation et la présentation des états financiers consolidés du gouvernement. Les transferts intersectoriels sont évalués à la valeur d'échange.
<b>Incertitude relative à la mesure</b>
Il n'y a pas d'incertitude importante relative à la mesure de l'information sectorielle.

Comptes publics du Canada 2020-2021

Dans le tableau ci-dessous, les cinq principaux portefeuilles ministériels sont présentés séparément, et la colonne Autres portefeuilles ministériels comprend les montants pour tous les autres portefeuilles ministériels ainsi que la provision pour évaluation et autres éléments. Les tableaux suivants présentent les informations sectorielles par portefeuille ministériel et sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques avant l'élimination des opérations internes qui sont éliminées dans la colonne des redressements, avant de parvenir au total pour l'exercice clos le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2021								Total
	Emploi, développement de la main d'œuvre et inclusion des personnes handicapées	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique et Protection civile	Autres portefeuilles ministériels	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Redressements <sup>1</sup>	
<b>Revenus</b>									
<b>Revenus fiscaux</b>									
Revenus d'impôt sur le revenu .....	-	-	-	236 974	-	-	-	-	236 974
Autres taxes et droits .....	-	-	-	18 688	28 266	-	-	-	46 954
<b>Total des revenus fiscaux .....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>255 662</b>	<b>28 266</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>283 928</b>
Cotisations d'assurance-emploi .....	22 881	-	-	-	-	-	-	(489)	22 392
Redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....	-	-	-	4 219	-	161	-	-	4 380
<b>Autres revenus</b>									
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	-	-	-	-	-	-	(10 542)	-	(10 542)
Revenus nets des opérations de change ..	-	2 173	-	-	-	-	-	-	2 173
Autres .....	30 468	728	400	4 718	2 756	18 201	-	(43 156)	14 115
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>30 468</b>	<b>2 901</b>	<b>400</b>	<b>4 718</b>	<b>2 756</b>	<b>18 201</b>	<b>(10 542)</b>	<b>(43 156)</b>	<b>5 746</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>53 349</b>	<b>2 901</b>	<b>400</b>	<b>264 599</b>	<b>31 022</b>	<b>18 362</b>	<b>(10 542)</b>	<b>(43 645)</b>	<b>316 446</b>
<b>Charges</b>									
<b>Charges de programmes</b>									
<b>Paiements de transfert</b>									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint ..	58 529	-	-	-	-	-	-	-	58 529
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	-	101 063	-	-	-	5 590	-	-	106 653
Assurance-emploi et mesures de soutien .....	58 356	-	-	-	-	-	-	-	58 356
Prestations pour enfants .....	6	-	-	27 364	-	-	-	-	27 370
Prestation canadienne d'urgence et Prestations canadiennes de la relance économique .....	55 832	-	-	-	-	-	-	-	55 832
Subvention salariale d'urgence du Canada .....	-	-	-	80 166	-	-	-	-	80 166
Retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....	-	-	-	4 566	-	-	-	-	4 566
Autres paiements de transfert .....	50 070	493	264	8 619	514	65 830	-	(27 829)	97 961
<b>Total des paiements de transfert .....</b>	<b>222 793</b>	<b>101 556</b>	<b>264</b>	<b>120 715</b>	<b>514</b>	<b>71 420</b>	<b>-</b>	<b>(27 829)</b>	<b>489 433</b>
<b>Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>8 017</b>	<b>712</b>	<b>28 926</b>	<b>10 836</b>	<b>13 200</b>	<b>73 213</b>	<b>-</b>	<b>(15 815)</b>	<b>119 089</b>
<b>Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes ..</b>	<b>230 810</b>	<b>102 268</b>	<b>29 190</b>	<b>131 551</b>	<b>13 714</b>	<b>144 633</b>	<b>-</b>	<b>(43 644)</b>	<b>608 522</b>
Frais de la dette publique .....	-	20 062	68	-	-	229	-	(1)	20 358
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>230 810</b>	<b>122 330</b>	<b>29 258</b>	<b>131 551</b>	<b>13 714</b>	<b>144 862</b>	<b>-</b>	<b>(43 645)</b>	<b>628 880</b>
Pertes actuarielles nettes .....	-	-	9 381	-	1 703	4 211	-	-	15 295
<b>Total des charges .....</b>	<b>230 810</b>	<b>122 330</b>	<b>38 639</b>	<b>131 551</b>	<b>15 417</b>	<b>149 073</b>	<b>-</b>	<b>(43 645)</b>	<b>644 175</b>

Des précisions sont fournies sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non audité) de ce volume.

<sup>1</sup> Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.



(en millions de dollars)

	2020								Total
	Emploi, développement de la main d'œuvre et inclusion des personnes handicapées	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique et Protection civile	Autres porte- feuilles ministériels	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Redresse- ments <sup>1</sup>	
<b>Revenus</b>									
<b>Revenus fiscaux</b>									
Revenus d'impôt sur le revenu .....	-	-	-	227 112	-	-	-	-	227 112
Autres taxes et droits .....	-	-	-	21 400	32 480	-	-	-	53 880
<b>Total des revenus fiscaux .....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>248 512</b>	<b>32 480</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>280 992</b>
Cotisations d'assurance-emploi .....	22 636	-	-	-	-	-	-	(417)	22 219
Redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....	-	-	-	2 655	-	-	-	-	2 655
<b>Autres revenus</b>									
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	-	-	-	-	-	-	5 059	-	5 059
Revenus nets des opérations de change..	-	2 410	-	-	-	-	-	-	2 410
Autres .....	3 131	1 895	461	6 442	2 649	21 258	-	(15 040)	20 796
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>3 131</b>	<b>4 305</b>	<b>461</b>	<b>6 442</b>	<b>2 649</b>	<b>21 258</b>	<b>5 059</b>	<b>(15 040)</b>	<b>28 265</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>25 767</b>	<b>4 305</b>	<b>461</b>	<b>257 609</b>	<b>35 129</b>	<b>21 258</b>	<b>5 059</b>	<b>(15 457)</b>	<b>334 131</b>
<b>Charges</b>									
<b>Charges de programmes</b>									
<b>Paiements de transfert</b>									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint .	56 227	-	-	-	-	-	-	-	56 227
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	-	75 905	-	-	-	3 270	-	-	79 175
Assurance-emploi et mesures de soutien .....	21 750	-	-	-	-	-	-	-	21 750
Prestations pour enfants .....	9	-	-	24 335	-	-	-	-	24 344
Prestation canadienne d'urgence et Prestations canadiennes de la relance économique .....	4 739	-	-	-	-	-	-	-	4 739
Subvention salariale d'urgence du Canada .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....	-	-	-	2 636	-	-	-	-	2 636
Autres paiements de transfert .....	9 664	386	224	4 686	883	39 055	-	(493)	54 405
<b>Total des paiements de transfert .....</b>	<b>92 389</b>	<b>76 291</b>	<b>224</b>	<b>31 657</b>	<b>883</b>	<b>42 325</b>	<b>-</b>	<b>(493)</b>	<b>243 276</b>
<b>Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>5 582</b>	<b>1 348</b>	<b>27 556</b>	<b>8 954</b>	<b>13 128</b>	<b>53 582</b>	<b>-</b>	<b>(14 959)</b>	<b>95 191</b>
<b>Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes ...</b>	<b>97 971</b>	<b>77 639</b>	<b>27 780</b>	<b>40 611</b>	<b>14 011</b>	<b>95 907</b>	<b>-</b>	<b>(15 452)</b>	<b>338 467</b>
Frais de la dette publique .....	-	24 188	69	-	1	194	-	(5)	24 447
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>97 971</b>	<b>101 827</b>	<b>27 849</b>	<b>40 611</b>	<b>14 012</b>	<b>96 101</b>	<b>-</b>	<b>(15 457)</b>	<b>362 914</b>
Pertes actuarielles nettes .....	-	-	6 699	-	933	2 977	-	-	10 609
<b>Total des charges .....</b>	<b>97 971</b>	<b>101 827</b>	<b>34 548</b>	<b>40 611</b>	<b>14 945</b>	<b>99 078</b>	<b>-</b>	<b>(15 457)</b>	<b>373 523</b>

Des précisions sont fournies sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non audité) de ce volume.

<sup>1</sup> Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

## **21. Pandémie de COVID-19**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a officiellement déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie mondiale. La pandémie de COVID-19 continue d'avoir un impact négatif important sur l'économie mondiale. L'économie globale continue de naviguer dans la pandémie avec une incertitude persistante. Comme cette pandémie est en cours et que la réponse du gouvernement continue d'évoluer, l'impact sur les résultats financiers du gouvernement est sujet à une incertitude considérable. Les états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 reflètent les impacts résultant de la pandémie de COVID-19 dans la mesure où ils sont connus à la date du rapport. Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021, le gouvernement a augmenté sa dette non échue de 54 125 millions de dollars, reflétant, en grande partie, les emprunts entrepris pour continuer à répondre aux exigences de dépenses dans le cadre du Plan d'intervention économique.

Le budget 2021 publié par le ministère des Finances du Canada le 19 avril 2021 présente les projections économiques et financières du gouvernement pour les exercices 2021 à 2026. Les effets de la pandémie se poursuivront dans un avenir prévisible, et le gouvernement continue d'évaluer et de surveiller les effets sur sa situation financière, et de fournir des mises à jour régulières sur ses résultats financiers par le biais de processus de rapports réguliers et de mises à jour économiques et fiscales périodiques.

## **22. Événements postérieurs à la date des états financiers**

Le 29 septembre 2021, la Cour fédérale du Canada a rendu sa décision sur la demande de contrôle judiciaire des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne présentée par le Canada concernant l'indemnisation en application du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan, ainsi que la définition d'un enfant des Premières Nations en vertu du principe de Jordan. La Cour a rejeté les arguments du Canada et confirmé les ordonnances du Tribunal. Le 29 octobre 2021, cette décision a été portée en appel par le gouvernement. En date du 19 novembre 2021, l'incidence financière de ces événements sur les états financiers consolidés du gouvernement a été évaluée. Par conséquent, la meilleure estimation du passif éventuel du gouvernement (note 7) constatée dans les états financiers consolidés prend en compte l'information disponible en date du 19 novembre 2021.

# Section 3

*Comptes publics du Canada  
2020-2021*

## **Revenus, charges et déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Revenus.....	109
Revenus fiscaux.....	110
Cotisations d'assurance-emploi.....	111
Autres revenus.....	112
Revenus de placements.....	113
Charges.....	114
Comptabilisation des charges.....	114
Charges par secteur.....	116
Coûts des opérations du gouvernement.....	116
Charges par article.....	119
Dépenses en vertu d'autorisations législatives.....	120

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## Revenus, charges et déficit accumulé

**Tableau 3.1**  
**Revenus, charges et déficit accumulé**

(en millions de dollars)

	2021	2020
<b>Revenus</b>		
Revenus fiscaux, tableau 3.2 .....	283 928	280 992
Cotisations d'assurance-emploi .....	22 392	22 219
Redevance en provenance du cadre sur la tarification de la pollution .....	4 380	2 655
Autres revenus, tableau 3.4.....	5 746	28 265
<b>Total des revenus .....</b>	<b>316 446</b>	<b>334 131</b>
<b>Charges</b>		
Paiements de transfert .....	489 433	243 276
Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....	119 089	95 191
<b>Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>608 522</b>	<b>338 467</b>
Frais de la dette publique, tableau 3.8.....	20 358	24 447
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes, tableau 3.6 .....</b>	<b>628 880</b>	<b>362 914</b>
<b>Déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>(312 434)</b>	<b>(28 783)</b>
Pertes actuarielles nettes.....	(15 295)	(10 609)
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>(327 729)</b>	<b>(39 392)</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice.....</b>	<b>(721 360)</b>	<b>(685 450)</b>
<b>Autres éléments du résultat global.....</b>	<b>343</b>	<b>3 482</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(1 048 746)</b>	<b>(721 360)</b>

## Revenus

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

## Revenus fiscaux

Tableau 3.2

## Revenus fiscaux

(en millions de dollars)

	2021	2020
<b>Revenus fiscaux</b>		
Revenus d'impôt sur le revenu		
Particuliers.....	174 755	167 576
Sociétés .....	54 112	50 060
Non-résidents.....	8 107	9 476
<b>Total des revenus d'impôt sur le revenu .....</b>	<b>236 974</b>	<b>227 112</b>
Autres taxes et droits		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3.....	32 415	37 386
Taxes sur l'énergie		
Taxe d'accise – Essence.....	3 722	4 453
Taxe d'accise – Essence d'aviation et combustible diesel .....	1 172	1 230
<b>Total des taxes sur l'énergie.....</b>	<b>4 894</b>	<b>5 683</b>
Droits de douane à l'importation.....	4 254	4 853
Autres taxes et droits d'accise		
Droits d'accise .....	5 204	4 950
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.....	11	798
Autres taxes et droits d'accise .....	176	210
<b>Total des autres taxes et droits d'accise .....</b>	<b>5 391</b>	<b>5 958</b>
<b>Total des autres taxes et droits .....</b>	<b>46 954</b>	<b>53 880</b>
<b>Total des revenus fiscaux<sup>1</sup>.....</b>	<b>283 928</b>	<b>280 992</b>

<sup>1</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section I du volume II des Comptes publics du Canada.

*Impôt sur le revenu des particuliers*

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

*Impôt sur le revenu des sociétés*

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

*Impôt sur le revenu des non-résidents*

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cet impôt prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, les intérêts, les loyers, les redevances et les pensions alimentaires ainsi que sur les revenus des non-résidents au titre de successions et de fiducies.

L'impôt sur le revenu des non-résidents inclut aussi des retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

## Autres taxes et droits

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur l'accise*, la *Loi de 2001 sur l'accise*, la *Loi sur la taxe d'accise*, du *Tarif des douanes* (loi) et d'autres lois. Ils englobent la taxe sur les produits et services, les taxes sur l'énergie, les droits de douane à l'importation ainsi que d'autres droits et taxes d'accise.

### *Taxe sur les produits et services*

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1er janvier 1991. Elle s'applique à un taux de 5 % sur la plupart des produits et services offerts au Canada, avec un nombre limité d'exclusions qui comprend certains instruments médicaux, des médicaments sur ordonnance, des aliments de base, des loyers résidentiels ainsi que la majorité des services de santé et de soins dentaires.

**Tableau 3.3**  
**Taxe sur les produits et services**

(en millions de dollars)

	2021	2020
TPS .....	46 006	45 038
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers .....	3 173	2 628
TPS brute de tiers.....	42 833	42 410
Moins : crédits d'impôt trimestriels <sup>1</sup> .....	10 418	5 024
TPS nette de tiers .....	32 415	37 386

<sup>1</sup> Comprend les versements additionnels totalisant 5 425 millions de dollars pour la TPS, en réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19.

### *Taxes sur l'énergie*

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

### *Droits de douane à l'importation*

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

### *Autres droits et taxes d'accise*

Les droits et taxes d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques et sur les produits du tabac. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les climatiseurs des voitures de passagers. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est perçu par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

## Cotisations d'assurance-emploi

Les cotisations des employés et des employeurs sont prélevées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

**Autres revenus****Tableau 3.4****Autres revenus**

(en millions de dollars)

	2021	2020
<b>Autres revenus</b>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Quote-part des (pertes) bénéfiques annuels .....	(11 638)	3 588
Intérêt et autres .....	1 096	1 471
<i>Total des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</i> .....	<i>(10 542)</i>	<i>5 059</i>
Autres programmes		
Revenus de placements, tableau 3.5 .....	399	1 808
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges .....	1 596	2 078
Location et utilisation de biens publics .....	331	772
Services de nature réglementaire .....	1 471	1 995
Services de nature non réglementaire .....	3 954	4 619
Ventes de biens et de produits d'information .....	985	1 173
Autres frais et droits .....	815	805
<i>Total des ventes de biens et de services</i> .....	<i>9 152</i>	<i>11 442</i>
Divers		
Intérêt et pénalités .....	3 855	5 823
Autres .....	709	1 723
<i>Total divers</i> .....	<i>4 564</i>	<i>7 546</i>
<i>Total des autres programmes</i> .....	<i>14 115</i>	<i>20 796</i>
Revenus nets des opérations de change		
Compte du fonds des changes .....	2 541	2 283
Fonds monétaire international .....	(310)	93
Autres .....	(58)	34
<i>Total – revenus nets des opérations de change</i> .....	<i>2 173</i>	<i>2 410</i>
<b>Total des autres revenus</b> <sup>1</sup> .....	<b>5 746</b>	<b>28 265</b>

<sup>1</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

**Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**

Les revenus comprennent les intérêts perçus sur les prêts consentis aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques, ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéfices accumulés ou aux pertes des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

**Autres programmes**

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés par chaque portefeuille ministériel dans le volume II des Comptes publics du Canada.

**Revenus nets des opérations de change**

Les revenus nets des opérations de change comprennent les revenus provenant des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes et le Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus nets des opérations de change comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant de dettes étrangères et des réévaluations des swaps de devises.



## Revenus de placements

**Tableau 3.5**  
**Revenus de placements<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	2021	2020
Trésorerie et créances		
Intérêts des dépôts bancaires .....	214	772
Prêts, placements et avances		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	38	35
Organisations internationales.....	2	4
Autres prêts, placements et avances.....	290	878
Total des prêts, des placements et des avances .....	330	917
Autres comptes .....	2	5
Total ministériel des revenus de placements .....	546	1 694
(Perte) gain net de change .....	(150)	86
Autres revenus constatés par régularisation.....	4	30
Total des revenus de placements .....	400	1 810
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement .....	(1)	(2)
Total des revenus de placements externes.....	399	1 808

<sup>1</sup> Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 4a de la section 1 du volume II et à la section 10 du volume III des Comptes publics du Canada.

## Charges

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

### Comptabilisation des charges

Le gouvernement comptabilise toutes les charges selon la comptabilité d'exercice.

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont comptabilisés comme charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés. Ils comprennent les intérêts, les frais de service, les coûts d'émission de nouveaux emprunts, l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

**Tableau 3.6**  
**Charges externes par secteur et par type**

(en millions de dollars)

	Principaux paiements de transfert <sup>1</sup>		Autres paiements de transfert <sup>2</sup>	
	2021	2020	2021	2020
<b>Portefeuilles ministériels</b>				
Affaires mondiales .....	–	–	22 214	4 769
Agriculture et Agroalimentaire .....	–	–	3 208	1 774
Anciens Combattants <sup>3</sup> .....	–	–	59	56
Bureau du secrétaire du gouverneur général .....	–	–	–	–
Conseil du Trésor .....	–	–	1	1
Conseil privé .....	–	–	(12)	81
Défense nationale .....	–	–	264	224
Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Inclusion des personnes handicapées .....	172 723	82 725	22 739	9 664
Environnement et Changement climatique .....	–	–	700	532
Femmes et Égalité des genres .....	–	–	167	66
Finances .....	101 063	75 905	493	386
Gouvernement numérique .....	–	–	–	–
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté .....	–	–	1 697	1 825
Infrastructure et Collectivités .....	4 340	2 170	3 107	3 214
Innovation, Sciences et Développement économique .....	–	–	7 369	5 495
Justice .....	–	–	443	431
Parlement .....	–	–	2	1
Patrimoine canadien .....	–	–	1 715	1 317
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne .....	–	–	407	272
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord .....	–	–	6 484	4 532
Ressources naturelles .....	–	–	695	793
Revenu national .....	107 530	24 335	13 185	7 322
Santé .....	1 250	1 100	2 428	1 826
Sécurité publique et Protection civile .....	–	–	514	883
Services aux Autochtones .....	–	–	14 171	11 136
Services publics et Approvisionnement .....	–	–	1	–
Transports .....	–	–	592	607
Provision pour évaluation et autres éléments <sup>3</sup> .....	–	–	(116)	(166)
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes .....</b>	<b>386 906</b>	<b>186 235</b>	<b>102 527</b>	<b>57 041</b>
Pertes actuarielles nettes .....	–	–	–	–
<b>Total des charges<sup>4</sup> .....</b>	<b>386 906</b>	<b>186 235</b>	<b>102 527</b>	<b>57 041</b>

<sup>1</sup> Comprend des paiements de transfert de 58 529 millions de dollars (56 227 millions de dollars en 2020) pour les prestations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; 106 653 millions de dollars (79 175 millions de dollars en 2020) aux autres paliers de gouvernement; 58 356 millions de dollars (21 750 millions de dollars en 2020) pour l'assurance-emploi et les mesures de soutien; 27 370 millions de dollars (24 344 millions de dollars en 2020) pour les prestations aux enfants; 55 832 millions de dollars (4 739 millions de dollars en 2020) pour la prestation canadienne d'urgence et 80 166 millions de dollars (aucun en 2020) pour la subvention salariale d'urgence du Canada. Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.7 de cette section.

<sup>2</sup> Comprend des paiements de transfert de 4 566 millions de dollars (2 636 millions de dollars en 2020) pour le retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution, plusieurs autres mesures de soutien liées à la COVID-19, notamment 13 085 millions de dollars pour les prêts au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes; 4 045 millions de dollars pour la subvention d'urgence du Canada pour le loyer; 2 880 millions de dollars pour la prestation canadienne d'urgence pour les étudiants; 2 152 millions de dollars à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial; 2 455 millions de dollars aux fins du paiement unique non imposable pour les personnes âgées.

<sup>3</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>4</sup> Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 2a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

<sup>5</sup> Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.8 de cette section.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, pour les prêts, placements et avances, ainsi que pour la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, l'utilisation des stocks, ainsi que les charges payées d'avance et autres.

Les organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement font affaire entre eux au quotidien et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges comptabilisées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers consolidés, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente un résumé comparatif des charges externes par type. Il fait également état des charges externes par secteur.

Total des paiements de transfert		Autres charges		Frais de la dette publique <sup>5</sup>		Total des charges	
2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
22 214	4 769	2 572	2 455	–	–	24 786	7 224
3 208	1 774	1 069	1 133	–	–	4 277	2 907
59	56	428	362	–	–	487	418
–	–	25	24	–	–	25	24
1	1	3 824	3 581	–	–	3 825	3 582
(12)	81	554	832	–	–	542	913
264	224	28 640	27 320	68	69	28 972	27 613
195 462	92 389	5 752	3 927	–	–	201 214	96 316
700	532	2 055	1 947	–	1	2 755	2 480
167	66	52	46	–	–	219	112
101 556	76 291	665	585	20 062	24 183	122 283	101 059
–	–	2 235	1 848	7	15	2 242	1 863
1 697	1 825	1 704	1 666	–	–	3 401	3 491
7 447	5 384	685	496	52	9	8 184	5 889
7 369	5 495	3 175	3 009	–	–	10 544	8 504
443	431	1 513	1 481	–	–	1 956	1 912
2	1	859	765	–	–	861	766
1 715	1 317	3 221	3 156	8	3	4 944	4 476
407	272	2 450	2 554	–	–	2 857	2 826
6 484	4 532	2 087	1 509	–	–	8 571	6 041
695	793	1 969	2 280	1	1	2 665	3 074
120 715	31 657	10 230	8 475	–	–	130 945	40 132
3 678	2 926	5 388	2 440	–	–	9 066	5 366
514	883	12 884	12 843	–	1	13 398	13 727
14 171	11 136	4 130	2 119	–	–	18 301	13 255
1	–	4 029	3 488	118	123	4 148	3 611
592	607	2 675	3 067	42	42	3 309	3 716
(116)	(166)	14 219	1 783	–	–	14 103	1 617
489 433	243 276	119 089	95 191	20 358	24 447	628 880	362 914
–	–	15 295	10 609	–	–	15 295	10 609
489 433	243 276	134 384	105 800	20 358	24 447	644 175	373 523

## Charges par secteur

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels. Elle regroupe les activités des ministères et organismes et sociétés d'État et autres entités consolidées sous la responsabilité des ministres telles que décrites dans la note 1 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

## Coûts des opérations du gouvernement

Les coûts des opérations du gouvernement se composent de trois types principaux : les paiements de transfert, les autres charges et les frais de la dette publique.

### Paiements de transfert

Les principaux paiements de transfert comprennent les paiements aux particuliers et les paiements aux provinces et territoires.

Les paiements aux particuliers comprennent les paiements de soutien du revenu ou de supplément au revenu. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi.

Les paiements aux provinces et territoires sont effectués en vertu des programmes principaux suivants :

- les accords fiscaux permettent les paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des lois constitutionnelles;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux permettent de fournir la quote-part fédérale appuyant des programmes sociaux administrés par les provinces.

Les autres paiements de transfert comprennent les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, de faire avancer la recherche, de créer des emplois au moyen de programmes de formation et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées et d'autres paiements divers.

### Autres charges

Les autres charges comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance et autres. Les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont compris dans les charges de personnel.

### Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts, les frais de service, les coûts d'émission de nouveaux emprunts et l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés y compris les montants découlant de l'extinction de la dette ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

**Tableau 3.7**  
**Principaux paiements de transfert par province et territoire**

(en millions de dollars)

Exercice	Prestations de sécurité de la vieillesse <sup>1</sup>	Assurance-emploi et mesures de soutien <sup>2</sup>	COVID-19 :		Abattement du Québec <sup>4</sup>	Transfert canadien en matière de santé <sup>5</sup>	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Autres principaux transferts <sup>6</sup>	Prestations pour enfants	Total
			Mesures de soutien <sup>3</sup>	Accords fiscaux						
Terre-Neuve-et-Labrador.....										
2021	1 177	1 713	–	10	–	578	207	738	–	4 423
2020	1 139	1 266	–	10	–	568	203	80	–	3 266
Île-du-Prince-Édouard..										
2021	288	423	–	455	–	176	63	101	–	1 506
2020	277	373	–	420	–	171	61	38	–	1 340
Nouvelle-Écosse .....										
2021	1 877	1 849	–	2 148	–	1 077	386	506	–	7 843
2020	1 807	1 018	–	1 930	–	1 056	377	143	–	6 331
Nouveau-Brunswick ....										
2021	1 626	1 807	–	2 212	–	860	309	372	–	7 186
2020	1 561	1 064	–	2 025	–	845	301	115	–	5 911
Québec.....										
2021	16 032	12 601	–	13 258	(5 582)	9 463	3 396	4 946	–	54 114
2020	15 448	4 281	–	13 130	(5 811)	9 225	3 292	1 248	–	40 813
Ontario.....										
2021	22 113	21 507	–	9	–	16 209	5 816	8 288	–	73 942
2020	21 213	6 989	–	9	–	15 832	5 650	2 062	–	51 755
Manitoba.....										
2021	1 963	1 900	–	2 513	–	1 520	545	739	–	9 180
2020	1 886	770	–	2 258	–	1 490	532	185	–	7 121
Saskatchewan.....										
2021	1 687	1 507	–	2	–	1 296	465	968	–	5 925
2020	1 615	719	–	23	–	1 278	456	159	–	4 250
Alberta.....										
2021	5 155	7 540	–	5	–	4 860	1 744	3 301	–	22 605
2020	4 857	2 668	–	259	–	4 748	1 694	601	–	14 827
Colombie-Britannique..										
2021	8 384	7 339	–	3	–	5 701	2 042	3 146	–	26 615
2020	7 970	2 498	–	3	–	5 523	1 971	708	–	18 673
Total des provinces .....										
2021	60 302	58 186	–	20 615	(5 582)	41 740	14 973	23 105	–	213 339
2020	57 773	21 646	–	20 067	(5 811)	40 736	14 537	5 339	–	154 287
Territoires du										
Nord-Ouest.....										
2021	37	65	–	1 413	–	50	18	54	–	1 637
2020	35	37	–	1 309	–	49	17	34	–	1 481
Nunavut .....										
2021	12	39	–	1 713	–	43	15	53	–	1 875
2020	11	28	–	1 642	–	42	15	34	–	1 772
Territoire du Yukon .....										
2021	35	59	–	1 055	–	47	17	52	–	1 265
2020	34	32	–	997	–	45	16	34	–	1 158
Internationaux.....										
2021	301	7	–	–	–	–	–	–	–	308
2020	304	7	–	–	–	–	–	–	–	311
Total des charges pour les provinces et les territoires.....										
2021	60 687	58 356	–	24 796	(5 582)	41 880	15 023	23 264	–	218 424
2020	58 157	21 750	–	24 015	(5 811)	40 872	14 585	5 441	–	159 009
Cours et autres redressements.....										
2021	(2 158)	–	135 998	85	–	4 000	–	3 187	–	141 112
2020	(1 930)	–	4 739	(174)	–	–	–	247	–	2 882
Total partiel .....										
2021	58 529	58 356	135 998	24 881	(5 582)	45 880	15 023	26 451	–	359 536
2020	56 227	21 750	4 739	23 841	(5 811)	40 872	14 585	5 688	–	161 891
Transferts effectués à travers le système fiscal.....										
2021	–	–	–	–	–	–	–	–	27 370	27 370
2020	–	–	–	–	–	–	–	–	24 344	24 344
Total des principaux paiements de transfert.....										
2021	58 529	58 356	135 998	24 881	(5 582)	45 880	15 023	26 451	27 370	386 906
2020	56 227	21 750	4 739	23 841	(5 811)	40 872	14 585	5 688	24 344	186 235

<sup>1</sup> Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

<sup>2</sup> Comprend la prestation d'assurance-emploi d'urgence de 24 644 millions de dollars (1 761 millions de dollars en 2020).

<sup>3</sup> Comprend 55 832 millions de dollars (4 739 millions de dollars en 2020) pour la prestation canadienne d'urgence et 80 166 millions de dollars (aucun en 2020) pour la subvention salariale d'urgence du Canada.

<sup>4</sup> L'abattement du Québec est composé de l'impôt fédéral abattu en matière des paiements de remplacement pour les programmes permanents et le programme des allocations aux jeunes de cette province.

<sup>5</sup> Comprend une augmentation additionnelle unique de 4 000 millions de dollars en réponse à la COVID-19.

<sup>6</sup> Comprend les contributions de 4 341 millions de dollars (2 170 millions de dollars en 2020) au programme fédéral du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence), certaines mesures de soutien à la COVID-19, notamment 12 977 million de dollars pour l'Accord sur la relance sécuritaire; 2 884 millions de dollars pour le programme de complément salarial pour les travailleurs essentiels; 2 170 millions de dollars pour le versement additionnel unique du Fonds pour le développement des collectivités du Canada; 2 000 millions de dollars pour le Fonds de soutien pour une rentrée scolaire sécuritaire.

## Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs et les autres passifs, l'amortissement de primes et d'escomptes à l'émission de la dette non échue, ainsi que les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts.

Le tableau 3.8 fait état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique, présentés à la section ministérielle des Finances de la section 8 du volume II des Comptes publics du Canada, et le total des charges nettes relatives à la dette publique inscrit au tableau 3.6 de ce volume. Les postes de rapprochement comprennent les charges d'intérêts provenant des contrats de location-acquisition ainsi que des courus et autres redressements.

**Tableau 3.8**  
**Frais de la dette publique<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	2021	2020
Dette non échue		
Intérêt sur :		
Obligations négociables .....	14 072	13 348
Titres au détail .....	(1)	10
Billets à moyen terme .....	3	36
	<i>14 074</i>	<i>13 394</i>
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor		
Bons du Trésor .....	1 203	2 247
Bons du Canada .....	13	56
	<i>1 216</i>	<i>2 303</i>
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes		
Obligations négociables .....	(197)	972
Obligations en devises étrangères .....	5	4
Obligations à rendement réel .....	(126)	(122)
Ajustement à l'indice des prix à la consommation des obligations à rendement réel .....	661	1 492
	<i>343</i>	<i>2 346</i>
Intérêts nets sur swaps de devises .....	(544)	(216)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts .....	7	10
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition .....	163	165
Intérêts sur les obligations en vertu des partenariats public-privé .....	135	99
<b>Total des frais de la dette publique relativement à la dette non échue .....</b>	<b>15 394</b>	<b>18 101</b>
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public – Comptes de pension de retraite .....	5 165	5 680
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(3 200)	(2 791)
Pensions des sociétés d'État consolidées et autres entités .....	(174)	(205)
	<i>1 791</i>	<i>2 684</i>
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants		
Régimes de soins de santé de la fonction publique et de services dentaires pour les pensionnés .....	575	746
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	21	35
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés .....	19	32
Indemnisation des accidents du travail .....	20	31
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants .....	1 936	2 157
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	432	385
Sociétés d'État consolidées et autres entités .....	7	9
	<i>3 010</i>	<i>3 395</i>
<b>Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres avantages futurs .....</b>	<b>4 801</b>	<b>6 079</b>
Autres passifs		
Régime de pensions du Canada .....	1	5
Compte des rentes sur l'État .....	5	6
Comptes de dépôt et en fiducie .....	7	13
Autres comptes à fins déterminées .....	141	149
Autres passifs .....	9	94
<b>Total des frais de la dette publique relativement aux autres passifs .....</b>	<b>163</b>	<b>267</b>
Comptes à fins déterminées consolidés		
Intérêt .....	1	5
<b>Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés .....</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation .....</b>	<b>20 359</b>	<b>24 452</b>
Moins : redressements de consolidation .....	1	5
<b>Total des frais de la dette publique<sup>1 2</sup> .....</b>	<b>20 358</b>	<b>24 447</b>

**Tableau 3.8**  
**Frais de la dette publique<sup>1</sup> – fin**

(en millions de dollars)

	2021	2020
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de courus et autres et redressements de consolidation.....	20 425	23 789
Courus et autres redressements.....	(66)	663
Redressements de consolidation.....	(1)	(5)
<b>Total des frais de la dette publique.....</b>	<b>20 358</b>	<b>24 447</b>

<sup>1</sup> Un sommaire est fourni au tableau 2a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.<sup>2</sup> Des informations supplémentaires sont fournies à la section 7 du volume III des Comptes publics du Canada.

## Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des dépenses nettes par article, rapporté initialement par les ministères selon la méthode de comptabilité d'exercice partielle au total des charges, rapporté selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les éléments de conciliation représentent l'effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale.

**Tableau 3.9**  
**Total des charges par article<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Total des dépenses nettes	Conciliation	Total des charges
Paiements de transfert.....	318 564	170 869	489 433
Autres charges			
Personnel, excluant les pertes actuarielles nettes.....	52 984	6 639	59 623
Transports et communications.....	2 149	(80)	2 069
Information.....	540	(118)	422
Services professionnels et spéciaux.....	14 720	(2 873)	11 847
Location.....	3 826	(965)	2 861
Réparation et entretien.....	3 570	15	3 585
Services publics, fournitures et approvisionnements.....	10 499	(1 741)	8 758
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages.....	2 362	(2 362)	–
Acquisition de machinerie et matériel.....	6 624	(6 624)	–
Autres subventions et charges.....	15 146	8 744	23 890
Amortissement des immobilisations corporelles.....	–	5 969	5 969
Perte nette sur cession de biens.....	–	65	65
<b>Total des autres charges, excluant les pertes actuarielles<sup>2</sup>.....</b>	<b>112 420</b>	<b>6 669</b>	<b>119 089</b>
Frais de la dette publique.....	20 663	(305)	20 358
<b>Total des charges brutes.....</b>	<b>451 647</b>	<b>177 233</b>	<b>628 880</b>
Revenus affectés aux dépenses.....	(12 009)	12 009	–
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes<sup>2</sup>.....</b>	<b>439 638</b>	<b>189 242</b>	<b>628 880</b>
Pertes actuarielles nettes <sup>2</sup> .....	–	–	15 295
<b>Total des charges.....</b>	<b>439 638</b>	<b>189 242</b>	<b>644 175</b>

<sup>1</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.<sup>2</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

## Dépenses en vertu d'autorisations législatives

Les autorisations de dépenser conférées par les autorisations législatives sont consenties à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des périodes telles que définies par les lois. Ces autorisations ne s'annulent généralement pas à la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été accordées. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent environ la moitié du total des charges de programmes à chaque exercice.

**Tableau 3.10**  
**Dépenses en vertu d'autorisations législatives**

(en millions de dollars)

	2021	2020
Paiements pour la Prestation canadienne d'urgence en vertu de la <i>Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national</i> .....	62 162	4 756
Versements de la sécurité de la vieillesse ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ).....	44 383	42 706
Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	41 880	40 872
Amélioration des avantages accordés au Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	27 331	–
Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	20 573	19 837
Frais de la dette publique .....	20 426	23 789
Paiements relatifs à la <i>Loi sur les prestations canadiennes de relance économique</i> .....	16 850	–
Paiements relatifs à la détresse économique et financière importante et systématique.....	16 656	–
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	15 023	14 585
Versements du supplément de revenu garanti ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ).....	13 685	13 007
Versements pour l'incitatif à agir pour le climat .....	4 547	2 630
Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	4 180	3 948
Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> .....	2 921	1 583
Fonds de la taxe sur l'essence .....	2 200	4 400
Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants .....	1 017	970
Paiement unique aux personnes handicapées .....	797	–
Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> .....	749	935
Pertes sur opérations de change.....	735	112
Paiements de contributions pour le Programme Agri-protection .....	646	667
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat.....	614	615
Versements d'allocations pour personnes âgées ( <i>Loi sur la sécurité de vieillesse</i> ).....	572	556
Subventions pour le financement du Programme d'aide au revenu agricole .....	459	339
Paiements à l'Association internationale de développement .....	423	442
Subvention canadienne pour l'épargne - invalidité .....	407	371
Dépenses électorales ( <i>Loi électorale du Canada et Loi référendaire</i> ) .....	144	517
Paiements à la banque de l'infrastructure du Canada .....	53	759
Contribution à la Fédération canadienne des municipalités pour le Fond municipal vert ( <i>Loi n° 1 d'exécution du budget de 2019</i> ) .....	–	950
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes ( <i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	(1 013)	(1 044)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	(4 570)	(4 767)
Total <sup>2</sup> .....	293 850	173 535
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions <sup>1</sup>		
Fonction publique		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et au compte des régimes compensatoires.....	2 774	2 467
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec <sup>2</sup> .....	1 084	871
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	376	320
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès.....	15	16
Total .....	4 249	3 674



**Tableau 3.10**  
**Dépenses en vertu d'autorisations législatives – fin**

(en millions de dollars)

	2021	2020
Forces canadiennes		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et au compte des régimes compensatoires.....	3 652	1 029
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec.....	271	215
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	90	76
Paievements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> .....	1	1
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès.....	3	2
Total.....	4 017	1 323
Gendarmerie royale du Canada		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires.....	266	1 223
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec.....	70	59
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	23	21
Paievements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> .....	5	6
Total.....	364	1 309
Services partagés Canada		
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec.....	4	4
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires.....	1	1
Total.....	5	5
Toutes autres dépenses législatives <sup>2</sup> .....	4 320	4 017
Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives <sup>3</sup> .....	306 805	183 863

<sup>1</sup> Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.

<sup>2</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>3</sup> Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournies au tableau 7 de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 4

## *Comptes publics du Canada 2020-2021*

### **Comptes consolidés au 31 mars**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées.....	125
États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées.....	125
Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées.....	130
Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées.....	130
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires.....	131
Comptes à fins déterminées consolidés.....	132
Comptes d'assurance.....	134
Autres comptes à fins déterminées consolidés.....	136
Dotations.....	137
État supplémentaire	
Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	138

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## Sociétés d'État et autres entités consolidées

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État et autres entités consolidées. Les entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement et sont sous son contrôle.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés et autres entités selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Par conséquent, les comptes des sociétés et autres entités doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. Toutes les sociétés et autres entités sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ou aux normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les tableaux sommaires qui suivent a été préparée et présentée selon les normes comptables canadiennes du secteur public par toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non-mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

## États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées

Ces tableaux comprennent l'information financière concernant les sociétés d'État « mères » et les autres entités consolidées de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont donc directement consolidées dans les états financiers consolidés du gouvernement et exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ». Le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux* présente une liste complète de toutes les organisations fédérales et les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts.

Pour les sociétés et autres entités ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Le tableau 4.1 et le tableau 4.2 présentent un sommaire de l'information financière des sociétés d'État et autres entités consolidées. Les montants provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent ceux entre apparentés. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés et autres entités. Les revenus sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les redressements de l'avoir comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés et autres entités. Les gains et pertes de réévaluation comprennent certains gains non réalisés et certaines pertes non réalisées sur les instruments financiers exclus du bénéfice (déficit) annuel. Ces gains et pertes sont inclus dans le bénéfice (déficit) annuel à leur réalisation. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés ou des transferts de profits au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne « Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation » représente les redressements nécessaires pour convertir les politiques comptables des sociétés et autres entités à celles du gouvernement.

**Tableau 4.1**  
**Situation financière des sociétés d'État et autres entités consolidées**  
**Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2021**

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
<b>Sociétés d'État<sup>1</sup></b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien .....	114 921	116 139	501 482	732 542
Autorité du pont Windsor-Dérouit.....	153 071	12 050	2 085 487	2 250 608
Banque de l'infrastructure du Canada .....	1 119 031	5 262	2 083	1 126 376
Centre de recherches pour le développement international .....	78 792	3 993	3 774	86 559
Commission canadienne du lait .....	30 160	–	75 158	105 318
Commission canadienne du tourisme .....	37 421	190	15 978	53 589
Commission de la capitale nationale.....	206 967	9 828	729 210	946 005
Conseil canadien des normes.....	10 410	353	3 092	13 855
Conseil des Arts du Canada.....	563 156	654	33 319	597 129
Construction de Défense (1951) Limitée .....	47 671	15 156	3 562	66 389
Corporation commerciale canadienne.....	72 635	781	2 531	75 947
Corporation de développement des investissements du Canada				
Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada <sup>2</sup> .....	416 646	–	–	416 646
Énergie atomique du Canada Limitée.....	292 795	138 650	916 502	1 347 947
Fondation canadienne des relations raciales .....	25 664	1 405	63	27 132
La Société des ponts fédéraux Limitée .....	5 694	1 069	381 387	388 150
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. ....	52 237	15 323	650 253	717 813
Marine Atlantique S.C.C. ....	176 154	13 899	417 132	607 185
Musée canadien de l'histoire.....	109 686	4 132	204 901	318 719
Musée canadien de l'immigration du Quai 21 .....	15 924	152	9 835	25 911
Musée canadien de la nature.....	25 342	3	165 431	190 776
Musée canadien des droits de la personne .....	21 902	64	265 458	287 424
Musée des beaux-arts du Canada.....	30 447	3 339	74 159	107 945
Musée national des sciences et de la technologie.....	22 249	718	257 295	280 262
Société du Centre national des Arts .....	23 060	363	213 985	237 408
Société Radio-Canada .....	2 096 743	122 411	1 442 895	3 662 049
Téléfilm Canada .....	3 644	67 986	6 274	77 904
VIA Rail Canada Inc. ....	591 335	30 449	1 326 549	1 948 333
<b>Total – Sociétés d'État.....</b>	<b>6 343 757</b>	<b>564 369</b>	<b>9 787 795</b>	<b>16 695 921</b>
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	(68 175)	–	(86 080)	(154 255)
<b>Sociétés d'État nettes selon la comptabilité du gouvernement .....</b>	<b>6 275 582</b>	<b>564 369</b>	<b>9 701 715</b>	<b>16 541 666</b>
<b>Autres entités<sup>3</sup></b>				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	222 949	17 482	14 323	254 754
Fonds de capital en fiducie.....	2 502	11 318	–	13 820
Fonds pour prestations de cessation .....	620	11	–	631
Fondation canadienne pour l'innovation .....	164 636	25 363	2 467	192 466
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable .....	33 645	–	890	34 535
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations .....	326 583	51 275	240	378 098
<b>Total – Autres entités .....</b>	<b>750 935</b>	<b>105 449</b>	<b>17 920</b>	<b>874 304</b>
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	1 310	81	(16)	1 375
<b>Autres entités nettes selon la comptabilité du gouvernement.....</b>	<b>752 245</b>	<b>105 530</b>	<b>17 904</b>	<b>875 679</b>
<b>Total .....</b>	<b>7 027 827</b>	<b>669 899</b>	<b>9 719 619</b>	<b>17 417 345</b>

<sup>1</sup> Toutes les sociétés d'État mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ».

<sup>2</sup> La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC) est une société d'État fédérale, constituée en mai 2020 et détenue à 100 % par la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), une société d'État mère. La CFUEC est chargée d'administrer le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE).

<sup>3</sup> Ces entités, bien que n'étant pas des sociétés d'État ou mandataires de l'État, sont considérées comme autres entités consolidées.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
-	166 447	543	166 990	565 552	-	-	565 552	732 542
-	827 416	-	827 416	1 423 192	-	-	1 423 192	2 250 608
-	10 792	1 943	12 735	1 113 641	-	-	1 113 641	1 126 376
-	59 115	10 800	69 915	16 644	-	-	16 644	86 559
9 671	45 458	50 189	105 318	-	-	-	-	105 318
-	10 990	59	11 049	42 540	-	-	42 540	53 589
-	162 942	11 911	174 853	771 152	-	-	771 152	946 005
-	7 006	22	7 028	6 827	-	-	6 827	13 855
-	207 002	1 087	208 089	389 040	-	-	389 040	597 129
-	51 505	820	52 325	14 064	-	-	14 064	66 389
-	42 534	10 987	53 521	12 426	10 000	-	22 426	75 947
-	1 363	71	1 434	415 212	-	-	415 212	416 646
-	8 381 008	234	8 381 242	(7 498 007)	449 712	15 000	(7 033 295)	1 347 947
-	374	-	374	26 758	-	-	26 758	27 132
48 862	16 897	102 870	168 629	219 521	-	-	219 521	388 150
-	107 845	-	107 845	609 968	-	-	609 968	717 813
-	108 920	29	108 949	498 236	-	-	498 236	607 185
-	29 886	217 411	247 297	71 422	-	-	71 422	318 719
-	10 257	9 676	19 933	5 978	-	-	5 978	25 911
-	36 585	153 975	190 560	216	-	-	216	190 776
-	143 803	132 008	275 811	11 613	-	-	11 613	287 424
-	8 700	91 824	100 524	7 421	-	-	7 421	107 945
-	6 298	261 929	268 227	12 035	-	-	12 035	280 262
-	16 587	215 792	232 379	5 029	-	-	5 029	237 408
237 204	775 981	45 228	1 058 413	2 603 636	-	-	2 603 636	3 662 049
-	40 861	244	41 105	36 799	-	-	36 799	77 904
-	231 885	1 258 848	1 490 733	448 300	-	9 300	457 600	1 948 333
295 737	11 508 457	2 578 500	14 382 694	1 829 215	459 712	24 300	2 313 227	16 695 921
-	(6 393)	(1 863 674)	(1 870 067)	2 199 824	(459 712)	(24 300)	1 715 812	(154 255)
295 737	11 502 064	714 826	12 512 627	4 029 039	-	-	4 029 039	16 541 666
-	108 369	8 856	117 225	137 529	-	-	137 529	254 754
-	10	13 810	13 820	-	-	-	-	13 820
-	10	621	631	-	-	-	-	631
-	2 321	190 145	192 466	-	-	-	-	192 466
-	3 866	30 669	34 535	-	-	-	-	34 535
-	72 994	305 216	378 210	(112)	-	-	(112)	378 098
-	187 570	549 317	736 887	137 417	-	-	137 417	874 304
-	(680)	(533 475)	(534 155)	535 530	-	-	535 530	1 375
-	186 890	15 842	202 732	672 947	-	-	672 947	875 679
295 737	11 688 954	730 668	12 715 359	4 701 986	-	-	4 701 986	17 417 345

**Tableau 4.2**  
**Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État et autres entités consolidées pour l'exercice clos le 31 mars 2021**

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Revenus			
	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités			Total
	Tiers	Aide financière		
			Autres	
<b>Sociétés d'État</b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien .....	952	685 762	–	686 714
Autorité du pont Windsor-Détroit.....	1 478	445 750	–	447 228
Banque de l'infrastructure du Canada .....	28 348	274 220	–	302 568
Centre de recherches pour le développement international .....	44 139	145 653	13 325	203 117
Commission canadienne du lait .....	246 477	4 577	343	251 397
Commission canadienne du tourisme .....	705	95 666	24	96 395
Commission de la capitale nationale.....	32 140	149 385	6 342	187 867
Conseil canadien des normes.....	8 387	18 576	875	27 838
Conseil des Arts du Canada.....	33 919	428 631	2 740	465 290
Construction de Défense (1951) Limitée .....	445	–	129 384	129 829
Corporation commerciale canadienne.....	16 680	4 000	2 115	22 795
Corporation de développement des investissements du Canada				
Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada.....	10 711	–	420 001	430 712
Énergie atomique du Canada Limitée.....	95 003	940 741	3 733	1 039 477
Fondation canadienne des relations raciales .....	(56)	–	80	24
La Société des ponts fédéraux Limitée .....	27 716	7 400	–	35 116
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. ....	1 141	234 161	–	235 302
Marine Atlantique S.C.C. ....	83 242	141 121	–	224 363
Musée canadien de l'histoire.....	4 415	83 099	348	87 862
Musée canadien de l'immigration du Quai 21 .....	665	12 381	93	13 139
Musée canadien de la nature.....	3 454	40 698	525	44 677
Musée canadien des droits de la personne .....	7 300	30 735	–	38 035
Musée des beaux-arts du Canada.....	18 810	52 762	67	71 639
Musée national des sciences et de la technologie.....	2 578	47 475	720	50 773
Société du Centre national des Arts.....	12 392	63 008	1 980	77 380
Société Radio-Canada .....	505 139	1 366 915	1 851	1 873 905
Téléfilm Canada .....	19 540	132 308	21	151 869
VIA Rail Canada Inc. ....	52 659	515 876	1 497	570 032
<b>Total – Sociétés d'État.....</b>	<b>1 258 379</b>	<b>5 920 900</b>	<b>586 064</b>	<b>7 765 343</b>
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	24 149	(111 418)	(420 000)	(507 269)
<b>Total selon la comptabilité du gouvernement.....</b>	<b>1 282 528</b>	<b>5 809 482</b>	<b>166 064</b>	<b>7 258 074</b>
Redressements de consolidation.....	545	(5 809 482)	(166 064)	(5 975 001)
<b>Montant net – Sociétés d'État.....</b>	<b>1 283 073</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 283 073</b>
<b>Autres entités</b>				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	79 943	1 859	60 465	142 267
Fonds de capital en fiducie.....	43	69 000	(7 391)	61 652
Fonds pour prestations de cessation .....	4	–	–	4
Fondation canadienne pour l'innovation .....	1 692	387 172	1	388 865
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable .....	363	158 102	–	158 465
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations .....	14 563	439	845	15 847
<b>Total – Autres entités .....</b>	<b>96 608</b>	<b>616 572</b>	<b>53 920</b>	<b>767 100</b>
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	(1 508)	(45 484)	81	(46 911)
<b>Total selon la comptabilité du gouvernement.....</b>	<b>95 100</b>	<b>571 088</b>	<b>54 001</b>	<b>720 189</b>
Redressements de consolidation.....	1 327	(571 088)	(54 001)	(623 762)
<b>Montant net – Autres entités .....</b>	<b>96 427</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>96 427</b>
<b>Total .....</b>	<b>1 379 500</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 379 500</b>

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.



Charges			Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Gains (pertes) de réévaluation	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total					Dividendes	Capital	
704 166	1 108	705 274	(18 560)	584 112	-	-	-	-	565 552
144 696	-	144 696	302 532	1 132 510	-	(11 850)	-	-	1 423 192
151 924	-	151 924	150 644	962 997	-	-	-	-	1 113 641
201 904	2 703	204 607	(1 490)	17 907	227	-	-	-	16 644
249 113	1 501	250 614	783	-	(783)	-	-	-	-
80 416	396	80 812	15 583	27 151	-	(194)	-	-	42 540
129 755	8 050	137 805	50 062	722 017	(927)	-	-	-	771 152
27 606	132	27 738	100	6 727	-	-	-	-	6 827
444 477	1 033	445 510	19 780	323 436	-	45 824	-	-	389 040
122 045	752	122 797	7 032	6 716	-	316	-	-	14 064
20 415	4 042	24 457	(1 662)	24 088	-	-	-	-	22 426
14 795	705	15 500	415 212	-	-	-	-	-	415 212
1 030 763	2 160	1 032 923	6 554	(7 039 669)	-	(180)	-	-	(7 033 295)
1 154	-	1 154	(1 130)	25 930	-	1 958	-	-	26 758
49 410	-	49 410	(14 294)	235 076	(710)	(551)	-	-	219 521
199 822	-	199 822	35 480	574 488	-	-	-	-	609 968
232 399	-	232 399	(8 036)	496 501	-	9 771	-	-	498 236
82 312	3 314	85 626	2 236	69 186	-	-	-	-	71 422
9 809	2 552	12 361	778	4 561	(163)	802	-	-	5 978
36 465	2 553	39 018	5 659	(5 443)	-	-	-	-	216
34 499	1 914	36 413	1 622	9 991	-	-	-	-	11 613
60 206	7 353	67 559	4 080	3 341	-	-	-	-	7 421
43 737	7 743	51 480	(707)	11 963	779	-	-	-	12 035
65 819	1 233	67 052	10 328	(5 299)	-	-	-	-	5 029
1 540 885	32 494	1 573 379	300 526	2 303 110	-	-	-	-	2 603 636
130 758	1 967	132 725	19 144	17 655	-	-	-	-	36 799
452 808	6 867	459 675	110 357	347 243	-	-	-	-	457 600
6 262 158	90 572	6 352 730	1 412 613	856 295	(1 577)	45 896	-	-	2 313 227
33 763	7 509	41 272	(548 541)	2 308 672	1 577	(45 896)	-	420 000	2 135 812
6 295 921	98 081	6 394 002	864 072	3 164 967	-	-	-	420 000	4 449 039
4 087	(98 081)	(93 994)	(5 881 007)	-	5 881 007	-	-	(420 000)	(420 000)
6 300 008	-	6 300 008	(5 016 935)	3 164 967	5 881 007	-	-	-	4 029 039
134 815	218	135 033	7 234	130 295	-	-	-	-	137 529
18	61 634	61 652	-	-	-	-	-	-	-
16	(12)	4	-	-	-	-	-	-	-
388 848	17	388 865	-	-	-	-	-	-	-
158 465	-	158 465	-	-	-	-	-	-	-
14 563	1 284	15 847	-	-	-	(112)	-	-	(112)
696 725	63 141	759 866	7 234	130 295	-	(112)	-	-	137 417
1 173	(1 157)	16	(46 927)	582 345	-	112	-	-	535 530
697 898	61 984	759 882	(39 693)	712 640	-	-	-	-	672 947
1 299	(61 984)	(60 685)	(563 077)	-	563 077	-	-	-	-
699 197	-	699 197	(602 770)	712 640	563 077	-	-	-	672 947
6 999 205	-	6 999 205	(5 619 705)	3 877 607	6 444 084	-	-	-	4 701 986

## Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

Tableau 4.3

### Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

(en milliers de dollars)

	1er avril 2020	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	31 mars 2021
Commission canadienne du lait.....	3 789	85 968	80 086	9 671
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	56 440	–	7 578	48 862
Société Radio-Canada.....	265 430	16 286	44 512	237 204
Total.....	325 659	102 254	132 176	295 737

Ces renseignements sont publiés pour répondre aux exigences de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) qui stipule qu'un relevé annuel de toutes les opérations d'emprunts pour le compte de Sa Majesté doit être inclus dans les Comptes publics du Canada. Les emprunts proviennent de sources autres que du gouvernement. Conformément à l'article 54 de la LGFP, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même le Trésor.

## Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées

Les passifs des sociétés d'État sont inclus dans les états financiers du Gouvernement du Canada comme suit, se référer à la section 2 pour de plus amples détails.

Tableau 4.4

### Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées

(en milliers de dollars)

	2021
Causes en instance et imminentes et autres réclamations – Provision accumulée.....	31 183
Causes en instance et imminentes et autres réclamations – Divulguée seulement.....	33 622

## Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.5 présente les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.5 résulte de l'utilisation de différentes méthodes comptables et d'éléments en transit.

**Tableau 4.5**

### Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires pour l'exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses du Programme	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires <sup>1</sup>
<b>Sociétés d'État mandataires</b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien .....	686 325	–	–	686 325
Commission canadienne du lait .....	4 577	–	–	4 577
Commission canadienne du tourisme .....	95 666	–	–	95 666
Commission de la capitale nationale.....	–	83 395	70 318	153 712
Corporation commerciale canadienne.....	4 000	–	–	4 000
Énergie atomique du Canada Limitée.....	940 741	–	–	940 741
La Société des ponts fédéraux Limitée .....	6 061	–	–	6 061
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. ....	232 073	–	–	232 073
Musée canadien de l'histoire.....	81 526	–	–	81 526
Musée canadien de l'immigration du Quai 21 .....	10 606	–	–	10 606
Musée canadien de la nature.....	34 903	–	–	34 903
Musée canadien des droits de la personne .....	29 187	–	–	29 187
Musée des beaux-arts du Canada.....	–	41 682	12 809	54 491
Musée national des sciences et de la technologie.....	38 545	–	–	38 545
Société Radio-Canada .....	–	1 291 402	75 513	1 366 915
Téléfilm Canada.....	132 308	–	–	132 308
<b>Total – Sociétés d'État mandataires .....</b>	<b>2 296 518</b>	<b>1 416 479</b>	<b>158 640</b>	<b>3 871 637</b>
<b>Sociétés d'État non-mandataires</b>				
Autorité du pont Windsor-Dérouit.....	440 674	–	–	440 674
Banque de l'infrastructure du Canada .....	52 947	–	–	52 947
Centre de recherches pour le développement international .....	145 653	–	–	145 653
Conseil canadien des normes.....	18 576	–	–	18 576
Conseil des Arts du Canada.....	428 631	–	–	428 631
Marine Atlantique S.C.C. ....	140 567	–	–	140 567
Société du Centre national des Arts .....	59 238	–	–	59 238
VIA Rail Canada Inc. ....	651 559	–	–	651 559
<b>Total – Sociétés d'État non-mandataires.....</b>	<b>1 937 845</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 937 845</b>
<b>Total .....</b>	<b>4 234 363</b>	<b>1 416 479</b>	<b>158 640</b>	<b>5 809 482</b>

<sup>1</sup> Exclut les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

## Comptes à fins déterminées consolidés

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories particulières de revenus et de charges selon lesquelles la loi exige que les revenus perçus aux fins spécifiées par la loi soient portés au crédit de ces comptes, et que les paiements connexes soient imputés aux comptes. Ils sont utilisés principalement quand les activités sont analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais, consistent essentiellement en des revenus et des charges du gouvernement.

Les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.6 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi, de même que le Rapport de l'auditeur indépendant, sont présentés à la fin de cette section.

**Tableau 4.6**  
**Comptes à fins déterminées consolidés**

(en dollars)

	Revenus et autres crédits			Charges et autres débits		31 mars 2021
	1er avril 2020	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
<b>Comptes d'assurance</b>						
Agriculture et Agroalimentaire						
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire						
Caisse de réassurance-récolte .....	577 398 652	611 813	–	–	–	578 010 465
Moins : prêts portant intérêt .....	277 514 751	–	–	–	–	277 514 751
	299 883 901	611 813	–	–	–	300 495 714
Comptes de stabilisation des produits agricoles .....						
	646 510	–	–	–	–	646 510
	300 530 411	611 813	–	–	–	301 142 224
Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Inclusion des personnes handicapées						
Ministère de l'Emploi et du Développement social						
Compte des opérations de l'assurance-emploi, tableau 4.7 .....	3 904 527 389	22 407 339 445	27 820 640 707	59 477 729 781	2 360 598 659	(7 705 820 899)
Finances						
Ministère des Finances						
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement .....	45 303	–	–	–	–	45 303
Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
Compte de la responsabilité en matière nucléaire .....	4 582 955	144 874	–	–	–	4 727 829
Santé						
Ministère de la Santé						
Caisse supplémentaire d'assurance-santé .....	28 386	–	–	–	–	28 386
Transports						
Ministère des Transports						
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires .....	411 993 318	(68 099)	1 389 373	1 950 579	718 845	410 645 168
Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées .....	66 609 195	15 031 708	261 854	898 334	393	81 004 030
	478 602 513	14 963 609	1 651 227	2 848 913	719 238	491 649 198
Total des comptes d'assurance .....	4 688 316 957	22 423 059 741	27 822 291 934	59 480 578 694	2 361 317 897	(6 908 227 959)

**Tableau 4.6**  
**Comptes à fins déterminées consolidés – fin**

(en dollars)

	Revenus et autres crédits			Charges et autres débits		31 mars 2021
	1er avril 2020	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
<b>Autres comptes à fins déterminées consolidés</b>						
Environnement et Changement climatique						
Ministère de l'Environnement						
Compte de dépôts des montants adjugés par une cour – Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement.....	509 193	5 486	–	1 702	4 688	508 289
Fonds pour dommages à l'environnement.....	230 983 285	1 102 650	1 207 556	3 139 643	561 891	229 591 957
Agence Parcs Canada						
Compte des nouveaux parcs et sites historiques .....	79 151 790	6 141	19 292 000	6 974 261	1 435 812	90 039 858
	310 644 268	1 114 277	20 499 556	10 115 606	2 002 391	320 140 104
Finances						
Ministère des Finances						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland .....	246 223 464	–	–	–	–	246 223 464
Patrimoine canadien						
Commission des champs de bataille nationaux						
Fonds de fiducie .....	1 308 432	116 058	22 164	1 667	–	1 444 987
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne						
Ministère des Pêches et des Océans						
Compte d'amendes additionnelles pour poissons .....	2 273 596	63 150	–	773	–	2 335 973
Compte d'amendes supplémentaires						
<i>Loi sur les espèces en péril .....</i>	35 000	–	–	–	–	35 000
	2 308 596	63 150	–	773	–	2 370 973
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord						
Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord						
Fonds pour l'étude de l'environnement .....	154 948	–	–	–	–	154 948
Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
Fonds pour l'étude de l'environnement .....	5 874 937	127 040	–	423 737	1 697 293	3 880 947
Services publics et Approvisionnement						
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis.....	31 904 547	19 168 669	–	7 829 868	–	43 243 348
Transports						
Ministère des Transports						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses .....	4 153 754	–	–	–	–	4 153 754
Total des autres comptes à fins déterminées consolidés ....	602 572 946	20 589 194	20 521 720	18 371 651	3 699 684	621 612 525
<b>Dotations</b>						
Environnement et Changement climatique						
Agence Parcs Canada						
Compte de fiducie de Mackenzie King.....	225 000	–	–	–	–	225 000
Innovation, Sciences et Développement économique						
Conseil national de recherches du Canada						
Fonds de H.L. Holmes.....	5 466 510	76 619	–	–	–	5 543 129
Fonds de W.G. Schneider.....	30 000	–	–	–	–	30 000
	5 496 510	76 619	–	–	–	5 573 129
Santé						
Instituts de recherche en santé du Canada						
Dotations pour la recherche en santé .....	75 000	–	–	–	–	75 000
Sciences						
Conseil de recherches en sciences humaines						
Fonds pour les boursiers de la Reine .....	250 000	–	–	–	–	250 000
Total des dotations .....	6 046 510	76 619	–	–	–	6 123 129
Total .....	5 296 936 413	22 443 725 554	27 842 813 654	59 498 950 345	2 365 017 581	(6 280 492 305)

## Comptes d'assurance

### Caisse de réassurance-récolte

Ce compte restera en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*, laquelle assure les provinces participantes contre les déficits qu'elles peuvent encourir dans leurs fonds d'assurance agricole. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent d'un pourcentage des primes totales reçues par les provinces pour l'assurance des productions agricoles. Les revenus perçus par la Caisse ainsi que les dépenses versées aux provinces sont aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d'intérêt crédité aux surplus de la Caisse ainsi que l'intérêt appliqué aux avances sont présentement fixés par le ministère des Finances à zéro pour cent.

### Comptes de stabilisation des produits agricoles

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1er avril 1991.

### Compte des opérations de l'assurance-emploi

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est administrée conjointement par les commissaires représentant le gouvernement, les travailleurs et travailleuses et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir des prestations d'assurance-emploi, des programmes d'emploi et des services aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le taux de cotisation pour chaque 100 \$ de rémunération assurable s'élevait à 1,58 \$ du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et 1,20 \$ pour les autres. Pour la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021, le taux de cotisation était de 1,58 \$ pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et de 1,18 \$ pour les autres. La cotisation patronale est calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière. Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour l'année civile 2021 est de 56 300\$ (54 200\$ en 2020).

**Tableau 4.7**

### Opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi

(en millions de dollars)

	2021	2020
<b>Revenus</b>		
Cotisations		
Employeurs et employés <sup>1</sup> .....	22 881	22 637
Financement provenant du gouvernement du Canada – Prestation d'assurance-emploi d'urgence.....	27 331	–
Pénalités et produit de l'intérêt.....	16	77
	<u>50 228</u>	<u>22 714</u>
<b>Charges</b>		
Prestations.....	31 412	17 661
Prestations selon la Partie II – transferts aux provinces.....	2 300	2 329
Assurance-emploi - Prestation canadienne d'urgence.....	24 644	1 761
Frais d'administration.....	2 356	1 718
Frais d'administration transférés aux provinces.....	192	191
Créances douteuses.....	935	65
	<u>61 839</u>	<u>23 725</u>
Variation nette.....	<u>(11,611)</u>	<u>(1 011)</u>
Solde au début de l'exercice.....	3 905	4 916
Solde à la fin de l'exercice.....	<u>(7 706)</u>	<u>3 905</u>

<sup>1</sup> L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, au montant de 489 millions de dollars (417 millions de dollars en 2020).

### **Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement**

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 \$, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tous montants recouverts en réparation des pertes visées à l'article 58 de la Loi. Cette somme a été augmentée à 50 000 \$, suite à la soumission no 817667 du Conseil du Trésor datée du 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la Loi, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour réparer les pertes subies par les souscripteurs qui ont acquitté en tout ou en partie du prix de titres mais ne les ont pas reçus ou n'en ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

### **Compte de la responsabilité en matière nucléaire - Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte est une suite du compte de réassurance de la responsabilité nucléaire en vertu de l'ancienne *Loi sur la responsabilité nucléaire*. Ce compte, établi aux termes du paragraphe 32(1) de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire*, sert à comptabiliser les droits d'indemnisation payés par les exploitants et à payer les demandes d'indemnisation découlant des accords d'indemnisation conclus entre le gouvernement et les exploitants d'établissements nucléaires.

### **Caisse supplémentaire d'assurance-santé**

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n° 2 de 1973 portant affectation de crédits*, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral/provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

### **Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 2001, ch.6 de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* (antérieurement la *Loi sur la marine marchande du Canada*), afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire dans les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution maritime, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

### **Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la sécurité et l'imputabilité en matière ferroviaire* afin de créer un fonds d'indemnisation pour couvrir les pertes, dommages et frais résultant d'un accident ferroviaire impliquant du pétrole brut ou d'autres marchandises désignées, qui excèdent la couverture minimale d'assurance responsabilité. Ce compte est financé par une contribution sur les expéditions de pétrole brut par voie ferroviaire.

## **Autres comptes à fins déterminées consolidés**

### **Compte de dépôts des montants adjugés par une cour – autre que le Fonds pour dommages à l’environnement**

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d’autres indemnités accordées au ministère de l’Environnement qui ne sont pas sous l’autorité juridique du fonds pour dommages à l’environnement.

### **Fonds pour dommages à l’environnement**

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d’autres indemnités accordées au ministère de l’Environnement pour dommages causés à l’environnement.

### **Compte des nouveaux parcs et sites historiques**

Ce compte à fins déterminées a été établi en vertu de la *Loi sur l’Agence Parcs Canada* afin de réserver des fonds pour de nouveaux ou l’expansion de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d’aires marines nationales de conservation ou d’autres aires patrimoniales protégées. Des fonds sont déposés dans ce compte afin de protéger le financement requis pour honorer l’engagement de l’Agence, aujourd’hui et à l’avenir, pour la création, l’agrandissement ou la désignation de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d’aires marines nationales de conservation ou d’autres aires patrimoniales protégées ainsi que pour leur développement et leur entretien.

### **Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland**

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

### **Fonds de fiducie – Commission des champs de bataille nationaux**

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux pour l’acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. Les fonds proviennent de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres, versées pour les buts de la Commission, comme prévu dans sa loi constitutive.

### **Compte d’amendes additionnelles pour poissons**

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d’une infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon l’alinéa 79(2) f) de la Loi.

### **Compte d’amendes supplémentaires – Loi sur les espèces en péril**

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d’une infraction en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, selon l’alinéa 105 h) de la Loi.

### **Fonds pour l’étude de l’environnement – Ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du fonds est de financer des études environnementales et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l’exploration, l’exploitation et la production des terres domaniales, autorisées en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

### **Fonds pour l’étude de l’environnement – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ce Fonds a pour objet de financer les études prévues sous le régime de la présente loi ou de tout autre loi fédérale portant sur l’environnement relativement aux activités de prospection, de mise en valeur et de production sur les terres domaniales.

### **Compte du produit de l’aliénation des biens saisis**

Ce compte a été établi en vertu de l’article 13 de la *Loi sur l’administration des biens saisis*, pour comptabiliser le produit net de l’aliénation de biens saisis et confisqués au nom de Sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les fonds reçus de gouvernements étrangers conformément aux accords aux fins de la Loi. La Loi stipule aussi que les fonds suivants soient portés au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l’application de la Loi, les fonds payés pour des réclamations et les remboursements d’avances du ministre des Finances, l’encaissement d’intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autorités en cause du gouvernement et au Trésor.

### **Amendes pour le transport des marchandises dangereuses**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de 1992 sur le transport de marchandises dangereuses* et des règlements qui y sont liés afin de comptabiliser les amendes perçues par les tribunaux.



## Dotations

### Compte de fiducie de Mackenzie King

Le très honorable W. L. Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison-Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000\$. Ce montant a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations pour études et recherches.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés annuellement afin de financer les prix de H.L. Holmes. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Fonds de W.G. Schneider

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de W.G. Schneider. Le bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé afin de financer la médaille Schneider. Ce prix souligne la contribution exceptionnelle d'un employé du Conseil national de recherches du Canada.

### Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

### Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

## État supplémentaire

### Compte des opérations de l'assurance-emploi

#### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte) sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la direction d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC). La Commission de l'assurance-emploi du Canada, par l'entremise des représentants et du personnel d'EDSC, est responsable de la prestation du programme de l'assurance-emploi et de l'administration courante du Compte. Le président, en tant qu'administrateur des comptes, et la dirigeante principale des finances d'EDSC sont responsables de la préparation de ces états financiers ainsi que de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans ceux-ci, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction d'EDSC a développé et maintenu des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi* et à ses règlements, la *Loi sur la prestation Canadienne d'urgence* ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

La vérificatrice générale du Canada, l'auditrice externe du Compte, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

Les états financiers du Compte font partie intégrante des Comptes publics du Canada, lesquels sont déposés à la Chambre des communes et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*Le sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada  
et le président de la Commission de l'assurance-emploi du Canada,  
Graham Flack*

*La dirigeante principale des finances  
d'Emploi et Développement social Canada  
Karen Robertson, CPA, CMA*

Gatineau, Canada  
Le 30 août 2021

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite****Rapport de l'auditeur indépendant**

À la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi (le « Compte »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Observations – Impact de la prestation d'assurance-emploi d'urgence*

Nous attirons l'attention sur la prestation d'assurance-emploi d'urgence, une mesure introduite dans la *Loi sur l'assurance-emploi* par le biais de la *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19* laquelle a eu une incidence importante sur les états financiers du Compte. L'état des résultats et du déficit accumulé présente la charge de la prestation d'assurance-emploi d'urgence, la note 1 décrit la prestation d'assurance-emploi d'urgence, la note 4 présente le montant constaté des versements excédentaires de la prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir et la note 9 présente le financement du gouvernement du Canada relatif à la prestation d'assurance-emploi d'urgence. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant – fin

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Pour la vérificatrice générale du Canada,*

Original signé par  
Nathalie Chartrand, CPA, CA  
Directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 30 août 2021

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État de la situation financière  
au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2021	2020
<b>Actifs financiers</b>		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada.....	–	4 212 337
Cotisations à recevoir (note 8).....	2 125 550	1 341 830
Versements excédentaires de prestations et pénalités à recevoir (note 3).....	408 972	546 475
Sommes à recevoir des prestataires à revenus élevés.....	381 471	376 519
Versements excédentaires de prestations d'assurance-emploi d'urgence à recevoir (note 4).....	2 305 870	–
	5 221 863	6 477 161
<b>Passifs</b>		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada.....	11 378 507	–
Prestations à payer.....	1 426 079	2 509 903
Autres charges à payer (note 5).....	123 098	62 731
	12 927 684	2 572 634
<b>Actifs financiers nets (dette nette) et excédent (déficit) accumulé.....</b>	<b>(7 705 821)</b>	<b>3 904 527</b>

Obligations contractuelles (note 12)

Passif éventuel (note 14)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*Le sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada  
et le président de la Commission de l'assurance-emploi du Canada*  
Graham Flack

*La dirigeante principale des finances  
d'Emploi et Développement social Canada*  
Karen Robertson, CPA, CMA

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État des résultats et de l'excédent accumulé  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
	(note 7)		
<b>Revenus</b>			
Cotisations (note 8) .....	23 263 000	22 880 905	22 636 570
Intérêts (note 3) .....	26 000	15 399	22 368
Pénalités (note 3) .....	69 000	244	54 719
	<b>23 358 000</b>	<b>22 896 548</b>	<b>22 713 657</b>
<b>Charges</b>			
Prestations et mesures de soutien (tableau I)			
Prestations de revenu (note 10) .....	19 177 000	31 538 505	17 749 940
Prestation d'assurance-emploi d'urgence .....	35 000 000	24 644 279	1 761 404
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) .....	2 300 000	2 300 000	2 329 238
Mesures de soutien .....	154 870	143 419	146 934
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés .....	(294 000)	(269 848)	(237 048)
	<b>56 337 870</b>	<b>58 356 355</b>	<b>21 750 468</b>
Frais d'administration (note 11) .....	1 809 000	2 547 673	1 909 035
Créances douteuses .....	82 000	934 300	65 274
	<b>58 228 870</b>	<b>61 838 328</b>	<b>23 724 777</b>
Déficit net de l'exercice avant le financement du gouvernement du Canada .....	(34 870 870)	(38 941 780)	(1 011 120)
<b>Financement du gouvernement du Canada - Prestation d'assurance-emploi d'urgence (note 9) .....</b>	<b>36 800 000</b>	<b>27 331 432</b>	<b>-</b>
Excédent (déficit) net de l'exercice .....	1 929 130	(11 610 348)	1 011 120
<b>Excédent accumulé – début de l'exercice .....</b>	<b>3 904 527</b>	<b>3 904 527</b>	<b>4 915 647</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé – fin de l'exercice .....</b>	<b>5 833 657</b>	<b>(7 705 821)</b>	<b>3 904 527</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
	(note 7)		
Excédent (déficit) net de l'exercice .....	1 929 130	(11 610 348)	(1 011 120)
Actifs financiers nets – début de l'exercice .....	3 904 527	3 904 527	4 915 647
<b>Actifs financiers nets (dette nette) – fin de l'exercice .....</b>	<b>5 833 657</b>	<b>(7 705 821)</b>	<b>3 904 527</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2021	2020
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Rentrées de fonds</b>		
Financement du gouvernement du Canada - Prestation d'assurance-emploi d'urgence .....	27 331 432	–
Cotisations .....	22 097 185	23 414 793
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés .....	264 895	292 813
Recouvrements de versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence .....	122 913	–
Recouvrements de versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts.....	108 274	350,372
	<u>49 924 699</u>	<u>24 057 978</u>
<b>Sorties de fonds</b>		
Prestations de revenu .....	(31 029 229)	(18 107 347)
Prestation d'assurance-emploi d'urgence .....	(29 583 528)	–
Frais d'administration .....	(2 460 137)	(1 899 411)
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux EDMT .....	(2 300 000)	(2 388 688)
Mesures de soutien .....	(142 649)	(148 514)
	<u>(65 515 543)</u>	<u>(22 543 960)</u>
<b>Variation nette du solde du compte auprès du receveur général du Canada .....</b>	<b>(15 590 844)</b>	<b>1 514 018</b>
<b>Solde du compte auprès du receveur général du Canada</b>		
Au début de l'exercice .....	4 212 337	2 698 319
<b>À la fin de l'exercice.....</b>	<b>(11 378 507)</b>	<b>4 212 337</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

#### 1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est administrée conjointement par les commissaires représentant le gouvernement, les travailleurs et travailleuses et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir des prestations d'assurance-emploi, des programmes d'emploi et des services aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte. Dans ces états financiers, le Trésor est représenté par le solde du compte auprès du receveur général du Canada.

La Commission, par l'entremise des représentants et du personnel du ministère de l'Emploi et du Développement social Canada (EDSC), est responsable de la prestation du programme de l'assurance-emploi et de l'administration courante du Compte. La Commission établit le taux de cotisation de l'assurance-emploi, le maximum annuel de la rémunération assurable et les réductions des cotisations liées aux régimes d'assurance-salaire des employeurs, sous réserve des dispositions législatives de la Loi.

À partir de 2017, la Commission est chargée de fixer le taux annuel de cotisation de l'assurance-emploi afin de couvrir les coûts prévus du programme de l'assurance-emploi sur une période de sept ans et d'éliminer tout déficit ou excédent cumulé au Compte. Les variations annuelles du taux de cotisation font l'objet d'une limite réglementée de 5 cents. En raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a utilisé son autorité le 14 septembre 2020 en vertu de la Loi afin de limiter temporairement à zéro la fluctuation du taux de cotisation pour 2021 et 2022 afin de geler le taux de cotisation de l'assurance-emploi au même taux que celui de 2020.

La ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. De même, elle est responsable d'administrer et d'appliquer les dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise la Commission, avec l'approbation du Ministre responsable d'EDSC, à conclure des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) avec chaque province et territoire. En vertu de ces ententes, le gouvernement du Canada verse des contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux leur permettant de couvrir tout ou une partie des frais liés à leurs prestations et mesures si celles-ci sont similaires aux prestations d'emploi et mesures de soutien établies en vertu de la partie II de la Loi. Les contributions peuvent aussi servir à couvrir les frais d'administration liés aux prestations et mesures similaires.

La Loi exige aussi que la Commission effectue des règlements prévoyant un mode de réduction des cotisations patronales et ouvrières lorsque des paiements en vertu d'une loi provinciale auraient pour effet de réduire ou de supprimer les prestations spéciales payables en vertu de la Loi.

Le projet de loi C-13, la loi concernant certaines mesures en réponse à la maladie à coronavirus 2019 (*Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19*), a reçu la sanction royale le 25 mars 2020. La partie 2 de la Loi sur les mesures d'urgence liées à la COVID-19 a promulgué la *Loi sur la prestation canadienne d'urgence* afin d'autoriser le versement d'allocation de soutien du revenu aux travailleurs qui subissent une perte de revenus pour des raisons liées à la COVID-19. La partie 18 de la *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19* modifie également la Loi pour donner à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées le pouvoir de prendre des arrêtés provisoires afin d'atténuer les effets économiques de la COVID-19. La prestation d'assurance-emploi d'urgence a été créée en utilisant ce nouveau pouvoir et a été ajoutée à la nouvelle partie VIII.4 de la Loi. Les paiements des prestations d'assurance-emploi d'urgence sont effectués conformément à la partie III de la Loi. Les prestations étaient disponibles du 15 mars 2020 au 3 octobre 2020 avec une date limite du 2 décembre 2020 pour présenter une demande.

Le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi en vertu de la Loi pour mettre en place un ensemble de mesures temporaires afin de faciliter l'accès aux prestations de revenu d'assurance-emploi pour les prestataires qui cherchent à établir une demande à compter du 27 septembre 2020. Ces mesures comprennent: un crédit d'heures unique, un taux minimal de prestation de 500 \$ par semaine, une prolongation de la période d'admissibilité de 28 semaines pour les personnes qui ont présenté une demande de prestation d'assurance-emploi d'urgence, une suppression du délai de carence jusqu'au 25 octobre 2020 et un taux de chômage minimal de 13.1 % fixé pour toutes les régions de l'assurance-emploi. Le 17 mars 2021, le projet de loi C-24, concernant les prestations régulières supplémentaires, a reçu la sanction royale. Ce décret modifiait la Loi afin de porter à 50 semaines le nombre maximal de semaines pendant lesquelles les prestations régulières peuvent être versées au cours de la période commençant le 27 septembre 2020 et se terminant le 25 septembre 2021.



**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021****2. Principales conventions comptables**

Le Compte fait partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les états financiers du Compte sont également présentés dans le Volume I des Comptes publics du Canada.

## a) Méthode de comptabilisation

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

## b) Cotisations

Les cotisations sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées, lorsque les travailleurs, par leur emploi, génèrent ces cotisations et la contribution afférente de l'employeur. Les cotisations gagnées dans l'exercice sont évaluées à partir des montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) plus une estimation des montants non cotisés. Les revenus de cotisations comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices antérieurs.

## c) Financement du gouvernement du Canada - Prestation d'assurance-emploi d'urgence

Conformément à l'article 153.111 de la Loi, le Compte est crédité de la somme déterminée par la ministre des Finances qui correspond au coût total de la prestation d'assurance-emploi d'urgence, incluant les coûts liés à cette prestation et celui de son administration. La disposition de cette section est entrée en vigueur en septembre 2020. Le financement du gouvernement du Canada est constaté dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé. Le financement du gouvernement du Canada est comptabilisé dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé. Le financement comptabilisé pour l'exercice financier 2021 est composé des charges relatives à la prestation d'assurance-emploi d'urgence de l'année en cours ainsi que celles de l'année précédente, des coûts supplémentaires associés à l'administration de la prestation d'assurance-emploi d'urgence et des charges liées aux créances douteuses.

## d) Prestations et mesures de soutien

*Prestations de revenu*

Les prestations de revenu (ou prestations selon la partie I de la Loi) sont comptabilisées lorsque les bénéficiaires sont admissibles aux prestations. Une estimation des prestations gagnées par les bénéficiaires relatives à l'exercice financier courant mais pas encore payées est comptabilisée comme prestations à payer. Cette estimation est basée sur les paiements effectués ultérieurement à la fin d'exercice.

Les prestations de revenu offrent un soutien temporaire du revenu aux prestataires pendant qu'ils cherchent un emploi. Les prestations de revenu incluent également les pêcheurs autonomes et des ententes de travail partagé conclues en période de manque de travail temporaire. Elles incluent aussi des prestations spéciales, telles que les prestations de maternité, parentales, de maladie, pour proches aidants et de compassion. Les charges de prestations de revenu représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice financier, selon les semaines auxquelles les prestataires étaient admissibles aux paiements. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont déduits de ces dépenses.

Les taux des prestations de revenu sont établis en fonction de l'année civile. À compter du 1er janvier 2021, le taux maximum est de 595 \$ par semaine et de 573 \$ par semaine pour la période de janvier à décembre 2020, (562 \$ par semaine en 2019). Les prestations sont payées selon le moindre de 55 % de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum. Pour les prestataires faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants, le taux peut être augmenté jusqu'à un maximum du moindre de 80 % de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum. À compter du 27 septembre 2020, le gouvernement a fait la transition vers un régime d'assurance-emploi simplifié. En raison de ces mesures temporaires, les prestataires admissibles pourraient avoir droit à un soutien du revenu régulier d'au moins 500 \$ par semaine pendant un maximum de 50 semaines pour la période du 27 septembre 2020 au 25 septembre 2021.

*Prestation d'assurance-emploi d'urgence*

Un soutien financier de 500 \$ par semaine a été versé aux prestataires qui se sont identifiés comme des salariés ayant subi une perte de revenu pour des raisons liées à la COVID-19 au cours de la période commençant le 15 mars 2020 et se terminant le 3 octobre 2020. Les paiements de la prestation d'assurance-emploi d'urgence peuvent être augmentés d'un montant pour le supplément familial pour les prestataires qui se qualifient comme une famille à faible revenu avec enfants. Les demandes rétroactives de prestation d'assurance-emploi d'urgence devaient être présentées par les prestataires au plus tard le 2 décembre 2020. Les versements excédentaires établis au cours de l'année sont déduits des charges de la prestation d'assurance-emploi d'urgence.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

#### *Paiements de transfert aux provinces et territoires en vertu des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT)*

Les paiements de transfert aux provinces et territoires en vertu des EDMT sont effectués conformément à l'article 63 de la Loi. Tout comme les prestations d'emploi et mesures de soutien, ces paiements de transfert sont comptabilisés comme charges dans l'exercice au cours duquel les provinces ou les territoires ont satisfait aux critères d'admissibilité et où les transferts sont autorisés. Les versements excédentaires aux provinces et territoires sont recouverts et comptabilisés en réduction des charges.

#### *Mesures de soutien*

Les mesures de soutien offrent un soutien financier, notamment sous forme de paiements de transfert, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs et à des employés s'ils risquent de perdre leur emploi. Ces charges incluent les coûts directs des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert et où le transfert est autorisé.

#### *Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés*

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser une partie des prestations de revenu reçues. Les remboursements de prestations reçus et les remboursements estimatifs à recevoir sont établis par l'ARC, selon les déclarations d'impôt traitées et une estimation des déclarations d'impôt non encore traitées. Ces remboursements de prestations sont divulgués dans l'État des résultats et de l'excédent accumulé et dans le Tableau I comme prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés. La prestation d'assurance-emploi d'urgence n'est pas assujettie à ces remboursements.

#### e) Frais d'administration

Les frais d'administration sont chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente. Le Compte n'a pas d'employés et EDSC administre la Loi. En plus d'EDSC, d'autres ministères fédéraux fournissent également des services au Compte. Selon les divers protocoles d'entente, le Compte est facturé au coût et les transactions sont évaluées à la valeur d'échange.

De plus, les frais d'administration payés aux provinces et territoires pour gérer les EDMT sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice selon les dispositions dans les ententes et sont aussi évalués à la valeur d'échange.

#### f) Solde du compte auprès du receveur général du Canada

Le Compte fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue et créditée au Compte est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits et débités au Compte sont prélevés sur le Trésor. Le solde du compte auprès du receveur général du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères au sein du gouvernement fédéral.

#### g) Versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir

Une personne qui a reçu ou obtenu, au titre de prestation d'assurance-emploi d'urgence, un versement auquel elle n'est pas admissible ou un versement supérieur à celui auquel elle est admissible est tenue de rembourser les prestations. Les versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir sont comptabilisés lorsqu'ils sont établis et lorsque la direction dispose d'une base de mesure appropriée. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée pour les créances dont le recouvrement est jugé incertain. La provision pour créances douteuses représente la meilleure estimation par la direction du montant à recevoir irrécouvrable. La provision est déterminée sur la base d'une analyse de l'expérience historique des pertes de prestations de revenu et d'une évaluation des conditions économiques actuelles. Les soldes des versements excédentaires à recevoir sont radiés lorsque la direction détermine que ces versements excédentaires sont irrécouvrables.

#### h) Opérations entre apparentés

#### *Opérations interentités*

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Le Compte est une composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada et est donc lié à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Les opérations interentités sont comptabilisées à leur montant brut et sont évaluées à la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

- i. Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsque les coûts fournis sont recouverts.
- ii. Les biens ou services reçus gratuitement entre entités sous contrôle commun ne sont pas enregistrés.

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021***Autres opérations entre apparentés*

Les apparentés comprennent les personnes qui sont parmi les principaux dirigeants ou les proches parents de ces personnes, ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé d'un des principaux dirigeants ou d'un proche parent de l'un d'eux. Les principaux dirigeants sont des individus ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Compte. Les opérations entre apparentés, autres que les transactions interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

## i) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pour l'exercice. Au moment de la préparation de ces états, la direction croit à la raisonnable de ces estimations et hypothèses. Les principales estimations sont reliées aux revenus et montants à recevoir de cotisations, aux frais d'administration, aux prestations à payer, aux prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés, à la provision pour créances douteuses, à l'estimation des versements excédentaires et des moins payés de prestations présentés à la note 10, aux passifs éventuels et aux montants présentés dans le Tableau II. Les montants réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

**3. Versements excédentaires de prestations et pénalités à recevoir**

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Versements excédentaires de prestations à recevoir .....	754 373	751 143
Pénalités à recevoir .....	183 592	194 290
	937 965	945 433
Moins : provision pour créances douteuses .....	528 993	398 958
	408 972	546 475

Les versements excédentaires sur les demandes de prestations d'assurance-emploi traitées dans l'exercice courant et durant les exercices antérieurs sont détectés par un processus de vérification. Ces versements excédentaires sont comptabilisés en réduction des charges de prestations au cours de l'exercice où ils sont établis.

Une provision pour créances douteuses sur les versements excédentaires de prestations et pénalités à recevoir est enregistrée. La provision est estimée en effectuant un classement par échéance des sommes à recevoir et en appliquant au total de chaque échéance un coefficient établi selon l'expérience de recouvrement, avec un ajustement pour les conditions économiques actuelles.

Des pénalités peuvent être imposées lorsqu'un prestataire ou un employeur effectue une fausse déclaration ou une déclaration trompeuse. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas. Des intérêts sont imputés aux dettes d'assurance-emploi découlant de fausses déclarations. Ceci inclut les versements excédentaires et les pénalités. Selon l'article 56.1(3) du *Règlement sur l'assurance-emploi*, le taux d'intérêt appliqué aux prestataires de l'assurance-emploi, aux employeurs ou aux tiers sur les créances en souffrance est égal à 3 % de plus que le taux d'escompte moyen.

	2021	2020
<b>Versements excédentaires de prestations à recevoir – début de l'exercice .....</b>	<b>751 143</b>	<b>706 263</b>
Versements excédentaires de prestations établies .....	137 440	390 144
Intérêts courus .....	13 553	18 973
Remboursements .....	(101 445)	(305 886)
Versements excédentaires de prestations non recouvrables radiées .....	(46 318)	(58 351)
<b>Versements excédentaires de prestations à recevoir – fin de l'exercice .....</b>	<b>754 373</b>	<b>751 143</b>
<b>Pénalités à recevoir – début de l'exercice .....</b>	<b>194 290</b>	<b>188 724</b>
Pénalités imposées .....	245	54 719
Intérêts courus .....	6 337	8 648
Remboursements .....	(6 830)	(44 486)
Pénalités non recouvrables radiées .....	(10 450)	(13 315)
<b>Pénalités à recevoir – fin de l'exercice .....</b>	<b>183 592</b>	<b>194 290</b>

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – suite**

Au cours de l'exercice 2021, le Compte a imposé un total de 19,9 millions de dollars (27,6 millions en 2020) en intérêts. Le revenu d'intérêt présenté à l'État des résultats et de l'excédent accumulé (15,4 millions de dollars en 2021 et 22,4 millions 2020) est net des intérêts imposés sur les créances considérées non recouvrables (4,5 millions de dollars en 2021 et 5,2 millions en 2020). La provision pour créances douteuses a été augmentée du même montant.

**4. Versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir**

(en milliers de dollars)

	2021	2020
<b>Versements excédentaires de prestations d'assurance-emploi d'urgence à recevoir - début de l'exercice.....</b>	–	–
Versements excédentaires de prestations établies .....	3 180 771	–
Remboursements .....	(122 913)	–
Versements excédentaires de prestations non recouvrables radiés .....	(9 694)	–
	<u>3 048 164</u>	<u>–</u>
Moins: provision pour créances douteuses .....	742 294	–
<b>Versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir - fin de l'exercice</b>	<b>2 305 870</b>	<b>–</b>

Aucune pénalité ni aucun intérêt ne peut être imposé sur un montant à recevoir en raison d'un versement excédentaire de la prestation d'assurance-emploi d'urgence.

**5. Autres charges à payer**

(en milliers de dollars)

	2021	2020
<b>Apparentés</b>		
Frais d'administration payables à des ministères fédéraux.....	110 790	17 501
Retenues d'impôt sur les prestations payables à l'ARC.....	10 112	35 398
Autres déductions.....	345	167
Sommes à payer à EDSC relatives aux EDMT.....	–	5 753
	<u>121 247</u>	<u>58 819</u>
<b>Parties externes</b>		
Retenues d'impôt sur les prestations payables au Québec.....	1 661	2 645
Cessions de prestations payables à des organismes de services sociaux.....	190	1 267
	<u>1 851</u>	<u>3 912</u>
	<u>123 098</u>	<u>62 731</u>

**6. Actifs financiers et passifs**

Les justes valeurs des cotisations à recevoir, des sommes à recevoir des prestataires à revenus élevés, des prestations à payer et des autres charges à payer sont comparables, selon la direction, à leurs valeurs comptables en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Ces actifs financiers et passifs devraient être perçus ou versés au cours du prochain exercice financier.

Les versements excédentaires de prestations et les pénalités à recevoir, et les versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir sont habituellement recouverts ou prévus être recouverts sur une période supérieure à un an. Puisque les intérêts sont imposés seulement sur les versements excédentaires de prestations de revenu découlant de fausses représentations et sur les pénalités, et en raison de la provision pour créances douteuses qui diminuent leurs valeurs comptables, les versements excédentaires de prestations et les pénalités à recevoir et les versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir sont présumés être équivalents à leurs justes valeurs.

Outre l'impact de la pandémie COVID-19 sur les versements excédentaires de prestations d'assurance-emploi d'urgence à recevoir, les prestations à payer et le solde du compte auprès du receveur général du Canada, tous ces actifs financiers et passifs sont survenus dans le cours normal des affaires.

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**7. Comparaison des résultats avec le budget**

Les montants du budget présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé et au Tableau I - Prestations et mesures de soutien, font partie des montants présentés dans les états financiers prospectifs consolidés d'Emploi et Développement social Canada. Les montants du budget sont inclus dans le *Plan ministériel 2020-2021*, à l'exception du montant de la prestation d'assurance-emploi d'urgence qui est inclus dans l'*Énoncé économique de l'automne 2020* ainsi que le financement du gouvernement du Canada qui est directement associé aux charges totales relatives à la prestation d'assurance-emploi d'urgence de 2021 et 2020 tel qu'indiqué dans l'*Énoncé économique de l'automne 2020*.

**8. Cotisations à recevoir et revenus de cotisations**

Les cotisations pour l'exercice financier sont collectées et évaluées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers, plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais pas encore cotisés ou re-cotisés. Le Compte détient également un solde significatif de cotisations à recevoir qui sont exigibles de l'ARC. L'ARC perçoit, au nom du Compte, les cotisations des employeurs et des employés. Les cotisations à recevoir sont encaissées mensuellement en fonction des revenus de prestations prévus et sont ajustées lorsque les montants réels sont connus.

Les revenus de cotisations de 22 881 millions de dollars (22 637 millions en 2020) incluent une estimation des cotisations gagnées dans l'exercice financier mais pas encore cotisées ou re-cotisées au moment de la préparation des états financiers. L'exercice financier 2021 inclut 8 106 millions de dollars en revenus de cotisations prévues pour la période de 3 mois de janvier à mars 2021 (7 217 millions en 2020), soit environ 34,50 % (33,21 % en 2020) du total des revenus de cotisations prévus de 23 495 millions de dollars pour l'année civile 2021 (21 732 millions pour 2020), soustrait des réductions et remboursements. Cette estimation est basée sur le total des gains assurables prévus de 693 146 millions de dollars pour l'année civile 2021 (637 847 millions pour 2020). Les prévisions totales des gains assurables dépendent principalement à la fois de la croissance prévue de l'emploi (5,34 % en 2021 et -4,73 % en 2020) ainsi que des salaires moyens (1,36 % en 2021 et 2,64 % en 2020).

Une variation de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur le total des gains assurables prévus et, par conséquent, sur le revenu de cotisations prévues. Le tableau ci-dessous a été déterminé sur la base des modifications apportées aux hypothèses respectives tout en maintenant constantes toutes les autres hypothèses :

Variable	Variation	Prévision des revenus de cotisations
		janvier-mars 2021
Croissance de l'emploi.....	+/- 0,1 %	+/- 7 millions de dollars
Rémunération moyenne .....	+/- 0,1 %	+/- 3 millions de dollars

Les revenus de cotisations réels pour les années civiles 2020 et 2021 ne seront connus que lorsque l'ARC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel les résultats réels des cotisations ou des nouvelles cotisations seront connus. La différence entre les revenus de cotisations estimés et réels pour l'année civile 2019 déterminés au moment de la préparation des états financiers et inclus dans ces états financiers, est une augmentation des revenus de 99,2 millions de dollars (diminution des revenus de 336,8 millions de dollars pour 2018 dans les états financiers 2020).

Pour l'année civile 2021, le taux de cotisation par tranche de 100 \$ de rémunération assurable a été fixé à 1,58 (1,58 en 2020 et 1,62 en 2019) conformément à l'article 66 de la Loi pour les employés résidents d'une province sans régime provincial. Pour les employés résidents d'une province avec un régime provincial, le taux de cotisation a été fixé à 1,18 pour 2021 (1,20 en 2020 et 1,25 en 2019). La cotisation patronale est calculée au taux de 1,4 fois la cotisation des employés. Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour 2021 est de 56 300 \$ (54 200 \$ en 2020 et 53 100 \$ en 2019).

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent 489,2 millions de dollars (417,4 millions de dollars en 2020) de cotisations versées par le gouvernement fédéral en tant qu'employeur.

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**9. Financement du gouvernement du Canada – Prestation d'assurance-emploi d'urgence**

Le tableau suivant résume la composition du montant total du financement du gouvernement du Canada - prestation d'assurance-emploi d'urgence reconnu au cours de l'année:

	2021	2020
Prestation d'assurance-emploi d'urgence		
Charges pour l'année se terminant le 31 mars 2021.....	24 644 279	–
Charges pour l'année se terminant le 31 mars 2020.....	1 761 404	–
	26 405 683	–
Créances douteuses.....	751 988	–
Frais d'administration.....	173 761	–
	27 331 432	–

**10. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations***Prestations de revenu*

La vérification des demandes de prestations de revenu est effectuée non seulement avant mais aussi après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations. Cette vérification utilise une approche de mesures de contrôle automatisées en premier lieu combinée avec des activités de vérification d'après-paiement.

Afin d'évaluer l'exactitude des paiements de prestations, EDSC a mis en place un programme qui établit un taux annuel d'exactitude de paiement et évalue, par extrapolation statistique, la valeur la plus probable des versements inexacts de prestations.

Pour les prestations de revenu payées durant la période de douze mois terminée le 31 mars 2021, ces versements excédentaires et ces moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 1 235,4 millions et 149,4 millions de dollars (862,6 millions et 193,2 millions en 2020). EDSC utilise le taux annuel d'exactitude de paiement (selon trois sources d'erreurs: erreurs des prestataires; erreurs des employeurs; erreurs administratives) et la valeur estimative des erreurs pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer les systèmes et les pratiques de traitement des demandes de prestations.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, tel qu'indiqué à la note 3, ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés ci-dessus pour la même période.

*Prestation d'assurance-emploi d'urgence*

Les demandes de prestation d'assurance-emploi d'urgence sont assujetties à des mesures d'intégrité après paiement. Les versements excédentaires et les moins-payés détectés seront reconnus comme il se doit au fur et à mesure que les mesures d'intégrité seront complétées. Les versements excédentaires constatés au cours de l'exercice sont indiqués à la note 4.

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**11. Frais d'administration**

(en milliers de dollars)

	2021	2020
<b>Apparentés</b>		
Emploi et Développement social Canada		
Frais relatifs au personnel.....	1 361 912	973 371
Frais non reliés au personnel.....	600 111	432 750
Agence du revenu du Canada		
Perception des cotisations et décisions.....	280 310	212 653
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Régimes de soins de santé et d'assurance de la fonction publique.....	103 264	88 983
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Tribunal de la sécurité sociale.....	13 990	14 069
Service administratif des tribunaux judiciaires		
Service administratif des tribunaux judiciaires.....	1 012	1 138
	<u>2 360 599</u>	<u>1 722 964</u>
Moins : recouvrement des frais auprès du Régime de pensions du Canada pour la gestion du registre des numéros d'assurance social.....	4 682	4 609
	<u>2 355 917</u>	<u>1 718 355</u>
<b>Parties externes</b>		
Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires relatifs aux EDMT.....	191 756	190 680
	<u>2 547 673</u>	<u>1 909 035</u>

Les frais d'administration comprennent un montant de 173,8 millions de dollars pour les coûts supplémentaires liés à l'administration de la prestation d'assurance-emploi d'urgence, lesquels seront recouverts auprès du gouvernement du Canada.

**12. Obligations contractuelles**

De par leur nature, les activités du Compte peuvent donner lieu à des ententes en vertu desquelles le Compte sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026 et exercices ultérieurs	Total
<b>Apparentés</b>						
Frais d'administration.....	2 513 198	–	–	–	–	2 513 198
<b>Parties externes</b>						
Transferts aux provinces et territoires, incluant les frais d'administration relatifs aux EDMT.....	2 566 756	–	–	–	–	2 566 756
Autres paiements de transfert.....	131 023	123 863	122 634	121 517	486 068	985 105
<b>Total.....</b>	<b>5 210 977</b>	<b>123 863</b>	<b>122 634</b>	<b>121 517</b>	<b>486 068</b>	<b>6 065 059</b>

Les frais d'administration sont chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente (PE) avec des parties liées. Les PE peuvent être résiliés avec un avis écrit et l'un des plus importants PE requiert un avis écrit d'un an. Par conséquent, les frais d'administration divulgués sont une estimation des coûts qui seront imputés au Compte au cours du prochain exercice. Des frais d'administration devraient continuer à être imputés au Compte au cours des prochains exercices financiers, mais ne peuvent être raisonnablement estimés en ce moment.

Les EDMT exigent une période de préavis de deux années pour la résiliation des ententes pour 7 provinces et 1 territoire, pour les autres provinces et territoires la période de préavis est d'une année. Les obligations de 2023 ne peuvent être raisonnablement estimées.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – fin

## 13. Opérations entre apparentés

Le Compte effectue des opérations avec des ministères et des entités du gouvernement fédéral dans le cours normal de ses activités. Le détail de ces transactions est présenté à la note 4, note 5, note 8, note 9, note 11 et note 12.

Aucune transaction significative avec les principaux dirigeants et leurs proches parents n'a été conclue à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Le Compte reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. La valeur de ces services d'audit n'est pas significative aux fins des états financiers du Compte et n'a donc pas été enregistrée.

## 14. Passif éventuel

Dans le cours normal des activités, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme charge dans l'exercice au cours duquel le résultat de la cause sera déterminable. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte puisque le montant total du passif éventuel, incluant les demandes liées à la prestation d'assurance-emploi d'urgence, est estimé à 14,6 millions de dollars au 31 mars 2021 (23,4 millions au 31 mars 2020).

## Tableau I – Prestations et mesures de soutien pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
	(note 7)		
<b>Partie I – Prestations de revenu</b>			
<b>Soutien du revenu</b>			
Régulières .....	12 035 000	24 407 359	11 131 343
Aux pêcheurs.....	353 000	349 213	341 976
Travail partagé .....	99 000	173 404	16 747
	12 487 000	24 929 976	11 490 066
<b>Prestations spéciales</b>			
Parentales .....	3 246 000	3 129 736	2 952 142
De maladie .....	1 958 000	1 990 884	1 904 756
De maternité.....	1 324 000	1 303 261	1 229 011
Proches aidants.....	96 000	104 084	92 451
De compassion .....	54 000	51 008	49 641
D'adoption .....	–	17 153	20 507
Travail indépendant.....	12 000	12 403	11 366
	6 690 000	6 608 529	6 259 874
<b>Total des prestations de revenu.....</b>	<b>19 177 000</b>	<b>31 538 505</b>	<b>17 749 940</b>
Moins : prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	294 000	269 848	237 048
<b>Total partie I.....</b>	<b>18 883 000</b>	<b>31 268 657</b>	<b>17 512 892</b>
<b>Partie II – Prestations d'emploi et mesures de soutien</b>			
<b>Prestations d'emploi</b>			
Paiements de transfert aux provinces et territoires relatifs aux EDMT.....	2 300 000	2 300 000	2 329 238
<b>Mesures de soutien</b>			
Partenariats du marché du travail.....	153 637	141 235	144 225
Recherche et innovation .....	1 233	2 184	2 709
	154 870	143 419	146 934
<b>Total partie II.....</b>	<b>2 454 870</b>	<b>2 443 419</b>	<b>2 476 172</b>
<b>Partie VIII – Prestation d'assurance-emploi d'urgence</b>			
Prestation d'assurance-emploi d'urgence.....	35 000 000	24 644 279	1 761 404
<b>Total des prestations et mesures de soutien.....</b>	<b>56 337 870</b>	<b>58 356 355</b>	<b>21 750 468</b>



## Compte des opérations de l'assurance-emploi – fin

Tableau II – État des résultats et du déficit accumulé  
pour la période du 1er janvier au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2020	2019
<b>Revenus</b>		
Cotisations .....	21 846 803	23 168 609
Pénalités .....	13 257	55 031
Intérêts .....	18 115	22 460
	<b>21 878 175</b>	<b>23 246 100</b>
<b>Charges</b>		
Prestation d'assurance-emploi d'urgence.....	26 426 412	–
Prestations de revenu.....	23 592 638	17 207 672
Transfert aux provinces et territoires relatifs aux EDMT.....	2 308 630	2 290 078
Mesures de soutien.....	143 428	174 121
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	(197 914)	(288 980)
	<b>52 273 194</b>	<b>19 382 891</b>
Frais d'administration.....	2 436 465	1 889 641
Créances douteuses .....	896 951	73 702
	<b>55 606 610</b>	<b>21 346 234</b>
Surplus (déficit) net de l'exercice avant le financement du gouvernement du Canada.....	(33 728 435)	1 899 866
Financement du gouvernement du Canada - Prestation d'assurance-emploi d'urgence .....	27 300 631	–
Excédent (déficit) net de la période.....	(6 427 804)	1 899 866
<b>Excédent accumulé – début de la période.....</b>	<b>5 173 873</b>	<b>3 274 007</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé – fin de la période.....</b>	<b>1 253 931</b>	<b>5 173 873</b>

Les estimations fournies dans ce tableau pour l'année civile 2020, lequel est préparé selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont utilisées par la Commission pour établir le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année civile subséquente.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 5

*Comptes publics du Canada  
2020-2021*

## **Créditeurs et charges à payer au 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Créditeurs et charges à payer.....	156
Revenus reportés.....	160
Créditeurs fiscaux.....	164
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	165
Intérêts et dette échue.....	166

## Créditeurs et charges à payer

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique Créditeurs et charges à payer. L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provisions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée au président du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La plupart des tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

**Tableau 5.1**  
**Créditeurs et charges à payer**

(en dollars)

	2021	2020
Autres créditeurs et charges à payer, tableau 5.2.....	61 459 516 832	49 055 139 904
Revenus reportés, tableau 5.5.....	10 424 444 825	10 521 738 148
Créditeurs fiscaux, tableau 5.6.....	71 515 701 859	60 186 063 749
Provision pour passif éventuel.....	44 814 963 052	24 928 489 281
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, tableau 5.7.....	14 483 522 867	14 645 749 293
Intérêts et dette échue, tableau 5.9.....	4 698 671 072	4 495 597 460
Total.....	207 396 820 507	163 832 777 835

## Autres créditeurs et charges à payer

**Tableau 5.2**  
**Autres créditeurs et charges à payer**

(en dollars)

	2021	2020
Créditeurs.....	42 863 434 922	37 168 676 111
Plus : redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	1 540 829 927	1 461 472 460
	<b>44 404 264 849</b>	<b>38 630 148 571</b>
Salaires et avantages sociaux courus.....	6 347 465 893	7 306 980 972
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3.....	84 212 629	150 375 319
Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones, tableau 5.4.....	10 049 310 923	2 358 189 879
Retenues salariales diverses.....	130 861 426	112 259 829
Autres.....	443 401 111	497 185 334
Total.....	61 459 516 832	49 055 139 904

<sup>1</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

### Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État et autres entités consolidées.

### Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

## Effets à payer aux organisations internationales

Des souscriptions au capital-actions, des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces, d'effets à payer, ou des deux, qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, prêts et avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.12 de la section 9 de ce volume.

**Tableau 5.3**  
**Effets à payer aux organisations internationales**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits		Paiements et autres débits		31 mars 2021
		Émissions		Encaissement		
		d'effets	Réévaluation <sup>1</sup>	d'effets	Réévaluation <sup>1</sup>	
Ministère des Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	4 515 764	–	–	–	484 000	4 031 764
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures .	112 101 264	–	–	50 365 690	11 694 000	50 041 574
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	33 758 291	–	–	–	3 619 000	30 139 291
Total .....	150 375 319	–	–	50 365 690	15 797 000	84 212 629

<sup>1</sup> Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

## Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones

Ce compte comptabilise l'administration des impôts ou des taxes par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, des territoires et des gouvernements autochtones, au titre des accords signés par le ministre des Finances en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et, dans le cas de la taxe sur les produits et services des Premières Nations, en vertu de la *Loi sur la taxe sur les produits et services des Premières Nations*.

Le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Finances, a conclu des accords avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt sur le revenu des particuliers, de même qu'avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec et de l'Alberta) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt des sociétés, et du paiement des montants cotisés en conformité avec les modalités au titre desdits accords.

Des accords ont également été conclus avec certains gouvernements autochtones en vue de la perception de l'impôt sur le revenu des particuliers des Premières Nations; de la taxe de vente des Premières Nations perçue sur les carburants, le tabac et l'alcool; et de la taxe sur les produits et services des Premières Nations perçue sur la même gamme de produits et services que la taxe fédérale sur les produits et services. Le versement de paiements aux gouvernements autochtones se fait en conformité aux modalités contenues dans chacun des accords.

Ce compte comptabilise également les opérations relatives à la taxe de vente harmonisée effectuées au titre des accords qu'a signés le gouvernement du Canada avec les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador. Il renferme également les paiements versés aux provinces au titre de ces ententes. En date du 1er avril 2013, la province de la Colombie-Britannique est retournée au régime de la taxe de vente provinciale.

De plus, ce compte comptabilise les transactions liées aux accords de coordination de la taxation du cannabis conclus avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Manitoba). Les provinces et les territoires tirent des revenus des droits d'accise sur le cannabis imposés en vertu de la *Loi de 2001 sur l'accise*. Le gouvernement du Canada paie les provinces mensuellement en fonction des droits évalués, conformément aux accords.

Les Comptes publics du Canada présentent des renseignements pour l'exercice allant d'avril à mars, tandis que l'impôt est généralement calculé selon une année civile. Certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être liées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice, des versements sont effectués, en fonction des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années civiles précédentes.

**Tableau 5.4**  
**Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
Total de l'impôt sur le revenu des particuliers géré par le gouvernement du Canada .....	2 730 389 922	81 728 102 461		84 458 492 383
Moins : versements aux provinces, territoires et gouvernements autochtones				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			1 480 613 675	1 480 613 675
Île-du-Prince-Édouard .....			417 615 165	417 615 165
Nouvelle-Écosse .....			2 865 582 025	2 865 582 025
Nouveau-Brunswick .....			1 838 084 516	1 838 084 516
Ontario .....			39 671 294 070	39 671 294 070
Manitoba .....			3 502 964 312	3 502 964 312
Saskatchewan .....			2 419 908 530	2 419 908 530
Alberta .....			10 202 779 615	10 202 779 615
Colombie-Britannique .....			10 437 258 803	10 437 258 803
Yukon .....			75 030 301	75 030 301
Territoires du Nord-Ouest .....			77 620 717	77 620 717
Nunavut .....			22 878 885	22 878 885
Gouvernements autochtones .....			31 040 214	31 040 214
			<b>73 042 670 828</b>	<b>73 042 670 828</b>
<b>Total de l'impôt sur le revenu des particuliers, en main.....</b>	<b>2 730 389 922</b>	<b>81 728 102 461</b>	<b>73 042 670 828</b>	<b>11 415 821 555</b>
Total de l'impôt des sociétés géré par le gouvernement du Canada .....	3 690 200 779	22 728 570 428		26 418 771 207
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			333 143 084	333 143 084
Île-du-Prince-Édouard .....			70 569 474	70 569 474
Nouvelle-Écosse .....			415 759 310	415 759 310
Nouveau-Brunswick .....			352 175 570	352 175 570
Ontario .....			16 851 252 813	16 851 252 813
Québec .....			77 272 027	77 272 027
Manitoba .....			480 405 010	480 405 010
Saskatchewan .....			605 162 271	605 162 271
Alberta .....			158 572 813	158 572 813
Colombie-Britannique .....			3 874 505 609	3 874 505 609
Yukon .....			16 185 878	16 185 878
Territoires du Nord-Ouest .....			8 034 182	8 034 182
Nunavut .....			21 727 923	21 727 923
			<b>23 264 765 964</b>	<b>23 264 765 964</b>
<b>Total de l'impôt des sociétés, en main.....</b>	<b>3 690 200 779</b>	<b>22 728 570 428</b>	<b>23 264 765 964</b>	<b>3 154 005 243</b>
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par le gouvernement du Canada .....	(4 174 446 354)	30 944 188 439		26 769 742 085
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			1 065 933 220	1 065 933 220
Île-du-Prince-Édouard .....			322 757 721	322 757 721
Nouvelle-Écosse .....			2 049 041 612	2 049 041 612
Nouveau-Brunswick .....			1 531 473 134	1 531 473 134
Ontario .....			26 540 941 484	26 540 941 484
			<b>31 510 147 171</b>	<b>31 510 147 171</b>
<b>Total de la taxe de vente harmonisée, en main.....</b>	<b>(4 174 446 354)</b>	<b>30 944 188 439</b>	<b>31 510 147 171</b>	<b>(4 740 405 086)</b>

**Tableau 5.4**  
**Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones – fin**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
Total de la taxe sur le cannabis gérée par le gouvernement du Canada.....	112 045 532	395 763 093		507 808 625
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			4 513 346	4 513 346
Île-du-Prince-Édouard .....			1 406 278	1 406 278
Nouvelle-Écosse .....			7 436 836	7 436 836
Nouveau-Brunswick .....			6 529 414	6 529 414
Ontario.....			67 440 815	67 440 815
Québec.....			57 354 022	57 354 022
Saskatchewan .....			11 357 164	11 357 164
Alberta.....			98 808 178	98 808 178
Colombie-Britannique .....			32 261 951	32 261 951
Yukon.....			412 697	412 697
Territoires du Nord-Ouest.....			331 838	331 838
Nunavut .....			66 875	66 875
			<i>287 919 414</i>	<i>287 919 414</i>
<b>Total de la taxe sur le cannabis, en main.....</b>	<b>112 045 532</b>	<b>395 763 093</b>	<b>287 919 414</b>	<b>219 889 211</b>
Total de la taxe de vente des Premières Nations gérée par le gouvernement du Canada .....	–	8 861 170	–	8 861 170
Moins : versements aux gouvernements autochtones.....	–	–	8 861 170	8 861 170
<b>Total de la taxe de vente des Premières Nations, en main .....</b>	<b>–</b>	<b>8 861 170</b>	<b>8 861 170</b>	<b>–</b>
Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations gérée par le gouvernement du Canada.....	–	21 107 507	–	21 107 507
Moins : versements aux gouvernements autochtones.....	–	–	21 107 507	21 107 507
<b>Total de la taxe de vente sur les produits et services   des Premières Nations, en main.....</b>	<b>–</b>	<b>21 107 507</b>	<b>21 107 507</b>	<b>–</b>
<b>Total .....</b>	<b>2 358 189 879</b>	<b>135 826 593 098</b>	<b>128 135 472 054</b>	<b>10 049 310 923</b>

### Retenues salariales diverses

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

### Autres

Divers créditeurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes sont comptabilisés dans ce compte.

## Revenus reportés

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice, mais dont les marchandises ou les services seront livrés ou rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir. Les revenus reportés principaux de 50 millions de dollars ou plus sont rapportés individuellement. Il présente aussi séparément les revenus encaissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

**Tableau 5.5**  
**Revenus reportés**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
<b>Revenus reportés</b>				
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté .....	593 793 199	1 075 568 759	748 325 744	921 036 214
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Droits de licence de spectre .....	9 304 232 514	208 334 834	628 425 057	8 884 142 291
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada ..	87 473 091	182 468 672	157 361 380	112 580 383
	9 391 705 605	390 803 506	785 786 437	8 996 722 674
Autres revenus reportés .....	472 823 991	792 216 001	829 537 354	435 502 638
<b>Total .....</b>	<b>10 458 322 795</b>	<b>2 258 588 266</b>	<b>2 363 649 535</b>	<b>10 353 261 526</b>
<b>Autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées</b>				
<b>Comptes de dons et de legs</b>				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Ententes relatives aux frais partagés – Recherches .....	13 254 385	5 496 451	3 421 972	15 328 864
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Dons désignés				
Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy .....	4 399 228	–	198 498	4 200 730
Fonds pour les soldats blessés .....	700	–	–	700
	4 399 928	–	198 498	4 201 430
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration .....	143 672	1 510	–	145 182
Dons – Rideau Hall .....	19 821	–	–	19 821
	163 493	1 510	–	165 003
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Parrainage collectif et dons .....	41 946	2 556	22 708	21 794
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Dépôts pour projets divers .....	35 300 772	15 448 174	8 285 680	42 463 266
Espèces en voie de disparition – Dons .....	10 962	1 365	–	12 327
	35 311 734	15 449 539	8 285 680	42 475 593
Famille, Enfants et Développement social				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail				
Libéralités .....	113 452	–	–	113 452
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales .....	4 371 776	2 210 270	2 810 569	3 771 477
Prix du Premier ministre .....	100 680	–	100 000	680
	4 472 456	2 210 270	2 910 569	3 772 157
Agence spatiale canadienne				
RADARSAT-2 .....	2 198	–	–	2 198
RADARSAT-2 – Données de satellite .....	99 423	985 747	1 042 947	42 223
	101 621	985 747	1 042 947	44 421
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds de fiducie .....	200 237	1 867	10 000	192 104
	4 774 314	3 197 884	3 963 516	4 008 682



**Tableau 5.5**  
**Revenus reportés – fin**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
Patrimoine canadien				
Bibliothèque et Archives du Canada				
Compte spécial de fonctionnement .....	1 017 955	672 627	590 809	1 099 773
Office national du film				
Dons à la Couronne .....	15 870	–	670	15 200
	1 033 825	672 627	591 479	1 114 973
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dons désignés.....	1 247	–	–	1 247
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dons aux fins de recherches.....	1 791 376	4 239 571	4 281 495	1 749 452
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Entente de parrainage – Contributions .....	168 653	–	200	168 453
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN) .....	7 163	–	–	7 163
Fondation de la police montée .....	468 561	158 289	–	626 850
Programme de subventions pour les recours civils.....	429	–	429	–
	644 806	158 289	629	802 466
Transports				
Ministère des Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Recherche et développement sur le transport.....	1 785 982	1 820 016	2 497 838	1 108 160
Total des comptes de dons et de legs.....	63 316 488	31 038 443	23 263 815	71 091 116
<b>Intérêts provenant des comptes de dotations</b>				
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Intérêts – Maison-Laurier				
(Compte de fiducie de Mackenzie King) .....	–	2 115	2 115	–
Innovation, Sciences et Développement économique				
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds pour les boursiers de la Reine.....	93 644	3 179	10 000	86 823
Conseil national des recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes .....	–	50 000	50 000	–
	93 644	53 179	60 000	86 823
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dotations pour la recherche en santé.....	5 221	139	–	5 360
Total des intérêts provenant des comptes de dotations .....	98 865	55 433	62 115	92 183
Total des autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées .....	63 415 353	31 093 876	23 325 930	71 183 299
Total des revenus reportés.....	10 521 738 148	2 289 682 142	2 386 975 465	10 424 444 825

### Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté

Ce compte a été établi afin d'inscrire les frais pour les services d'immigration et de citoyenneté, et les droits et privilèges à être rendus par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de ses règlements, ainsi que la *Loi sur la citoyenneté* et de ses règlements.

### Droits de licence de spectre

Ce compte a été établi afin d'inscrire : a) les fonds reçus par les ventes aux enchères de spectre, qui sont constatés aux revenus selon la période des licences; et b) les fonds provenant des droits de licence de spectre reçus vers la fin de l'exercice mais applicables à l'exercice suivant.

### Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des sources telles que les frais d'examen et d'enregistrement des brevets et marques de commerce qui seront comptabilisés dans les revenus des années subséquentes.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Recherches**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets à frais partagés, et pour tous les paiements futurs liés à un programme provincial qui seront effectués au nom de la province par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dans le cadre d'un projet connexe. Les fonds sont versés au nom des déposants au fur et à mesure que les projets précis sont engagés.

### **Dons désignés – Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons ayant pour but d'apporter une aide à la construction d'un centre d'accueil au Mémorial national du Canada à Vimy.

### **Dons désignés – Fonds pour les soldats blessés**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé visant à appuyer le projet pilote conçu pour aider les Anciens Combattants privés de leurs droits qui sont en situation de crise.

### **Accords de partage de frais et autres accords de collaboration**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

### **Dons – Rideau Hall**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cadeaux, les dons ou les legs à Rideau Hall, reçus d'organismes privés et de particuliers afin de financer des initiatives particulières.

### **Parrainage collectif et dons**

Ce compte a été établi par le ministère de la Défense nationale afin de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres paliers de gouvernement ou d'individus pour des événements, la conduite d'opérations et la construction d'immobilisations, conformes au mandat du ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

### **Dépôts pour projets divers**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches et d'efforts d'assainissements.

### **Espèces en voie de disparition – Dons**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d'organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

### **Libéralités – Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* afin d'inscrire les fonds, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de déboursier ces libéralités à la discrétion du Centre.

### **Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les clients afin d'être utilisés comme paiements pour les services fournis par le ministère.

### **Prix du Premier ministre**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers afin de promouvoir l'excellence dans l'enseignement en vertu du prix du Premier ministre.

### **RADARSAT-2**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées pour l'installation et l'aménagement du personnel de MacDonald, Dettwiler and Associates.

### **RADARSAT-2 – Données de satellite**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de MacDonald, Dettwiler and Associates pour la réception, l'archivage, le catalogage et l'acquisition de services de satellite.

### **Fonds de fiducie – Conseil de recherches en sciences humaines**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

### **Compte spécial de fonctionnement**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* afin d'inscrire les fonds reçus sous forme de dons aux fins de Bibliothèque et Archives Canada. Les fonds requis aux fins de la Loi peuvent être versés à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

### **Dons à la Couronne**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons pour la réalisation d'oeuvres cinématographiques.

### **Dons désignés – Ministère des Pêches et des Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons désignés destinés aux activités de recherche, de développement, de gestion et de promotion des enjeux relatifs aux pêches et océans.

### **Dons aux fins de recherches**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d'inscrire les dons et les contributions provenant d'organisations et de particuliers aux fins de recherches en santé.

### **Entente de parrainage – Contributions**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

### **Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (Région de la Capitale nationale)**

Ce compte a été établi afin d'administrer des fonds de parrainage pour appuyer la fanfare de la Gendarmerie royale du Canada.

### **Fondation de la police montée**

Ce compte est utilisé pour inscrire les fonds provenant de la Fondation de la police montée pour la vente de chevaux excédentaires de la Gendarmerie royale du Canada. Les produits de la vente sont utilisés afin de couvrir les dépenses liées à l'amélioration du Programme d'élevage du Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada.

### **Programme de subventions pour les recours civils**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vertu de la *Loi sur la déchéance civile* de la Colombie-Britannique. Ces subventions sont utilisées pour l'approvisionnement d'équipement de police spécialisé et de formation.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Recherche et développement sur le transport**

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire; a) les fonds provenant d'ententes à frais partagés ayant pour but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et b) les fonds provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

### **Intérêts – Maison-Laurier (compte de fiducie de Mackenzie King)**

Feu le très honorable W. L. Mackenzie King a légué au gouvernement du Canada la Maison-Laurier à Ottawa et la somme de 225 000 \$. Ce montant a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations d'études et de recherches.

### **Fonds pour les boursiers de la Reine**

Ce fonds représente une subvention de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-74 portant affectation de crédits*. L'intérêt accumulé est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

### **Fonds de H.L. Holmes**

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

### Créditeurs fiscaux

Les créditeurs fiscaux sont basés sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

**Tableau 5.6**  
**Créditeurs fiscaux**

(en dollars)

	2021	2020
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents .....	39 435 423 518	34 144 018 147
Impôt sur le revenu des sociétés .....	17 882 454 603	12 867 493 157
Taxe sur les produits et services .....	14 129 787 504	12 982 736 362
Droits de douanes à l'importation et taxes et droits d'accise .....	68 036 234	191 816 083
Total .....	71 515 701 859	60 186 063 749

### Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

### Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

### Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

### Douanes et accise

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

## Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif environnemental est fondé sur la meilleure estimation du gouvernement pour le montant requis afin d'assainir le site aux normes environnementales minimales actuelles. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts estimatifs du gouvernement associés à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre hors service les immobilisations corporelles.

**Tableau 5.7**

### Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

(en dollars)

	2021	2020
<b>Passifs d'assainissement pour les sites contaminés</b>		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.....	16 578	16 253
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire .....	9 253 200	9 284 096
Défense nationale		
Ministère de la Défense nationale .....	581 294 610	541 307 536
Environnement et Changement climatique		
Ministère de l'Environnement .....	199 630 886	206 021 558
Agence Parcs Canada .....	98 411 274	96 177 742
	<b>298 042 160</b>	<b>302 199 300</b>
Infrastructure et Collectivités		
Autorité du pont Windsor-Détroit .....	4 477 000	9 088 000
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.....	31 157 000	34 396 000
	<b>35 634 000</b>	<b>43 484 000</b>
Innovation, Sciences et Développement économique		
Conseil national de recherches du Canada .....	2 242 853	2 358 615
Patrimoine canadien		
Société Radio-Canada.....	137 000	273 000
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne		
Ministère des Pêches et des Océans .....	281 036 487	268 022 078
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord		
Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord.....	4 095 477 846	4 361 394 318
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles.....	1 950 271	1 866 717
Énergie atomique du Canada limitée.....	790 190 000	877 196 000
	<b>792 140 271</b>	<b>879 062 717</b>
Sécurité publique et Protection civile		
Agence des services frontaliers du Canada .....	1 444 350	1 770 812
Gendarmerie royale du Canada .....	10 807 149	11 260 019
Service correctionnel du Canada.....	2 656 531	2 649 382
	<b>14 908 030</b>	<b>15 680 213</b>
Services aux Autochtones		
Ministère des Services aux Autochtones .....	402 742 158	379 387 007
Services publics et Approvisionnement		
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux .....	234 190 334	253 480 574
Commission de la capitale nationale .....	64 049 000	63 901 000
	<b>298 239 334</b>	<b>317 381 574</b>
Transports		
Ministère des Transports.....	233 473 423	250 208 263
VIA Rail Canada Inc. ....	6 140 000	5 090 000
	<b>239 613 423</b>	<b>255 298 263</b>
Passifs d'assainissement bruts pour les sites contaminés.....	<b>7 050 777 950</b>	<b>7 375 148 970</b>
Moins recouvrements prévus – Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord.....	<b>25 244 271</b>	<b>25 655 597</b>
Passifs d'assainissement nets pour les sites contaminés .....	<b>7 025 533 679</b>	<b>7 349 493 373</b>
<b>Autres éléments de passif environnemental</b>		
Défense nationale		
Ministère de la Défense nationale (sites touchés par des munitions explosives non explosées).....	94 731 929	110 313 796
<b>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</b>		
Ressources naturelles		
Énergie atomique du Canada limitée (déclassement des installations nucléaires).....	7 362 192 000	7 184 910 000
Autres.....	1 065 260	1 032 124
Total des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	<b>7 363 257 260</b>	<b>7 185 942 124</b>
Total du passif environnemental et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	<b>14 483 522 867</b>	<b>14 645 749 293</b>

**Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés****Tableau 5.8****Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture .....	7 375 148 970	6 478 074 737
Moins : Dépenses reliées à la réduction des passifs d'ouverture.....	502 052 317	585 673 239
Plus :		
Changement dans les coûts de remise en état estimés .....	137 904 208	1 428 328 494
Nouveau passif relatif à des sites non inscrits antérieurement .....	39 777 089	54 418 978
Solde de clôture (brut) .....	7 050 777 950	7 375 148 970
Recouvrements prévus.....	25 244 271	25 655 597
Solde de clôture (net) .....	7 025 533 679	7 349 493 373

En plus des dépenses réduisant des passifs comptabilisés précédemment, le gouvernement a également dépensé 32 594 162 \$ (14 889 737 \$ en 2020) en coûts de remise en état des sites contaminés au moment où ils furent connus au cours de l'exercice.

**Intérêts et dette échue****Tableau 5.9****Intérêts et dette échue**

(en dollars)

	2021	2020
Intérêts échus .....	330 400 169	356 331 884
Intérêts courus.....	3 929 763 228	3 667 732 195
Dette échue .....	438 507 675	471 533 381
Total .....	4 698 671 072	4 495 597 460

**Intérêts échus**

Les intérêts échus représentent l'intérêt échue et payable sur la dette obligataire, mais qui n'a pas été encaissé par les détenteurs d'obligations.

**Intérêts courus**

Les intérêts courus représentent l'intérêt accumulé au 31 mars sur la dette obligataire et sur certains autres éléments de passif, et dont les intérêts sont payables à une date ultérieure.

**Dette échue**

Ce compte inscrit les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente.

# Section 6

## *Comptes publics du Canada 2020-2021*

### **Dette portant intérêt au 31 mars**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Dette non échue	
Obligations négociables .....	169
Bons du Trésor .....	171
Titres au détail .....	172
Bons du Canada .....	173
Billets à moyen terme .....	173
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés .....	174
Réévaluation des swaps de devises .....	174
Taux d'intérêt .....	174
Échéance de la dette du gouvernement .....	175
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de sa Majesté .....	176
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	176
Régimes de retraite et autres avantages futurs	
Régimes de retraite du secteur public .....	181
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants .....	201
Autres passifs	
Régime de pensions du Canada .....	203
Compte des rentes sur l'État .....	205
Comptes de dépôt et en fiducie .....	206
Autres comptes à fins déterminées .....	214
États supplémentaires	
Régime de pensions du Canada .....	227
Compte des rentes sur l'État .....	261
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charges) .....	271

## Dettes portant intérêt

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les Rapports de l'auditeur indépendant y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

**Tableau 6.1**  
**Dettes portant intérêt**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
<b>Dettes non échues<sup>1</sup></b>				
À payer en monnaie canadienne				
Obligations négociables, tableau 6.2.....	596 864 101 250	371 253 685 750	92 811 433 000	875 306 354 000
Bons du Trésor, tableau 6.3.....	151 867 000 000	671 475 001 000	604 567 000 000	218 775 001 000
Titres au détail, tableau 6.4.....	497 219 882	–	198 246 663	298 973 219
	<u>749 228 321 132</u>	<u>1042 728 686 750</u>	<u>697 576 679 663</u>	<u>1094 380 328 219</u>
À payer en devises				
Obligations négociables, tableau 6.2.....	12 668 400 000	–	1 358 100 000	11 310 300 000
Bons du Canada, tableau 6.5.....	2 159 673 642	34 195 388 335	32 301 468 051	4 053 593 926
Billets à moyen terme, tableau 6.6.....	1 112 580 000	–	1 049 745 000	62 835 000
	<u>15 940 653 642</u>	<u>34 195 388 335</u>	<u>34 709 313 051</u>	<u>15 426 728 926</u>
Total – Dette contractée sur les marchés.....	<u>765 168 974 774</u>	<u>1076 924 075 085</u>	<u>732 285 992 714</u>	<u>1109 807 057 145</u>
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, tableau 6.7.....	2 486 918 067	11 665 725 831	4 462 156 996	9 690 486 902
Total – Dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis.....	<u>767 655 892 841</u>	<u>1088 589 800 916</u>	<u>736 748 149 710</u>	<u>1119 497 544 047</u>
Réévaluation des swaps de devises.....	10 592 217 622	(10 141 905 248)	–	450 312 374
Obligation découlant de contrats de location-acquisition, tableau 6.12.....	2 912 899 392	29 163 993	234 360 262	2 707 703 123
Obligation en vertu des partenariats public-privé.....	2 590 029 904	68 013 718	127 047 048	2 530 996 574
Total – Dette non échue.....	<u>783 751 039 759</u>	<u>1078 545 073 379</u>	<u>737 109 557 020</u>	<u>1125 186 556 118</u>
<b>Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs</b>				
Régimes de retraite du secteur public, tableau 6.15.....	168 596 591 007	24 561 324 933	24 396 897 288	168 761 018 652
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, Autres passifs	126 377 621 000	23 707 415 000	5 899 257 000	144 185 779 000
Comptes du Régime de pensions du Canada, tableau 6.29.....	278 626 259	90 246 355 723	90 385 647 499	139 334 483
Compte des rentes sur l'État.....	114 761 241	5 470 739	22 433 356	97 798 624
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.30.....	1 334 625 463	1 580 557 447	899 697 069	2 015 485 841
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.33.....	4 322 597 264	1 375 998 414	1 239 880 183	4 458 715 495
	<u>6 050 610 227</u>	<u>93 208 382 323</u>	<u>92 547 658 107</u>	<u>6 711 334 443</u>
Total – Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs.....	<u>301 024 822 234</u>	<u>141 477 122 256</u>	<u>122 843 812 395</u>	<u>319 658 132 095</u>
Total.....	<u>1 084 775 861 993</u>	<u>1 220 022 195 635</u>	<u>859 953 369 415</u>	<u>1 444 844 688 213</u>

<sup>1</sup> Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.11.



## **Dettes non échues**

La dette non échue représente les obligations financières résultant de reconnaissances de dettes émises par le gouvernement du Canada, lesquelles ne sont pas encore arrivées à échéance, la réévaluation des swaps de devises, les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et les obligations en vertu des partenariats public-privé.

Les titres détenus par le gouvernement ont été déduits de la dette non échue, afin d'inscrire le passif du gouvernement envers les tiers.

## **Obligations négociables**

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupons ou d'immatriculation;
- valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endossement et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement.

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2021.

## Tableau 6.2 Obligations négociables

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits <sup>1</sup>	Paiements et autres débits <sup>1</sup>	31 mars 2021
À payer en monnaie canadienne				
Échues 2020-2021 .....	92 037 289 000	–	92 037 289 000	–
Échéance				
2021–2022 .....	104 890 049 250	86 370 750	110 000 000	104 866 420 000
2022–2023 .....	76 706 022 000	105 000 000 000	–	181 706 022 000
2023–2024 .....	40 466 232 000	52 500 000 000	–	92 966 232 000
2024–2025 .....	47 065 381 000	28 000 000 000	–	75 065 381 000
2025–2026 .....	15 233 858 000	77 500 000 000	–	92 733 858 000
2026–2027 .....	21 648 770 000	82 950 000	–	21 731 720 000
2027–2028 .....	18 735 841 000	–	375 000 000	18 360 841 000
2028–2029 .....	13 500 000 000	–	–	13 500 000 000
2029–2030 .....	22 975 378 000	–	76 419 000	22 898 959 000
2030–2031 .....	10 200 000 000	74 000 000 000	–	84 200 000 000
2031–2032 .....	8 681 788 000	88 044 000	–	8 769 832 000
2033–2034 .....	12 058 905 000	–	70 000 000	11 988 905 000
2036–2037 .....	7 769 619 000	78 799 500	–	7 848 418 500
2037–2038 .....	11 730 774 000	–	–	11 730 774 000
2041–2042 .....	21 894 286 000	81 678 500	–	21 975 964 500
2044–2045 .....	9 111 256 000	92 400 000	–	9 203 656 000
2045–2046 .....	16 300 000 000	–	–	16 300 000 000
2047–2048 .....	8 542 919 000	86 625 000	–	8 629 544 000
2048–2049 .....	14 900 000 000	–	–	14 900 000 000
2050–2051 .....	6 525 376 000	1 554 564 000	–	8 079 940 000
2051–2052 .....	10 816 529 000	32 000 000 000	–	42 816 529 000
2064–2065 .....	4 750 000 000	–	–	4 750 000 000
	596 540 272 250	371 151 431 750	92 668 708 000	875 022 996 000
Moins :				
Titres de créances non échus détenus par le gouvernement .....	–	–	–	–
Redressement de consolidation <sup>2</sup> .....	(323 829 000)	(102 254 000)	(142 725 000)	(283 358 000)
	(323 829 000)	(102 254 000)	(142 725 000)	(283 358 000)
Total des obligations négociables en monnaie canadienne .....	596 864 101 250	371 253 685 750	92 811 433 000	875 306 354 000
À payer en devises				
Échéance				
2021–2022 .....	4 222 800 000	–	452 700 000	3 770 100 000
2022–2023 .....	4 222 800 000	–	452 700 000	3 770 100 000
2024–2025 .....	4 222 800 000	–	452 700 000	3 770 100 000
Total des obligations négociables en devises .....	12 668 400 000	–	1 358 100 000	11 310 300 000
Total .....	609 532 501 250	371 253 685 750	94 169 533 000	886 616 654 000

<sup>1</sup> Ces colonnes comprennent la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

<sup>2</sup> Comprend 12 379 000 \$ de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 295 737 000 \$ d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées. De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État et autres entités consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

## Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de déboursier des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes : 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables;
- achetés et vendus sur le marché.

Au 31 mars 2021, le solde de ce compte représente des bons à trois mois pour 47 600 millions de dollars; des bons à six mois pour 37 800 millions de dollars; des bons à 364 jours pour 133 400 millions de dollars; et aucun bon ayant des échéances irrégulières.

**Tableau 6.3**  
**Bons du Trésor**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
Bons à trois mois .....	43 700 000 000	370 800 000 000	366 900 000 000	47 600 000 000
Bons à six mois.....	27 500 000 000	137 600 000 000	127 300 000 000	37 800 000 000
Autres bons.....	80 667 000 000	163 100 000 000	110 367 000 000	133 400 000 000
	151 867 000 000	671 500 000 000	604 567 000 000	218 800 000 000
Moins : Redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	–	24 999 000	–	24 999 000
Total .....	151 867 000 000	671 475 001 000	604 567 000 000	218 775 001 000

<sup>1</sup> Représente des titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidés. De l'information supplémentaire est fournie à la section 4 de ce volume.

## Titres au détail

Les titres au détail incluent les obligations d'épargne et les obligations à prime du Canada qui représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- émises à des résidents canadiens;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- immatriculées au nom du titulaire;
- dates fixes d'échéance;
- non négociables;
- non rachetables avant l'échéance;
- dont l'échéance est de 3 ans ou plus;
- les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au titulaire, avec les intérêts courus calculés jusqu'à la fin du mois précédent (si encaissées durant la période de trois mois suivant la date de leur émission, elles sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru);
- les obligations à prime du Canada sont remboursables au complet ou en partie une fois l'an à la date anniversaire ou dans les trente jours suivant cette date, avec les intérêts courus, le cas échéant.

**Tableau 6.4**  
**Titres au détail**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
Obligations d'épargne du Canada (OÉC)				
Échues 2020-2021 .....	94 932 703	–	94 932 703	–
Échéance				
2021-2022.....	180 466 237	–	17 346 207	163 120 030
	<i>275 398 940</i>	–	<i>112 278 910</i>	<i>163 120 030</i>
Obligations à prime du Canada (OPC)				
Échues 2020-2021 .....	79 741 764	–	79 741 764	–
Échéance				
2021-2022.....	142 079 178	–	6 225 989	135 853 189
	<i>221 820 942</i>	–	<i>85 967 753</i>	<i>135 853 189</i>
Total .....	497 219 882	–	198 246 663	298 973 219

## Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;
- transférables;
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars américains a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2021.

**Tableau 6.5**  
**Bons du Canada**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
Bons du Canada avant réévaluation .....	1 894 906 846	34 195 388 335	32 265 246 947	3 825 048 234
Redressement de change .....	264 766 796	–	36 221 104	228 545 692
Total .....	2 159 673 642	34 195 388 335	32 301 468 051	4 053 593 926

## Billets à moyen terme

Les billets à moyen terme sont émis par le gouvernement du Canada sur les marchés monétaires étrangers en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement et procurent ainsi au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercice des billets à moyen terme à payer en dollars américains a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2021.

**Tableau 6.6**  
**Billets à moyen terme**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
À payer en devises étrangères				
Échues 2020-2021 .....	1 042 200 000	–	1 042 200 000	–
Échéance 2021-2022.....	70 380 000	–	7 545 000	62 835 000
Total .....	1 112 580 000	–	1 049 745 000	62 835 000

## Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

Les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, présentent les modalités suivantes :

- escomptes non amortis des bons du Canada : inscrit la partie des escomptes sur les bons du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons;
- escomptes non amortis des bons du Trésor : inscrit la partie des escomptes sur les bons du Trésor en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons;
- escomptes et primes non amortis des obligations négociables : inscrit la partie des escomptes et des primes sur les obligations négociables en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de vie des obligations.

**Tableau 6.7**

### Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
Escomptes non amortis des bons du Canada .....	(4 071 243)	13 225 757	9 518 026	(363 512)
Escomptes non amortis des bons du Trésor.....	(582 149 682)	1 203 301 668	732 256 058	(111 104 072)
Escomptes et primes non amortis des obligations négociables .....	3 073 138 992	10 449 198 406	3 720 382 912	9 801 954 486
Total .....	2 486 918 067	11 665 725 831	4 462 156 996	9 690 486 902

## Réévaluation des swaps de devises

Ceci représente les profits ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises.

## Taux d'intérêt

Le tableau 6.8 présente la dette contractée sur les marchés au 31 mars, pour chacun des exercices de 2017 à 2021 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Aux fins de comparaison, la dette contractée sur les marchés a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor, titres au détail, bons du Canada et billets à moyen terme.

**Tableau 6.8**

### Dette contractée sur les marchés au 31 mars, de 2017 à 2021, et taux d'intérêt moyen en vigueur

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Bons du Canada		Billets à moyen terme		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %
2021...	886 616	1,63	218 775	0,21	299	0,71	4 054	0,07	63	0,18	1 109 807	1,35
2020...	609 532	2,19	151 867	1,39	497	0,79	2 160	1,56	1 113	0,99	765 169	2,03
2019...	580 542	2,28	134 300	1,79	1 237	0,71	2 699	2,44	2 296	2,23	721 074	2,18
2018...	585 870	2,18	110 700	1,16	2 585	0,63	2 591	1,61	2 557	1,70	704 303	2,01
2017...	547 761	2,25	136 700	0,54	4 533	0,66	3 521	0,77	2 607	1,06	695 122	1,89

Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

**Tableau 6.9**  
**Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication**

(en pourcentage)

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
<b>Bons à trois mois</b>			
2021 .....	0,30	0,06	0,12
2020 .....	1,69	0,38	0,38
2019 .....	1,73	1,12	1,65
2018 .....	1,21	0,52	1,09
2017 .....	0,55	0,46	0,51
<b>Bons à six mois</b>			
2021 .....	0,43	0,10	0,17
2020 .....	1,75	0,38	0,38
2019 .....	1,93	1,33	1,68
2018 .....	1,37	0,56	1,28
2017 .....	0,58	0,51	0,55
<b>Bons à 364 jours</b>			
2021 .....	0,50	0,13	0,21
2020 .....	1,76	0,38	0,38
2019 .....	2,17	1,64	1,70
2018 .....	1,63	0,62	1,60
2017 .....	0,65	0,50	0,64
<b>Autres bons</b>			
2021 .....	0,23	0,19	0,19
2020 .....	1,77	0,30	0,30
2019 .....	1,76	1,10	1,71
2018 .....	1,20	0,48	1,20
2017 .....	0,58	0,46	0,53

## Échéance de la dette du gouvernement

**Tableau 6.10**  
**Échéance de la dette du gouvernement**

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Bons du Canada		Billets à moyen terme		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %
2021 .....	108 636	1,65	218 800	0,21	299	0,71	4 054	0,07	63	0,18	331 852	0,68
2022 .....	185 476	0,90	–	–	–	–	–	–	–	–	185 476	0,90
2023 .....	92 966	1,66	–	–	–	–	–	–	–	–	92 966	1,66
2024 .....	78 835	1,18	–	–	–	–	–	–	–	–	78 835	1,18
2025 .....	92 734	0,86	–	–	–	–	–	–	–	–	92 734	0,86
2026-2030 .....	160 692	1,80	–	–	–	–	–	–	–	–	160 692	1,80
2031-2035 .....	20 759	5,01	–	–	–	–	–	–	–	–	20 759	5,01
2036-2040 .....	19 579	4,20	–	–	–	–	–	–	–	–	19 579	4,20
2041-2045 .....	47 480	3,00	–	–	–	–	–	–	–	–	47 480	3,00
2046-2050 .....	31 609	1,77	–	–	–	–	–	–	–	–	31 609	1,77
2051-2055 .....	42 817	2,00	–	–	–	–	–	–	–	–	42 817	2,00
2060-2065 .....	4 750	2,75	–	–	–	–	–	–	–	–	4 750	2,75
	886 333	1,63	218 800	0,21	299	0,71	4 054	0,07	63	0,18	1 109 549	1,35
Moins : titres détenus par le gouvernement et redressement de consolidation .....	(283)		25		–		–		–		(258)	
Total .....	886 616	1,63	218 775	0,21	299	0,71	4 054	0,07	63	0,18	1 109 807	1,35

Ce tableau comprend la dette non échu émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des dettes inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échu, sont présentés au tableau 6.11.

## État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

Ce tableau inclut les emprunts par le gouvernement aux fins générales et les emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires. Les emprunts par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas compris car de tels emprunts ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté.

**Tableau 6.11**  
**État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté**

(en millions de dollars)

	1er avril 2020	Émissions/ Emprunts	Rachats	31 mars 2021
Dette contractée sur les marchés du gouvernement du Canada <sup>1</sup> .....	765 169	1 076 924	732 286	1 109 807
Réévaluation des swaps de devises .....	10 592	(10 142)	–	450
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés <sup>1</sup> ....	2 487	11 666	4 462	9 691
Obligation découlant de contrats de location-acquisition <sup>1</sup> .....	2 913	29	234	2 708
Obligation en vertu des partenariats public-privé .....	2 590	68	127	2 531
	783 751	1 078 545	737 109	1 125 187
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté .....	309 909	91 671	86 853	314 727
<b>Total .....</b>	<b>1 093 660</b>	<b>1 170 216</b>	<b>823 962</b>	<b>1 439 914</b>

<sup>1</sup> On trouvera des précisions dans cette section.

## Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un contrat en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition représentent les valeurs actualisées des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats.

**Tableau 6.12**  
**Obligation découlant de contrats de location-acquisition**

(en dollars)

	1er avril 2020	Variation nette	31 mars 2021
Terrains .....	114 272	(114 270)	2
Bâtiments .....	2 312 161 555	(112 806 866)	2 199 354 689
Travaux et infrastructure .....	414 846 202	(26 287 327)	388 558 875
Matériel et outillage .....	182 280 577	(62 491 019)	119 789 558
Véhicules .....	3 496 787	(3 496 787)	–
<b>Total .....</b>	<b>2 912 899 393</b>	<b>(205 196 269)</b>	<b>2 707 703 124</b>



## Contrats de location-acquisition

**Tableau 6.13**  
**Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition**

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du contrat en années	Taux d'actualisation % <sup>1</sup>	Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location- acquisition
<b>Défense nationale</b>						
Ministère de la Défense nationale						
Manège militaire d'Edmonton – Sud.....	Mai 2001	20	6,07	75	–	75
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe.....	Nov 1994	35	11,89	34 531	12 951	21 580
Hôpital Montfort, Ottawa – Services de santé.....	Oct 2003	17	5,26	19 112	351	18 761
				<i>53 718</i>	<i>13 302</i>	<i>40 416</i>
<b>Gouvernement numérique</b>						
Services partagés Canada						
IBM – Ordinateurs centraux .....	Janv 2018	4	1,89	15 300	120	15 180
Superordinateur – Service météorologique du Canada...	Juil 2017	8	1,44	106 880	2 787	104 093
				<i>122 180</i>	<i>2 907</i>	<i>119 273</i>
<b>Patrimoine canadien</b>						
Musée canadien de la nature						
Édifice du patrimoine naturel, Gatineau.....	Sept 1996	35	9,88	36 750	13 982	22 768
Office national du film						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$.....				343	8	335
Société Radio-Canada						
7067, rue Chebucto, Halifax .....	Juin 2015	7	1,67	4 722	119	4 603
Maison de Radio-Canada.....	Fév 2020	30	2,95	270 505	87 171	183 334
				<i>275 227</i>	<i>87 290</i>	<i>187 937</i>
<b>Ressources naturelles</b>						
Ministère des Ressources naturelles						
183, chemin Longwood, Hamilton.....	Nov 2010	25	1,65	63 902	7 156	56 746
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>						
Gendarmerie royale du Canada						
Détachement GRC, Cornwall .....	Août 2009	25	5,54	15 375	4 543	10 832
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$.....				807	238	569
				<i>16 182</i>	<i>4 781</i>	<i>11 401</i>
<b>Services publics et Approvisionnement</b>						
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
111, avenue Lombard, Winnipeg.....	Nov 2014	20	2,69	15 711	2 563	13 148
1501, rue de Bleury, Montréal .....	Oct 2019	20	4,50	60 403	19 461	40 942
1550, avenue d'Estimauville, Québec.....	Nov 2011	20	8,24	46 182	15 435	30 747
181, rue Queen, Ottawa .....	Mars 2004	20	10,65	11 195	1 607	9 588
2, rue Victoria, Miramichi .....	Janv 2018	20	3,46	51 141	12 375	38 766
200, promenade du Portage, Gatineau.....	Nov 2019	10	4,36	13 044	2 178	10 866
22, rue Eddy, Gatineau .....	Mai 2013	25	7,89	205 140	92 951	112 189
2575, boulevard Sainte-Anne, Québec.....	Avril 2015	20	10,32	30 819	14 548	16 271
30, rue Victoria, Gatineau .....	Juin 2013	25	7,89	206 115	93 690	112 425

Tableau 6.13

Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – *fin*

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du contrat en années	Taux d'actualisation % <sup>1</sup>	Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location- acquisition
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 1 de 3).....	Juil 2011	25	5,28	55 226	17 419	37 807
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 2 de 3).....	Déc 2011	25	7,33	14 329	5 772	8 557
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 3 de 3).....	Août 2014	12	2,45	5 325	338	4 987
395, avenue Terminal, Ottawa .....	Janv 2013	15	2,67	30 068	2 584	27 484
455, boulevard de la Carrière, Gatineau .....	Nov 2012	25	6,86	154 750	62 985	91 765
90, rue Elgin, Ottawa .....	Nov 2014	25	7,23	363 061	163 661	199 400
Centre Maritime, Halifax .....	Janv 2010	15	6,26	6 194	687	5 507
Centre Mercury, Ottawa .....	Janv 2007	25	4,50	69 888	14 571	55 317
Complexe Guy Favreau, Montréal .....	Janv 2004	30	3,17	32 072	5 716	26 356
Complexe judiciaire, Toronto .....	Avril 2006	20	11,40	32 814	8 005	24 809
Complexe Skyline, Ottawa .....	Oct 2007	25	4,44	180 923	40 962	139 961
Édifce Canada Place, Edmonton .....	Oct 2007	25	4,44	233 249	52 754	180 495
Édifce de la GRC, Montréal .....	Oct 2007	25	4,44	40 263	9 126	31 137
Édifce Fontaine, Gatineau .....	Janv 2008	15	5,82	5 798	298	5 500
Édifce Harry Hays, Calgary .....	Oct 2007	25	4,44	230 982	52 248	178 734
Édifce Joseph Shepard, Toronto .....	Oct 2007	25	4,44	159 721	36 130	123 591
Édifce Revenu Canada, Montréal .....	Oct 2007	25	4,44	81 701	18 486	63 215
Édifce Thomas D'Arcy McGee, Ottawa .....	Oct 2007	25	4,44	140 813	31 841	108 972
Édifce Trusco, Ottawa .....	Sept 2006	20	4,28	37 627	4 096	33 531
Place Montcalm, Tour II, Gatineau .....	Avril 2012	15	2,64	10 812	823	9 989
Queen Square, Dartmouth .....	Sept 2011	10	3,18	556	4	552
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$ .....				153 461	25 105	128 356
Construction de Défense (1951) Limitée				2 679 383	808 419	1 870 964
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$ .....				21	–	21
Transports						
Ministère des Transports						
Pont de la Confédération, Borden-Carleton .....	Mai 1997	35	6,16	782 154	393 595	388 559
Autres ministères						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$ ...				12 873	3 590	9 283
Total .....				4 042 733	1 335 030	2 707 703

<sup>1</sup> Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujéti à des modifications tout au cours de la durée du contrat.

## Paievements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

Tableau 6.14

### Paievements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)

	Paievements exigibles au 31 mars						Total
	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et exercices ultérieurs	
<b>Défense nationale</b>							
Ministère de la Défense nationale							
Solde des paievements.....	7 985	7 910	7 907	7 908	7 592	14 416	53 718
Intérêts théoriques.....	2 611	2 389	2 143	1 870	1 565	2 724	13 302
	<i>5 374</i>	<i>5 521</i>	<i>5 764</i>	<i>6 038</i>	<i>6 027</i>	<i>11 692</i>	<i>40 416</i>
<b>Gouvernement numérique</b>							
Services partagés Canada							
Solde des paievements.....	47 090	28 090	26 857	20 143	–	–	122 180
Intérêts théoriques.....	1 419	874	494	120	–	–	2 907
	<i>45 671</i>	<i>27 216</i>	<i>26 363</i>	<i>20 023</i>	–	–	<i>119 273</i>
<b>Patrimoine canadien</b>							
Musée canadien de la nature							
Solde des paievements.....	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	19 250	36 750
Intérêts théoriques.....	570	2 203	2 068	1 919	2 325	4 897	13 982
	<i>2 930</i>	<i>1 297</i>	<i>1 432</i>	<i>1 581</i>	<i>1 175</i>	<i>14 353</i>	<i>22 768</i>
Office national du film							
Solde des paievements.....	116	92	92	43	–	–	343
Intérêts théoriques.....	5	2	1	–	–	–	8
	<i>111</i>	<i>90</i>	<i>91</i>	<i>43</i>	–	–	<i>335</i>
Société Radio-Canada							
Solde des paievements.....	10 079	13 407	9 382	9 382	9 382	223 595	275 227
Intérêts théoriques.....	5 359	5 162	5 015	4 886	4 753	62 115	87 290
	<i>4 720</i>	<i>8 245</i>	<i>4 367</i>	<i>4 496</i>	<i>4 629</i>	<i>161 480</i>	<i>187 937</i>
<b>Ressources naturelles</b>							
Ministère des Ressources naturelles							
Solde des paievements.....	4 372	4 372	4 372	4 372	4 372	42 042	63 902
Intérêts théoriques.....	910	853	794	735	674	3 190	7 156
	<i>3 462</i>	<i>3 519</i>	<i>3 578</i>	<i>3 637</i>	<i>3 698</i>	<i>38 852</i>	<i>56 746</i>
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>							
Gendarmerie royale du Canada							
Solde des paievements.....	1 206	1 206	1 206	1 206	1 206	10 152	16 182
Intérêts théoriques.....	617	583	548	510	471	2 052	4 781
	<i>589</i>	<i>623</i>	<i>658</i>	<i>696</i>	<i>735</i>	<i>8 100</i>	<i>11 401</i>

**Tableau 6.14**  
**Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition – fin**

(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles au 31 mars						Total
	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et exercices ultérieurs	
Services publics et Approvisionnement							
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux							
Solde des paiements.....	220 285	217 141	217 646	211 293	208 178	1 604 840	2 679 383
Intérêts théoriques.....	99 800	93 408	86 621	79 686	72 730	376 174	808 419
	<i>120 485</i>	<i>123 733</i>	<i>131 025</i>	<i>131 607</i>	<i>135 448</i>	<i>1 228 666</i>	<i>1 870 964</i>
Construction de Défense (1951) Limitée							
Solde des paiements.....	19	2	–	–	–	–	21
Intérêts théoriques.....	–	–	–	–	–	–	–
	<i>19</i>	<i>2</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>21</i>
Transports							
Ministère des Transports							
Solde des paiements.....	64 836	65 815	66 809	67 819	68 844	448 031	782 154
Intérêts théoriques.....	37 351	37 080	36 766	36 408	36 002	209 988	393 595
	<i>27 485</i>	<i>28 735</i>	<i>30 043</i>	<i>31 411</i>	<i>32 842</i>	<i>238 043</i>	<i>388 559</i>
Autres portefeuilles ministériels							
Solde des paiements.....	2 067	2 031	1 980	1 862	1 550	3 383	12 873
Intérêts théoriques.....	578	511	436	353	285	1 427	3 590
	<i>1 489</i>	<i>1 520</i>	<i>1 544</i>	<i>1 509</i>	<i>1 265</i>	<i>1 956</i>	<i>9 283</i>
Total .....	212 335	200 501	204 865	201 041	185 819	1703 142	2707 703
Sommaire							
Solde des paiements.....	361 555	343 566	339 751	327 528	304 624	2 365 709	4 042 733
Intérêts théoriques.....	149 220	143 065	134 886	126 487	118 805	662 567	1 335 030
Obligation nette .....	212 335	200 501	204 865	201 041	185 819	1 703 142	2 707 703

## Régimes de retraite et autres avantages futurs

Les obligations découlant des prestations de retraite du secteur public et des autres régimes d'avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement ou par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées sont mesurées sur une base actuarielle et sont présentées nettes des actifs de retraite, des gains actuariels nets non constatés ou des pertes actuarielles nettes non constatées et la provision pour moins-value ainsi que des cotisations et prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars.

### Régimes de retraite du secteur public

Le gouvernement parraine un nombre de régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous ses employés; principalement les membres de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes incluant la force de réserve et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les employés de certains organismes de la fonction publique et des gouvernements territoriaux. Le gouvernement parraine également plusieurs autres régimes de retraite; les deux régimes les plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale. Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine.

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement sont initialement inscrites par le biais de comptes de pension généralement établis en vertu de lois. Les comptes de pension suivent les transactions, tels les cotisations, les intérêts portés au crédit, les paiements de prestations, les virements et les dépenses administratives. Tous redressements comptables requis aux termes des politiques comptables du gouvernement sont enregistrés par le biais de provisions pour redressements au titre des régimes de retraite. Les comptes de provision reflètent les écarts existant entre la comptabilité de caisse et d'exercice, constatés au fil des ans. Ils reflètent également le différentiel cumulé dans le calcul des intérêts portés au crédit et des redressements actuariels reliés aux montants de crédits de taxe remboursables versés ou remboursés par l'Agence de Revenu du Canada.

Les régimes de retraite du gouvernement sont généralement financés par les cotisations de l'employeur et des employés ou par des cotisations du gouvernement et des membres. Les cotisations font soit partie des fonds généraux ou sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) pour investissement. Depuis le 1er avril 2000, des virements de montants égaux aux cotisations moins les paiements de prestations et autres débits reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada, et depuis 2007, pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, n'excédant pas les limites fiscales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont effectués à l'OIRPSP. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements en évitant des risques de pertes indus, et compte tenu du financement, et des principes et des exigences et des obligations financières de chacun des régimes de retraite. L'OIRPSP, une société de la Couronne établie sous la *Loi de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, présente les résultats des placements détenus dans son rapport annuel déposé au Parlement. Les cotisations de tous les autres régimes de retraite parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux.

D'autres renseignements sur les régimes de retraite précités sont disponibles dans les rapports annuels de l'administration des régimes de retraite déposés au Parlement.

De plus, certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la majorité des cas, les régimes de retraite à prestations déterminées consistent en des régimes de retraite contributifs. Les cotisations de l'employeur et des employés sont versées conformément aux dispositions des régimes. Les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités.

#### i. Régimes de retraite

*Régime de retraite de la fonction publique, régime de retraite des Forces canadiennes incluant le régime de retraite de la force de réserve et régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*

Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada prévoient le paiement d'une rente à vie et une prestation de raccordement temporaire payable normalement jusqu'à 65 ans, l'âge auquel les membres deviennent habituellement admissibles au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime de rentes du Québec (RRQ). La rente viagère annuelle est basée sur la moyenne des cinq années consécutives les plus élevées de rémunération et sur les années de service ouvrant droit à pension. Pour le régime des Forces canadiennes – Force de réserve, la rente annuelle viagère est basée sur un pourcentage des gains ouvrant droit à pension indexés avec une prestation de raccordement temporaire payable normalement jusqu'à 65 ans, l'âge auquel les membres deviennent habituellement admissibles au RPC ou au RRQ. Les prestations de retraite sont indexées annuellement le 1er janvier pour prendre en considération le coût de la vie.

Les prestations de retraite s'accumulent au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de 35 années de service, sauf dans le cas de celles offertes dans le cadre du régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve. Ces prestations s'accumulent au taux de 1,5 % jusqu'à un maximum de 35 années de service. Les prestations de retraite sont coordonnées à celles du RPC ou du RRQ. Les prestations de retraite pour les membres du régime de retraite de la fonction publique s'accumuleront soit pour les employés du Groupe 1 qui étaient membres du régime avant le 1er janvier 2013, soit pour les employés du Groupe 2 qui ont joint le régime de la fonction publique depuis et après cette date. L'âge normal de la retraite pour les membres du Groupe 1 est 60 ans. Pour les membres du Groupe 2, l'âge normal de la retraite est 65 ans et les autres seuils liés à l'âge ont augmenté de 5 ans.

Les membres de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada cotisent à des taux différents de ceux des membres de la fonction publique du Groupe 2. Les taux des cotisations des membres sont les suivants :

Les membres des régimes de retraite de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'exercice financier (EF) 2021 : 9,5 % (9,6 % en 2020) du salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du RPC ou du RRQ et 11,7 % (11,8 % en 2020) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'EF 2021 : 9,8 % (9,5 % en 2020) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 12,3 % (11,7 % en 2020) du salaire au-delà du MGAP.

Les membres du régime de retraite de la fonction publique du Groupe 2 ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'EF 2021 : 8,7 % (8,7 % en 2020) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 10,2 % (10,2 % en 2020) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'EF 2021 : 8,9 % (8,7 % en 2020) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 10,6 % (10,2 % en 2020) du salaire au-delà du MGAP.

Les taux de cotisation pour les participants du Groupe 2 ont été plus faibles que ceux du Groupe 1 en raison de la baisse du coût des avantages liés à un âge normal de la retraite plus élevé pour les participants du Groupe 2 de 65 ans comparativement à 60 ans pour les participants du Groupe 1.

Le taux de cotisation des membres des Forces canadiennes – Force de réserve se situe à 5,2 % des gains ouvrant droit à pension jusqu'à concurrence de 66 2/3 fois la limite de prestation définie, telle que déterminée en vertu du *Règlement sur l'impôt sur le revenu*.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Pour 2021, les taux de cotisation de l'employeur ont été d'environ 1,0, 1,5, 2,2 et 1,2 (1,0, 1,5, 2,1 et 1,2 respectivement en 2020) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (régimes de retraite de la Force régulière et de la force de réserve) et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, respectivement.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service rendu avant le 1er avril 2000 sont crédités avec de l'intérêt à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux moyen d'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite était de 3,5 % environ (3,7 % en 2020).

Les comptes des caisses de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service depuis le 1er avril 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à l'OIRPSP. Le solde de ces comptes de pension de retraite en fin d'exercice correspond aux fonds en attente de virement à l'OIRPSP.

Les comptes des régimes compensatoires (RC) inscrivent les opérations relatives aux prestations de retraite supérieures aux limites en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les comptes RC n° 1 et n° 2 sont enregistrés auprès de l'Agence de Revenu du Canada (ARC) et un virement annuel est effectué entre ces comptes et l'ARC, soit pour une remise de taxe remboursable de 50 % à l'égard des cotisations nettes et des intérêts créditeurs ou pour l'obtention d'un remboursement basé sur les prestations nettes versées.

*Allocations de retraite des parlementaires*

Les parlementaires sont admissibles à un certain âge à recevoir des allocations de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'âge de retraite est fixé à 55 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé avant le 1er janvier 2016 et à 65 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé le ou après le 1er janvier 2016, avec l'option d'une prestation de retraite réduite pour retraite anticipée à l'âge de 55 ans. L'allocation de base s'accumule à un taux de 3 % par année de service ouvrant droit à pension, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Pour le service cumulé avant le 1er janvier 2016, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne de l'indemnité de session pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne de l'indemnité de session du membre. Pour le service cumulé après le 31 décembre 2015, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne des gains ouvrant droit à pension du membre. Les allocations de base sont indexées annuellement le 1er janvier au coût de la vie lorsque les bénéficiaires atteignent 60 ans. Le service ouvrant droit à pension cumulé à partir du 1er janvier 2016 ou après en vertu du régime de pension des parlementaires est coordonné avec le RPC et le RRQ à l'âge de 60 ans.

Les taux de cotisation ont augmenté au cours des années pour faire passer la part des membres du régime à 50 % le 1er janvier 2018. Pour l'exercice 2021, les membres du régime ont cotisé au taux de 19,7 % (19,5 % en 2020) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 23,3 % (19,7 % en 2020) pour les trois derniers.

Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne :

	2021	2021
Parlementaires		
Compte d'allocations de retraite.....	1,0	1,0
Convention de retraite .....	1,0	1,0

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés, soit le Compte d'allocations de retraite des parlementaires ou le Compte de convention de retraite des parlementaires. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2021 était de 2,4 % environ (3,3 % en 2020).

*Régime de retraite des juges de nomination fédérale*

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils ou elles répondent aux exigences minimales d'âge et d'années de service. Le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service équivaut à 80.

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 % de leur traitement. Tous les autres juges versent des cotisations équivalentes à 7 % de leur traitement.

La loi n'exige pas qu'un compte de pension particulier soit maintenu pour inscrire les transactions relatives à ce régime. Par conséquent, sauf pour la partie inscrite dans le Compte de prestations de retraite supplémentaires, l'obligation relative à ce régime est inscrite par le biais d'un compte de provision. Au cours de l'exercice, les prestations payées sont inscrites contre l'autorisation de paiement législative. La charge est ajustée en fin d'exercice par un compte de provision afin de l'amener d'une base de comptabilité de caisse à une base de comptabilité d'exercice, semblable au traitement des autres régimes de retraite. Les paiements de prestations imputés aux autorisations de dépenser au cours de l'exercice ont totalisé 188 millions de dollars (179 millions de dollars en 2020). Au 31 mars 2021, la partie de l'obligation liée à la pension inscrite par le biais du compte de provision pour le régime de retraite des juges se chiffre à 3 984 millions de dollars (3 505 millions de dollars en 2020).

*Régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées*

Les prestations de retraite versées aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées s'accumulent selon les conditions des régimes. Généralement, elles sont basées sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne d'un certain type de gains ouvrant droit à pension. Certains des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas offerts aux nouveaux participants.

ii. Évaluations actuarielles

Comme l'exige la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont effectuées au moins tous les trois ans pour des besoins de financement. Les évaluations actuarielles sont effectuées par le bureau de l'actuaire en chef, soumis au président du Conseil du Trésor et déposé au Parlement.

La date de l'évaluation actuarielle la plus récente pour chaque régime de retraite parrainé par le gouvernement est établie comme suit :

- Fonction publique – 31 mars 2017;
- Gendarmerie royale du Canada – 31 mars 2018;
- Forces canadiennes – Force régulière et Force de réserve – 31 mars 2019;
- Parlementaires – 31 mars 2019;
- Juges de nomination fédérale – 31 mars 2019.

Les évaluations actuarielles pour la fonction publique, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada et les parlementaires incluent l'évaluation de la composante des régimes compensatoires (RC) reliée à chaque plan.

Là où il y a lieu, ces évaluations, pour les besoins de financement, fournissent au gouvernement des recommandations pour fixer les taux de cotisation de l'employeur et des employés, ainsi que tout redressement actuariel pour amortir les insuffisances ou les excédents. Ces redressements actuariels sont effectués par versements annuels égaux échelonnés sur une période ne dépassant pas 15 ans à partir de l'exercice au cours duquel le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement. Les redressements actuariels effectués au cours de l'exercice sont les suivants :

- 2 605 millions de dollars (aucun en 2020) au Compte de pension de retraite des Forces canadiennes;
- aucun redressement (145 millions de dollars en 2020) au Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes;
- 17,4 millions de dollars (5,3 millions de dollars en 2020) au Compte de la caisse de retraite de la force de réserve;
- aucun redressement (956 millions de dollars en 2020) au Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada;
- 70 millions de dollars (aucun en 2020) au Compte d'allocations de retraite des parlementaires;
- 75,4 millions de dollars (aucun en 2020) au Compte de convention de retraite des parlementaires.

Les redressements actuariels inscrits aux comptes de caisse de retraite sont transférés à l'OIRPSP pour investissement. Pour traiter les insuffisances actuarielles, les sociétés d'État et autres entités consolidées ont effectué des paiements spéciaux de solvabilité s'élevant à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2020).

Le tableau 6.15 présente un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. En particulier, les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les cotisations des participants aux régimes, du gouvernement du Canada, des organismes participants de la fonction publique et des gouvernements territoriaux ainsi que les virements d'autres fonds de pension, les redressements actuariels pour amortir les insuffisances, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les versements de rentes, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les remboursements de cotisations, le paiement de section des pensions, les paiements de la valeur de transfert, les virements à d'autres fonds, les remises d'impôt remboursable, les paiements de charges administratives, les redressements actuariels pour amortir les excédents et les virements à l'OIRPSP. Les inscriptions aux comptes de provision du gouvernement découlent des différences avec les évaluations actuarielles annuelles effectuées pour des besoins comptables. Celles-ci comprennent les différences entre les prestations constituées et les cotisations et les calculs d'intérêts, ainsi que d'autres redressements requis en vertu des politiques comptables du gouvernement tels que la constatation de gains ou de pertes actuariels et les ajustements de consolidation reliés aux montants de l'impôt remboursable.

Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement ont trait aux services rendus après mars 2000 qui respectent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, ainsi qu'à tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, puisque les fonds sont investis par l'entremise de l'OIRPSP. Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités. Pour les prestations de retraite non capitalisées, aucune caisse de retraite distincte n'est maintenue. Elles ont trait à tous les services rendus avant avril 2000 et seulement aux services rendus après mars 2000, qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, à toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires ainsi qu'à certains des régimes de retraite de sociétés d'État et autres entités consolidées.



**Tableau 6.15**  
**Régimes de retraite du secteur public**

(en millions de dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
<b>Prestations de retraite capitalisées</b>				
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.18.....	24	5 972	5 762	234
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(2 029)	1 462	3 134	(3 701)
<i>Total partiel</i> .....	(2 005)	7 434	8 896	(3 467)
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.20.....	126	1 612	1 535	203
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	292	31	157	166
<i>Total partiel</i> .....	418	1 643	1 692	369
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve, tableau 6.21 .....	(137)	101	97	(133)
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	73	28	38	63
<i>Total partiel</i> .....	(64)	129	135	(70)
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.23.....	(11)	505	491	3
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(12)	164	23	129
<i>Total partiel</i> .....	(23)	669	514	132
Total des comptes de la caisse de retraite .....	2	8 190	7 885	307
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite.....	(1 676)	1 685	3 352	(3 343)
Passifs nets au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement .....	(1 674)	9 875	11 237	(3 036)
Actifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées .....	(2 506)	94	371	(2 783)
Passifs nets au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés .....	(4 180)	9 969	11 608	(5 819)
<b>Prestations de retraite non capitalisées</b>				
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.17 .....	91 516	3 095	5 600	89 011
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	4 912	3 199	1 675	6 436
<i>Total partiel</i> .....	96 428	6 294	7 275	95 447
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.19.....	44 742	4 123	2 543	46 322
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	4 041	1 954	3 375	2 620
<i>Total partiel</i> .....	48 783	6 077	5 918	48 942
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.22.....	13 621	462	730	13 353
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	8	556	242	322
<i>Total partiel</i> .....	13 629	1 018	972	13 675
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.24 .....	561	101	31	631
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	134	55	72	117
<i>Total partiel</i> .....	695	156	103	748
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.25 .....	201	97	20	278
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	352	40	76	316
<i>Total partiel</i> .....	553	137	96	594
Comptes des régimes compensatoires, tableau 6.26.....	2 438	221	210	2 449
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	1 785	307	47	2 045
<i>Total partiel</i> .....	4 223	528	257	4 494
Compte de prestations de retraite supplémentaires (juges), tableau 6.27.....	258	9	–	267
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	3 505	479	–	3 984
<i>Total partiel</i> .....	3 763	488	–	4 251
Compte de prestations de retraite supplémentaires (autres), tableau 6.27.....	1	–	–	1
Total des comptes de pension de retraite .....	153 338	8 108	9 134	152 312
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite.....	14 737	6 590	5 487	15 840
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par le gouvernement .....	168 075	14 698	14 621	168 152
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées.....	103	11	6	108
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés .....	168 178	14 709	14 627	168 260
Passifs nets au titre des prestations de retraite .....	163 998	24 678	26 235	162 441
Les passifs nets au titre des prestations de retraite ont été constatés et présentés à l'État consolidé de la situation financière comme suit :				
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public <sup>1</sup> .....	168 596	24 561	24 396	168 761
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public <sup>2</sup> .....	(4 598)	117	1 839	(6 320)
Passifs nets au titre des prestations de retraite .....	163 998	24 678	26 235	162 441

<sup>1</sup> La portion qui correspond à « autres crédits » comprend le reclassement des actifs découlant des régimes de retraite du secteur public à la fin de l'exercice reliés aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement.

<sup>2</sup> La portion qui correspond à « autres débits » comprend le reclassement des actifs découlant des régimes de retraite du secteur public à la fin de l'exercice reliés aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement.

Le tableau 6.16 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont donné lieu à des imputations aux charges. L'intérêt est calculé selon les obligations au titre des prestations de retraite constituées des divers régimes. Les charges d'intérêts nettes relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt de 5 165 millions de dollars (5 680 millions de dollars en 2020) crédité aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pensions, une provision de 5 353 millions de dollars (5 129 millions de dollars en 2020) et l'intérêt de 452 millions de dollars (451 millions de dollars en 2020) sur les obligations des sociétés d'État et autres entités consolidées, présentés après une déduction de 9 179 millions de dollars (8 576 millions de dollars en 2020) du rendement prévu sur les placements de retraite.

**Tableau 6.16****Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges**

(en millions de dollars)

	2021							2020				
	Cotisations du gouvernement et autres <sup>1</sup>	Redressement	Prestations acquises nettes	Redressements actuariels <sup>2</sup>	Coûts inscrits des exercices précédents <sup>3</sup>	Provision pour moins value	Charges au titre des prestations de retraite incluses dans les charges de personnel	Pertes (gains) actuariels constatés	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes
Prestations de retraite capitalisées												
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique	2 725	(363)	2 362	–	–	–	2 362	(742)	1 620	(567)	1 288	(684)
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes .....	941	(120)	821	–	–	–	821	31	852	(26)	734	(71)
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve.....	55	(15)	40	17	(17)	–	40	6	46	5	38	2
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	269	126	395	–	–	–	395	7	402	8	240	(44)
Sociétés d'État et autres entités consolidées .....	88	(7)	81	3	(3)	13	94	(101)	(7)	(179)	(66)	(209)
<b>Total des prestations de retraite capitalisées ....</b>	<b>4 078</b>	<b>(379)</b>	<b>3 699</b>	<b>20</b>	<b>(20)</b>	<b>13</b>	<b>3 712</b>	<b>(799)</b>	<b>2 913</b>	<b>(759)</b>	<b>2 234</b>	<b>(1 006)</b>

**Tableau 6.16**  
**Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations**  
**aux charges – suite**

(en millions de dollars)

	2021							2020				
	Cotisations du gouvernement et autres <sup>1</sup>	Redressement	Prestations acquises nettes	Redressements actuariels <sup>2</sup>	Coûts inscrits des exercices précédents <sup>3</sup>	Provision pour moins value	Charges au titre des prestations de retraite incluses dans les charges de personnel	Pertes (gains) actuariels constatés	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes
Prestations de retraite non capitalisées												
Compte de pension de retraite de la fonction publique <sup>4</sup> .....	3	(6)	(3)	–	–	–	(3)	3 199	3 196	1 420	2 803	2 104
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes <sup>4</sup> .....	2	(4)	(2)	2 605	(2 605)	–	(2)	1 954	1 952	748	1 647	1 063
<i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> .....	1	–	1	–	–	–	1	–	1	–	1	–
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .	–	(1)	(1)	–	–	–	(1)	556	555	220	437	312
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> .....	5	–	5	–	–	–	5	–	5	–	6	–
Compte d'allocations de retraite des parlementaires.....	9	23	32	70	(70)	–	32	32	64	11	45	14
Compte de convention de retraite des parlementaires.....	8	16	24	76	(76)	–	24	21	45	8	31	11
Comptes des régimes compensatoires ....	78	105	183	–	–	–	183	153	336	67	217	88
Compte de prestations de retraite supplémentaires ...	4	–	4	–	–	–	4	–	4	–	4	–
<i>Loi sur les juges</i> .....	188	148	336	–	–	–	336	261	597	71	488	94
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.)	3	–	3	–	–	–	3	–	3	–	3	–
Sociétés d'État et autres entités consolidées .....	–	3	3	–	–	–	3	3	6	5	6	4
Total partiel .....	301	284	585	2 751	(2 751)	–	585	6 179	6 764	2 550	5 688	3 690

**Tableau 6.16**  
**Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges – fin**

(en millions de dollars)

	2021									2020		
	Cotisations du gouvernement et autres <sup>1</sup>	Redressement	Prestations acquises nettes	Redressements actuariels <sup>2</sup>	Coûts inscrits des exercices précédents <sup>3</sup>	Provision pour moins value	Charges au titre des prestations de retraite incluses dans les charges de personnel	Pertes (gains) actuariels constatés	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes	Total des charges au titre des prestations de retraite	Charges d'intérêts nettes
Cotisations provenant du régime des juges enregistrées aux revenus .....	(18)	–	(18)	–	–	–	(18)	–	(18)	–	(17)	–
Total des prestations de retraite non capitalisées .....	283	284	567	2 751	(2 751)	–	567	6 179	6 746	2 550	5 671	3 690
Total présenté à l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé .....	4 361	(95)	4 266	2 771	(2 771)	13	4 279	5 380	9 659	1 791	7 905	2 684

<sup>1</sup> « Autres » comprend les cotisations aux régimes de retraite et les paiements législatifs faits aux bénéficiaires par les sociétés d'État et autres entités consolidées, ainsi que les paiements législatifs effectués aux bénéficiaires en vertu de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, la *Loi sur les juges* et autres lois relatives aux services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.

<sup>2</sup> Représente les redressements actuariels pour amortir les insuffisances et les excédents.

<sup>3</sup> Représente les renversements de coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents.

<sup>4</sup> Comprend les paiements en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires et de lois diverses*.

**Compte de pension de retraite de la fonction publique**

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la fonction publique jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.17****Compte de pension de retraite de la fonction publique**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture .....	91 516 183 543	93 700 183 799
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement .....	598 683	826 359
Employés retraités .....	2 514 360	3 311 300
Employés de sociétés de la fonction publique .....	56 591	46 425
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement .....	2 642 151	3 461 289
Sociétés de la fonction publique .....	46 087	22 384
Virements provenant d'autres fonds de pension .....	5 817	70 680
Intérêt .....	3 088 785 626	3 410 432 517
Total des rentrées et autres crédits .....	3 094 649 315	3 418 170 954
Total partiel .....	94 610 832 858	97 118 354 753
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes .....	5 518 628 324	5 512 288 490
Prestations minimales .....	12 791 544	13 821 878
Paiements de section des pensions .....	9 505 848	14 494 277
Paiements de la valeur de transfert de pension .....	4 735 428	11 887 896
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement .....	4 267	37 214
Employés de sociétés de la fonction publique .....	75 500	1 813
Virements à d'autres fonds de pension .....	1 668 002	2 749 315
Charges administratives .....	52 594 987	46 890 327
Total des paiements et autres débits .....	5 600 003 900	5 602 171 210
Solde de clôture .....	89 010 828 958	91 516 183 543

**Compte de la caisse de retraite de la fonction publique**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Un virement du montant égal aux cotisations, moins les paiements de prestations et autres débits est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

**Tableau 6.18****Compte de la caisse de retraite de la fonction publique**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	24 214 915	16 598 579
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement.....	2 731 144 271	2 409 721 286
Employés retraités .....	54 601 422	52 795 966
Employés de sociétés de la fonction publique.....	203 768 991	192 703 710
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement.....	2 724 790 877	2 397 195 812
Sociétés de la fonction publique.....	192 104 544	182 668 152
Virements provenant d'autres fonds de pension .....	65 699 585	67 132 149
Total des rentrées et autres crédits.....	5 972 109 690	5 302 217 075
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes.....	2 792 620 336	2 528 738 856
Prestations minimales .....	19 828 809	17 749 633
Paiements de section des pensions.....	38 866 122	39 380 048
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	260 986 147	387 976 907
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement.....	16 291 883	14 346 409
Employés de sociétés de la fonction publique.....	4 642 766	4 059 208
Virements à d'autres fonds de pension .....	41 493 071	48 103 462
Charges administratives.....	69 576 876	56 895 258
Total des paiements et autres débits.....	3 244 306 010	3 097 249 781
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits .....	2 727 803 680	2 204 967 294
Virements à l'OIRPSP.....	2 517 613 496	2 197 350 958
Solde de clôture.....	234 405 099	24 214 915

**Compte de pension de retraite des Forces canadiennes**

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants des Forces armées canadiennes jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.19****Compte de pension de retraite des Forces canadiennes**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	44 741 718 117	45 607 472 272
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés .....	2 133 694	2 103 211
Cotisations du gouvernement .....	2 133 694	2 103 211
Redressement actuariel.....	2 605 000 000	-
Virements provenant d'autres fonds de pension .....	5 588	-
Intérêt.....	1 513 596 941	1 681 327 281
Autres <sup>1</sup> .....	566 985	1 096 951
Total des rentrées et autres crédits.....	4 123 436 902	1 686 630 654
Total partiel .....	48 865 155 019	47 294 102 926
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite .....	2 510 053 993	2 512 115 493
Prestations minimales .....	38 088	569 521
Paiements de section des pensions.....	14 261 478	22 696 098
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	963 232	1 334 167
Retour de cotisations .....	13	-
Charges administratives.....	17 860 272	15 669 530
Total des paiements et autres débits.....	2 543 177 076	2 552 384 809
Solde de clôture .....	46 321 977 943	44 741 718 117

<sup>1</sup> Comprend des renoncations de rentes lors d'une adhésion à un régime de retraite du gouvernement.

**Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 conformément à la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Un virement du montant égal aux cotisations moins les paiements de prestations et autres débits est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

**Tableau 6.20****Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	126 049 325	110 785 906
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés.....	609 692 707	532 100 764
Cotisations du gouvernement.....	941 684 641	799 430 985
Redressement actuariel.....	-	145 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	59 592 182	56 547 957
Autres <sup>1</sup> .....	576 157	1 286 683
Total des rentrées et autres crédits.....	1 611 545 687	1 534 366 389
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite.....	854 984 526	774 383 487
Prestations minimales.....	1 194 515	1 836 369
Paiements de section des pensions.....	34 564 190	46 518 428
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	243 360 285	214 753 994
Retour de cotisations.....	1 430 947	1 968 670
Virements à d'autres fonds de pension.....	1 489 940	1 906 688
Charges administratives.....	20 253 838	15 563 339
Total des paiements et autres débits.....	1 157 278 241	1 056 930 975
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	454 267 446	477 435 414
Virements à l'OIRPSP.....	377 652 696	462 171 995
Solde de clôture.....	202 664 075	126 049 325

<sup>1</sup> Comprend des chèques non réclamés.



**Compte de la caisse de retraite de la force de réserve**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er mars 2007 conformément à la Partie I 1 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Lorsque le solde de clôture du compte est dans une situation positive nette de trésorerie, un virement du montant égal aux cotisations moins les paiements de prestations et autres débits est habituellement effectué à l'OIRPSP pour investissement.

**Tableau 6.21**  
**Compte de la caisse de retraite de la force de réserve**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	(136 662 719)	(123 565 062)
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés .....	28 769 809	22 442 708
Cotisations du gouvernement .....	54 841 331	50 910 434
Redressement actuariel.....	17 400 000	5 300 000
Total des rentrées et autres crédits.....	101 011 140	78 653 142
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite .....	11 074 327	9 963 024
Prestations minimales .....	98 073	52 760
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	20 847 324	17 080 698
Retour de cotisations .....	120 559	69 735
Virements à d'autres fonds de pension .....	59 592 182	56 547 957
Charges administratives.....	5 499 701	8 036 625
Total des paiements et autres débits.....	97 232 166	91 750 799
Solde de clôture .....	(132 883 745)	(136 662 719)

**Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la Gendarmerie royale du Canada jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.22****Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	13 620 704 204	12 916 633 815
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés (services courants et arrérages).....	508 012	357 693
Cotisations du gouvernement.....	346 205	314 550
Redressement actuariel.....	–	956 000 000
Intérêt.....	461 062 789	470 927 017
Total des rentrées et autres crédits.....	461 917 006	1 427 599 260
Total partiel.....	14 082 621 210	14 344 233 075
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations.....	719 533 834	711 720 812
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....	337 705	313 410
Paiements de section des pensions.....	4 435 160	6 226 186
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	15 564	17 513
Retour de cotisations.....	–	309 323
Charges administratives.....	5 672 942	4 941 627
Total des paiements et autres débits.....	729 995 205	723 528 871
Solde de clôture.....	13 352 626 005	13 620 704 204

**Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Un virement du montant égal aux cotisations, moins les paiements de prestations et autres débits est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

**Tableau 6.23****Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	(11 550 086)	1 480 904
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés (services courants et arrérages).....	219 982 349	220 776 751
Cotisations du gouvernement .....	268 749 681	269 968 417
Virements provenant d'autres fonds de pension .....	16 227 684	9 523 174
Total des rentrées et autres crédits .....	504 959 714	500 268 342
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations .....	268 200 173	244 497 074
Prestations minimales .....	483 905	1 021 098
Paiements de section des pensions.....	14 830 451	12 149 424
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	59 449 443	39 402 060
Retour de cotisations		
Employés .....	442 897	317 106
Intérêt .....	117 571	172 261
Virements à d'autres fonds de pension .....	2 459 836	371 907
Charges administratives.....	4 565 177	3 973 449
Total des paiements et autres débits.....	350 549 453	301 904 379
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits .....	154 410 261	198 363 963
Virements à l'OIRPSP .....	140 094 757	211 394 953
Solde de clôture .....	2 765 418	(11 550 086)

**Compte d'allocations de retraite des parlementaires**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par « parlementaire », on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour les survivants admissibles ou les enfants à charge admissibles des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

**Tableau 6.24****Compte d'allocations de retraite des parlementaires**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	560 954 167	559 955 950
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des parlementaires		
Services courants .....	8 915 934	8 434 314
Arrérages de capital, intérêts et assurance mortalité.....	350 027	20 002
Cotisations du gouvernement (services courants) .....	8 915 934	8 434 314
Redressement actuariel.....	70 000 000	-
Intérêt.....	13 040 804	17 789 464
Total des rentrées et autres crédits.....	101 222 699	34 678 094
Total partiel .....	662 176 866	594 634 044
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles.....	30 068 999	29 451 936
Paiements de section des pensions.....	188 586	244 279
Retour de cotisations		
Retraits .....	540 702	3 881 217
Intérêt .....	16 725	102 445
Total des paiements et autres débits.....	30 815 012	33 679 877
Solde de clôture .....	631 361 854	560 954 167

**Compte de convention de retraite des parlementaires**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour les survivants admissibles ou les enfants à charge admissibles des parlementaires.

**Tableau 6.25****Compte de convention de retraite des parlementaires**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	201 024 276	202 643 898
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des parlementaires		
Services courants .....	7 769 786	6 976 832
Arrrages de capital, intérêts et assurance mortalité.....	74 606	45 517
Cotisations du gouvernement (services courants) .....	7 769 786	6 976 832
Redressement actuariel.....	75 400 000	–
Impôt remboursable.....	792 416	–
Intérêt.....	4 659 674	6 773 423
Total des rentrées et autres crédits.....	96 466 268	20 772 604
Total partiel .....	297 490 544	223 416 502
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles.....	19 069 957	17 981 308
Paiements de section des pensions.....	120 148	287 936
Retour de cotisations		
Retraits .....	371 172	3 191 829
Intérêt .....	17 201	117 053
Impôt remboursable.....	43 289	814 100
Total des paiements et autres débits.....	19 621 767	22 392 226
Solde de clôture .....	277 868 777	201 024 276

## Comptes des régimes compensatoires

Les comptes des régimes compensatoires (RC) ont été établis par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* pour fournir des prestations de retraite supplémentaires à certains employés du secteur public.

Le Règlement n° 1 sur le régime compensatoire (RC n° 1) prévoit le versement de prestations de retraite excédent celles permises sous la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les pensions payées dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Le RC n° 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le Règlement n° 2 sur le régime compensatoire (RC n° 2) prévoit le versement de prestations de retraite des employés de la fonction publique qui ont été déclarés excédentaires dans le cadre du programme d'encouragement à la retraite anticipée de 3 ans qui se terminait le 31 mars 1998. Il sert à verser la différence entre une pension non réduite et une pension réduite pour un départ anticipé provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Le RC n° 2 est entré en vigueur le 1er avril 1995 et est entièrement financé par le gouvernement.

**Tableau 6.26**  
**Comptes des régimes compensatoires**

(en dollars)

	RC n° 1						RC n° 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Solde d'ouverture.....	1 314 790 678	1 265 638 829	460 437 158	442 574 225	35 377 878	35 187 370	627 939 260	659 130 079	2 438 544 974	2 402 530 503
<b>Rentrées et autres crédits</b>										
Cotisations des										
Employés du										
gouvernement..	12 339 032	17 690 955	5 436 304	4 985 512	200 753	211 851	–	–	17 976 089	22 888 318
Employés retraités..	421 477	344 102	–	–	37 400	2 057	–	–	458 877	346 159
Employés des										
sociétés de										
la fonction										
publique.....	2 256 583	2 600 842	–	–	–	–	–	–	2 256 583	2 600 842
Cotisations patronales										
Gouvernement.....	46 199 020	66 025 001	31 452 041	25 647 473	485 292	707 550	–	–	78 136 353	92 380 024
Sociétés de										
la fonction										
publique.....	8 241 238	8 689 443	–	–	–	–	–	–	8 241 238	8 689 443
Virements provenant										
d'autres fonds										
de pension.....	–	216 870	–	–	–	–	–	–	–	216 870
Impôt remboursable.....	–	–	–	–	–	–	31 877 729	30 456 797	31 877 729	30 456 797
Intérêt.....	45 360 136	47 240 725	16 055 349	16 856 237	1 208 665	1 304 107	20 602 663	23 374 139	83 226 813	88 775 208
	114 817 486	142 807 938	52 943 694	47 489 222	1 932 110	2 225 565	52 480 392	53 830 936	222 173 682	246 353 661
	1 429 608 164	1 408 446 767	513 380 852	490 063 447	37 309 988	37 412 935	680 419 652	712 961 015	2 660 718 656	2 648 884 164
<b>Paiements et autres débits</b>										
Paiements de prestations										
Rentes .....	61 039 592	56 408 899	10 965 975	10 094 799	1 644 567	1 559 459	84 720 723	85 021 755	158 370 857	153 084 912
Prestations										
minimales .....	184 975	855	–	–	–	–	–	–	184 975	855
Paiements de section										
des pensions.....	725 621	383 971	68 620	1 182 524	–	24 290	–	–	794 241	1 590 785
Paiements de la										
valeur de transfert										
de pension.....	903 484	2 267 492	1 131 013	1 624 293	3 116	2 649	–	–	2 037 613	3 894 434
Retour de cotisations										
Employés du										
gouvernement..	7 346	35 279	–	–	–	–	–	–	7 346	35 279
Employés des										
sociétés de										
la fonction										
publique.....	4 164	40 795	–	–	–	–	–	–	4 164	40 795
Virements à d'autres										
fonds de pension ....	213 362	816 795	–	–	–	–	–	–	213 362	816 795
Impôt remboursable.....	34 974 908	33 702 003	14 400 565	16 724 673	149 590	448 659	–	–	49 525 063	50 875 335
	98 053 452	93 656 089	26 566 173	29 626 289	1 797 273	2 035 057	84 720 723	85 021 755	211 137 621	210 339 190
Solde de clôture .....	1 331 554 712	1 314 790 678	486 814 679	460 437 158	35 512 715	35 377 878	595 698 929	627 939 260	2 449 581 035	2 438 544 974

## Compte de prestations de retraite supplémentaires

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* afin de pourvoir aux augmentations des prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation. Le compte continue de pourvoir aux augmentations des prestations provenant de l'indexation pour les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois connexes.

**Tableau 6.27**  
**Compte de prestations de retraite supplémentaires**

(en dollars)

	Juges		Autres <sup>1</sup>		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Solde d'ouverture .....	258 108 691	246 666 011	1 012 710	967 693	259 121 401	247 633 704
<b>Rentrées et autres crédits</b>						
Cotisations des employés						
Gouvernement .....	4 112 096	3 995 595	25 370	30 979	4 137 466	4 026 574
Cotisations de l'employeur						
Gouvernement .....	4 112 096	3 995 595	27 527	28 823	4 139 623	4 024 418
Intérêt .....	795 660	3 451 490	3 239	14 156	798 899	3 465 646
Total des rentrées et autres crédits .....	9 019 852	11 442 680	56 136	73 958	9 075 988	11 516 638
Total partiel .....	267 128 543	258 108 691	1 068 846	1 041 651	268 197 389	259 150 342
<b>Paiements et autres débits</b>						
Rentes .....	–	–	26 802	28 941	26 802	28 941
Solde de clôture .....	267 128 543	258 108 691	1 042 044	1 012 710	268 170 587	259 121 401

<sup>1</sup> Comprend les lieutenants-gouverneurs et autres personnes nommées par le ou la gouverneur en conseil.

## Provision pour redressements au titre des régimes de retraite

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles des régimes de retraite de la fonction publique parrainés par le gouvernement.

Des pertes actuarielles de 5 478 millions de dollars (4 127 millions de dollars en 2020), résultant d'écarts par rapport aux résultats prévus et de modifications des hypothèses actuarielles, ont été constatées au compte et ont eu pour conséquence d'augmenter les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 2 768 millions de dollars (1 106 millions de dollars en 2020) a été inscrit au compte afin de compenser l'amortissement des insuffisances chargées aux comptes de caisses de retraite et aux comptes de pension de retraite durant l'exercice, mais déjà inscrit dans les exercices précédents ou dans les gains ou les pertes actuariels.

Un montant de 91 millions de dollars a été débité (31 millions de dollars crédité en 2020) de ce compte et a diminué (augmenté en 2020) les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des prestations acquises.

Un montant de 5 353 millions de dollars (5 129 millions de dollars en 2020) a été crédité au compte afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations de retraite au titre des prestations constituées et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite. De plus, un montant de 8 553 millions de dollars (7 920 millions de dollars en 2020) a été débité au compte afin d'enregistrer le rendement prévu des placements de retraite.

Également, un redressement de consolidation de 17 millions de dollars (21 millions de dollars en 2020) a été crédité au compte et débité aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt débités aux comptes RC, lesquels avaient été précédemment constatés comme revenus fiscaux.

La perte actuarielle nette non constatée de 6 162 millions de dollars (38 230 millions de dollars en 2020) sera constatée au compte et aura une incidence sur les charges des prochains exercices.

*Comptes publics du Canada 2020-2021*

En raison des évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations de retraite au titre des prestations constituées de 360 027 millions de dollars (374 797 millions de dollars en 2020) moins les actifs de retraite de 188 749 millions de dollars (170 166 millions de dollars en 2020) se sont avérées 18 659 millions de dollars (51 291 millions de dollars en 2020) supérieures au solde des comptes de caisse de retraite de 307 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020) et aux comptes de pension de retraite de 152 312 millions de dollars (153 338 millions de dollars en 2020). L'excédent ou l'insuffisance se compose comme suit :

(en millions de dollars)

	(Insuffisance) excédent	
	2021	2020
<b>Régime de retraite de la fonction publique</b>		
Compte de pension de retraite de la fonction publique .....	(20 864)	(31 636)
Caisse de retraite de la fonction publique .....	19 366	11 769
Régimes compensatoires .....	(1 708)	(2 472)
Total de la provision pour le régime de retraite de la fonction publique.....	<u>(3 206)</u>	<u>(22 339)</u>
<b>Régime de retraite des Forces canadiennes</b>		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes.....	(7 958)	(17 381)
Caisse de retraite des Forces canadiennes.....	2 063	789
Caisse de retraite de la force de réserve.....	(581)	(658)
Régimes compensatoires .....	(204)	(287)
Total de la provision pour le régime de retraite des Forces canadiennes.....	<u>(6 680)</u>	<u>(17 537)</u>
<b>Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</b>		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .....	(3 155)	(4 888)
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .....	439	(88)
Régimes compensatoires .....	(53)	(81)
Total de la provision pour le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	<u>(2 769)</u>	<u>(5 057)</u>
<b>Régime de retraite des parlementaires</b>		
Allocations de retraite des parlementaires .....	(159)	(286)
Régimes compensatoires .....	(340)	(469)
Total de la provision pour le régime de retraite des parlementaires .....	<u>(499)</u>	<u>(755)</u>
Régime de retraite des juges de nomination fédérale.....	(5 505)	(5 603)
Total .....	<u>(18 659)</u>	<u>(51 291)</u>



## Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Le gouvernement et les sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent une multitude de régimes d'avantages sociaux dont les modalités peuvent varier. Ces avantages sont offerts aux employés et aux anciens employés (y compris les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite en vertu desquels des prestations doivent être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérés comme des avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels des prestations doivent être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadiennes encore à l'emploi. Les prestations pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont versées aux membres actuels ainsi qu'aux anciens. Celles-ci constituent essentiellement des avantages postérieurs à l'emploi, mais certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux membres toujours en service. Elles comprennent les prestations d'invalidité et les prestations connexes versées aux anciens combattants ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, ou à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent les avantages visant les soins de santé et les soins dentaires à la disposition des employés retraités, des militaires retraités et des membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada. Ils incluent aussi les droits à des prestations de congés de maladie cumulés et des avantages postérieurs à l'emploi telles que les indemnités des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent.

**Tableau 6.28**  
**Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants**

(en millions de dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	73 462	15 512	4 312	84 662
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	11 565	4 030	396	15 199
Régime de soins de santé de la fonction publique .....	31 036	2 763	404	33 395
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	4 730	506	72	5 164
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	1 754	146	190	1 710
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	1 924	426	311	2 039
Indemnisation des accidents du travail .....	1 566	299	186	1 679
Sociétés d'État et autres entités consolidées.....	341	25	28	338
Total .....	126 378	23 707	5 899	144 186

Tous les régimes parrainés par le gouvernement et la plupart des régimes parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont non capitalisés. Les régimes de soins de santé et dentaires constituent des régimes contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime sont versées pour obtenir une couverture. Par conséquent, les passifs et les coûts sont présentés nets, après déduction des cotisations des membres des régimes. Le montant des obligations au titre des prestations constituées est établi de façon actuarielle aux fins comptables. Au 31 mars, les passifs comptabilisés comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2021			2020		
	Obligations au titre des prestations constituées	Actifs découlant d'autres avantages futurs	(Pertes) gains actuariels nets non constatés	Avantages payés après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars	Passifs découlant des avantages futurs	Passifs découlant des avantages futurs
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants .....	136 580	–	(51 918)	–	84 662	73 462
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	28 514	–	(13 315)	–	15 199	11 565
Régime de soins de santé de la fonction publique .....	32 830	–	565	–	33 395	31 036
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	5 510	–	(346)	–	5 164	4 730
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	2 121	–	(411)	–	1 710	1 754
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	1 838	–	201	–	2 039	1 924
Indemnisation des accidents du travail .....	1 839	–	(160)	–	1 679	1 566
Sociétés d'État et autres entités consolidées .....	312	(1)	29	(2)	338	341
Total .....	209 544	(1)	(65 355)	(2)	144 186	126 378

*Comptes publics du Canada 2020-2021*

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Un montant d'intérêt est imputé à la charge en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2021				2020	
	Prestations acquises incluses dans les charges de personnel	Pertes (gains) actuariels constatés	Total des charges au titre des prestations	Charges d'intérêts	Total	Total
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants .....	6 057	7 519	13 576	1 936	15 512	12 328
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	1 898	1 700	3 598	432	4 030	2 397
Régime de soins de santé de la fonction publique .....	1 810	458	2 268	495	2 763	2 533
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	264	162	426	80	506	453
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	79	46	125	21	146	136
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	399	8	407	19	426	381
Indemnisation des accidents du travail.....	252	27	279	20	299	108
Sociétés d'État et autres entités consolidées .....	18	(5)	13	7	20	29
<b>Total .....</b>	<b>10 777</b>	<b>9 915</b>	<b>20 692</b>	<b>3 010</b>	<b>23 702</b>	<b>18 365</b>

## Autres passifs

Les autres passifs comprennent des passifs établis en vertu de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées ouverts en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois. Les comptes à fins déterminées sont une classification aux fins comptables servant à inscrire les opérations et les dépenses liées à des argents pour lesquels des autorisations législatives permettent le paiement sur le Trésor, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

## Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965. Le RPC a commencé ses activités en 1966. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et leur famille une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office).

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces. À ce titre, les opérations financières du RPC ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada parce que les changements au RPC nécessitent l'accord d'au moins deux tiers des provinces représentant au moins les deux tiers de la population de l'ensemble des provinces, et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées est chargée d'administrer le RPC selon la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, à l'exception de la perception des cotisations, qui relève de la ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement. L'Office est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu des articles 108.1 et 108.3 de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis par cette loi.

Les dispositions législatives relatives à l'application de la bonification du RPC sont entrées en vigueur le 3 mars 2017, modifiant le *Régime de pensions du Canada*, et ont pris effet le 1 janvier 2019. La bonification du RPC augmentera les montants des pensions et prestations après retraite qui seront versés sur les cotisations au RPC versées après 2018, et entraînera une augmentation correspondante sur le taux de cotisation. En effet, la bonification du RPC servira de complément aux prestations calculées sous le RPC existant. Au contraire du RPC existant, la bonification du RPC sera entièrement financée selon les exigences législatives.

Le Compte du RPC existant et le Compte supplémentaire du RPC pour la bonification du RPC, collectivement dénommés les Comptes du RPC, ont été établis dans les comptes du Canada conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*. Les transactions de chaque composante du RPC sont comptabilisées dans le Compte auquel elles se rapportent. Les revenus et les charges du RPC tels que les cotisations, les intérêts, les revenus ou les pertes de placements faits par l'Office, les prestations et les charges d'exploitation sont portés en augmentation et en diminution du passif. Les Comptes du RPC enregistrent également les sommes transférées à l'Office ou reçues de ce dernier. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifiés.

En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC. Au 31 mars 2021, la juste valeur consolidée des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC se chiffre à 496 073 millions de dollars (413 022 millions de dollars en 2020) pour le Compte du RPC et 6 755 millions de dollars (2 615 millions de dollars en 2020) pour le Compte supplémentaire du RPC.

Le détail des revenus, des charges, des actifs et des passifs des activités financières du RPC est disponible dans les états financiers consolidés distincts du RPC. Le dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada de 139 millions de dollars (279 millions de dollars en 2020) correspond au solde des Comptes du RPC et est présenté à titre de passif du gouvernement envers le RPC au 31 mars 2021. Le dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada est composé du solde du Compte du RPC de 119 millions de dollars (260 millions de dollars en 2020) et du solde du Compte supplémentaire du RPC de 20 millions de dollars (19 millions de dollars en 2020).

Le tableau 6.29 présente un rapprochement entre les actifs disponibles pour les paiements de prestations présentés dans les états financiers consolidés du RPC et les Comptes du RPC, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent aux Comptes du RPC et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

**Tableau 6.29**  
**Comptes du Régime de pensions du Canada**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
<b>Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers consolidés vérifiés</b>				
Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....	413 022 059 156	136 349 993 466	53 299 734 940	496 072 317 682
Moins :				
Sommes à recevoir, après déduction du passif .....	5 512 650 311	5 046 135 195	5 512 650 311	5 046 135 195
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada .....	259 706 000 000	84 942 000 000	1 406 000 000	343 242 000 000
	<i>147 803 408 845</i>	<i>46 361 858 271</i>	<i>46 381 084 629</i>	<i>147 784 182 487</i>
Moins : Virements à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada .....	147 543 703 050	40 415 304 443	40 536 541 151	147 664 939 758
Total Régime de pensions du Canada .....	259 705 795	86 777 162 714	86 917 625 780	119 242 729
<b>Solde du Compte supplémentaire du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers consolidés vérifiés</b>				
Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....	2 615 383 089	4 342 931 787	202 898 177	6 755 416 699
Moins :				
Sommes à recevoir, après déduction du passif .....	257 984 797	454 738 778	257 984 797	454 738 778
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada .....	15 000 000	419 000 000	11 000 000	423 000 000
	<i>2 342 398 292</i>	<i>3 469 193 009</i>	<i>(66 086 620)</i>	<i>5 877 677 921</i>
Moins : Virements à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada .....	2 323 477 828	–	3 534 108 339	5 857 586 167
Total Compte supplémentaire du Régime de pensions du Canada .....	18 920 464	3 469 193 009	3 468 021 719	20 091 754
Dépôt auprès du receveur général du Canada .....	278 626 259	90 246 355 723	90 385 647 499	139 334 483

Les rentrées et autres crédits comprennent :

- les cotisations des employés, des employeurs, et des travailleurs autonomes;
- les revenus sur le solde quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;
- les fonds reçus de l'Office;
- les gains sur les placements détenus par l'Office;
- les paiements effectués sur les trop-payés établis.

Les paiements et autres débits comprennent :

- les pensions et les prestations en vertu du RPC telles les pensions de retraite et les prestations après retraite, les pensions et les prestations de survivant payables à l'époux ou au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, les pensions et prestations d'invalidité aux cotisants admissibles et à leurs enfants, et les prestations d'invalidité après retraite;
- les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le RPC, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;
- les paiements qui doivent être imputés au RPC, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;
- les frais d'administration du RPC;
- les fonds transférés à l'Office;
- les pertes sur les placements détenus par l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers consolidés du RPC présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du RPC peuvent également être obtenus en consultant le *30e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada* préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

## Compte des rentes sur l'État

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à se préparer financièrement pour leur retraite en achetant des rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des contrats de rentes sur l'État. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements aux rentiers débutent.

Les obligations au titre des prestations de retraite sont initialement inscrites par le biais du Compte des rentes sur l'État, qui a été établi en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, en utilisant les taux prescrits de mortalité et d'intérêt, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité au Trésor. Tout redressement requis aux termes des politiques comptables du gouvernement est alors enregistré par le biais d'un compte de provision pour redressement. Le compte de provision reflète le redressement aux obligations dû à l'écart existant entre les taux prescrits et les meilleures estimations des tables de mortalité ajustées pour l'expérience et les taux d'actualisation. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuelle sont basés sur le coût d'emprunt du gouvernement quant à la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent le moment des flux de trésorerie futurs estimatifs.

Les rentrées et autres crédits comptabilisés au compte comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt prescrit au taux de 7 % calculé sur les prestations constituées et tout crédit requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits comptabilisés au compte représentent le paiement de rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels, les rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, virés aux revenus non fiscaux et la provision pour redressement des obligations au titre des prestations de retraite.

À la fin de l'exercice, un excédent actuariel de 882 798 \$ a été viré aux revenus du gouvernement pour réduire le solde du compte à 75,8 millions de dollars et le compte de provision a été ajusté à 22 millions de dollars pour augmenter les obligations au titre de prestations de retraite à 97,8 millions de dollars au 31 mars 2021.

Au 31 mars 2021, les rentiers détenaient 19 476 contrats actifs, ce qui représente une diminution de 2 473 rentes comparée à l'exercice précédent suite au décès de rentiers et de transferts au Trésor.

## Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôt et en fiducie**

(en dollars)

	1 avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
<b>Comptes de dépôt</b>				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés.....	26 293	–	26 293	–
Commission canadienne du lait				
Compte de la Commission canadienne du lait .....	–	22 156 166	21 768 627	387 539
	26 293	22 156 166	21 794 920	387 539
Conseil privé				
Bureau du directeur général des élections				
Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums .....	102 000	–	102 000	–
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	2 500 000	–	–	2 500 000
	2 602 000	–	102 000	2 500 000
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	2 838 110	4 474 467	4 008 374	3 304 203
Emploi, développement de la main-d'œuvre et inclusion des personnes handicapées				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Code canadien du travail – Demande de révision ou d'appel liés au recouvrement de salaire .....	3 939 438	401 780	1 490 502	2 850 716
Code canadien du travail – Autres.....	23 436	615 130	544 499	94 067
	3 962 874	1 016 910	2 035 001	2 944 783
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	855 237	295 808	715 959	435 086
Finances				
Ministère des Finances				
Corporation de développement des investissements du Canada				
Retenues – Privatisation.....	12 271 451	21 268	–	12 292 719
Dépôts de garantie pour échanges de devises .....	151 954 787	1 305 085 523	627 667 320	829 372 990
Société de gestion Canada Hibernia				
Fonds de réserve pour abandon.....	101 904 810	176 616	–	102 081 426
	266 131 048	1 305 283 407	627 667 320	943 747 135
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Dépôts provenant des enchères de spectre.....	–	1 225 000	–	1 225 000
Justice				
Registraire de la Cour suprême du Canada				
Cautionnement pour frais .....	392 515	40	–	392 555
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Cautionnement pour frais .....	79 130	4 637	24 045	59 722
	992 587	4 677	24 045	452 277

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôt et en fiducie – suite**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson .....	370 106	–	–	370 106
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces .....	192 475	171 571	151 090	212 956
	562 581	171 571	151 090	583 062
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord				
Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord				
Dépôts de garantie .....	10 792 769	–	191 463	10 601 306
Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon .....	992 587	–	–	992 587
	11 785 356	–	191 463	11 593 893
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Dépôts de garantie – Pétrole et gaz .....	13 511 120	3 021 570	2 308 295	14 224 395
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces .....	12 865	3 500	8 400	7 965
Régie canadienne de l'énergie				
Dépôts de garantie .....	495 773	90 786	54 000	532 559
	14 019 758	3 115 856	2 370 695	14 764 919
Revenu national				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts de garantie .....	296 977 858	55 610 413	26 956 064	325 632 207
Moins : titres détenus en fiducie .....	35 000	–	–	35 000
	296 942 858	55 610 413	26 956 064	325 597 207
Santé				
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces .....	73 672	–	–	73 672
Sécurité publique et Protection civile				
Agence des services frontaliers du Canada				
Dépôts de garantie .....	11 115 373	196 080	715 899	10 595 554
Dépôts de garantie générale .....	7 975 488	–	63 504	7 911 984
Dépôts temporaires reçus des importateurs .....	1 025 253	212 514	57 516	1 180 251
Fonds de garantie de l'immigration .....	24 644 587	3 606 113	2 638 350	25 612 350
	44 760 701	4 014 707	3 475 269	45 300 139
Gendarmerie royale du Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces .....	106 341	230 420	108 561	228 200
	44 867 042	4 245 127	3 583 830	45 528 339
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones				
Dépôts de garantie .....	2 320 380	157 830	–	2 478 210
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Biens saisis – Encaisse .....	41 403 145	21 327 025	21 848 317	40 881 853
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces .....	3 396 776	2 091 178	1 553 563	3 934 391
Dépôts sur aliénations .....	6 173 056	934 416	716 735	6 390 737
	50 972 977	24 352 619	24 118 615	51 206 981
Transports				
Ministère des Transports				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces .....	118 285	16 618	323	134 580
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations .....	52 500	–	–	52 500
Moins : titres détenus en fiducie .....	52 500	–	–	52 500
	–	–	–	–
	118 285	16 618	323	134 580
<b>Total – Comptes de dépôt .....</b>	<b>698 550 116</b>	<b>1 422 126 469</b>	<b>713 719 699</b>	<b>1 406 956 886</b>

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôt et en fiducie – fin**

(en dollars)

	1er avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
<b>Comptes en fiducie</b>				
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Comptes gérés.....	256 000	51 044	206 912	100 132
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être.....	1 012 630	32 135	9 030	1 035 735
	<i>1 268 630</i>	<i>83 179</i>	<i>215 942</i>	<i>1 135 867</i>
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Successions – Services militaires.....	1 255 795	1 427 408	1 786 168	897 035
Emploi, développement de la main-d'œuvre et inclusion des personnes handicapées				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens				
Paiements d'expérience commune.....	15 367 267	16 528	13 426 443	1 957 352
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Restitutions en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> .....	4 534	18 277	–	22 811
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse fiduciaire de bienfaisance.....	2 470 155	264 800	126 020	2 608 935
Service canadien du renseignement de sécurité				
Bourses scolaires.....	26 487	46	–	26 533
Service correctionnel du Canada				
Fonds de fiducie des détenus.....	17 500 199	41 904 162	38 329 594	21 074 767
	<i>19 996 841</i>	<i>42 169 008</i>	<i>38 455 614</i>	<i>23 710 235</i>
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones				
Comptes d'épargne des Indiens.....	23 126 274	1 562 786	2 162 860	22 526 200
Comptes de succession des Indiens.....	31 083 977	8 318 780	6 781 020	32 621 737
Fonds des bandes indiennes				
Comptes de capital, tableau 6.31.....	382 067 200	37 376 598	62 556 144	356 887 654
Comptes de recettes, tableau 6.32.....	161 904 828	67 458 415	60 593 179	168 770 064
	<i>543 972 028</i>	<i>104 835 013</i>	<i>123 149 323</i>	<i>525 657 718</i>
	<i>598 182 279</i>	<i>114 716 579</i>	<i>132 093 203</i>	<i>580 805 655</i>
Total – Comptes en fiducie.....	636 075 346	158 430 979	185 977 370	608 528 955
Total – Comptes de dépôt et en fiducie.....	1 334 625 462	1 580 557 448	899 697 069	2 015 485 841

### Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés – Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### Compte de la Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

### Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cautionnements des candidats à une élection (générale ou partielle) et des comités à un référendum qui ont eu lieu avant le 25 octobre 2017.

En vertu de la *Loi électorale du Canada* ou de la *Loi référendaire*, les fonds reçus sont remboursés aux candidats ou comités, ou virés aux recettes non fiscales. Cette disposition a depuis été abrogée de la *Loi électorale du Canada*.



### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Bureau du directeur général des élections**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère de la Défense nationale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Code canadien du travail – Demande de révision ou d'appel liée au recouvrement du salaire**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus à la suite de l'émission d'un ordre de paiement selon les termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ce compte contient les montants qui proviennent d'un employeur ou d'un administrateur qui demande une révision ou un appel d'un ordre de paiement émis par un agent des affaires du travail relativement à des salaires ou autres montants dus à des employés. Ce compte comprend également, dans le cas d'un employeur, les frais administratifs spécifiés dans l'ordre de paiement. L'une des conditions pour permettre le droit de révision ou d'appel est que l'employeur ou l'administrateur doit remettre au chef de la conformité et de l'application (le chef) le montant indiqué sur l'ordre de paiement, et dans le cas d'un employeur, les frais administratifs spécifiés, ou le montant indiqué dans la décision de révision du chef. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que la révision ou l'appel soit entendu après quoi elle sera remise soit aux employés, aux employeurs, aux administrateurs ou aux deux le cas échéant, moins les frais administratifs, car ils constituent une créance de Sa Majesté du chef du Canada. Toutefois, si la révision ou l'appel est annulé en faveur de l'employeur, les frais administratifs peuvent être remboursés en partie ou en totalité à l'employeur en fonction de la décision. Les sommes consignées dans ce compte, à l'exception des frais administratifs, portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

### **Code canadien du travail – Autres**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus aux termes de l'article 251.01 de la Partie III du *Code canadien du travail*. Les rentrées sont des paiements de salaire ou autres montants prévus au Code qu'un agent des affaires du travail a déterminé être dû suite à une plainte ou une inspection. Il est permis aux employeurs de verser les sommes dues au chef de la conformité et de l'application au lieu de les verser directement aux employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Agence Parcs Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Retenues – Privatisation – Corporation de développement des investissements du Canada**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente. Aucune transaction durant l'année 2020-2021.

### **Dépôts en garantie pour échanges de devises**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec des institutions financières.

Inclue dans le solde il y a un montant de 133 083 millions \$ US qui est détenus à la fin de l'exercice.

### **Fonds de réserve pour abandon – Société de gestion Canada Hibernia**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds perçus qui seront utilisés pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

### **Dépôts provenant des enchères de spectre**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des parties externes afin d'être admissibles à participer à une vente aux enchères des licences de spectre.

### **Cautionnement pour frais – Registraire de la Cour suprême du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 \$, déposé par un appelant auprès du registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1) b) de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

### **Cautionnement pour frais – Service administratif des tribunaux judiciaires**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces fonds, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

### **Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à la préservation de l'habitat du poisson telle que requise par les permis, les contrats de location ou autorisations, conformément à l'article 35 de la *Loi sur les pêches*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Pêches et des Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie – Ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution, telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut* ainsi que divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

### **Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts effectués par la Commission d'énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

### **Dépôts de garantie – Pétrole et gaz – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d'exploration en vertu de l'article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie quant à l'exécution de l'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie – Régie canadienne de l'énergie**

Aux termes du projet de loi C-46 de la *Loi sur la sûreté des pipelines*, la Régie canadienne de l'énergie a demandé l'ouverture d'un compte à fins déterminées afin de garantir la présence des fonds qu'elle juge nécessaires pour couvrir les coûts et les dépenses liés à la cessation de l'exploitation de pipelines.

### **Dépôts de garantie – Agence du revenu du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les garanties en espèces exigées pour acquitter la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) car il concerne les inscrits non-résidents et certains titulaires de licence qui se rapportent aux taxes d'accise. Ces deux taxes sont payables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les garanties détenues en fiducie par l'Agence du revenu du Canada sont constituées d'espèces et déposées au Trésor.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Agence canadienne d'inspection des aliments**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie – Agence des services frontaliers du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds en espèces pour acquitter les droits de douane prévus sur les biens importés en vertu de la *Loi sur les douanes*.

**Dépôts de garantie générale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport en vertu de l'article 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

**Dépôts temporaires reçus des importateurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs afin d'assurer une conformité avec divers règlements (Douanes) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

**Fonds de garantie de l'immigration**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds perçus et détenus en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

**Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

**Dépôts de garantie – Ministère des Services aux Autochtones**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution, telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à la *Loi sur les Indiens* et ses règlements : *Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes*, *Règlement sur le bois des Indiens*, *Règlement sur la récolte du bois des Indiens* et *Règlement sur la destruction des déchets dans les réserves indiennes*.

L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces. Les contrats conclus en vertu de la *Loi sur les Indiens* qui impliquent l'argent des Indiens sont exemptés des dispositions décrites dans *Règlement sur les marchés de l'État*, Section 3(1)(c).

**Biens saisis – Encaisse**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis* afin d'inscrire les fonds en espèces saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et crédités au compte jusqu'à ce que ces fonds soient retournés au propriétaire ou confisqués.

**Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

**Dépôts sur aliénations**

Ce compte a été établi pour présenter les transactions associées aux dépôts sur aliénations du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC), aux dépôts de sécurité et aux recettes des espaces locatifs appartenant à TPSGC.

**Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Transports**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

**Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations – Ministère des Transports**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

**Comptes gérés**

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les pensions*, l'article 15 de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, l'article 55 du Règlement sur le traitement des anciens combattants et l'article 8 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants, ces comptes relèvent du ministère des Anciens Combattants. Les montants détenus dans ces comptes comprennent : a) les pensions, les allocations aux anciens combattants et les allocations de traitement mises sous l'administration du ministère des Anciens Combattants; et b) les prestations provenant de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada, administrées avec l'approbation du client. Ces personnes ont démontré leur incapacité de gérer leurs propres affaires.

Les paiements sont effectués à même les comptes, afin de fournir des vivres et des vêtements, un abri, des menues dépenses et autres nécessités.

### **Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc., qui ont été reçus, lesquels sont à déboursier au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

### **Successions – Services militaires**

Ce compte a été établi conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale* afin de comptabiliser les paiements effectués pour régler les successions militaires des officiers et militaires de rang qui décèdent pendant leur service dans les Forces armées canadiennes. Sous l'administration du Juge-avocat général, qui a été nommée directrice des successions par le ministre de la Défense nationale, l'actif net de la succession militaire d'un membre décédé est distribué au représentant légal de la succession du membre.

### **Convention de règlement relative aux pensionnats indiens – Paiements d'expérience commune**

Ce compte a été établi conformément à l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin d'enregistrer les fonds reçus et versés en vertu de l'article 5 de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Il a été établi le 19 septembre 2007 afin d'assurer le paiement à d'anciens élèves ayant vécu dans un pensionnat indien admissible, pour le Paiement d'expérience commune (PEC) et les crédits personnels pour des programmes et services éducatifs aux bénéficiaires du PEC ou à certains membres de leur famille. Le compte en fiducie est crédité d'intérêts, conformément à l'article 21(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le fonds de la somme désignée est administré conjointement par le fiduciaire, le Gouvernement du Canada, représenté respectivement par la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées et la ministre des Relations Couronne-Autochtones.

### **Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence***

Ce compte a été établi afin de faciliter les jugements rendus en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la concurrence* et pour expliquer les fonds reçus en fiducie pour la restitution et pour les paiements ultérieurs.

### **Caisse fiduciaire de bienfaisance**

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* afin d'inscrire les fonds encaissés par les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur rémunération et allocations, y compris une suppression de rémunération. L'argent payé à la caisse fiduciaire de bienfaisance est utilisé pour le bienfait des membres de la GRC, les anciens membres et leurs personnes à charge; l'utilisation de ces fonds est gouvernée par les règlements de la Gendarmerie royale du Canada, 2014.

### **Bourses scolaires**

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 \$ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité pour encourager des études universitaires.

### **Fonds de fiducie des détenus**

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, ce compte est crédité de toute somme d'argent que le détenu a en sa possession lors de son admission ou réadmission, et toute somme d'argent reçue pour le compte du détenu pendant leur emprisonnement, y compris les cadeaux en argent de tiers, les sommes reçues pour la participation aux programmes, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de placement à l'extérieur ou de libération conditionnelle dans la collectivité, les sommes reçues d'un tiers pour le travail effectué dans une institution ou d'une entreprise commerciale administrée par des détenus et autorisée par le Service correctionnel du Canada, la vente d'objets d'artisanat ou du travail sur commande, un paiement, une allocation ou un revenu payé soit par une source privée ou un gouvernement. Des retenues peuvent être effectuées à partir de ce compte pour des questions telles que les dettes de la Couronne, la Caisse de bienfaisance des détenus, les dépenses de cantine, les appels téléphoniques, les paiements pour aider à la réadaptation du détenu, et d'autres paiements pour lesquels le détenu est responsable.

### **Comptes d'épargne des Indiens**

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour des particuliers indiens conformément aux articles 52 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

### **Comptes de succession des Indiens**

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour les successions d'Indiens décédés et d'Indiens adultes à charge, en vertu des articles 42 à 51 de la *Loi sur les Indiens* et pour des héritiers absents ou disparus, en vertu du *Règlement sur les successions d'Indiens*.

**Fonds des bandes indiennes**

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

**Tableau 6.31**  
**Fonds des bandes indiennes – Comptes de capital**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	382 067 200	400 301 654
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Redevances sur le gaz.....	28 899 634	18 317 828
Redevances sur le pétrole.....	6 615 429	19 331 135
Divers.....	1 861 535	4 943 137
	37 376 598	42 592 100
	419 443 798	442 893 754
<b>Paiements et autres débits</b>		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne.....	7 716 900	4 388 051
Virement en vertu de l'article 64 de la <i>Loi sur les Indiens</i> .....	53 671 193	51 238 926
Divers.....	1 168 051	5 199 577
	62 556 144	60 826 554
Solde de clôture.....	356 887 654	382 067 200

**Tableau 6.32**  
**Fonds des bandes indiennes – Comptes de recettes**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	161 904 828	179 299 566
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Intérêt de l'État.....	6 386 699	9 268 911
Règlements de réclamations – Terrains et autres.....	635	5 299 461
Divers.....	61 071 081	70 485 584
	67 458 415	85 053 956
	229 363 243	264 353 522
<b>Paiements et autres débits</b>		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne.....	1 106 598	–
Virement en vertu de l'article 69 de la <i>Loi sur les Indiens</i> .....	52 465 877	89 722 587
Divers.....	7 020 704	12 726 107
	60 593 179	102 448 694
Solde de clôture.....	168 770 064	161 904 828

## Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées**

(en dollars)

	1 avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
<b>Comptes d'assurance et de prestations de décès</b>				
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Fonds d'assurance des anciens combattants .....	854 061	33 549	70 409	817 201
Fonds d'assurance des soldats de retour .....	5 728	–	1 860	3 868
	859 789	33 549	72 269	821 069
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Compte de prestations de décès de la fonction publique, tableau 6.35 .....	3 880 168 916	272 720 195	176 001 835	3 976 887 276
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Compte de prestations de décès de la force régulière, tableau 6.34...	172 222 899	29 358 035	30 682 900	170 898 034
Emploi, développement de la main-d'œuvre et inclusion des personnes handicapées				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Compte d'assurance du service civil .....	1 102 071	–	175 285	926 786
<b>Total – Comptes d'assurance et de prestations de décès.....</b>	<b>4 054 353 675</b>	<b>302 111 779</b>	<b>206 932 289</b>	<b>4 149 533 165</b>
<b>Comptes de pension</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place .....	80 566	–	–	80 566
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) .....	10 905 126	336 914	2 480 848	8 761 192
<b>Total – Comptes de pension .....</b>	<b>10 985 692</b>	<b>336 914</b>	<b>2 480 848</b>	<b>8 841 758</b>
<b>Autres comptes</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Aide financière aux Canadiens à l'étranger .....	88 794	277 305	316 021	50 078
Compte de la Fondation du Canada .....	380 559	13 624	–	394 183
Moins :				
Dépôts dans un compte de banque spécial .....	12 271	–	8 067	20 338
Titres détenus en fiducie .....	368 288	–	5 557	373 845
	–	13 624	13 624	–
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales .....	715 046	2 182 165	1 379 540	1 517 671
Projets à frais partagés .....	8 910 113	9 760 386	9 463 670	9 206 829
Projets à frais partagés – Appui à divers programmes .....	230 505	–	–	230 505
	9 944 458	12 233 480	11 172 855	11 005 083
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Entente de collaboration fédérale/provinciale				
Transfert de barrages .....	–	1 117 982	779 913	338 069
Institution collaboratrice .....	656 200	357 252	626 285	387 167
Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne.	–	3 300	3 300	–
Programme Agri-investissement .....	3 974 455	215 393 717	215 840 563	3 527 609
Programme Agri-stabilité .....	52 386 564	37 236 791	35 969 850	53 653 505
	57 017 219	254 109 042	253 219 911	57 906 350

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées – suite**

(en dollars)

	1 avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration .....	977	–	–	977
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique .....	990 868	–	68 982	921 886
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Entente de frais partagés avec l'Association canadienne des agents financiers .....	–	407 648	3 622	404 026
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Organismes non gouvernementaux .....	2 503 452	980 839	1 154 734	2 329 557
Projets de recherche et de développement mixtes .....	2 152 704	–	91 223	2 061 481
	4 656 156	980 839	1 245 957	4 391 038
Emploi, développement de la main-d'œuvre et inclusion des personnes handicapées				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Compte d'attente des normes du travail .....	1 907 679	21 605	–	1 929 284
Entente de collaboration fédérale/provinciale .....	3 030 129	68 306 039	65 418 718	5 917 450
Projet fédéral/provincial à frais partagés .....	395 498	21 724	11 997	405 225
Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés				
Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux ...	2 765 911	731 508	462 350	3 035 069
	8 099 217	69 080 876	65 893 065	11 287 028
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Dépôts pour projets divers .....	5 787 823	2 030 302	2 095 632	5 722 493
Finances				
Ministère des Finances				
Fonds de réclamations à l'étranger .....	179 020	–	–	179 020
Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale .....	4 236	–	–	4 236
Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec .....	2 677 771	–	–	2 677 771
	2 861 027	–	–	2 861 027
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Programme d'immigration des investisseurs .....	3 200 000	21 018 924	22 000 000	2 218 924
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis				
Loi canadienne sur les sociétés par actions .....	9 616 709	343 467	119 604	9 840 572
Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....	33 503 551	1 723 673	350 714	34 876 510
Loi sur les liquidations et les restructurations .....	5 018 318	–	–	5 018 318
Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées .....	686 867	–	–	686 867
Projets à frais partagés .....	2 091 029	789 191	355 168	2 525 052
Revenus provenant de titres en fiducie – Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....	52 031	–	–	52 031
Agence de promotion économique du Canada atlantique				
Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances .....	1 263 743	1 234 667	1 134 673	1 363 737
Agence spatiale canadienne				
Imageur UltraViolet sur la mission d'Exploration des Liens				
Vent Solaire - Ionosphère - Magnétosphère (IUV-ELSIM) .....	415 542	6 558 000	6 973 542	–
Statistique Canada				
Dépôts pour projet .....	614 437	140 261 101	140 726 450	149 088
	53 262 227	150 910 099	149 660 151	54 512 175

## Tableau 6.33

## Autres comptes à fins déterminées – suite

(en dollars)

	1 avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
<b>Justice</b>				
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Compte spécial.....	5 430 687	1 639 273	1 056 759	6 013 201
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs				
Commission des relations de travail dans la fonction publique du Yukon.....	–	20 000	–	20 000
Commission des relations de travail du personnel enseignant du Yukon.....	–	20 000	–	20 000
	5 430 687	1 679 273	1 056 759	6 053 201
<b>Patrimoine canadien</b>				
Ministère du Patrimoine canadien				
Dépôts pour projets divers.....	523 557	865 069	100 992	1 287 634
Ententes de projets conjoints et à frais partagés.....	753 947	208 403	–	962 350
Bibliothèque et Archives du Canada				
Compte spécial de fonctionnement.....	–	425 000	–	425 000
Téléfilm Canada				
Compte d'avances.....	56 974 211	26 772 448	15 761 130	67 985 529
	58 251 715	28 270 920	15 862 122	70 660 513
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dépôts pour projets divers.....	15 842 226	3 630 003	7 599 844	11 872 385
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés.....	26 084 601	33 215 596	7 898 043	51 402 154
Ventes de biens saisis.....	2 007 032	386 088	480 214	1 912 906
	43 933 859	37 231 687	15 978 101	65 187 445
<b>Ressources naturelles</b>				
Ministère des Ressources naturelles				
Compte néo-écossais des recettes extracôtières.....	–	16 963 293	16 963 293	–
Fonds de Terre-Neuve-et-Labrador pour les recettes provenant des ressources en hydrocarbures.....	–	170 185 283	170 185 283	–
Ententes relatives aux frais partagés – Recherche.....	5 954 067	1 694 756	1 025 875	6 622 948
Paievements d'incitation à l'expansion des marchés – Alberta.....	207 251	–	160 836	46 415
Projets à frais partagés.....	376 869	5 705 101	1 117 018	4 964 952
	6 538 187	194 548 433	189 452 305	11 634 315
<b>Revenu national</b>				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts/débours – Commission des accidents du travail.....	80 912	302 868 687	302 716 334	233 265
<b>Santé</b>				
Ministère de la Santé				
Organisation mondiale de la santé.....	105 908	–	–	105 908
Projets de recherches en collaboration.....	3 547 253	1 023 342	568 383	4 002 212
Projets divers fédéraux/provinciaux.....	1 921 824	123 811	432 335	1 613 300
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Ententes relatives aux frais partagés.....	872 470	1 241 052	336 712	1 776 810
Agence de la santé publique du Canada				
Projets de recherches en collaboration.....	640 406	308 290	281 547	667 149
Projets divers fédéraux/provinciaux.....	972 870	–	–	972 870
	8 060 731	2 696 495	1 618 977	9 138 249
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>				
Gendarmerie royale du Canada				
Projets de recherche et de développement mixtes.....	1 302 454	146 914	–	1 449 368



**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées – fin**

(en dollars)

	1 avril 2020	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2021
<b>Services aux Autochtones</b>				
Ministère des Services aux Autochtones				
Amendes – <i>Loi sur les Indiens</i> .....	424 483	1 380	–	425 863
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens .....	42 035 592	12 016 261	4 026 781	50 025 072
Comptes spéciaux des Indiens .....	3 202	–	–	3 202
Fonds des bandes indiennes – Actions et certificats .....	20 000	–	–	20 000
Moins : titres détenus en fiducie .....	20 000	–	–	20 000
	–	–	–	–
Projets divers fédéral/provincial .....	9 599 256	4 750 000	–	14 349 256
Moins : titres détenus en fiducie .....	9 500 000	–	4 750 000	14 250 000
	99 256	4 750 000	4 750 000	99 256
	42 562 533	16 767 641	8 776 781	50 553 393
<b>Services publics et Approvisionnement</b>				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires .....	140 807 466	5 340 909	–	146 148 375
Moins : titres détenus en fiducie .....	140 807 466	–	5 340 909	146 148 375
	–	5 340 909	5 340 909	–
<b>Transports</b>				
Ministère des Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Projets de sécurité .....	–	407 648	3 622	404 026
<b>Total</b> .....	<b>314 232 108</b>	<b>1 100 322 169</b>	<b>1 046 228 176</b>	<b>368 326 101</b>
Moins : redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	56 974 211	26 772 448	15 761 130	67 985 529
<b>Total – Autres comptes</b> .....	<b>257 257 897</b>	<b>1 073 549 721</b>	<b>1 030 467 046</b>	<b>300 340 572</b>
<b>Total – Autres comptes à fin déterminées</b> .....	<b>4 322 597 264</b>	<b>1 375 998 414</b>	<b>1 239 880 183</b>	<b>4 458 715 495</b>

<sup>1</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

### Fonds d'assurance des anciens combattants

Ce fonds a été établi par la *Loi sur l'assurance des anciens combattants* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2020 de 33 549 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

### Fonds d'assurance des soldats de retour

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestation de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2020 de 1 054 \$ a été imputé au compte au cours de l'exercice et crédité aux revenus. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

**Compte de prestations de décès de la force régulière**

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de fournir une assurance-vie aux membres et aux anciens membres cotisants des Forces canadiennes.

Les rentrées et autres crédits consistent en : a) des cotisations des participants; b) la cotisation du gouvernement payée à l'égard de participants; c) des primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des participants qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$; d) des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : a) des prestations payées à l'égard des participants; b) des prestations versées à l'égard des participants par choix; c) la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

**Tableau 6.34**  
**Compte de prestations de décès de la force régulière**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	172 222 899	179 510 719
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés.....	20 017 843	19 094 611
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement		
Généralités .....	2 002 798	2 346 881
Primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$.....	1 429 849	–
Intérêt.....	5 907 545	6 656 375
Total des rentrées et autres crédits .....	29 358 035	28 097 867
Total partiel .....	201 580 934	207 608 586
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Prestations payées à l'égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière .....	30 682 900	35 385 687
Solde de clôture .....	170 898 034	172 222 899

## Compte de prestations de décès de la fonction publique

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* pour fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Au compte, sont portés au crédit : a) les cotisations des employés; b) les cotisations du gouvernement et les sociétés de la fonction publique; c) les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : a) les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; b) les prestations de 10 000 \$ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 \$ de prestations de décès.

**Tableau 6.35**  
**Compte de prestations de décès de la fonction publique**

(en dollars)

	2021	2020
Solde d'ouverture.....	3 880 168 916	3 799 864 724
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés		
Membres actifs		
Employés de la fonction publique .....	88 589 273	80 877 905
Sociétés de la fonction publique .....	6 501 689	6 136 047
Employés retraités .....	27 630 130	27 473 405
Cotisations de l'employeur		
Sociétés de la fonction publique.....	1 715 552	1 615 620
Prestations de décès – généralités .....	11 521 842	12 482 150
Prestations de décès – prime unique pour 10 000 \$.....	3 245 641	3 193 021
Intérêt.....	133 516 068	140 761 844
Total des rentrées et autres crédits .....	272 720 195	272 539 992
Total partiel .....	4 152 889 111	4 072 404 716
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Généralités.....	138 242 099	149 747 301
Couverture viagère pour 10 000 \$.....	37 739 736	42 450 000
Autres paiements de prestations de décès.....	20 000	38 499
Total des paiements et autres débits.....	176 001 835	192 235 800
Solde de clôture .....	3 976 887 276	3 880 168 916

## Compte d'assurance du service civil

Ce compte a été établi par la *Loi sur l'assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l'administration fédérale. Aucun nouveau contrat n'a été émis depuis l'entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les Forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

Le nombre de polices d'assurance en vigueur au 31 mars 2021 était de 80 et l'âge moyen des souscripteurs de 94,7 ans. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 66 153 \$ ont été versés en 2021. Il n'y a plus de primes à percevoir.

Conformément à l'évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 926 786 \$ au 31 mars 2021. Le surplus en date du 31 mars 2021 s'établissait à 109 132 \$. Conformément aux dispositions du paragraphe 16(4) du Règlement sur l'assurance du service civil, un montant de 109 132 \$ a donc été débité au compte au cours de l'exercice 2021.

## Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place

Ce compte a été établi afin d'inscrire les avantages payés aux employés recrutés sur place engagés avant le 1er mars 2009 par le Haut-commissariat à la Guyane au moment de leur cessation d'emploi. Le compte à fins déterminées a été établi suite à la liquidation de CLICO Life and General Insurance Company (South America) Limited.

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des gendarmes de la Gendarmerie royale du Canada, qui se sont procuré des bénéfices de retraite entre le 1er octobre 1934 et le 1er mars 1949. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contributeurs.

### **Aide financière aux Canadiens à l'étranger**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

### **Compte de la Fondation du Canada**

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n° 2 de 1967* afin d'inscrire les fonds reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

### **Fonds provenant d'organisations non gouvernementales**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour des tiers.

### **Projets à frais partagés – Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant d'organisations ne faisant pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

### **Projets à frais partagés – Appui à divers programmes**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés pour appuyer divers programmes d'appui au développement.

### **Entente de collaboration fédérale/provinciale – Transfert de barrages**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de l'Agence de sécurité de l'eau/province de la Saskatchewan en lien avec l'Entente fédérale de transfert de barrages. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire utilisera les fonds pour procurer des biens et services tels que prescrits dans l'Entente d'opération et maintenance.

### **Institution collaboratrice**

Le ministère d'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'appuie souvent sur le travail de collaboration avec des parties externes afin d'atteindre ses objectifs stratégiques en science et technologie et pour maximiser son impact sur le continuum agricole. Les organismes de financement fournissent un soutien financier aux initiatives agricoles, en finançant des projets approuvés qui sont dirigés par des équipes scientifiques du ministère. Le soutien et l'expertise de la tierce partie permettent au ministère de livrer des parties d'un plan de travail tel que présenté dans les propositions de recherche dirigées par le ministère aux organismes de financement. Ce compte est utilisé pour transférer des fonds de l'industrie à des tierces parties conformément aux accords d'investissement et aux accords d'institution de collaboration.

### **Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne**

Ce compte enregistre les dépôts faits par les organismes de l'industrie agroalimentaire canadienne pour couvrir les coûts associés aux missions étrangères inter-gouvernementales se tenant au Canada faisant progresser les intérêts commerciaux agroalimentaires canadiens, ou pour couvrir les coûts associés aux missions prenant place à l'étranger qui soutiennent des activités de développement différentiel du marché agroalimentaire, pour lesquelles il existe une entente de collaboration avec le gouvernement fédéral. Les frais encourus par le gouvernement fédéral pour exécuter ces missions sont portés à ce compte et toute somme non dépensée est retournée aux organismes appropriés de l'industrie agroalimentaire canadienne en fin de mission.

### **Programme Agri-investissement**

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne conçu pour aider les producteurs à composer avec de légères baisses de leur marge.

Les coûts du programme Agri-investissement sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les provinces et territoires sont facturés pour leur part des contributions et celles-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées jusqu'à ce qu'elles soient appliquées et transférées aux comptes des producteurs. Les fonds des comptes à fins déterminées des producteurs sont utilisés au fur et à mesure que les fonds sont transférés à une institution financière du choix du producteur.

### **Programme Agri-stabilité**

Le programme Agri-stabilité a été conçu pour couvrir les baisses plus importantes de la marge attribuables à des facteurs tels que les bas prix, les pertes de production et la hausse des coûts des intrants.

Les coûts du programme Agri-stabilité sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les producteurs, quant à eux, doivent payer des droits pour participer au programme. Ces droits couvrent une partie des dépenses du programme. Les provinces et territoires ainsi que les producteurs sont facturés pour leur part des contributions et celles-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées. Ces fonds sont retirés au fur et à mesure que les demandes sont traitées et que les paiements sont versés.

## **Accords de partage de frais et autres accords de collaboration**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

### **Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique**

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non gouvernementaux) pour des services de voyages qui leur ont été rendus.

### **Entente de frais partagés avec l'Association canadienne des agents financiers**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de l'Association canadienne des agents financiers (ACAF) dans le cadre d'une entente à frais partagés entre le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et l'ACAF pour couvrir les frais d'une étude conjointe sur l'équité salariale.

### **Organismes non gouvernementaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

### **Projets de recherche et de développement mixtes – Ministère de la Défense nationale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes suite aux relations de collaboration en matière de partage de travail entre le gouvernement du Canada et les autres laboratoires.

### **Compte d'attente des normes du travail**

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du *Règlement du Canada sur les normes du travail* afin de comptabiliser les salaires remis au chef de la conformité et de l'application de la part des employeurs ou des administrateurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

### **Entente de collaboration fédérale/provinciale**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus d'une province par le ministère de l'Emploi et du Développement social à titre de financement aux termes d'une entente de collaboration avec la province.

### **Projet fédéral/provincial à frais partagés – Ministère de l'Emploi et du Développement social**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non utilisés.

### **Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés – Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des provinces et territoires afin de couvrir les frais de développement et d'opérations du Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI). Les paiements anticipés sont effectués en vertu de l'entente sur le projet conjoint d'exploitation courante du SIGEI. Les coûts encourus sont imputés au compte et les fonds inutilisés seront affectés selon la volonté commune des parties et conformément aux lois applicables.

### **Dépôts pour projets divers – Agence Parcs Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers pour divers projets.

### **Fonds de réclamations à l'étranger**

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire: a) toute partie des fonds reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens; et b) tous les fonds reçus des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1er avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumise, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

### **Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale**

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides no 4 de 1952*, afin d'inscrire les fonds reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements : a) aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) d'une indemnité supplémentaire correspondant à 50 % de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et c) des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des Canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

### **Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 % par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

### **Programme d'immigration des investisseurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme fédéral d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section abrogée 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Ce programme a permis aux immigrants qualifiés d'obtenir la résidence permanente au Canada en effectuant un investissement dans l'économie canadienne. L'investissement est retourné à l'investisseur, sans intérêt, cinq ans et deux mois après son paiement initial.

La *Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014* (projet de loi C-31) a mis fin aux demandes de participation au Programme fédéral d'immigration des investisseurs pour lesquels une décision de sélection n'a pas été rendue avant le 11 février 2014. Bien que le programme ait pris fin, les investissements en circulation continueront d'être retournés aux investisseurs jusqu'en mai 2024.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi canadienne sur les sociétés par actions**

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte est constitué des fonds qui sont crédités au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi sur les liquidations et les restructurations**

Ce compte comptabilise les fonds crédités au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*.

### **Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

### **Projets à frais partagés – Ministère de l'Industrie**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### **Revenus provenant de titres en fiducie – Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originellement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites aux fins de conservation.

### **Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts versés par des partenaires non fédéraux pour payer leur part des coûts associés à divers projets. Les versements sont effectués au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés aux contributeurs.

### **Imageur UltraViolet sur la mission d'Exploration des Liens Vent Solaire – Ionosphère – Magnétosphère**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de l'Université de Calgary pour le financement du développement de l'infrastructure de l'imageur UltraViolet (IUV-ELSIM).

### **Dépôts pour projet – Statistique Canada**

Ce compte a été établi afin de consigner les dépôts reçus des tiers destinés au paiement de services statistiques spéciaux.

### **Compte spécial – Service administratif des tribunaux judiciaires**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces derniers, conformément à une ordonnance ou un jugement des dites Cours.

### **Commission des relations de travail dans la fonction publique du Yukon**

Ce compte à fin déterminé a été créé afin de couvrir des dépenses encourus par le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) pour le gouvernement du Yukon. Un tribunal du SCDATA offre des services de médiation pour la Commission des relations de travail dans la fonction publique du Yukon ainsi que pour la commission des relations de travail du personnel enseignant du Yukon. Il y a un total de 20 000 \$ pour chacune des commissions qui a été versé au SCDATA par la gouvernement du Yukon.

### **Commission des relations de travail du personnel enseignant du Yukon**

Ce compte à fin déterminé a été créé afin de couvrir des dépenses encourus par le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) pour le gouvernement du Yukon. Un tribunal du SCDATA offre des services de médiation pour la Commission des relations de travail dans la fonction publique du Yukon ainsi que pour la commission des relations de travail du personnel enseignant du Yukon. Il y a un total de 20 000 \$ pour chacune des commissions qui a été versé au SCDATA par la gouvernement du Yukon.

### **Dépôts pour projets divers – Ministère du Patrimoine canadien**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers pour divers projets.

### **Ententes de projets conjoints et à frais partagés – Ministère du Patrimoine canadien**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### **Compte spécial de fonctionnement**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, qui stipule aussi que : a) le compte soit crédité des fonds reçus par la Bibliothèque et Archives du Canada sous forme de dons, legs ou autres; et b) tout montant requis pour les besoins de la Loi peut être payé à même le compte ou les fonds affectés à cette fin par le Parlement.

### **Compte d'avances – Téléfilm Canada**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi dans lors d'exercices ultérieurs, les revenus et récupérations dérivés des projets financés par Téléfilm Canada.

### **Dépôts pour projets divers – Ministère des Pêches et des Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherche.

### **Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

### **Ventes de biens saisis**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le produit de la vente d'éléments saisis par le ministère des Pêches et des Océans d'un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les fonds reçus sont détenus dans le compte du Trésor jusqu'à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et des Océans ou les tribunaux.

### **Compte néo-écossais des recettes extracôtières**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 219 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtières* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de la Nouvelle-Écosse équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (impôts, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

### **Fonds de Terre-Neuve-et-Labrador pour les recettes provenant des ressources en hydrocarbures**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de Terre-Neuve-et-Labrador équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (impôts, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve-et-Labrador y sont imputés.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Recherche – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'industries et d'autres gouvernements pour des projets de recherche conjoints ou aux fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

### **Paiements d'incitation à l'expansion des marchés – Alberta**

Ce compte inscrit les fonds versés par le gouvernement de l'Alberta, qui sont destinés à encourager l'expansion des marchés du gaz naturel en Alberta et dans les provinces à l'est de celle-ci, en conformité avec l'accord conclu entre les gouvernements du Canada et de l'Alberta le 1er septembre 1981, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. Le terme initial de l'accord était du 1er novembre 1981 au 31 janvier 1987. Suite à l'Accord de l'Ouest convenu le 25 mars 1985, les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta ont pris fin le 30 avril 1986. Toutefois, des paiements étaient toujours versés à partir du compte pour des programmes choisis, ce qui a favorisé l'utilisation du gaz naturel pour les véhicules.

En 2009-2010, une stratégie pour la dépense de ces fonds a été adoptée. Cette stratégie consiste à dépenser les fonds qui restent afin d'appuyer l'expansion de l'utilisation du gaz naturel dans le transport et les applications combinées de chaleur et d'électricité (cogénération) partout au Canada. Tous les fonds restants ont été alloués au 31 mars 2021 et seront entièrement dépensés d'ici le 31 août 2021.

### **Projets à frais partagés – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'organismes privés et d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques non liés à la recherche.

### **Dépôts/débours – Commission des accidents du travail**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents du travail* afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse (Commission), dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'ARC et la Commission.

### **Organisation mondiale de la santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé pour des projets scientifiques.

### **Projets de recherches en collaboration – Ministère de la Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

### **Projets divers fédéraux/provinciaux – Ministère de la Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions d'envergure nationale relatives à la santé.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Agence canadienne d'inspection des aliments**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les fonds sont déboursés pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.



### **Projets de recherches en collaboration – Agence de la santé publique du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

### **Projets divers fédéraux/provinciaux – Agence de la santé publique du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent des questions d'envergure nationale relatives à la santé.

### **Projets de recherche et de développement mixtes – Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des agences de police nationales étrangères et d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche, d'exigences techniques et d'améliorations du système.

### **Amendes – Loi sur les Indiens**

Jusqu'en 2014, les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, étaient portées au crédit de ce compte pour le bénéfice des bandes. Ce compte n'accumule pas d'intérêts.

### **Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens**

Ce compte a été établi afin de détenir les fonds reçus pour le compte de particuliers indiens et de bandes, qui ne peuvent être déboursés à un Indien, ou crédités à un fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour particuliers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement de l'Indien ou l'identification du bénéficiaire.

### **Comptes spéciaux des Indiens**

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non productifs d'intérêt tenus à des fins particulières. Aucune activité n'a eu lieu au cours de l'exercice.

### **Fonds des bandes indiennes – Actions et certificats**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens* afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de TransAlta Utilities Corporation, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood.

### **Projets divers fédéraux/provinciaux – Ministère des Services aux Autochtones**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et les territoires pour des projets conjoints qui concernent des questions relatives à la santé d'envergure nationale.

### **Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires**

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour l'achat d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Projets de sécurité**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des tiers pour couvrir les dépenses encourues au titre des projets de sécurité à frais partagés.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## États supplémentaires

### Régime de pensions du Canada

#### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada sont préparés conformément au *Régime de pensions du Canada* par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de déterminer si le référentiel d'information financière applicable est acceptable et est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers consolidés, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec celle dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a élaboré et tient à jour des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, les actifs sont protégés et les opérations sont autorisées et comptabilisées adéquatement, conformément au *Régime de pensions du Canada*, à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'à leurs règlements afférents.

La vérificatrice générale du Canada, l'auditeur externe du *Régime de pensions du Canada*, effectue un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

*Le sous-ministre,  
Emploi et Développement social Canada,  
Graham Flack*

*La dirigeante principale des finances,  
Emploi et Développement social Canada,  
Karen Robertson, CPA, CMA*

Gatineau, Canada  
Le 30 août 2021

## Régime de pensions du Canada – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

À la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints du Régime de pensions du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de pensions du Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Observations – Référentiel comptable*

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés dans le but d'aider la direction du Régime de pensions du Canada de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans la loi relative au *Régime de pensions du Canada*. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime de pensions du Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime de pensions du Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime de pensions du Canada.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

**Régime de pensions du Canada – suite**

**Rapport de l'auditeur indépendant – fin**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime de pensions du Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime de pensions du Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime de pensions du Canada à cesser son exploitation;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Régime de pensions du Canada pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Pour la vérificatrice générale du Canada,*

Original signé par  
Mathieu Le Sage, CPA, CGA  
*Directeur principal*

Ottawa, Canada  
Le 30 août 2021

## Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé de la situation financière  
au 31 mars

(en millions de dollars)

	2021	2020 <sup>1</sup>
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse (note 3) .....	364	473
Créances (note 4).....	6 159	6 393
Placements (note 6) .....	595 952	535 464
Montant à recevoir au titre des opérations en cours (note 6) .....	2 663	6 944
	<b>605 138</b>	<b>549 274</b>
<b>Passifs</b>		
Créiteurs et charges à payer (note 8).....	1 466	1 368
Passifs liés aux placements (note 6).....	98 158	127 062
Montant à payer au titre des opérations en cours (note 6) .....	3 191	5 702
	<b>102 815</b>	<b>134 132</b>
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations.....</b>	<b>502 323</b>	<b>415 142</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Locaux, matériel et autres.....	505	495
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations.....</b>	<b>502 828</b>	<b>415 637</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours (note 19).

Obligation actuarielle au titre des prestations (note 14)

Obligations contractuelles et engagements (note 15)

Éventualités (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par :

*Le sous-ministre,  
Emploi et Développement social Canada,  
Graham Flack*

*La dirigeante principale des finances,  
Emploi et Développement social Canada,  
Karen Robertson, CPA, CMA*

## Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé des résultats  
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020 <sup>1</sup>
	(note 9)		
<b>Revenus</b>			
Cotisations.....	56 777	55 331	56 142
Revenu de placement net			
Revenu de placement (note 10).....		87 548	15 726
Charges liées aux placements (note 10).....		(2 186)	(2 370)
	20 662	85 362	13 356
	77 439	140 693	69 498
<b>Charges</b>			
Pensions et prestations			
Retraite.....	40 936	40 281	38 333
Survivant.....	4 809	4 808	4 745
Invalidité.....	4 495	4 441	4 277
Enfant de cotisant invalide.....	342	318	316
Décès.....	425	432	408
Orphelin.....	220	211	217
Après retraite.....	–	799	683
Invalidité après retraite.....	–	37	17
Versements excédentaires nets (note 4).....	–	(112)	(95)
	51 227	51 215	48 901
Charges d'exploitation (note 12).....	1 961	2 287	1 976
	53 188	53 502	50 877
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	24 251	87 191	18 621
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice.....</b>	<b>415 637</b>	<b>415 637</b>	<b>397 016</b>
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice.....</b>	<b>439 888</b>	<b>502 828</b>	<b>415 637</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours (note 19).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations  
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
	(note 9)		
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	24 251	87 191	18 621
Variation des actifs non financiers.....	–	(10)	(46)
Augmentation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations.....	24 251	87 181	18 575
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice.....</b>	<b>415 142</b>	<b>415 142</b>	<b>396 567</b>
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice.....</b>	<b>439 393</b>	<b>502 323</b>	<b>415 142</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Régime de pensions du Canada – suite

## État consolidé des flux de trésorerie

## Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	2021	2020 <sup>1</sup>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations .....	87,191	18,621
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des locaux et du matériel .....	60	50
(Profits) pertes sur les passifs liés au financement par emprunt (note 6i) .....	(3,751)	2,857
Ajustements au titre de la variation nette des actifs et passifs d'exploitation :		
Augmentation des placements .....	(60,488)	(40,015)
Diminution (augmentation) des montants à recevoir au titre des opérations en cours	4,281	(2,477)
(Diminution) augmentation des passifs liés aux placements .....	(26,958)	15,309
(Diminution) augmentation des montants à payer au titre des opérations en cours .....	(2,511)	1,999
Diminution (augmentation) des autres actifs et créances .....	209	(862)
Augmentation des créiteurs et charges à payer .....	98	95
<b>Flux de trésorerie nets (affectés aux) activités d'exploitation.....</b>	<b>(1,869)</b>	<b>(4,423)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit des passifs liés au financement par emprunt (note 6i).....	12,839	29,507
Remboursements des passifs liés au financement par emprunt (note 6i) .....	(11,034)	(24,830)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement .....</b>	<b>1,805</b>	<b>4,677</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités en immobilisations</b>		
Acquisition de locaux et matériel .....	(45)	(32)
<b>Flux de trésorerie nets (affectés aux) activités en immobilisations .....</b>	<b>(45)</b>	<b>(32)</b>
<b>(Diminution) augmentation nette de l'encaisse .....</b>	<b>(109)</b>	<b>222</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice .....</b>	<b>473</b>	<b>251</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice .....</b>	<b>364</b>	<b>473</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours (note 19).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



## Régime de pensions du Canada – suite

### Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021

#### 1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

##### a) Description du Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime fédéral-provincial créé en 1965 en vertu d'une loi du Parlement. Ses activités ont commencé en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, qui est en vigueur partout au Canada, sauf au Québec qui offre le Régime de rentes du Québec (RRQ), un régime comparable.

L'objectif du RPC est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales au RPC. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada (GC) et les provinces. Par application du *Régime de pensions du Canada*, il revient à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées d'administrer le RPC et au ministre du Revenu national de percevoir les cotisations. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office), connu sous le nom d'Investissements RPC dans le rapport annuel de l'Office, une société d'État fédérale, fut créée conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (la Loi sur l'Office)*, en décembre 1997. Les opérations de l'Office sont régies par la *Loi sur l'Office* et ses règlements. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC et sa capacité à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

En vertu de l'article 108.1 et 108.3 du *Régime de pensions du Canada*, l'Office est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées du RPC qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour payer les pensions, prestations et charges d'exploitation du RPC. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis au *Régime de pensions du Canada*.

L'Office et toutes ses filiales en propriété exclusive sont exemptées de l'impôt sur le revenu prévu à la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), puisque toutes les actions de l'Office appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

L'Office exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement et est tenu de rendre compte au public, au Parlement (par l'entremise du ministre fédéral des Finances) et aux provinces. Il présente régulièrement des rapports de ses activités et des résultats obtenus. Les états financiers de l'Office sont audités annuellement par une firme externe et paraissent dans son rapport annuel.

Comme le prévoit le *Régime de pensions du Canada*, les modifications à la *Loi sur l'Office* et les modifications significatives au *Régime de pensions du Canada* nécessitent l'accord d'au moins deux tiers des provinces représentant au moins les deux tiers de la population de l'ensemble des provinces.

Le 15 décembre 2016, le *Régime de pensions du Canada*, la *Loi sur l'Office* et la *Loi de l'Impôt sur le revenu* (Canada) ont été modifiées pour refléter la bonification du RPC (RPC supplémentaire). La bonification du RPC sera mise en œuvre au moyen d'une approche progressive sur une période de sept ans qui a commencé le 1er janvier 2019. La bonification du RPC augmente le montant des cotisations au RPC et les pensions et prestations après retraite correspondantes qui seront versées sur les cotisations au RPC versées faites après le 31 décembre 2018.

Le RPC comprend maintenant deux comptes distincts, un compte pour le RPC de base (le Compte du RPC) et un compte pour la bonification du RPC (le Compte supplémentaire du RPC), collectivement dénommée les Comptes du RPC, où les activités financières de chaque compte sont comptabilisées dans le compte auquel elles se rapportent (note 18). Les opérations financières des Comptes du RPC sont régies par le *Régime de pensions du Canada* et ses règlements. Conformément aux paragraphes 112(1) et 112(2) du *Régime de pensions du Canada*, un ensemble d'états financiers pour l'exercice est présenté sur une base consolidée qui inclut les comptes du RPC et de l'Office.

## Régime de pensions du Canada – suite

### Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

#### b) Pensions et prestations

*Pensions de retraite* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension de retraite est payable aux cotisants du RPC ayant fait au moins une cotisation valide au Régime. La pension mensuelle comprend trois composantes: *i*) une composante de base égale à 25 % de la moyenne mensuelle des profits admissibles inférieurs au seuil annuel durant la période cotisable; *ii*) une première composante supplémentaire égale à 8,33 % de la moyenne des 480 plus hauts gains mensuels admissibles durant la période cotisable, qui a débuté en janvier 2019; et *iii*) une deuxième composante supplémentaire égale à 33,33 % de la moyenne des 480 plus hauts profits supplémentaires mensuels admissibles durant la période cotisable, qui débute en janvier 2024.

L'âge normal pour commencer à recevoir la pension de retraite est de 65 ans, cependant, les cotisants peuvent soit choisir une pension réduite sur une base actuarielle dès l'âge de 60 ans, ou une pension bonifiée sur une base actuarielle jusqu'à l'âge de 70 ans. Le montant mensuel maximal pour une pension payable à compter de 65 ans a été porté à 1 203,75 \$ en 2021 (1 175,83 \$ en 2020).

*Prestations après retraite* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation après retraite (PAR) est payable à chaque bénéficiaire âgé de 60 à 70 ans qui a continué de travailler et qui a cotisé au Régime tout en touchant sa pension de retraite du RPC ou RRQ. Les cotisations sont obligatoires pour les bénéficiaires d'une pension de retraite du RPC ou du RRQ jusqu'à l'âge de 65 ans, à ce moment ils peuvent choisir de cesser de cotiser. Les cotisations ne sont plus autorisées après avoir atteint l'âge de 70 ans. La PAR est payable dans l'année suivant l'année au cours de laquelle les cotisations sont versées. Le montant mensuel maximal pour une prestation à compter de 65 ans a été fixé à 30,09 \$ en 2021 (29,40 \$ en 2020).

*Pensions d'invalidité* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension d'invalidité est payable à tout cotisant en âge de travailler qui répond aux exigences médicales et de cotisation. La pension d'invalidité est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 75 % de la pension de retraite acquise. La pension d'invalidité prend fin automatiquement à l'âge de 65 ans, lorsque les bénéficiaires sont automatiquement convertis pour recevoir la pension de retraite. Le montant mensuel maximal pour une pension d'invalidité a été porté à 1 413,66 \$ en 2021 (1 387,66 \$ en 2020).

*Prestations d'invalidité après retraite* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation d'invalidité après retraite est payable à chaque bénéficiaire âgé de moins de 65 ans qui reçoit une pension de retraite et qui répond aux mêmes exigences médicales et de cotisation que la pension d'invalidité. La prestation d'invalidité après retraite est égale à une somme fixe de la pension d'invalidité et est ajoutée à la pension de retraite. Comme la pension d'invalidité, la prestation d'invalidité après retraite prend fin automatiquement à l'âge de 65 ans, lorsque le bénéficiaire devient admissible aux prestations du programme de la Sécurité de la Vieillesse. Le montant mensuel maximal pour une prestation d'invalidité après retraite a été porté à 510,85 \$ en 2021 (505,79 \$ en 2020).

*Pensions de survivant* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension de survivant est payable à l'époux ou conjoint de fait d'un cotisant décédé qui a versé des cotisations suffisantes au Régime. Le montant de la pension dépend de l'âge du survivant et du fait que le survivant touche ou non d'autres prestations du RPC. Les survivants âgés de 65 ans et plus touchent une pension égale à 60 % de la pension de retraite du cotisant décédé. Les survivants de moins de 65 ans touchent une pension égale à 37,5 % de la pension de retraite du cotisant décédé ainsi qu'une somme fixe. Le montant mensuel maximal payable à un survivant de moins de 65 ans en 2021 a été porté à 650,72 \$ (638,28 \$ en 2020) et à un survivant de 65 ans ou plus en 2021 à 722,25 \$ (705,50 \$ en 2020).

*Prestations d'enfant de cotisant invalide et d'orphelin* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une pension d'invalidité ou une prestation d'invalidité après retraite ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à temps plein un établissement d'enseignement. La prestation mensuelle à taux fixe est de 257,58 \$ en 2021 (255,03 \$ en 2020).

*Prestations de décès* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte qui a fait des cotisations suffisantes au Régime. En 2021, la prestation forfaitaire est un taux fixe de 2 500 \$ (une prestation d'un taux fixe de 2 500 \$ en 2020).

*Indexation des pensions et des prestations* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, les pensions et les prestations sont indexées annuellement au coût de la vie, en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. Le taux d'indexation pour 2021 est de 1,0 % (1,9 % en 2020).

**Régime de pensions du Canada – suite**

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**2. Principales conventions comptables**

## a) Référentiel comptable

Ces états financiers ont été préparés selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous en conformité avec le *Régime de pensions du Canada*. Les états financiers sont présentés sur une base consolidée pour inclure les comptes du RPC et de l'Office et ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et un état consolidé des flux de trésorerie.

Le RPC est administré par le GC et les provinces et, à ce titre, il est exclu du périmètre comptable du GC. Par conséquent, ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du GC.

## b) Normes internationales d'information financière

L'Office, étant une composante importante des états financiers consolidés du RPC, prépare ses états financiers sous le régime des Normes internationales d'information financière (IFRS). L'Office constitue une entité d'investissement et présente ses résultats d'exploitation conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés*. Par conséquent, les états financiers consolidés présentent les résultats d'exploitation de l'Office et de ses filiales entièrement détenues qui ont été créées dans le but de fournir des services en matière d'investissement afin de soutenir ses activités. Les filiales en exploitation de cette nature comprennent celles qui fournissent des services-conseils en matière d'investissement ou celles qui ont été créées dans le but de fournir du financement à l'Office.

Les filiales qui sont gérées par l'Office dans le but de détenir des placements sont appelées filiales constituées en sociétés de portefeuille. Ces filiales ne sont pas consolidées, mais plutôt évaluées et présentées à la juste valeur par le biais du résultat net dans ces états financiers consolidés, conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*.

Il n'y a pas d'incidence sur les actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations du fait que l'Office prépare ses états financiers conformément aux IFRS. Certaines informations supplémentaires dans les états financiers de l'Office quant à la présentation des placements et des passifs liés aux placements sont incluses à titre d'information supplémentaire dans ces états financiers consolidés.

## c) Instruments financiers

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, classe ses actifs financiers et ses passifs financiers conformément à IFRS 9 – *Instruments financiers*, comme suit :

Les actifs financiers sont classés comme étant évalués soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti. Le classement dépend : a) du modèle économique pour la gestion des actifs financiers et; b) des caractéristiques des flux de trésorerie des actifs financiers. Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils font partie d'un portefeuille de placement géré de façon à optimiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus, et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément aux stratégies de placement et de gestion des risques de l'Office. Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les placements dans des actions, des titres à revenu fixe, des stratégies de rendement absolu, des actifs réels, des dérivés, des titres acquis en vertu de conventions de revente et de la trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti comprennent les montants à recevoir au titre des opérations en cours et les autres actifs.

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs liés aux dérivés et les titres vendus à découvert. Les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs liés au financement par emprunt, les titres vendus en vertu de conventions de rachat, la garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés, la dette garantie à court terme et les autres passifs liés aux placements. Les passifs financiers au coût amorti comprennent les montants à payer au titre des opérations en cours et les créditeurs et charges à payer.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, comptabilise un actif financier ou un passif financier lorsqu'il devient, et seulement lorsqu'il devient, une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les placements, les sommes à recevoir sur les placements, les passifs liés aux placements, les montants à recevoir au titre des opérations en cours et les montants à payer au titre des opérations en cours sont comptabilisés à la date de transaction.

Un actif financier est décomptabilisé dans les situations suivantes: a) lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier expirent; b) lorsque l'Office transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont associés; ou c) lorsque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, n'a plus le contrôle sur cet actif dans les cas où il n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et des avantages qui y sont associés. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation aux termes du passif est acquittée, lorsqu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## Régime de pensions du Canada – suite

### Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Ils continuent d'être évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées comme un profit (une perte) latent (e) sur les placements et incluses dans le revenu (la perte) de placement net(te) avec les revenus d'intérêts et le revenu de dividendes de tels instruments financiers.

#### d) Évaluation des placements et des passifs liés aux placements

Les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation des options et à d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement, qui peuvent comprendre l'utilisation d'estimations faites par la direction, des évaluateurs, ou les deux lorsqu'un degré de jugement important est nécessaire.

#### e) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du RPC qui ont été gagnées durant l'exercice. L'Agence du revenu du Canada (ARC) perçoit les cotisations et les évalue selon les déclarations de revenus traitées. Pour déterminer le montant des cotisations gagnées durant l'exercice, l'ARC prend en compte les montants perçus et les déclarations traitées et établit un montant estimatif des cotisations pour les déclarations de revenus qui n'ont pas encore été traitées. Cette estimation demeure sujette à examen. Les corrections, le cas échéant, sont inscrites comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

#### f) Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements, le revenu de dividendes et les revenus d'intérêts. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements comprennent les profits et les pertes de change découlant des placements libellés en monnaies étrangères. Les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements, le revenu de dividendes et les revenus d'intérêts. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende, soit lorsque le droit de recevoir le dividende est établi. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

#### g) Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les coûts d'emprunt, les frais de gestion des placements et les coûts de transaction.

Les coûts d'emprunt comprennent les charges d'intérêts et les autres coûts engagés à l'égard de l'emprunt de fonds ou de titres incluant des charges liées aux passifs liés au financement par emprunt, aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, aux services de courtage de premier ordre et à d'autres transactions d'emprunt de titres, ainsi qu'aux transactions de prêt de titres dans le cadre desquelles de la trésorerie est reçue. Les profits et les pertes liés à certains dérivés de taux d'intérêt utilisés dans le cadre d'activités de financement sont également inclus dans les coûts d'emprunt. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion des placements comprennent les paiements versés aux gestionnaires externes pour le placement et la gestion des capitaux engagés par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, soit directement ou par l'intermédiaire de fonds. Ils comprennent également les commissions de performance versées, par l'intermédiaire de l'Office, lorsque le rendement est supérieur à un seuil minimal établi. Les frais de gestion des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition ou à la cession d'un placement. Ces coûts comprennent toutes sortes de charges non récurrentes, y compris les coûts liés au contrôle diligent relatif aux placements éventuels, les honoraires liés à des services-conseils de nature juridique et fiscale qui sont engagés pour l'acquisition et la cession d'actifs de marchés privés ou, dans le cas des marchés publics, le versement des commissions relatives à la négociation de titres. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts d'emprunt, les frais de gestion des placements et les coûts de transaction assumés par les filiales constituées en sociétés de portefeuille sont comptabilisés dans le profit ou la perte latent provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille.

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite**

## h) Conversion des devises

Les transactions, y compris les achats et les cessions de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les placements et les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de dollars canadiens qui prévaut à la date de fin d'exercice. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère sont évalués au coût historique au moyen du cours de change à la date de la transaction initiale.

Les profits et pertes de change sur les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans le revenu de placement.

## i) Pensions et prestations

Les charges de pensions et de prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées et sont réduites du montant des trop-payés établis au cours de l'exercice. Les courus pour les pensions et prestations dues aux bénéficiaires mais non payées sont comptabilisés en fin d'exercice selon la meilleure estimation de la gestion.

## j) Impôts déduits à remettre à l'Agence du revenu du Canada

Les impôts déduits à remettre à l'ARC sont principalement constitués d'impôts volontaires et d'impôts des non-résidents retenus à même les pensions et les prestations payées aux bénéficiaires du RPC (se reporter à la note 8).

## k) Versements excédentaires nets

Les versements excédentaires nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis au cours de l'exercice, déduction faite des remises accordées.

## l) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

## m) Autres réclamations et actions en justice

Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement futur sera versé et qu'une estimation raisonnable peut être faite.

## n) Opérations entre apparentés

Les opérations interentités sont des opérations entre entités sous contrôle commun. Les opérations interentités sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

- i. Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsque les coûts des biens ou des services sont fournis sur une base de recouvrement.
- ii. Les biens ou services reçus gratuitement entre entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

Les apparentés comprennent les principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du RPC, y compris les proches parents. Les opérations entre apparentés, autre que les transactions interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

## o) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément au *Régime de pensions du Canada* exige que la direction établisse des estimations, porte des jugements et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés de l'actif et du passif, principalement aux fins de l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. La pandémie de COVID-19 continue d'avoir des répercussions considérables à l'échelle mondiale, malgré la remontée des marchés boursiers depuis leur recul initial. L'incertitude quant à ces estimations, jugements, hypothèses et les impacts continus de la pandémie pourrait donner lieu à un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs concernés au cours de périodes ultérieures.

Des estimations importantes, un degré considérable de jugement et la pose d'hypothèses sont aussi nécessaires pour les revenus et les dépenses au cours de la période de présentation de l'information financière, surtout pour déterminer les cotisations estimatives, la provision pour créances douteuses, les éventualités, l'obligation actuarielle au titre des prestations. Même si l'obligation actuarielle au titre des prestations est revue sur une base triennale selon la note 14, la direction fait des estimations, des jugements et des hypothèses en se basant sur la meilleure information disponible au moment de la préparation de ces états financiers. L'incertitude entourant l'évaluation est présente dans ces états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient sensiblement différer de ces estimés.

**Régime de pensions du Canada – suite**

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**3. Encaisse**

L'encaisse est constituée du total d'encaisse des Comptes du RPC et de l'Office. Les Comptes du RPC ont été établis dans les comptes du Canada en vertu du *Régime de pensions du Canada* pour comptabiliser les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les charges d'exploitation du RPC. Les Comptes du RPC comptabilisent également les sommes transférées à l'Office ou reçues de celui-ci. Au 31 mars 2021, le dépôt auprès du receveur général du Canada dans les Comptes du RPC était de 139 millions de dollars (279 millions de dollars en 2020), et l'encaisse de l'Office se chiffrait à 225 millions de dollars (194 millions de dollars en 2020), pour un total de 364 millions de dollars (473 millions de dollars en 2020).

**4. Créances**

Les créances se présentent comme suit au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Cotisations .....	5 899	6 124
Régime de rentes du Québec .....	114	138
Bénéficiaires		
Solde des versements excédentaires de pensions et de prestations .....	193	159
Provision pour créances douteuses .....	(113)	(83)
Autres .....	66	55
	6 159	6 393

Les cotisations à recevoir représentent le montant estimatif à percevoir par l'ARC et transférer au RPC au titre des cotisations gagnées à la fin de l'exercice et rajustées en fonction des déclarations de revenus non encore traitées. Le montant comprend une estimation qui prend en considération le nombre de cotisants et la moyenne des contributions à recevoir basée sur le revenu moyen et le taux de cotisation au RPC. Le modèle utilisé pour établir l'estimation est révisé sur une base annuelle. Par le passé, la différence entre le montant estimatif et le montant réel n'a pas été significative.

Le RPC met en œuvre des procédés qui lui permettent de détecter les trop-payés. Au cours de l'exercice, les trop-payés établis ont atteint 122 millions de dollars (122 millions de dollars en 2020), alors que les créances pardonnées selon les dispositions de remise de dettes prévues dans le *Régime de pensions du Canada* se sont élevées à 9 millions de dollars (28 millions de dollars en 2020). Les recouvrements perçus sous forme de paiements et de retenues sur les paiements aux bénéficiaires ont totalisé 79 millions de dollars (89 millions de dollars en 2020).

**5. Gestion des risques liés aux activités de placement**

Le RPC, du fait des activités de placement réalisées par l'Office, est exposé à différents risques financiers. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'Office utilise le cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, qui établit les obligations de reddition de comptes du conseil d'administration, des divers comités et des services de placement dans la gestion des risques liés aux placements. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen de la politique de gestion du risque de placement approuvée par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Cette politique contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement conformément avec le mandat de l'Office.

Les limites supérieures et inférieures relatives au risque absolu ainsi que la fourchette d'exploitation du risque absolu sont incluses dans la politique de gestion du risque de placement et déterminent le degré de risque de placement total que l'Office peut prendre en ce qui concerne le portefeuille de placement du RPC de base et le portefeuille de placement du RPC supplémentaire (collectivement le portefeuille de placement de l'Office). L'Office surveille quotidiennement le risque de pertes de placement éventuelles des portefeuilles de placement du RPC et rend compte au conseil d'administration au moins une fois par trimestre.

La pandémie de COVID-19 continue d'avoir des répercussions considérables à l'échelle mondiale, malgré la remontée des marchés boursiers depuis leur recul initial. Dans ce contexte de volatilité, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, continue de respecter les limites en matière de risque établies par son conseil d'administration, y compris les limites relatives au risque de marché, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de levier financier.

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite**

Dans le cadre des activités de surveillance continue, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, effectue une analyse des scénarios afin de quantifier l'incidence des perturbations éventuelles et de repérer les possibles vulnérabilités qui pourraient ne pas être entièrement décelées par nos modèles de risque habituels, y compris la façon dont les événements importants sur le marché et sur la scène géopolitique pourraient influencer sur ses portefeuilles de placement. Les principaux scénarios de crise sont analysés régulièrement. En plus des scénarios de crise habituels, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, effectue également des analyses plus spécifiques des scénarios, ce qui comprend l'identification et l'évaluation de l'incidence des principaux facteurs de risque de placement sur deux ans, d'un point de vue macroéconomique, géopolitique et des marchés financiers, afin de savoir à quoi ressemblera le monde après la COVID-19.

- i. *Risque de marché* : Le risque de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit et le risque de change) est le risque que la juste valeur d'un placement, ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché.

*Risque lié aux actions* : Le risque lié aux actions correspond au risque que la juste valeur fluctue en raison des variations des cours des actions. C'est une importante source de risque des portefeuilles de placement de l'Office.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, investit dans des actions cotées en Bourse et des actions de sociétés fermées. Si toutes les autres variables demeuraient constantes, une diminution ou une augmentation d'un pour cent de l'indice S&P 500 se traduirait par une perte ou un profit de 1 184 millions de dollars (944 millions de dollars en 2020) sur les placements en actions de sociétés ouvertes. Ce calcul suppose que le cours des actions autres que celles de l'indice S&P 500 varierait de façon conforme à leur comportement historique associé à une diminution ou à une augmentation d'un pourcent de l'indice S&P 500.

*Risque de taux d'intérêt* : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un placement ou d'un passif liés aux placements fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Applicable aux instruments de dette et aux produits dérivés sensibles aux taux d'intérêts, si toutes les autres variables demeuraient constantes, une augmentation ou une diminution de 1 point de base des taux sans risque nominaux se traduirait par une diminution ou une augmentation de 89 millions de dollars (98 millions de dollars en 2020) sur la valeur des placements directement touchés par les fluctuations des taux d'intérêt. Veuillez noter que les informations comparatives de 98 millions de dollars en 2020 ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'année en cours (25 points de base contre 1 point de base).

*Risque d'écart de crédit* : Le risque d'écart de crédit est la différence entre le rendement de certains titres et celui de titres comparables qui ne présentent aucun risque (c.-à-d. titres émis par les gouvernements) et dont la date d'échéance est la même. Le risque d'écart de crédit correspond au risque que la juste valeur de ces titres fluctue en raison des variations de l'écart de crédit.

Si toutes les autres variables demeuraient constantes, une hausse du risque d'écart de crédit de 1 point de base se traduirait par une diminution des actifs ou une augmentation des passifs de 34 millions de dollars (37 millions de dollars en 2020).

*Risque de change* : Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements, ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises. Leur juste valeur fluctuera en valeur relative des devises étrangères par rapport au dollar canadien.

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, s'établissait comme suit au 31 mars :

(en millions de dollars)

Devise	2021		2020	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain .....	280 198	56	230 536	56
Euro .....	31 580	6	25 921	6
Renminbi chinois .....	23 391	5	14 954	4
Livre sterling .....	16 238	3	15 438	4
Dollar de Hong Kong .....	14 596	3	11 526	3
Dollar australien .....	13 829	3	12 669	3
Roupie indien .....	10 340	2	7 897	2
Yen japonais .....	6 407	1	8 153	2
Real brésilien .....	5 439	1	3 813	1
Peso mexicain .....	4 325	1	1 948	–
Franc suisse .....	3 546	1	3 286	1
Won coréen .....	3 453	1	1 818	–
Autres .....	11 701	2	9 658	3
Total de l'exposition au risque de change .....	425 043	85	347 617	85
Dollar canadien .....	72 223	15	62 027	15
	497 266	100	409 644	100

Au 31 mars 2021, en supposant que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une appréciation ou une dépréciation de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par une diminution ou une augmentation de 42 504 millions de dollars des placements nets (34 762 millions de dollars en 2020).

- ii. *Risque de crédit* : Le risque de crédit correspond à la perte permanente éventuelle de la valeur d'un placement en raison de l'exposition directe ou indirecte à une contrepartie défaillante ou d'éventuelles pertes financières en raison de la détérioration de la qualité du crédit d'une entité. L'exposition au risque de crédit des portefeuilles de placement du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, découle principalement de ses placements en titres de créance et en dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 6g). La valeur comptable de ces placements est présentée à la note 6.
- iii. *Risque de liquidité et risque de levier financier* : Le risque de liquidité et risque de levier financier est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les paiements de pensions et prestations et les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. Le risque de levier financier augmente lorsqu'un endettement excessif au bilan et hors bilan accélère la détérioration des facteurs de risque de marché et de risque de liquidité en période de crise. Le RPC gère ce risque par une planification des flux de trésorerie tant pour les besoins à court et long termes. Les flux de trésorerie sont préparés pour une période de deux ans et mis à jour hebdomadairement pour informer l'Office des liquidités requises pour que le RPC puisse rencontrer ses obligations financières (se reporter à la note 18). Afin de gérer ce risque de liquidité, certains actifs sont retirés du portefeuille et gérés séparément par l'Office. Le risque de liquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, complète sa gestion du risque de liquidité par sa capacité à mobiliser des fonds au moyen d'activités comme l'émission de papier commercial et de titres d'emprunt à terme et de la vente de titres en vertu de conventions de rachat (se reporter à la note 6 et note 7).

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 3 000 millions de dollars (6 482 millions de dollars en 2020) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Aucune facilité de crédit n'a été utilisée en date du 31 mars 2021 et du 31 mars 2020. Le fait de détenir un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en Bourse, des titres du marché monétaire et des obligations négociables rend possible la capacité de vendre rapidement certains placements afin de répondre aux besoins en matière de liquidité.



**Régime de pensions du Canada – suite**

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**6. Placements et passifs liés aux placements**

Comme mentionné à la note 1, le rôle de l'Office est de placer l'actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Afin de remplir son mandat, l'Office a établi des politiques en matière de placement conformes à ses règlements. Ces politiques décrivent la façon dont il doit investir ses actifs et gérer et atténuer les risques financiers au moyen du cadre intégré de gestion des risques.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, l'évaluation peut être beaucoup plus complexe. Elle est souvent subjective et exige l'exercice du jugement. Par conséquent, l'Office présente le classement de la juste valeur des placements et des passifs liés aux placements dans les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

- Niveau 1 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (données calculées à l'aide des prix);
- Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif (données d'entrée non observables).

La juste valeur des placements classés dans le niveau 3 est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des modèles qui utilisent des données d'entrée non observables tout en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables sur les marchés et par conséquent nécessitent un degré de jugement particulièrement important. Comme chaque filiale constituée en société de portefeuille est surtout composée de placements de niveau 3, la filiale au complet est classée au niveau 3.

La valeur totale des placements nets non négociés activement de l'Office comprend les placements classés dans le niveau 2 et 3, et est de 346 099 millions de dollars au 31 mars 2021 (302 348 millions de dollars en 2020), dont 265 706 million (220 229 millions de dollars en 2020) sont détenus complètement par les filiales constituées en sociétés de portefeuille.

Une variation importante des données d'entrée non observables donnerait lieu à une hausse ou à une baisse considérable de l'évaluation à la juste valeur. Au 31 mars 2021, si toutes les autres variables demeuraient constantes, l'utilisation de méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses raisonnables de rechange se traduirait par une diminution de 9 000 millions de dollars (11 100 millions de dollars en 2020) ou par une augmentation de 9 500 millions de dollars (10 600 millions de dollars en 2020) de l'actif net.

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

L'annexe consolidée du portefeuille de placement ci-dessous présente des renseignements sur les placements et les passifs liés aux placements de l'Office, au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2021	2020
<b>Actions</b>		
Actions de sociétés ouvertes.....	175 083	118 241
Actions de sociétés fermées.....	139 444	105 381
<b>Total des actions</b> .....	<b>314 527</b>	<b>223 622</b>
<b>Placements à revenu fixe</b>		
Obligations.....	98 560	103 658
Autres titres de créance.....	28 879	27 214
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>2</sup> .....	14 532	23 555
Titres du marché monétaire <sup>2</sup> .....	143	1 353
<b>Total des placements à revenu fixe</b> .....	<b>142 114</b>	<b>155 780</b>
<b>Stratégies de rendement absolu</b> .....	<b>29 008</b>	<b>27 922</b>
<b>Actifs réels</b>		
Infrastructures.....	39 954	34 679
Biens immobiliers.....	38 078	43 718
Électricité et énergies renouvelables.....	9 627	8 711
Énergie et ressources.....	9 518	7 281
<b>Total des actifs réels</b> .....	<b>97 177</b>	<b>94 389</b>
<b>Sommes à recevoir sur les placements</b>		
Titres acquis en vertu de conventions de revente et trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés.....	7 127	18 658
Actifs liés aux dérivés.....	3 636	9 730
Autres.....	2 764	6 212
<b>Total des sommes à recevoir sur les placements</b> .....	<b>13 527</b>	<b>34 600</b>
<b>Total des placements<sup>1</sup></b> .....	<b>596 353</b>	<b>536 313</b>
<b>Passifs liés aux placements</b>		
Passifs liés au financement par emprunt.....	(36 449)	(38 395)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat et garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés.....	(33 150)	(52 347)
Titres vendus à découvert.....	(22 275)	(20 776)
Passifs liés aux dérivés.....	(3 004)	(10 023)
Dette garantie à court terme.....	(1 234)	(1 430)
Autres.....	(2 052)	(4 104)
<b>Total des passifs liés aux placements<sup>1</sup></b> .....	<b>(98 164)</b>	<b>(127 075)</b>
Montants à recevoir au titre des opérations en cours <sup>1</sup> .....	3 077	7 025
Montants à payer au titre des opérations en cours <sup>1</sup> .....	(4 000)	(6 619)
<b>Placements nets</b> .....	<b>497 266</b>	<b>409 644</b>

<sup>1</sup> Comprend tous les actifs et les passifs financiers détenus par l'Office et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille. En revanche, l'état consolidé de la situation financière du RPC présente tous les actifs et les passifs financiers détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille à la juste valeur à titre de placement. Il en résulte un écart de 401 millions de dollars (849 millions de dollars en 2020), de 6 millions de dollars (13 millions de dollars en 2020), de 414 millions de dollars (81 millions de dollars en 2020) et de 809 millions de dollars (917 millions de dollars en 2020) par rapport, respectivement, aux placements, aux passifs liés aux placements, aux montants à recevoir au titre des opérations en cours et aux montants à payer au titre des opérations en cours qui sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière du RPC. Veuillez vous reporter à la note 2b pour plus de détails.

<sup>2</sup> Présenté comme titres du marché monétaire en 2019-2020.

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite**

## a) Actions

Les placements en actions sont des placements dans des sociétés ouvertes et fermées.

- i. Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds, notamment de fonds spéculatifs. La juste valeur des actions cotées en Bourse, y compris les positions vendeur sur actions, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.
- ii. Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds de sociétés en commandite. Au 31 mars 2021, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 78 131 millions de dollars (55 893 millions de dollars en 2020). La juste valeur des placements détenus directement est principalement déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur, notamment les multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables ou la valeur actualisée des flux de trésorerie. Des opérations récentes sur le marché, s'il y a lieu, sont également utilisées. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de fonds de société en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues du secteur semblables aux méthodes susmentionnées.

## b) Placements à revenu fixe

- i. Les obligations comprennent des obligations négociables et non négociables. La juste valeur des obligations non négociables des gouvernements provinciaux du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des rendements de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Dans le cas des obligations négociables, y compris les positions vendeur sur obligations, la juste valeur est fondée sur les cours du marché ou calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- ii. Les autres titres de créance comprennent des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs, des placements dans des fonds de placements hypothécaires en difficulté, des fonds de titres de créance privés et des fonds spéculatifs ainsi que de placements dans des flux de rentrées liés à des redevances. La juste valeur des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs est fondée sur les cours du marché, les prix des courtiers ou les opérations récentes sur le marché, lorsque ces données sont disponibles. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- iii. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme, le papier commercial, les acceptations bancaires, les billets de dépôt à taux variable et les bons du Trésor dont l'échéance est d'au plus 90 jours. La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les intérêts courus, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou à taux variable de ces actifs.
- iv. Les titres du marché monétaire comprennent les dépôts à terme, les bons du Trésor, le papier commercial et les billets à taux variable, et ont tous une échéance de plus de 90 jours. La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les produits d'intérêts à recevoir, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou à taux variable de ces titres.

## c) Stratégies de rendement absolu

Les stratégies de rendement absolu comprennent des placements dans des fonds spéculatifs qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés. La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.

## d) Actifs réels

- i. Les placements dans les biens immobiliers sont généralement effectués au moyen de placements directs dans des sociétés fermées ou de participation dans des fonds de placements immobiliers. Les placements dans les biens immobiliers privés sont gérés par des partenaires de placements, principalement dans le cadre d'arrangements de copropriété.

La juste valeur des placements dans les biens immobiliers privés est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, notamment la valeur actualisée des flux de trésorerie et la valeur liquidative fournie par le partenaire de placement. La juste valeur des fonds de placements immobiliers est déterminée d'après la valeur liquidative fournie par le partenaire de placement.

Au 31 mars 2021, ces placements dans les biens immobiliers comprenaient des actifs de 38 078 millions de dollars (43 718 millions de dollars en 2020).

## Régime de pensions du Canada – suite

### Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

- ii. En général, les placements dans les infrastructures, dans l'électricité et les énergies renouvelables et dans l'énergie et les ressources sont effectués directement, mais ils peuvent également être faits par l'intermédiaire de fonds de société en commandite.

La juste valeur de ces placements est principalement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, laquelle est fondée sur des données d'entrée importantes telles que les flux de trésorerie prévus et les taux d'actualisation. La juste valeur des placements détenus par l'intermédiaire de fonds de société en commandite est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les gestionnaires externes des fonds.

Au 31 mars 2021 les placements dans les infrastructures, dans l'énergie et les ressources et dans l'électricité et les énergies renouvelables comprennent des placements directs d'une juste valeur de 59 073 millions de dollars (50 641 millions de dollars en 2020) et 26 millions de dollars en fonds d'investissements (30 millions de dollars en 2020).

- e) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et ils sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Les titres acquis en vertu de ces conventions ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu des conventions de revente est surveillée et des garanties additionnelles sont obtenues, au besoin, à des fins de protection contre le risque de crédit. En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a le droit de liquider la garantie détenue.

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme un emprunt garanti puisqu'ils consistent en une vente de titres assortie d'une convention de rachat à un prix et à une date future déterminés. Les titres vendus continuent d'être considérés comme des placements dans l'état consolidé de la situation financière, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme un profit net (une perte nette) sur les placements et incluse dans le revenu (la perte) de placement net(te).

Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts dans le revenu de placement. Les intérêts engagés dans le cadre des conventions de rachat sont comptabilisés à titre de coûts d'emprunt.

Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées en fonction des montants auxquels les titres ont initialement été acquis ou vendus, montants qui, avec les produits d'intérêts à recevoir et les charges d'intérêts à payer, se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces conventions.

Au 31 mars 2021, la juste valeur des titres acquis en vertu de conventions de revente sont tous dans un délai d'un an de la date de clôture, et s'élevait à 6 062 millions de dollars (17 665 millions de dollars en 2020).

Au 31 mars 2021, la juste valeur des titres vendus en vertu de conventions de rachat sont tous dans un délai d'un an de la date de clôture, et s'élevait à 30 502 millions de dollars (52 261 millions de dollars en 2020).

- f) Titres empruntés et titres prêtés

Les conventions d'emprunt et de prêt de titres sont des transactions dans le cadre desquelles le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, emprunte ou prête des titres auprès de tiers. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'état consolidé de la situation financière, puisque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des titres transférés.

Le bien reçu ou donné en garantie correspond généralement à de la trésorerie, à des actions ou à des titres à revenu fixe. La garantie en trésorerie reçue est comptabilisée à titre de passif lié aux placements, alors que les actions et les titres à revenu fixe reçus en garantie ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée à titre de somme à recevoir sur les placements, tandis que les titres donnés en garantie par le RPC, l'intermédiaire de l'Office, dans le cadre de conventions d'emprunt de titres continuent d'être présentés dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts relatifs aux conventions d'emprunt et de prêt de titres sont comptabilisés à titre de coûts d'emprunt.

Au 31 mars 2021, la juste valeur de la trésorerie donnée en garantie des titres empruntés sont tous dans un délai d'un an de la date de clôture, et s'élevait à 1 065 millions de dollars (993 millions de dollar en 2020).

Au 31 mars 2021, la juste valeur de la trésorerie donnée en garantie des titres prêtés sont tous dans un délai d'un an de la date de clôture, et s'élevait à 2 661 millions de dollars (158 millions de dollars en 2020).

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite**

## g) Actifs et passifs liés aux dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou des autres données du marché sous-jacents. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse. L'Office utilise différents types de produits dérivés, notamment les contrats à terme standardisés et contrats à terme de gré à gré, les swaps, les options et les bons de souscription.

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse, notamment les contrats à terme de gré à gré, les swaps, les options et les bons de souscription, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation telles que des modèles d'évaluation des options, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des prix établis par consensus obtenus auprès de courtiers indépendants ou de tiers fournisseurs.

## h) Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 7). Les intérêts et dividendes courus sur les titres vendus à découvert sont pris en compte dans le revenu (la perte) de placement net(te).

Au 31 mars 2021, des titres vendus à découvert d'un montant de 22 275 millions de dollars (20 776 millions de dollars en 2020) sont considérés comme remboursables dans un délai d'un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions.

## i) Passifs liés au financement par emprunt

Les passifs liés au financement par emprunt consistent en du papier commercial à payer et en des titres d'emprunt à terme. Le papier commercial à payer est comptabilisé à son montant initial, lequel, avec les charges d'intérêts à payer, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs. La juste valeur des titres d'emprunt à terme est fondée sur les cours du marché. Les charges d'intérêts et les coûts connexes au titre des passifs liés au financement par emprunt sont comptabilisés à titre de coûts d'emprunt.

Au 31 mars 2021, la juste valeur des papiers commerciaux à payer sont tous dans un délai d'un an de la date de clôture, et était nulle millions de dollars (5 775 millions de dollars en 2020).

Au 31 mars 2021, la juste valeur des titres d'emprunt à terme s'établit comme suit: moins de 1 an, 5 374 millions de dollars (5 626 millions de dollars en 2020); de 1 an à 5 ans, 13 530 millions de dollars (13 969 millions de dollars en 2020); et de 6 ans à plus de 10 ans, 16 719 millions de dollars (11 557 millions de dollars en 2020).

Le tableau qui suit présente un rapprochement des passifs liés au financement par emprunt découlant des activités de financement :

(en millions de dollars)

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021				Au 31 mars 2021
	Au 1 avril 2020	Produit	Remboursements	Variations de la juste valeur sans effet sur la trésorerie <sup>1</sup>	
Passifs liés au financement par emprunt.....	38 395	12 839	(11 034)	(3 751)	36 449
Total .....	38 395	12 839	(11 034)	(3 751)	36 449

(en millions de dollars)

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020				Au 31 mars 2020
	Au 1 avril 2019	Produit	Remboursements	Variations de la juste valeur sans effet sur la trésorerie <sup>1</sup>	
Passifs liés au financement par emprunt.....	30 861	29 507	(24 830)	2 857	38 395
Total .....	30 861	29 507	(24 830)	2 857	38 395

<sup>1</sup> Comprennent des pertes de change de 3 211 millions de dollars (31 mars 2020 – pertes de 1 824 millions de dollars).

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

## j) Dette garantie à court terme

La dette garantie à court terme est constituée d'avances de trésorerie provenant de courtiers de premier ordre, entièrement garanties par des titres. La dette garantie à court terme est comptabilisée en fonction des montants du financement transférés initialement, montants qui, avec les intérêts courus, se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme de la dette et du taux d'intérêt variable. Les charges d'intérêts sur la dette garantie à court terme sont comptabilisées à titre de coûts d'emprunt.

Au 31 mars 2021, l'échéance de la valeur non actualisée de la dette garantie à court terme s'élevait à 1 234 millions de dollars (1 430 millions de dollars en 2020).

## 7. Garanties

Les opérations liées à des garanties, afin de soutenir les activités de placement de l'Office, sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. Ces ententes peuvent être négociées par l'Office ou par ses filiales constituées en sociétés de portefeuille dans le cours normal de leurs activités.

La juste valeur nette des actifs détenus et donnés en garantie directement par l'Office au 31 mars se détaille comme suit :

(en millions de dollars)

	2021	2020 <sup>7</sup>
<b>Actifs de tiers détenus en garantie au titre des éléments suivants :<sup>1</sup></b>		
Conventions de revente .....	6 056	17 606
Opérations sur dérivés .....	2 049	3 709
Titres prêtés <sup>2, 4</sup> .....	3 292	613
<b>Actifs détenus et actifs de tiers donnés en garantie au titre des éléments suivants :</b>		
Conventions de rachat .....	(30 457)	(52 072)
Titres empruntés <sup>3, 4</sup> .....	(25 027)	(23 265)
Dette garantie à court terme <sup>5</sup> .....	(1 502)	(1 879)
Opérations sur dérivés .....	(3 545)	(3 855)
Passifs liés aux prêts <sup>6</sup> .....	–	(3 607)
	(49 134)	(62 750)

<sup>1</sup> Au 31 mars 2021, la juste valeur des actifs détenus en garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à 6 781 millions de dollars (18 025 millions de dollars en 2020). Au 31 mars 2021, la juste valeur des actifs vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à 3 148 millions de dollars (11 145 millions de dollars en 2020).

<sup>2</sup> Au 31 mars 2021, la juste valeur des titres prêtés s'élevait à 3 252 millions de dollars (675 millions de dollars en 2020).

<sup>3</sup> La juste valeur des titres empruntés au 31 mars 2021 s'élevait à 20 670 millions de dollars (16 953 millions de dollars en 2020), dont une tranche de 20 091 millions de dollars avait été utilisée dans le cadre d'activités de vente à découvert (16 160 millions de dollars en 2020).

<sup>4</sup> La garantie en trésorerie à payer de 2 661 millions de dollars comprend la garantie à recevoir de néant et la garantie à payer de 2 661 millions de dollars admissible à la compensation (98 millions de dollars et 256 millions de dollars en 2020, respectivement).

<sup>5</sup> Représentent des titres donnés en garantie sur les emprunts à court terme en trésorerie auprès d'un courtier de premier ordre.

<sup>6</sup> Représentent des actifs de placement donnés en garantie par l'Office au titre des passifs liés aux emprunts détenus par ses filiales constituées en sociétés de portefeuille.

<sup>7</sup> La juste valeur nette des actifs détenus et donnés en garantie par l'Office et les filiales constituées en sociétés de portefeuille a été présentée sur une base consolidée en 2020.

Conformément à la présentation IFRS 10 de l'Office (se reporter à la note 19), la juste valeur nette des actifs détenus et donnés en garantie directement par les filiales constituées en sociétés de portefeuille a été supprimée et est présentée dans le tableau ci-dessous, au 31 mars se détaille comme suit:

(en millions de dollars)

	2021	2020 <sup>5</sup>
<b>Actifs de tiers détenus en garantie au titre des éléments suivants :<sup>1</sup></b>		
Autres titres de créance .....	–	987
<b>Actifs détenus et actifs de tiers donnés en garantie au titre des éléments suivants :</b>		
Titres empruntés <sup>2, 3</sup> .....	(4 752)	–
Opérations sur dérivés <sup>3</sup> .....	(347)	–
Passifs liés aux prêts <sup>4</sup> .....	(17 357)	(10 762)
	(22 456)	(9 775)

<sup>1</sup> Au 31 mars 2021, la juste valeur des actifs détenus en garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie était nulle (987 millions de dollars en 2020). Au 31 mars 2021, la juste valeur des actifs détenus en garantie vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à néant (31 mars 2020 – néant).

<sup>2</sup> La juste valeur des titres empruntés au 31 mars 2021 s'élevait à 2 976 millions de dollars (néant en 2020), dont une tranche de 2 976 millions de dollars (aucuns en 2020) avait été vendue pour les titres vendus à découvert.

<sup>3</sup> La garantie en trésorerie remise aux courtiers de premier ordre peut être utilisée pour les titres empruntés et les dérivés négociés par les courtiers.

<sup>4</sup> Le passif lié aux emprunts est inclus dans la juste valeur des filiales constituées en sociétés de portefeuille.

<sup>5</sup> La juste valeur nette des actifs détenus et donnés en garantie par l'Office et les filiales constituées en sociétés de portefeuille a été présentée sur une base consolidée en 2020.

**Régime de pensions du Canada – suite**

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**8. Crédoiteurs et charges à payer**

Les crédoiteurs et les charges à payer se détaillent comme suit, au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Charges d'exploitation.....	865	816
Pensions et prestations à payer.....	330	296
Impôts déduits sur les prestations à remettre à l'Agence du revenu du Canada.....	271	256
	1 466	1 368

**9. Comparaison des résultats avec le budget**

Les montants budgétés présentés dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations proviennent des montants qui ont été budgétés initialement dans le *Plan ministériel 2020-2021 d'Emploi et Développement social Canada*, déposé au Parlement en mars 2020, et des prévisions du Bureau du surintendant des institutions financières.

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

## 10. Revenu de placement et charges liées aux placements

L'Office constitue une entité d'investissement au sens d'IFRS 10 *États financiers consolidés*. Par conséquent, les revenus tirés des placements qui sont effectués par l'intermédiaire de filiales constituées en sociétés de portefeuille et qui ne sont pas détenus directement par l'Office sont présentés à titre des profits ou des pertes latents. Les charges liées aux placements assumées par les filiales constituées en sociétés de portefeuille sont portées en réduction de la valeur de l'actif net des filiales constituées en sociétés de portefeuille et constituent par conséquent une composante des profits ou pertes latents provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille.

Le tableau qui suit présente du revenu de placement et charges liées aux placements de l'Office pour les exercices clos les 31 mars :

(en millions de dollars)

	2021	2020
<b>Revenu de placement du RPC</b>		
Produits d'intérêts .....	1	5
<b>Revenu de placement de l'Office</b>		
Intérêts, dividendes et autres revenus de placement .....	8,884	13,476
Profits réalisés sur les actions de sociétés fermées et sur les actifs réels .....	258	705
Profits (pertes) latents sur les actions de sociétés fermées et sur les actifs réels .....	1,863	(1,846)
Profits (pertes) latents provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille .....	43,500	(2,784)
Profits réalisés et latents sur les placements en actions de sociétés ouvertes et les autres placements .....	33,042	6,170
<b>Total du revenu de placement</b>	<b>87,548</b>	<b>15,726</b>
<b>Charges liées aux placements de l'Office</b>		
Coûts d'emprunt .....	(1,036)	(1,523)
Frais de gestion des placements .....	(968)	(603)
Coûts de transaction .....	(182)	(244)
<b>Total</b>	<b>(2,186)</b>	<b>(2,370)</b>

Le tableau présente l'information complémentaire sur les profits (pertes) latents provenant des filiales constituées en sociétés de portefeuille, pour les exercices clos les 31 mars :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Intérêts, dividendes et autres revenus de placement .....	4 455	4 742
Profits réalisés sur les actions de sociétés fermées et sur les actifs réels .....	9 484	7 346
Profits (pertes) latents sur les actions de sociétés fermées et sur les actifs réels .....	26 118	(2 889)
Profits réalisés et latents sur les placements en actions de sociétés ouvertes et les autres placements .....	9 084	(3 297)
Dividendes versés à l'Office .....	(3 777)	(7 335)
<b>Total du revenu (pertes) de placement</b> .....	<b>45 364</b>	<b>(1 433)</b>
Frais de gestion des placements .....	(1 755)	(1 205)
Coûts de transaction .....	(109)	(146)
<b>Total des charges liées aux placements</b> .....	<b>(1 864)</b>	<b>(1 351)</b>
<b>Profits (pertes) latents provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille</b>	<b>43 500</b>	<b>(2 784)</b>

## 11. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

Afin de mesurer l'exactitude des paiements de prestations du RPC, le RPC se base sur un programme de qualité (la vérification de l'exactitude du paiement du RPC) qui estime, par extrapolation statistique, l'erreur la plus probable dans les paiements de prestations.

Pour les prestations payées durant la période de 12 mois terminée le 31 mars 2021, les versements excédentaires et les moins-payés non décelés ont été estimés respectivement à 53,3 millions de dollars et à 20,4 millions de dollars (15,4 millions de dollars et 55,6 millions de dollars en 2020). Le RPC utilise ces estimations pour évaluer la qualité et l'exactitude des décisions et pour améliorer constamment ses systèmes et pratiques de traitement des prestations du RPC.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, comme indiqué à la note 4, ont été enregistrés à titre de comptes à recevoir pour des fins de recouvrement et ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestation présentés ci-dessus pour la même période puisque ces derniers représentent une évaluation des versements excédentaires et des moins-payés potentiels basée sur l'extrapolation décrite ci-haut.



**Régime de pensions du Canada – suite**

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**12. Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation du RPC sont composées des frais encourus par différents ministères du GC (se reporter à la note 17) pour la gestion des activités du RPC ainsi que des coûts opérationnels de l'Office. Les charges d'exploitation se détaillent comme suit pour les exercices clos le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2021			2020		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Coûts liés au personnel .....	408	938	1 346	332	837	1 169
Perception des cotisations et services d'enquêtes .....	289	–	289	237	–	237
Services liés aux technologies de l'information et à la gestion de données...	–	158	158	–	139	139
Administration des pensions et des prestations .....	148	–	148	129	–	129
Honoraires de services professionnels et de conseil .....	–	124	124	–	93	93
Impôt au titre des activités à l'étranger .....	–	60	60	–	32	32
Locaux et matériel .....	–	21	21	–	22	22
Amortissement des locaux et du matériel .....	–	60	60	–	50	50
Services de soutien du Tribunal de la sécurité sociale du Canada.....	17	–	17	15	–	15
Émissions des chèques et services informatiques .....	5	–	5	6	–	6
Autres .....	3	56	59	3	81	84
	870	1 417	2 287	722	1 254	1 976

**13. Viabilité financière du Régime de pensions du Canada**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le RPC a deux volets : le RPC de base et le RPC supplémentaire. Le RPC ne consistait que du RPC de base (ou Régime de base) avant 2019, et ce volet continue d'exister. Le RPC supplémentaire (ou Régime supplémentaire) correspond à la nouvelle bonification du RPC depuis 2019. Le RPC de base et le RPC supplémentaire sont tous les deux financés par des contributions et des revenus de placement. Les employeurs et les salariés assument à parts égales les contributions au RPC de base et au RPC supplémentaire, alors que les travailleurs autonomes sont assujettis aux taux intégraux.

*RPC de base*

Au moment de la création du Régime en 1965, les conditions démographiques et économiques ont permis un financement immédiat approprié. Ce financement immédiat, avec une petite réserve équivalant à environ deux ans de dépenses, signifiait que les pensions et les prestations d'une génération donnée sont financées en bonne partie par les cotisations des générations futures. Cependant, l'évolution démographique et des conditions économiques ont entraîné une hausse considérable des coûts du RPC, et au milieu des années 1990, la baisse du niveau des actifs du RPC a nécessité l'utilisation d'une partie de la réserve pour couvrir les dépenses. Par conséquent, si les prestations du RPC étaient inchangées, le taux de cotisation aurait dû être augmenté régulièrement.

En conséquence, le RPC de base a fait l'objet d'une réforme majeure en 1997 pour en assurer la viabilité financière à long terme et améliorer l'équité entre les générations en modifiant son approche de financement à partir d'une base de répartition à une forme de capitalisation partielle appelée capitalisation aux taux de régime permanent, en instaurant la capitalisation intégrale supplémentaire pour les prestations nouvelles ou bonifiées et en réduisant à long terme la croissance des prestations. En outre, une nouvelle politique a été mise en place avec la création de l'Office. De plus, les avis statutaires périodiques du Régime par les gouvernements fédéral et provinciaux ont augmenté d'une fois tous les cinq ans pour tous les trois ans.

La clé parmi les changements de 1997 a été l'introduction de dispositions sur les taux insuffisants pour sauvegarder le RPC de base : dans le cas où le taux de contribution minimum prévu est supérieur au taux de cotisation prévu par le *Régime de pensions du Canada* et qu'aucune recommandation n'a été faite par les ministres des Finances pour corriger la situation, le taux de contribution serait automatiquement augmenté et l'indexation des prestations actuelles serait suspendue.

Les ministres des Finances fédéral et provinciaux ont pris des mesures supplémentaires en 1999 pour renforcer la transparence et l'imputabilité des rapports actuariels sur le RPC en approuvant des examens réguliers par les pairs indépendants des rapports actuariels et des consultations par l'Actuaire en chef auprès d'experts sur les hypothèses à utiliser dans les rapports actuariels.

*RPC supplémentaire*

En réponse à la difficulté pour les membres des générations plus jeunes d'épargner suffisamment pour la retraite alors qu'ils sont moins nombreux à pouvoir s'attendre à occuper un emploi assorti d'un régime de retraite en milieu de travail, les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu, en 2016, de bonifier le RPC en créant le RPC supplémentaire. Le RPC supplémentaire est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Régime de pensions du Canada – suite

### Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

En vertu du *Régime de pensions du Canada*, les prestations supplémentaires de retraite, de survivant et d'invalidité fournies par le Régime supplémentaire sont financées par des taux de cotisation supplémentaires qui sont :

- i. au moins égaux à ceux qui sont les plus bas taux constants possibles dans un avenir prévisible, et
- ii. entraînent des revenus projetés (c.-à-d., des cotisations et des revenus de placement) qui suffisent à couvrir les dépenses prévues du Régime supplémentaire à long terme.

Le financement du RPC supplémentaire est une conséquence des réformes du Régime de 1997 qui, entre autre, requièrent que l'introduction de nouvelles prestations ou de bonifications futures soit entièrement capitalisée. Comme dans le cas du RPC de base, le *Régime de pensions du Canada* inclut une disposition d'auto-viabilité. Cette disposition permet de prendre action si les taux de cotisation minimaux supplémentaires s'écartent sensiblement de leurs taux prévus par la loi et que les ministres des Finances ne font aucune recommandation sur la manière de corriger cette situation. Ces actions sont définies au *Règlement sur la viabilité du régime de pensions supplémentaire du Canada* et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2021. Étant donné que les taux de cotisation minimaux supplémentaires du plus récent *30<sup>e</sup> rapport actuariel* au 31 décembre 2018 se retrouvent entre les fourchettes de non-intervention, il n'y a aucun impact sur les états financiers au 31 mars 2021.

#### *Le rapport actuariel triennal*

Tel que stipulé dans le *Régime de pensions du Canada*, un rapport actuariel triennal est préparé par l'Actuaire en chef tous les trois ans et lorsqu'il y a des modifications législatives au Régime entre des mises à jour triennales. Le plus récent rapport actuariel triennal, préparé par l'Actuaire en chef, le *30<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC* au 31 décembre 2018, a été déposé au Parlement le 10 décembre 2019. Il est prévu que le prochain rapport actuariel triennal au 31 décembre 2021, sera déposé en décembre 2022.

## COVID-19

Veuillez prendre note que le *30<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC* au 31 décembre 2018 a été préparé avant la pandémie de la COVID-19. Donc, les projections et analyses du rapport ne tenaient pas compte des effets possibles de la pandémie de la COVID-19.

À court terme, certaines tendances peuvent affecter les flux de trésorerie du RPC et la situation financière. Par exemple, au cours du dernier exercice, de nombreux travailleurs ont été contraints de quitter le marché du travail en raison des blocages et de la migration nette a été considérablement réduite. En revanche, les marchés financiers se sont très bien comportés après une première baisse en fin d'exercice précédent. De nombreuses incertitudes entourent également la reprise économique à court terme et d'autres variables telles que la mortalité, l'inflation et les salaires. L'incertitude à long terme est encore plus élevée, et l'évaluation des implications à long terme de la pandémie sur le RPC nécessitera d'importantes recherches et analyses. Par conséquent, l'incertitude de la pandémie de COVID-19 sur les hypothèses, l'obligation actuarielle et les autres informations financières divulguées dans la note 13 et la note 14 ne peuvent être estimées.

Compte tenu du cadre législatif du RPC, le prochain rapport triennal sera préparé au 31 décembre 2021 et devrait être déposé au Parlement à la fin de 2022. Les hypothèses incluses dans ce rapport refléteront les impacts attendus de la pandémie tant à court terme qu'à long terme.

Plusieurs hypothèses furent posées dans le *30<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC* dans le but de projeter les revenus et les dépenses du RPC de base et du RPC supplémentaire sur une longue période de projection de plus de 75 ans, ainsi que dans le but de déterminer le taux de cotisation minimum. Les hypothèses fournies au tableau ci-dessous représentent les meilleurs estimés selon le jugement professionnel de l'Actuaire en chef en ce qui a trait aux facteurs démographiques, économiques, de placements et autres, et ont été révisés par des pairs d'un comité d'examen indépendant d'actuaire experts.

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

	30 <sup>e</sup> Rapport actuariel (Au 31 décembre 2018) <sup>1</sup>		27 <sup>e</sup> Rapport actuariel (Au 31 décembre 2015) <sup>1</sup>	
	1,62 (2027+)		1,65 (2019+)	
Indice de fécondité total.....	Tables de mortalité de Statistique Canada (TDM moyenne 3 ans : 2014-2016) avec améliorations futures		Base de données sur la longévité canadienne (BDLC 2011) avec améliorations futures	
Mortalité.....	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espérance de vie des Canadiens				
à la naissance, en 2019.....	86,9 ans	89,9 ans	87,0 ans	89,9 ans
à l'âge de 65 ans, en 2019.....	21,4 ans	23,9 ans	21,5 ans	23,9 ans
Taux de migration nette.....	0,62 % de la population (pour 2021+)		0,62 % de la population (pour 2016+)	
Taux d'activité (18-69 ans).....	79,2 %	(2035)	79,1 %	(2035)
Taux d'emploi (18-69 ans).....	74,4 %	(2035)	74,4 %	(2035)
Taux de chômage (15 ans et plus).....	6,2 %	(2030+)	6,2 %	(2025+)
Taux d'augmentation des prix.....	2,0 %	(2019+)	2,0 %	(2017+)
Augmentation du salaire réel.....	1,0 %	(2025+)	1,1 %	(2025+)
Taux de rendement réel (moyenne 2019-2093).....	Actifs du RPC de base	4,0 %		4,0 %
	Actifs du RPC supplémentaire	3,4 %		3,6 % <sup>3</sup>
Taux de retraite pour cohorte à l'âge de 60 ans.....	Hommes	27,0 % (2021+)	Hommes	34,0 % (2016+)
	Femmes	29,5 % (2021+)	Femmes	38,0 % (2016+)
Taux d'incidence de l'invalidité du RPC (par 1 000 travailleurs admissibles).....	Hommes	2,95 (2019+)	Hommes	3,17 (2020+) <sup>2</sup>
	Femmes	3,65 (2019+)	Femmes	3,72 (2020+) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les hypothèses du 30<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC et du 27<sup>e</sup> Rapport actuariel du RPC devraient graduellement converger à leur valeur ultime. Les années entre parenthèses indiquent quand la valeur de l'hypothèse ultime est atteinte.

<sup>2</sup> L'hypothèse du 27<sup>e</sup> Rapport actuariel du RPC en ce qui a trait au taux ultime d'incidence de l'invalidité a été ajustée en fonction de la population admissible en 2018 afin qu'elle soit comparable avec l'hypothèse du 30<sup>e</sup> Rapport actuariel du RPC.

<sup>3</sup> Le taux moyen de rendement réel sur 75 ans prévu pour la période 2019-2093 pour les actifs du RPC supplémentaire a été basé sur le 28<sup>e</sup> et le 29<sup>e</sup> Rapports actuariels du RPC complétant le 27<sup>e</sup> Rapport actuariel.

Selon le 30<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC, avec le taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi pour le RPC de base, en supposant que toutes les hypothèses sont réalisées, les actifs du RPC de base devraient augmenter de façon significative, en supposant que le ratio actifs/dépenses demeure relativement stable à un niveau de 7,6 pour la période 2021 à 2031 et croît ensuite pour atteindre 8,8 en 2050 et 9,5 en 2095.

Le taux de cotisation minimal, qui est le taux le plus bas pour soutenir le RPC de base, a été établi à 9,75 % des profits cotisables pour les années 2022 à 2033 et de 9,72 % pour les années 2034 et après (9,79 % pour l'année 2019 et après dans le 27<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC).

La nature du financement partiel du RPC de base signifie que les cotisations par opposition à ses revenus de placement sont la principale source de financement des dépenses du RPC de base. Le 30<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC confirme que, selon les hypothèses de la meilleure estimation de l'Actuaire en chef, le taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi est plus élevé que le taux de cotisation minimal nécessaire pour maintenir le RPC de base et donc est suffisant pour financer le RPC de base à long terme. Par l'an 2050, les revenus de placement devraient représenter approximativement 37 % des revenus. Avec le taux de cotisation prévu par la loi et le rendement nominal moyen prévu présumé sur les actifs du RPC de base de 5,6 % sur la période de 2019 à 2030, les actifs totaux du RPC de base disponibles pour le paiement de prestations devraient atteindre environ 688 milliards de dollars d'ici la fin de 2030.

Au 31 mars 2021, la valeur des actifs du RPC de base disponibles pour les paiements de prestations s'élevaient à 496,1 milliards de dollars (413,0 milliards de dollars en 2020). Ce montant équivaut à environ 8,6 fois la valeur totale des dépenses prévues pour 2022, établie à 58,0 milliards de dollars (2020 – 7,5 fois la valeur totale de 55,0 milliards de dollars des dépenses prévues pour 2021).

En ce qui concerne, le RPC supplémentaire, le 30<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC prévoit que les premiers et deuxièmes taux de cotisation supplémentaires prévus par la loi de 2,0 % pour 2023 et de 8,0 % pour l'année 2024 et les suivantes, en supposant que toutes les hypothèses sont réalisées, le total des actifs du RPC supplémentaire devraient augmenter rapidement au cours des premières décennies, car les contributions devraient dépasser les dépenses. Le ratio des actifs par rapport aux dépenses de l'année suivante devrait augmenter rapidement jusqu'en 2025, puis diminuer par la suite, atteignant un niveau d'environ 26 d'ici 2075 et rester à ce niveau pour les années qui suivront jusqu'en 2095.

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

Le premier taux de cotisation minimal supplémentaire qui s'applique aux profits cotisables inférieurs au maximum des profits annuels ouvrant droit à pension est de 1,49 % en 2022 et de 1,98 % pour l'année 2023 et les suivantes. Le deuxième taux de cotisation minimal supplémentaire qui s'applique aux profits cotisables supérieurs au maximum des profits annuels ouvrant droit à pension est de 7,92 % à compter de l'année 2024 et les suivantes. Les premiers taux de cotisation supplémentaires instaurés progressivement prévus par la loi de 0,3 %, 0,6 % et 1,0 % s'appliquent respectivement aux trois premières années suivant l'exercice d'évaluation, c'est-à-dire la période d'examen triennale actuelle de 2019-2021.

La nature du financement complet du RPC supplémentaire signifie que les revenus de placement par opposition aux cotisations sont la principale source pour le financement des dépenses du RPC supplémentaire. Le 30<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC confirme, selon les hypothèses de la meilleure estimation de l'Actuaire en chef, que les taux actuels prévus par la loi de 2,0 % pour 2023 et de 8,0 % pour l'année 2024 et les suivantes sont plus élevés que le taux de cotisation minimal nécessaire pour maintenir le RPC supplémentaire et donc suffisants pour financer le RPC supplémentaire à long terme. D'ici l'an 2050, les revenus de placement devraient représenter environ 61 % des revenus. En appliquant le taux de cotisation actuel prévu par la loi et un rendement nominal moyen attendu sur les actifs du RPC supplémentaire de 4,4 % pour la période de 2019 à 2030, les projections indiquent que l'actif total du RPC supplémentaire, disponible pour les paiements de prestations, devrait croître à 191 milliards de dollars à la fin de 2030.

Au 31 mars 2021, la valeur des actifs du RPC supplémentaire disponibles pour les paiements de prestations s'élevaient à 6,7 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars en 2020).

## Tests de sensibilité

Divers tests ont été exécutés pour mesurer la sensibilité des projections à long terme de la situation financière des deux composantes du RPC en fonction des changements qui caractériseront l'évolution des contextes démographiques, économiques et des environnements d'investissement. Les meilleures estimations des hypothèses clés démographique, économique et en investissement ont fait individuellement l'objet de variantes afin de mesurer les incidences possibles sur la situation financière des deux composantes du RPC.

Les scénarios du coût bas et du coût élevé pour trois principales hypothèses sont présentés dans le tableau ci-dessous. Pour chaque test, les hypothèses du coût bas et du coût élevé ont été élaborées en tenant compte des scénarios quant aux hypothèses de taux d'amélioration de la mortalité, de l'augmentation du salaire réel et du taux de rendement réel. Il est possible qu'un scénario au coût bas pour le RPC de base sera un scénario de coût élevé pour le RPC supplémentaire, et vice versa. Ceci se produit, par exemple, pour le test de l'augmentation du salaire réel, tel que décrit ci-dessous.

		Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
Mortalité (RPC de base et supplémentaire) :				
Espérance de vie des Canadiens à 65 ans en 2050				
avec améliorations futures .....		Hommes 21,0 Femmes 23,4	Hommes 23,3 Femmes 25,6	Hommes 25,8 Femmes 28,0
Augmentation du salaire réel .....	RPC de base	1,7 %	1,0 %	0,3 %
	RPC supplémentaire	0,3 %	1,0 %	1,7 %
Taux de rendement réel moyen (2019-2093).....	RPC de base	4,95 %	3,95 %	2,95 %
	RPC supplémentaire	4,38 %	3,38 %	2,38 %

Le tableau ci-dessous résume, pour le RPC de base et le RPC supplémentaire, les résultats de sensibilité du taux de cotisation minimal sur les hypothèses de l'évolution de la mortalité, l'augmentation du salaire réel et le taux de rendement réel des placements :

Hypothèse	Scénario	RPC de base	RPC supplémentaire	
		Taux de cotisation	Taux de cotisation minimal (%)	
		minimal (%)	Premier	Second
		2034+	2023+	2024+
Taux de mortalité.....	Meilleure estimation	9,72	1,98	7,92
	Mortalité plus élevée	9,38	1,80	7,20
	Mortalité plus basse	10,06	2,15	8,60
Augmentation du salaire réel .....	Augmentation salaire plus élevée	9,29	2,22	8,88
	Augmentation salaire plus basse	10,15	1,78	7,12
Rendement réel des placements .....	Rendement plus élevé	8,82	1,49	5,96
	Rendement plus bas	10,62	2,69	10,76

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite***Mortalité*

La mortalité est une hypothèse démographique très importante puisqu'elle a un impact sur la durée de la période de paiement des bénéficiaires. Si l'espérance de vie des hommes et des femmes à 65 ans devait augmenter d'environ 2,4 ans de plus que prévu d'ici 2050, le taux de cotisation minimal du RPC de base pour les années 2034 et suivantes augmenterait à 10,06 %, ce qui est supérieur au taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi. Pour le RPC supplémentaire, le premier et le deuxième taux de cotisation minimal supplémentaire augmenteraient à 2,15 % et 8,60 % respectivement. Ces taux seraient au-dessus des taux prévus par la loi de 2 % et 8 % respectivement.

D'autre part, si l'espérance de vie des hommes et des femmes à 65 ans devait être environ 2,2 ans de moins que prévu d'ici 2050, le taux de cotisation minimal du RPC de base pour les années 2034 et suivantes diminuerait à 9,38 % alors que le premier et le deuxième taux de cotisation minimal du RPC supplémentaire diminueraient à 1,80 % et 7,20 % respectivement.

*Augmentation du salaire réel*

La croissance du salaire réel a un impact direct sur le montant des cotisations futures du RPC. Pour ce test, on notera un effet inverse pour le RPC de base et le RPC supplémentaire qui est causé par les différentes approches de financement. En raison des différentes approches de financement, le RPC de base dépend davantage des cotisations, tandis que le RPC supplémentaire dépend davantage du revenu de placement.

Pour le RPC de base, si une augmentation de salaire réel de 0,3 % était envisagée à compter de 2019 et après, le taux de cotisation minimal du RPC de base pour les années 2034 et suivantes augmenterait pour se situer à 10,15 %. Cependant, pour le RPC supplémentaire, avec les hypothèses ci-dessus, le premier et le deuxième taux de cotisation minimal diminueraient à 1,78 % et 7,12 % respectivement.

Pour le RPC de base, si une augmentation de salaire réel de 1,7 % était envisagée à compter de 2025 et après, le taux de cotisation minimal du RPC de base pour les années 2034 et suivantes diminuerait pour se situer à 9,29 %. Cependant, pour le RPC supplémentaire, avec les hypothèses ci-dessus, le premier et le deuxième taux de cotisation minimal augmenteraient à 2,22 % et 8,88 % respectivement.

*Taux de rendement réel*

Les taux de rendement réels peuvent varier significativement d'une année à l'autre et peuvent avoir un impact significatif sur la taille des actifs et sur le ratio des actifs sur les dépenses de l'année suivante.

Si pour le RPC de base, le taux de rendement réel moyen est supposé être inférieur de 1 % (2,95 % par rapport à 3,95 %) sur la période des 75 prochaines années (2019 à 2093), le taux de cotisation minimal du RPC de base pour les années 2034 et suivantes augmenterait à 10,62 %. Pour le RPC supplémentaire, si le taux de rendement réel moyen est supposé être inférieur de 1 % (2,38 % par rapport à 3,38 %) au cours de la même période alors le premier et le deuxième taux de cotisation minimal supplémentaire augmenteraient à 2,69 % et 10,76 % respectivement.

Par contre, si pour le RPC de base, le taux de rendement réel moyen est supposé être supérieur de 1 % (4,95 % par rapport à 3,95 %) sur la période des 75 prochaines années, le taux de cotisation minimal du RPC de base diminuerait à 8,82 %. Pour le RPC supplémentaire, si le taux de rendement réel moyen est supposé être supérieur de 1 % (4,38 % par rapport à 3,38 %) alors le premier et le deuxième taux de cotisation minimal supplémentaire diminueraient à 1,49 % et 5,96 % respectivement.

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

## 14. Obligations actuarielles au titre des prestations

Le 30<sup>e</sup> Rapport actuariel du RPC est un rapport triennal qui évalue l'obligation actuarielle du RPC de base ainsi que du RPC supplémentaire selon une approche de groupe avec nouveaux cotisants, qui est conforme à la nature du financement des deux composantes du RPC. Il fournit des informations sur l'approche de groupe sans nouveaux cotisants dans une note en bas du tableau. L'approche de groupe avec nouveaux cotisants se définit comme étant un groupe englobant tous les participants au RPC, qu'ils soient actuels ou futurs. Cela signifie que les cotisations futures des participants actuels et des nouveaux participants, de même que les prestations correspondantes, sont prises en compte afin de déterminer si les actifs actuels et les cotisations futures suffiront à couvrir l'ensemble des prestations futures. L'approche d'un groupe sans nouveaux cotisants ne comprend que les participants actuels au RPC, n'accepte aucun nouveau participant et ne permet aucune acquisition future de droits à une pension.

Le choix de l'approche utilisée pour produire le bilan financier d'un système de sécurité sociale est principalement dicté par son approche de financement. Les régimes partiellement capitalisés comme le RPC de base représentent un contrat social où, au cours d'une année donnée, les cotisants actuels autorisent l'utilisation de leurs cotisations pour verser les prestations des bénéficiaires actuels. Ce contrat social crée des réclamations pour les contributeurs actuels et passés aux contributions des futurs contributeurs. Ainsi, une évaluation adéquate de la viabilité financière d'un régime partiellement capitalisé au moyen de son bilan financier devrait tenir compte de ces droits. L'approche reposant sur un groupe avec nouveaux cotisants tient compte spécifiquement de ces droits en faisant intervenir les prestations et les cotisations des participants actuels et à venir. Par comparaison, l'approche reposant sur un groupe sans nouveaux cotisants ne tient pas compte de ces droits puisque seuls les participants actuels sont considérés.

La détermination des taux minimaux de cotisation supplémentaires (à savoir le Règlement de 2021<sup>1</sup> sur le calcul des taux de cotisation) exige l'utilisation d'un groupe avec nouveaux cotisants. Étant donné que la méthodologie de groupe avec nouveaux cotisants se base sur des projections de revenus et dépenses futurs, l'exigence pour les actifs du groupe avec nouveaux cotisants pour le RPC supplémentaire doivent être d'au moins 100 % des obligations actuarielles de son groupe avec nouveaux cotisants garanti, qu'à la date d'évaluation, les contributions additionnelles et revenus de placement projetés sont suffisants pour couvrir les dépenses supplémentaires prévues à long terme.

Pour déterminer les obligations actuarielles du RPC de base et du RPC supplémentaire selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants et les taux de cotisation prévus par la loi, les revenus et les dépenses du RPC de base et du RPC supplémentaire ont été projetés en utilisant les hypothèses du 30<sup>e</sup> Rapport actuariel indiquées à la note 13. La période de projection de plus de 75 ans qui est utilisée pour calculer le taux de cotisation minimal est nécessaire pour s'assurer que les dépenses futures pour les cohortes qui entreront sur le marché du travail pendant cette période sont incluses dans les passifs. Les valeurs actuelles des actifs et des obligations du RPC de base et du RPC supplémentaire sont déterminées à l'aide d'un taux d'actualisation égal au taux de rendement nominal présumé des actifs du RPC de base et du RPC supplémentaire respectivement.

## RPC de base

Le tableau ci-dessous fait état de l'excédent (du déficit) actuariel et du ratio de l'actif à l'obligation actuarielle du RPC de base pour l'approche avec nouveaux cotisants et l'approche sans nouveaux cotisants selon la date d'évaluation du rapport actuariel actuel et du précédent qui tient compte du taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi.

(en milliards de dollars)

	30 <sup>e</sup> Rapport actuariel au 31 décembre 2018		27 <sup>e</sup> Rapport actuariel au 31 décembre 2015	
	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants
Actifs <sup>1</sup> .....	2 691,1	371,7	2 547,4	285,4
Obligation actuarielle <sup>2</sup> .....	2 674,4	1 257,1	2 546,1	1 171,1
Excédent (déficit) actuariel .....	16,7	(885,4)	1,3	(885,7)
Ratio de l'actif à l'obligation actuarielle .....	100,6 %	29,6 %	100,1 %	24,4 %

<sup>1</sup> Comprend seulement les actifs courants pour le groupe sans nouveaux cotisants mais inclut aussi les contributions futures pour le groupe avec nouveaux cotisants.

<sup>2</sup> L'obligation comprend les dépenses opérationnelles.

<sup>1</sup> Les taux de cotisation minimaux indiqués dans le 30<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC au 31 décembre 2018 ont été déterminés conformément au Règlement de 2018 sur le calcul des taux de cotisation, qui est identique au Règlement de 2021 qui a par la suite reçu l'approbation officielle des provinces et du gouvernement fédéral.

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite**

Le RPC de base n'a jamais été destiné à être un régime entièrement capitalisé et la viabilité financière du RPC de base n'est pas évaluée en fonction de son obligation actuarielle au titre des prestations. Selon le 30<sup>e</sup> *Rapport actuariel*, le RPC a comme objectif d'être viable à long terme et de nature durable. Les gouvernements fédéral et provinciaux, ont renforcé cet objectif en instaurant d'un commun accord un cadre de gouvernance et de responsabilisation rigoureux pour le RPC. Ainsi, si la viabilité financière du RPC de base devait être mesurée en fonction de l'excédent ou du déficit actuariel, les nouveaux cotisants devraient être considérés pour refléter le fait que le RPC de base est partiellement capitalisé, ou autrement dit, qu'il compte tant sur les cotisations futures que sur ses revenus d'investissement pour financer ses dépenses dans l'avenir.

*RPC supplémentaire*

Pour le RPC supplémentaire, avec le premier et le deuxième taux de cotisation prévus par la loi de 2,0 % et 8,0 %, respectivement, le tableau ci-dessous représente l'excédent (déficit) actuariel et le ratio de l'actif à l'obligation actuarielle pour l'approche avec nouveaux cotisants et l'approche sans nouveaux cotisants selon la date d'évaluation :

(en milliards de dollars)

	Au 1er janvier 2019 <sup>1</sup>	
	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants
Actifs <sup>2</sup> .....	740,3	–
Obligation actuarielle <sup>3</sup> .....	686,6	–
Excédent (déficit) actuariel .....	53,7	–
Ratio de l'actif à l'obligation actuarielle .....	107,8 %	N/A <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Date de début du RPC supplémentaire et dernière date de mesure pour le 30<sup>e</sup> *Rapport actuariel*.

<sup>2</sup> Comprend seulement les actifs courants pour le groupe sans nouveaux cotisants mais inclut les contributions futures pour le groupe avec nouveaux cotisants.

<sup>3</sup> L'obligation comprend les dépenses opérationnelles.

<sup>4</sup> Au 31 décembre 2018, sous le groupe sans nouveaux cotisants, l'obligation actuarielle, les actifs et l'excédent/déficit actuariel du RPC supplémentaire sont tous de 0 \$.

Selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants, l'Actuaire en chef confirme, que le RPC de base et le RPC supplémentaire, selon les hypothèses de la meilleure estimation sélectionnées et les taux de cotisation prévus par la loi, seront en mesure de répondre à leurs obligations financières et qu'ils demeureront viable à long terme.

**15. Obligations contractuelles et engagements**

De par leur nature, les activités du RPC et de l'Office peuvent donner lieu à des ententes en vertu desquelles le RPC et l'Office sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre leurs activités.

Les charges d'exploitation sont facturées au RPC conformément à divers protocoles d'entente (PE) entre le RPC et divers ministères du GC pour la gestion des activités du RPC (se reporter à la note 17). Les PE peuvent être résiliés avec un avis écrit et requièrent un préavis écrit d'au moins un an avant la date de résiliation. Par conséquent, au 31 mars 2021, les charges d'exploitation divulguées de 811 millions de dollar (673 millions de dollars en 2020) sont une estimation des coûts basés sur les PE qui seront imputés aux Comptes du RPC au cours du prochain exercice. Des charges d'exploitation devraient continuer à être imputées aux Comptes du RPC au cours des prochains exercices financiers, mais ne peuvent être raisonnablement estimées au-delà d'un an.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a pris des engagements relatifs au financement de placements. De tels engagements sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire au placement visé par les modalités de chaque entente. Au 31 mars 2021, les engagements non appelés de l'Office et de ses filiales constituées en sociétés de portefeuille totalisaient 1 057 millions de dollars (1 940 millions de dollar en 2020) et 44 244 millions de dollars (53 453 millions de dollars en 2020), respectivement.

**Régime de pensions du Canada – suite**

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**16. Éventualités**

## a) Appels concernant le paiement de pensions et de prestations

Au 31 mars 2021, on dénombrait 5 112 appels (5 074 en 2020) concernant le paiement de pensions d'invalidité du RPC. Ces éventualités sont estimées de façon raisonnable, à partir des données historiques, à 43,4 millions de dollars (37,7 millions de dollars en 2020). Cette somme a été comptabilisée comme charge à payer dans ces états financiers consolidés.

## b) Autres réclamations et actions en justice

Dans le cours normal des affaires, le RPC est engagé dans diverses réclamations et actions en justice. Le montant des réclamations et leur dénouement ne peuvent être évalués pour le moment. Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement soit fait et qu'un estimé raisonnable puisse être fait. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de 2021 et 2020 pour ces réclamations et actions en justice.

## c) Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille, s'est engagé auprès d'autres contreparties à garantir, au 31 mars 2021, une somme pouvant atteindre 505 millions de dollars (263 millions de dollars en 2020) et 6 128 millions de dollars (4 832 millions de dollars en 2020), respectivement, dans le cas où certaines entités émettrices ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et autres ententes connexes.

## d) Indemnisations

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes significatives ni effectué de paiements significatifs d'indemnisation.

**17. Opérations entre apparentés**

Le RPC effectue des opérations avec le GC dans le cours normal de ses activités, lesquelles sont inscrites à la valeur d'échange. Les charges sont déterminées d'après une estimation de la répartition des coûts et sont imputées au RPC conformément à divers protocoles d'entente. Les détails de ces transactions sont fournis sous les charges d'exploitation du GC à la note 12 et sous les obligations contractuelles à la note 15.

Les dépenses de l'exercice se détaillent comme suit pour les exercices clos le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Emploi et Développement social Canada		
Administration des pensions et des prestations .....	527	427
Agence du revenu du Canada		
Perception des cotisations et services d'enquêtes .....	289	237
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Régime de soins de santé.....	29	34
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Services de soutien du Tribunal de la sécurité sociale du Canada .....	17	15
Services publics et Approvisionnement Canada		
Émission des chèques et services informatiques .....	5	6
Bureau du surintendant des institutions financières et ministère des Finances		
Services actuariels et autres .....	3	3
	870	722

Le RPC reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. La valeur de ces services d'audit n'est pas significative aux fins des présents états financiers consolidés et n'a pas été comptabilisée.



## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

## 18. Information supplémentaire

L'administration du RPC est partagée entre divers ministères du GC. Le GC transfère à l'Office les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour payer les pensions, prestations et charges d'exploitation, et l'Office investit ces montants. Le GC, par l'entremise de différents ministères fédéraux, effectue la gestion des actifs restants et s'occupe de la perception des cotisations du RPC ainsi que de la gestion et du paiement des prestations du RPC. Afin de montrer la responsabilité de chaque partie, les tableaux suivants présentent de l'information sommaire sur les niveaux d'actifs et de passifs et sur les sources de revenus et les charges gérées par le GC et l'Office ventilés respectivement par le Compte du RPC de base et le Compte du RPC supplémentaire.

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2021					
	RPC de base			RPC supplémentaire		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
<b>Actifs financiers et passifs</b>						
Encaisse .....	119	222	341	20	3	23
Créances .....	5 642	40	5 682	477	–	477
Placements nets .....	–	490 994	490 994	–	6 272	6 272
Créditeurs et charges à payer .....	(595)	(842)	(1 437)	(22)	(7)	(29)
	5 166	490 414	495 580	475	6 268	6 743
<b>Actifs non financiers .....</b>	–	493	493	–	12	12
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....</b>	5 166	490 907	496 073	475	6 280	6 755

(en millions de dollars)

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021					
	RPC de base			RPC supplémentaire		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
<b>Revenus</b>						
Cotisations .....	51 407	–	51 407	3 924	–	3 924
Revenu de placement net						
Revenus de placement .....	1	87 116	87 117	–	431	431
Charges liées aux placements .....	–	(2 174)	(2 174)	–	(12)	(12)
	51 408	84 942	136 350	3 924	419	4 343
<b>Charges</b>						
Pensions et prestations .....	(51 201)	–	(51 201)	(14)	–	(14)
Charges d'exploitation .....	(692)	(1 406)	(2 098)	(178)	(11)	(189)
	(51 893)	(1 406)	(53 299)	(192)	(11)	(203)
<b>Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations .....</b>	(485)	83 536	83 051	3 732	408	4 140

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2020 <sup>1</sup>					
	RPC de base			RPC supplémentaire		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
<b>Actifs financiers et passifs</b>						
Encaisse .....	260	193	453	19	1	20
Créances .....	6 075	47	6 122	271	–	271
Placements nets .....	–	407 317	407 317	–	2 327	2 327
Créditeurs et charges à payer .....	(563)	(789)	(1 352)	(13)	(3)	(16)
	5 772	406 768	412 540	277	2 325	2 602
<b>Actifs non financiers .....</b>	–	482	482	–	13	13
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....</b>	5 772	407 250	413 022	277	2 338	2 615

(en millions de dollars)

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020 <sup>1</sup>					
	RPC de base			RPC supplémentaire		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
<b>Revenus</b>						
Cotisations .....	53 922	–	53 922	2 220	–	2 220
Revenu de placement net						
Revenus de placement .....	5	15 699	15 704	–	22	22
Charges liées aux placements .....	–	(2 365)	(2 365)	–	(5)	(5)
	53 927	13 334	67 261	2 220	17	2 237
<b>Charges</b>						
Pensions et prestations .....	(48 898)	–	(48 898)	(3)	–	(3)
Charges d'exploitation .....	(571)	(1 250)	(1 821)	(151)	(4)	(155)
	(49 469)	(1 250)	(50 719)	(154)	(4)	(158)
<b>Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations .....</b>	4 458	12 084	16 542	2 066	13	2 079

<sup>1</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours (note 19).

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – suite**

Conformément au paragraphe 108.1 et 108.3 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord daté du 1er avril 2004, les sommes non nécessaires pour la satisfaction des obligations particulières du RPC sont transférées hebdomadairement à l'Office. Les fonds proviennent des cotisations des employeurs et des employés au RPC et des revenus d'intérêts générés par le dépôt auprès du receveur général.

Au besoin, l'Office transfère de la trésorerie au RPC, ce qui comprend la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires pour couvrir les obligations liées aux pensions, aux prestations et aux charges d'exploitation du RPC.

Les transferts cumulatifs à/de l'Office, depuis sa création, se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2021		
	RPC de base	RPC supplémentaire	Total
Transferts cumulatifs à l'Office au début de l'exercice .....	572 812	2 323	575 135
Transferts de fonds à l'Office .....	40 537	3 534	44 071
Transferts cumulatifs à l'Office à la fin de l'exercice.....	613 349	5 857	619 206
Transferts cumulatifs de l'Office au début de l'exercice .....	(425 268)	–	(425 268)
Transferts de fonds de l'Office .....	(40 416)	–	(40 416)
Transferts cumulatifs de l'Office à la fin de l'exercice.....	(465 684)	–	(465 684)
Transferts cumulatifs de l'Office .....	147 665	5 857	153 522

(en millions de dollars)

	2020		
	RPC de base	RPC supplémentaire	Total
Transferts cumulatifs à l'Office au début de l'exercice .....	530 193	421	530 614
Transferts de fonds à l'Office .....	42 619	1 902	44 521
Transferts cumulatifs à l'Office à la fin de l'exercice.....	572 812	2 323	575 135
Transferts cumulatifs de l'Office au début de l'exercice .....	(386 258)	–	(386 258)
Transferts de fonds de l'Office .....	(39 010)	–	(39 010)
Transferts cumulatifs de l'Office à la fin de l'exercice.....	(425 268)	–	(425 268)
Transferts cumulatifs de l'Office .....	147 544	2 323	149 867

## Régime de pensions du Canada – fin

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2021 – fin

### 19. Information comparative

À compter de l'exercice 2021, le RPC s'aligne sur la présentation IFRS 10 de l'Office. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours dans ses états financiers consolidés et dans les notes d'information, plus précisément dans la note 7 et la note 10.

#### L'état consolidé de la situation financière

Tous les actifs et passifs financiers des filiales de portefeuille de placements de l'Office sont présentés comme des placements, alors qu'au cours de l'exercice 2020, ils étaient présentés sur une base consolidée. Cela se traduit par une différence de 849 millions de dollars, 13 millions de dollars, 81 millions de dollars et 917 millions de dollars comparativement aux investissements, aux passifs liés aux investissements, montants à recevoir au titre des opérations en cours et montants à payer au titre des opérations en cours, respectivement, tels que présentés au cours de l'exercice 2020.

#### L'état consolidé des résultats

Le revenu de placement net des filiales de portefeuille de placements de l'Office a été reclassé comme profits et pertes latents et présenté comme faisant partie du revenu de placement. Il en résulte un reclassement de 1 433 millions de dollars de pertes sur placements et de 1 351 millions de dollars de charges liées aux placements dans les pertes latentes sur les filiales de portefeuille de placements, tel qu'indiqué à la note 10, comparativement à l'exercice 2020. De plus, le RPC a simplifié la présentation de ses revenus de placement et de ses charges liées aux placements avec des notes supplémentaires à la note 10.

#### L'état consolidé des flux de trésorerie

Le RPC a changé la présentation de la méthode directe à la méthode indirecte.

---

## Compte des rentes sur l'État

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et à son règlement.

La vérificatrice générale du Canada, l'auditeur externe du Compte des rentes sur l'État, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre d'Emploi et Développement social Canada, nommé Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

*Le sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Graham Flack*

*La dirigeante principale des finances  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Karen Robertson, CPA, CMA*

Gatineau, Canada  
Le 30 août 2021

## Compte des rentes sur l'État – suite

### Rapport de l'actuaire

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État (le « compte ») au 31 mars 2021. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le passif actuariel et la situation financière du compte au 31 mars 2021. Les résultats de l'évaluation sont inclus dans les Comptes publics du Canada, de même que dans les états financiers du compte.

Au 31 mars 2021, le passif actuariel calculé conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État* et utilisé pour déterminer le montant débité du compte et crédité au Fonds consolidé du revenu, est basé sur les taux de mortalité et d'intérêt prescrits. De plus, le passif actuariel présente dans l'état de la situation financière, dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que dans l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite des états financiers du compte, est basé sur les hypothèses de rechange des taux de mortalité et d'actualisation.

L'évaluation du passif actuariel et de la situation financière du compte repose donc sur ce qui suit :

- les données sur les participants au 31 mars 2021 fournies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Service Canada;
- les données sur l'actif fournies par EDSC;
- les taux de mortalité et d'intérêt prescrits :
  - des taux de mortalité tels qu'indiqués dans le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, c'est-à-dire, des taux de mortalité de la table de rente pour 1983, pour les contrats individuels et collectifs, modifiée selon l'échelle de projection G publiée par la « Society of Actuaries »; et
  - un taux d'intérêt annuel de sept pour cent tel qu'indiqué dans le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*;

Pour les états financiers du compte, les hypothèses de rechange des taux de mortalité et des taux d'actualisation sont :

- la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience; et
- un taux d'actualisation déterminé par l'approche d'une courbe de rendement. La courbe de rendement est déterminée par référence aux rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée.

L'actif du compte est théorique et sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada. Par conséquent, le passif actuariel correspond à la valeur actualisée des paiements futurs au taux d'intérêt prescrit ou de rechange. Puisque les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, l'évaluation ne tient compte d'aucune provision pour frais administratifs. Cette évaluation n'inclut aucune marge ajoutée pour écarts défavorables.

À notre avis, compte tenu du fait que l'évaluation est préparée en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses qui ont été utilisées respectent les exigences légales;
- les hypothèses de rechange des taux de mortalité et d'actualisation qui ont été utilisées pour les états financiers du compte sont raisonnables et pertinentes;
- les méthodes utilisées pour l'évaluation sont pertinentes aux fins de l'évaluation; et
- l'évaluation est appropriée, conforme aux exigences législatives et ses résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

**Compte des rentes sur l'État – suite**

**Rapport de l'actuaire – fin**

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En date du 30 août 2021, nous n'avons pris connaissance d'aucun événement qui aurait une incidence matérielle sur les résultats au 31 mars 2021. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2022.

Annie St-Jacques  
*Fellow de l'Institut canadien des actuaires*  
*Bureau de l'actuaire en chef*

Thierry Truong  
*Fellow de l'Institut canadien des actuaires*  
*Bureau de l'actuaire en chef*

Alice Chiu  
*Associée de l'Institut canadien des actuaires*  
*Bureau de l'actuaire en chef*

Bureau du surintendant des institutions financières Canada  
Ottawa, Canada  
Le 30 août 2021

## Compte des rentes sur l'État – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

À la ministre de l'Emploi, du Développement de la main d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte des rentes sur l'État (le « Compte »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2021 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte;



## Compte des rentes sur l'État – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant – fin

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte des rentes sur l'État dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi que la *Loi relative aux rentes sur l'État* et ses règlements.

À notre avis, les opérations du Compte des rentes sur l'État dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

#### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité du Compte des rentes sur l'État aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte des rentes sur l'État à ces autorisations spécifiées.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Original signé par  
Heather McManaman, CPA, CA  
Directrice principale

Halifax, Canada  
Le 30 août 2021

## Compte des rentes sur l'État – suite

État de la situation financière  
au 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Créances.....	36	56
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (note 3) .....</b>	<b>97 799</b>	<b>114 761</b>
<b>Déficit à être financé par le gouvernement du Canada (note 4) .....</b>	<b>97 763</b>	<b>114 705</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*Le sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Graham Flack*

*La dirigeante principale des finances  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Karen Robertson, CPA, CMA*

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Reçu ou payé par le gouvernement du Canada</b>		
Rentes versées (note 4).....	14 137	15 749
Remboursements de primes et autres (note 4).....	(18)	14
	14 119	15 763
Montant payé par le Trésor.....	(14 119)	(15 763)
<b>Dépenses administratives</b>		
Services reçus gratuitement (note 5).....	1 784	1 559
Services assumés par Emploi et Développement social Canada (note 5) .....	(1 784)	(1 559)
<b>Variation des créances et (diminution) augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations .....</b>	<b>(20)</b>	<b>6</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice.....	56	50
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice .....</b>	<b>36</b>	<b>56</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice .....</b>	<b>114 761</b>	<b>122 943</b>
Intérêts (note 4) .....	995	1 966
Rentes versées et autres éléments (note 4).....	(14 208)	(15 809)
Gains actuariels liées à l'expérience (note 4).....	(3)	(345)
(Gains) pertes dues au changement d'hypothèse de taux d'actualisation (note 4) .....	(3 746)	5 944
Pertes dues aux changements d'hypothèse de mortalité (note 4).....	–	62
<b>Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice (note 3) .....</b>	<b>97 799</b>	<b>114 761</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**Compte des rentes sur l'État – suite****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021****1. Pouvoirs, objectif et responsabilités**

Le Compte des rentes sur l'État (le Compte) a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, telle que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à se préparer financièrement pour leur retraite en achetant des rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des contrats de rentes sur l'État. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements de rentes aux rentiers débutent.

Le Compte est administré par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et il fonctionne à même le Trésor.

**2. Principales conventions comptables**

## a) Méthode de présentation

Les états financiers du Compte sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600) selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés en milliers de dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Compte. Le chapitre 4600 fournit des normes comptables précises sur les obligations au titre des prestations de retraite. Pour les conventions comptables qui ne se rapportent pas aux obligations au titre des prestations de retraite, le Compte se conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS) de la Partie 1 du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada – Comptabilité. Lorsque les Normes IFRS de la partie 1 ne sont pas conformes au chapitre 4600, le chapitre 4600 a préséance.

Les états financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021, furent autorisés par les signataires le 30 août 2021.

## b) Obligations au titre des prestations de retraite

La méthode qui a servi au calcul des obligations au titre des prestations de retraite inclut, en ce qui concerne les rentes reportées et échues, la valeur actuelle de ces rentes déterminées sur une base actuarielle en utilisant la meilleure estimation selon les tables de mortalité ajustées pour l'expérience au 31 mars 2021. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuelle sont basés sur le coût d'emprunt du gouvernement du Canada quant à la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent le moment des flux de trésorerie futurs estimatifs.

## c) Services reçus gratuitement

Les services administratifs rendus gratuitement par EDSC sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations selon leur valeur estimative. Un montant correspondant à ces frais est crédité à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

## d) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif net disponible pour le service des prestations, des obligations au titre des prestations de retraite et de l'intérêt présentés à la date des états financiers. Les obligations au titre des prestations de retraite dépendent de facteurs qui sont déterminés sur une base actuarielle utilisant des hypothèses telles que les taux de mortalité et d'actualisation. Des changements à ces hypothèses auront un impact sur le montant comptabilisé des obligations au titre des prestations de retraite. Le montant comptabilisé des obligations au titre des prestations de retraite à la fin des exercices financiers est présenté à la note 3. Les résultats réels peuvent être différents de façon importante des estimés et hypothèses. En conséquence, il est possible que les montants des obligations au titre des prestations de retraite et que le montant des comptes connexes puissent changer de façon significative à court terme. Une révision d'estimation comptable est comptabilisée dans la période de la révision si la révision n'affecte que cette période ou dans la période de révision et les périodes ultérieures, si celles-ci sont également concernées par cette révision.

**Compte des rentes sur l'État – suite**

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**3. Obligations au titre des prestations de retraite**

Le Bureau de l'actuaire en chef, une unité indépendante au sein du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, effectue l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État au 31 mars.

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élevaient à :

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Obligations au titre des prestations de retraite :		
Rentes reportées .....	2 413	3 359
Rentes échues.....	95 386	111 402
	97 799	114 761

Les taux d'actualisation fixes équivalents utilisés pour mesurer les obligations au titre des prestations de retraite au 31 mars et l'intérêt couru de l'exercice étaient comme suit :

	2021	2020
Obligations au titre des prestations de retraite .....	1,49%	0,93 %
Intérêt .....	0,93%	1,72 %

L'âge moyen des rentiers a été estimé à 86,4 ans et la durée de vie restante du compte a été estimée à 38 ans au 31 mars 2021.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 mars 2022.

**Compte des rentes sur l'État – suite**

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

**4. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada**

La loi relative aux rentes sur l'État autorisait le gouvernement du Canada à vendre des rentes au public canadien. Le gouvernement du Canada a conclu des contrats de rente avec une promesse de payer les rentes. Il est aussi tenu, en vertu de la Loi, de maintenir un compte à même les comptes du Canada, appelé le Compte des rentes sur l'État, afin d'enregistrer toutes les opérations liées à ces rentes. Ces opérations comprennent toutes les sommes reçues et payées relatives à l'octroi d'une rente, les rentes non réclamées et réclamées ainsi que les obligations représentant la valeur actualisée des rentes futures contractées. Il comprend également le montant des intérêts courus sur les obligations au titre des prestations de retraite.

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Déficit à être financé par le gouvernement du Canada au début de l'exercice .....</b>	<b>114 705</b>	<b>122 893</b>
Intérêts .....	995	1 966
Rentes réclamées .....	7	32
Rentes non réclamées .....	(76)	(84)
Rentes versées .....	(14 137)	(15 749)
Remboursement de primes et autres .....	18	(14)
Gains actuarielles liées à l'expérience .....	(3)	(345)
(Gains) pertes dues au changement d'hypothèses de taux d'actualisation .....	(3 746)	5 944
Pertes dues aux changements d'hypothèses de mortalité .....	–	62
	(16 942)	(8 188)
<b>Déficit à être financé par le gouvernement du Canada à la fin de l'exercice .....</b>	<b>97 763</b>	<b>114 705</b>

**Intérêts**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculés sur les obligations au titre des prestations de retraite en utilisant le taux d'actualisation fixe équivalent à la fin de l'exercice précédent.

**Rentes réclamées**

Les rentes réclamées sont constituées de sommes non réclamées par des rentiers qui ne pouvaient être retracés antérieurement. Par la suite, si les rentiers sont retracés, la valeur actuelle actuarielle de leur rente est payée.

**Rentes non réclamées**

Les rentes non réclamées sont constituées des sommes à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers n'ont pu être retracés.

**Remboursements de primes**

Les remboursements de primes représentent le remboursement complet des primes lors de l'annulation de contrat de rente à l'échéance.

**Gains ou pertes actuariels dus à l'expérience et changements d'hypothèses actuarielles**

À la fin de tout exercice, la somme des obligations au titre des prestations de retraite peut être différente de celle attendue due aux changements résultant de l'analyse de l'expérience et les effets du changement aux hypothèses actuarielles.

Étant donné qu'il n'y a plus de nouveaux contrats achetés sous la Loi relative aux rentes sur l'État, les principales sources de gains et pertes actuariels liés à l'expérience sont la mortalité et les retraites des participants actuels. Les gains et les pertes liés à la mortalité comprennent les changements aux paiements attendus dans le futur, suite au décès ou à la survie des rentiers et la différence entre les prestations attendues et payées au cours de l'année.

La meilleure estimation de la gestion des obligations au titre des prestations de retraite est calculée selon les taux de mortalité utilisés pour l'évaluation actuarielle du Régime de pensions du Canada, et les taux d'actualisation. Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 mars 2021 sont estimées selon les taux de mortalité utilisés dans le 30e rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

**Compte des rentes sur l'État – fin**

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – fin

**5. Opérations entre apparentés**

Le Compte est lié aux ministères gouvernementaux, organismes et sociétés d'État sous un contrôle commun tenu par le gouvernement du Canada. Il n'y a pas de transactions importantes avec ses entités apparentées autres que celles décrites à la note 2 c), Services reçus gratuitement. Ces services administratifs incluent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Salaires .....	1 249	1 047
Coûts d'opération.....	411	389
Services actuariels .....	124	123
<b>Services reçus gratuitement.....</b>	<b>1 784</b>	<b>1 559</b>

**6. Obligations au titre des prestations de retraite calculé selon la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et le Règlement relatif aux rentes sur l'État**

Selon la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, les prestations attendues futures sont escomptées en utilisant un taux annuel de sept pour cent. Les prestations futures sont estimées en utilisant les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée par Society of Actuaries, pour les rentes individuelles et collectives respectivement. Les obligations au titre des prestations de retraite ont été initialement comptabilisées dans le Compte des rentes sur l'État établi dans les Comptes publics du Canada. Selon cette loi et ce règlement, le solde du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2021 est estimé à 75,8 millions de dollars (85,4 millions de dollars en 2020).

Tous les redressements requis pour refléter les obligations au titre des prestations de retraite selon les taux de mortalité ajustés pour l'expérience et selon les taux d'escomptes courants selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraites furent comptabilisés dans ces états financiers et dans les Comptes publics du Canada.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)**

**Responsabilité de la direction relativement aux états financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'image fidèle des états financiers de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) relève de la direction de la Gendarmerie royale du Canada.

Les états financiers de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ils comprennent, lorsque nécessaire, les meilleurs jugements et estimations établis par la direction.

Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction a établi des livres, des registres, ainsi que des méthodes de gestion et de contrôle interne qu'elle maintient à jour, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de veiller à ce que les opérations soient conformes à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et son règlement ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements.

Les présents états financiers ont été audités par la vérificatrice générale du Canada, la vérificatrice indépendante du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

*La commissaire,*  
Brenda Lucki

*La dirigeante principale des finances,*  
Jen O'Donoghue

Le 26 août 2021

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (la « Caisse de pension »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse de pension au 31 mars 2021, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse de pension conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse de pension à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse de pension ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse de pension.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse de pension;



## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant – fin

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse de pension à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse de pension à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions pertinentes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements ainsi que la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et ses règlements.

À notre avis, les opérations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

#### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) à ces autorisations spécifiées.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

*Pour la vérificatrice générale du Canada,*

Original signé par  
Mélanie Cabana, CPA, CA  
Directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 26 août 2021

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

État de la situation financière  
au 31 mars

(en dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Passifs</b>		
Prestations à payer (note 3) .....	200 558	975 016
<b>Actif net disponible pour le service des prestations .....</b>	<b>(200 558)</b>	<b>(975 016)</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (note 4) .....</b>	<b>8 217 708</b>	<b>9 196 307</b>
<b>Déficit qui sera financé par le gouvernement du Canada (note 5) .....</b>	<b>(8 418 266)</b>	<b>(10 171 323)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

La commissaire,  
Brenda LuckiLa dirigeante principale des finances,  
Jen O'Donoghue

Le 26 août 2021

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations  
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice .....</b>	<b>(975 016)</b>	<b>(268 672)</b>
Diminution (augmentation) des prestations à payer.....	774 458	(706 344)
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice .....</b>	<b>(200 558)</b>	<b>(975 016)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite  
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Obligations au titre des prestations de retraite, au début de l'exercice .....</b>	<b>9 196 307</b>	<b>11 456 528</b>
Intérêts cumulés sur les prestations constituées, montant net .....	303 065	378 463
Cotisations des participants au titre des services passés .....	739	1 510
Pertes actuarielles .....	115 797	247 887
Modifications aux hypothèses actuarielles (note 6) .....	–	135 552
Versement des prestations aux survivants et transferts aux prestations à payer .....	(1 706 389)	(3 023 633)
Bonification des prestations (note 4) .....	445 803	–
Correction des données d'évaluation - année précédente.....	(137 614)	–
<b>Obligations au titre des prestations de retraite, à la fin de l'exercice .....</b>	<b>8 217 708</b>	<b>9 196 307</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

#### 1. Description de la Caisse de pension

Une brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est fournie ci-dessous.

##### a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (« la Caisse de pension ») a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et opère maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (« la Loi ») (en vigueur depuis 1959), ainsi que son règlement connexe.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1er mars 1949, ont le droit d'acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites.

La Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») assure la gestion de la Caisse de pension et Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC ») se charge de l'administration courante de la Caisse de pension. Le Bureau de l'actuaire en chef (« BAC »), une unité du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») procède périodiquement à des évaluations actuarielles de la Caisse de pension.

Toutes les opérations monétaires de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fins déterminées dans le Trésor.

La Caisse de pension est présentée selon les normes applicables aux régimes de retraite à prestations déterminées tel que décrit à la note 2a).

##### b) Politique de capitalisation

Tous les membres admissibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs cotisant à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant de versement des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement à la Caisse de pension, à même les crédits non affectés du Trésor, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

##### c) Versement des prestations aux survivants

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

##### i. Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 % du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

##### ii. Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, sont les plus admissibles à partager les prestations.

##### iii. Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de base de décès payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – suite

#### d) Dividendes sur le versement des prestations aux survivants

La *Loi* stipule que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront être versées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de base de décès, gagnées et futures.

#### e) Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

## 2. Principales conventions comptables

#### a) Mode de présentation

Ces états financiers présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres de la Caisse de pension et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

Ces états financiers sont préparés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Caisse de pension, conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) de la partie IV du Manuel des Comptables Professionnels Agréés (CPA) Canada. Le chapitre 4600 fournit des indications comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite.

En ce qui a trait aux conventions comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, la Caisse de pension se conforme à la partie I du Manuel de CPA Canada – Normes internationales d'information financière (IFRS). Lorsque les IFRS de la partie I ne sont pas en harmonie avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la préséance.

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 ont été autorisés par les signataires le 26 août 2021.

#### b) Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont comme suit :

##### i. Versement des prestations aux survivants

Les prestations sont constatées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à titre de réduction de l'obligation au titre des prestations de retraite et de l'actif net disponible pour le service des prestations au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension ou au décès de la veuve.

##### ii. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite sont établies à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de capitalisation préparée par le BAC. L'évaluation est mise à jour annuellement à l'aide des données valides à la date des états financiers. Les obligations au titre des prestations de retraite sont égales à la valeur de toutes les prestations futures à verser, escomptées en fonction des hypothèses actuarielles, qui sont formulées à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

##### iii. Services fournis gratuitement et transactions entre apparentés

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement puisque la valeur de ces services n'est pas significative dans le cadre des états financiers pris dans leur ensemble. Ces services comprennent :

- Gestion financière et autres services de soutien fournis par la GRC;
- Évaluation actuarielle et autres services du BAC;
- Coûts d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – suite**

## c) Sources d'incertitude relative aux estimations

Aux fins d'établissement de ces états financiers, la haute direction utilise des estimations et des hypothèses qui touchent principalement les passifs déclarés ainsi que d'autres renseignements.

Dans l'établissement d'estimations et dans l'utilisation d'hypothèses, la haute direction se fie sur des renseignements externes et des conditions observables autant que possible. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience et sur d'autres facteurs qui sont considérés être pertinents. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des estimations et des hypothèses.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que les périodes futures.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituent l'élément le plus important qui fait l'objet d'estimations et d'hypothèses. Ces obligations sont fonction d'un certain nombre de facteurs déterminés selon une méthode actuarielle à l'aide d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, telles que le taux d'actualisation (taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension), les taux de mortalité, la proportion de participants mariés et l'âge des nouvelles veuves. Chaque année, la Caisse de pension consulte les actuaires externes du BAC à propos de ces estimations et de ces hypothèses. Tout changement aura une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. Des détails relatifs à ces estimations et à ces hypothèses ont été fournis à la note 4.

**3. Prestations à payer**

Les prestations à payer représentent les prestations sous forme de montant forfaitaire qui sont devenues payables lors du décès du participant ou de la veuve au cours de l'année, mais n'avait pas encore été payé à la fin de l'année. Au 31 mars 2021, les prestations à payer étaient de 200 558 \$ (975 016 \$ en 2020).

**4. Obligations au titre des prestations de retraite**

Les obligations au titre des prestations de retraite sont établies en fonction de l'évaluation actuarielle en cours aux fins de capitalisation au 31 mars 2019 et la mise à jour actuarielle pour la Caisse de pension au 31 mars 2021. Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées au moins une fois tous les cinq ans. La dernière évaluation actuarielle aux fins de capitalisation remonte au 31 mars 2019, et a été déposée au Parlement le 16 juin 2021. L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 mars 2022 sera déposée au Parlement plus tard en 2023.

L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 mars 2019 indiquait un excédent actuariel de 901 000 \$.

L'utilisation prévue du solde résiduel de l'excédent actuariel est de pourvoir au paiement des augmentations des prestations au cours de la durée résiduelle de la Caisse de pension. Au 31 mars 2021, l'âge moyen des membres était d'environ 96,6 ans et l'âge moyen des veuves était d'environ 91,7 ans. La durée résiduelle de la Caisse de pension était estimée à 27 ans selon l'évaluation actuarielle en cours aux fins de capitalisation au 31 mars 2019.

Les hypothèses les plus probables de la direction qui servent à établir les obligations au titre des prestations de retraite sont à la fois de nature économique et non économique. Les hypothèses non économiques ont trait notamment au taux de mortalité, la proportion de membres mariés, et l'âge des nouvelles veuves. Les taux de mortalité des participants et des veuves sont conformes à l'évaluation actuarielle en cours aux fins de capitalisation au 31 mars 2019 et sont fondés sur les taux de mortalité des membres réguliers hommes et femmes du rapport actuariel sur le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au 31 mars 2018. Les taux de mortalité sont réduits dans le futur selon les mêmes hypothèses d'amélioration de la mortalité faites pour le rapport actuariel sur le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au 31 mars 2018. Les principales hypothèses économiques portent sur les taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension. Ce taux est dérivé du rendement d'un portefeuille théorique d'obligations du Gouvernement du Canada d'une durée de 20 ans émises à des taux d'intérêt prescrits et conservées jusqu'à échéance à la date de l'évaluation actuarielle en cours aux fins de capitalisation. Nous réévaluons régulièrement la pertinence de ces hypothèses.

L'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite est mise à jour annuellement en fonction des transactions réalisées en cours d'exercice, y compris des gains actuariels imputables aux fluctuations dans la population des membres et conjoints survivants de la Caisse de pension. L'information contenue dans les présents états financiers reflète l'évaluation actuarielle pour la mise à jour annuelle des obligations au titre des prestations de retraite réalisée le 31 mars 2021. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite à cette date était de 8 217 708 \$ (9 196 307 \$ en 2020).

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – fin****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – fin**

Le taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 est 3,5 % par année (2020 – 3,7 % par année). On prévoit que le taux d'intérêt à long terme de la Caisse de pension diminuera à 2,4 % par année (2020 – 2,4 % par année) à compter de 2032 (2020 – à compter de 2032) et augmentera pour atteindre le taux ultime de 4,5 % (2020 – 4,5 % par année). Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

L'augmentation des prestations représente une intégration d'une augmentation de 2 % au 1<sup>er</sup> avril 2020, au 1<sup>er</sup> avril 2021 et au 1<sup>er</sup> avril 2022 selon la recommandation du rapport actuariel aux fins de financement au 31 mars 2019. Les paiements liés à l'augmentation des prestations seront effectués lorsque l'approbation du gouverneur en conseil est obtenue.

Durant l'exercice, aucune modification n'a été apportée à la Caisse de pension (aucune en 2020).

**5. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada**

Toutes les transactions de la Caisse de pension sont effectuées par le biais d'un compte à fins déterminées dans le Trésor et sont rapportées dans les Comptes publics du Canada. Ceci comprend les cotisations reçues, les revenus d'intérêts enregistrés dans la Caisse de pension et le versement des prestations aux survivants.

Le gouvernement a une obligation légale de verser les prestations relatives à la Caisse de pension. Cette obligation au titre des prestations de retraite est envers les survivants des participants qui ont contribué à la Caisse de pension au cours des années. Cependant, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour constituer une provision suffisante pour versements futurs, le gouverneur en conseil peut augmenter le montant des prestations pour déboursier le surplus aux survivants. De ce fait, le gouvernement a une obligation envers les bénéficiaires pour le solde de la Caisse de pension rapporté dans le compte à fins déterminées.

Le tableau suivant présente ces obligations au 31 mars :

(en dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Solde d'ouverture, compte à fins déterminées.....</b>	<b>10 905 125</b>	<b>12 777 676</b>
Rentrées et autres crédits.....	336 914	444 736
Paiements et autres débits .....	(2 480 848)	(2 317 287)
<b>Solde de clôture, compte à fins déterminées.....</b>	<b>8 761 191</b>	<b>10 905 125</b>
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada .....	(8 418 266)	(10 171 323)
<b>Excédent dû aux bénéficiaires .....</b>	<b>342 925</b>	<b>733 802</b>

**6. Modifications aux hypothèses actuarielles**

Les modifications dans les hypothèses actuarielles comprennent les révisions de la mortalité des veuves, le rendement à long terme de la Caisse de pension et les hypothèses de mortalité des participants. Au 31 mars 2021, il n'y a eu aucun nouveau changement dans les hypothèses actuarielles (2020 – 135 552 \$).

**7. Incertitudes causées par la COVID-19**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde. Il est important de noter que la pandémie de COVID-19 est une situation très fluide qui continuera probablement d'évoluer pendant un certain temps. Nous avons estimé les impacts sur la Caisse de pension sur la base des informations connues au moment de la préparation de ces états financiers. Les répercussions finales de cette crise sanitaire et économique engendreront probablement certaines différences à l'avenir.

# Section 7

*Comptes publics du Canada  
2020-2021*

## **Trésorerie et créances au 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	280
Impôts à recevoir.....	281
Autres créances .....	282

## Trésorerie et créances

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique Trésorerie et créances.

**Tableau 7.1**  
**Trésorerie et créances**

(en dollars)

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie, tableau 7.2.....	64 101 162 375	37 242 425 375
Impôts à recevoir, tableau 7.3 .....	142 541 997 585	121 098 145 465
Autres créances, tableau 7.5.....	17 553 226 286	15 374 487 292
Total de la trésorerie et des créances.....	224 196 386 246	173 715 058 132

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit au 31 mars. Les fonds en banque comprennent les fonds publics déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers. Les fonds à la Banque du Canada comprennent les soldes opérationnels et les soldes détenus pour le Fonds de la liquidité prudentielle. Les fonds en transit comprennent les fonds publics reçus par des fonctionnaires publics avant le 1er avril, mais qui n'ont pas été déposés avant cette date, de même que les fonds détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Les chèques et mandats en circulation sont soustraits afin d'arriver au solde de clôture de la trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme résultant d'adjudications administrés par la Banque du Canada et le ministère des Finances au nom du ministre des Finances. Les dépôts à terme, en devises canadiennes, sont faits à partir d'une partie du surplus quotidien du solde de trésorerie et n'excèdent normalement pas 31 jours calendrier.

**Tableau 7.2**  
**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(en dollars)

	2021	2020
<b>Fonds en banque</b>		
Monnaie canadienne <sup>1</sup> .....	57 531 993 462	30 438 068 251
Devises étrangères <sup>2</sup> .....	416 080 008	841 539 942
Dépôts spéciaux <sup>3</sup> .....	75 000 000	75 000 000
Total des fonds en banque.....	58 023 073 470	31 354 608 193
<b>Fonds en transit</b>		
Fonds détenus par les percepteurs et en transit .....	11 393 611 013	6 418 087 547
Autre encaisse – Sociétés d'État et autres entités consolidées <sup>4</sup> .....	1 416 378 000	1 208 059 000
Total des fonds en transit .....	12 809 989 013	7 626 146 547
<b>Moins : Chèques et mandats en circulation</b>		
Chèques en circulation <sup>5</sup> .....	6 731 942 233	5 088 360 084
Chèques sur comptes d'avance fixe <sup>6</sup> .....	(6 125)	5 281
Total des chèques et des mandats en circulation .....	6 731 936 108	5 088 365 365
Total de la trésorerie .....	64 101 126 375	33 892 389 375
<b>Équivalents de trésorerie</b> .....	36 000	3 350 036 000
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	64 101 162 375	37 242 425 375

<sup>1</sup> Comprend 20 milliards de dollars (20 milliards de dollars en 2020) de monnaie canadienne ayant trait au Fonds de la liquidité prudentielle.

<sup>2</sup> Les soldes libellés en devises américaines incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, celles-ci ont été converties en dollars canadiens correspondants au 31 mars.

<sup>3</sup> Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le ministère du Revenu du Québec pour le gouvernement.

<sup>4</sup> Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada mais sont pour l'usage exclusif des sociétés d'État et autres entités consolidées.

<sup>5</sup> Les chèques du receveur général émis en dollars canadiens et impayés sont comptabilisés dans ce compte. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux autres revenus. Au cours de l'exercice, une somme de 70 399 552 \$ (70 300 062 \$ en 2020) a été virée aux autres revenus. Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.

<sup>6</sup> Les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux impayés pour plus de 10 ans (qui ont été virés aux autres revenus) sont comptabilisés dans ce compte.



## Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont fait l'objet d'une cotisation par l'Agence du revenu du Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'ont pas encore été recouvrés ainsi que des montants estimatifs des impôts qui n'ont pas fait l'objet d'une cotisation à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts, les primes et les cotisations percevables pour le compte d'autrui tels que les gouvernements provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le gouvernement établit une provision pour créances douteuses afin de réduire la valeur comptable des impôts à recevoir à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Le tableau 7.3 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les créances qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 2 du volume III (Créances – radiations ou renonciations).

**Tableau 7.3**  
**Impôts à recevoir au 31 mars**

(en dollars)

	2021			2020		
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets
Impôts à recevoir						
Impôt sur le revenu à recevoir						
Particuliers.....	80 976 815 176	9 353 656 319	71 623 158 857	67 818 595 915	8 264 901 856	59 553 694 059
Employeurs.....	25 406 516 734	1 379 231 981	24 027 284 753	20 848 406 922	1 191 585 487	19 656 821 435
Sociétés.....	24 285 108 281	3 820 472 042	20 464 636 239	19 597 523 028	2 834 220 756	16 763 302 272
Non-résidents.....	2 122 364 507	314 188 603	1 808 175 904	2 135 586 916	130 261 556	2 005 325 360
Taxe sur les produits et services à recevoir.	26 756 183 819	3 848 806 981	22 907 376 838	24 147 888 754	2 950 739 582	21 197 149 172
Droits de douane à l'importation à recevoir	621 842 159	112 340 600	509 501 559	646 869 344	94 981 789	551 887 555
Autres taxes et droits d'accise à recevoir.....	1 445 006 677	243 143 242	1 201 863 435	1 561 019 448	191 053 836	1 369 965 612
Total .....	161 613 837 353	19 071 839 768	142 541 997 585	136 755 890 327	15 657 744 862	121 098 145 465

**Tableau 7.4**  
**Classement chronologique des impôts à recevoir**

(en dollars)

	2021	2020
Impôts à recevoir		
Moins d'un an.....	102 266 822 779	82 880 807 553
1 à 2 .....	8 131 796 625	10 045 430 309
2 à 3 .....	8 169 380 605	6 110 969 526
3 à 4 .....	6 069 513 043	5 326 623 950
4 à 5 .....	5 455 941 527	5 755 789 452
Plus de 5 ans.....	31 520 382 774	26 636 269 537
Total .....	161 613 837 353	136 755 890 327

Les créances provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont comprises dans les créances à court terme.

## Autres créances

Les autres créances représentent des montants qui ont été facturés mais non recouverts ou des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus, et des liquidités données en nantissement à des contreparties, au 31 mars.

Les créances radiées ou renoncées sont incluses à la section 2 du volume III, (Créances – radiations ou renoncations).

**Tableau 7.5**  
**Autres créances au 31 mars**

(en dollars)

	2021			2020		
	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes
Autres créances.....	18 740 388 094	2 492 508 971	16 247 879 123	6 953 802 627	1 526 746 827	5 427 055 800
Liquidités données en nantissement à des contreparties <sup>1</sup> .....	1 365 914 163	–	1 365 914 163	9 974 647 492	–	9 974 647 492
Moins : redressement de consolidation .....	60 567 000	–	60 567 000	27 216 000	–	27 216 000
Total .....	20 045 735 257	2 492 508 971	17 553 226 286	16 901 234 119	1 526 746 827	15 374 487 292

<sup>1</sup> Les liquidités données en nantissement à des contreparties représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association relativement aux accords de swaps de devises étrangères à conclure.

**Tableau 7.6**  
**Classement chronologique des autres créances**

(en dollars)

	2021	2020
Autres créances		
Pas en souffrance.....	14 684 478 956	3 858 866 653
Nombre de jours en souffrance .....		
1 à 30.....	123 977 371	160 524 709
31 à 60.....	86 422 119	83 248 738
61 à 90.....	91 306 827	62 416 050
91 à 365.....	305 825 358	305 043 929
Plus de 365 .....	955 868 492	956 955 721
Sous-total .....	16 247 879 123	5 427 055 800
Liquidités données en nantissement à des contreparties .....	1 365 914 163	9 974 647 492
Moins : redressement de consolidation .....	60 567 000	27 216 000
Total .....	17 553 226 286	15 374 487 292

# Section 8

*Comptes publics du Canada  
2020-2021*

## **Comptes d'opérations de change au 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Réserves de liquidités internationales détenues dans le	
Compte du fonds des changes.....	285
Fonds monétaire international.....	286
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	286
État supplémentaire	
Compte du fonds des changes.....	287

## Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent les créances et les dettes du gouvernement par suite des opérations de change du Canada. Les créances et les dettes libellées en devises sont présentées au 31 mars en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d'opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d'actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus nets des opérations de change à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité de chaque compte d'opérations de change, en montrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Cependant, on doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 15 427 millions de dollars au 31 mars 2021 (15 941 millions de dollars au 31 mars 2020); le détail portant sur cette dette est présenté au tableau 6.1 de la section 6 de ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

**Tableau 8.1**  
**Comptes d'opérations de change**

(en dollars)

	1er avril 2020	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2021
Réserves de liquidités internationales détenues dans le				
Compte du fonds des changes, tableau 8.2.....	112 016 528 163	48 264 028 738	62 691 147 076	97 589 409 825
Fonds monétaire international – Souscriptions.....	21 178 014 300	–	1 545 600 000	19 632 414 300
Fonds monétaire international – Prêts .....	368 466 980	–	171 111 573	197 355 407
	<i>133 563 009 443</i>	<i>48 264 028 738</i>	<i>64 407 858 649</i>	<i>117 419 179 532</i>
Moins :				
Fonds monétaire international – Effets à payer.....	17 156 601 944	3 484 847 030	460 801 387	14 132 556 301
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	11 503 701 240	839 500 000	–	10 664 201 240
	<i>28 660 303 184</i>	<i>4 324 347 030</i>	<i>460 801 387</i>	<i>24 796 757 541</i>
Total .....	104 902 706 259	52 588 375 768	64 868 660 036	92 622 421 991

## Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le Compte du fonds des changes est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie*. Les états financiers au 31 mars 2021 se trouvent à la fin de cette section.

En 2021, les paiements et autres débits comprenaient des avances au Compte du fonds des changes de 45 723 millions de dollars et un redressement de 2 541 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du Compte du fonds des changes pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 53 680 millions de dollars et un redressement net dû à la réévaluation de 9 011 millions de dollars.

**Tableau 8.2**  
**Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes**

(en millions de dollars)

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie en dollar américain .....	1 390	6 014
Titres négociables en dollar américain .....	53 571	62 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie en euro .....	674	488
Titres négociables en euro.....	17 376	17 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie en livre sterling britannique.....	196	168
Titres négociables en livre sterling britannique .....	8 055	8 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie en yen japonais.....	60	14
Titres négociables en yen japonais.....	5 427	5 266
Droits de tirage spéciaux .....	10 840	11 848
<b>Total .....</b>	<b>97 589</b>	<b>112 017</b>
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollar américain .....	61 192	74 116
Euro .....	17 848	17 666
Livre sterling britannique .....	7 768	7 840
Yen japonais .....	5 446	5 266
Droits de tirage spéciaux (2021, 3 435 millions DTS; 2020, 3 435 millions DTS) .....	6 118	6 599
Dollar canadien .....	(3 324)	(1 753)
<b>Total des avances sur le Trésor .....</b>	<b>95 048</b>	<b>109 734</b>
Total des revenus nets de l'exercice.....	2 541	2 283
<b>Total .....</b>	<b>97 589</b>	<b>112 017</b>

## Fonds monétaire international

### Souscriptions

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de cinq grandes devises, l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2021, les rentrées et autres crédits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 1 546 millions de dollars.

### Prêts

Ce compte inscrit la valeur des prêts portants intérêts accordés au titre des accords d'emprunt multilatéraux et bilatéral du Canada avec le FMI. Ces accords visent à fournir des ressources temporaires au FMI, qui s'emploie à promouvoir la croissance économique et à protéger la stabilité du système monétaire international.

Il existe deux ententes de prêts en cours avec le FMI à l'extérieur du système de quotes-parts : les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ainsi que les accords d'emprunts bilatéraux (AEB) temporaires.

La participation actuelle du Canada aux NAE est régie par la décision d'octobre 2020, en vigueur de janvier 2021 à décembre 2025, dans le cadre de laquelle les NAE ont été presque doublés. Par conséquent, l'engagement maximal du Canada en vertu des NAE est de 7 747 millions de DTS. En date du 31 mars 2021, le Canada avait accordé 111 millions de DTS, soit 197 millions de dollars en prêts au FMI en vertu des NAE (comparativement à 192 millions de DTS, ou 368 millions de dollars en 2020).

Le Canada participe également aux AEB, qui augmentent encore davantage les ressources financières que peut emprunter le FMI auprès des pays membres. Au début de l'année 2017, le Canada avait offert au FMI une ligne de crédit de précaution à durée fixe de 8 200 millions de DTS, valide jusqu'en fin 2020. Cette ligne de crédit n'a pas été activée. Un AEB ultérieur, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, est venu réduire les engagements à ce titre afin de compenser l'augmentation des engagements dans les NAE. L'engagement du Canada a été réduit à 3 532 millions de DTS.

Conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, les prêts en cours accordés au FMI en vertu d'accords multilatéraux ou bilatéraux ne peuvent à aucun moment dépasser les 13,000 millions de DTS, ou tout autre montant déterminé par le gouverneur en conseil. Les engagements maximaux du Canada en vertu des NAE et des AEB de 11 279 millions de DTS sont inclus à cette restriction.

Au 31 mars 2021, l'encours des prêts s'élevait à un total de 111 millions de DTS ou 197 millions de dollars dans le cadre de ces accords. On considère les avances versées au titre de ces accords comme faisant partie des réserves officielles de change du Canada.

### Effets à payer

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (initialement égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2021, les effets à payer au FMI ont diminué de 3 024 millions de dollars.

### Allocations de droits de tirage spéciaux

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le DTS est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participants à son département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participants au département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Le FMI n'a effectué aucune allocation de DTS au Canada au cours de l'exercice. En 2021, les paiements et autres débits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 840 millions de dollars.

## État supplémentaire

### Compte du fonds des changes

#### État de la situation financière (non vérifiée) en date du 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3) .....	2 320	6 684
Placements (note 3)		
Titres négociables .....	84 429	93 485
Droits de tirage spéciaux .....	10 840	11 848
Total des placements .....	95 269	105 333
Total des actifs financiers .....	97 589	112 017
<b>Passif</b>		
Dû au Trésor (note 4) .....	97 589	112 017

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le sous-ministre,  
ministère des Finances,  
Michael Sabia

La dirigeante principale des finances,  
ministère des Finances,  
Darlene Bess, CPA, CA

#### État des résultats (non vérifié) pour l'exercice se terminant le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Revenus nets de placements</b>		
Titres négociables		
Intérêts .....	1 011	1 458
Gains sur la vente de titres négociables .....	1,159	702
Coûts de transaction et autres .....	(2)	(2)
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie .....	–	99
Intérêts sur droits de tirage spéciaux .....	8	96
Revenus totaux nets de placements .....	2 176	2 353
<b>Autres</b>		
Gains (pertes) nets de change .....	365	(70)
<b>Revenus nets de l'exercice .....</b>	<b>2 541</b>	<b>2 283</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Compte du fonds des changes – suite

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2021 (non vérifiées)

### 1. Mandat et objectifs

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est ouvert au nom du ministre des Finances et est administré par la Banque du Canada en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC.

La *Loi sur la monnaie* confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et fournir une source de liquidité au gouvernement du Canada, si nécessaire. En vertu de la *Loi sur la monnaie*, le ministre des Finances peut, afin de mettre en oeuvre l'*Énoncé de politique de placement du gouvernement du Canada* à acquérir, emprunter, vendre ou prêter des actifs détenus dans le CFC.

Les actifs détenus dans le CFC sont gérés en vue de fournir des liquidités en devises au gouvernement et de contribuer, s'il y a lieu, au maintien de conditions favorables au dollar canadien sur le marché des changes. À l'heure actuelle, le Canada a pour politique d'intervenir sur les marchés des changes lorsqu'il le juge à propos, plutôt que de manière systématique, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Depuis septembre 1998, il n'y a eu aucune opération visant à modérer les variations du cours du dollar canadien.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice les revenus nets de l'exercice doivent être versés au Trésor du gouvernement, si le montant est positif, ou imputés au Trésor, si le montant est négatif. Le ministre des Finances rend compte des activités du CFC au Parlement dans les 60 premiers jours de séance du Parlement suivant la fin de l'exercice. Ces états ont été préparés par le ministère des Finances.

### 2. Principales conventions comptables

Comme le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés en concordance avec les conventions comptables qu'utilise le gouvernement pour établir ses états financiers.

#### a) Constatation des revenus

Les revenus de placements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les intérêts gagnés, l'amortissement des primes et des escomptes calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, les gains et pertes résultant de la vente de titres, et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les intérêts s'accumulent sur les dépôts à court terme, les dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux (DTS).

#### b) Constatation des charges

Les services d'administration, de garde et d'agent financier se rapportant aux opérations du CFC sont fournis et payés par la Banque du Canada et le ministère des Finances. Ces coûts n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

En outre, le coût théorique du financement des actifs du CFC et les avances provenant du Trésor ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

#### c) Actifs financiers

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie et des dépôts à court terme. Les dépôts à court terme sont présentés au coût et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance. Le revenu qui en découle est inclus dans l'intérêt sur trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état des résultats.

##### *Dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat*

Les dépôts aux termes d'engagements de rachat sont présentés au coût. Le revenu qui en découle est inclus dans les revenus nets de placements dans l'état des résultats. Au 31 mars 2021, le CFC ne détenait aucun dépôt aux termes d'engagements de rachat (néant au 31 mars 2020).



**Compte du fonds des changes – suite****Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2021 (non vérifiées) – suite***Titres négociables*

Les titres négociables comprennent principalement les titres émis par des États souverains, des organismes gouvernementaux et des organisations supranationales, notamment des bons du trésor et des obligations nominales. Les achats et les ventes de titres sont reconnus à la date de règlement. Les titres négociables sont présentés au coût et ajustés afin de tenir compte de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée jusqu'à l'échéance. La valeur comptable des titres négociables comprend les intérêts courus.

À la décomptabilisation d'un titre, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans les revenus nets de l'exercice dans l'état des résultats.

*Baisse de la valeur*

La Banque évalue à la fin de chaque période de déclaration s'il y a une moins-value durable de la valeur comptable des dépôts à court terme, des dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat, et des titres négociables. Lorsque les conditions indiquent que la baisse de la valeur est durable, ces actifs sont réévalués à leur valeur recouvrable et le montant de la réduction de valeur est inclus dans la catégorie revenus nets de placements de l'état des résultats.

*Programme de prêt de titres*

Dans le cadre du programme de prêt de titres, le CFC a conclu des ententes de représentation avec deux grandes institutions financières. Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par ces agents, qui les garantissent et se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès des contreparties approuvées. La durée de ces opérations varie entre 1 jour et 31 jours. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements. Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est inclus dans les intérêts dans l'état des résultats.

*Droits de tirage spéciaux*

Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de cinq grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Les DTS sont comptabilisés originellement au coût et sont convertis par la suite à chaque date de clôture à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change.

*Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux*

Les actifs libellés en devises et en DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur au 31 mars, comme suit :

	2021	2020
Dollar américain .....	1,2567	1,4076
Euro .....	1,4736	1,5522
Yen japonais .....	0,0113	0,0131
Livre sterling britannique .....	1,7324	1,7485
DTS .....	1,7809	1,9211

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances provenant du Trésor libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont comptabilisés comme gains ou pertes nets de change et inclus dans l'état des résultats.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

## d) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers, la direction de la Banque doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, en se fondant sur l'information disponible à la date des états financiers. Les estimations importantes sont majoritairement effectuées dans le domaine des justes valeurs des instruments financiers, y compris toute baisse (note 3).

## Compte du fonds des changes – suite

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2021 (non vérifiées) – suite

## 3. Instruments financiers

## Juste valeur des actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	31 mars 2021		31 mars 2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Dollar américain.....	1 390	1 390	6 014	6 014
Euro .....	674	674	488	488
Yen japonais.....	60	60	14	14
Livre sterling britannique .....	196	196	168	168
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	2 320	2 320	6 684	6 684
Placements				
Titres négociables				
Dollar américain .....	53 571	54 792	62 636	67 021
Euro .....	17 376	17 478	17 538	17 655
Yen japonais .....	5 427	5 449	5 266	5 259
Livre sterling britannique.....	8 055	8 245	8 045	8 403
Total des titres négociables.....	84 429	85 964	93 485	98 338
DTS.....	10 840	10 840	11 848	11 848
Total des placements.....	95 269	96 804	105 333	110 186
Total des actifs financiers .....	97 589	99 124	112 017	116 870

La juste valeur estimative de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond environ à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative des titres négociables est établie en fonction des cours du marché et comprend les intérêts courus. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au moyen d'une courbe de rendement appropriée.

Comme les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur à la date des états financiers, la valeur comptable avoisine la juste valeur à la date de clôture.

Aucune baisse durable de la valeur n'a été comptabilisée en 2021 (néant en 2020).

**Biens donnés en garantie**

Dans le cadre de ses opérations, le CFC doit donner des biens en garantie concernant les facilités de crédit que lui accorde son centre d'échange européen. Les biens donnés en garantie doivent avoir une juste valeur d'un minimum de 250 millions \$ US, après décote, en titres équivalents. Le centre d'échange applique une décote sur tous les biens donnés en garantie.

En date du 31 mars 2021, les biens donnés et détenus en garantie dans le but de maintenir des facilités de crédit avaient une valeur comptable et une juste valeur marchande de 411 millions de dollars (aucun bien donné en garantie au 31 Mars 2020).

**Prêt de titres**

Au 31 mars 2021, les placements du CFC ne comprenaient pas de prêt de titres (néant au 31 mars 2020).

## Compte du fonds des changes – suite

### Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2021 (non vérifiées) – suite

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier fasse subir une perte au CFC en ne s'acquittant pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

Pour assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit, l'*Énoncé de politique de placement* prescrit par le ministre des Finances établit des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organisations gouvernementales, institutions supranationales, sociétés ou institutions financières commerciales), l'émetteur ou la contrepartie, ainsi que le type d'instrument.

L'*Énoncé de politique de placement* définit également le traitement réservé aux avoirs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou ne respectent pas les limites fixées en raison de circonstances exceptionnelles telles des baisses de notation.

Aux termes de l'*Énoncé de politique de placement*, le CFC peut détenir des titres à revenu fixe émis par des États souverains, des banques centrales, des entités à financement public ainsi que par des organisations supranationales jouissant d'une notation de crédit élevée. Pour être admissible à des fins de placement, une entité doit avoir une notation de crédit acceptable, qui prend en compte la cote des organismes de notation externes et sur l'analyse du crédit interne. Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations, dans les limites des plafonds prescrits, auprès d'institutions financières commerciales jouissant d'une notation de crédit semblable.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, le ministre des Finances peut nommer des agents chargés de fournir des services relativement au CFC. Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des parties figurant sur une liste de contreparties admises. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec au moins un des agents. Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et notations de crédit.

Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur. Le CFC conclut des opérations de prêt de titres afin d'obtenir un rendement accru sur les placements.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande. Le risque de marché comprend trois catégories de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autres risques de prix. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les autres risques de prix sont reliés au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. Le CFC n'est pas exposé de façon importante à l'autre risque de prix.

Les risques de taux d'intérêt et de change sont gérés, en prenant dûment en considération les risques pour le gouvernement, selon la politique de gestion actif-passif. Cette politique consiste à appairer la structure de durée des actifs du CFC et les devises dans lesquelles ils sont libellés avec les emprunts en devises du gouvernement qui financent théoriquement les actifs du CFC. Les autres risques de prix sont atténués par la détention d'actifs liquides de qualité élevée.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est atténué en limitant la partie des passifs en devises du gouvernement qui doit être reconduite au cours d'une période de un an. De plus, ce risque est atténué par la détention de placements à court terme qui sont appariés aux passifs en devises du gouvernement qui viennent à échéance.

**Compte du fonds des changes – fin**

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2021 (non vérifiées) – fin

**4. Dû au Trésor**

Le CFC est financé par le gouvernement au moyen d'avances sans intérêts consenties par le Trésor. Le versement d'avances du Trésor au CFC est autorisé par le ministre des Finances, aux conditions fixées par celui-ci. Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la monnaie*, l'encours de ces avances est limité à un plafond de 150 milliards de dollars américains aux termes d'un arrêté du ministre des Finances daté du 26 mars 2015.

Le Trésor avance au CFC le produit des emprunts en devises contractés par le gouvernement et des DTS attribués par le FMI. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises consenties par le Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Le produit en dollars canadiens des ventes de devises est versé au Trésor. Ces rentrées de fonds, combinées aux paiements en devises effectués au nom du gouvernement, ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens et peuvent se traduire par des dépôts nets en dollars canadiens du CFC auprès du Trésor.

Au 31 mars, les avances provenant du Trésor étaient constituées de sommes libellées dans les monnaies suivantes :

**Composition en monnaies des avances provenant du Trésor**

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
Dollars américains .....	61 192	74 116
Euros .....	17 848	17 666
Livre sterling britanniques .....	7 768	7 840
Yens japonais.....	5 446	5 266
DTS .....	6 118	6 599
Total partiel – devises.....	98 372	111 487
Dollar canadien.....	(3 324)	(1 753)
Revenus nets.....	2 541	2 283
Total .....	97 589	112 017

# Section 9

## *Comptes publics du Canada 2020-2021*

### **Prêts, placements et avances au 31 mars**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	295
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	299
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	304
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	305
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	305
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	306
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	306
Placements de portefeuille .....	307
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .	310
Organisations internationales .....	314
Administrations provinciales et territoriales .....	320
Autres prêts, placements et avances .....	321
Provision pour moins-value .....	331

## Prêts, placements et avances

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers et les titres de participation obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements des capitaux propres des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Certains crédits permettent d'utiliser les remboursements pour des prêts et avances supplémentaires. On retrouve aux sections ministérielles du volume II, des précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation et comptabilisés au coût ajusté du résultat net annuel des sociétés et réduits de tout dividende versé au gouvernement par celles-ci. Selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas harmonisées pour être conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payables à ces sociétés et lorsque le gouvernement a avancé des fonds à des sociétés pour maintenir leurs activités de prêts directs, les montants sont comptabilisés comme des prêts et avances par le gouvernement.

Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les soldes des prêts, placements et avances qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets liés à ces prêts consentis à un État souverain sont présentés avec les produits de placements de ces prêts sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. Des précisions sont fournies à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 10 du volume III.

**Tableau 9.1**  
**Prêts, placements et avances**

(en dollars)

	1er avril 2020	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2021
Sociétés d'État entreprises et autres				
entreprises publiques, tableau 9.2.....	125 107 694 853	37 828 052 936	42 941 991 187	119 993 756 602
Placements de portefeuille, tableau 9.10.....	68 424 709	53 060 500	356 649	121 128 560
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement, tableau 9.11.....	450 146 668	35 998 445	144 671 881	341 473 232
Organisations internationales, tableau 9.12.....	24 924 233 900	1 532 216 903	300 801 991	26 155 648 812
Administrations provinciales et territoriales, tableau 9.13.....	346 448 905	31 940 250	22 949 188	355 439 967
Autres prêts, placements et avances, tableau 9.14.....	31 343 489 021	52 894 557 117	5 137 665 618	79 100 380 520
	182 240 438 056	92 375 826 151	48 548 436 514	226 067 827 693
Moins : provision pour moins-value.....	29 739 108 582	17 523 151 172	472 109 696	46 790 150 058
Total.....	152 501 329 474	74 852 674 979	48 076 326 818	179 277 677 635

## Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés et des entreprises relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres, aux participations au capital-actions des sociétés, et des prêts et avances aux sociétés et aux entreprises en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive; une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à 100 % à Sa Majesté; une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à 100 % à une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques et sont définies comme étant des sociétés d'État qui ne sont pas dépendantes de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement puisqu'il a pour mandat de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada qui est lui-même exclu du périmètre comptable.

Il existe aussi un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement et qui doivent le plus souvent rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme « autres entreprises publiques » et incluent les diverses administrations portuaires canadiennes.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon une des façons suivantes :

- désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- autorisation législative; ou
- proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

De plus amples informations sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État « mères » et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentées dans le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux*. Les états financiers vérifiés des sociétés d'État mères sont disponibles et publiés sur leur site web respectif.

## Tableau 9.2 Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en dollars)

	1er avril 2020	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2021
<b>Placements</b>				
Placements et résultat net accumulé, tableau 9.4.....	50 738 738 950	(11 294 812 000)	(4 902 318 000)	44 346 244 950
<b>Prêts et avances<sup>1</sup></b>				
<b>Affaires mondiales</b>				
Exportation et développement Canada				
Corporation de développement des investissements du Canada.....	6 255 000 000	3 725 000 000	–	9 980 000 000
<b>Emploi, développement de la main-d'œuvre et inclusion des personnes handicapées</b>				
<b>Société canadienne d'hypothèques et de logement</b>				
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants.....	15 782 002	–	5 799 539	9 982 463
Habitation.....	1 134 958 490	–	144 505 740	990 452 750
Immeubles.....	7 722 868	–	573 435	7 149 433
Programmes conjoints.....	364 841 995	–	17 761 175	347 080 820
Projets de traitement des eaux d'égout.....	5 151 014	–	2 271 179	2 879 835
	<i>1 528 456 369</i>	–	<i>170 911 068</i>	<i>1 357 545 301</i>
<b>Finances</b>				
Ministère des Finances				
Banque de développement du Canada.....	23 405 000 000	22 001 000 000	27 180 000 000	18 226 000 000
Financement agricole Canada.....	32 653 500 000	13 607 000 000	11 919 000 000	34 341 500 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	12 848 436 531	9 644 808 000	8 567 108 305	13 926 136 226
Société immobilière du Canada limitée.....	431 870 000	7 570 000	–	439 440 000
	<i>69 338 806 531</i>	<i>45 260 378 000</i>	<i>47 666 108 305</i>	<i>66 933 076 226</i>
Total – Prêts et avances.....	77 122 262 900	48 985 378 000	47 837 019 373	78 270 621 527
<b>Moins :</b>				
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.....	2 718 499 158	115 566 000	–	2 602 933 158
Escomptes et primes non amortis.....	34 807 839	21 920 936	7 289 814	20 176 717
	<i>2 753 306 997</i>	<i>137 486 936</i>	<i>7 289 814</i>	<i>2 623 109 875</i>
<b>Total.....</b>	<b>125 107 694 853</b>	<b>37 828 052 936</b>	<b>42 941 991 187</b>	<b>119 993 756 602</b>

<sup>1</sup> Ces prêts sont comptabilisés au coût.



## Avances aux programmes

### Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société a été constituée, le 1er janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Société, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien de l'habitation. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

#### *Ensembles d'habitation destinés à des étudiants*

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 7,01 % à 10,05 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final exigible le 1er avril 2030.

#### *Habitation*

Les avances accordées pour les habitations à loyer modique (HLM) portent intérêt à des taux de 5,61 % à 16,10 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 31 mars 2037.

#### *Immeubles*

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 10,07 % à 15 % par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2036.

#### *Programmes conjoints*

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 7,44 % à 17,96 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2038.

#### *Projets de traitement des eaux d'égout*

Les avances accordées pour faciliter l'aménagement ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout et la construction de collecteurs d'égouts pluviaux portent intérêt à des taux de 7,27 % à 7,45 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final le 31 mars 2023.

## Prêts directs aux sociétés d'État

### Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) a été créée en 1974 aux termes de la *Loi fédérale sur la Banque de développement du Canada* et a poursuivi ses activités avec la même dénomination en vertu d'une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La BDC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le rôle de la société d'État est de promouvoir et de faciliter l'instauration et la croissance des entreprises commerciales au Canada, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en leur fournissant un large éventail de services de prêts, d'investissements et de services de consultation en complémentarité de ceux des institutions financières et commerciales. La Société offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure permettant de répondre aux besoins courants des PME et d'obtenir un rendement adéquat du capital investi, qui servent à l'avancement des activités de la société d'État.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la société d'État, peut consentir des prêts à la société d'État selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,07 % à 2,45 % par année.

## Corporation de développement des investissements du Canada

La Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La CDEV possède trois filiales en propriété exclusive, soit la Société de gestion Canada Hibernia (SGCH), Canada Eldor Inc. (CEI) et Financière Canada TMP Ltée (Financière Canada TMP), laquelle est propriétaire de Corporation Trans Mountain (CTM) et de ses filiales.

Le 31 août 2018, CTM a acquis, auprès de Kinder Morgan Cochin ULC, des entités qui possèdent et exploitent le réseau de pipelines Trans Mountain (TMPL), le réseau de pipelines Puget Sound ainsi que certains droits, droits voisins et contrats de construction liés à l'agrandissement du réseau TMPL, appelé projet d'agrandissement du réseau de pipelines Trans Mountain.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à un taux de 4,7 % par année.

## Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC), anciennement la Société du crédit agricole, a été créée en 1959 en vertu de la *Loi sur Financement agricole Canada* pour succéder à la Commission du prêt agricole canadien. FAC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour rôle de mettre en valeur le secteur rural canadien par le biais de solutions financières et commerciales proposées aux fermes familiales et aux entreprises agroalimentaires. La Société peut dispenser en outre des programmes précis pour le compte du gouvernement du Canada selon le principe du recouvrement des coûts.

Conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur Financement agricole Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut consentir des prêts à la Société selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,07 % à 3,25 % par année.

## Société canadienne d'hypothèques et de logement

Conformément à l'article 21(1) de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut, à même le Trésor, consentir des prêts à la Société aux conditions fixées par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,08 % à 3,94 % par année.

## Société immobilière du Canada limitée

La Société immobilière du Canada limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada (SIC) limitée et le Parc Downsview Park (PDP), ses principales filiales en propriété exclusive. L'objectif premier de la SIC et de PDP est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la SIC et le PDP peuvent gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La SIC et le PDP ont acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, une nouvelle note a été émise pour un montant de 7,6 million de dollars et un montant de 4,1 million de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente les billets à recevoir net de l'escompte non amorti correspondant.

## Intérêt payé au gouvernement

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts au cours des exercices terminés le 31 mars 2021 et 2020 est le suivant :

(en millions de dollars)

	2021	2020
Banque de développement du Canada.....	92,4	371,5
Corporation de développement des investissements du Canada .....	381,4	261,4
Financement agricole Canada .....	239,8	512,9
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	354,0	303,0
Total .....	1 067,6	1 448,8

## États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non-mandataires de l'État. Dans certains cas, le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises « mères » et d'autres entreprises publiques, de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ».

Les tableaux résument les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres méthodes comptables. Toutes les sociétés d'État entreprises préparent leurs états financiers selon les normes internationales d'information financière.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur des états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Le tableau 9.3 et le tableau 9.4 présentent un sommaire de l'information financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Les montants provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent ceux entre apparentés. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les revenus comprennent l'aide financière du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les redressements des capitaux propres comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items inscrits par les sociétés. Les autres éléments du résultat global comprennent certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés lesquels sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global, mais exclus du bénéfice net. Les autres éléments du résultat global sont aussi exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialisent, les montants correspondants sont comptabilisés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et sont, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés. Les opérations dans les capitaux propres avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Tous gains et pertes inter-organisationnels non réalisés sont éliminés conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

**Tableau 9.3**  
**Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**  
**Actifs, passifs et capitaux propres au 31 mars 2021**

(en milliers de dollars)

Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques <sup>1</sup>	Actifs			
	Financiers			Total des actifs
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Non financiers	
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	8 008	–	14 391	22 399
Administration de pilotage des Grands Lacs.....	7 489	–	849	8 338
Administration de pilotage des Laurentides.....	22 225	421	17 690	40 336
Administration de pilotage du Pacifique.....	15 064	1 207	14 090	30 361
Administration portuaire de Halifax <sup>2</sup> .....	11 222	–	240 655	251 877
Administration portuaire de Hamilton-Oshawa <sup>2</sup> .....	23 886	–	155 250	179 136
Administration portuaire de Montréal <sup>2</sup> .....	225 183	10 551	555 057	790 791
Administration portuaire de Prince Rupert <sup>2</sup> .....	135 358	–	252 500	387 858
Administration portuaire de Québec <sup>2</sup> .....	30 063	5 668	207 086	242 817
Administration portuaire de Saint John <sup>2</sup> .....	23 562	–	114 499	138 061
Administration portuaire de Sept-Îles <sup>2</sup> .....	19 210	210	316 087	335 507
Administration portuaire de Toronto <sup>2</sup> .....	83 133	–	237 693	320 826
Administration portuaire Vancouver Fraser <sup>2</sup> .....	158 950	9 619	2 179 943	2 348 512
Banque de développement du Canada.....	36 889 341	7 682	251 094	37 148 117
Banque du Canada.....	135 070 283	416 578 850	736 379	552 385 512
Corporation de développement des investissements du Canada.....	698 180	139 012	11 511 520	12 348 712
Exportation et développement Canada.....	66 746 703	40 000	297 958	67 084 661
Financement agricole Canada.....	43 529 110	46 000	285 054	43 860 164
Monnaie royale canadienne.....	129 287	28 530	250 953	408 770
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.....	8 975	–	38 636	47 611
Société canadienne des postes.....	3 765 790	1 465 110	4 920 489	10 151 389
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	292 666 183	14 174 709	782 584	307 623 476
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	1 735 888	4 758 119	18 164	6 512 171
Société immobilière du Canada limitée.....	528 459	64 612	589 071	1 182 142
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>2,3</sup> .....	117 258	276	261 982	379 516
Total.....	582 648 810	437 330 576	24 249 674	1 044 229 060
Redressements d'élimination.....	–	(18 746 301)	(272 560)	(19 018 861)
Total.....	582 648 810	418 584 275	23 977 114	1 025 210 199

<sup>1</sup> Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ». L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

<sup>2</sup> Les administrations portuaires, bien que n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées autres entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

<sup>3</sup> Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Nanaïmo, Port Alberni, Saguenay, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Capitaux du Canada	Total des passifs et des capitaux
Emprunts	Autres							
4 097	6 135	–	10 232	12 167	–	–	12 167	22 399
–	12 024	267	12 291	(3 953)	–	–	(3 953)	8 338
–	15 245	–	15 245	25 091	–	–	25 091	40 336
3 482	12 925	196	16 603	13 758	–	–	13 758	30 361
19 559	15 288	813	35 660	165 360	50 857	–	216 217	251 877
–	20 285	–	20 285	135 811	23 040	–	158 851	179 136
181 674	180 944	988	363 606	193 103	234 082	–	427 185	790 791
–	90 175	–	90 175	261 470	36 213	–	297 683	387 858
35 152	44 047	48 274	127 473	58 082	57 262	–	115 344	242 817
12 498	16 177	–	28 675	47 727	61 659	–	109 386	138 061
39 453	160 355	–	199 808	123 992	11 707	–	135 699	335 507
30 753	85 091	–	115 844	204 982	–	–	204 982	320 826
30 876	233 892	2 360	267 128	1 931 125	150 259	–	2 081 384	2 348 512
127 662	769 582	18 246 778	19 144 022	6 464 417	27 778	11 511 900	18 004 095	37 148 117
–	493 377 517	58 446 431	551 823 948	531 564	25 000	5 000	561 564	552 385 512
–	1 769 432	10 415 445	12 184 877	(439 460)	603 294	1	163 835	12 348 712
47 531 540	2 628 843	4 280 000	54 440 383	344 278	–	12 300 000	12 644 278	67 084 661
851 864	591 010	34 404 668	35 847 542	7 512 622	500 000	–	8 012 622	43 860 164
6 006	219 175	2 621	227 802	140 968	–	40 000	180 968	408 770
20 886	8 829	17 896	47 611	–	–	–	–	47 611
997 554	6 989 405	129 962	8 116 921	879 297	1 155 171	–	2 034 468	10 151 389
265 191 379	9 992 873	19 286 574	294 470 826	13 127 640	25 010	–	13 152 650	307 623 476
–	2 669 429	1 237	2 670 666	3 841 505	–	–	3 841 505	6 512 171
29 200	73 738	420 375	523 313	477 659	181 170	–	658 829	1 182 142
35 555	39 249	6 203	81 007	155 439	143 070	–	298 509	379 516
315 149 190	520 021 665	145 711 088 (17 988)	980 881 943 (17 988)	36 204 644 (19 000 873)	3 285 572	23 856 901	63 347 117 (19 000 873)	1 044 229 060 (19 018 861)
315 149 190	520 021 665	145 693 100	980 863 955	17 203 771	3 285 572	23 856 901	44 346 244	1 025 210 199

## Tableau 9.4

## Revenus, charges et autres variations des capitaux propres des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques	Revenus			Charges		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités <sup>1</sup>	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
Administration de pilotage de l'Atlantique .....	24 844	–	24 844	26 137	2	26 139
Administration de pilotage des Grands Lacs .....	38 122	18	38 140	37 423	1 421	38 844
Administration de pilotage des Laurentides .....	92 065	–	92 065	95 164	–	95 164
Administration de pilotage du Pacifique .....	84 880	–	84 880	84 215	667	84 882
Administration portuaire de Halifax .....	43 177	–	43 177	30 005	1 917	31 922
Administration portuaire de Hamilton-Oshawa .....	33 064	–	33 064	24 438	–	24 438
Administration portuaire de Montréal .....	115 885	763	116 648	96 614	4 462	101 076
Administration portuaire de Prince Rupert .....	69 342	–	69 342	34 564	3 376	37 940
Administration portuaire de Québec .....	37 689	3 420	41 109	36 901	1 829	38 730
Administration portuaire de Saint John .....	18 085	–	18 085	14 789	458	15 247
Administration portuaire de Sept-Îles .....	36 556	–	36 556	19 678	–	19 678
Administration portuaire de Toronto .....	31 920	–	31 920	45 696	–	45 696
Administration portuaire Vancouver Fraser .....	278 512	1 471	279 983	151 273	7 854	159 127
Banque de développement du Canada .....	2 498 235	–	2 498 235	752 299	98 288	850 587
Banque du Canada .....	1 095 764	2 695 557	3 791 321	1 409 706	192 201	1 601 907
Corporation de développement des investissements du Canada .....	544 049	199	544 248	458 986	171 383	630 369
Exportation et développement Canada .....	2 540 808	–	2 540 808	2 393 202	(3 184)	2 390 018
Financement agricole Canada .....	1 601 985	–	1 601 985	541 461	247 808	789 269
Monnaie royale canadienne .....	2 845 615	87 770	2 933 385	2 821 330	62 250	2 883 580
Office de commercialisation du poisson d'eau douce .....	59 427	–	59 427	59 581	–	59 581
Société canadienne des postes .....	9 553 640	241 799	9 795 439	10 231 484	24 385	10 255 869
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	7 456 344	5 880 440	13 336 784	10 253 072	1 115 562	11 368 634
Société d'assurance-dépôts du Canada .....	770 237	58 877	829 114	455 017	12 179	467 196
Société immobilière du Canada limitée .....	136 974	–	136 974	158 983	(4 992)	153 991
Autres administrations portuaires canadiennes .....	48 858	1 075	49 933	43 199	529	43 728
Total .....	30 056 077	8 971 389	39 027 466	30 275 217	1 938 395	32 213 612
Redressements d'élimination .....						
Total des résultats nets .....	30 056 077	8 971 389	39 027 466	30 275 217	1 938 395	32 213 612
Moins les redressements de capitaux propres .....						
Quote-part des pertes annuelles .....						

Les notes complémentaires au tableau 9.3 font partie intégrante de ce tableau.

<sup>1</sup> Les revenus avec le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement, d'aide financière ainsi que des subventions versés aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. Des montants additionnels représentant des crédits reçus par les sociétés pour des investissements en capital sont inclus sous « Opérations avec le gouvernement portant sur les capitaux propres ».

Bénéfice net (perte nette)	Capitaux début de l'exercice	Redressements des capitaux et autres	Autres éléments du résultat global	Opérations avec le gouvernement portant sur les capitaux propres		Capitaux à la fin de l'exercice
				Dividendes	Capital	
(1 295)	13 563	–	(101)	–	–	12 167
(704)	(3 249)	–	–	–	–	(3 953)
(3 099)	28 190	–	–	–	–	25 091
(2)	13 827	–	(67)	–	–	13 758
11 255	205 697	–	(735)	–	–	216 217
8 626	151 798	–	(1 573)	–	–	158 851
15 572	414 001	(35)	(2 353)	–	–	427 185
31 402	267 436	–	(1 155)	–	–	297 683
2 379	117 073	–	(4 108)	–	–	115 344
2 838	108 145	(1 088)	(509)	–	–	109 386
16 878	118 821	–	–	–	–	135 699
(13 776)	224 943	–	(6 185)	–	–	204 982
120 856	1 963 376	–	(2 848)	–	–	2 081 384
1 647 648	8 891 660	–	(38 213)	–	7 503 000	18 004 095
2 189 414	582 589	–	85 908	(2 296 347)	–	561 564
(86 121)	354 289	42 021	(38 354)	(108 000)	–	163 835
150 790	8 721 661	(9)	85 036	(7 280 000)	10 966 800	12 644 278
812 716	7 252 469	–	(52 563)	–	–	8 012 622
49 805	151 757	–	(594)	(20 000)	–	180 968
(154)	–	154	–	–	–	–
(460 430)	2 204 561	–	290 337	–	–	2 034 468
1 968 150	15 430 287	–	(350 787)	(3 895 000)	–	13 152 650
361 918	3 479 691	–	(104)	–	–	3 841 505
(17 017)	685 846	–	–	(10 000)	–	658 829
6 205	292 937	99	(732)	–	–	298 509
6 813 854	51 671 368	41 142	(39 700)	(13 609 347)	18 469 800	63 347 117
	(932 630)	(18 468 744)	382 657	17 844	–	(19 000 873)
6 813 854	50 738 738	(18 427 602)	342 957	(13 591 503)	18 469 800	44 346 244
(18 451 623)		18 451 623				–
(11 637 769)	50 738 738	24 021	342 957	(13 591 503)	18 469 800	44 346 244

## Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Tableau 9.5

### Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	1er avril 2020	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres charges	31 mars 2021
<b>Sociétés d'État entreprises mandataires</b>				
Banque de développement du Canada .....	141 621	(15)	13 944	127 662
Exportation et développement Canada .....	63 249 217	29 145 375	44 863 052	47 531 540
Financement agricole Canada .....	833 152	7 584 139	7 565 427	851 864
Monnaie royale canadienne .....	8 995	170	3 159	6 006
Office de commercialisation du poisson d'eau douce .....	35 964	20 886	35 964	20 886
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	244 642 588	54 920 677	34 371 886	265 191 379
Société canadienne des postes .....	997 339	215	–	997 554
Total – Sociétés d'État entreprises mandataires .....	309 908 876	91 671 447	86 853 432	314 726 891
<b>Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques</b>				
Administration de pilotage de l'Atlantique .....	4 779	–	682	4 097
Administration de pilotage du Pacifique .....	1 317	2 573	408	3 482
Administration portuaire de Halifax <sup>1</sup> .....	21 624	16 904	18 969	19 559
Administration portuaire de Montréal <sup>1</sup> .....	13 158	210 000	41 484	181 674
Administration portuaire de Québec <sup>1</sup> .....	11 986	35 152	11 986	35 152
Administration portuaire de Saint John <sup>1</sup> .....	–	12 498	–	12 498
Administration portuaire de Sept-Îles <sup>1</sup> .....	38 379	7 000	5 926	39 453
Administration portuaire de Toronto <sup>1</sup> .....	32 463	–	1 710	30 753
Administration portuaire Vancouver Fraser <sup>1</sup> .....	103 034	28 242	100 400	30 876
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>1</sup> .....	38 843	1 908	5 196	35 555
Société immobilière du Canada limitée <sup>2</sup> .....	37 500	12 500	20 800	29 200
Total – Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques .....	303 083	326 777	207 561	422 299
Total .....	310 211 959	91 998 224	87 060 993	315 149 190
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	310 211 959	–	–	315 149 190
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état consolidé de la situation financière .....	–	–	–	–

<sup>1</sup> L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non-mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

<sup>2</sup> Les emprunts de la Société immobilière du Canada limitée sont ceux de sa filiale, la Société immobilière du Canada SIC, qui n'est pas mandataire de Sa Majesté.

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés au Trésor et versés à même ce fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif net des remboursements prévus payés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent parfois être garantis par le gouvernement.



## Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Tableau 9.6

### Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

Année d'échéance	Mandataires	Non-mandataires	Total
2022.....	63 732 003	152 704	63 884 707
2023.....	52 920 262	10 100	52 930 362
2024.....	53 488 761	10 132	53 498 893
2025.....	47 559 270	10 605	47 569 875
2026.....	41 189 232	9 410	41 198 642
Exercices ultérieurs.....	55 837 363	229 348	56 066 711
Total.....	314 726 891	422 299	315 149 190 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> L'équivalent en dollars canadiens des emprunts est composé de 27 972 149 USD, 8 607 745 GBP, 3 046 172 AUD, 3 982 691 EUR, 939 302 NZD, 477 647 NOK, 254 829 HKD, 23 496 CLP, 85 864 ZAR, 106 899 TRY, 6 817 MXN, 268 079 372 CAD et 1 566 207 pour les autres devises.

## Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau ci-dessous présente les passifs éventuels divulgués des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui ne sont pas inclus dans les provisions pour passifs éventuels du gouvernement du Canada.

Tableau 9.7

### Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	2021
Garanties de prêts.....	4 352 238
Lettres de crédit.....	265 935
Cautionnements d'exécution et capital sujet à appel.....	95 848
Causes en instance et imminentes et autres réclamations.....	3 681
Total.....	4 717 702

## Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Une obligation contractuelle est une obligation légale envers des organismes tiers ou des particuliers résultant d'un marché.

**Tableau 9.8**

### Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Prêts	Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation et autres	Total
Administration de pilotage des Grands Lacs .....	–	–	–	1 226 482	1 226 482
Administration de pilotage du Pacifique .....	–	–	4 050	–	4 050
Administration portuaire de Halifax .....	–	–	3 541	–	3 541
Administration portuaire de Prince Rupert .....	–	–	38	–	38
Administration portuaire Vancouver Fraser .....	–	–	392 811	14 935	407 746
Banque de développement du Canada .....	–	4 727 325	–	185 360	4 912 685
Banque du Canada .....	–	–	23 715	150 803	174 518
Corporation de développement des investissements du Canada .....	–	–	150 421	69 204	219 625
Exportation et développement Canada .....	–	16 909 049	–	424 000	17 333 049
Financement agricole Canada .....	–	9 903 700	1 800	175 916	10 081 416
Monnaie royale canadienne .....	5 769	–	–	126 756	132 525
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	9 304 000	5 709 298	–	182 000	15 195 298
Société canadienne des postes .....	–	–	–	3 000	3 000
Société d'assurance-dépôts du Canada .....	–	–	558	13 411	13 969
Société immobilière du Canada limitée .....	–	–	72 800	1 200	74 000
<b>Total .....</b>	<b>9 309 769</b>	<b>37 249 372</b>	<b>649 734</b>	<b>2 573 067</b>	<b>49 781 942</b>

## Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 présente les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 9.4.

**Tableau 9.9**

### Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	Aide financière
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	5 530 500
Société canadienne des postes .....	22 210
<b>Total .....</b>	<b>5 552 710</b>

## Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille représentent des placements dans des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

**Tableau 9.10**  
**Placements de portefeuille**

(en dollars)

	1er avril 2020	Paiements et autres débits <sup>1</sup>	Rentrées et autres crédits	31 mars 2021
<b>Affaires mondiales</b>				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique.....	46 529 888	–	17 195	46 512 693
Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres.....	–	53 060 400	–	53 060 400
	46 529 888	53 060 400	17 195	99 573 093
<b>Conseil du Trésor</b>				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public.....	100	–	–	100
<b>Environnement et Changement climatique</b>				
Agence Parcs Canada				
Projet de coopérative d'habitation .....	337 106	100	337 106	100
<b>Finances</b>				
Ministère des Finances				
Office d'investissement du régime de pensions du Canada.....	100	–	–	100
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>				
Agence de promotion économique du Canada Atlantique				
Investissement en actions.....	6 807 511	–	2 348	6 805 163
Conseil national de recherches du Canada				
Participation financière .....	3	–	–	3
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
North Portage Development Corporation.....	1	–	–	1
	6 807 515	–	2 348	6 805 167
<b>Ressources naturelles</b>				
Ministère des Ressources naturelles				
Lower Churchill Development Corporation Limited.....	14 750 000	–	–	14 750 000
<b>Total .....</b>	<b>68 424 709</b>	<b>53 060 500</b>	<b>356 649</b>	<b>121 128 560</b>

<sup>1</sup> Les paiements et autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

### Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique

Le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA) est une initiative conjointe des secteurs public et privé qui vise à offrir du capital de risque pour des investissements privés favorisant la croissance en Afrique. Le FICA satisfait directement à une demande du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Les principaux objectifs du FICA sont de maximiser les investissements publics-privés au titre du Fonds, contribuer au développement de l'Afrique grâce à l'accroissement des investissements étrangers directs et optimiser les répercussions positives des activités du Fonds sur les intérêts canadiens.

Le gouvernement du Canada est un partenaire limité dans le FICA et son engagement envers le Fonds consiste à dépenser une somme équivalente aux autres investisseurs et il est égal au moindre de : *i*) 100 millions de dollars ou *ii*) le total des engagements de tous les autres partenaires limités du partenariat. La période d'investissement dans le FICA s'est terminée le 1er janvier 2009. Cette initiative a été finalisée au cours de l'exercice 2020. Depuis la mise en vigueur du Fonds, l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAEDC) a reçu des remboursements de capital du FICA de l'ordre de 60,4 millions de dollars et des revenus de placement de 8,2 millions de dollars.

### Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres

Le placement se compose d'une contribution au Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres (LDN), un fonds d'investissement lancé afin de soutenir la gestion et la restauration durables des terres.

### Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) est une société de la Couronne établie en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*. Sa mission législative est de gérer, dans l'intérêt primordial des cotisants et des bénéficiaires, les sommes qui lui sont transférées depuis le 1er avril 2000 par le gouvernement du Canada. Ces montants sont égaux aux cotisations moins les prestations et les autres frais reliés aux régimes de retraite de la fonction publique fédérale, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que depuis 2007, de la Force de réserve des Forces canadiennes, les montants n'excédant pas les limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements sans poser de risques de pertes indus, compte tenu du financement, des principes et exigences et des obligations financières de chaque régime de retraite.

Le gouvernement détient 100 % du capital-actions de l'OIRPSP, ce qui comprend 10 actions ayant chacune une valeur nominale de 10 \$ aux termes de la Loi. Les actifs gérés par l'OIRPSP sont inscrits en réduction de l'obligation accumulée depuis le 1er avril 2000 des régimes de retraite.

### Projet de coopérative d'habitation

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que trois autres partenaires, afin de fournir un logement pour les employés de l'Agence Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

### Office d'investissement du régime de pensions du Canada

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. L'OIRPC a comme objectif d'aider le Régime de pensions du Canada (RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires et de gérer les sommes qui lui sont transférées dans l'intérêt de ces derniers.

Le gouvernement détient 100 % du capital-actions de la société qui comprend 10 actions avec une juste valeur de 10 \$ chacune émises selon la Loi. Les actifs gérés par l'OIRPC sont inclus dans les états financiers du RPC. Ils sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement puisque le RPC est exclus du périmètre comptable du gouvernement tel qu'expliqué à la note 1 aux états financiers consolidés du gouvernement.

### Investissement en actions

Afin de satisfaire son mandat visant la promotion du développement économique de la région du Cap Breton en Nouvelle-Écosse, la Société d'expansion du Cap Breton (SECB) a acquis des actions de nombreuses entreprises afin de les aider à prendre de l'expansion ou à innover.

Lors de la dissolution de la SECB le 19 juin 2014, tous les actifs et obligations de la SECB, sauf les biens immobiliers, ont été transférés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). L'APECA a reçu l'autorité de détenir, d'exercer ou de remettre, de vendre, de céder ou de disposer des options d'achat d'actions, des actions ou tout autres instruments financiers de même nature qu'elle a acquis de la SECB ou de l'une de ses filiales.

### Participation financière

Afin de satisfaire son mandat visant la promotion de l'innovation dans le secteur de l'industrie au Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a obtenu des actions de plusieurs nouvelles sociétés issues de la technologie du CNRC. Ce dernier fournit à des sociétés une aide financière à de meilleures conditions que celles du marché en leur donnant accès à du matériel, à la propriété intellectuelle et à des espaces d'incubation dans les laboratoires et dans les installations de partenariat industriel de l'organisation.

Comme il arrive souvent que ces sociétés ne peuvent assumer le plein coût de l'aide reçue du CNRC, celui-ci obtient des actions afin de les aider à surmonter l'étape cruciale du développement. Par ailleurs, cela permet au CNRC d'obtenir un rendement qui reflète quelque peu le risque pris quand ces entreprises réussissent.

Cette acquisition d'actions est autorisée au titre de l'alinéa 92(1) b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui autorise l'acquisition, la vente ou autre forme de cession d'actions ou d'actifs dans le cadre d'une activité normale d'assistance financière à des sociétés publiques ou privées et qui sont inscrites à leur coût.

La détention de capital-actions ordinaire du gouvernement représente une participation minoritaire dans deux sociétés cotées en bourse et une société privée.

### **North Portage Development Corporation**

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations* du Manitoba, afin de favoriser le développement socio-économique de la région de Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les capitaux propres en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 % des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada. Il y a trois actions ordinaires d'émission ayant une juste valeur de 1 \$ chacune.

### **Lower Churchill Development Corporation Limited**

La Lower Churchill Development Corporation (LCDC) a été incorporée en 1978 en vertu de la *Loi sur les sociétés* de Terre-Neuve, dans l'objectif de mettre en valeur, en totalité ou en partie, le potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill. La Newfoundland and Labrador Hydro, l'agent du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, détient 51 % de ses intérêts et le Canada, 49 %. La LCDC n'est pas une société active.

Le Canada possède 1 475 actions de classe A, qu'il a achetées au prix de 10 000 \$ par action au début de l'existence de la LCDC. Les fonds ont été utilisés pour financer des études de faisabilité de projets pour le bassin inférieur du fleuve Churchill. Le seul actif de la LCDC était une option d'achat des biens de la Gull Island Production Company et d'acquisition des droits de développement hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill, accordée par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en échange de sa participation initiale, évaluée à 5 200 000 \$.

L'option a expiré le 24 novembre 2006 et n'a pas été prolongée par la province, ce qui a résulté en une dépréciation des placements pour la LCDC.

## Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement, et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada).

**Tableau 9.11**  
**Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement**

(en dollars)

	1er avril 2020	Paiements et autres crédits	Rentrées et autres débits	31 mars 2021
<b>Affaires mondiales</b>				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Aide au développement international – Pays en développement .....	70 709 912	13 169 159	24 074 043	59 805 028
Exportation et développement Canada				
Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers .....	379 436 756	22 799 288	120 567 840	281 668 204
	450 146 668	35 968 447	144 641 883	341 473 232
<b>Défense nationale</b>				
Ministère de la Défense nationale				
Dommages-intérêts recouvrables – Organisation du traité de l'Atlantique Nord .....	–	29 998	29 998	–
<b>Total .....</b>	<b>450 146 668</b>	<b>35 998 445</b>	<b>144 671 881</b>	<b>341 473 232</b>

## Aide au développement international – Pays en développement

Des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt ont été consentis par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, maintenant amalgamée avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), aux pays en développement aux fins d'aide au développement international. Les prêts sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses. Aucun nouveau prêt n'a été émis depuis le 1er avril 1986.

Tous les prêts ont été consentis en dollars canadiens et ne sont donc pas soumis à la réévaluation pour les variations de devises.

Une aide similaire a été accordée aux pays en développement sous forme de souscriptions et d'avances à l'Association internationale de développement, d'avances au Fonds pour l'environnement mondial et de prêts à d'autres institutions financières internationales. Ils sont présentés plus loin dans cette section sous la rubrique « Organisations internationales ».

En 2006-2007, un accord a été signé entre le gouvernement du Canada, tel que représenté par l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAECD), et le gouvernement du Pakistan pour renoncer au solde du prêt de 447 507 534 \$ tel qu'autorisé par le crédit 32c des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*. Afin d'annuler l'obligation reliée à sa dette, le gouvernement du Pakistan devra effectuer des investissements dans le secteur de l'éducation qui sont équivalents à la valeur actualisée de sa dette. Selon l'accord, sa dette doit être réduite de façon proportionnelle au fur et à mesure que les investissements sont effectués. Depuis 2010, la dette du gouvernement du Pakistan a été réduite pour un montant de 427 345 514 \$.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux pays en développement, ainsi que leurs modalités de remboursement.

(en dollars)

	1er avril 2020	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits <sup>1</sup>	31 mars 2021
a) durée de 35 ans, délai de grâce de 4 ans, portant intérêt au taux de 5,0 % par année, avec les remboursements d'intérêt semi-annuels sur le premier remboursement du capital en janvier 2017 et le remboursement final en juillet 2026 :				
Égypte .....	31 700 985	–	4 239 967	27 461 018
b) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêt, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie .....	1 487 435	–	391 471	1 095 964
Bolivie .....	84 805	–	42 410	42 395
Équateur .....	629 488	–	273 808	355 680
Guatemala .....	681 250	–	100 000	581 250
Indonésie .....	64 126 574	–	9 360 685	54 765 889
Malaisie .....	742 394	–	53 028	689 366
Malte .....	99 980	–	25 000	74 980
Maroc .....	1 799 870	–	275 295	1 524 575
Pakistan .....	20 162 020	–	–	20 162 020
Philippines .....	431 777	–	97 159	334 618
République dominicaine .....	909 300	–	236 045	673 255
Sri Lanka .....	32 807 652	–	4 076 707	28 730 945
Thaïlande .....	6 345 298	–	674 621	5 670 677
Tunisie .....	12 489 003	–	2 982 756	9 506 247
	142 796 846	–	18 588 985	124 207 861
c) durée de 50 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêt, avec le remboursement final en mars 2023 :				
Algérie .....	3 735 274	–	1 245 091	2 490 183
Total partiel .....	178 233 105	–	24 074 043	154 159 062
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	107 523 193	–	13 169 159	94 354 034
Total .....	70 709 912	–	10 904 884	59 805 028

Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

<sup>1</sup> Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, redressements, etc.

**Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers**

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles EDC a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.6 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties présentés dans les notes aux états financiers consolidés audités à la section 2 de ce volume.

(en dollars)

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2021	
	1er avril 2020	Paiements ou autres débits <sup>1</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>2</sup>		Réévaluation
<b>Prêts non budgétaires<sup>3</sup></b>						
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt à des taux de 3,0 % à 9,0 % par année, avec les remboursements finals en mai 2019 :						
Argentine .....	36 086 802	–	–	–	1 886 656	34 200 146
b) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le taux interbancaire offert à Londres (TIOL) de 6 mois, plus 0,50 % par année, assumé de la Commission canadienne du blé (CCB) avec les remboursements finals en janvier 2028 :						
Irak .....	96 175 217	–	–	11 287 700	9 755 753	75 131 764
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 % à 1,0 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2019 et juin 2020 :						
Kenya .....	223 790	–	–	165 560	58 230	–
d) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 % à 0,63 % par année, avec les remboursements finals entre octobre 2018 et juin 2021 :						
Indonésie .....	154 881	–	–	94 590	11 957	48 334
Vénézuéla .....	2 752 787	–	–	–	295 109	2 457 678
	2 907 668	–	–	94 590	307 066	2 506 012
e) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 9,0 % à 10,0 % par année, avec les remboursements finals en septembre 2000 :						
Soudan .....	5 436 162	–	–	–	582 777	4 853 385
f) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus 0,55 % par année, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan .....	5 652 596	–	–	–	605 979	5 046 617
g) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL de 6 mois, plus 0,55 % par année, assumé de la CCB, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan .....	12 359 077	–	–	–	1 324 939	11 034 138
Total – Prêts non budgétaires .....	158 841 312	–	–	11 547 850	14 521 400	132 772 062



(en dollars)

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2021	
	1er avril 2020	Paiements ou autres débits <sup>1</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>2</sup>		Réévaluation
<b>Prêts budgétaires<sup>3</sup></b>						
a) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à des taux de 0 % à 10,29 % par année, avec les remboursements finals entre septembre 2029 et février 2045 :						
Chine .....	365 714 786	–	–	24 075 601	38 023 107	303 616 078
Égypte .....	6 359 794	–	–	350 040	236 385	5 773 369
Gabon .....	7 159 467	–	–	327 834	751 490	6 080 143
Inde .....	42 573 804	–	–	1 695 188	4 480 783	36 397 833
Jamaïque.....	4 764 875	–	–	241 831	498 931	4 024 113
Maroc .....	67 538 407	–	–	3 392 234	7 073 703	57 072 470
Turquie .....	86 384 201	–	–	3 604 824	9 083 597	73 695 780
	580 495 334	–	–	33 687 552	60 147 996	486 659 786
b) durée de 31 à 55 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 0 % à 2,21 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2018 et décembre 2033 :						
Kenya .....	3 941 434	–	–	264 300	398 742	3 278 392
Total – Prêts budgétaires.....	584 436 768	–	–	33 951 852	60 546 738	489 938 178
Total partiel .....	743 278 080	–	–	45 499 702	75 068 138	622 710 240
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	363 841 324	–	–	–	22 799 288	341 042 036
Total .....	379 436 756	–	–	45 499 702	52 268 850	281 668 204

Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

<sup>1</sup> Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

<sup>2</sup> Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que des remboursements, renoncations, redressements, etc.

<sup>3</sup> Avant le 1er avril 1987, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

### Domages-intérêts recouvrables – Organisation du traité de l'Atlantique Nord

L'article VIII de l'Entente sur l'État des Forces de l'OTAN signée le 4 avril 1949, dans sa forme modifiée, porte sur les réclamations pour dommages à des tiers résultant d'accidents mettant en cause un membre d'une armée en visite au Canada. On impute à ce compte le montant des réclamations à recevoir des autres nations pour dommages occasionnés au Canada, et l'on y crédite les recouvrements.

Les avances sont non productives d'intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

## Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales. Il comprend également des prêts et avances à des associations et à d'autres organisations internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. La majorité des souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, aux fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel liés aux organisations internationales au tableau 11.7 de la section 11 de ce volume.

La majorité des prêts et avances aux organisations internationales sont versés à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement avec des conditions avantageuses significatives. Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans les organisations qui consentent des prêts analogues, sont passés en charges en entier ou en partie lorsque la valeur économique est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Le tableau 9.12 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions, les prêts et les avances aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur de 1 \$ USD/1,2567 \$ CAD à la fin de l'exercice.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.7 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel relatives aux organisations internationales, qui sont présentés dans les notes aux états financiers consolidés audités à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 84,212,629 \$ (150 375 319 \$ en 2020) sont présentés au tableau 5.3 de la section 5 de ce volume.

## Tableau 9.12 Organisations internationales

(en dollars)

	Paievements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2021	
	1er avril 2020	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres		Réévaluation
<b>Souscriptions au capital<sup>1</sup></b>						
Affaires mondiales						
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement						
Banque africaine de développement .....	331 751 280	40 240 255	–	–	29 240 748	342 750 787
Banque asiatique de développement .....	393 924 211	–	–	–	19 279 666	374 644 545
Banque de développement des Caraïbes .....	54 552 855	–	–	–	5 179 179	49 373 676
Banque interaméricaine de développement .....	348 000 915	–	–	–	36 951 257	311 049 658
Corporation d'investissement interaméricaine .....	74 952 925	10 037 065	–	–	8 880 209	76 109 781
	<i>1 203 182 186</i>	<i>50 277 320</i>	–	–	<i>99 531 059</i>	<i>1 153 928 447</i>
Finances						
Ministère des Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements...	13 827 431	–	–	–	–	13 827 431
Association internationale de développement <sup>2</sup> .....	12 939 018 061	423 240 000	–	–	–	13 362 258 061
Banque asiatique d'investissement dans infrastructures .....	257 200 158	–	–	–	–	257 200 158
Banque européenne pour la reconstruction et le développement .....	278 549 076	–	–	–	–	278 549 076
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) .....	805 062 415	–	–	–	–	805 062 415
Société financière internationale .....	104 801 033	–	–	–	–	104 801 033
	<i>14 398 458 174</i>	<i>423 240 000</i>	–	–	–	<i>14 821 698 174</i>
Total – Souscriptions au capital .....	<b>15 601 640 360</b>	<b>473 517 320</b>	–	–	<b>99 531 059</b>	<b>15 975 626 621</b>
<b>Prêts et avances</b>						
Affaires mondiales						
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement						
Associations et organismes internationaux <sup>1</sup>						
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce .....	48 806	–	–	–	–	48 806
Agence internationale de l'Énergie atomique .....	447 110	–	–	–	–	447 110
Conseil de coopération douanière .....	9 662	–	–	–	–	9 662
Organisation de l'aviation civile internationale .....	200 429	–	–	–	–	200 429
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture .....	872 987	–	–	–	–	872 987
Organisation maritime internationale .....	2 202	–	–	–	–	2 202
Organisation mondiale de la santé .....	181 122	–	–	–	–	181 122
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture .....	1 051 200	–	–	–	–	1 051 200
Organisations des Nations Unies .....	3 632 480	–	–	–	–	3 632 480
Union de Berne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle .....	39 192	–	–	–	–	39 192
Union de Paris, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle .....	100 989	–	–	–	–	100 989
	<i>6 586 179</i>	–	–	–	–	<i>6 586 179</i>

**Tableau 9.12**  
**Organisations internationales – fin**

(en dollars)

	Paiements et autres débits		Retrées et autres crédits		31 mars 2021
	1er avril 2020	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres	
<b>Institutions financières internationales<sup>2</sup></b>					
Banque africaine de développement.....	93 895	–	–	93 895	–
Banque asiatique de développement – Spécial.....	27 027 000	–	–	–	27 027 000
Banque de développement des Caraïbes					
Fonds de développement agricole.....	2 000 000	–	–	–	2 000 000
Régionale des Caraïbes du Commonwealth.....	5 630 400	–	–	–	5 026 800
Spécial.....	409 215 755	17 585 000	–	–	424 906 960
Banque internationale pour la reconstruction et le développement.....	28 152 000	–	–	–	25 134 000
Caisse du Fonds pour l'environnement mondial.....	1 054 820 000	54 750 000	–	–	1 109 570 000
Fonds africain de développement.....	3 206 890 870	118 400 000	–	–	3 313 973 379
Fonds asiatique de développement.....	2 452 446 010	32 956 919	–	–	2 485 402 929
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement.....	417 448 197	552 250	–	–	390 736 111
Fonds international pour le développement agricole.....	504 383 396	25 000 000	–	–	529 383 396
Fonds monétaire international.....	15 440 573	–	–	–	13 785 286
Fonds multilatéral des investissements.....	55 573 546	3 132 579	–	–	58 706 125
Fonds multilatéral du Protocole de Montréal.....	143 324 787	7 854 071	–	–	147 152 175
	8 322 446 429	260 230 819	–	93 895	49 779 192
					8 532 804 161
<b>Société financière internationale</b>					
Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique.....	199 653 633	–	–	17 423 269	–
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.....	23 439 645	–	–	2 139 096	–
	223 093 278	–	–	19 562 365	–
					203 530 913
<b>Finances</b>					
Ministère des Finances					
Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance <sup>1</sup> .....	685 561 433	798 468 764	–	27 429 259	104 500 000
Fonds pour l'environnement mondial <sup>2</sup> .....	10 000 000	–	–	–	–
Société financière internationale					
Fonds catalyseur.....	75 000 000	–	–	–	–
	770 561 433	798 468 764	–	27 429 259	104 500 000
					1 437 100 938
Total – Prêts et avances.....	9 322 687 319	1 058 699 583	–	–	47 085 519
					154 279 192
					10 180 022 191
Total partiel.....	24 924 327 679	1 532 216 903	–	–	47 085 519
					253 810 251
					26 155 648 812
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	93 779	–	–	93 779	–
Total.....	24 924 233 900	1 532 216 903	–	–	46 991 740
					253 810 251
					26 155 648 812

<sup>1</sup> Prêts et placements consentis avant le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.<sup>2</sup> Prêts et placements consentis depuis le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.
**Banque africaine de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 36 643 actions de capital émis et 522 598 actions de capital rattachable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2021, la participation du Canada au capital émis est de 342 750 787 \$ CAD pour 20 458 actions, dont 15 930 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rattachable peut être appelé par la Banque africaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 984 917 646 \$ CAD et de 6 526 068 554 \$ USD, pour une valeur totale de 8 201 310 351 \$ CAD.

### **Banque asiatique de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 27 768 actions de capital émis et 527 490 actions de capital rachatable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2021, la participation du Canada au capital émis est de 374 644 545 \$ CAD pour 27 768 actions, dont 25 398 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachatable peut être appelé par la Banque asiatique de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 363 375 615 \$ USD, pour une valeur totale de 7 996 854 135\$ CAD.

### **Banque de développement des Caraïbes**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 5 710 actions de capital émis et 20 294 actions de capital rachatable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2021, la participation du Canada au capital émis est de 49 373 676 \$ CAD pour 5 710 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachatable peut être appelé par la Banque de développement des Caraïbes dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 122 408 132 \$ USD pour une valeur totale de 153 830 299 \$ CAD.

### **Banque interaméricaine de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 20 034 actions de capital émis et 547 005 actions de capital rachatable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2021, la participation du Canada au capital émis est de 311 049 658 \$ CAD pour 20 034 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachatable peut être appelé par la Banque interaméricaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 598 757 829 \$ USD pour une valeur totale de 8 292 658 964 \$ CAD.

### **Corporation d'investissement interaméricaine**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Corporation d'investissement interaméricaine, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 4 117 actions de capital émis. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2021, la participation du Canada au capital émis est de 76 109 781 \$ CAD pour 3 800 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

### **Agence multilatérale de garantie des investissements**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2021, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 \$ USD, dont 10 732 250 \$ USD ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelée par l'Agence multilatérale de garantie des investissements dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 \$ USD.

### Association internationale de développement

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit 5 du ministère des Finances, de la *Loi de crédits n° 1 pour 2018-2019*). Les contributions et souscriptions à l'AID, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ayant des taux d'intérêts très faibles, d'une durée de 25 à 40 ans avec un délai de grâce de 5 à 10 ans).

Au 31 mars 2021, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 13 362 258 061 \$ CAD.

### Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures

À compter du 19 mars 2018, le Canada est devenu membre de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) en vertu de la *Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures* et de diverses lois de crédits. La BAII a commencé à exercer ses activités en janvier 2016.

L'investissement du Canada, comme celui de tous les autres actionnaires de la banque, prend la forme de 20 % du capital libéré et de 80 % du capital sujet à appel. Au 31 mars 2021, le Canada a souscrit 9 954 actions (9 954 en 2020). La valeur totale de ces actions est de 995,4 millions \$ USD (995,4 millions \$ USD en 2020), dont 199,1 millions \$ USD (199,1 millions \$ USD en 2020) sont versés et le solde est sujet à appel. Le capital versé sera payé en versements égaux sur cinq ans, avec un paiement initial de 39,8 millions \$ USD en mars 2018.

### Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 102 049 actions du capital autorisé de la BERD d'une valeur totalisant 1 020 490 000 euros.

Seulement 212 850 000 euros ou environ 21 % de l'ensemble des actions souscrites par le Canada sont réputées être « versées ». Le solde est exigible à vue, c'est-à-dire que l'institution peut exiger les ressources dans l'éventualité improbable où elle en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le paiement des souscriptions d'actions est autorisé par la Loi. Chaque paiement à la BERD se compose d'espèces et de billets à ordre.

Le passif éventuel du Canada, au titre de la partie exigible à vue de ses actions, était évalué à 807 640 000 euros.

Jusqu'au 31 mars 2021 inclusivement, les contributions en espèces du Canada au capital versé de la BERD totalisent 216 197 668 \$ USD.

### Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2021, le Canada avait souscrit à 70 455 actions. La valeur totale de ces actions est de 8 499 338 925 \$ USD, dont 604 197 476 \$ USD plus 16 404 055 \$ CAD ont été payées. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque mondiale dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 7 879,8 millions \$ USD.

### Société financière internationale

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'augmentation générale de capital de 2020 à la Société financière internationale incluait une réévaluation de l'actionnariat en convertissant 17 milliard de \$ USD de ses bénéfices non répartis en nouvelles actions. Ces nouvelles actions ont été fournies gratuitement au prorata à tous les actionnaires, ce qui a porté la participation canadienne de 81 342 à 620 199.

Au 31 mars 2021, le Canada avait souscrit à 620 199 actions (81 342 au 31 mars 2020). Ces actions ont une valeur totale de 620 199 000 \$ USD, dont 81 342 000 \$ USD ont été appelées.

### Associations et organismes internationaux

Ces éléments représentent la valeur des paiements établie en 2006 effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou n'ont pas de calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

### **Institutions financières internationales**

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits 20b et L25b du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

Les prêts et avances sont effectués au moyen de paiements directs. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués au moyen de paiements directs et en des réévaluations pour les fluctuations de devises.

### **Société financière internationale – Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique**

Ce compte consigne l'aide financière que le Canada accorde à la Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique (MFCC) de la Société financière internationale (SFI) et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les MFCC soutiennent l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Conformément à l'article 178 (1) de la *Loi d'exécution du budget 2017, n° 2*, la responsabilité du programme des MFCC a été transférée, par décret, au ministre des Affaires étrangères.

Au 31 mars 2021, les avances aux MFCC de la SFI s'établissaient au montant de 182 230 364 \$ CAD.

### **Société financière internationale – Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire**

Ce compte inscrit l'aide financière du Canada destinée à la Société financière internationale (SFI) pour participer à l'initiative du G8 en matière de sécurité alimentaire autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Conformément à l'article 178 (1) de la *Loi d'exécution du budget 2017, n° 2*, la responsabilité du programme a été transférée, par décret, au ministre des Affaires étrangères.

Au 31 mars 2021, les avances au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de la SFI s'établissaient au montant de 21 300 549 \$ CAD.

### **Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance**

Ce compte inscrit le prêt consenti à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'autorisation tournante totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie à 1,5 milliard de droits de tirage spéciaux (DTS) ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil.

Au 31 mars 2021, 759 205 000 DTS sur le 1 000 000 000 DTS en prêts renouvelables du Canada engagés au titre du Fond de fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance était en souffrance.

Ce solde impayé a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,7809 \$ CAD). Au cours de l'année, les opérations comprenaient des sorties de fonds, des remboursements et un rajustement de l'évaluation des changes.

### **Fonds pour l'environnement mondial**

Ce compte inscrit le financement d'une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité, des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2021, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 \$ CAD.

### **Société financière internationale – Fonds catalyseur**

Ce compte consigne l'aide financière que le Canada accorde dans le Fonds catalyseur de la Société financière internationale (SFI) et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L12b de Finances, de la *Loi de crédit n° 4 pour 2010-2011* et le crédit L17c de la *Loi de crédit n° 5 pour 2012-2013*). Le Fonds catalyseur soutient l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Au 31 mars 2021, les avances aux fonds catalyseur de la SFI s'établissaient à 75 000 000 \$ CAD.

## Administrations provinciales et territoriales

À cette catégorie sont inscrits les prêts consentis aux provinces et territoires en vertu des lois de secours et d'autres lois.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

**Tableau 9.13**  
**Administrations provinciales et territoriales**

(en dollars)

	1er avril 2020	Paiements et autres débits <sup>1</sup>	Rentrées et autres crédits <sup>2</sup>	31 mars 2021
Finances				
Ministère des Finances				
Île-du-Prince-Édouard				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	217 704	–	108 912	108 792
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver .....	63 079	–	–	63 079
	280 783	–	108 912	171 871
Ontario				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	30 072 968	–	15 036 504	15 036 464
Québec				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	–	31 940 250	–	31 940 250
Saskatchewan				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	79 733 840	–	13 288 992	66 444 848
Terre-Neuve-et-Labrador				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	266 668 300	–	–	266 668 300
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver .....	2 836 758	–	–	2 836 758
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	315 626	–	–	315 626
	269 820 684	–	–	269 820 684
Total partiel .....	379 908 275	31 940 250	28 434 408	383 414 117
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	33 459 370	–	5 485 220	27 974 150
Total .....	346 448 905	31 940 250	22 949 188	355 439 967

<sup>1</sup> Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

<sup>2</sup> Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que des remboursements, renonciations, etc.

### Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Ces montants représentent les trop-payés nets relatifs aux transferts aux provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs.

Les trop-payés ne portent pas intérêt et seront versés dans les exercices subséquents.

### Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emplois.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 % à 9,5 % par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

### Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 % à 5,375 % par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans.



## Autres prêts, placements et avances

**Tableau 9.14**  
Autres prêts, placements et avances

(en dollars)

	1er avril 2020	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2021
<b>Contributions remboursables sans condition</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement .....	1 549 111 719	830 400 000	19 810 200	2 359 701 519
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire .....	152 311 886	18 857 144	16 058 918	155 110 112
Finances				
Ministère des finances .....	–	200 000 000	–	200 000 000
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie .....	1 481 105 998	172 871 136	12 739 507	1 641 237 627
Agence canadienne de développement économique du Nord .....	3 248 000	1 646 184	–	4 894 184
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec .....	582 665 738	177 732 561	38 560 147	721 838 152
Agence de promotion économique du Canada atlantique .....	405 813 067	204 102 732	18 932 617	590 983 182
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario .....	398 139 306	350 877 929	33 254 742	715 762 493
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien .....	165 113 645	349 413 539	9 012 782	505 514 402
	<i>3 036 085 754</i>	<i>1 256 644 081</i>	<i>112 499 795</i>	<i>4 180 230 040</i>
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans .....	4 324 831	11 233 083	38 892	15 519 022
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles .....	–	19 329 162	–	19 329 162
Total partiel .....	4 741 834 190	2 336 463 470	148 407 805	6 929 889 855
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	506 745 235	(38 527 802)	(277 054 710)	745 272 143
Total – Contributions remboursables sans condition .....	4 235 088 955	2 374 991 272	425 462 515	6 184 617 712
<b>Prêts et avances à justifier</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Employés affectés à l'étranger .....	20 514 287	5 485 373	10 355 301	15 644 359
Missions à l'étranger .....	49 344 326	82 383 648	89 341 791	42 386 183
	<i>69 858 613</i>	<i>87 869 021</i>	<i>99 697 092</i>	<i>58 030 542</i>
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Compte du capital d'exploitation .....	50 758 344	301 841 799	304 578 388	48 021 755
Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes .....				
	31 748 150	59 607	119 331	31 688 426
Diverses avances à justifier .....				
	66 427 686	19 021 840	24 982 242	60 467 284
	<i>98 175 836</i>	<i>19 081 447</i>	<i>25 101 573</i>	<i>92 155 710</i>
Total – prêts et avances à justifier .....	218 792 793	408 792 267	429 377 053	198 208 007

**Tableau 9.14**  
**Autres prêts, placements et avances – suite**

(en dollars)

	1er avril 2020	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2021
<b>Autres</b>				
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord				
Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord				
Conseil des Premières Nations du Yukon – Aïnés.....	576 747	–	–	576 747
Fonds de prêts aux Inuits.....	71 457	–	–	71 457
Prêt perpétuel de la bande Stoney.....	389 615	–	–	389 615
Revendicateurs autochtones .....	108 389 857	18 572 316	11 058 368	115 903 805
	109 427 676	18 572 316	11 058 368	116 941 624
Affaires mondiales				
Exportation et développement Canada - Compte du Canada				
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.....	–	45 282 056 043	400 971 220	44 881 084 823
Soutien et développement du commerce .....	1 028 232 044	34 754 082	723 059 218	339 926 908
	1 028 232 044	45 316 810 125	1 124 030 438	45 221 011 731
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples.....	35 593	–	–	35 593
Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest.....	–	51 645 901	26 357 470	25 288 431
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc .....	45 470 531	–	15 189 001	30 281 530
Programmes nationaux de commercialisation.....	225 656 205	38 205 631	27 448 753	236 413 083
	271 162 329	89 851 532	68 995 224	292 018 637
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.....	52 455	–	483	51 972
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale.....	855 252	2 559 227	2 604 308	810 171
Programme d'apprentissage mixte .....	42 382	2 953 480	1 076 123	1 919 739
	897 634	5 512 707	3 680 431	2 729 910
Emploi, développement de la main-d'œuvre et inclusion des personnes handicapées				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Commissions provinciales des accidents du travail.....	16 092 001	–	500 000	15 592 001
Prêts canadiens aux apprentis.....	270 776 436	44 461 302	35 005 920	280 231 818
Programme canadien de prêts aux étudiants .....	22 080 826 300	4 042 995 316	2 650 974 420	23 472 847 196
	22 367 694 737	4 087 456 618	2 686 480 340	23 768 671 015
Finances				
Ministère des Finances				
Agence de la consommation en matière financière du Canada				
Avances.....	–	11 000 000	11 000 000	–
Banque Commerciale du Canada.....	42 202 293	–	–	42 202 293
Fonds d'investissement de PPP Canada Inc. ....	241 937 000	–	241 937 000	–
	284 139 293	11 000 000	252 937 000	42 202 293
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Prêts consentis aux immigrants .....	85 409 320	8 452 327	19 857 938	74 003 709
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Autres prêts aux entreprises.....	61 444 169	86 108 346	52 643 261	94 909 254
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec				
Avances pour le fonds de roulement des centres d'aide aux entrepreneurs .....	572 158	1 739 317	1 364 756	946 719
Conseil national de recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes.....	5 466 510	76 619	–	5 543 129
	67 482 837	87 924 282	54 008 017	101 399 102

**Tableau 9.14**  
**Autres prêts, placements et avances – fin**

(en dollars)

	1er avril 2020	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2021
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Pêcheurs d'aiglefin .....	1 343 337	–	1 343 337	–
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés.....	128 315	–	128 315	–
	1 471 652	–	1 471 652	–
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones				
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens.....	303 820	–	3 734	300 086
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves .....	780 604	–	–	780 604
	1 084 424	–	3 734	1 080 690
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Biens saisis – Compte de fonds de roulement.....	(6 758 669)	23 222 819	28 361 604	(11 897 454)
Transports				
Ministère des Transports				
Administration portuaire du Grand Victoria.....	1 937 669	–	42 720	1 894 949
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	173 698	–	–	173 698
	2 111 367	–	42 720	2 068 647
Paiements de transition – Salaires en arriérés.....	569 528 660	31 419	27 058 462	542 501 617
Prêts divers, placements et avances .....	351 381	7 568 433	7 710 760	209 054
	569 880 041	7 599 852	34 769 222	542 710 671
Total partiel – Autres .....	24 782 287 140	49 656 402 578	4 285 697 171	70 152 992 547
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses et autres escomptes.....	33 254 867	–	2 871 121	30 383 746
	24 749 032 273	49 656 402 578	4 282 826 050	70 122 608 801
Plus : redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	2 140 575 000	454 371 000	–	2 594 946 000
Total – Autres .....	26 889 607 273	50 110 773 578	4 282 826 050	72 717 554 801
Total .....	31 343 489 021	52 894 557 117	5 137 665 618	79 100 380 520

<sup>1</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont également fournies à la section 4 de ce volume.

### Contributions remboursables sans condition

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts de divers montants en circulation normalement consentis à des entreprises en vertu de diverses lois du Parlement.

Ces prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique et atteindre les objectifs de développement durable. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions avantageuses, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement final pouvant normalement aller jusqu'à 37 ans après le déboursé initial.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

### Employés affectés à l'étranger

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances aux fins médicales au personnel embauché sur place.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 38 200 000 \$, tel que modifié par le crédit L12c des Affaires étrangères et du Commerce international de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*.

Le solde de clôture consiste en des prêts de 9 361 871 \$ aux employés; des avances de 1 111 653 \$ pour frais médicaux; des avances de 11 407 \$ pour indemnités d'accident du travail; des dépôts de garantie et autres dépôts de 2 307 957 \$ en vertu des Directives des services à l'étranger; et des débentures scolaires et de clubs de 2 851 471 \$.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 0,25 % à 1,75 % par année. Ces taux sont fixés par le ministère des Finances et sont remboursables sur des périodes allant jusqu'à 4 ans, avec des versements finaux entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2024.

## Missions à l'étranger

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits du ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement et des autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

## Compte du capital d'exploitation

Un Compte du capital d'exploitation a été créé pour financer les avances temporaires des employés ministériels au Canada et à l'étranger pour : a) le salaire et les avantages sociaux; b) les avances permanentes; et c) les demandes de remboursement de frais de déplacement et les demandes de remboursement diverses. Le nom du compte a été modifié en 2018 afin de refléter l'utilisation du compte par le ministère de la Défense nationale.

Le montant autorisé est de 120 000 000 \$ tel que modifié par le crédit L11b du ministère de la Défense nationale, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002*.

## Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 \$.

## Diverses avances à justifier

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

## Conseil des Premières Nations du Yukon – Aînés

Des prêts ont été octroyés au Conseil des Premières Nations du Yukon afin de verser des indemnités provisoires aux Aînés du Yukon en attendant le règlement futur de revendications territoriales globales. Ces prêts ont été octroyés avec des prêts pour les négociations de revendications territoriales globales. Le ministère n'émet plus ces prêts.

## Fonds de prêts aux Inuits

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 \$, tel que modifié par le crédit 37b du ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996*.

Le ministère n'émet plus ces dettes et une seule dette est encore due à la couronne.

## Prêt perpétuel de la bande Stoney

En 1946, des prêts ont été consentis à la bande Stoney de l'Alberta (Bande) pour l'acquisition de terres au-delà des droits permis dans leur traité.

Un prêt n'excédant pas 500 000 \$ a été accordé pour acheter des terres additionnelles. Selon les dispositions de l'entente, telles qu'énoncées dans les minutes du Conseil du Trésor, C.P. 2/1437, en date du 11 avril 1946, la Bande a cédé les sommes découlant de la location de leurs ressources en eau pour subvenir aux paiements d'intérêts de 3,00 % annuellement sur le montant du prêt qui a été actuellement dépensé. Selon la même entente, la Bande a décidé que le ministère alloue 200 000 \$ au groupe Pekisko et 300 000 \$ pour les additions à la réserve Morley.

Ce prêt sera supprimé des livres du ministère durant l'année financière 2022 après l'autorisation du financement par une loi votée du Parlement.

Une présentation au Conseil du Trésor afin de renoncer cette dette a été approuvée le 25 février 2021.

## Revendicateurs autochtones

Le ministère émet des prêts aux groupes autochtones afin de soutenir leur participation aux négociations sur les revendications particulières. Ces prêts sont payables quand la revendication est réglée.

## Compte du Canada

Exportation et développement Canada (EDC) a été créée en 1944 comme l'organisme de crédit à l'exportation (OCE) du Canada. Le 1<sup>er</sup> octobre 1969, EDC a été constituée en société d'État sous le régime d'une loi du Parlement canadien, la *Loi sur le développement des exportations* (la « Loi »). Le mandat d'EDC est non seulement de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du Canada d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international, mais aussi de fournir du financement de développement et d'autres formes de soutien au développement d'une manière qui reflète les priorités du Canada en matière de développement international. EDC est citée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international.

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international (le « Ministre ») peut, avec le consentement du ministre des Finances, accorder à EDC l'autorisation de conclure une opération ou catégorie d'opérations s'il estime que cela servirait l'intérêt national et si la Société l'informe qu'elle n'y procédera pas sans l'autorisation du Ministre. Le ministre des Finances impute au Trésor les fonds versés à EDC dans le cadre de ladite opération ou catégorie d'opérations, que la Société gère au nom du gouvernement du Canada. Ces opérations sont désignées collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Avant le 25 mars 2020, le paragraphe 24(1) de la Loi limitait à 20 milliards de dollars (la « limite prescrite par la Loi ») au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et les montants de principal dus par des emprunteurs. Le 25 mars 2020, en réponse à la pandémie de coronavirus 2019 (la « pandémie de la COVID-19 »), une modification a été apportée à la Loi pour donner au ministre des Finances le pouvoir de déterminer cette limite, qui est ensuite passée à 115 milliards de dollars le 30 septembre 2020.

En mars 2020, EDC a reçu une directive (C.P. 2020-206) donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui ordonnant : d'exercer toute activité concernant la réponse à la pandémie de la COVID-19 que le Ministre aura autorisée en vertu de l'article 23 de la Loi; de soutenir le développement du commerce intérieur conformément à l'alinéa 10(1)a) de la Loi dans le cadre de cette réponse; et de prendre toutes les mesures auxiliaires, opportunes ou nécessaires pour l'exécution de la directive. Les autorisations et modifications susmentionnées concernent le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC); elles ont permis, et continuent de permettre à EDC de conclure des opérations conformément aux autorisations reçues le 5 avril, le 8 avril, le 13 avril, le 16 avril, le 12 mai et le 20 octobre 2020.

### *Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes*

Une autorisation ministérielle a permis l'utilisation d'un montant maximal de 25 milliards de dollars pour fournir des liquidités d'urgence aux entreprises canadiennes dans le cadre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Ce montant a finalement été porté à 40 milliards, puis à 55 milliards et ensuite à 73 milliards, toujours sur autorisation ministérielle. Dans sa mouture originale, le programme du CUEC permettait aux entreprises admissibles de recevoir un prêt pouvant aller jusqu'à 40 000 dollars à un taux de 0 %, remboursable d'ici le 31 décembre 2022 et pouvant faire l'objet d'une seule et unique prolongation de trois ans, avec un taux d'intérêt de 5 % par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Si l'emprunteur rembourse la totalité du prêt le 31 décembre 2022 ou avant, il peut voir jusqu'à 25 % de son prêt radié. Depuis le 4 décembre 2020, les demandeurs admissibles peuvent emprunter un maximum de 60 000 dollars au titre du CUEC. Les demandeurs qui ont déjà reçu un prêt de 40 000 dollars peuvent, s'ils y sont admissibles, faire une demande de majoration de leur prêt dans le cadre du programme, afin de recevoir 20 000 dollars supplémentaires. Ces prêts, avec ou sans majoration, sont sans intérêts et doivent être remboursés avant le 31 décembre 2022. Ils peuvent faire l'objet d'une seule et unique prolongation de trois ans, auquel cas ils sont assortis d'un taux d'intérêt de 5 % par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Si le remboursement du prêt au titre du CUEC est effectué en totalité d'ici le 31 décembre 2022, l'emprunteur pourrait profiter d'une radiation pouvant atteindre 33 % du prêt de 60 000 dollars (25 % des 40 000 \$ initiaux, plus 50 % des sommes additionnelles).

### *Soutien et développement du commerce*

EDC a pour mandat de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada et la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.6 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties présentés dans les notes aux états financiers consolidés audités de la section 2 de ce volume.

(en dollars)

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2021
	1er avril 2020	Paiements ou autres débits <sup>1</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>2</sup>	Réévaluation	
<b>Commerce d'exportation</b>						
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt au taux de 2,0 % par année, avec les remboursements finals en septembre 2020 :						
Canada.....	650 000 000	–	–	650 000 000	–	–
b) durée de 11 à 15 ans, composé de plusieurs prêts portant intérêt fondé sur le TIOL (taux interbancaire offert à plus 6,5 % par année, avec les remboursements en décembre 2031 :						
Canada.....	7 593 256	18 254 082	–	–	–	25 847 338
c) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt au taux de 8,08 % par année, avec les remboursements finals en décembre 2036 :						
Canada.....	–	16 500 000	–	–	–	16 500 000
d) durée de 16 à 20 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 1,85 % à 5,89 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2017 et mars 2023 :						
États-Unis.....	153 597 999	–	–	43 626 588	14 322 807	95 648 604
e) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt au taux de 2,26 % par année, avec les remboursements finals en août 2048 :						
Canada.....	10 000 000	–	–	–	–	10 000 000
f) Prêt à terme, portant intérêt fondé sur le plus élevé de 2,0 % ou le TIOL, plus des taux variant entre 3,0 % à 8,0 % par année, avec les remboursements finals entre juin 2009 et juillet 2010 :						
États-Unis.....	208 614 254	–	–	–	15 164 081	193 450 173
Total partiel .....	1 029 805 509	34 754 082	–	693 626 588	29 486 888	341 446 115
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	1 573 465	–	–	–	54 258	1 519 207
Total – Commerce d'exportation .....	1 028 232 044	34 754 082	–	693 626 588	29 432 630	339 926 908

Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

<sup>3</sup> Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

<sup>4</sup> Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que des remboursements, renonciations, etc.

## Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples

Le prêt en circulation a été consenti pour financer la construction d'un bâtiment d'exposition à usages multiples.

## Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc

Les prêts accordés par les institutions financières dans le cadre du programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc sont partiellement garantis par la Couronne. Une fois que les producteurs ont fait défaut et que les prêteurs ont effectué toutes les activités régulières de collection, la Couronne devient subrogée dans les droits des prêteurs contre le producteur en défaut, dans la mesure d'un montant égal au retrait du fonds de réserve.

## Programmes nationaux de commercialisation

Les prêts accordés par les institutions financières sous la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garantis par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

### **Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest**

La clause de financement du déficit prévue par l'accord multilatéral du Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest permet des avances du Trésor au compte du Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest. Le Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest permet aux éleveurs d'acheter une protection des prix de certains bovins et porcs sous la forme d'une police d'assurance. Lorsque le solde du compte est insuffisant pour le paiement des sommes qui doivent y être portées, des avances remboursables sont accordées conformément à l'article 17(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

### **Commission des sépultures de guerre du Commonwealth**

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 livres sterling britannique. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice. Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

### **Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale**

L'Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale (appelée Administration du RSSFP) a été constituée en société sans capital-actions, conformément au paragraphe 7.2(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* le 1er mai 2007. Le 31 mai 2007, les actifs et les passifs du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) ont été transférés au gouvernement du Canada et à l'Administration du RSSFP, en conformité avec les instructions du président du Conseil du Trésor du Canada et l'Accord de fiducie, qui a pris fin le 31 mai 2007.

L'Administration du RSSFP est responsable de l'administration du RSSFP. Elle doit veiller à ce que les prestations et les services destinés aux participants au régime et à leurs personnes à charge admissibles, selon les définitions contenues dans la documentation sur le RSSFP, soient fournis d'une manière qui garantit l'administration efficace du RSSFP. Des paiements sont effectués à l'intention de l'Administration du RSSFP au titre du crédit 20 et sont autorisés en vertu de l'entente de financement conclue entre le président du Conseil du Trésor et l'Administration du RSSFP. L'entente de financement permet le transfert de fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'Administration du RSSFP en quatre versements trimestriels, après l'approbation du budget de fonctionnement par la secrétaire du Conseil du Trésor du Canada. Ces versements trimestriels sont effectués à l'avance et les charges réelles sont comptabilisées après l'approbation du *Rapport financier trimestriel de l'Administration du RSSFP*.

### **Programme d'apprentissage mixte**

Des avances ont été consenties à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour le Programme d'apprentissage mixte (PAM). Suite aux rondes de négociations de 2004, 2008, 2010, 2014 et subséquemment en 2018, un protocole d'entente entre le Conseil du Trésor et l'AFPC a été intégré aux conventions collectives pour fournir du financement pour un PAM. Le PAM est un partenariat négocié entre l'AFPC et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). L'objectif du PAM est d'améliorer les relations de travail dans le secteur public. L'intention est d'offrir des occasions d'apprentissage syndical-patronal mixte dans des secteurs où les deux parties doivent assumer des rôles et responsabilités.

Les paiements sont effectués à l'AFPC sous le crédit 20 et sont autorisés en vertu du mandat du programme. Le mandat inclut les coûts de programme, les conditions de financement, les conditions de paiements, les échéanciers, ainsi qu'un calendrier de paiements. Le calendrier de paiements prévoit une avance de 3 mois du SCT à l'AFPC pour couvrir les coûts de livraison du programme. Lorsque les dépenses réelles sont rapportées aux trois mois, l'avance est renversée et la charge est comptabilisée.

### **Commissions provinciales des accidents du travail**

Ce compte fonctionne en vertu du paragraphe 4(6) *b*) et *e*) de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds dans le but de permettre aux commissions provinciales des accidents du travail d'administrer les réclamations pour le compte de l'État, et de fournir les indemnisations aux employés du gouvernement canadien blessés ou malades au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à chacune des commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont sujettes aux termes et conditions des ententes avec les commissions provinciales des accidents du travail et sont remboursables à l'expiration de ces ententes.

## Prêts canadiens aux apprentis

Les prêts canadiens aux apprentis sont administrés en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les prêts aux apprentis* qui est entrée en vigueur le 2 janvier 2015. La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées est autorisée à conclure un accord de prêt directement avec tout apprenti admissible. Depuis le 1er novembre 2019, les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 2,0 %). Les apprentis ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leur programme d'apprentis, ainsi que pendant la période de grâce de 6 mois ou les intérêts ne sont pas cumulés depuis le 1er novembre 2019. De plus, en réponse à la COVID-19 le Gouvernement du Canada a mis en place comme plan économique un moratoire de 6 mois sur les paiements et ce du 30 mars au 30 septembre, 2020. Pendant cette période, les intérêts n'ont pas été cumulés et les étudiants n'avaient pas à faire de remboursement sur leurs prêts. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs ayant des difficultés à repayer leur prêt pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts aux apprentis en circulation émis en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis* ne peut dépasser 1,5 milliard de dollars. Le montant total des prêts aux apprentis en circulation au 31 mars 2021 est de 280 231 818 \$ (270 776 436 \$ au 31 mars 2020). Au cours de l'exercice, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 796 \$ (aucun au 31 mars 2020) ont été radiés conformément au crédit 15c du ministère de l'Emploi et du Développement social, de la *Loi de crédits n° 6 pour 2020-2021* et 455 817 \$ (93 713 \$ au 31 mars 2020) ont été renoncés conformément à la *Loi sur les prêts aux apprentis*.

## Programme canadien de prêts aux étudiants

Depuis le 1er août 2000, les prêts canadiens sont consentis sous le régime des prêts directs. Avant cette date, les prêts étaient consentis sous le régime des prêts garantis (1964-1995) ou sous le régime des prêts à risque partagé (1995-2000). En vertu de ces trois différents régimes, aucune garantie n'est reçue des étudiants. Depuis le 1er novembre 2019, les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 2,0 %). Les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leurs études, ainsi que pendant la période de grâce de 6 mois ou les intérêts ne sont pas cumulés depuis le 1er novembre 2019. De plus, en réponse à la COVID-19 le Gouvernement du Canada a mis en place comme plan économique un moratoire de 6 mois sur les paiements et ce du 30 mars au 30 septembre, 2020. Pendant cette période, les intérêts n'ont pas été cumulés et les étudiants n'avaient pas à faire de remboursement sur leurs prêts. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs ayant des difficultés à repayer leur prêt, pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts directs en circulation émis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* ainsi que les prêts à risque partagé rachetés par le ministère de l'Emploi et du Développement social ne peut dépasser 34 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 185 535 677 \$ (179 127 425 \$ au 31 mars 2020) ont été radiés conformément au crédit 15c du ministère de l'Emploi et du Développement social, de la *Loi de crédits n° 6 pour 2020-2021* et 12 522 877 \$ (25 927 956 \$ au 31 mars 2020) ont été radiés conformément à l'article 25(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. De plus, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 183 360 220 \$ (371 074 479 \$ au 31 mars 2020) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et 1 450 751 \$ (2 041 103 \$ au 31 mars 2020) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.

### *Financement direct des prêts aux étudiants*

Les prêts émis le ou après le 1er août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées et avec le consentement du ministre des Finances. Le montant total des prêts directs en circulation au 31 mars 2021 est de 23 378 593 789 \$ (21 985 612 395 \$ au 31 mars 2020).

### *Prêts à risque partagé*

Les prêts émis avant le 1er août 2000 et le, ou après le, 1er août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2021 est de 41 727 203 \$ (38 103 832 \$ au 31 mars 2020) pour les prêts appartenant au ministère de l'Emploi et du Développement social et de 733 778 793 \$ (753 080 322 \$ au 31 mars 2020) pour les prêts appartenant aux institutions financières. Le ministère de l'Emploi et du Développement social a procédé au rachat des prêts à risque partagé des institutions financières ce qui a eu pour effet d'augmenter le total des prêts appartenant au ministère et de réduire la valeur des prêts appartenant aux institutions financières au courant de l'exercice financier 2020-2021.



### Prêts garantis

Les prêts émis avant le 1er août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2021 est de 52 526 204 \$ (57 110 074 \$ au 31 mars 2020) pour les prêts appartenant au ministère de l'Emploi et du Développement social et de 192 734 \$ (1 280 357 \$ au 31 mars 2020) pour les prêts appartenant aux institutions financières. Le ministère de l'Emploi et du Développement social a procédé au rachat des prêts garantis des institutions financières ce qui a eu pour effet de considérablement réduire la valeur des prêts appartenant aux institutions financières au courant de l'exercice financier 2021.

### Agence de la consommation en matière financière du Canada – Avances

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

### Banque Commerciale du Canada

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts acheté de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

### Fonds d'investissement de PPP Canada Inc.

Les placements détenus par PPP Canada Inc. ont été pris en charge par le gouvernement du Canada à la suite de la dissolution de PPP Canada Inc. en 2018, conformément au paragraphe 209.1(3) de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*.

Au cours de l'exercice, toutes les sommes furent recouvrées.

### Prêts consentis aux immigrants

En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada peut consentir des prêts aux immigrants jusqu'à concurrence de 126 600 000\$. Le Programme des prêts aux immigrants offre aux immigrants admissibles, pour la plupart des réfugiés sélectionnés aux fins de réinstallation au Canada, l'accès à du financement auquel ils n'auraient pas autrement accès. Les prêts sont utilisés pour couvrir un certain nombre de dépenses, dont le voyage jusqu'au Canada et d'autres coûts liés à la réinstallation, soit :

- assumer les coûts de transport vers le Canada;
- favoriser l'établissement au Canada;
- assumer les frais relatifs au droit de résidence permanente.

Dès le 28 février 1995, tous les prêts aux immigrants portaient intérêt au taux fixé par le ministre des Finances au début de chaque année civile. Les règlements prévoyaient un délai allant jusqu'à six ans pour le remboursement des prêts et le taux d'intérêt sur les prêts en circulation variait de 0,76 % à 9,06 %. Depuis le 21 février 2018, les prêts sont non productifs d'intérêts et prévoient des délais de règlement entre un et huit ans avec une prorogation possible de deux ans.

### Autres prêts aux entreprises

Ce compte comptabilise l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujets aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*. Cette autorité pourvoit au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

### Avances pour le fonds de roulement des centres d'aide aux entrepreneurs

Des avances ont été consenties pour appuyer le fonds de roulement de centres d'aide aux entrepreneurs offrant des services aux entreprises en démarrage, aux futurs entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### **Pêcheurs d'aiglefin**

Des prêts ont été consentis aux pêcheurs d'aiglefin de la Nouvelle-Écosse, suite à la fermeture de leur pêcherie du 1er février au 31 mai 1975, aux termes d'un accord conclu en vertu de l'Entente internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 1 650 000 \$.

Les prêts portaient intérêt au taux de 8 % par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 4 ans, avec le versement final en 1979. Ces prêts ont été présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire a été obtenue dans l'année fiscale de 2021 pour radier le solde.

### **Producteurs canadiens de poissons de fond congelés**

Des prêts ont été consentis aux producteurs canadiens de poissons de fond congelés, de viande de crabe congelée et en boîte, et de viande de homard congelée et en boîte, afin d'aider au financement de leurs inventaires.

Les prêts portaient intérêt au taux de 13 % par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 7 ans, avec le versement final en décembre 1987. Ces prêts ont été présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire a été obtenue dans l'année fiscale de 2020-2021 pour radier le solde.

### **Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens**

Le Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens établi par le crédit L53b, de la *Loi de crédits n° 1, 1970*, modifié par le décret C.P. 1977-3608 autorise le Ministère à garantir des prêts aux entreprises indiennes qui ne sont pas constituées en personne morale sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux, puisque la *Loi sur les Indiens* interdit que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des Indiens et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières. Le solde de ces prêts effectués par les institutions financières ne peut pas dépasser 60 000 000 \$ moins le total cumulatif des paiements déjà effectués pour des prêts garantis en défaut en vertu de cette autorité.

Si un prêt consenti sous la garantie du ministre tombe en défaut, le prêteur a recours au ministre pour le remboursement du prêt. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars par année a été établie à même les niveaux de référence du ministère afin de couvrir les défauts possibles des programmes de prêts garantis. L'intérêt simple calculé à partir d'un pourcentage ajouté à un taux de base s'accumule sur la dette une fois que le paiement est fait au prêteur. Tous les paiements faits aux prêteurs ainsi que l'intérêt accumulé sur les paiements sont considérés comme une dette de l'emprunteur jusqu'à ce qu'il y ait un recouvrement complet de la dette.

### **Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves**

Ce programme autorise le Ministère à garantir des prêts aux particuliers et aux bandes indiennes pour les aider à acheter des logements dans les réserves puisque les restrictions relatives à la sécurité contenues dans la *Loi sur les Indiens* interdisent que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Ces garanties d'emprunt permettent aux Indiens inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de bande ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts au logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit.

Le montant total de garanties d'emprunt ministérielles autorisé pour le Ministère ne peut dépasser 2,2 milliards de dollars.

Si un prêt consenti sous la garantie du Ministère tombe en défaut, le prêteur a recours à une réclamation pour le remboursement du solde du prêt par SAC. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars par année a été établie à même les niveaux de référence du Ministère afin de couvrir les défauts possibles du programme de prêts garantis du ministère. Ces paiements restent une dette des Premières Nations à la Couronne et les intérêts s'accumulent et sont capitalisés sur ces dettes au taux inscrit à l'accord de prêt qui a été attribué au Ministère. Dans la mesure du possible, le recouvrement des dettes se fait à partir de nantissements tels que les fonds provenant d'un règlement concernant les revendications des terres ou à partir d'un accord de recouvrement.

### **Biens saisis – Compte de fonds de roulement**

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

### **Administration portuaire du Grand Victoria**

Le prêt relativement au port de Victoria est relié à la vente d'une parcelle de terrain du port de Victoria.

Le prêt porte intérêt au taux de 4,9 % par année, remboursable sur une période initialement prévue de 15 ans. Une prolongation de 3 ans a été accordée en 2020-2021, avec un versement final prévue le 9 mai 2023.

### **Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministère des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent sont gérés dorénavant par la Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt portait intérêt au taux préférentiel plus 2,0 % par année. Le versement final des modalités existantes était anticipé pour mars 2013.

Des démarches légales sont en cours afin d'obtenir le remboursement. Si la balance du prêt est jugée irrécouvrable, des autorisations parlementaires seront nécessaires afin de radier le solde définitivement.

### **Paievements de transition – Salaires en arrérages**

Au cours de l'exercice 2015, un paiement unique a été émis aux employés à la suite de la mise en œuvre des salaires en arrérages. Ce montant sera recouvré des employés au moment de leur départ de la fonction publique. Le montant à la fin de l'exercice représente le solde restant à recouvrer dans le futur.

### **Prêts divers, placements et avances**

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe comptabilise les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

### **Redressement de consolidation**

Le redressement de consolidation reflète le total des prêts, placements et avances détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Ceux-ci comprennent essentiellement des investissements tels que des obligations, des fonds du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC ») a été constituée le 11 mai 2020 et détenue à 100 % par la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »), une société d'État entreprise. La CFUEC est une société d'État non-mandatée et n'est pas assujéti à la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, la CFUEC a été mandatée pour mettre en œuvre le crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) du gouvernement du Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le ministère des Finances. Le programme du CUGE est destiné aux plus grands employeurs du Canada afin d'offrir un financement de transition dont les besoins financiers durant la pandémie de la COVID-19 ne peuvent être comblés par les mécanismes conventionnels. La CFUEC ne pourra servir à régler des cas d'insolvabilité ni à restructurer une entreprise. Elle n'est également pas destinée aux entreprises qui ont déjà la capacité de passer à travers cette crise. Au lieu, les liquidités supplémentaires mises à la disposition par le biais du CUGE permet un support de financement d'urgence aux plus grandes entreprises ayant des défis financiers en raison de la répercussion économique de la pandémie de la COVID-19, leur permettant ainsi qu'à leurs fournisseurs de maintenir leurs activités durant cette période difficile, et de se positionner pour une relance économique rapide.

### **Provision pour moins-value**

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptabilisée à la valeur estimative de recouvrement nette.

La provision pour moins-value, en ce qui regarde les prêts, placements et avances, représente les pertes estimatives sur la réalisation des prêts, placements et avances inscrits dans les comptes du Canada à la fin de l'exercice. En 2018, la méthode de provisionnement utilisée dans le calcul des provisions du gouvernement a été mise à jour pour ses expositions souveraines. Le changement le plus significatif est l'introduction des taux de perte en cas de défaillance spécifique aux débiteurs qui remplace le taux général applicable à tous les débiteurs compris dans le portefeuille. Le changement de méthodologie a été comptabilisé comme un changement d'estimation et n'a pas eu d'impact significatif sur la provision pour moins-value.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 10

*Comptes publics du Canada  
2020-2021*

## **Actifs non financiers au 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Actifs non financiers .....	335
Immobilisations corporelles .....	336
Véhicules .....	338
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition.....	338

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des actifs corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks aux fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance et autres sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la prestation de service.

### Tableau 10.1 Actifs non financiers par catégorie

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2		
Terrains .....	2 237 358	2 120 738
Bâtiments .....	17 762 074	17 819 649
Travaux et infrastructures .....	12 378 252	12 155 553
Matériel et outillage.....	13 238 894	11 997 787
Véhicules, tableau 10.3.....	15 270 563	15 291 790
Améliorations locatives.....	1 528 971	1 450 730
Actifs en construction.....	22 577 764	20 131 134
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition, tableau 10.4 .....	2 588 800	2 714 268
	87 582 676	83 681 649
Stocks .....	9 764 323	6 171 108
Charges payées d'avance et autres.....	3 732 268	1 678 405
Total .....	101 079 267	91 531 162

## Immobilisations corporelles

Tableau 10.2

## Immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde des actifs

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Travaux et infrastructures	Matériel et outillage
<b>Immobilisations au coût</b>				
Affaires mondiales .....	559 914	1 929 862	10 111	255 577
Défense nationale .....	86 950	12 297 317	2 879 267	21 889 436
Environnement et Changement climatique .....	298 259	1 340 211	4 955 398	1 035 230
Gouvernement numérique .....	–	156 389	1 310	2 956 079
Infrastructure et Collectivités .....	197 617	–	3 663 985	20 763
Innovation, Sciences et Développement économique .	14 971	1 151 193	84 847	3 771 064
Patrimoine canadien <sup>3</sup> .....	80 603	1 984 456	402 530	1 630 691
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	23 252	937 307	3 275 504	623 433
Ressources naturelles .....	9 965	876 459	165 070	786 796
Sécurité publique et Protection civile .....	92 162	5 323 885	964 810	2 549 940
Services publics et Approvisionnement <sup>3</sup> .....	617 906	8 346 236	2 439 277	993 132
Transports .....	237 630	1 513 404	4 390 053	1 661 799
Autres portefeuilles ministériels .....	18 129	1 527 884	52 780	4 067 114
<b>Immobilisations brutes totales.....</b>	<b>2 237 358</b>	<b>37 384 603</b>	<b>23 284 942</b>	<b>42 241 054</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Affaires mondiales .....	–	1 163 341	2 237	209 550
Défense nationale .....	–	5 705 744	1 801 823	14 608 519
Environnement et Changement climatique .....	–	827 251	2 284 282	717 094
Gouvernement numérique .....	–	10 689	333	2 148 945
Infrastructure et Collectivités .....	–	–	428 549	12 918
Innovation, Sciences et Développement économique .	–	750 371	37 512	2 318 830
Patrimoine canadien <sup>3</sup> .....	–	968 573	187 093	1 266 286
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	–	566 036	1 635 907	417 527
Ressources naturelles .....	–	418 739	53 519	528 022
Sécurité publique et Protection civile .....	–	2 825 026	592 371	2 023 892
Services publics et Approvisionnement <sup>3</sup> .....	–	4 373 903	1 244 269	693 594
Transports .....	–	911 874	2 613 054	994 818
Autres portefeuilles ministériels .....	–	1 100 982	25 741	3 062 165
<b>Amortissement cumulé total.....</b>	<b>–</b>	<b>19 622 529</b>	<b>10 906 690</b>	<b>29 002 160</b>
<b>Immobilisations nettes totales</b>				
Affaires mondiales .....	559 914	766 521	7 874	46 027
Défense nationale .....	86 950	6 591 573	1 077 444	7 280 917
Environnement et Changement climatique .....	298 259	512 960	2 671 116	318 136
Gouvernement numérique .....	–	145 700	977	807 134
Infrastructure et Collectivités .....	197 617	–	3 235 436	7 845
Innovation, Sciences et Développement économique .	14 971	400 822	47 335	1 452 234
Patrimoine canadien <sup>3</sup> .....	80 603	1 015 883	215 437	364 405
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	23 252	371 271	1 639 597	205 906
Ressources naturelles .....	9 965	457 720	111 551	258 774
Sécurité publique et Protection civile .....	92 162	2 498 859	372 439	526 048
Services publics et Approvisionnement <sup>3</sup> .....	617 906	3 972 333	1 195 008	299 538
Transports .....	237 630	601 530	1 776 999	666 981
Autres portefeuilles ministériels .....	18 129	426 902	27 039	1 004 949
<b>Immobilisations nettes totales .....</b>	<b>2 237 358</b>	<b>17 762 074</b>	<b>12 378 252</b>	<b>13 238 894</b>

<sup>1</sup> On trouvera des précisions au tableau 10.3.<sup>2</sup> On trouvera des précisions au tableau 10.4.<sup>3</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.



Véhicules <sup>1</sup>	Améliorations locatives	Actifs en construction	Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition <sup>2</sup>	Total 2021	Total 2020
75 056	307 265	283 648	–	3 421 433	3 321 629
38 143 967	233 846	10 832 855	806 611	87 170 249	83 817 556
194 129	30 152	1 312 824	37 404	9 203 607	8 670 445
3 233	69 334	123 140	312 216	3 621 701	3 237 038
116	14 331	1 744 847	258 897	5 900 556	5 440 509
40 078	69 739	591 473	63 700	5 787 065	5 588 843
30 047	306 746	282 730	250 028	4 967 831	4 851 585
3 632 607	593 788	2 047 515	5 341	11 138 747	10 491 286
21 515	96 984	188 377	95 993	2 241 159	2 134 916
863 443	259 646	1 627 169	16 265	11 697 320	11 165 226
12 200	1 274 978	1 985 034	2 132 258	17 801 021	16 808 418
2 103 584	194 310	771 814	818 820	11 691 414	11 341 403
147 809	706 993	786 338	465	7 307 512	6 872 391
45 267 784	4 158 112	22 577 764	4 797 998	181 949 615	173 741 245
44 053	231 071	–	–	1 650 252	1 570 068
25 897 260	69 713	–	781 484	48 864 543	46 969 649
129 835	26 272	–	23 314	4 008 048	3 818 443
1 115	41 695	–	191 316	2 394 093	2 000 204
100	6 712	–	–	448 279	354 643
28 261	42 093	–	41 138	3 218 205	3 079 557
24 103	121 188	–	36 521	2 603 764	2 479 154
1 832 567	387 389	–	506	4 839 932	4 642 771
14 084	50 009	–	38 796	1 103 169	1 049 790
497 791	176 740	–	7 435	6 123 255	5 717 990
7 572	794 562	–	893 227	8 007 127	7 618 608
1 424 738	127 218	–	195 152	6 266 854	6 139 957
95 742	554 479	–	309	4 839 418	4 618 762
29 997 221	2 629 141	–	2 209 198	94 366 939	90 059 596
31 003	76 194	283 648	–	1 771 181	1 751 561
12 246 707	164 133	10 832 855	25 127	38 305 706	36 847 907
64 294	3 880	1 312 824	14 090	5 195 559	4 852 002
2 118	27 639	123 140	120 900	1 227 608	1 236 834
16	7 619	1 744 847	258 897	5 452 277	5 085 866
11 817	27 646	591 473	22 562	2 568 860	2 509 286
5 944	185 558	282 730	213 507	2 364 067	2 372 431
1 800 040	206 399	2 047 515	4 835	6 298 815	5 848 515
7 431	46 975	188 377	57 197	1 137 990	1 085 126
365 652	82 906	1 627 169	8 830	5 574 065	5 447 236
4 628	480 416	1 985 034	1 239 031	9 793 894	9 189 810
678 846	67 092	771 814	623 668	5 424 560	5 201 446
52 067	152 514	786 338	156	2 468 094	2 253 629
15 270 563	1 528 971	22 577 764	2 588 800	87 582 676	83 681 649

## Véhicules

**Tableau 10.3**  
**Véhicules par sous-catégorie**

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2021	2020
Navires et embarcations .....	17 302 532	12 389 511	4 913 021	4 963 175
Aéronefs .....	21 592 614	13 531 915	8 060 699	8 049 775
Véhicules automobiles (non-militaires).....	2 570 838	1 655 979	914 859	876 738
Véhicules militaires .....	2 203 605	1 391 353	812 252	842 509
Autres véhicules.....	1 598 195	1 028 463	569 732	559 593
<b>Total .....</b>	<b>45 267 784</b>	<b>29 997 221</b>	<b>15 270 563</b>	<b>15 291 790</b>

## Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition

**Tableau 10.4**  
**Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition par catégories principales**

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2021	2020
Terrains.....	273 698	–	273 698	184 741
Bâtiments.....	2 692 489	1 126 709	1 565 780	1 689 128
Travaux et infrastructures .....	826 640	198 761	627 879	636 669
Matériel et outillage .....	313 885	192 442	121 443	179 290
Véhicules .....	691 286	691 286	–	24 440
<b>Total .....</b>	<b>4 797 998</b>	<b>2 209 198</b>	<b>2 588 800</b>	<b>2 714 268</b>

# Section 11

*Comptes publics du Canada  
2020-2021*

## **Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel au 31 mars**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Obligations contractuelles .....	337
Droits contractuels .....	391
Passif éventuel.....	393

## Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel

Cette section renferme des informations détaillées concernant les obligations contractuelles, les droits contractuels et le passif éventuel.

### Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont des obligations du gouvernement envers des tiers qui deviendront des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords pour l'acquisition des biens et services ou pour la prestation des paiements de transfert sont remplies. Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Toutes les obligations contractuelles en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet ou par programme à la fin de l'exercice, sont rapportées.

Selon les principales méthodes comptables du gouvernement, les obligations contractuelles des sociétés d'État consolidées sont incluses avec celles du gouvernement.

**Tableau 11.1**  
**Obligations contractuelles**

(en millions de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Information provenant des :					
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, tableau 11.3 .....	117 618	59 915	4 703	–	182 236
Obligations contractuelles internationales, tableau 11.4 .....	–	–	–	5 754	5 754
<b>Total .....</b>	<b>117 618</b>	<b>59 915</b>	<b>4 703</b>	<b>5 754</b>	<b>187 990</b>

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations contractuelles pour chaque exercice, de 2022 à 2026 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2027 et exercices ultérieurs.

**Tableau 11.2**  
**Cédule des paiements minimums**

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
2022.....	35 419	18 868	537	1 942	56 766
2023.....	21 482	10 573	542	1 665	34 262
2024.....	14 602	8 314	508	505	23 929
2025.....	10 614	4 796	460	302	16 172
2026.....	7 770	3 796	433	171	12 170
2027 et exercices ultérieurs .....	27 731	13 568	2 223	1 169	44 691
<b>Total .....</b>	<b>117 618</b>	<b>59 915</b>	<b>4 703</b>	<b>5 754</b>	<b>187 990</b>

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation

Les accords de paiements de transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile. Les achats sont appuyés par un contrat pour des biens ou des services.

Un contrat de location-exploitation est un contrat qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété. Certains contrats contiennent des clauses d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation.

**Tableau 11.3**

### Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2022	2023	2024	2025	2026	2027 et exercices ultérieurs
<b>Accords de paiements de transfert</b>										
<b>Agriculture et Agroalimentaire</b>										
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</b>										
<i>Programme Agri-assurance</i>										
Agrégat .....	44	44	24	20	12	8	-	-	-	-
<i>Programme Agri-relance</i>										
Gouvernement du Québec .....	13	13	-	13	13	-	-	-	-	-
<i>Programme Agri-risques</i>										
Agrégat .....	21	21	11	10	5	5	-	-	-	-
<i>Programme Agri-science</i>										
Agrégat .....	172	172	102	70	40	30	-	-	-	-
<i>Entente de contribution relative aux programmes de Partenariat canadien pour l'agriculture</i>										
Agrégat .....	87	87	49	38	19	19	-	-	-	-
Gouvernement de l'Alberta .....	209	209	116	93	46	47	-	-	-	-
Gouvernement de la Colombie-Britannique .....	62	62	36	26	13	13	-	-	-	-
Gouvernement du Manitoba .....	95	95	54	41	20	21	-	-	-	-
Gouvernement de l'Ontario .....	237	237	132	105	52	53	-	-	-	-
Gouvernement du Québec .....	151	151	84	67	33	34	-	-	-	-
Gouvernement de la Saskatchewan .....	209	209	120	89	44	45	-	-	-	-
<i>Programme d'investissement dans les fermes laitières</i>										
Agrégat .....	221	221	187	34	34	-	-	-	-	-
	<b>1 521</b>	<b>1 521</b>	<b>915</b>	<b>606</b>	<b>331</b>	<b>275</b>	-	-	-	-
<b>Patrimoine canadien</b>										
<b>Ministère du Patrimoine canadien</b>										
<i>Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine</i>										
Agrégat .....	16	16	4	12	11	1	-	-	-	-
<i>Fonds du Canada pour la présentation des arts</i>										
Agrégat .....	72	72	30	42	24	13	4	1	-	-
<i>Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts</i>										
Agrégat .....	28	28	12	16	16	-	-	-	-	-
<i>Fonds du Canada pour les espaces culturels</i>										
Agrégat .....	87	87	43	44	31	12	1	-	-	-
Le Musée canadien du canot .....	10	10	-	10	2	4	4	-	-	-
<i>Fonds de la musique du Canada</i>										
Foundation to Assist Canadian Talent on Records .....	82	82	7	75	31	16	14	14	-	-
La Fondation Musicaction .....	57	57	5	52	21	11	10	10	-	-

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Programme Développement des communautés de langue officielle</b>										
Agrégat .....	191	191	87	104	65	35	4	–	–	–
Vie communautaire, agrégat.....	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Conseil des ministres de l'Éducation .....	81	81	18	63	–	32	31	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	58	58	18	40	19	21	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut, Ministère de l'Éducation .....	16	16	3	13	9	4	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau Brunswick .....	98	98	50	48	25	23	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	321	321	112	209	102	101	6	–	–	–
Gouvernement du Saskatchewan .....	34	34	15	19	9	10	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....	30	30	12	18	9	9	–	–	–	–
Province de la Colombie-Britannique, Ministère des Finances.....	55	55	17	38	19	19	–	–	–	–
Province de Manitoba.....	40	40	14	26	13	13	–	–	–	–
Province de la Nouvelle-Écosse .....	28	28	10	18	10	8	–	–	–	–
<b>Programme de Mise en valeur des langues officielles</b>										
Agrégat .....	53	53	22	31	19	12	–	–	–	–
<b>Programme Échanges Canada</b>										
Agrégat .....	41	41	27	14	14	–	–	–	–	–
<b>Centre Harbourfront</b>										
Support opérationnel .....	33	33	–	33	7	7	7	6	6	–
<b>Programme d'accueil</b>										
Agrégat .....	29	29	10	19	14	4	1	–	–	–
Jeux d'hiver du Canada 2023 .....	13	13	–	13	6	7	–	–	–	–
<b>Initiative de journalisme local</b>										
Association canadienne des médias d'information .....	21	21	–	21	7	7	7	–	–	–
<b>Programme d'aide aux musées, Jeunesse Canada au travail</b>										
Association des musées canadiens.....	27	27	7	20	7	6	7	–	–	–
<b>Programme de soutien au sport</b>										
Agrégat .....	107	107	36	71	68	3	–	–	–	–
<b>Conseil des Arts du Canada</b>										
Subventions .....	737	737	395	342	152	132	58	–	–	–
	2 376	2 376	954	1 422	714	514	157	31	6	–
<b>Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord</b>										
<b>Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord</b>										
<b>Entente de financement pour bénéficiaires autochtones (Autre)</b>										
Arctic Co-Operatives Ltd .....	56	56	24	32	16	16	–	–	–	–
British Columbia Treaty Commission .....	54	54	27	27	27	–	–	–	–	–
Congress of Aboriginal Peoples .....	24	24	9	15	5	5	5	–	–	–
Cree-Naskapi Commission .....	11	11	1	10	1	1	1	1	1	5
Eeyou Marine Region Wildlife Board .....	15	15	2	13	1	1	1	1	2	7
Fédération des coopératives du Nouveau Québec.....	39	39	–	39	13	13	13	–	–	–
Gwich'in Land & Water Board.....	15	15	4	11	1	1	1	1	1	6
Gwich'in Renewable Resource Board .....	16	16	4	12	1	1	1	1	1	7
Joint Secretariat .....	54	54	14	40	4	4	4	4	4	20
Les Consultants de L'Arctique Inc.....	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board .....	55	55	14	41	4	4	4	4	4	21
Mackenzie Valley Land and Water Board .....	48	48	13	35	3	3	3	3	4	19
Marche Daoust Inc. ....	10	10	–	10	3	3	4	–	–	–
Ministre des Finances - Quebec.....	2 575	2 575	202	2 373	218	222	226	230	235	1 242
Nunavik Marine Region Wildlife Board.....	48	48	15	33	3	3	3	3	3	18

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Nunavut Impact Review Board .....	126	126	73	53	5	5	5	5	5	28
Nunavut Planning Commission (Npc) .....	122	122	59	63	6	6	6	6	6	33
Nunavut Water Board .....	104	104	52	52	5	5	5	5	5	27
Nunavut Wildlife Management Board .....	234	234	106	128	12	12	12	12	13	67
Sahtu Land and Water Board .....	21	21	6	15	1	1	1	2	2	8
Sahtu Renewable Resources Board .....	18	18	5	13	1	1	1	1	2	7
Sahtu Secretariat Incorporated .....	27	27	7	20	2	2	2	2	2	10
The North West Company .....	150	150	–	150	50	50	50	–	–	–
Wek'Eezhii Land and Water Board .....	32	32	10	22	2	2	2	2	2	12
Yukon Environmental Socio-Economic Assessment Board .....	55	55	36	19	6	6	7	–	–	–
<b>Ententes de financement pour les gouvernements provinciaux et les territoires</b>										
Gouvernement du Nunavut .....	214	214	83	131	44	44	5	5	5	28
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....	157	157	71	86	36	5	5	5	6	29
Gouvernement du Yukon .....	92	92	19	73	7	7	7	7	7	38
<b>Subvention</b>										
<b>Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</b>										
Santé et services sociaux .....	165	165	66	99	33	33	33	–	–	–
<b>Gouvernement du Nunavut</b>										
Ministère de la Santé .....	128	128	51	77	26	26	25	–	–	–
<b>Autonomie gouvernementale des indiens</b>										
Carcross/Tagish First Nation .....	174	174	4	170	18	18	18	19	15	82
Champagne and Aishihik First Nations .....	175	175	–	175	16	16	16	17	17	93
Cree Nation Government .....	1 612	1 612	142	1 470	139	136	139	142	145	769
Deline Got'Ine Government .....	87	87	9	78	7	7	7	7	8	42
First Nation of Nacho Nyak Dun .....	155	155	–	155	14	14	14	15	15	83
Gouvernement du Nunavut .....	10	10	–	10	5	5	–	–	–	–
Gwich'in Tribal Council .....	30	30	3	27	3	3	3	2	2	14
Huu-Ay-Aht First Nations .....	90	90	9	81	7	7	7	8	8	44
Inuvialuit Regional Corporation .....	18	18	4	14	4	4	3	3	–	–
Ka:Yu:'K'T'H'/Che:K:Tles7E'H' First Nations .....	103	103	10	93	8	8	9	9	9	50
Kinooaadziwin Education Body Inc. ....	623	623	–	623	59	58	59	60	61	326
Kluane First Nation .....	118	118	2	116	12	12	12	13	10	57
Kwanlin Dun First Nation .....	258	258	5	253	25	26	26	27	23	126
Little Salmon/Carmacks First Nation .....	168	168	–	168	15	15	16	16	16	90
Makivik Corporation .....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
Metis Nation of Alberta Association .....	25	25	12	13	6	7	–	–	–	–
Metis Nation of Saskatchewan .....	22	22	11	11	5	6	–	–	–	–
Mi'Kmaq Kina'Matnewey .....	750	750	62	688	63	64	65	67	68	361
Naskapi Nation of Kawawachikamach .....	149	149	–	149	14	14	14	14	15	78
Nisga'A Nation .....	1 193	1 193	110	1 083	107	107	110	113	100	546
Nunatsiavut Government .....	858	858	100	758	83	76	78	79	68	374
Nunavut Tunngavik Inc. ....	56	56	11	45	11	11	11	12	–	–
Sahtu Secretariat Incorporated .....	17	17	4	13	3	3	3	4	–	–
Sechelt Indian Band .....	134	134	12	122	11	11	11	12	12	65
Selkirk First Nation .....	163	163	–	163	14	15	15	16	16	87
Sioux Valley Dakota Nation .....	306	306	27	279	25	25	26	27	27	149
Ta'An Kwach'An Council .....	117	117	3	114	12	12	12	13	10	55
Teslin Tlingit Council .....	163	163	–	163	14	15	15	15	16	88
Tla'Amin Nation .....	171	171	15	156	14	14	14	15	15	84
Tliche Government .....	322	322	33	289	30	30	31	31	26	141
Toquaht Indian Band .....	63	63	6	57	5	5	5	5	6	31
Tr'Ondek Hwëch'In .....	186	186	3	183	18	18	19	19	17	92
Tsawwassen First Nation .....	108	108	10	98	9	9	9	9	10	52
Uchucklesaht Tribe .....	66	66	6	60	5	5	6	6	6	32
Ucluelet First Nation .....	97	97	9	88	8	8	8	8	9	47

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Vuntut Gwitchin First Nation .....	165	165	–	165	15	15	15	16	16	88
Westbank First Nation .....	114	114	11	103	9	9	10	10	10	55
<b>Agrégat de divers accords de paiements de transfert inférieurs à 10 millions de \$</b>										
Agrégat .....	839	839	494	345	125	68	46	31	12	63
	<b>14 397</b>	<b>14 397</b>	<b>2 103</b>	<b>12 294</b>	<b>1 481</b>	<b>1 365</b>	<b>1 291</b>	<b>1 163</b>	<b>1 098</b>	<b>5 896</b>
<b>Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Inclusion des personnes handicapées</b>										
<b>Ministère de l'Emploi et du Développement social</b>										
<i>Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes</i>										
Agrégat .....	205	205	175	30	18	9	3	–	–	–
<i>Service Jeunesse Canada</i>										
Agrégat .....	262	262	213	49	47	2	–	–	–	–
<i>Apprentissage et la garde des jeunes enfants</i>										
Agrégat .....	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
<i>Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire</i>										
Agrégat .....	116	116	87	29	14	15	–	–	–	–
<i>Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers</i>										
Agrégat .....	139	139	105	34	21	10	3	–	–	–
<i>Compétences futures</i>										
Ryerson University .....	360	360	142	218	73	73	72	–	–	–
<i>Apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones</i>										
Agrégat .....	196	196	151	45	42	2	–	–	–	1
Kakivak Association .....	35	35	9	26	3	3	4	4	12	–
Kitikmeot Inuit Association .....	17	17	5	12	1	2	2	2	5	–
Kivalliq Inuit Association .....	21	21	5	16	2	2	2	2	8	–
<i>Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones</i>										
Agrégat .....	291	291	79	212	36	31	29	23	86	7
Aboriginal Community Career Employment Services Society .....	49	49	10	39	5	5	5	5	19	–
Aboriginal Labour Force Development Circle .....	108	108	21	87	11	11	11	11	43	–
Akaitcho Territory Government .....	20	20	4	16	2	2	2	2	8	–
Akwesasne Area Management Board .....	36	36	7	29	3	3	4	4	15	–
Anishinabek Employment & Training Services .....	17	17	3	14	1	2	2	2	7	–
Atikameksheng Anishnawbek .....	19	19	3	16	2	2	2	2	3	5
Bigstone Cree Nation .....	16	16	4	12	2	2	1	1	6	–
Cariboo Chilcotin Aboriginal Training Employment Centre .....	22	22	4	18	2	2	2	3	9	–
Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc. ....	79	79	21	58	7	8	7	7	29	–
Coast Salish Employment & Training Society .....	50	50	10	40	5	5	5	5	20	–
Commission de développement des ressources humaines .....	219	219	44	175	22	22	22	22	87	–
Community Futures Treaty Seven .....	107	107	35	72	9	9	9	9	36	–
Congress of Aboriginal Peoples .....	31	31	6	25	3	3	4	3	3	9
Dehcho First Nations .....	13	13	3	10	1	1	1	1	6	–
First Peoples Development Inc. ....	129	129	30	99	12	12	12	13	50	–
Gabriel Dumont Institute Training and Employment Inc .....	139	139	27	112	14	14	14	14	56	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Grand River Employment & Training Inc. ....	59	59	11	48	6	6	6	6	24	–
Inuvialuit Regional Corporation .....	25	25	5	20	2	2	3	3	10	–
Island Lake Tribal Council .....	30	30	6	24	3	3	3	3	12	–
Kakivak Association .....	65	65	13	52	6	6	7	7	26	–
Kativik Regional Government .....	149	149	34	115	14	14	14	15	58	–
Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services .....	22	22	4	18	2	2	2	3	9	–
Kitikmeot Inuit Association .....	26	26	5	21	2	3	3	3	10	–
Kivalliq Inuit Association .....	38	38	7	31	4	4	4	4	15	–
Lesser Slave Lake Indian Regional Council ... Mamaweswen, The North Shore	18	18	5	13	1	2	2	2	6	–
Tribal Council .....	21	21	4	17	2	2	2	2	9	–
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc .....	118	118	23	95	12	12	12	12	47	–
Manitoba Métis Federation Inc .....	157	157	31	126	15	16	16	16	63	–
Mawiw Council Corporate .....	23	23	5	18	2	2	2	3	9	–
Métis Nation of Ontario .....	84	84	17	67	8	8	8	9	34	–
Métis Provincial Council of										
British Columbia .....	81	81	16	65	8	8	8	8	33	–
Métis Settlements Strategic Training										
Initiatives Society .....	19	19	4	15	2	2	2	2	7	–
Mi'kmaq Employment/Training Secretariat ....	56	56	11	45	5	6	6	6	22	–
Mushkegowuk Council .....	27	27	5	22	2	3	3	3	11	–
Musqueam Squamish Tsleil-Waututh										
Employment & Training Society .....	25	25	5	20	2	2	3	3	10	–
Native Council of Nova Scotia .....	18	18	3	15	2	2	2	2	7	–
Native Women's Association of Canada .....	32	32	7	25	3	4	3	3	3	9
North East Native Advancing Society .....	24	24	5	19	2	2	2	3	10	–
North Peace Tribal Council .....	17	17	6	11	1	1	1	2	6	–
North Vancouver Island Aboriginal										
Training Society .....	24	24	5	19	2	2	2	3	10	–
Northwest Territory Métis Nation .....	16	16	3	13	2	2	2	1	6	–
NunatuKavut Community Council Inc .....	16	16	3	13	1	2	2	2	6	–
Nuu-chah-nulth Tribal Council .....	16	16	3	13	1	2	2	2	6	–
Okanagan Training & Development Council...	20	20	4	16	2	2	2	2	8	–
Oneida Nation of the Thames .....	12	12	2	10	1	1	1	2	5	–
Ontario Federation of Indigenous										
Friendship Centres .....	97	97	19	78	9	10	10	10	39	–
Oteenow Employment and Training Society ...	40	40	8	32	4	4	4	4	16	–
Prince George Nechako Aboriginal										
Employment & Training Association .....	38	38	7	31	4	4	4	4	15	–
Qalipu Mi'kmaq First Nation Band .....	15	15	3	12	2	1	1	1	1	6
Rupertsland Institute .....	170	170	33	137	17	17	17	17	69	–
Sagkeeng Employment and Training .....	15	14	1	13	1	2	2	2	6	–
Saskatchewan Indian Training Assessment										
Group Inc .....	303	303	60	243	30	30	30	31	122	–
Shooniyaa Wa-Biitong .....	47	47	9	38	5	5	5	5	18	–
Shuswap Nation Tribal Council Society .....	29	29	8	21	2	3	3	3	10	–
Sioux Lookout Area Aboriginal										
Management Board .....	59	59	12	47	6	6	6	6	23	–
Skanehionkwaioteh Incorporated .....	29	29	6	23	3	3	3	3	11	–
Southeast Resource Development										
Council Corporation .....	18	18	3	15	2	2	2	2	7	–
Southern First Nations Secretariat .....	21	21	4	17	2	2	2	2	9	–
Stó:Lo Nation .....	43	43	9	34	4	4	4	4	18	–
Gouvernement de la nation criée .....	19	19	4	15	2	2	2	2	7	–
Tribal Chiefs Employment & Training										
Services Association .....	29	29	7	22	3	3	3	3	10	–
Tribal Resources Investment Corporation .....	58	58	11	47	6	6	6	6	23	–
Union of Ontario Indians .....	40	40	8	32	4	4	4	4	16	–
Wikwemikong Unceded Indian Reserve .....	21	21	4	17	2	2	2	2	9	–
Wolastoqey Tribal Council Inc .....	14	14	3	11	1	1	1	2	6	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Yellowhead Tribal Development Foundation.....	12	12	–	12	1	1	2	2	6	
<b>Ententes de développement du marché du travail</b>										
Agrégat .....	27	27	13	14	14	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	402	402	192	210	210	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	668	668	329	339	339	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	125	125	62	63	63	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	225	225	112	113	113	–	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	301	301	150	151	151	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse.....	205	205	101	104	104	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	1 510	1 510	741	769	769	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	60	60	30	30	30	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec.....	1 423	1 423	706	717	717	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	111	111	54	57	57	–	–	–	–	–
<b>Programme Nouveaux Horizons pour les aînés</b>										
Agrégat .....	81	81	42	39	13	12	10	4	–	–
<b>Fonds d'intégration pour les personnes handicapées</b>										
Agrégat .....	393	393	351	42	38	4	–	–	–	–
<b>Vers un chez-soi</b>										
Agrégat .....	484	484	302	182	64	59	59	–	–	–
Calgary Homeless Foundation.....	82	82	50	32	11	11	10	–	–	–
Ville de Hamilton.....	38	38	20	18	6	6	6	–	–	–
Ville d'Ottawa .....	58	58	32	26	9	9	8	–	–	–
Ville de Toronto .....	180	180	103	77	26	26	25	–	–	–
End Homelessness Winnipeg Inc. ....	60	60	30	30	10	10	10	–	–	–
Homeward Trust Foundation.....	67	67	38	29	11	9	9	–	–	–
Lu'ma Native BCH Housing Society .....	125	125	70	55	19	18	18	–	–	–
Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres.....	28	28	18	10	4	3	3	–	–	–
<b>Programme d'appui aux initiatives sectorielles</b>										
Collèges et instituts Canada.....	35	35	23	12	12	–	–	–	–	–
<b>Programme de sensibilisation et de préparation aux métiers spécialisés</b>										
Agrégat .....	31	31	20	11	8	2	1	–	–	–
Skills / Compétences Canada .....	24	24	2	22	4	6	4	4	4	–
<b>Programme de partenariats pour le développement social</b>										
Agrégat .....	229	229	197	32	21	8	3	–	–	–
<b>Programme de stages pratiques pour étudiants</b>										
Agrégat .....	179	179	122	57	57	–	–	–	–	–
Environmental Careers Organization of Canada.....	44	44	33	11	11	–	–	–	–	–
Conseil des Technologies de l'Information et des Communications.....	84	84	48	36	36	–	–	–	–	–
Association canadienne de la technologie de l'information.....	118	118	81	37	37	–	–	–	–	–
Ryerson University.....	223	223	210	13	13	–	–	–	–	–
The Ontario Chamber of Commerce.....	27	27	16	11	11	–	–	–	–	–
<b>Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants</b>										
Indspire .....	35	35	12	23	12	4	4	3	–	–
<b>Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical</b>										
Agrégat .....	241	241	168	73	21	20	14	11	7	–
<b>Ententes sur le développement de la main-d'œuvre</b>										
Agrégat .....	45	45	29	16	8	8	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	518	518	305	213	107	106	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	606	606	358	248	124	124	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Gouvernement du Manitoba .....	163	163	97	66	33	33	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	95	95	57	38	19	19	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	65	65	40	25	13	12	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	120	120	73	47	24	23	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	1 721	1 721	1 010	711	355	356	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	896	896	482	414	207	207	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	144	144	88	56	28	28	–	–	–	–
<b>Stratégie emploi et compétences jeunesse</b>										
Agrégat .....	1 039	1 039	641	398	181	169	48	–	–	–
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, Québec .....	138	138	35	103	35	34	17	17	–	–
Tamarack Institute for Community Engagement.....	21	21	9	12	6	5	1	–	–	–
Le Conseil Canadien de la Réadaptation et du Travail.....	22	22	12	10	4	5	1	–	–	–
	18 578	18 577	9 388	9 189	4 759	1 823	707	421	1 442	37
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<b>Fonds canadien pour la nature</b>										
Agrégat .....	202	202	118	84	48	35	1	–	–	–
Conservation de la nature Canada .....	100	100	50	50	25	25	–	–	–	–
<b>Conservation de la nature</b>										
Agrégat .....	51	51	24	27	16	7	2	2	–	–
<b>Économie à faibles émissions de carbone</b>										
Agrégat .....	203	203	41	162	141	12	9	–	–	–
Canadian Natural Upgrading Limited.....	22	22		22	1	5	16	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	148	148	39	109	101	8	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	162	162	108	54	54	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba .....	67	67	2	65	65	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	51	51	19	32	11	11	10	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	45	45	7	38	21	9	8	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....	31	31	8	23	22	1	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	57	57	37	20	20	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut.....	31	31	5	26	14	12	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	34	34	20	14	6	8	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	261	261	135	126	53	40	33	–	–	–
Gouvernement du Yukon .....	31	31	8	23	8	7	8	–	–	–
Zellstoff Celgar .....	14	14	–	14	14	–	–	–	–	–
<b>Prévention et gestion de la pollution</b>										
Agrégat .....	34	34	19	15	13	2	–	–	–	–
<b>Prise de mesures sur la croissance propre et les changements climatiques</b>										
Agrégat .....	42	42	22	20	10	4	3	3	–	–
Institut canadien pour la croissance propre et les changements climatiques .....	20	20	7	13	4	5	4	–	–	–
	1 606	1 606	669	937	647	191	94	5	–	–
<b>Affaires mondiales</b>										
<b>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</b>										
<b>Programmation en matière de développement, de paix et de sécurité</b>										
Agrégat .....	885	885	582	303	152	89	39	15	4	4
Action contre la faim.....	81	81	31	50	25	19	3	3	–	–
Agence de développement et de secours adventiste du Canada.....	32	32	21	11	5	3	3	–	–	–
Fondation Aga Khan Canada.....	186	186	87	99	24	31	27	17	–	–
Agriteam Canada.....	143	143	70	73	27	25	17	4	–	–
Bureau canadien de l'éducation internationale .....	16	16	6	10	5	3	2	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Service d'assistance canadienne										
aux organismes .....	68	68	11	57	13	11	10	7	8	8
Croix-Rouge canadienne .....	75	75	35	40	21	11	8	–	–	–
CARE Canada .....	112	112	71	41	20	13	7	1	–	–
Centre de coopération internationale en santé et développement .....	90	90	24	66	11	14	12	14	8	7
Centre d'études et de coopération internationale .....	114	114	32	82	19	21	18	8	7	9
Collèges et instituts Canada .....	113	113	47	66	14	20	15	10	6	1
Consortium UPA-CECI-SOCODEVI .....	17	17	1	16	4	4	4	3	1	
Co-Operative Development Foundation of Canada .....	32	32	10	22	6	6	4	3	2	1
CowaterSogema International Inc .....	209	209	103	106	40	25	22	13	6	–
Carrefour International .....	44	44	5	39	7	7	7	6	6	6
Cuso International .....	83	83	21	62	11	14	12	9	8	8
Développement international Desjardins .....	52	52	34	18	8	5	5	–	–	–
Digital Opportunity Trust .....	28	28	14	14	7	5	2	–	–	–
Médecins Sans Frontières Canada .....	43	43	13	30	15	15	–	–	–	–
Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains .....	37	37	9	28	7	7	6	2	4	2
Fédération canadienne des municipalités .....	81	81	43	38	9	8	8	5	5	3
Fondation Paul Gérin-Lajoie .....	54	54	10	44	10	9	9	5	6	5
Forum des fédérations .....	29	29	13	16	7	8	1	–	–	–
Grands Défis Canada .....	347	347	128	219	29	51	52	45	25	17
Bureau international des droits des enfants .....	18	18	1	17	3	2	4	3	3	2
Avocats sans frontières Canada .....	46	46	29	17	9	6	2	–	–	–
Manitoba Council for International Cooperation .....	19	19	7	12	5	5	2	–	–	–
Mennonite Economic Development Associates .....	141	141	84	57	29	15	8	2	3	–
Nutrition International .....	293	293	93	200	50	50	50	50	–	–
Oxfam Canada .....	90	90	38	52	20	17	14	1	–	–
Oxfam-Québec .....	156	156	29	127	27	29	20	20	15	16
Plan International Canada Inc .....	218	218	152	66	32	26	8	–	–	–
Right To Play International .....	48	48	27	21	8	10	3	–	–	–
Aide à l'enfance Canada .....	86	86	51	35	19	12	4	–	–	–
Société de coopération pour le développement international .....	112	112	46	66	19	21	13	8	5	–
Solidarité Union Coopération .....	38	38	4	34	7	7	6	5	5	4
Université de Montréal .....	37	37	16	21	7	5	5	4	–	–
UPA Développement international .....	23	23	10	13	4	2	2	2	2	1
Entraide universitaire mondiale du Canada .....	203	203	76	127	31	34	29	14	11	8
Vision mondiale Canada .....	108	108	57	51	15	12	12	11	1	–
Youth Challenge International .....	19	19	3	16	3	2	2	3	3	3
<b>Santé</b>	<b>4 626</b>	<b>4 626</b>	<b>2 144</b>	<b>2 482</b>	<b>784</b>	<b>679</b>	<b>477</b>	<b>293</b>	<b>144</b>	<b>105</b>
<b>Ministère de la Santé</b>										
<i>Programme canadien de soutien aux survivants de la thalidomide</i>										
Epiq Class Action Services Canada Inc .....	64	64	14	50	12	13	13	12	–	–
<i>Accords de contributions</i>										
Fondation Neuro Canada .....	31	31	11	20	20	–	–	–	–	–
Inforoute Santé du Canada .....	312	312	227	85	85	–	–	–	–	–
Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé .....	124	124	69	55	29	26	–	–	–	–
Institut canadien d'information sur la santé .....	376	376	275	101	101	–	–	–	–	–
Partenariat canadien contre le cancer .....	237	237	185	52	52	–	–	–	–	–
Excellence en santé Canada .....	125	125	–	125	26	25	25	25	24	–
<i>Programme des politiques et des stratégies en matière de soins de santé</i>										
Agrégat .....	73	73	32	41	19	13	7	2	–	–
Institut de recherche Terry Fox .....	150	150	13	137	20	33	46	38	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Services de soins à domicile et de soins communautaires et les services en santé mentale et en toxicomanie</b>										
Agrégat .....	35	35	23	12	11	1	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta .....	547	547	372	175	175	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique .....	629	629	432	197	197	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba .....	171	171	116	55	55	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick .....	97	97	66	31	31	–	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador .....	66	66	44	22	22	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	122	122	83	39	39	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	1 819	1 819	1 239	580	580	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	1 066	1 066	723	343	343	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	147	147	100	47	47	–	–	–	–	–
<b>Programme pour les langues officielles en santé</b>										
Agrégat .....	98	98	58	40	20	20	–	–	–	–
Réseau communautaire de santé et de services sociaux .....	30	30	18	12	6	6	–	–	–	–
Société Santé en français inc. ....	35	35	21	14	7	7	–	–	–	–
Université d'Ottawa .....	25	25	15	10	5	5	–	–	–	–
<b>Programme d'organes, de tissus et de sang</b>										
Société canadienne du sang .....	46	46	32	14	9	5	–	–	–	–
<b>Programme sur l'usage et les dépendances aux substances</b>										
Agrégat .....	240	240	92	148	71	54	22	1	–	–
Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances .....	51	51	–	51	11	10	10	10	10	–
Gouvernement du Québec .....	29	29	15	14	7	7	–	–	–	–
<b>Instituts de recherche en santé du Canada</b>										
<b>Chaires de recherche Canada 150</b>										
Conseil des recherches en sciences humaines du Canada .....	19	19	7	12	3	3	3	3	–	–
<b>Chaires d'excellence en recherche du Canada</b>										
Conseil des recherches en sciences humaines du Canada .....	40	40	20	20	5	4	4	3	3	1
<b>Fonds d'excellence en recherche</b>										
<b>Apogée Canada</b>										
Conseil des recherches en sciences humaines du Canada .....	280	280	208	72	44	28	–	–	–	–
<b>Bourses d'études supérieures du Canada</b>										
Agrégat .....	51	51	15	36	17	13	6	–	–	–
<b>Centres d'excellence en commercialisation et en recherche</b>										
Agrégat .....	33	33	22	11	7	4	–	–	–	–
<b>Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel</b>										
Agrégat .....	293	293	135	158	57	44	32	17	8	–
Baycrest Centre for Geriatric Care .....	39	39	18	21	7	7	7	–	–	–
Centre de toxicomanie et de santé mentale .....	52	52	27	25	10	7	4	3	1	–
Centre hospitalier de l'Université de Montréal .....	64	64	32	32	12	8	6	4	2	–
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine .....	49	49	25	24	9	6	5	3	1	–
Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario .....	25	25	12	13	4	3	3	2	1	–
Dalhousie University .....	60	60	35	25	12	6	4	2	1	–
Centre de recherche de l'hôpital Douglas .....	46	46	27	19	8	6	3	1	1	–
Hôpital Maisonneuve-Rosemont .....	22	22	9	13	4	3	3	2	1	–
Hospital for Sick Children .....	227	227	127	100	34	27	20	13	5	1
Institut de recherches cliniques de Montréal .....	54	54	33	21	7	6	5	2	1	–
Hôpital général juif .....	76	76	49	27	12	8	4	2	1	–
Université McGill .....	250	250	135	115	42	31	22	13	6	1

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
McMaster University.....	256	256	165	91	39	26	15	8	3	–
Institut de cardiologie de Montréal.....	27	27	11	16	5	4	3	3	1	–
Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa.....	102	102	61	41	17	13	7	3	1	–
Queen's University.....	65	65	30	35	11	9	6	5	2	2
Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill.....	142	142	84	58	24	16	10	6	2	–
Simon Fraser University.....	37	37	22	15	7	5	2	1	–	–
Sinai Health System.....	98	98	70	28	10	8	5	3	2	–
Conseil des recherches en sciences humaines du Canada.....	656	656	308	348	100	84	68	51	28	17
Sunnybrook Research Institute.....	76	76	43	33	12	8	7	4	2	–
Unity Health Toronto.....	107	107	56	51	19	12	10	5	3	2
Université de Montréal.....	82	82	44	38	14	9	7	5	3	–
Université de Sherbrooke.....	62	62	33	29	11	7	6	3	2	–
Université Laval.....	179	179	97	82	28	21	15	11	6	1
University Health Network.....	211	211	114	97	35	27	20	11	4	–
University of Alberta.....	188	188	93	95	34	27	19	12	3	–
University of British Columbia.....	497	497	273	224	81	62	45	26	10	–
University of Calgary.....	235	235	120	115	43	33	22	12	5	–
University of Guelph.....	20	20	9	11	4	3	2	1	1	–
University of Manitoba.....	87	87	43	44	16	13	9	4	2	–
Université d'Ottawa.....	73	73	38	35	13	9	7	4	2	–
University of Saskatchewan.....	46	46	18	28	10	9	5	3	1	–
University of Toronto.....	281	281	163	118	43	31	23	14	6	1
University of Victoria.....	20	20	10	10	4	3	2	1	–	–
University of Waterloo.....	33	33	19	14	6	5	2	1	–	–
University of Western Ontario.....	110	110	59	51	18	14	10	7	2	–
<b>Subventions aux instituts</b>										
Agrégat.....	77	77	53	24	12	7	4	1	–	–
<b>Réseaux de centres d'excellence</b>										
Agrégat.....	65	65	42	23	18	5	–	–	–	–
<b>Bourses d'études supérieures du Canada Vanier</b>										
Agrégat.....	23	23	7	16	7	6	3	–	–	–
<b>Agence de la santé publique du Canada</b>										
<b>Prévention des maladies chroniques</b>										
Agrégat.....	80	80	45	35	17	13	4	1	–	–
<b>Contrôle des maladies transmissibles et des infections</b>										
Agrégat.....	280	280	158	122	114	2	2	1	1	2
Ville de Windsor.....	18	18	–	18	18	–	–	–	–	–
Université McGill.....	20	20	6	14	14	–	–	–	–	–
<b>Données probantes liées à la promotion de la santé et à la prévention des maladies chroniques et des blessures</b>										
Agrégat.....	95	95	54	41	13	9	7	3	3	6
<b>Maladies zoonotiques et d'origine alimentaire</b>										
Agrégat.....	15	15	5	10	3	2	1	1	1	2
<b>Promotion de la santé</b>										
Agrégat.....	892	892	533	359	141	123	76	19	–	–
Centre for Addiction and Mental Health (Queen Street West).....	21	21	4	17	4	4	4	5	–	–
	<b>13 701</b>	<b>13 701</b>	<b>8 101</b>	<b>5 600</b>	<b>3 259</b>	<b>1 068</b>	<b>682</b>	<b>393</b>	<b>162</b>	<b>36</b>
<b>Immigration, Réfugiés et Citoyenneté</b>										
<b>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</b>										
<b>Programme d'aide à la réinstallation</b>										
Agrégat.....	141	141	37	104	32	25	24	23	–	–
<b>Programme d'établissement</b>										
Agrégat.....	2 034	2 034	461	1 573	426	404	369	374	–	–
Achev.....	35	35	7	28	7	7	7	7	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Action for Healthy Communities Society of Edmonton .....	14	14	3	11	3	2	3	3	–	–
Afghan Women's Counselling and Integration Community Support Organization .....	13	13	2	11	2	3	3	3	–	–
Archway Community Services .....	17	17	3	14	3	3	4	4	–	–
Conseil de l'éducation du district scolaire # 36.....	14	14	2	12	3	3	3	3	–	–
Board of Governors of Red River College.....	28	28	6	22	6	6	5	5	–	–
Bow Valley College .....	33	33	7	26	6	6	7	7	–	–
Brampton Multicultural Community Centre ....	18	18	3	15	3	4	4	4	–	–
Calgary Bridge Foundation for Youth .....	21	21	4	17	4	4	4	5	–	–
Calgary Catholic Immigration Society .....	27	27	5	22	5	5	6	6	–	–
Calgary Immigrant Educational Society .....	22	22	5	17	4	4	4	5	–	–
Calgary Immigrant Women's Association .....	33	33	7	26	6	6	7	7	–	–
Centre catholique pour Immigrants .....	17	17	2	15	3	4	4	4	–	–
Catholic Community Services of York Region .....	26	26	5	21	5	5	5	6	–	–
Catholic Crosscultural Services .....	38	38	7	31	7	8	8	8	–	–
Catholic Social Services .....	33	33	7	26	6	6	7	7	–	–
Central Alberta Refugee Effort Committee ....	17	17	3	14	4	3	3	4	–	–
Centre for Immigrant & Community Services of Ontario .....	41	41	8	33	8	8	8	9	–	–
Centre for Newcomers.....	39	39	8	31	7	8	8	8	–	–
Collège Boréal .....	21	21	4	17	4	4	4	5	–	–
Collèges Ontario .....	16	16	3	13	3	3	3	4	–	–
Community Development Council .....	14	14	3	11	2	3	3	3	–	–
Conestoga College Institute of Technology & Advanced Learning.....	22	22	4	18	4	4	5	5	–	–
COSTI Immigrant Services .....	26	26	5	21	5	5	5	6	–	–
CultureLink.....	17	17	3	14	4	3	3	4	–	–
DIVERSEcity Community Resources Society.....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
Dixie Bloor Neighbourhood Centre.....	32	32	6	26	6	6	7	7	–	–
Edmonton Catholic Schools .....	27	27	6	21	6	5	5	5	–	–
Edmonton Immigrant Services .....	17	17	3	14	3	3	4	4	–	–
Edmonton Mennonite Centre for Newcomers.....	47	47	10	37	9	9	10	9	–	–
Folk Arts Council of St Catharines.....	13	13	2	11	2	3	3	3	–	–
Global Gathering Place .....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
Halton Catholic District School Board .....	16	16	3	13	3	3	3	4	–	–
Halton District School Board .....	20	20	3	17	4	4	4	5	–	–
Halton Multicultural Council.....	18	18	4	14	3	3	4	4	–	–
Holland College .....	16	16	3	13	3	3	3	4	–	–
Immigrant Services Association of Nova Scotia .....	53	53	11	42	10	10	11	11	–	–
Immigrant Services Calgary .....	30	30	7	23	6	6	5	6	–	–
Immigrant Services Society of BC .....	54	54	10	44	11	11	11	11	–	–
Immigrants Working Centre.....	21	21	4	17	4	4	4	5	–	–
Indus Community Services.....	18	18	4	14	3	3	4	4	–	–
Inter-cultural Association of Greater Victoria.....	21	21	4	17	4	4	4	5	–	–
International Women of Saskatoon.....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
London Cross Cultural Learner Centre.....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Mosaic Newcomer Family Resource Network.....	14	14	3	11	2	3	3	3	–	–
Multilingual Orientation Service Association for Immigrant Communities .....	41	41	8	33	9	8	8	8	–	–
Muslim Community Services .....	13	13	3	10	2	2	3	3	–	–
New Canadians' Centre of Excellence Inc .....	39	39	7	32	8	8	8	8	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Newcomer Centre of Peel.....	49	49	10	39	9	10	10	10	–	–
Newcomers Employment and Education										
Development Services Inc .....	16	16	4	12	3	3	3	3	–	–
NorQuest College.....	41	41	8	33	8	8	8	9	–	–
North Shore Multicultural Society.....	16	16	3	13	3	3	3	4	–	–
North York Community House .....	22	22	4	18	4	4	5	5	–	–
Peel Multicultural Council .....	14	14	3	11	2	3	3	3	–	–
Polycultural Immigrant & Community Services .....	37	37	7	30	7	7	8	8	–	–
Regina Open Door Society Inc .....	33	33	6	27	6	7	7	7	–	–
Rexdale Women's Centre .....	14	14	3	11	3	2	3	3	–	–
Saskatchewan Polytechnic.....	22	22	4	18	4	4	5	5	–	–
Saskatoon Open Door Society .....	24	24	5	19	5	5	5	4	–	–
Settlement Assistance and Family Support Services .....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
Social Enterprise for Canada .....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
Success.....	85	85	23	62	18	18	13	13	–	–
Thames Valley District School Board .....	14	14	2	12	3	3	3	3	–	–
TNO - The Neighbourhood Organization .....	17	17	3	14	3	3	4	4	–	–
Toronto Catholic District School Board .....	18	18	3	15	3	4	4	4	–	–
Toronto District School Board.....	99	99	18	81	20	20	20	21	–	–
Vancouver Community College .....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Winnipeg School Division .....	17	17	4	13	3	3	4	3	–	–
Woodgreen Community Services.....	19	19	3	16	4	4	4	4	–	–
YMCA Canada.....	84	84	16	68	16	17	17	18	–	–
<b>Accord Canada-Québec – Accord provincial en matière d'immigration et sur la sélection d'étrangers désirant s'installer au Canada</b>										
Gouvernement du Québec .....	4 552	4 552	650	3 902	650	650	650	650	651	651
	8 595	8 595	1 517	7 078	1 467	1 445	1 422	1 442	651	651
<b>Services aux Autochtones</b>										
<b>Ministère des Services aux Autochtones</b>										
<b>Entente de financement pour bénéficiaires (Premières Nations et conseils tribaux)</b>										
Abegweit Band.....	19	19	–	19	4	4	4	4	3	–
Acadia Band Council .....	26	26	8	18	2	2	2	2	3	7
Adams Lake Indian Band .....	44	44	7	37	4	4	4	4	4	17
Ahousaht Indian Band .....	97	97	21	76	9	9	8	8	8	34
Ahtahkakoop Band.....	168	168	46	122	17	15	15	15	15	45
Albany .....	62	62	20	42	11	11	10	10	–	–
Alexander Band.....	83	83	71	12	12	–	–	–	–	–
Alexis Nakota Sioux Nation .....	155	155	73	82	41	10	10	10	11	–
Algonquins of Barriere Lake .....	40	40	15	25	7	6	6	6	–	–
Animakee Wa Zhing #37.....	58	58	37	21	3	3	3	2	2	8
Athabasca Health Authority Inc .....	72	72	18	54	15	13	13	13	–	–
Atikameksheng Anishnawbek .....	28	28	6	22	3	3	2	3	2	9
Conseil de la Première Nation Atikamekw d'Opitciwan .....	183	183	64	119	36	33	34	16	–	–
Atikamekw Sipi - Conseil de la Nation Atikamekw .....	58	58	17	41	12	10	10	9	–	–
Attawapiskat First Nation.....	92	92	30	62	16	15	15	16	–	–
Bande des Innus de Ekuanitshit.....	42	42	17	25	7	6	6	6	–	–
Bande des Innus de Pessamit.....	190	190	52	138	37	33	34	34	–	–
Bande des Montagnais de Pakua Shipi .....	37	37	–	37	8	8	7	7	7	–
Barren Lands Band.....	23	23	12	11	5	2	2	2	–	–
Batchewana First Nation .....	108	108	56	52	25	7	7	7	6	–
Beardy's & Okemasis Band.....	61	61	51	10	10	–	–	–	–	–
Bearskin Lake First Nation.....	26	26	5	21	5	5	5	6	–	–
Beausoleil First Nation.....	49	49	15	34	5	5	4	4	4	12



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Beaver First Nation Band .....	21	21	10	11	11	–	–	–	–	–
Beecher Bay Indian Band .....	12	12	2	10	2	1	1	1	1	4
Berens River Band .....	53	53	30	23	13	5	5	–	–	–
Big Grassy First Nation .....	27	27	9	18	5	4	4	5	–	–
Big Island Lake Cree Nation .....	35	35	22	13	10	1	1	1	–	–
Big River Band .....	320	320	103	217	49	19	19	19	19	92
Bigstone Cree Nation .....	163	163	105	58	58	–	–	–	–	–
Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek .....	15	15	5	10	1	1	1	1	1	5
Black Lake Band .....	39	39	19	20	7	7	6	–	–	–
Black River First Nation .....	91	91	26	65	9	8	8	8	8	24
Blood Band .....	881	881	789	92	92	–	–	–	–	–
Bloodvein Band .....	74	74	41	33	26	2	2	2	1	–
Blueberry River First Nations .....	23	23	5	18	5	5	4	4	–	–
Bosgoed Project Consultants Ltd. ....	18	18	4	14	2	2	2	2	3	3
Bunibonabee Cree Nation .....	105	105	67	38	29	3	3	3	–	–
Campbell River Indian Band .....	16	16	5	11	3	3	3	2	–	–
Cape Mudge Indian Band .....	21	21	6	15	4	4	4	3	–	–
Carry the Kettle Band .....	109	109	43	66	10	8	8	8	8	24
Chawathil Indian Band .....	15	15	5	10	2	2	3	3	–	–
Chemawawin Cree Nation .....	92	92	27	65	17	16	16	16	–	–
Chippewas of Georgina Island .....	35	35	6	29	4	4	3	3	3	12
Chippewas of Kettle and Stony Point .....	36	36	18	18	6	6	3	3	–	–
Chippewas of Nawash .....	31	31	10	21	5	5	5	6	–	–
Chippewas of Rama First Nation .....	11	11	–	11	2	3	2	2	2	–
Chippewas of the Thames First Nation .....	82	82	24	58	8	7	7	7	7	22
Clearwater River Dene Band .....	31	31	18	13	10	1	1	1	–	–
Cold Lake First Nations Band .....	97	97	50	47	27	5	5	5	5	–
Coldwater Indian Band .....	20	20	7	13	3	3	3	4	–	–
Conseil des Atikamekw de Wemotaci .....	164	164	49	115	15	14	14	14	15	43
Constance Lake First Nation .....	47	47	14	33	8	8	8	9	–	–
Cote First Nation 366 .....	29	29	15	14	9	2	2	1	–	–
Couchiching First Nation .....	72	72	30	42	18	6	6	6	6	–
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni .....	44	44	14	30	8	8	7	7	–	–
Cowessess Band .....	41	41	30	11	11	–	–	–	–	–
Cowichan .....	262	262	76	186	29	22	22	23	23	67
Cree Board of Health and Social Services										
of James Bay .....	36	36	11	25	7	6	6	6	–	–
Cree Nation Tribal Health Centre .....	15	15	–	15	4	3	3	3	2	–
Cross Lake First Nation .....	333	333	74	259	71	78	55	55	–	–
Cumberland House Cree Nation Band .....	25	25	14	11	8	1	1	1	–	–
Dakota Ojibway Tribal Council Inc. ....	14	14	–	14	4	2	2	3	3	–
Deer Lake First Nation .....	92	92	56	36	30	2	2	2	–	–
Dene Tha' Band .....	152	152	131	21	21	–	–	–	–	–
Douglas Indian Band .....	13	13	2	11	2	1	1	1	1	5
Driftpile Cree Nation .....	75	75	59	16	10	6	–	–	–	–
Eabametoong First Nation .....	49	49	30	19	13	2	2	2	–	–
Ebb and Flow Band .....	114	114	86	28	14	14	–	–	–	–
Ebb and Flow First Nation Health										
Authority Inc. ....	18	18	7	11	3	3	3	2	–	–
Eel Ground Band Council .....	13	13	3	10	7	1	1	1	–	–
Elsipogtog First Nation .....	66	66	44	22	22	–	–	–	–	–
Enoch Cree Nation #440 .....	189	189	66	123	17	15	15	15	15	46
Ermineskin Tribe .....	197	197	172	25	12	13	–	–	–	–
Esgenoopetj First Nation .....	85	85	25	60	15	15	15	15	–	–
Eskasoni Band Council .....	47	47	30	17	17	–	–	–	–	–
Esk'Etenc .....	18	18	7	11	3	3	3	2	–	–
Première Nation des Innus Essipit .....	41	41	–	41	5	4	4	4	4	20
File Hills Qu'Appelle Tribal Council Inc. ....	53	53	–	53	14	10	10	10	9	–
Fisher River Band .....	259	259	73	186	25	23	23	23	23	69
Fishing Lake First Nation Band .....	26	26	14	12	8	1	2	1	–	–
Flying Dust First Nation .....	67	67	14	53	6	6	6	6	6	23

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Fond du Lac Band .....	33	33	18	15	5	5	5	–	–	–
Fort Alexander Band .....	339	339	53	286	32	32	32	32	32	126
Fort McKay First Nation .....	43	43	21	22	22	–	–	–	–	–
Fort Nelson First Nation .....	44	44	13	31	4	4	4	4	4	11
Four Arrows Regional Health Authority Inc. ....	13	13	–	13	4	2	2	2	3	–
Frog Lake Band .....	115	115	74	41	13	14	14	–	–	–
Gamblers Band .....	24	24	10	14	3	2	2	1	1	5
Garden Hill First Nation .....	164	164	52	112	28	28	28	28	–	–
Garden River First Nation .....	97	97	62	35	28	2	3	2	–	–
George Gordon First Nation .....	43	43	17	26	7	7	6	6	–	–
Gitksan Local Services Society .....	123	123	79	44	23	21	–	–	–	–
Gitsegukla Indian Band .....	18	18	7	11	3	3	3	2	–	–
Gitwangak Indian Band .....	18	18	6	12	3	3	3	3	–	–
Gitxaala Nation .....	61	61	16	45	6	6	6	5	5	17
God's Lake First Nation .....	70	70	46	24	16	3	3	2	–	–
Grassy Narrows First Nation .....	37	37	14	23	6	6	6	5	–	–
Gwa'Sala-Nakwaxda'Xw Indian Band .....	18	18	7	11	3	2	3	3	–	–
Haisla Nation .....	54	54	43	11	6	5	–	–	–	–
Hatchet Lake Band .....	105	105	56	49	24	25	–	–	–	–
Heiltsuk Indian Band .....	128	128	31	97	13	12	12	12	12	36
Hiawatha First Nation .....	14	14	–	14	2	3	3	3	3	–
Hollow Water Band .....	39	39	27	12	8	2	2	–	–	–
Bande de la Nation Innu Matimekush-Lac John .....	88	88	28	60	16	15	15	14	–	–
Innu Takuaiakan Uashat Mak Mani-Utenam .....	255	255	168	87	48	39	–	–	–	–
Inuvialuit Regional Corporation .....	22	22	9	13	4	3	4	2	–	–
Iskatewizaagegan #39 Independent Nation .....	24	24	6	18	6	4	4	4	–	–
James Smith Band .....	41	41	18	23	6	6	6	5	–	–
Kahkewistahaw Band .....	51	51	38	13	13	–	–	–	–	–
Kasabonika Lake First Nation .....	131	131	85	46	40	2	2	2	–	–
Kashechewan First Nation .....	98	98	34	64	16	16	16	16	–	–
Kawacatoose Band .....	68	68	42	26	21	2	2	1	–	–
Kebaowek First Nation .....	21	21	9	12	4	4	2	2	–	–
Kee Tas Kee Now Tribal Council .....	288	288	203	85	43	21	21	–	–	–
Keeseekoose Band .....	23	23	13	10	7	1	1	1	–	–
Keewatin Tribal Council Inc. ....	74	74	19	55	18	9	9	9	10	–
Keewaytinook Okimakanak/Northern Chiefs Council .....	140	140	105	35	23	4	4	4	–	–
Kehewin Cree Nation .....	109	109	92	17	9	8	–	–	–	–
Kingfisher Lake First Nation .....	27	27	13	14	7	2	2	3	–	–
Kingsclear Band Council .....	69	69	17	52	10	5	5	6	5	21
Kinonjeoshtegon First Nation .....	36	36	24	12	12	–	–	–	–	–
Kitasoo Indian Band .....	43	43	19	24	8	9	2	2	3	–
Kitchenuhmaykoosib Inninuwug .....	66	66	50	16	14	2	–	–	–	–
Communauté Anicinape de Kitcisakik .....	35	35	13	22	7	5	5	5	–	–
Kitigan Zibi Anishinabeg .....	64	64	28	36	18	6	6	6	–	–
Kitiganwacheeng Health Services Inc .....	29	29	9	20	5	5	5	5	–	–
Kitsumkalum Indian Band .....	22	22	8	14	4	4	3	3	–	–
Kwadacha Indian Band .....	25	25	9	16	4	4	4	4	–	–
Lac la Ronge Band .....	711	711	216	495	67	61	61	61	61	184
Lac la Ronge Indian Band Health Services Inc. ....	105	105	41	64	12	9	9	9	6	19
Lac Seul First Nation .....	60	60	43	17	9	8	–	–	–	–
Lake Babine Nation .....	118	118	31	87	16	10	10	10	10	31
Lake Manitoba Band .....	84	84	16	68	9	7	7	7	8	30
Lax Kw'alaams Indian Band .....	124	124	18	106	12	12	12	12	12	46
Lennox Island Band .....	19	19	7	12	4	3	3	2	–	–
Leq' A: Mel First Nation .....	16	16	6	10	2	1	1	1	1	4
Les Atikamekw de Manawan .....	90	90	42	48	26	7	7	8	–	–
Lesser Slave Lake Indian Regional Council .....	39	39	16	23	10	5	4	4	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Lhoosk'Uz Dene Nation .....	14	14	4	10	1	1	1	1	1	5
Liard First Nation .....	40	40	11	29	7	7	7	8	–	–
Lil'wat Nation .....	73	73	15	58	15	15	14	14	–	–
Listuguj Mi'gmaq Government.....	130	130	45	85	24	20	20	21	–	–
Little Grand Rapids Band.....	57	57	30	27	7	7	7	6	–	–
Little Pine Band .....	41	41	30	11	6	5	–	–	–	–
Little Red River Cree Nation.....	646	646	242	404	154	63	63	62	62	–
Little Saskatchewan Band .....	61	61	51	10	5	5	–	–	–	–
Little Shuswap Lake Indian Band.....	22	22	6	16	2	2	2	2	2	6
Long Plain Band.....	198	198	58	140	18	18	18	17	17	52
Long Point First Nation .....	87	87	19	68	8	7	7	8	8	30
Louis Bull Band .....	66	66	55	11	11	–	–	–	–	–
Lower Nicola Indian Band .....	58	58	15	43	6	5	5	5	6	16
Lower Similkameen Band .....	27	27	8	19	3	3	2	2	2	7
Lytton Indian Band .....	70	70	19	51	7	6	6	6	7	19
Makwa Sahgaiehcán First Nation Band.....	34	34	23	11	11	–	–	–	–	–
Manto Sipi Cree Nation.....	44	44	29	15	11	1	1	2	–	–
Marten Falls First Nation .....	25	25	15	10	5	5	–	–	–	–
Matawa First Nations Management.....	79	79	48	31	15	4	4	4	4	–
Mathias Colomb Band.....	64	64	31	33	21	4	4	4	–	–
Mattagami First Nation .....	16	16	5	11	3	3	3	2	–	–
M'Chigeeng First Nation .....	55	55	16	39	9	10	10	10	–	–
Membertou Band Council .....	85	85	25	60	8	8	8	7	7	22
Metepenagiag Mi'kmaq Nation.....	60	60	11	49	6	6	5	5	5	22
Metlakatla First Nation.....	31	31	10	21	3	3	3	2	2	8
Micmacs of Gesgapegiag .....	51	51	27	24	8	8	8	–	–	–
Millbrook Band Council.....	106	106	26	80	10	10	10	10	10	30
Mishkeegogamang First Nation.....	39	39	26	13	7	2	2	2	–	–
Misipawistik Cree Nation.....	29	29	18	11	5	2	2	2	–	–
Mississauga of the Credit.....	53	53	37	16	8	8	–	–	–	–
Mistawasis Nēhiyawak .....	57	57	40	17	17	–	–	–	–	–
Mlre Program Services Inc. ....	131	131	67	64	21	21	22	–	–	–
Mohawk Council of Akwesasne.....	641	641	157	484	71	59	59	59	59	177
Mohawks of Kahnawá:Ke Band.....	690	690	383	307	118	47	47	47	48	–
Mohawks of Kanesatake .....	41	41	13	28	7	7	7	7	–	–
Mohawks of the Bay of Quinte.....	159	159	75	84	40	11	11	11	11	–
Montagnais de Unamen Shipu.....	102	102	33	69	18	17	17	17	–	–
Montreal Lake Band.....	71	71	36	35	20	5	5	5	–	–
Moose Cree First Nation .....	137	137	85	52	43	3	3	3	–	–
Moosomin Band .....	80	80	22	58	8	7	8	7	7	21
Mosquito-Grizzly Bear's Head Band .....	76	76	13	63	8	7	7	7	7	27
Mushkegowuk Tribal Council .....	32	32	18	14	7	3	2	2	–	–
Mushuau Innu First Nation.....	38	38	20	18	6	4	4	4	–	–
Muskoday First Nation Band.....	113	113	34	79	24	6	6	6	6	31
Muskowekwan Band.....	47	47	35	12	12	–	–	–	–	–
Musqueam Indian Band .....	61	61	24	37	13	12	4	4	4	–
Nadleh Whuten .....	41	41	16	25	10	9	2	2	2	–
Naicatchewenin First Nation .....	46	46	33	13	13	–	–	–	–	–
Nak'Azdli Whut'En .....	94	94	37	57	18	18	7	7	7	–
Namgis First Nation .....	51	51	14	37	6	4	4	5	5	13
Naotkamegwanning.....	29	29	16	13	8	2	2	1	–	–
Naskapi Nation of Kawawachikamach .....	11	11	–	11	2	2	2	2	3	–
Nation Anishnabe du Lac Simon.....	114	114	78	36	19	17	–	–	–	–
Nation Huronne Wendat.....	144	144	108	36	19	17	–	–	–	–
Naut'sa Mawt Tribal Council.....	44	44	26	18	9	9	–	–	–	–
Neskantaga First Nation .....	35	35	23	12	8	1	1	2	–	–
Nipissing First Nation .....	59	59	21	38	5	5	5	5	4	14
Nisichawayasihk Cree Nation .....	228	228	179	49	34	5	5	5	–	–
Nokiiwin Tribal Council Inc.....	11	11	–	11	2	2	2	2	3	–
Nooaitch Indian Band.....	18	18	4	14	4	4	3	3	–	–
North Caribou Lake First Nation.....	143	143	85	58	52	2	2	2	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Northern Inter-Tribal Health Authority Inc. ....	26	26	8	18	7	4	4	3	–	–
Northlands Band .....	46	46	28	18	12	2	2	2	–	–
Norway House Cree Nation.....	738	738	184	554	70	69	69	69	69	208
Nunavik Regional Board of Health and Social Services.....	96	96	39	57	8	7	7	7	7	21
Nuu-Chah-Nulth Tribal Council.....	177	177	125	52	28	24	–	–	–	–
Nuxalk Nation Band.....	50	50	18	32	8	8	8	8	–	–
Ocean Man Band.....	27	27	5	22	3	2	2	3	2	10
O'Chiese Band.....	53	53	37	16	8	8	–	–	–	–
Odanak.....	10	10	–	10	6	1	1	1	1	–
Ojibways of Onigaming First Nation.....	28	28	8	20	5	5	5	5	–	–
Okanagan Indian Band .....	41	41	18	23	6	6	6	5	–	–
Old Massett Village Council Band .....	31	31	10	21	5	5	5	6	–	–
One Arrow First Nation.....	64	64	49	15	15	–	–	–	–	–
Oneida Nation of the Thames.....	68	68	24	44	16	13	8	7	–	–
Onion Lake Cree Nation.....	334	334	281	53	27	26	–	–	–	–
Opaskwayak Cree Nation .....	444	444	124	320	40	40	40	40	40	120
O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation.....	26	26	10	16	4	4	4	4	–	–
Osoyoos Indian Band .....	38	38	11	27	4	3	3	3	4	10
Paqtnkek Mi'kmaw Nation .....	42	42	13	29	4	4	4	3	3	11
Pasqua First Nation #79 .....	40	40	28	12	12	–	–	–	–	–
Paungassi First Nation.....	23	23	13	10	6	1	1	2	–	–
Pauquachin Indian Band.....	15	15	5	10	2	1	1	1	1	4
Peepeekisis Cree Nation No.81 .....	72	72	26	46	6	6	6	6	5	17
Peguis Band .....	254	254	75	179	44	45	45	45	–	–
Pelican Lake Band.....	32	32	20	12	9	1	1	1	–	–
Penelakut Tribe .....	81	81	34	47	16	16	5	5	5	–
Penticton Indian Band .....	68	68	20	48	7	6	6	6	6	17
Peter Ballantyne Cree Nation .....	104	104	46	58	19	19	20	–	–	–
Pheasant Rump Nakota Band .....	25	25	9	16	2	2	2	2	2	6
Pictou Landing Band Council.....	48	48	14	34	5	4	4	4	4	13
Piikani Nation .....	45	45	13	32	8	8	8	8	–	–
Pikangikum First Nation .....	169	169	133	36	27	3	3	3	–	–
Pinaymootang First Nation.....	35	35	21	14	8	2	2	2	–	–
Poplar Hill First Nation .....	64	64	41	23	20	1	1	1	–	–
Poplar River First Nation.....	177	177	69	108	15	13	13	13	14	40
Potlotek First Nation .....	22	22	10	12	4	4	4	–	–	–
Première Nation des Innus de Nutashkuan .....	80	80	31	49	14	12	12	11	–	–
Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.....	283	283	83	200	33	24	24	24	24	71
Qalipu First Nation Band.....	97	97	25	72	10	9	9	9	9	26
Red Earth Band.....	37	37	26	11	11	–	–	–	–	–
Red Pheasant Band.....	83	83	23	60	9	8	7	7	7	22
Red Sucker Lake Band.....	60	60	20	40	10	10	10	10	–	–
Regroupement Mamit Innuat Inc.....	77	77	22	55	14	14	14	13	–	–
Rolling River Band .....	11	11	–	11	5	1	1	2	2	–
Roseau River Anishinabe First Nation Government.....	15	15	–	15	4	3	3	3	2	–
Sachigo Lake First Nation.....	79	79	49	30	25	2	2	1	–	–
Saddle Lake Cree Nation.....	230	230	162	68	41	27	–	–	–	–
Sagamok Anishnawbek First Nation .....	82	82	17	65	16	16	16	17	–	–
Saint Mary's Band Council.....	72	72	51	21	14	7	–	–	–	–
Samson Band .....	162	162	146	16	16	–	–	–	–	–
Sandy Bay Band.....	86	86	43	43	28	5	5	5	–	–
Sandy Lake First Nation.....	124	124	45	79	20	20	20	19	–	–
Sapotaweyak Cree Nation .....	42	42	26	16	10	2	2	2	–	–
Saskatoon Tribal Council .....	17	17	–	17	3	3	3	4	4	–
Saugeen First Nation .....	70	70	19	51	7	7	6	6	6	19
Saulteau First Nations .....	31	31	10	21	4	3	3	2	2	7
Sayisi Dene First Nation.....	23	23	13	10	6	1	1	2	–	–
Seabird Island Indian Band .....	102	102	28	74	11	9	9	9	9	27
Serpent River First Nation.....	14	14	–	14	3	3	3	3	2	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Shamattawa First Nation .....	64	64	42	22	14	2	3	3	–	–
Shawanaga First Nation Ojibway Territory .....	27	27	8	19	3	3	2	2	2	7
Sheshatshiu Innu First Nation.....	46	46	24	22	8	7	7	–	–	–
Shibogama First Nations Council.....	83	83	62	21	21	–	–	–	–	–
Shoal Lake Cree Nation .....	34	34	23	11	11	–	–	–	–	–
Siksika Nation Band.....	235	235	184	51	51	–	–	–	–	–
Simpew First Nation.....	30	30	8	22	3	3	3	3	2	8
Sioux Lookout First Nations Health										
Authority .....	75	75	50	25	6	6	6	7	–	–
Sipekne'Katik .....	105	105	28	77	10	10	10	9	9	29
Six Nations of the Grand River .....	287	287	129	158	70	22	22	22	22	–
Skidegate Indian Band.....	77	77	20	57	8	7	7	7	7	21
Snuneymuxw First Nation.....	74	74	23	51	7	6	6	6	7	19
Songhees Nation .....	31	31	8	23	3	3	3	3	3	8
Soowahlie Indian Band .....	14	14	3	11	3	3	3	2	–	–
Southeast Resource Development										
Council Corp. ....	44	44	22	22	8	7	7	–	–	–
Southern First Nations Secretariat .....	39	39	10	29	7	7	7	8	–	–
Splatsin .....	45	45	9	36	9	9	9	9	–	–
Squamish Indian Band.....	129	129	79	50	25	25	–	–	–	–
St. Mary's Indian Band.....	24	24	8	16	2	2	2	2	2	6
St. Theresa Point Band .....	100	100	56	44	34	3	3	4	–	–
Stanley Mission Health Services Inc. ....	50	50	13	37	6	5	5	5	4	12
Stellat'En First Nation .....	21	21	6	15	2	2	2	2	2	5
Sto:Lo Service Agency Society.....	25	25	8	17	4	4	4	5	–	–
Stoney Band.....	110	110	55	55	–	–	–	–	–	–
Sts'ailes Band .....	64	64	20	44	7	5	5	5	6	16
Sturgeon Lake First Nation .....	51	51	28	23	14	3	3	3	–	–
Stz'uminus First Nation .....	97	97	45	52	18	18	6	5	5	–
Sucker Creek Band.....	51	51	19	32	8	8	8	8	–	–
Sunchild First Nation Band .....	40	40	27	13	12	1	–	–	–	–
Swan Lake Band .....	41	41	13	28	9	7	6	6	–	–
Sweetgrass Band .....	21	21	11	10	4	3	3	–	–	–
Tahltan Indian Band.....	74	74	35	39	12	12	5	5	5	–
Takla Nation.....	33	33	6	27	3	3	3	3	3	12
Tataskweyak Cree Nation.....	289	289	135	154	64	23	23	24	20	–
Taykwa Tagamou Nation .....	20	20	9	11	2	2	1	1	1	4
Temagami First Nation.....	56	56	9	47	6	6	5	5	5	20
Thunderchild First Nation .....	35	35	19	16	10	2	2	2	–	–
Timiskaming First Nation.....	52	52	18	34	9	8	8	9	–	–
T'i't'q'et.....	22	22	7	15	2	2	2	2	2	5
Tk'Emlúps Te Secwépemc .....	76	76	32	44	15	15	4	5	5	–
Tl'azt'en Nation .....	44	44	26	18	9	9	–	–	–	–
Tl'Etinqox Government .....	53	53	11	42	6	5	4	4	5	18
Tootinaowaziibeeng Treaty Reserve.....	22	22	11	11	7	2	1	1	–	–
Touchwood Agency Tribal Council Inc.....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
Tsartlip Indian Band.....	127	127	45	82	17	9	9	9	10	28
Tsay Keh Dene Band.....	35	35	6	29	4	3	3	3	3	13
Ts'kw'aylaxw First Nation .....	22	22	6	16	2	2	2	2	2	6
Tsleil-Waututh Nation.....	29	29	11	18	3	2	2	2	2	7
Tsuut'Ina Nation.....	163	163	148	15	15	–	–	–	–	–
Ulkatcho Indian Band.....	42	42	9	33	8	8	8	9	–	–
Upper Nicola Indian Band.....	40	40	11	29	4	4	4	3	3	11
Wabaseemoong Independent Nation .....	53	53	26	27	7	7	7	6	–	–
Wabun Tribal Council.....	14	14	4	10	3	2	2	3	–	–
Wahgoshig First Nation.....	26	26	9	17	3	2	2	2	2	6
Walpole Island First Nation.....	62	62	19	43	11	11	11	10	–	–
Wapekeka First Nation .....	65	65	39	26	18	3	3	2	–	–
Wasagamack First Nation.....	141	141	118	23	17	3	3	–	–	–
Wasauksing First Nation .....	26	26	5	21	3	3	2	2	2	9
Waywayseecappo First Nation										
Treaty Four - 1874.....	52	52	31	21	15	2	2	2	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Webequie .....	34	34	20	14	8	2	2	2	–	–
We'koqma'q First Nation .....	32	32	20	12	6	6	–	–	–	–
West Region Treaty 2 & 4 Health Services Corp.....	18	18	–	18	5	3	3	3	4	–
Western Cree Tribal Council.....	140	140	99	41	29	12	–	–	–	–
White Bear Band .....	12	12	–	12	7	1	1	1	2	–
Whitecap Dakota First Nation Band.....	70	70	28	42	6	5	5	5	5	16
Wikwemikong Unceded Indian Reserve.....	172	172	54	118	31	29	29	29	–	–
Williams Lake First Nation .....	31	31	10	21	3	3	3	2	2	8
Willow Cree Health Services Corporation.....	17	17	5	12	3	3	3	3	–	–
Windigo First Nations Council.....	73	73	47	26	25	1	–	–	–	–
Witset First Nation .....	70	70	19	51	7	6	6	6	7	19
Wuikinuxv Nation .....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Yellow Quill Band .....	47	47	32	15	15	–	–	–	–	–
Yellowhead Tribal Development Foundation.....	31	31	16	15	5	5	5	–	–	–
Yorkton Tribal Administration Inc. ....	19	19	6	13	6	2	3	2	–	–
<b>Entente de financement pour bénéficiaires (autres)</b>										
Société d'Épargne des Autochtones du Canada.....	25	25	10	15	5	5	5	–	–	–
Agency Chiefs Child & Family Services Corp.....	19	19	5	14	4	4	3	3	–	–
Anishinaabe Child and Family Services .....	39	39	26	13	7	6	–	–	–	–
Assembly of Manitoba Chiefs Secretariat Inc.....	76	76	35	41	20	21	–	–	–	–
Athabasca Dene Education Corp. ....	92	92	26	66	17	17	16	16	–	–
Awasis Agency of Northern Manitoba .....	146	146	94	52	26	26	–	–	–	–
Bigstone Cree Nation Child and Family Services Society.....	16	16	–	16	8	8	–	–	–	–
Carrier Sekani Family Services .....	100	100	60	40	20	20	–	–	–	–
Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de L'Abitibi-Témiscamingue .....	74	74	63	11	7	4	–	–	–	–
Commission de la Santé et des Services Sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.....	26	26	10	16	5	4	4	3	–	–
Cree Nation Child and Family Caring Agency.....	72	72	45	27	14	13	–	–	–	–
Gouvernement de la Nation Crie .....	66	66	41	25	25	–	–	–	–	–
Dakota Ojibway Child and Family Services ....	85	85	59	26	13	13	–	–	–	–
Denisiqi Services Society .....	25	25	–	25	5	5	5	5	5	–
East Central First Nations Education Authority Incorporated .....	21	21	5	16	4	4	4	4	–	–
Conseil en éducation des Premières Nations....	403	403	210	193	76	29	29	29	30	–
First Nations Education Steering Committee .....	375	375	75	300	75	75	75	75	–	–
First Nations' Emergency Services Society of British Columbia .....	26	26	5	21	5	5	5	6	–	–
Conseil de gestion financière des Premières Nations.....	44	44	32	12	12	–	–	–	–	–
First Nations Land Management Resource Centre Inc. ....	47	47	14	33	16	17	–	–	–	–
First Nations Technical Services Advisory Group Inc.....	16	16	–	16	3	3	3	3	4	–
First Nations University of Canada Inc.....	21	21	–	21	7	7	7	–	–	–
Fraser Valley Aboriginal Children and Family Services Society (Fvacfss).....	25	25	9	16	4	4	4	4	–	–
Freehorse Family Wellness Society.....	16	16	–	16	3	3	3	3	4	–
Frontier School Division #48 .....	188	188	116	72	36	36	–	–	–	–
Gitksan Child and Family Services Society ....	19	19	4	15	4	4	4	3	–	–
Gwich'in Tribal Council .....	16	16	4	12	2	2	2	2	2	2

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Institut Tshakapesh.....	105	105	64	41	21	5	5	5	5	–
Inuit Tapiriit Kanatami.....	32	32	18	14	1	2	2	2	2	5
Inuvialuit Regional Corporation.....	31	31	15	16	16	–	–	–	–	–
Island Lake First Nations Family Services.....	82	82	52	30	15	15	–	–	–	–
Kanaweyimik Child & Family Services Inc. ....	34	34	18	16	5	5	6	–	–	–
Kanesatake Health Center.....	21	21	6	15	4	4	3	4	–	–
Kasohkowew Child Wellness Society (2012).....	29	29	–	29	29	–	–	–	–	–
Keewatinook Okimakanak Board of Education.....	31	31	11	20	10	10	–	–	–	–
Keyanow Child and Family Centre Inc.....	21	21	11	10	3	3	4	–	–	–
Kinosao Sipi Minisowin Agency.....	57	57	37	20	10	10	–	–	–	–
Knucwentwecw Society.....	17	17	–	17	3	3	3	4	4	–
Ktc Child & Family Services.....	29	29	12	17	4	4	4	5	–	–
Kunuwanimano Child & Family Services.....	40	40	26	14	7	7	–	–	–	–
Kwumut Lelum Child and Family Services Society.....	83	83	37	46	15	15	5	5	6	–
Lac la Ronge Indian Band Child and Family Services Agency Inc.....	45	45	21	24	8	8	8	–	–	–
Little Red River Education Authority Inc.....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Makivik Corporation.....	121	121	89	32	31	–	1	–	–	–
Mamu Tshishkutamashutau Innu Education Inc.....	35	35	17	18	18	–	–	–	–	–
Manitoba First Nations Education Resource Centre Inc.....	277	277	77	200	50	50	50	50	–	–
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.....	59	59	35	24	14	8	1	1	–	–
Manitoba Métis Federation Inc.....	130	130	90	40	20	20	–	–	–	–
Maskwacis Education Schools Commission....	527	527	166	361	52	52	52	51	51	103
Métis Nation of Alberta Association.....	165	165	86	79	52	9	9	9	–	–
Métis Nation of Ontario.....	82	82	45	37	27	5	5	–	–	–
Métis Nation of Saskatchewan.....	172	172	96	76	59	9	8	–	–	–
Métis National Council.....	42	42	18	24	8	8	8	–	–	–
Métis Provincial Council of British Columbia.....	79	79	44	35	25	5	5	–	–	–
Mi'Gmaq Child and Family Services of New Brunswick Inc.....	22	22	11	11	11	–	–	–	–	–
Mi'kmaw Family & Children's Services of Nova Scotia.....	46	46	23	23	–	–	–	–	–	–
Mistahi Sipiy Child and Family Services Inc...	24	24	7	17	4	4	4	5	–	–
Mltc Child & Family Services Inc.....	56	56	29	27	9	9	9	–	–	–
Montreal Lake Child and Family Agency Inc.....	34	34	18	16	5	5	6	–	–	–
Nan Corporate Services.....	75	75	64	11	11	–	–	–	–	–
National Aboriginal Capital Corporations Association.....	127	127	98	29	29	–	–	–	–	–
Association nationale des gestionnaires des terres autochtones.....	25	25	12	13	6	7	–	–	–	–
Association nationale des centres d'amitié.....	155	155	131	24	24	–	–	–	–	–
Fraternité des Indiens du Canada.....	192	192	99	93	36	35	6	6	2	8
Native Alcohol and Drug Abuse Counselling Association.....	11	11	–	11	3	2	2	2	2	–
Nechapanuk Centre Child and Family Services Inc.....	31	31	15	16	5	5	6	–	–	–
Nezul Be Hunuyeh Child and Family Services Society.....	16	16	5	11	3	3	3	2	–	–
Nikan Awasisak Agency.....	38	38	25	13	7	6	–	–	–	–
Nil/Tuo Child and Family Services Society....	21	21	5	16	4	4	4	4	–	–
Nisga'A Nation.....	25	25	9	16	8	8	–	–	–	–
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Services.....	53	53	35	18	9	9	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Nog-Da-Win-Da-Min Family and Community Services.....	101	101	55	46	15	16	15	–	–	–
Northern Nishnawbe Education Council .....	129	129	49	80	27	27	26	–	–	–
Northwest Inter-Nation Family and Community Services Society .....	73	73	25	48	15	15	6	6	6	–
Nunatsiavut Government.....	95	95	19	76	19	19	19	19	–	–
Nunatakavut Community Council Inc. ....	28	28	9	19	6	6	7	–	–	–
Ontario First Nations Technical Services Corporation.....	22	22	–	22	4	4	4	5	5	–
Peguis Child and Family Services .....	35	35	24	11	5	6	–	–	–	–
Peter Ballantyne Child & Family Services Inc. ....	114	114	81	33	11	11	11	–	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation Education Authority Inc .....	162	162	46	116	29	29	29	29	–	–
Qbow Child and Family Services Inc. ....	33	33	18	15	5	5	5	–	–	–
Sagkeeng Child and Family Services .....	36	36	24	12	6	6	–	–	–	–
Sandy Bay Child and Family Services.....	31	31	19	12	6	6	–	–	–	–
Sew'Exmx Child and Family Services Society.....	88	88	22	66	19	20	9	9	9	–
Secwepemc Child & Family Services Agency .....	56	56	–	56	11	11	11	11	12	–
Shawano Consulting Services Ltd .....	108	108	41	67	22	22	23	–	–	–
Southeast Child and Family Services .....	219	219	139	80	40	40	–	–	–	–
Southern Chiefs Organization Inc.....	19	19	9	10	5	5	–	–	–	–
Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations.....	100	100	21	79	11	9	10	10	10	29
Toronto Aboriginal Support Services Council Corp. ....	36	36	18	18	18	–	–	–	–	–
Touchwood Child and Family Services Inc. ....	43	43	28	15	5	5	5	–	–	–
Union of Ontario Indians.....	48	48	36	12	12	–	–	–	–	–
University of Saskatchewan Northern Medical Services.....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
West Region Child and Family Services .....	84	84	57	27	14	13	–	–	–	–
Westbank First Nation.....	32	32	21	11	6	5	–	–	–	–
Whiskyjack Treatment Ctr. Inc.....	20	20	5	15	5	3	3	4	–	–
Yorkton Tribal Council Child and Family Services Incorporated .....	85	85	51	34	11	11	12	–	–	–
Yuthe Dene Sekwi Chu L A Koe Betsedi Inc.....	39	39	21	18	6	6	6	–	–	–
<b>Entente de financement commune du Canada pour les Premières Nations et les conseils tribaux</b>										
Bigstone Health Commission .....	225	225	179	46	23	23	–	–	–	–
Blood Band .....	156	156	106	50	16	11	11	12	–	–
Cross Lake First Nation.....	82	82	62	20	20	–	–	–	–	–
File Hills Qu'Appelle Tribal Council Inc. ....	69	69	53	16	16	–	–	–	–	–
First Nations Health Authority .....	4 678	4 678	3 503	1 175	573	602	–	–	–	–
Keewatin Tribal Council Inc. ....	79	79	61	18	18	–	–	–	–	–
Little Red River Cree Nation.....	68	68	51	17	17	–	–	–	–	–
Maskwacis Health Services.....	80	80	65	15	15	–	–	–	–	–
Meadow Lake Tribal Council.....	257	257	127	130	37	19	19	19	18	18
Nan Corporate Services.....	55	55	43	12	12	–	–	–	–	–
Nunee Health Board Society .....	35	35	23	12	6	6	–	–	–	–
Onion Lake Cree Nation.....	76	76	62	14	7	7	–	–	–	–
Padc Management Company Ltd.....	115	115	83	32	17	15	–	–	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation Health Services .....	179	179	130	49	19	15	15	–	–	–
Sandy Lake First Nation.....	81	81	66	15	15	–	–	–	–	–
Six Nations of the Grand River .....	83	83	72	11	11	–	–	–	–	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Accord consolidé pour la santé des Premières Nations et des Inuits – Arrangement de financement fondé sur les projets</b>										
Federation of Saskatchewan Indians, Inc.....	54	54	42	12	3	3	3	3	–	–
First Nations Health Authority .....	298	298	268	30	27	3	–	–	–	–
First Nations Health Consortium Ltd.....	43	43	30	13	13	–	–	–	–	–
Manitoba First Nations Education Resource Centre Inc.....	42	42	31	11	11	–	–	–	–	–
Norway House Cree Nation Health Centre of Excellence Ltd.....	116	116	76	40	25	15	–	–	–	–
Weeneebayko Area Health Authority .....	78	78	66	12	12	–	–	–	–	–
<b>Entente de financement pour des projets</b>										
Stc Health & Family Services Inc.....	50	50	29	21	10	11	–	–	–	–
<b>Entente de financement pour gouvernements provinciaux et des territoires</b>										
Gouvernement du Nunavut - Département de la santé.....	234	234	103	131	25	22	21	21	21	21
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....	182	182	88	94	35	33	17	9	–	–
Gouvernement du Yukon .....	115	115	101	14	14	–	–	–	–	–
Ministre des Finances, Alberta .....	624	624	392	232	112	112	4	4	–	–
Ministry of Child and Family Development, Colombie-Britannique .....	393	393	173	220	44	44	44	44	44	–
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, Ontario.....	941	941	622	319	319	–	–	–	–	–
Ministère de l'Éducation.....	392	392	177	215	43	43	43	43	43	–
Ministry of Forests, Lands, Natural Resource Operations and Rural Development, Colombie-Britannique.....	17	17	6	11	2	2	2	2	3	–
Ministry of Social Development and Poverty Reduction, Colombie-Britannique .....	30	30	9	21	4	4	4	5	4	–
Ministère du Solliciteur général, Ontario.....	16	16	4	12	2	2	2	2	1	3
Ministry of Transportation and Infrastructure, Colombie-Britannique .....	75	75	21	54	11	11	11	11	10	–
<b>Subvention</b>										
Miawpukek Band.....	59	59	34	25	12	13	–	–	–	–
<b>Agrégat de divers accords de paiements de transfert</b>										
1 418 accords.....	10 807	10 807	7 279	3 528	2 162	609	357	271	78	51
	55 788	55 788	30 357	25 431	9 838	5 212	3 265	2 811	1 482	2 823
<b>Infrastructure et Collectivités</b>										
<b>Bureau de l'infrastructure du Canada</b>										
<b>Fonds sur l'infrastructure frontalière</b>										
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Autoroutes 35, 55, 73 et 173, Phases I et II.....	147	147	134	13	13	–	–	–	–	–
<b>Fonds Chantiers Canada – volet Collectivités</b>										
Gouvernement du Québec .....	201	201	167	34	2	2	30	–	–	–
<b>Fonds Chantiers Canada – volet Grandes villes</b>										
Gouvernement du Québec .....	200	200	146	54	8	8	38	–	–	–
<b>Fonds Chantiers Canada – volet Grandes infrastructures</b>										
Agrégat .....	959	959	880	79	45	24	7	3	–	–
<b>Ville d'Ottawa</b>										
Projet du train léger sur rail d'Ottawa.....	600	600	540	60	60	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Ville de Toronto</b>										
Revitailisation de la gare Union .....	133	133	120	13	13	–	–	–	–	–
<b>Gouvernement de l'Ontario</b>										
Projet de transport léger sur rail										
Finch Ouest .....	333	333	67	266	126	47	9	84	–	–
Élargissement de l'autoroute 11/17,										
4 voies .....	38	38	7	31	16	5	10	–	–	–
Prolongement de l'autoroute 11/17 .....	27	27	–	27	17	9	1	–	–	–
Élargissement de l'autoroute 401 .....	96	96	7	89	30	35	24	–	–	–
Élargissement de l'autoroute 417 .....	48	48	32	16	16	–	–	–	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
<b>Ministère de la Culture et des Communications</b>										
Musée contemporain de										
Montréal .....	19	19	–	19	9	6	3	1	–	–
<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</b>										
Centre de glaces de la ville										
de Québec .....	23	23	–	23	17	6	–	–	–	–
Amélioration de la station de										
traitement des eaux usées										
Jean R. Marcotte .....	64	64	19	45	12	10	11	12	–	–
Projet de contrôle des débordements										
des eaux usées en temps de pluie										
de Montréal .....	49	49	18	31	8	13	10	–	–	–
Réaménagement de l'Oratoire										
Saint-Joseph de Montréal .....	22	22	4	18	12	6	–	–	–	–
Améliorations du système de										
traitement d'eau potable										
de Shawinigan .....	24	24	13	11	11	–	–	–	–	–
<b>Ministère des Transports</b>										
Réno-Systèmes Phase 3 du Métro										
de Montréal .....	150	150	110	40	4	36	–	–	–	–
<b>Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique</b>										
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Autoroutes 35 et 50, route 185,										
échangeur Dorval, phase II .....										
	389	389	378	11	11	–	–	–	–	–
<b>La régie des transports en commun du Grand Toronto</b>										
Améliorations de l'infrastructure										
ferroviaire du Réseau GO .....										
	385	385	372	13	1	–	–	12	–	–
<b>Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées</b>										
Agrégat .....	429	429	402	27	25	2	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta .....	197	197	180	17	2	15	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique .....	225	225	191	34	15	19	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba .....	95	95	84	11	11	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut .....	52	52	37	15	15	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	570	570	495	75	1	1	–	73	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	56	56	42	14	14	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	364	364	265	99	40	2	57	–	–	–
<b>Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes</b>										
Agrégat .....	144	144	54	90	36	14	11	12	7	10
Ville d'Edmonton .....	54	54	–	54	7	12	12	8	3	12
Ville de Grand Forks .....	20	20	–	20	14	5	1	–	–	–
Ville d'Hamilton .....	13	13	1	12	7	2	1	1	–	1
Ville de Kelowna .....	22	22	–	22	3	3	4	5	5	2
Ville de Kingston .....	10	10	–	10	1	3	1	5	–	–
Ville de Kitchener .....	50	50	–	50	14	7	6	5	9	9
Ville de Richmond .....	13	13	–	13	–	3	4	2	2	2

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Ville de Saint John .....	12	12	1	11	5	4	–	–	–	2
Ville de Saskatoon.....	22	22	–	22	2	4	3	3	3	7
Ville de Surrey .....	77	77	2	75	5	17	16	16	8	13
Ville de Toronto .....	122	122	–	122	16	20	26	26	24	10
Ville de Vaughan.....	17	17	1	16	3	6	5	1	1	–
Ville de Windsor .....	32	32	3	29	3	6	7	7	4	2
Ville de Yellowknife .....	26	26	–	26	1	1	24	–	–	–
Corporation de la Ville de Victoria.....	15	15	–	15	3	2	2	2	2	4
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....	22	22	–	22	9	7	4	2	–	–
Mohawks of the Bay of Quinte.....	30	30	–	30	18	3	4	3	2	–
Ministère des Infrastructures des Territoires du Nord-Ouest.....	17	17	–	17	12	5	–	–	–	–
Ministère des Transports et du Renouveau de l'infrastructure de la Nouvelle-Écosse .....	32	32	–	32	16	16	–	–	–	–
Province de la Nouvelle-Écosse .....	25	25	1	24	3	3	4	4	3	7
Toronto and Region Conservation Authority (TRCA) .....	34	34	–	34	3	2	2	4	5	18
Ville de Canmore .....	14	14	1	13	3	2	3	1	1	3
Ville de Drumheller.....	22	22	–	22	14	4	4	–	–	–
<b>Fonds pour l'infrastructure verte</b>										
<b>Ville de Hamilton</b>										
Usine de traitement des eaux usées de l'avenue Woodward.....	100	100	58	42	29	13	–	–	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Biométhanisation dans la Couronne sud ....	27	27	16	11	3	8	–	–	–	–
Biométhanisation à Laval .....	30	30	–	30	–	9	9	–	12	–
Biométhanisation à Montréal .....	67	67	–	67	14	33	6	6	–	8
Biométhanisation à Québec .....	17	17	5	12	–	12	–	–	–	–
<b>Programme d'infrastructure investir dans le Canada</b>										
Gouvernement de l'Alberta.....	3 647	3 647	60	3 587	453	461	555	677	456	985
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	3 917	3 917	259	3 658	615	760	684	624	454	521
Gouvernement du Manitoba .....	1 172	1 172	15	1 157	130	129	199	221	133	345
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	673	673	18	655	152	124	90	73	87	129
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	555	555	29	526	165	61	59	67	70	104
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....	571	571	16	555	83	46	10	4	4	408
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	829	829	40	789	81	93	48	39	28	500
Gouvernement du Nunavut.....	567	567	7	560	23	22	15	2	2	496
Gouvernement de l'Ontario.....	10 396	10 396	66	10 330	164	254	898	110	74	8 830
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	367	367	49	318	127	19	20	16	43	93
Gouvernement du Québec .....	7 536	7 536	133	7 403	640	855	612	473	399	4 424
Gouvernement de la Saskatchewan .....	896	896	52	844	156	145	169	181	114	79
Gouvernement du Yukon .....	446	446	61	385	81	54	33	9	4	204
Ville de Greater Napanee .....	14	14	–	14	6	8	–	–	–	–
<b>Fonds de gestion des infrastructures municipales</b>										
Fédération canadienne des municipalités.....	110	110	84	26	26	–	–	–	–	–
<b>Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures nationales</b>										
<b>Ville d'Edmonton</b>										
Projet de conversion du chemin Yellowhead en autoroute.....	241	241	14	227	19	29	47	48	46	38
<b>Autorité aéroportuaire de Fort McMurray</b>										
Agrandissement de l'Aéroport international de Fort McMurray .....	25	25	1	24	–	6	18	–	–	–
<b>Gouvernement de l'Alberta</b>										
Projet du tronçon sud-ouest de la voie de contournement de Calgary .....	334	334	287	47	30	17	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Gouvernement de la Colombie-Britannique</b>										
Projet d'amélioration de l'autoroute 91 à l'autoroute 17 et du corridor de la route Deltaport .....	82	82	43	39	35	–	4	–	–	–
Projet du canyon Kicking Horse, phase 4...	215	215	51	164	53	88	12	11	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Autoroute A-85/185 .....	390	390	78	312	60	64	61	56	43	28
<b>Administration portuaire de Montréal</b>										
Optimisation de la capacité portuaire .....	44	44	25	19	10	9	–	–	–	–
<b>Administration portuaire de Saint John</b>										
Projet visant à moderniser les terminaux du côté ouest du Port de Saint John .....	68	68	29	39	21	18	–	–	–	–
<b>Ministère de la Voirie et des Travaux publics du Yukon</b>										
Projet d'accès aux ressources du Yukon .....	247	247	–	247	20	31	36	33	42	85
<b>Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet infrastructures provinciales-territoriales</b>										
<b>Projets nationaux et régionaux</b>										
Agrégat .....	651	651	519	132	83	42	5	1	1	–
<b>Ministère des Transports de l'Alberta</b>										
Entente-cadre pour les autoroutes de l'Alberta .....	59	59	49	10	6	4	–	–	–	–
<b>British Columbia Ferry Services Inc</b>										
Entente-cadre pour les traversiers de la Colombie-Britannique .....	91	91	24	67	–	10	6	51	–	–
<b>Ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique</b>										
Entente-cadre pour les autoroutes de la Colombie-Britannique .....	755	755	303	452	144	140	82	16	70	–
Projet d'amélioration du service de traversier du lac Kootenay .....	17	17	4	13	10	2	1	–	–	–
<b>Calgary Exhibition and Stampede Limited</b>										
Projet d'agrandissement du Centre des congrès BMO .....	167	167	29	138	29	51	40	18	–	–
<b>Municipalité Régionale du Cap-Breton</b>										
Entente-cadre pour les projets nationaux et régionaux à la municipalité du Cap-Breton .....	20	20	2	18	5	5	8	–	–	–
<b>Ville d'Edmonton</b>										
Ligne Valley sud-est (phase 1) du réseau de train léger d'Edmonton .....	150	150	135	15	15	–	–	–	–	–
Agrandissement du parc Fort Edmonton .....	47	47	28	19	11	8	–	–	–	–
Gestion des eaux pluviales, projet du quartier Mill Woods .....	31	31	8	23	7	7	6	3	–	–
<b>Ville de Kingston</b>										
Projet de troisième pont de la ville de Kingston .....	60	60	28	32	20	12	–	–	–	–
<b>Ville de Lloyminster</b>										
Nouveau système mécanique de traitement d'eaux usées .....	12	12	1	11	5	4	2	–	–	–
<b>Ville d'Ottawa</b>										
Étape 2 du projet du train léger sur rail d'Ottawa .....	1 091	1 091	437	654	309	195	34	7	109	–
<b>Ville de Regina</b>										
Entente-cadre pour la ville de Regina .....	30	30	10	20	5	7	1	3	1	3
<b>Ville de Saskatoon</b>										
Entente-cadre pour la ville de Saskatoon .....	35	35	18	17	3	11	3	–	–	–
<b>Ville de Winnipeg</b>										
Projet accéléré de réfection de routes régionales .....	100	100	26	74	26	25	23	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Gouvernement du Manitoba</b>										
Entente-cadre pour les projets du Manitoba.....	190	190	73	117	47	36	6	28	–	–
<b>Gouvernement du Nouveau-Brunswick</b>										
Entente-cadre pour les projets nationaux et régionaux du Nouveau-Brunswick.....	213	213	93	120	21	21	22	25	5	26
<b>Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador</b>										
Entente-cadre de Terre-Neuve-et-Labrador.....	128	128	74	54	54	–	–	–	–	–
<b>Gouvernement de la Nouvelle-Écosse</b>										
Entente-cadre pour les projets nationaux et régionaux en Nouvelle-Écosse.....	305	305	86	219	65	49	105	–	–	–
Nouvelle galerie d'art de la Nouvelle-Écosse.....	30	30	–	30	6	12	12	–	–	–
<b>Gouvernement du Nunavut</b>										
Entente-cadre pour l'infrastructure marine au Nunavut.....	94	94	63	31	31	–	–	–	–	–
<b>Gouvernement de l'Ontario</b>										
Entente-cadre pour les autoroutes de l'Ontario.....	335	335	50	285	27	28	40	24	40	126
<b>Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard</b>										
Entente-cadre pour l'Île-du-Prince-Édouard.....	155	155	51	104	28	24	52	–	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
<b>Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles</b>										
Réfection de la route de la Baie-James.....	108	108	65	43	33	10	–	–	–	–
<b>Ministère des Transports</b>										
Entente-cadre pour les projets de transport au Québec.....	362	362	115	247	73	60	44	31	22	17
<b>Gouvernement de la Saskatchewan</b>										
Entente-cadre pour les projets d'autoroutes nationales et régionales de la Saskatchewan.....	165	165	121	44	19	8	17	–	–	–
<b>Greater Vancouver Sewerage and Drainage District</b>										
Usine de traitement secondaire des eaux usées de Lions Gate.....	212	212	109	103	82	–	–	21	–	–
<b>Island Ferry Services Limited</b>										
Projet de traversier rapide à Nanaimo et à Vancouver, Colombie Britannique....	13	13	–	13	13	–	–	–	–	–
<b>Université Memorial de Terre-Neuve</b>										
Installation de recherche scientifique.....	100	100	88	12	12	–	–	–	–	–
<b>Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet infrastructures provinciales-territoriales</b>										
<b>Fonds des petites collectivités</b>										
Agrégat.....	121	121	106	15	8	1	6	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	94	94	69	25	12	7	6	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique....	109	109	92	17	10	5	2	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.....	186	186	92	94	29	23	42	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse.....	43	43	32	11	3	3	5	–	–	–
Gouvernement du Nunavut.....	226	226	61	165	61	59	45	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	245	245	140	105	23	34	48	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.....	28	28	4	24	2	–	22	–	–	–
Gouvernement du Québec.....	171	171	81	90	47	20	10	10	3	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	44	44	33	11	8	1	2	–	–	–
Gouvernement du Yukon.....	256	256	116	140	30	50	60	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Fonds PPP Canada</b>										
<b>Ville d'Edmonton</b>										
Projet du système de train léger sur rail .....	240	240	–	240	240	–	–	–	–	–
<b>Fonds pour les infrastructures du transport en commun</b>										
Gouvernement de l'Alberta.....	347	347	330	17	16	1	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique .....	460	460	401	59	59	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba .....	83	83	66	17	17	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	1 486	1 486	1 167	319	173	146	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	924	924	476	448	150	298	–	–	–	–
<b>Défi des villes intelligentes</b>										
Agrégat .....	25	25	7	18	5	5	5	3	–	–
Ville de Montréal .....	50	50	4	46	11	18	10	7	–	–
<b>Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto</b>										
Projet de protection des terres portuaires contre les inondations et d'infrastructure .....	384	384	163	221	51	115	55	–	–	–
	51 571	51 571	12 319	39 252	6 092	5 322	4 756	3 190	2 341	17 551
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>										
<b>Ministère de l'Industrie</b>										
<b>Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile</b>										
Ford Motor Company of Canada Limited.....	102	102	86	16	16	–	–	–	–	–
<b>CANARIE Inc</b>										
Fonctionnement du réseau de recherche et d'enseignement ultra-haute vitesse .....	137	137	30	107	46	31	30	–	–	–
<b>Centre pour la recherche et le développement des médicaments</b>										
Soutenir la recherche et le développement en technologie pharmaceutique.....	48	48	32	16	16	–	–	–	–	–
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
Agrégat .....	39	39	19	20	7	6	4	3	–	–
<b>Programme Ordinateurs pour les écoles</b>										
Agrégat .....	29	29	15	14	5	5	4	–	–	–
<b>Programme Brancher pour innover</b>										
Agrégat .....	147	147	76	71	61	10	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon .....	30	30	2	28	17	11	–	–	–	–
Administration régionale Kativik .....	62	62	20	42	42	–	–	–	–	–
Matawa First Nations Management.....	37	37	15	22	22	–	–	–	–	–
Strathcona Regional District.....	16	16	2	14	5	9	–	–	–	–
<b>Stratégie pour l'infrastructure de recherche numérique</b>										
11593765 Canada Association .....	24	24	10	14	14	–	–	–	–	–
<b>Futurpreneur Canada</b>										
Appui pour fournir des prêts, mentorat et soutien aux jeunes entrepreneurs.....	58	58	35	23	8	8	7	–	–	–
<b>Génome Canada</b>										
Soutenir la recherche pour la science et la technologie génomique.....	376	376	240	136	60	43	24	9	–	–
<b>Initiative des supergrappes d'innovation</b>										
10793574 Canada Association .....	153	153	100	53	47	6	–	–	–	–
Canada's Ocean Supercluster.....	153	153	25	128	78	50	–	–	–	–
Fabrication de prochaine génération Canada .....	230	230	101	129	91	38	–	–	–	–
Protein Industries Canada Inc.....	153	153	59	94	55	39	–	–	–	–
Scale AI .....	229	229	50	179	111	68	–	–	–	–
<b>Mitacs Inc</b>										
Livraison des stages de recherche et développement industriel.....	268	268	182	86	82	2	2	–	–	–
<b>Programme de développement du Nord de l'Ontario</b>										
Agrégat .....	91	91	43	48	25	17	5	1	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Programme pilote de brevets collectifs</b>										
Collectif d'actifs en innovations.....	30	30	20	10	10	-	-	-	-	-
<b>Institut Perimeter pour la physique théorique</b>										
Recherche, formation et éducation en physique théorique.....	50	50	40	10	10	-	-	-	-	-
<b>Croissance économique régionale par l'innovation</b>										
Agrégat .....	81	81	40	41	25	15	1	-	-	-
<b>Programme d'activités stratégiques</b>										
Agrégat .....	24	24	12	12	12	-	-	-	-	-
<b>Initiative stratégique de l'aérospatiale et de la défense</b>										
Agrégat .....	183	183	166	17	15	2	-	-	-	-
<b>Fonds stratégique pour l'innovation</b>										
Agrégat .....	399	399	288	111	92	17	2	-	-	-
AbCellera Biologies Inc .....	175	175	46	129	80	25	24	-	-	-
Algoma Steel Inc .....	16	16	3	13	13	-	-	-	-	-
ArcelorMittal Canada Inc .....	11	11	-	11	11	-	-	-	-	-
ATTAbotics Inc .....	34	34	7	27	18	9	-	-	-	-
CAE Inc .....	150	150	120	30	28	2	-	-	-	-
Canada Kuwait Petrochemical Corporation .....	49	49	5	44	40	4	-	-	-	-
Réseau canadien de l'automatisation et l'intelligence agroalimentaire .....	49	49	3	46	34	6	6	-	-	-
Réseau canadien d'innovation en alimentation.....	30	30	-	30	2	8	8	8	4	-
CBN Nano Technologies Inc.....	40	40	13	27	20	7	-	-	-	-
Clean Resource Innovation Network .....	100	100	1	99	39	26	34	-	-	-
Domtar Inc .....	28	28	12	16	12	4	-	-	-	-
D-Wave Systems Inc .....	40	40	21	19	19	-	-	-	-	-
General Fusion Inc .....	49	49	10	39	17	22	-	-	-	-
Heico Canada Holding Company .....	18	18	-	18	18	-	-	-	-	-
Immune Biosolutions Inc .....	13	13	1	12	10	2	-	-	-	-
Innovation ENCQOR .....	67	67	38	29	29	-	-	-	-	-
KABS Laboratories Inc .....	54	54	-	54	18	36	-	-	-	-
Kinova Inc.....	20	20	5	15	8	7	-	-	-	-
Linamar Corporation .....	49	49	37	12	5	3	2	2	-	-
LNG Canada Development Inc .....	220	220	143	77	40	37	-	-	-	-
Les Aliments Maple Leaf Inc .....	20	20	7	13	12	1	-	-	-	-
Mastercard Technologies Canada ULC .....	49	49	12	37	10	12	13	2	-	-
Medicago Inc .....	173	173	101	72	64	8	-	-	-	-
MindBridge Analytics Inc .....	14	14	1	13	2	2	2	7	-	-
Moltex Energy Canada Inc .....	48	48	1	47	6	13	18	10	-	-
Nokia .....	40	40	15	25	9	9	7	-	-	-
Novocol Pharmaceutical of Canada Inc.....	33	33	-	33	14	16	3	-	-	-
Origin Materials Canada Holding Ltd .....	23	23	9	14	10	4	-	-	-	-
Precision NanoSystems Inc .....	43	43	5	38	25	13	-	-	-	-
QNX Software Systems Limited .....	40	40	19	21	7	6	8	-	-	-
Redline Communications Inc .....	14	14	1	13	3	4	3	3	-	-
Sanofi Pasteur Ltd.....	415	415	5	410	52	124	136	62	17	19
Siemens Canada Limited.....	36	36	9	27	20	7	-	-	-	-
Sunnybrook Research Institute .....	49	49	1	48	13	13	12	10	-	-
TEKNA Systèmes Plasma Inc .....	20	20	6	14	7	7	-	-	-	-
Telesat Canada .....	85	85	19	66	51	15	-	-	-	-
Terrestrial Energy Inc.....	20	20	7	13	13	-	-	-	-	-
Institut de recherche Terry Fox.....	49	49	1	48	26	13	9	-	-	-
The Governing Council of the University of Toronto.....	25	25	7	18	6	12	-	-	-	-
Variation Biotechnologies Inc .....	56	56	10	46	46	-	-	-	-	-
Woodbridge Foam Corporation.....	20	20	3	17	3	4	4	6	-	-
<b>Programme de démonstration de technologies</b>										
Bell Helicopter Textron Canada Ltd.....	50	50	27	23	15	8	-	-	-	-

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Capacité du satellite Telesat LEO</b>										
Telesat Canada .....	600	600	–	600	–	60	60	60	60	360
<b>Stratégie emploi jeunesse - Programme de stages Ordinateurs pour les écoles (OPE)</b>										
Agrégat .....	28	28	14	14	6	4	4	–	–	–
<b>Stratégie emploi jeunesse - Programme compétences numériques des jeunes</b>										
Agrégat .....	49	49	37	12	12	–	–	–	–	–
<b>Fondation canadienne pour l'innovation</b>										
Subventions .....	8 950	8 318	7 697	621	223	143	118	56	81	–
<b>Agence canadienne de développement économique du Nord</b>										
<b>Promotion du développement régional dans les trois territoires du Canada</b>										
Agrégat .....	18	18	–	18	13	4	1	–	–	–
<b>Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</b>										
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
57 SADC (Sociétés d'aide au développement des collectivités) et 10 CAE (Centre d'aide aux entreprises) .....	245	245	153	92	32	30	30	–	–	–
Capital Réseau des SADC (Sociétés d'aide au développement des collectivités) et CAE (Centres d'aide aux entreprises) .....	19	19	8	11	4	4	3	–	–	–
<b>Programme de développement économique du Québec</b>										
Montréal International .....	51	51	4	47	8	7	6	5	3	18
Petites et moyennes entreprises (PME), regroupements ou associations de PME et organismes à but non lucratif .....	155	155	67	88	66	19	3	–	–	–
Société du Parc Jean-Drapeau .....	90	90	27	63	6	7	7	7	7	29
<b>Croissance économique régionale par l'innovation</b>										
Petites et moyennes entreprises (PME), regroupements ou associations de PME et organismes à but non lucratif .....	462	462	223	239	172	51	16	–	–	–
<b>Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario</b>										
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
Agrégat .....	34	34	11	23	12	11	–	–	–	–
<b>Programme de Croissance économique régionale par l'innovation</b>										
Agrégat .....	413	413	216	197	114	60	23	–	–	–
Communitech Corporation .....	18	18	8	10	4	3	3	–	–	–
Investir Ottawa (2013) .....	17	17	6	11	4	4	3	–	–	–
MaRS Discovery District .....	18	18	6	12	4	4	4	–	–	–
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts, Ontario .....	15	15	–	15	–	15	–	–	–	–
Laboratoires d'idées de Quantum Valley .....	20	20	9	11	5	6	–	–	–	–
<b>Programme pour la prospérité du Sud de l'Ontario</b>										
Agrégat .....	101	101	46	55	33	12	9	1	–	–
Centre d'innovation bio-industrielle .....	15	15	3	12	4	4	3	1	–	–
<b>Conseil national de recherches du Canada</b>										
<b>Programme canadien de l'innovation à l'international</b>										
Agrégat .....	17	17	–	17	16	1	–	–	–	–
<b>Programme de collaboration en science, en technologie et en innovation</b>										
Agrégat .....	21	21	–	21	15	5	1	–	–	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Programme d'aide à la recherche industrielle</b>										
Agrégat .....	188	188	–	188	162	24	2	–	–	–
<b>Triumph</b>										
Installation TRIUMF située en Colombie-Britannique gérée conjointement par un consortium d'universités.....	268	268	25	243	62	64	60	57	–	–
<b>Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</b>										
<b>Financement de la recherche et de la formation en sciences naturelles et en génie</b>										
Agrégat .....	4 959	4 959	2 552	2 407	984	669	414	231	88	21
<b>Fonds d'excellence en recherche Apogée du Canada</b>										
Université Dalhousie .....	75	75	51	24	11	13	–	–	–	–
Université Laurentian .....	49	49	34	15	7	8	–	–	–	–
Université Queen's.....	64	64	43	21	10	11	–	–	–	–
Université de Montréal .....	56	56	38	18	9	9	–	–	–	–
Université Laval .....	59	59	47	12	12	–	–	–	–	–
Université de l'Alberta .....	71	71	47	24	11	13	–	–	–	–
Université de la Colombie-Britannique.....	66	66	53	13	13	–	–	–	–	–
Université de Calgary .....	56	56	37	19	9	10	–	–	–	–
Université Guelph.....	61	61	40	21	10	11	–	–	–	–
Université de la Saskatchewan.....	43	43	30	13	6	7	–	–	–	–
Université de Waterloo .....	76	76	52	24	11	13	–	–	–	–
<b>Conseil de recherches en sciences humaines</b>										
<b>Financement de la recherche et de la formation en sciences humaines –</b>										
Agrégat .....	1 909	1 909	991	918	357	267	152	83	40	19
<b>Diversification de l'économie de l'Ouest canadien</b>										
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
Agrégat .....	155	155	–	155	43	28	28	28	28	–
Community Futures Development Association of British Columbia.....	17	17	–	17	17	–	–	–	–	–
Community Futures Network of Alberta .....	14	14	–	14	14	–	–	–	–	–
<b>Programme de croissance par l'innovation régionale</b>										
Agrégat .....	165	165	–	165	122	37	6	–	–	–
Université de la Saskatchewan .....	23	23	8	15	15	–	–	–	–	–
<b>Programme de diversification de l'Ouest</b>										
Agrégat .....	81	81	–	81	58	14	5	2	2	–
Arctic Gateway Group Limited Partnership.....	34	34	8	26	4	4	4	4	10	–
District of Kitimat .....	53	53	11	42	18	24	–	–	–	–
<b>L'initiative pour les femmes entrepreneurs</b>										
Agrégat .....	25	25	–	25	9	4	4	4	4	–
	25 606	24 974	15 041	9 933	4 574	2 550	1 337	662	344	466
<b>Justice</b>										
<b>Ministère de la Justice</b>										
<b>Fonds canadien de justice familiale</b>										
Agrégat .....	34	34	16	18	16	1	1	–	–	–
<b>Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones</b>										
Agrégat .....	23	23	7	16	8	8	–	–	–	–
<b>Programme de la justice applicable aux Autochtones</b>										
Agrégat .....	25	25	13	12	12	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation</b>										
Agrégat .....	33	33	11	22	11	11	-	-	-	-
<b>Programme juridique de partenariat et d'innovation</b>										
Agrégat .....	39	39	11	28	13	8	7	-	-	-
<b>Aide judiciaire—Harcèlement sexuel</b>										
Agrégat .....	20	20	4	16	6	5	5	-	-	-
<b>Fonds des langues officielles</b>										
Agrégat .....	33	33	9	24	9	9	3	3	-	-
<b>Obligations linguistiques de la Loi sur les contraventions</b>										
Agrégat .....	17	17	5	12	6	6	-	-	-	-
<b>Services d'aide juridique en matière pénale</b>										
Agrégat .....	49	49	25	24	24	-	-	-	-	-
Gouvernement de l'Alberta .....	32	32	16	16	16	-	-	-	-	-
Gouvernement de la Colombie-Britannique .....	36	36	18	18	18	-	-	-	-	-
Gouvernement de l'Ontario .....	104	104	52	52	52	-	-	-	-	-
Gouvernement du Québec .....	55	55	28	27	27	-	-	-	-	-
<b>Fonds d'aide aux victimes</b>										
Agrégat .....	81	81	26	55	19	17	7	6	6	-
<b>Fonds du système de justice pour les jeunes</b>										
Agrégat .....	15	15	3	12	5	4	2	1	-	-
<b>Programme de financement des services de justice pour les jeunes</b>										
Agrégat .....	57	57	19	38	19	19	-	-	-	-
Gouvernement de l'Alberta .....	41	41	14	27	14	13	-	-	-	-
Gouvernement de la Colombie-Britannique .....	53	53	18	35	18	17	-	-	-	-
Gouvernement du Manitoba .....	15	15	5	10	5	5	-	-	-	-
Gouvernement de l'Ontario .....	153	153	51	102	51	51	-	-	-	-
Gouvernement du Québec .....	88	88	29	59	30	29	-	-	-	-
Gouvernement de la Saskatchewan .....	18	18	6	12	6	6	-	-	-	-
	<b>1 021</b>	<b>1 021</b>	<b>386</b>	<b>635</b>	<b>385</b>	<b>209</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>-</b>
<b>Ressources naturelles</b>										
<b>Ministère des Ressources naturelles</b>										
<b>Mesures d'accommodement du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain</b>										
Agrégat .....	23	23	10	13	13	-	-	-	-	-
<b>Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées</b>										
Agrégat .....	74	74	29	45	32	9	4	-	-	-
<b>Programme d'innovation sur la croissance propre dans les secteurs des ressources naturelles</b>										
Agrégat .....	40	40	30	10	10	-	-	-	-	-
<b>Programme des énergies renouvelables émergentes</b>										
Agrégat .....	35	35	30	5	3	2	-	-	-	-
Clarke Lake Geothermal Limited Partnership .....	38	38	4	34	3	11	12	8	-	-
Halagonia Tidal Energy Ltd .....	30	30	13	17	4	2	5	3	3	-
No. 1 Geothermal Limited Partnership .....	25	25	7	18	9	6	3	-	-	-
Spicer Marine Energy Inc. ....	29	29	17	12	7	5	-	-	-	-
<b>Efficacité énergétique</b>										
Agrégat .....	3	3	2	1	1	-	-	-	-	-
Petroleum Research Newfoundland and Labrador .....	30	30	2	28	28	-	-	-	-	-
<b>Programme d'innovation énergétique</b>										
Agrégat .....	69	69	43	26	24	2	-	-	-	-

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<i>Programme d'innovation forestière</i>										
FPInnovations .....	16	16	–	16	16	–	–	–	–	–
<i>Gouvernement de la Saskatchewan</i>										
Phase de nettoyage de l'installation minière d'uranium de Gunnar.....	12	12	1	11	10	1	–	–	–	–
<i>Programme de construction verte en bois</i>										
Agrégat .....	37	37	15	22	12	10	–	–	–	–
<i>Programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière</i>										
Agrégat .....	30	30	19	11	10	1	–	–	–	–
<i>Gestion du dendroctone du pin ponderosa en Alberta</i>										
Agrégat .....	60	60	8	52	26	26	–	–	–	–
<i>Programme de réseaux électriques intelligents</i>										
Agrégat .....	86	86	59	27	18	9	–	–	–	–
<i>Infrastructure pour les véhicules à émission zéro</i>										
Agrégat .....	28	28	17	11	11	–	–	–	–	–
	665	665	306	359	237	84	24	11	3	–
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>										
<b>Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile</b>										
<i>Programme de contribution pour combattre les crimes graves et le crime organisé</i>										
Agrégat .....	106	106	39	67	27	22	9	9	–	–
<i>Programme de services de police des Premières Nations</i>										
Agrégat .....	307	307	195	112	47	26	8	8	7	16
Anishinabek Police Governing Authority .....	34	34	16	18	9	9	–	–	–	–
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan .....	18	18	5	13	1	2	2	2	2	4
Gouvernement de la Nation Crie .....	134	134	35	99	15	15	15	15	13	26
File Hills Board of Police .....	14	14	3	11	1	1	2	2	2	3
Administration régionale Kativik .....	60	60	36	24	12	12	–	–	–	–
Mohawk Council of Kahnawake .....	31	31	6	25	3	3	3	3	3	10
Province de l'Ontario .....	29	29	14	15	7	8	–	–	–	–
Stlatimx Tribal Police Board .....	16	16	1	15	1	1	2	2	2	7
Treaty Three Police Service Board .....	44	44	26	18	9	9	–	–	–	–
<i>Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs</i>										
Agrégat .....	43	43	16	27	12	15	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta .....	29	29	11	18	8	10	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique .....	31	31	12	19	8	11	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	65	65	25	40	18	22	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	47	47	18	29	13	16	–	–	–	–
<i>Programme de contribution pour les coûts extraordinaires des services de police de la capitale nationale</i>										
Ville d'Ottawa .....	14	14	2	12	3	3	3	3	–	–
<i>Stratégie nationale pour la prévention du crime</i>										
Agrégat .....	175	175	93	82	33	22	16	9	2	–
<i>Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence</i>										
Agrégat .....	24	24	12	12	6	3	2	1	–	–
	1 221	1 221	565	656	233	210	62	54	31	66
<b>Transports</b>										
<b>Ministère des Transports</b>										
<i>Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires</i>										
Agrégat .....	49	49	20	29	29	–	–	–	–	–
<i>Services de traversier et de cabotage pour les marchandises et les voyageurs</i>										
Bay Ferries Limited.....	30	30	15	15	15	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
C.T.M.A. Traversier Ltée .....	39	39	21	18	18	–	–	–	–	–
Northumberland Ferries Limited .....	30	30	14	16	16	–	–	–	–	–
<b>Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers</b>										
Gouvernement de l'Ontario.....	764	764	752	12	12	–	–	–	–	–
<b>Travaux majeurs de réhabilitation du pont Victoria, Montréal</b>										
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.....	15	15	–	15	2	5	8	–	–	–
<b>Fonds national des corridors commerciaux</b>										
Agrégat .....	177	177	89	88	54	14	16	2	2	–
Administration portuaire de Belledune.....	17	17	2	15	6	9	–	–	–	–
Ministère des Transports et de l'infrastructure de la Colombie-Britannique .....	15	15	–	15	1	6	8	–	–	–
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.....	43	43	2	41	36	5	–	–	–	–
Ville de Calgary .....	50	50	27	23	16	7	–	–	–	–
Ville d'Edmonton .....	40	40	–	40	5	11	11	13	–	–
First Air Operations.....	13	13	–	13	12	1	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	22	22	3	19	4	5	2	8	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....	133	133	6	127	47	34	46	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	90	90	–	90	–	90	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut.....	68	68	–	68	20	14	23	8	3	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	54	54	4	50	34	16	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon .....	118	118	10	108	23	23	15	14	10	23
Administration portuaire de Halifax .....	24	24	–	24	7	7	6	3	1	–
Municipalité régionale de Halifax .....	24	24	–	24	1	2	12	9	–	–
Kitikmeot Inuit Association.....	22	22	–	22	7	15	–	–	–	–
Metlakatla Development Corporation.....	43	43	2	41	41	–	–	–	–	–
Aéroports de Montréal.....	50	50	18	32	2	6	6	3	5	10
Administration portuaire de Montréal.....	37	37	3	34	20	5	9	–	–	–
Administration portuaire de Nanaimo.....	46	46	–	46	5	28	13	–	–	–
Ministère des Transports et du Renouvellement des Infrastructures de la Nouvelle-Écosse .....	20	20	1	19	10	9	–	–	–	–
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C .....	50	50	12	38	25	13	–	–	–	–
Stewart World Port Services Ltd .....	13	13	–	13	–	13	–	–	–	–
Administration portuaire de Trois-Rivières .....	33	33	–	33	1	20	12	–	–	–
Administration portuaire de Vancouver Fraser.....	288	288	39	249	64	95	61	29	–	–
Winnipeg Airports Authority.....	30	30	–	30	10	7	7	1	5	–
<b>Entente d'aménagement des routes de l'Outaouais</b>										
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec .....	187	187	144	43	2	4	1	1	1	34
<b>Pour la prestation des services de traversier, de cabotage pour la marchandise et des passagers en Colombie-Britannique</b>										
Ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique .....	806	806	611	195	32	32	32	33	33	33
<b>Femmes et Égalité des genres</b>	3 440	3 440	1 795	1 645	577	496	288	124	60	100
<b>Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres</b>										
<b>Programme de financement pour la lutte contre la violence fondée sur le sexe</b>										
Agrégat .....	60	60	24	36	13	13	8	2	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<i>Programme de promotion de la femme</i>										
Agrégat .....	144	144	81	63	28	26	7	2	–	–
	204	204	105	99	41	39	15	4	–	–
<b>Total – Accords de paiements de transfert.....</b>	<b>204 916</b>	<b>204 283</b>	<b>86 665</b>	<b>117 618</b>	<b>35 419</b>	<b>21 482</b>	<b>14 602</b>	<b>10 614</b>	<b>7 770</b>	<b>27 731</b>
<b>Immobilisations et achats</b>										
<b>Immobilisations</b>										
<b>Gouvernement numérique</b>										
<b>Services partagés Canada</b>										
<i>IBM Canada Ltd</i>										
Renouvellement du superordinateur, Dorval, Québec.....	64	64	51	13	–	13	–	–	–	–
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<i>Leonardo GmbH</i>										
Remplacement de radars sur plusieurs sites canadiens.....	129	114	76	38	28	10	–	–	–	–
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>										
<b>Ministère des Pêches et des Océans</b>										
<i>Chantier Davie Canada Inc</i>										
L'acquisition et la conversion de trois brise-glaces moyens.....	806	806	784	22	22	–	–	–	–	–
<i>Approvisionnement de cinq navires de recherche et sauvetage pour la Garde côtière canadienne</i>										
Chantier Naval Forillon Inc.....	80	77	51	26	12	10	4	–	–	–
Hike Metal Products Ltd.....	75	74	47	27	13	9	5	–	–	–
<i>Les Chantiers Maritimes Irving Inc</i>										
Examen de la conception technique.....	65	65	40	25	25	–	–	–	–	–
<i>Vancouver Shipyards Co. Ltd</i>										
Contrat auxiliaire pour navires polytechniques.....	28	28	1	27	21	6	–	–	–	–
Contrat de construction de navire hauturier de sciences océanographiques.....	432	432	–	432	173	136	95	28	–	–
Ingénierie de construction, Navire hauturier de sciences océanographiques.....	232	227	211	16	16	–	–	–	–	–
Articles à longs délais d'approvisionnement, Navire hauturier de sciences océanographiques.....	134	95	35	60	50	10	–	–	–	–
	1 852	1 804	1 169	635	332	171	104	28	–	–
<b>Infrastructure et Collectivités</b>										
<b>Autorité du pont Windsor-Détroit</b>										
<i>Projet du Pont international Gordie-Howe</i>										
Bridging North America.....	2 701	2 701	770	1 931	658	607	245	421	–	–
Michigan Department of Transportation.....	713	713	443	270	93	92	73	12	–	–
Autres contrats à l'appui de la construction du pont.....	387	387	323	64	27	11	9	9	8	–
	3 801	3 801	1 536	2 265	778	710	327	442	8	–
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>										
<b>Agence spatiale canadienne</b>										
<i>COM DEV Ltd</i>										
Mission de démonstration satellitaire de chiffrement et de science quantique.....	30	30	15	15	10	5	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Défense nationale</b>										
<b>Ministère de la Défense nationale</b>										
<i>Airbus Defence and Space SA, Madrid, Espagne</i>										
Achat de 16 avions de recherche et de sauvetage .....	2 541	2 541	1 212	1 329	290	188	310	102	102	337
<i>General Dynamics Canada Ltd</i>										
Système de gestion de données de l'aéronef CP-140 Aurora .....	813	788	767	21	21	–	–	–	–	–
Contrat de mise en œuvre de la modernisation des véhicules blindés légers III .....	1 719	1 637	1 493	144	58	86	–	–	–	–
Véhicule blindé léger de reconnaissance : système de surveillance .....	369	369	121	248	228	20	–	–	–	–
<i>General Dynamics Land Systems - Canada</i>										
Véhicule blindé de soutien au combat .....	1 779	1 779	177	1 602	313	401	493	368	27	–
<i>General Dynamics Mission Systems Canada Ltd</i>										
Acquisition de 67 terminaux déployables stratégiques et leur soutien en service .....	31	31	20	11	3	8	–	–	–	–
<i>Gouvernement de l'Australie</i>										
Achat d'avions de chasse F/A-18, de pièces de rechange et d'équipement .....	100	100	31	69	36	33	–	–	–	–
<i>Les Chantiers Maritimes Irving Inc</i>										
Contrat de construction pour le navire de patrouille extracôtier de l'Arctique .....	2 894	2 894	2 383	511	292	171	45	3	–	–
Contrat de définition de navire de combat de surface canadien .....	753	753	523	230	230	–	–	–	–	–
<i>Knappett Industries (2006) Ltd</i>										
Travaux de construction, Nanaimo, Colombie-Britannique .....	42	42	27	15	8	7	–	–	–	–
<i>Mack Defense LLC, Pennsylvanie</i>										
Soutien en service des véhicules de modèle militaire normalisé .....	140	140	63	77	24	26	27	–	–	–
Véhicule modèle militaire normalisé .....	744	744	673	71	22	1	48	–	–	–
<i>MDA Systems Limited</i>										
Polar Epsilon 2 - Capacité de surveillance et de reconnaissance spatiales .....	67	62	41	21	20	1	–	–	–	–
<i>NATO SeaSparrow Consortium</i>										
Mise en œuvre du Projet Modernisation du Système de Missiles de Défense Ponctuelle .....	413	413	209	204	102	6	6	26	4	60
<i>PCL Constructors Canada Inc</i>										
Travaux de construction, Ottawa, Ontario .....	325	306	270	36	34	2	–	–	–	–
Travaux de construction, Dartmouth, Nouvelle-Écosse .....	83	72	33	39	34	5	–	–	–	–
<i>Pomerleau Inc</i>										
Travaux de construction, Bedford, Nouvelle-Écosse .....	35	34	14	20	14	3	3	–	–	–
Travaux de construction, Surrey, Colombie-Britannique .....	267	234	90	144	84	60	–	–	–	–
<i>Rheinmetall Canada</i>										
Télécommunications par satellite en mouvement .....	48	48	20	28	28	–	–	–	–	–
<i>Saab Microwave Canada Ltd</i>										
SG180 remplacement de l'antenne .....	98	36	22	14	7	7	–	–	–	–
<i>Sikorsky International Operations Inc</i>										
<i>Stratford, Connecticut</i>										
Achat de 28 hélicoptères maritimes .....	1 936	1 699	1 531	168	168	–	–	–	–	–
<i>United States Department of the Army</i>										
Aéronefs pilotés utilisés aux fins de renseignement, de surveillance et de reconnaissance .....	191	191	172	19	18	1	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>United States Department of the Navy</b>										
Achat des sièges d'éjection communs des équipages navals, des kits de modification .....	12	12	–	12	–	–	12	–	–	–
Acquisition des dispositifs de Modernisation Cryptographique VINSON/Terminal Vocal Numérique à Bande Étroite Avancé.....	21	21	7	14	12	1	1	–	–	–
Projet d'extension du système avancé d'entraînement au combat distribué Hornet.....	71	71	1	70	8	25	35	2	–	–
FMS Case pour se procurer de l'équipement CIT .....	33	33	6	27	4	14	5	4	–	–
FMS Case pour se procurer de l'équipement MIDS.....	47	47	10	37	20	7	7	3	–	–
Cas de planification FMS attribué pour soutenir l'acquisition du système d'arme AEGIS pour le Navire de Combat Canadien .....	92	92	8	84	60	24	–	–	–	–
Programme de soutien naval.....	25	25	10	15	15	–	–	–	–	–
Communications protégées par satellite militaire .....	112	106	81	25	3	4	4	4	4	6
<b>Vancouver Shipyards Co. Ltd</b>										
Contrat de construction de navires de soutien interarmées.....	2 331	2 331	320	2 011	588	730	382	219	92	–
Articles à long délai de livraison des navires de soutiens interarmées.....	632	632	418	214	112	38	40	21	3	–
	18 764	18 283	10 753	7 530	2 856	1 869	1 418	752	232	403
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>										
<b>Agence des services frontaliers du Canada</b>										
<i>Projet de gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA)</i>										
Agrégat .....	231	200	150	50	27	23	–	–	–	–
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>										
<i>EllisDon Corporation</i>										
Construction d'un nouveau détachement, Fort St James, Colombie-Britannique .....	12	12	1	11	11	–	–	–	–	–
Construction de nouveaux détachements, lieux variés .....	13	13	3	10	10	–	–	–	–	–
<i>PCL Construction Management Inc</i>										
Construction d'un centre d'entraînement intégré à Dépôt, Regina, Saskatchewan .....	34	34	11	23	11	12	–	–	–	–
<i>GRC parc de véhicules</i>										
Agrégat .....	176	176	102	74	74	–	–	–	–	–
	466	435	267	168	133	35	–	–	–	–
<b>Services publics et Approvisionnement</b>										
<b>Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux</b>										
<i>Centre de collection d'artefacts</i>										
Agrégat .....	5	5	4	1	1	–	–	–	–	–
Pomerleau Inc .....	42	42	4	38	14	12	12	–	–	–
<i>BGIS Solutions Globales Intégrées Canada S E C, Biens immobiliers-1</i>										
Réhabilitation de l'Immeuble Arthur Meighen.....	346	346	147	199	66	66	67	–	–	–
Réhabilitation du garage de la Place du Portage, Phase I .....	32	32	26	6	6	–	–	–	–	–
Réalisation de projets et services facultatifs.....	1 525	1 525	537	988	184	214	168	85	337	–
Réhabilitation de l'édifice Lester B Pearson .....	89	89	73	16	16	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>BGIS Solutions Globales Intégrées Canada</b>										
<b>S E C, Biens immobiliers-2</b>										
Réalisation de projets et services facultatifs.....	695	695	502	193	49	48	48	48	–	–
<b>Programme de l'édifice du Centre, Ottawa, Ontario</b>										
Agrégat .....	137	137	126	11	11	–	–	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc, EllisDon Corporation, en coentreprise .....	379	379	244	135	135	–	–	–	–	–
WSP Canada Inc .....	199	199	190	9	9	–	–	–	–	–
<b>ACIA - Science réglementaire et des Sciences pour la sécurité</b>										
Agrégat .....	4	4	1	3	3	–	–	–	–	–
PCL Constructors Canada/PCL Constructors West Coast.....	54	54	–	54	4	33	17	–	–	–
<b>Services commerciaux de construction</b>										
Agrégat .....	2	2	1	1	1	–	–	–	–	–
Windmill Dream Zibi Ontario Inc .....	16	16	2	14	14	–	–	–	–	–
<b>Programme de l'édifice de l'Est, Ottawa, Ontario</b>										
Agrégat .....	34	34	29	5	5	–	–	–	–	–
Pomerleau Inc .....	50	50	36	14	14	–	–	–	–	–
<b>Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE) – Plan de conversion des bâtiments des utilisateurs (PCBU)</b>										
Agrégat .....	66	66	51	15	10	5	–	–	–	–
EllisDon Corporation .....	15	15	2	13	13	–	–	–	–	–
<b>Réhabilitation de l'enveloppe de l'édifice Les Terrasses de la Chaudière</b>										
Agrégat .....	14	14	13	1	1	–	–	–	–	–
PCL Constructors Eastern Inc .....	189	189	2	187	13	38	38	39	37	22
<b>Initiative des bâtiments fédéraux, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants</b>										
Agrégat .....	59	59	32	27	9	6	6	–	6	–
Ameresco Canada Inc.....	68	68	11	57	30	14	1	2	10	–
Johnson Controls Canada LP.....	25	25	6	19	12	1	1	1	4	–
<b>Projet de transformation des systèmes de sécurité industrielle (TSSI)</b>										
KPMG s r l.....	18	18	6	12	8	4	–	–	–	–
<b>IBM Canada Ltd</b>										
Conception, développement, implantation et support du système de paye du gouvernement du Canada.....	218	209	193	16	16	–	–	–	–	–
<b>Innovate Energy (payé par l'intermédiaire de ESAP Project Co Limited Partnership)</b>										
Agrégat .....	4	4	3	1	1	–	–	–	–	–
Modernisation des services énergétiques .....	1 064	1 064	9	1 055	10	243	248	2	552	–
<b>Pomerleau Inc</b>										
Centre de production de produits biologiques..	56	56	24	32	32	–	–	–	–	–
<b>Projet Terra Canada - Mississauga</b>										
Agrégat .....	4	4	3	1	1	–	–	–	–	–
Pomerleau Inc .....	26	26	2	24	18	6	–	–	–	–
<b>Projet d'infrastructure de la voie navigable Trent-Severn</b>										
Agrégat .....	208	208	142	66	51	13	2	–	–	–
Eiffage Innovative Canada Inc .....	37	37	1	36	21	13	2	–	–	–
Maple Reinders Constructors Ltd, Construction Demathieu et Bard (CDB) Inc, en coentreprise .....	400	400	311	89	89	–	–	–	–	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Projet de réhabilitation de l'édifice commémoratif de l'Ouest</b>										
Agrégat .....	31	31	24	7	4	2	1	–	–	–
EllisDon Corporation .....	212	212	55	157	46	63	48	–	–	–
<b>Commission de la capitale nationale</b>										
Pomerleau Inc. ....	29	29	–	29	19	9	1	–	–	–
	6 352	6 343	2 812	3 531	936	790	660	177	946	22
<b>Transports</b>										
<b>Ministère des Transports</b>										
<b>Elbit Systems Ltd</b>										
Projet pilote de système d'aéronef piloté à distance .....	36	36	–	36	–	10	19	7	–	–
<b>PMG Technologies Inc</b>										
Gestion et acquisitions d'immobilisations nécessaires au fonctionnement du centre d'essais pour automobiles .....	73	73	63	10	5	5	–	–	–	–
<b>VIA Rail Canada Inc.</b>										
<b>CAD Railways</b>										
Modernisation HEP I .....	52	52	29	23	23	–	–	–	–	–
<b>Siemens</b>										
Renouvellement de la flotte .....	989	989	273	716	166	228	248	74	–	–
<b>Squills et CGI</b>										
Système de réservation .....	17	17	3	14	10	4	–	–	–	–
	1 167	1 167	368	799	204	247	267	81	–	–
Total – Immobilisations .....	32 625	32 041	17 047	14 994	5 277	3 850	2 776	1 480	1 186	425
<b>Achats</b>										
<b>Patrimoine canadien</b>										
<b>Société Radio-Canada</b>										
<b>Droits de diffusion</b>										
Agrégat .....	48	48	34	14	10	4	–	–	–	–
Comité international olympique (2022-24) .....	83	83	29	54	24	11	16	3	–	–
Allied Properties Data Centre Limited Partnership .....	25	25	4	21	1	1	2	2	3	12
Brookfield Global Integrated Solutions (BGIS) .....	85	85	11	74	11	11	10	11	10	21
Media Buy .....	35	35	9	26	5	5	5	5	5	1
Rogers Communications Partnership .....	35	35	16	19	7	7	5	–	–	–
SAP Canada Inc. ....	14	14	2	12	1	1	1	1	1	7
Workday .....	14	14	2	12	2	2	3	2	3	–
<b>Musée des beaux-arts du Canada</b>										
<b>Securitas Canada</b>										
Services de protection .....	15	15	1	14	3	3	4	4	–	–
	354	354	108	246	64	45	46	28	22	41
<b>Gouvernement numérique</b>										
<b>Services partagés Canada</b>										
<b>Bell Canada</b>										
Produits Cisco .....	17	17	4	13	6	6	1	–	–	–
Service de solution de messagerie .....	55	55	40	15	15	–	–	–	–	–
Services de câblage pour le gouvernement .....	179	179	164	15	15	–	–	–	–	–
Services de réseaux internationaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 3 .....	122	122	51	71	17	18	18	18	–	–
Service d'accès local .....	674	674	507	167	167	–	–	–	–	–
<b>Bell Mobility</b>										
Services cellulaires gouvernementaux .....	322	322	225	97	67	30	–	–	–	–
<b>Blackberry Limited</b>										
Licences et services de support .....	13	13	2	11	5	6	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>CA Inc</b>										
Frais de licences et de maintenance pour le système d'exploitation et des logiciels utilitaires .....	93	93	31	62	31	31	–	–	–	–
<b>Construction de Défense Canada</b>										
Partenariat public-privé, Centre de données d'entreprise de Borden .....	83	83	12	71	4	4	3	3	3	54
<b>Equinix</b>										
Services de colocalisation de centres de données .....	29	29	1	28	3	4	4	4	4	9
<b>IBM Canada Ltd</b>										
Services de colocalisation de centres de données .....	45	45	5	40	8	8	8	5	3	8
Services de centre de contacts hébergés .....	70	70	23	47	10	10	10	10	7	–
Unité centrale IBM .....	338	338	300	38	38	–	–	–	–	–
Renouvellement du superordinateur, Dorval, Québec .....	106	106	56	50	20	13	10	7	–	–
<b>Inmarsat Solutions Canada Inc</b>										
Services satellites de Inmarsat .....	122	122	110	12	12	–	–	–	–	–
<b>Microsoft Canada Inc.</b>										
Accord d'entreprise Microsoft .....	937	937	301	636	144	123	123	123	123	–
<b>Rogers Communications Canada Inc</b>										
Services de réseau sans frais .....	60	60	31	29	7	5	5	6	6	–
<b>Telesat Canada</b>										
Services de communications et réseau .....	36	36	4	32	4	4	4	3	3	14
<b>Société Telus Communications</b>										
Projet de migration GC Net et WCS .....	372	372	361	11	9	2	–	–	–	–
Services de réseau d'entreprise du gouvernement .....	210	210	175	35	24	11	–	–	–	–
	3 883	3 883	2 403	1 480	606	275	186	179	149	85
<b>Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Inclusion des personnes handicapées</b>										
<b>Ministère de l'Emploi et du Développement social</b>										
<b>DH Corporation</b>										
Service de gestion des prêts aux étudiants .....	423	423	72	351	43	59	59	59	59	72
<b>Gatestone and company Inc</b>										
Centre de contact des services de renseignements généraux du Canada .....	22	22	9	13	13	–	–	–	–	–
	445	445	81	364	56	59	59	59	59	72
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<b>Microsoft Licensing</b>										
Frais de licences/maintenance des logiciels d'applications (y compris les COTS) et logiciels de développement et de maintenance des applications .....	16	16	1	15	3	3	3	3	3	–
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>										
<b>Ministère des Pêches et des Océans</b>										
<b>PAL Aerospace Limited</b>										
Services de surveillance aérienne .....	133	133	15	118	26	26	26	25	15	–
<b>Santé</b>										
<b>Ministère de la Santé</b>										
<b>Logiciel en tant que service informatique</b>										
Microsoft Canada Inc .....	19	19	1	18	4	4	4	3	3	–
<b>Développement de logiciels</b>										
SC2.0 Stepped Care Solutions Inc .....	78	78	59	19	19	–	–	–	–	–
<b>Agence de la santé publique du Canada</b>										
<b>Contrats liés à la COVID-19</b>										
<b>Fournitures de laboratoire</b>										
Roche Diagnostics .....	57	57	11	46	46	–	–	–	–	–
Plastiques Moore Inc .....	14	14	2	12	12	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Fournitures médicales et de laboratoire et services connexes</b>										
Équipements médicaux (5 noms retenus) .....	436	436	63	373	266	47	20	20	20	–
<b>Fournitures médicales</b>										
Logistik Unicorp.....	112	112	82	30	30	–	–	–	–	–
Équipement de protection individuelle (8 noms retenus).....	173	173	–	173	173	–	–	–	–	–
Reactor Engineering Group Ltd.....	43	43	–	43	43	–	–	–	–	–
Woolly Mammoth Outerwear Inc.....	43	43	–	43	43	–	–	–	–	–
<b>Produits pharmaceutiques et autres produits médicaux</b>										
Produits pharmaceutiques et autres produits médicaux (nom retenu).....	42	42	27	15	15	–	–	–	–	–
Roche Diagnostics.....	15	15	2	13	13	–	–	–	–	–
<b>Services et main-d'œuvre</b>										
Société canadienne de la Croix-Rouge.....	27	27	3	24	24	–	–	–	–	–
Vaccin et thérapeutiques (10 noms retenus) .....	6 205	6 159	2 123	4 036	4 036	–	–	–	–	–
<b>Service d'emménagement et d'entreposage</b>										
Federal Express Canada Ltd.....	90	90	2	88	88	–	–	–	–	–
Groupe Robert Inc.....	26	26	5	21	21	–	–	–	–	–
Metro Logistics Inc.....	108	108	12	96	96	–	–	–	–	–
<b>Produits pharmaceutiques et autres produits médicaux</b>										
Bavarian Nordic.....	55	55	24	31	14	17	–	–	–	–
Meridian Medical Technologies.....	22	22	4	18	8	10	–	–	–	–
	7 565	7 519	2 420	5 099	4 951	78	24	23	23	–
<b>Immigration, Réfugiés et Citoyenneté</b>										
<b>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</b>										
<b>Compagnie canadienne de billets de banque liée</b>										
Achat de matériel de passeports .....	806	806	273	533	65	43	45	53	55	272
<b>Croix Bleue Médavie</b>										
Frais administratifs pour la protection en matière de soins de santé temporaire.....	142	142	48	94	23	12	14	14	15	16
<b>VF Worldwide Holdings Ltd</b>										
Réseau mondial de centres de réception de demandes de Visa, incluant les fonctions liées à la collecte de la biométrie .....	25	25	11	14	14	–	–	–	–	–
	973	973	332	641	102	55	59	67	70	288
<b>Infrastructure et Collectivités</b>										
<b>Bureau de l'infrastructure du Canada</b>										
<b>Groupe Signature sur le Saint-Laurent</b>										
Services professionnels pour le Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent.....	1 434	1 434	82	1 352	62	62	58	56	56	1 058
<b>Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.</b>										
<b>Consortium NHSL</b>										
Déconstruction du pont CH d'origine .....	226	226	60	166	82	66	18	–	–	–
<b>Autorité du pont Windsor-Détroit</b>										
<b>Projet du Pont international Gordie-Howe</b>										
Bridging North America.....	1 997	1 997	181	1 816	154	142	60	118	24	1 318
Autres contrats .....	17	17	6	11	4	3	2	2	–	–
	3 674	3 674	329	3 345	302	273	138	176	80	2 376
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>										
<b>Agence spatiale canadienne</b>										
<b>MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd</b>										
Ingénierie de soutien et logistique pour le système d'entretien mobile de la Station spatiale internationale .....	183	183	38	145	35	43	40	27	–	–
Fournir un système robotique intelligent (Canadarm3).....	25	25	10	15	15	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>MDA Geospatial Services Inc</b>										
Services d'opérations de vol des satellites et de gestion des données.....	37	37	1	36	12	12	12	-	-	-
<b>Commission canadienne du tourisme</b>										
Interpublic Group of Companies Canada .....	245	245	187	58	58	-	-	-	-	-
<b>Conseil national de recherches du Canada</b>										
<b>ATCO Structures &amp; Logistics Ltd</b>										
Entretien des immeubles .....	34	34	21	13	7	6	-	-	-	-
<b>Statistique Canada</b>										
<b>Société canadienne des postes</b>										
Services postaux pour le recensement de 2021 .....	43	43	5	38	38	-	-	-	-	-
<b>Cossette Média Inc</b>										
Achats de médias pour le recensement de 2021 .....	11	11	-	11	11	-	-	-	-	-
<b>SAS Institute (Canada) Inc</b>										
Renouvellement des licences de logiciels .....	22	22	7	15	4	3	4	4	-	-
	600	600	269	331	180	64	56	31	-	-
<b>Défense nationale</b>										
<b>Ministère de la Défense nationale</b>										
<b>10647802 Canada Limited</b>										
Entretien des installations, Vaughan, Ontario .....	39	39	13	26	9	8	7	2	-	-
<b>ADGA Group Consultants Inc</b>										
Gestion pour le système d'aide au commandement terrestre pour les systèmes d'armes .....	250	250	224	26	26	-	-	-	-	-
<b>Alliant Techsystems Operations LLC, Arizona</b>										
Réparation et révision des véhicules blindés légers à roues 25mm Cannon .....	40	37	17	20	4	4	4	5	3	-
<b>Allied Wings Limited Partnership</b>										
Formation primaire voilure tournante et multimoteur pour les pilotes, Portage la Prairie, Manitoba .....	1 828	1 757	1 185	572	83	86	88	89	92	134
<b>ATCO Group</b>										
Entretien des installations, Calgary, Alberta....	78	67	39	28	15	13	-	-	-	-
<b>Babcock Canada Inc</b>										
NCSM Cornerbrook, période en cale sèche prolongée .....	673	673	599	74	74	-	-	-	-	-
Contrat de soutien en service pour la classe Victoria .....	1 520	1 520	1 157	363	180	110	73	-	-	-
<b>Bell Helicopter Textron Canada Limited</b>										
Soutien optimisé des systèmes d'armes, CH-146 Griffon .....	1 047	1 047	947	100	100	-	-	-	-	-
<b>BMT Canada Ltd</b>										
Soutien en service en ingénierie, logistique et gestion .....	270	68	21	47	16	16	15	-	-	-
<b>Boeing, Pennsylvanie</b>										
Soutien en service pour les CH-147F Chinooks .....	2 415	2 192	2 013	179	85	94	-	-	-	-
<b>Bronswerk Marine Inc</b>										
Réparation et révision.....	41	12	-	12	4	4	4	-	-	-
<b>CAE Inc</b>										
Formation opérationnelle de soutien en service des aéronefs CC-130J Hercules et CH-147F Chinook pour les équipages .....	616	610	409	201	15	15	14	15	15	127
CF AIR Simulators and Trainers - Maintenance .....	50	50	31	19	19	-	-	-	-	-
<b>CAE Military Aviation Training Inc</b>										
Entraînement en vol de l'OTAN au Canada, Moose Jaw et Cold Lake.....	2 583	2 226	1 947	279	126	118	35	-	-	-

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Calian Ltd</b>										
Gestion et recrutement de fournisseurs de soins de santé.....	486	486	293	193	100	93	–	–	–	–
<b>Cascade Aerospace Inc</b>										
Gestion optimisée des systèmes d'armes pour le PAV des CC-130 Hercules .....	941	941	875	66	66	–	–	–	–	–
<b>Chantier Davie Canada Inc</b>										
Soutien en service des frégates de la classe Halifax.....	1 806	575	88	487	115	85	100	52	135	–
<b>Corporation Fort Saint-Jean</b>										
Soutien au collège militaire royal St-Jean.....	392	392	269	123	31	27	28	29	8	–
<b>Cubic Defense Applications Incorporated, Californie</b>										
Simulation d'effets des armes .....	440	388	346	42	42	–	–	–	–	–
<b>Federal Fleet Services Inc</b>										
Pétrolier ravitailleur d'escadre interimaire .....	612	612	404	208	–	–	–	107	101	–
<b>Fleetway Inc</b>										
Soutien en service des frégates de la classe Halifax.....	72	72	18	54	14	10	10	10	10	–
<b>General Dynamics Canada Ltd</b>										
Soutien optimisé de systèmes d'armes pour les véhicules blindés légers à roues, phase 2 .....	1 300	1 186	947	239	59	60	60	60	–	–
<b>General Dynamics Land Systems Canada Corporation</b>										
Réparation et révision, Cougar et Buffalo .....	12	12	2	10	2	2	2	2	2	–
Contrat pour le soutien en service des systèmes de combat des navires de la classe Halifax.....	155	155	1	154	9	9	11	11	11	103
Amélioration de la suite de guerre sous-marine .....	90	90	24	66	22	6	11	16	3	8
<b>General Dynamics Mission Systems Canada</b>										
Services d'ingénierie et d'intégration .....	325	151	107	44	24	10	10	–	–	–
Contrat de soutien pour le logiciel de transition du système de commandement...	172	90	60	30	19	5	6	–	–	–
<b>Harris Corporation</b>										
Réparation et révision des systèmes MSCU / CBSP-ULV .....	10	10	–	10	1	1	1	2	2	3
<b>Hawboldt Industries (1989) Limited; Hermanos Toimil Garcia SL en coentreprise</b>										
Grues articulées simples.....	24	23	2	21	9	5	6	1	–	–
<b>IBM Canada Limited</b>										
Soutien en service pour le système d'information de la gestion des ressources de la défense .....	325	325	159	166	83	83	–	–	–	–
<b>IMP Group Ltd, Aerospace Division</b>										
Contrat de soutien en service des hélicoptères CH-149 Cormorant .....	1 726	1 726	1 673	53	53	–	–	–	–	–
Aéronef CP-140 Aurora véhicules aériens principaux - Gestion optimisée des systèmes d'armes .....	209	209	88	121	60	61	–	–	–	–
<b>Industries Ocean Inc</b>										
Gros remorqueur naval.....	114	91	22	69	16	26	25	2	–	–
<b>Les Chantiers Maritimes Irving Inc</b>										
Modernisation de la classe Halifax.....	1 126	1 076	974	102	52	43	7	–	–	–
Soutien en service des turbines à gaz des frégates de la classe Halifax.....	2 233	575	–	575	21	112	150	94	198	–
<b>IrvingGQ Limited</b>										
Réparation et révision des systèmes Surface Off-Board Passive Decoy (SOPD).....	16	16	1	15	3	3	3	3	3	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>L-3 Technologies MAS Inc</b>										
CC150 Polaris- Multi year I - SSC .....	497	497	371	126	46	45	35	–	–	–
Soutien d'ingénierie pour les systèmes des avions CF-18 Hornet .....	1 654	1 654	1 521	133	133	–	–	–	–	–
Gestion optimisée pour le soutien des systèmes d'armes pour l'avionique de l'Aéronef CP-140 Aurora .....	605	605	589	16	16	–	–	–	–	–
Le projet Prolongation de la durée de vie du CT-114 Tutor au-delà de l'année 2020 mise à niveau de l'avionique .....	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
<b>Lloyd's Register Canada Limited</b>										
Service d'une société de classification pour les navires de combat .....	78	48	11	37	8	9	10	10	–	–
<b>Lockheed Martin Canada Inc</b>										
Intégration des systèmes de combat .....	601	601	351	250	63	63	62	62	–	–
Réparation et révision des systèmes reprogrammables de contre-mesures électroniques multimode avancé pour navire .....	83	74	55	19	12	1	2	2	–	2
<b>Lockheed Martin Corporation, Georgie</b>										
Soutien en service pour la flotte de CC130J Hercules .....	4 385	4 385	4 057	328	171	157	–	–	–	–
<b>Logistik Unicorp Inc</b>										
Contrat d'habillement consolidé .....	415	415	7	408	68	68	68	68	68	68
<b>NATO SeaSparrow Consortium</b>										
Munitions .....	514	472	229	243	107	103	21	11	1	–
Soutien en service du système de missiles de défense ponctuelle .....	485	485	102	383	17	20	18	42	19	267
<b>Northrop Grumman International Trading Inc, Charlottesville, Virginie</b>										
Soutien en service des systèmes de navigation .....	353	44	17	27	11	10	6	–	–	–
<b>Orenda Aerospace Corporation</b>										
Soutien intérimaire pour le groupe de propulsion F404 .....	227	227	140	87	41	23	23	–	–	–
<b>Palantir Technologies Canada Inc</b>										
Outil de traitement du renseignement .....	22	22	5	17	4	5	4	4	–	–
<b>Peraton Canada Corp</b>										
Gestion optimisée du soutien des systèmes d'armes pour l'avionique des CF-18 Hornet .....	447	330	295	35	35	–	–	–	–	–
<b>QinitiQ Group Canada Inc</b>										
CAF UAS ISTAR Service .....	232	51	5	46	46	–	–	–	–	–
<b>Raytheon Canada Limited</b>										
Centre de soutien du système d'alerte du Nord .....	412	381	325	56	46	10	–	–	–	–
Réparation et révision du système d'arme rapproché Phalanx .....	671	330	105	225	24	20	20	23	19	119
<b>Rheinmetall Canada Inc</b>										
Système C4ISR de Renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectifs et de reconnaissance .....	49	31	20	11	7	2	2	–	–	–
<b>Saab Canada, Inc</b>										
Équipement de radar, sauf avions .....	22	22	–	22	–	–	–	22	–	–
<b>Santé Montfort</b>										
Installations et services médicaux .....	189	176	118	58	12	12	13	13	8	–
<b>Serco Facilities Management Inc</b>										
Prestations de services à Goose Bay, Terre-Neuve-et-Labrador .....	211	169	128	41	41	–	–	–	–	–
<b>Sikorsky International Operations Inc, Stratford, Connecticut</b>										
Soutien en service pour les hélicoptères maritimes .....	5 797	5 797	1 148	4 649	120	217	136	161	166	3 849

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Programmes de Défense SNC Lavalin Inc</b>										
Soutien en service pour les navires maritimes de défense côtière.....	798	644	617	27	18	9	–	–	–	–
<b>Standard Aero Limited</b>										
Réparation et révision des moteurs T56 du CC-130 Hercules et CP-140 Aurora.....	177	177	103	74	24	13	13	12	12	–
<b>Textron Systems Canada Inc</b>										
Soutien en service pour les véhicules blindés tactiques de patrouille.....	135	124	90	34	29	5	–	–	–	–
<b>Thales Canada Inc</b>										
Soutien en service du navire de patrouille extracôtière et de l'arctique et du navire de soutien interarmées.....	5 000	800	120	680	45	86	115	186	168	80
Réparation et révision des périscopes.....	23	23	4	19	9	7	3	–	–	–
<b>Top Aces Inc</b>										
Services de soutien au combat requis pour répondre aux exigences de préparation et de formation opérationnelle.....	417	417	72	345	46	47	48	49	50	105
<b>United States Department of Defense</b>										
Opérations et soutien des systèmes de télécommunications militaires par satellite canadien dans la bande des fréquences extrêmement hautes.....	86	86	55	31	7	7	7	8	2	–
<b>United States Department of the Air Force</b>										
Utiliser le système d'approvisionnement des É-U et obtenir un accès aux stocks du DoD des États-Unis pour supporter les avions de la ARC.....	11	11	1	10	3	3	2	2	–	–
Maintien et soutien des moteurs F117.....	63	63	17	46	23	23	–	–	–	–
Soutien en service pour la flotte du CC-177 Globemaster III.....	1 048	1 048	908	140	66	37	37	–	–	–
Installation d'un logiciel de planification de mission conjointe.....	30	22	12	10	8	2	–	–	–	–
<b>United States Department of the Navy</b>										
Utiliser le système d'approvisionnement des É-U et obtenir un accès aux stocks du DoD des États-Unis pour supporter les avions de la ARC.....	18	18	2	16	4	4	4	4	–	–
Utiliser le système d'approvisionnement des É-U et obtenir un accès aux stocks du DoD des États-Unis pour supporter les avions de la MRC.....	12	12	1	11	3	3	3	2	–	–
Soutien pour composantes d'aéronefs.....	16	16	1	15	5	5	5	–	–	–
Missiles AMRAAM.....	353	353	34	319	54	40	40	40	40	105
ARC-210 Gen 5 Radios.....	27	27	12	15	8	6	1	–	–	–
ARC-210 Gen 6 Radios.....	25	25	2	23	8	7	5	3	–	–
Systèmes de test d'équipement										
automatique des CF-18.....	14	14	1	13	4	4	5	–	–	–
Unités de transfert de données pour CF-18.....	22	22	2	20	1	5	7	6	1	–
Modernisation des torpilles lourdes.....	223	198	126	72	36	33	3	–	–	–
PPUCH AESA Radars.....	231	231	5	226	30	66	67	63	–	–
PPUCH AIM-9x.....	74	74	2	72	1	4	62	4	1	–
PPUCH Radio ARC-210 Gen 6.....	30	30	2	28	3	8	9	7	1	–
PPUCH Jmps.....	19	19	2	17	1	3	5	6	2	–
PPUCH Jsow-c.....	102	102	2	100	1	3	11	12	42	31
PPUCH ofp.....	105	105	3	102	11	29	39	22	1	–
PPUCH Radome Large Bande.....	59	59	1	58	8	17	18	15	–	–
Torpilles poids-léger.....	45	40	6	34	3	3	3	3	4	18
Modernisation des torpilles poids-léger.....	534	481	38	443	10	9	32	98	96	198
Modification de la capacité de communication par satellite à ultra fréquence du système d'objectif d'utilisateur mobile et développement de clés cryptologiques canadiennes.....										
	24	24	9	15	5	5	5	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
Soutien en service des variantes du terminal naval multibande international.....	21	21	2	19	5	5	5	4	–	–
Location de secteur d'entraînement et d'équipement connexe.....	19	19	2	17	8	9	–	–	–	–
Réparation et révision des ANBQQ10(V)7 .....	64	64	53	11	6	5	–	–	–	–
Réparation et révision des torpilles MK-48 .....	121	121	70	51	9	13	6	7	8	8
Réparations de logiciels .....	13	13	1	12	3	3	3	3	–	–
<b>Gouvernement des États-Unis</b>										
Réparation et retour, services d'ingénierie, assistance technique et réapprovisionnement des unités remplaçables en ligne et des équipements de test et d'assistance.....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
Services et équipements associés aux contremesures infrarouges des grands avions.....	23	23	5	18	6	6	6	–	–	–
<b>US Department of the Air Force</b>										
Systèmes mondiaux de communications par satellites à large bande.....	384	384	364	20	1	1	2	1	2	13
<b>Victoria Shipbuilding Limited</b>										
Modernisation de la classe Halifax.....	755	755	733	22	22	–	–	–	–	–
Soutien en service des turbines à gaz des frégates de la classe Halifax.....	2 957	560	8	552	10	126	141	113	162	–
<b>Weatherhaven Global Resources Ltd</b>										
Systèmes de protection des quartiers généraux.....	183	180	131	49	38	11	–	–	–	–
<b>Weir Canada Inc</b>										
Systèmes et ingénierie maritime.....	657	657	448	209	70	70	69	–	–	–
<b>Zodiac Hurricane Technologies Inc</b>										
MDN R&R de Bateaux de service.....	16	16	–	16	4	4	4	4	–	–
Multi Role Boat (MRB) System.....	35	31	5	26	6	7	8	5	–	–
<b>Centre de la sécurité des télécommunications</b>										
<b>Plenary Properties</b>										
Partenariat public-privé de type conception, construction, financement et installation (35 ans), Ottawa, Ontario.....	3 192	3 192	800	2 392	114	110	120	113	108	1 827
	60 167	47 887	29 426	18 461	3 374	2 739	2 005	1 712	1 566	7 065
<b>Ressources naturelles</b>										
<b>Énergie atomique du Canada limitée</b>										
Bons de commande.....	991	991	517	474	474	–	–	–	–	–
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>										
<b>Agence des services frontaliers du Canada</b>										
<b>Projet de gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA)</b>										
Agrégat .....	76	44	31	13	13	–	–	–	–	–
<b>Corbel Management Corporation</b>										
Services de gestion des centres de détention....	88	88	18	70	8	7	6	6	6	37
<b>Service correctionnel du Canada</b>										
<b>Centres résidentiels communautaires</b>										
Agrégat .....	290	290	166	124	124	–	–	–	–	–
<b>Logistik</b>										
Programme des uniformes du Service correctionnel du Canada .....	23	23	9	14	14	–	–	–	–	–
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>										
<b>Services radio</b>										
Agrégat .....	121	121	21	100	12	10	10	10	10	48
<b>Services de gardes et des matrones</b>										
Agrégat .....	69	69	31	38	38	–	–	–	–	–
	667	635	276	359	209	17	16	16	16	85



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Conseil privé</b>										
<b>Bureau du directeur général des élections</b>										
<i>Bell Canada</i>										
Services de télécommunications.....	21	21	11	10	1	1	8	–	–	–
<i>IBM Canada Limited</i>										
Services d'hébergement et d'opérations corporatives et d'élections.....	80	80	46	34	11	13	10			
Services des bureaux régionaux lors d'un événement.....	70	70	53	17	10	7				
	171	171	110	61	22	21	18	–	–	–
<b>Services publics et Approvisionnement</b>										
<b>Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux</b>										
<i>BGIS Solutions Globales Intégrées Canada S E C</i>										
Services d'entretien d'immeubles, Biens immobiliers-1.....	9 002	9 002	3 137	5 865	1 638	1 661	1 706	557	303	–
Services d'entretien d'immeubles, Biens immobiliers-2.....	1 511	1 511	670	841	210	210	210	211	–	–
<i>Dragage Océan DS Inc</i>										
Dragage d'entretien - voie navigable du Saint-Laurent.....	32	32	11	21	5	4	4	4	4	–
<i>Solution d'achats électroniques – Moderniser la fonction d'approvisionnement du gouvernement du Canada</i>										
Agrégat.....	7	7	6	1	1	–	–	–	–	–
Infosys Public Services Inc.....	103	103	63	40	28	9	3	–	–	–
<i>Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE)</i>										
Innovate Energy (payé par l'intermédiaire de ESAP Project Co Limited Partnership).....	1 546	1 546	24	1 522	47	37	37	38	36	1 327
Plan de conversion des bâtiments des utilisateurs (PCBU) – Aggregate.....	16	16	14	2	2	–	–	–	–	–
<i>ESIT Canada Services Aux Entreprises Cie, anciennement Hewlett-Packard (Canada) Company</i>										
Modernisation de la pension.....	394	385	371	14	14	–	–	–	–	–
<i>Green Timbers Limited Partnership (payé par l'intermédiaire de Computershare Investor Services Inc)</i>										
Accord de projet de partenariat public-privé, déménagement de la division "E" de la GRC, Surrey, Colombie-Britannique.....	773	773	249	524	30	30	29	12	11	412
Laboratoire judiciaire de la GRC, Surrey, Colombie-Britannique.....	25	25	1	24	1	1	1	1	1	19
<i>Hamel Construction Inc</i>										
Reconstruction des sections 93 et 94 du Quai de la Reine, Québec.....	42	42	23	19	13	6	–	–	–	–
<i>IBM Canada Ltd</i>										
Conception, développement, implantation et support du système de paye du gouvernement du Canada.....	269	259	201	58	58	–	–	–	–	–
<i>Joneljim Concrete Construction (1994) Limited</i>										
Modernisation de systèmes mécaniques et de systèmes d'extincteurs automatiques.....	54	54	33	21	11	10	–	–	–	–
<i>Medline Canada</i>										
Équipement de protection individuelle.....	25	25	12	13	13	–	–	–	–	–
<i>Moneris Solutions Corporation</i>										
Services d'acceptation des cartes de paiements.....	185	185	153	32	32	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Nuna East Ltd</b>										
Remettre en état une piste et le tarmac et construire un nouveau tarmac, Eureka, Nunavut .....	56	56	44	12	11	1	–	–	–	–
<b>Open Text Corporation</b>										
Contrat de licence.....	43	43	29	14	14	–	–	–	–	–
<b>Parsons Canada Ltd</b>										
Restauration de la mine Giant .....	194	194	62	132	38	94	–	–	–	–
<b>PCL Constructors Canada Inc</b>										
Services de gestion de la construction, projet de conservation de Province House .....	31	31	20	11	11	–	–	–	–	–
<b>Peter Kiewit Sons ULC</b>										
Amélioration du passage du poisson dans le fleuve Fraser, Colombie-Britannique .....	176	76	44	32	32	–	–	–	–	–
<b>Ricoh Canada Inc</b>										
Service d'insertion de flux d'impression et de messagerie .....	15	15	2	13	3	3	3	4	–	–
<b>SAP Canada Inc</b>										
Contrat de licence, portion entretien.....	129	129	109	20	20	–	–	–	–	–
<b>Symcor Inc</b>										
Service d'imagerie de chèques.....	27	27	–	27	7	4	5	5	6	–
<b>Weatherhaven Global Resources Ltd</b>										
Logistique (hébergement, transport et autres services connexes).....	133	109	66	43	43	–	–	–	–	–
<b>White Bear Industries Ltd</b>										
Route de l'Alaska Nord, services d'entretien et de réparation, Colombie-Britannique .....	81	81	53	28	16	12	–	–	–	–
<b>Portion des baux touchant l'impôt foncier et les frais de fonctionnement et d'entretien</b>										
<b>131 Queen Street Limited and Morguard Corporation</b>										
Édifice Trusco, 131, rue Queen, Ottawa, Ontario.....	123	123	86	37	6	7	7	7	7	3
<b>2237800 Ontario Ltd</b>										
395, avenue Terminal, Ottawa, Ontario .....	48	48	26	22	3	3	3	3	4	6
<b>6149626 Canada Inc</b>										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec .....	110	110	39	71	4	4	4	4	4	51
<b>6979637 Canada Inc (société mère – Broccolini Construction)</b>										
455, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec.....	182	182	50	132	7	7	7	7	7	97
<b>8424934 Canada Inc</b>										
2, rue Victoria, Miramichi, Nouveau-Brunswick.....	41	41	5	36	2	2	2	2	2	26
<b>Société de fiducie Computershare Canada</b>										
Édifice Place Canada, 9700, avenue Jasper, Edmonton, Alberta .....	431	431	189	242	19	20	20	20	21	142
Édifice Harry Hays, 220 - 4e avenue, Calgary, Alberta.....	226	226	107	119	9	10	10	10	10	70
Édifice Joseph Shepard, 4900, rue Yonge, Toronto, Ontario .....	261	261	126	135	11	11	11	11	11	80
Édifice de la GRC, 4225, boulevard Dorchester Ouest, Westmount, Québec.....	125	125	58	67	5	5	6	6	6	39
Édifice Revenu Canada, 305, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec.....	156	156	71	85	7	7	7	7	7	50
Complexe Skyline, 1400, chemin Merivale, Ottawa, Ontario.....	447	447	214	233	19	19	19	19	20	137
Édifice Thomas D'Arcy McGee, 90, rue Sparks, Ottawa, Ontario .....	297	297	147	150	12	12	12	13	13	88

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Consortium GM Développement, OGESCO Construction, Pierre Martin &amp; Associés, Design &amp; Architecture</b>										
1550, avenue d'Estimauville, Québec, Québec.....	62	62	27	35	3	3	3	3	3	20
<b>Minto Commercial Properties Inc</b>										
Centre Mercury, 3000, chemin Merivale, Ottawa, Ontario.....	267	267	124	143	12	12	12	13	13	81
<b>Pomerleau, Keviar et Québec Inc</b>										
2575, boulevard Ste-Anne, Québec, Québec.....	41	41	11	30	2	2	2	2	2	20
<b>Société d'habitation et de développement de Montréal</b>										
1501, rue De Bleury, Montréal, Québec.....	47	47	3	44	2	2	2	2	3	33
<b>La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie</b>										
Complexe judiciaire, 180 rue Queen Ouest, Toronto, Ontario.....	84	84	62	22	4	4	4	5	5	–
<b>La Great-West, compagnie d'assurance-vie</b>										
Édifice James Michael Flaherty, 90, rue Elgin, Ottawa, Ontario.....	331	331	75	256	11	12	12	12	12	197
<b>Commission de la capitale nationale</b>										
<b>Services récréatifs Demsis Inc</b>										
Gestion et entretien des terrains.....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
	18 168	18 025	6 821	11 204	2 440	2 228	2 145	982	511	2 898
<b>Transports</b>										
<b>Ministère des Transports</b>										
<b>PMG Technologies Inc</b>										
Dépenses nécessaires au fonctionnement du centre d'essais pour véhicules automobiles.....	95	95	80	15	9	6	–	–	–	–
<b>Administration canadienne de la sûreté du transport aérien</b>										
Garda Security Screening Inc – Central.....	2 089	2 089	1 358	731	231	250	250	–	–	–
Garda Security Screening Inc – Prairies.....	1 468	1 468	968	500	161	170	169	–	–	–
G4S Secure Solutions (Canada) Ltd.....	1 299	1 299	872	427	133	147	147	–	–	–
Logistik Unicorp Inc.....	35	35	25	10	9	1	–	–	–	–
Securitas Transport Aviation Security Ltd.....	1 522	1 522	1 001	521	165	178	178	–	–	–
Smiths Detection Montreal Inc.....	228	228	198	30	7	23	–	–	–	–
<b>Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent</b>										
Kenaidan Contracting Ltd.....	19	19	–	19	11	8	–	–	–	–
<b>VIA Rail Canada Inc.</b>										
<b>Siemens</b>										
Services techniques.....	356	356	–	356	1	4	7	15	96	233
	7 111	7 111	4 502	2 609	727	787	751	15	96	233
<b>Conseil du Trésor</b>										
<b>Secrétariat du Conseil du Trésor</b>										
<b>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie</b>										
Régime de services dentaires pour les pensionnés (services administratifs).....	93	93	63	30	14	10	6	–	–	–
Régime de soins de santé de la fonction publique (services administratifs).....	406	406	322	84	41	43	–	–	–	–
	499	499	385	114	55	53	6	–	–	–
Total – Achats.....	105 417	92 916	47 995	44 921	13 591	6 723	5 538	3 316	2 610	13 143
<b>Total – Immobilisations et des achats.....</b>	<b>138 042</b>	<b>124 957</b>	<b>65 042</b>	<b>59 915</b>	<b>18 868</b>	<b>10 573</b>	<b>8 314</b>	<b>4 796</b>	<b>3 796</b>	<b>13 568</b>

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Contrats de location-exploitation</b>										
<b>Patrimoine canadien</b>										
<b>Conseil des Arts du Canada</b>										
Locaux à bureaux, 150, rue Elgin, Ottawa, Ontario.....	92	92	36	56	4	4	4	4	4	36
<b>Société Radio-Canada</b>										
Morguard.....	144	144	73	71	6	6	6	5	5	43
Regina.....	13	13	–	13	1	–	–	1	1	10
Société en commandite La Nouvelle Maison.....	659	659	290	369	13	13	13	13	12	305
<b>Musée canadien de l'immigration du Quai 21</b>										
1055, rue Marginal, Halifax, Nouvelle-Écosse.....	69	69	14	55	2	1	2	1	2	47
	977	977	413	564	26	24	25	24	24	441
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<i>Réserve indienne N° 5 de Capilano, Première Nation des Squamish, Vancouver, Colombie-Britannique</i>										
Location de terrain – Centre de l'environnement du Pacifique.....	692	692	278	414	–	18	18	18	18	342
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>										
<b>Ministère des Pêches et des Océans</b>										
<i>Atlantic Towing Limited</i>										
Location de deux navires remorqueurs d'urgence.....	59	59	46	13	13	–	–	–	–	–
<i>Wartsila Canada Inc</i>										
Navires de classe 1100 - Acquisition et remplacement de générateurs de propulsion.....	30	30	14	16	4	7	5	–	–	–
	89	89	60	29	17	7	5	–	–	–
<b>Affaires mondiales</b>										
<b>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</b>										
<i>237 Park Owner LLC.</i>										
Chancellerie, New York, États-Unis.....	177	177	23	154	8	8	8	9	9	112
<i>L'administration des affaires principales pour les services au Corps diplomatique (GlavUpDK)</i>										
Chancellerie, Moscou, Russie.....	60	60	32	28	3	3	3	3	4	12
<b>Corporation commerciale canadienne</b>										
Espace de bureau.....	24	24	6	18	1	2	1	2	2	10
<b>Centre de recherches pour le développement international</b>										
World Exchange Plaza, 45 Rue O'Connor, Ottawa.....	50	50	–	50	–	2	3	3	3	39
	311	311	61	250	12	15	15	17	18	173
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>										
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>										
<i>Gouvernement de l'Alberta</i>										
Système de radiocommunications pour les premiers intervenants de l'Alberta.....	385	385	120	265	24	24	24	24	24	145
<b>Services publics et Approvisionnement</b>										
<b>Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux</b>										
<i>0957333 BC Ltd</i>										
3991 avenue Gladys, Abbotsford, Colombie-Britannique.....	23	23	13	10	1	1	2	2	2	2
<i>100-130 Rue Colonnade Reginal Inc (Cushman et Wakefield Ottawa)</i>										
100, Chemin Colonnade, Ottawa, Ontario.....	12	12	–	12	–	1	2	2	2	5
130, Chemin Colonnade, Ottawa, Ontario.....	20	20	–	20	1	2	2	3	3	9

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>121 King Street West Ltd</b>										
121, rue King Ouest, Toronto, Ontario .....	111	71	7	64	7	7	7	7	7	29
<b>1301986 Ontario Inc</b>										
405, avenue Terminal, Ottawa, Ontario .....	50	44	4	40	5	5	5	5	5	15
<b>1550 Carling Inc</b>										
1451, avenue Coldrey et 1550, avenue Carling, Ottawa, Ontario .....	27	17	1	16	3	3	4	3	3	–
<b>160 Elgin Portfolio Inc et 160 Elgin Leaseholds Inc</b>										
Place Bell Canada, 160, rue Elgin, Ottawa, Ontario .....	63	63	16	47	7	7	8	5	4	16
<b>1725 Woodward Drive Inc</b>										
1725, Promenade Woodward, Ottawa, Ontario .....	21	16	3	13	2	2	2	2	2	3
<b>1823175 Ontario Inc</b>										
Pinecrest Office Park, 2745, rue Iris, Ottawa, Ontario .....	26	26	13	13	2	2	2	3	3	1
<b>22 Varennes Regional Inc</b>										
22, rue de Varennes, Gatineau, Québec .....	12	12	–	12	–	1	2	3	3	3
<b>25 Nicholas Properties Ltd</b>										
25, rue Nicholas, Ottawa, Ontario .....	45	31	6	25	4	4	4	5	5	3
<b>3352200 Canada Inc</b>										
840, rue Howe, Vancouver, Colombie-Britannique .....	67	67	10	57	6	7	7	7	7	23
<b>389288 BC Limited</b>										
1188, rue West Georgia, Vancouver, Colombie-Britannique .....	19	19	8	11	2	2	2	2	3	–
<b>800 Burrard Limited Partnership</b>										
800, rue Burrard, Vancouver, Colombie-Britannique .....	94	65	24	41	9	10	10	10	2	–
<b>9182071 Canada Inc et 10064963 Canada Inc</b>										
2215, Gladwin Crescent, Ottawa, Ontario .....	27	20	–	20	–	2	3	3	3	9
<b>9197397 Canada Inc</b>										
2200, Chemin Walkley, Ottawa, Ontario .....	27	19	4	15	2	3	3	3	3	1
2204, Chemin Walkley, Ottawa, Ontario .....	17	12	–	12	1	1	1	1	2	6
<b>927094 Alberta Ltd</b>										
9240, 49e rue, Edmonton, Alberta .....	109	50	25	25	3	3	3	4	4	8
<b>A N (Mega Centres) Inc</b>										
550, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec .....	142	142	14	128	5	7	7	7	8	94
<b>Arnon Corporation</b>										
785, avenue Carling, Ottawa, Ontario .....	28	28	8	20	3	3	3	3	3	5
<b>Aspen Properties GP Inc</b>										
Tour Bell, 10104, 103e avenue Nord-Ouest, Edmonton, Alberta .....	24	15	2	13	1	1	1	2	2	6
<b>Bona Building &amp; Management Company Ltd</b>										
Place Vanier - Tours A et B, 333 et 355, chemin River Nord, Ottawa, Ontario .....	212	148	71	77	13	12	12	12	12	16
Édifice Vanier, 222, rue Nepean, Ottawa, Ontario .....	31	31	2	29	3	3	3	3	3	14
<b>Bona Building &amp; Management Company Ltd et Bona Building &amp; Management Company Ltd en fiducie</b>										
1625, promenade Vanier, Ottawa, Ontario .....	138	70	6	64	7	7	8	8	8	26
<b>BPO (Ontario Core) Ltd, Ontario Holdings Ltd et CREHOY Inc</b>										
Place de Ville - Tours A, B et C, 320, rue Queen, Ottawa, Ontario .....	482	478	285	193	39	39	36	16	16	47

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Brookfield Office Properties Management Limited</b>										
Édifice Exchange Tower, 130, rue King Ouest, Toronto, Ontario .....	21	14	4	10	2	2	2	2	2	–
<b>Capital City Shopping Centre Limited</b>										
Tour à bureaux Billings Bridge, 2323, promenade Riverside, Ottawa, Ontario .....	25	25	10	15	2	2	3	3	3	2
<b>Centrale de l'enseignement du Québec, La</b>										
320, rue St-Joseph Est, Québec, Québec .....	14	10	–	10	–	1	1	1	1	6
<b>CFCF / QCC 4200 Labelle St Inc</b>										
4200, rue Labelle, Ottawa, Ontario.....	23	17	3	14	2	2	2	2	2	4
<b>Chambers Building (Ottawa) Inc, a/s de Allied Properties</b>										
Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa, Ontario .....	23	18	3	15	2	2	2	2	3	4
<b>Chefoo Holdings Ltd</b>										
1138, rue Melville, Vancouver, Colombie-Britannique .....	82	64	2	62	8	8	8	8	8	22
<b>City Centre Equities Inc et de Harvard Developments Inc</b>										
2010, 12e avenue, Regina, Saskatchewan.....	55	41	21	20	2	3	3	3	3	6
<b>Colonnade Bridgeport Realty Inc</b>										
Complexe Holland Cross Tours A et B, 11, Avenue Holland Ottawa, Ontario et 1600, Rue Scott, Ottawa, Ontario .....	58	39	5	34	3	3	4	4	4	16
<b>Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et SWBC MEC 2 Ltd</b>										
2, promenade Robert Speck, Mississauga, Ontario .....	26	26	–	26	2	2	3	3	3	13
<b>Donald Bondy et Earl Brewer en coentreprise</b>										
81, rue Regent, Fredericton, Nouveau-Brunswick .....	16	13	–	13	1	1	1	1	2	7
<b>Dream Office LP</b>										
74, rue Victoria, Toronto, Ontario .....	31	31	19	12	8	4	–	–	–	–
<b>Exportation et développement Canada</b>										
Édifice Exportation et développement Canada, 150, rue Slater, Ottawa, Ontario .....	18	15	5	10	1	1	2	2	2	2
<b>GTA Office Inc c/o Slate Office II LP</b>										
100-2599, promenade Speakman, Mississauga, Ontario .....	15	12	–	12	1	1	1	1	1	7
<b>Hantom Holdings Inc</b>										
100, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario .....	72	61	1	60	2	5	5	5	6	37
<b>HOOPP Realty Inc</b>										
Place ATB, Tour Nord, 10025, avenue Jasper, Edmonton, Alberta .....	28	22	–	22	1	2	2	2	2	13
<b>HREIT Holdings 59 Corporation</b>										
Immeuble Investors, 280 avenue Broadway, Winnipeg, Manitoba .....	34	34	23	11	2	2	3	3	1	–
<b>Jones lang and Lasalle Real estate</b>										
750, Chemin Heron, Ottawa, Ontario .....	357	171	138	33	9	9	9	6	–	–
<b>Kidinks Holdings Inc et Outcore Equities Inc</b>										
234, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario....	22	22	8	14	3	3	3	3	2	–
<b>Kingsett Real Estate Growth LP No 6</b>										
Immeuble Gallery 4923, 52e Rue, Territoires du Nord-Ouest.....	43	34	23	11	2	2	2	2	2	1
<b>Larco Investments Limited</b>										
1, rue Front, Toronto, Ontario .....	100	100	60	40	14	15	11	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>LCPF Realty Inc et Southland Park Inc, a/s Lasalle Investment Management (Canada)</b>										
Southland Park 1, 10201, chemin Southport Sud-Ouest, Calgary, Alberta .....	21	17	–	17	1	2	2	2	2	8
<b>Leima Holdings Limited</b>										
Édifice Leima, 410, rue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario .....	26	26	5	21	2	2	3	3	3	8
<b>Les Cours Pointe St-Charles Inc</b>										
Environnement et Changement climatique Canada, 1870, Rue Le Ber, Montréal, Québec .....	25	12	–	12	1	1	1	1	1	7
<b>London Life Compagnie d'assurance-vie</b>										
219, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario.....	77	77	16	61	5	5	5	5	5	36
<b>London Life compagnie d'assurance-vie et Great-West compagnie d'assurance-vie</b>										
269, rue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario.....	110	81	4	77	10	11	12	12	8	24
<b>Lord Realty (Quebec) Limited Partnership</b>										
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et Développement Économique Canada, 800, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec .....	37	29	5	24	3	3	4	4	4	6
<b>Lord Realty Holdings Limited et Privest Properties Ltd</b>										
555, rue West Hastings, Vancouver, Colombie-Britannique .....	29	29	16	13	3	3	3	3	1	–
<b>Manulife Ontario Property Portfolio Inc</b>										
5343, rue Dundas Ouest, Toronto, Ontario.....	28	18	8	10	2	2	2	2	2	–
<b>Minto (Kent St) Inc, I G Investment Management Ltd et LCPF Realty Inc</b>										
180, rue Kent, Ottawa, Ontario.....	43	43	7	36	5	5	5	5	5	11
<b>Minto Commercial Properties Inc, I G Investment Management Ltd et LCPF Realty Inc</b>										
Édifice Canada, 344, rue Slater et Édifice Enterprise, 427, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario .....	178	138	94	44	14	15	2	2	2	9
<b>MJ (5001 Yonge) Limited Partnership</b>										
5001, rue Yonge, Toronto, Ontario.....	54	54	7	47	9	9	9	9	10	1
<b>Morguard Camelot Limited, as nominee for and on behalf of Morguard Corporation</b>										
59, promenade Camelot, Ottawa, Ontario.....	28	28	13	15	3	3	3	3	3	–
<b>Morguard Investments Limited en fiducie</b>										
Centre Standard Life, 280, rue Slater, Ottawa, Ontario .....	62	62	46	16	6	7	3	–	–	–
<b>Morguard Investments Ltd</b>										
Édifice Place Héritage, 155, rue Queen, Ottawa, Ontario .....	44	44	10	34	4	4	4	4	4	14
<b>Morguard (Jean Edmonds) Limited et 10938629 Canada Inc</b>										
Édifice Jean Edmonds, Tour Nord, 300, rue Slater, Ottawa, Ontario.....	98	98	49	49	10	10	10	11	8	–
Édifice Jean Edmonds, Tour Sud, 365, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario .....	91	63	47	16	9	7	–	–	–	–
<b>Morguard Real Estate Investment Trust</b>										
7575, 8e rue Nord-Est, Calgary, Alberta .....	45	45	21	24	3	3	3	3	3	9
<b>Nadfam Holdings Inc</b>										
360, avenue Lisgar, Ottawa, Ontario .....	18	18	5	13	1	1	1	2	2	6

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs	
					2022	2023	2024	2025	2026		
<b>Newvest Realty Corporation</b>											
105, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gatineau, Québec .....	33	33	17	16	5	5	5	1	–	–	
<b>O A C Holdings Limited</b>											
2525, Chemin Lancaster, Ottawa, Ontario.....	17	17	1	16	2	2	2	2	2	6	
<b>Omers Realty Corporation et CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc</b>											
Constitution Square, 350-360, rue Albert, Ottawa, Ontario .....	89	89	79	10	10	–	–	–	–	–	
<b>OMNI Property Management Inc</b>											
1611, rue Main, Vancouver, Colombie-Britannique .....	93	68	30	38	4	4	5	5	5	15	
<b>OPB (Centre 10) Inc</b>											
517, 10e avenue Sud-Ouest, Calgary, Alberta .....	145	71	53	18	8	7	3	–	–	–	
<b>Orlando Corporation</b>											
2675, Avenue Steeles Ouest, Brampton, Ontario.....	21	16	3	13	5	6	2	–	–	–	
5800, rue Hurontario, Mississauga, Ontario .....	33	33	4	29	8	8	8	5	–	–	
<b>Outcore Equities Inc et Slate Asset Management GP Inc</b>											
Édifice Sir Richard Scott, 191, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario.....	113	86	24	62	6	1	3	6	6	40	
<b>Oxford Properties Group Inc et OREC (RAC) Holdings Inc</b>											
120, rue Adelaide Ouest et 101, rue Richmond Ouest, Toronto, Ontario.....	168	82	23	59	8	8	8	8	8	19	
<b>Gestion Immeuble Place Bonaventure Inc</b>											
Place Bonaventure, 800, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec .....	19	19	5	14	2	2	2	2	2	4	
<b>Place d'Orleans Holdings Inc</b>											
110 promenade Place d'Orleans, Ottawa, Ontario .....	21	19	2	17	1	2	2	2	2	8	
<b>Place Montcalm (Phase III) S E N C</b>											
Place Montcalm, phase III, 70, rue Crémazie, Gatineau, Québec.....	42	35	17	18	8	7	3	–	–	–	
<b>Qikiqtaaluk Properties Inc</b>											
1106, promenade Ikaluktuutiak, Iqaluit, Nunavut.....	18	13	–	13	1	1	1	1	1	8	
<b>Rize Alliance (Terminal Building) Inc</b>											
Bureau des services fiscaux de l'Agence du revenu du Canada, 468, avenue Terminal, Vancouver, Colombie-Britannique .....	78	78	20	58	5	5	5	5	6	32	
<b>Investissements Roscourt Inc</b>											
30, rue McGill, Montréal, Québec.....	30	30	7	23	3	4	4	4	4	4	
<b>S E C Promenade du Portage</b>											
60 rue Laval, Gatineau, Québec .....	21	21	–	21	2	2	2	2	2	11	
<b>Sixty Queen Limited</b>											
60, rue Queen, Ottawa, Ontario.....	16	16	6	10	2	2	2	2	2	–	
<b>Station Lands Ltd</b>											
Tour Epcor, 10423, 101e rue, Edmonton, Alberta.....	113	104	73	31	6	5	6	6	6	2	
<b>Summit (1980 Matheson Boulevard East) Ltd</b>											
1980, boulevard Matheson Est, Mississauga, Ontario .....	24	24	10	14	3	3	3	3	2	–	
<b>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Ontario Holdings Limited</b>											
99, rue Bank, Ottawa, Ontario.....	14	14	3	11	1	1	1	2	2	4	
Centre financier de la Sun Life, 50, rue O'Connor, Ottawa, Ontario .....	143	126	45	81	12	13	12	13	13	18	



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 – fin

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
					2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Surrey CC Properties Inc</b>										
13450, 102e avenue, Surrey, Colombie-Britannique .....	31	31	15	16	2	3	3	3	3	2
<b>The Cadillac Fairview Corporation Limited</b>										
Tour IBM, 701, rue West Georgia, Vancouver, Colombie-Britannique .....	32	32	4	28	3	3	4	4	4	10
<b>La Great-West, compagnie d'assurance-vie</b>										
Tours Centennial, 200, rue Kent, Ottawa, Ontario .....	234	182	104	78	16	16	16	17	13	–
<b>The Manitoba Public Insurance Corporation</b>										
Édifice Cityplace, 234, rue Donald, Winnipeg, Manitoba .....	14	14	–	14	–	1	1	1	2	9
<b>The Typhon Group (Richmond Hill) Ltd</b>										
5, promenade Via Renzo, Richmond Hill, Ontario .....	18	13	3	10	1	1	1	2	2	3
<b>TNC 340 Laurier Ltd</b>										
340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario....	85	85	4	81	10	10	10	10	10	31
<b>West Corr Holdings Ltd</b>										
3427, avenue Faithfull, Saskatoon, Saskatchewan .....	24	24	10	14	1	1	2	2	2	6
<b>Westcliff Development Ltd et Centre Commercial Manicouagan Ltée</b>										
200, promenade du Portage, Gatineau, Québec .....	15	15	2	13	1	1	2	2	2	5
<b>Whiterock 655 Bay Street Toronto Inc</b>										
655, rue Bay, Toronto, Ontario.....	49	49	8	41	3	3	4	5	5	21
<b>Winnipeg Square Leaseco Inc</b>										
Bourse des marchandises et Winnipeg Square, 360, rue Main, Winnipeg, Manitoba .....	42	42	1	41	4	4	4	4	4	21
<b>Z V Holdings Corporation</b>										
2, Constellation Drive, Ottawa, Ontario .....	40	29	1	28	3	3	4	4	4	10
<b>Commission de la capitale nationale</b>										
Édifice Chambers, Ottawa, Ontario .....	132	132	25	107	5	5	5	5	5	82
	5 871	4 792	1 799	2 993	435	437	413	373	344	991
<b>Transports</b>										
<b>Martine Atlantique S.C.C.</b>										
MV Atlantic Vision .....	108	108	82	26	16	10	–	–	–	–
<b>VIA Rail Canada Inc.</b>										
<b>Ville de Toronto</b>										
Gare Union.....	211	211	59	152	4	4	4	4	5	131
<b>SITQ</b>										
Place Ville Marie, Montréal, Québec .....	32	32	22	10	3	3	4	–	–	–
	351	351	163	188	23	17	8	4	5	131
<b>Total – Contrats de location-exploitation .....</b>										
	8 676	7 597	2 894	4 703	537	542	508	460	433	2 223
<b>Total global .....</b>	<b>351 634</b>	<b>336 837</b>	<b>154 601</b>	<b>182 236</b>	<b>54 824</b>	<b>32 597</b>	<b>23 424</b>	<b>15 870</b>	<b>11 999</b>	<b>43 522</b>

## Obligations contractuelles internationales

Les obligations contractuelles internationales présentées dans ce tableau incluent les paiements de transfert et prêts et avances aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Le capital futur appelé représente des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaires dans des organisations internationales. Les montants présentés au tableau 11.4 comme prêts et avances non versés et capital futur appelé excluent des effets à payer qui ont été émis et qui sont encore impayés au 31 mars 2021.

Le tableau 11.4 présente de l'information qui est résumée à la note 19 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

**Tableau 11.4**  
**Obligations contractuelles internationales**

(en millions de dollars)<sup>1</sup>

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
<b>Prêts et capital-actions non budgétaires</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Banque africaine de développement .....	–	–	279	279
<b>Paiements de transfert, prêts et avances budgétaires</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Programmation en matière de développement, de paix et de sécurité .....	2 357	–	–	2 357
Fonds africain de développement .....	–	237	–	237
Fonds asiatique de développement .....	–	121	–	121
Fonds pour l'environnement mondial .....	–	77	–	77
	2 357	435	–	2 792
Finances				
Ministère des Finances				
Initiative multilatérale de réduction de la dette				
Association internationale de développement .....	1 738	–	–	1 738
Fonds africain de développement .....	446	–	–	446
	2 184	–	–	2 184
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Organisation internationale pour les migrations .....	33	–	–	33
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Union internationale des télécommunications .....	29	–	–	29
Agence spatiale canadienne				
Agence spatiale européenne .....	206	–	–	206
Conseil national de recherches du Canada				
La Société du télescope Canada-France-Hawaii .....	23	–	–	23
The National Science Foundation .....	40	–	–	40
TMT International Observatory LLC .....	154	–	–	154
	452	–	–	452
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel .....	14	–	–	14
	5 040	435	–	5 475
<b>Total .....</b>	<b>5 040</b>	<b>435</b>	<b>279</b>	<b>5 754</b>

<sup>1</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2021 (1 \$ USD = 1,2567 \$ CAD; 1 DTS = 1,7809 \$ CAD; 1 EUR = 1,4736 \$ CAD).

## **Droits contractuels**

Les droits contractuels sont des droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui lui donnent droit à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Les droits contractuels peuvent être classés en quatre catégories : la vente de biens et de services, la location de biens, des ententes de redevances et de partage des revenus et des bénéfices et autres.

Tous les droits contractuels de 10 millions de dollars ou plus par contrat ou par portefeuille d'accords de nature similaire en circulation à la fin de l'exercice sont rapportés.

Selon les principales méthodes comptables du gouvernement, les droits contractuels des sociétés d'État consolidées sont inclus avec celles du gouvernement.

Tableau 11.5

**Vente de biens et de services, location de biens, ententes de redevances et de partage des revenus et des bénéfices et autres droits contractuels au 31 mars 2021**

(en millions de dollars)

	Revenu non gagné <sup>1</sup>	Revenu non gagné à être reçu avant le 31 mars					2027 et exercices ultérieurs
		2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Vente de biens et de services</b>							
Affaires mondiales							
Corporation commerciale canadienne .....	38	11	7	9	5	4	2
Sécurité publique et Protection civile							
Gendarmerie royale du Canada .....	29 561	2 379	2 438	2 498	2 560	2 623	17 063
<b>Total – Vente de biens et de services .....</b>	<b>29 599</b>	<b>2 390</b>	<b>2 445</b>	<b>2 507</b>	<b>2 565</b>	<b>2 627</b>	<b>17 065</b>
<b>Location de biens</b>							
Environnement et Changement climatique							
Agence Parcs Canada <sup>2</sup> .....	216	10	10	9	10	9	168
Innovation, Sciences et Développement économique							
Conseil national de recherches du Canada .....	10	3	3	3	1	–	–
Patrimoine canadien							
Société Radio-Canada .....	404	10	10	11	10	11	352
Services publics et approvisionnement							
Commission de la capitale nationale .....	112	2	2	2	2	2	102
Transports							
Ministère des Transports <sup>3</sup> .....	1 457	193	282	319	328	335	–
<b>Total – Location de biens .....</b>	<b>2 199</b>	<b>218</b>	<b>307</b>	<b>344</b>	<b>351</b>	<b>357</b>	<b>622</b>
<b>Ententes de redevances et de partage des revenus et des bénéfices</b>							
Innovation, Sciences et Développement économique							
Conseil national de recherches du Canada .....	31	4	3	3	2	2	17
<b>Total – Ententes de redevances et de partage des revenus et des bénéfices.....</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>17</b>
<b>Autre</b>							
Agriculture et Agroalimentaire							
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire .....	162	28	26	18	17	12	61
Défense nationale							
Ministère de la Défense nationale .....	31	–	–	–	–	–	31
Environnement et Changement climatique							
Agence Parcs Canada <sup>2</sup> .....	17	3	3	3	3	2	3
Famille, Enfants et Développement social							
Ministère de l'Emploi et du Développement social .....	453	453	–	–	–	–	–
Innovation, Sciences et Développement économique							
Ministère de l'Industrie .....	114	14	14	13	12	11	50
Ressources naturelles							
Ministère des Ressources naturelles.....	297	14	14	14	14	13	228
<b>Total – Autre.....</b>	<b>1 074</b>	<b>512</b>	<b>57</b>	<b>48</b>	<b>46</b>	<b>38</b>	<b>373</b>
Droits contractuels assujettis à une clause de non-divulgence .....	171	2	2	2	2	3	160
<b>Total .....</b>	<b>33 074</b>	<b>3 126</b>	<b>2 814</b>	<b>2 904</b>	<b>2 966</b>	<b>3 027</b>	<b>18 237</b>

<sup>1</sup> Les montants reflétés dans le Revenu non gagné sont incomplets en raison du degré d'incertitude entourant un certain nombre de contrats. Des estimations des revenus futurs ont été fournies lorsque le degré de certitude permet de faire des estimations raisonnables.

<sup>2</sup> Il existe des accords qui sont de nature perpétuelle, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de date de fin. Les revenus futurs de cinq ans ont été estimés; les revenus au-delà n'ont pas été estimés en raison de l'incertitude.

<sup>3</sup> Il existe des accords selon lesquels le ministère ou la société d'État a droit à des revenus futurs fondés sur un pourcentage du revenu ou des bénéfices de l'autre partie à l'accord ou sur la réception d'un montant pour chaque unité vendue. Des estimations des revenus futurs ont été fournies lorsque le degré de certitude permet de faire des estimations raisonnables.

En plus des droits contractuels présentés au tableau 11.5, l'Agence Parcs Canada a des accords qui lui donne droit à des revenus futurs basés sur un pourcentage des revenus ou des profits de l'autre partie, ou basé sur la réception d'un montant pour chaque unité de biens vendus. Les revenus n'ont pas été estimés en raison de l'incertitude.

## Passif éventuel

Le passif éventuel du gouvernement est classé selon : garanties, organisations internationales, causes en instance et imminentes et autres réclamations, cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel et programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Des précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées sont fournies au tableau 4.4 de la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.7 de la section 9 de ce volume.

## Garanties

Les pertes provenant des garanties sont comptabilisées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Le tableau 11.6 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume. Les limites autorisées indiquées au tableau 11.6 représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la loi, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à n'importe quel moment.

**Tableau 11.6**  
**Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2021**

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Principal non remboursé
Garanties sur emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Sociétés d'État mandataires de Sa Majesté.....		314 727 <sup>1</sup>
Autres garanties accordées par le gouvernement		
Garanties sur prêts		
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
Prêts aux agriculteurs en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i> .....	3 000	90
Programme de paiements anticipés – <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> .....	7 500	1 243
Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Inclusion des personnes handicapées		
Ministère de l'Emploi et du Développement social		
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i> .....	10 782	– <sup>2</sup>
Finances		
Ministère des Finances		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement .....	148	148
Coopérative de crédit fédérale Coast Capital Savings.....	1 500	–
Innovation, Sciences et Développement économique		
Ministère de l'Industrie		
Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce .....	1	1
<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> .....	2 889	1 019
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles		
Projets hydroélectriques du Bas-Churchill.....	9 200	9 150
Services aux Autochtones		
Ministère des Services aux Autochtones		
Programme de garantie pour le logement sur les réserves .....	2 200	
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....		1 558
Autres prêteurs agréés .....		278
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens .....	60	– <sup>2</sup>
Total – Garanties sur prêts .....	37 280	13 487

**Tableau 11.6**  
**Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2021 – fin**

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Principal non remboursé
Programmes d'assurance gérés par le gouvernement		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement .....	115 000	33
Finances		
Ministère des Finances		
Protection de l'assurance hypothécaire .....	350 000	255 498
Patrimoine canadien		
Ministère du Patrimoine canadien		
Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes .....	3 000	–
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles		
Compte de la responsabilité en matière nucléaire .....	–	–
Total – Programmes d'assurance gérés par le gouvernement .....	468 000	255 531
Autres garanties explicites		
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
Programme de mise en commun des prix – Loi sur les programmes de commercialisation agricole...	–	–
Programme national sur l'éthanol de la biomasse .....	140	–
Total – Autres garanties explicites .....	140	–
Total – Garanties brutes .....	505 420	583 745
Moins : provision pour garanties .....		720
Risque net en vertu des garanties .....		583 025

Ce tableau exclut les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. Des renseignements sur ces programmes sont présentés à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume et des renseignements supplémentaires sont fournis au tableau 11.8 de cette section.

<sup>1</sup> On trouvera des précisions au tableau 9.5 de la section 9 de ce volume.

<sup>2</sup> Moins de 500 000 \$

### Prêts aux agriculteurs en vertu de la Loi canadienne sur les prêts agricoles

Le Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) est un programme de garantie de prêts de financement facilitant l'accès des producteurs agricoles au crédit. Les producteurs agricoles peuvent utiliser ces prêts en vue de construire, de rénover et d'agrandir leurs exploitations agricoles, alors que les coopératives agricoles peuvent aussi avoir accès aux prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser des produits agricoles.

Le Programme de la LCPA vient remplacer l'ancien Programme de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*, qui a contribué à l'expansion des exploitations agricoles en garantissant les prêts émis par les institutions financières depuis 1988.

Par le truchement de la LCPA, le gouvernement du Canada appuie le renouvellement du secteur agricole et permet aux coopératives de tirer davantage parti des débouchés. Ce programme garantit 95 % de la valeur des prêts attribués pour les exploitations agricoles et les coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la LCPA, est de 0,5 million de dollars. La plupart des prêts sont remboursables dans un délai de 10 ans. Pour les prêts sur l'acquisition d'un terrain, le délai de remboursement est de 15 ans.

### Programme de paiements anticipés – Loi sur les programmes de commercialisation agricole

Le Programme de paiements anticipés (PPA) est un programme fédéral de garantie de prêts qui permet aux producteurs d'obtenir des avances de fonds au cours de leur période de production et de commercialisation. Les montants des avances de fonds sont calculés en fonction de la valeur anticipée des produits agricoles qui sont en production ou stockés. Le programme est administré par des organisations de producteurs participantes (administrateurs du PPA), et la garantie fédérale aide ces organisations à obtenir un financement pour les avances de fonds à des taux d'intérêt inférieurs.

En vertu du PPA, un producteur peut obtenir une avance de fonds pouvant atteindre 1,0 million de dollars. Le gouvernement fédéral paie les intérêts sur les premiers 100 000 \$. Les producteurs sont tenus de rembourser leurs avances à mesure qu'ils vendent leurs produits, avec un délai de 18 mois pour le remboursement intégral des avances sur la plupart des produits agricoles (jusqu'à 24 mois pour les bovins et les bisons). Le PPA aide les producteurs de cultures et de bétail à respecter leurs obligations financières et à bénéficier des meilleures conditions du marché en améliorant la liquidité des producteurs tout au long de l'année.

### ***Loi fédérale sur les prêts aux étudiants***

Les prêts consentis entre 1964 et août 1995 par des institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* sont garantis aux prêteurs par le ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC). EDSC rembourse aux prêteurs le principal impayé, les intérêts courus et les frais en cas de défaillance, d'invalidité permanente ou de décès de l'emprunteur. EDSC assume tous les risques liés aux prêts garantis.

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement**

En vertu de l'article 8.3(1) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances a autorisé, par décret du gouverneur en conseil, une garantie partielle de prêt au montant de 118 millions de dollars américains à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Elle fait partie d'une convention de prêt de 1 443,82 millions de dollars américains conclue entre la BIRD et la République d'Iraq.

Aux termes de cette garantie, le ministre ferait un paiement à la BIRD dans le cas où la République d'Iraq accusait un retard de plus de six mois pour respecter les échéances de paiements du principal et des intérêts à la BIRD. Le ministre serait tenu de payer seulement une quote part du remboursement du prêt échu, jusqu'au montant total fixe de 118 millions de dollars américains. Si une partie de la garantie est demandée, le Canada recevrait une réclamation de la BIRD contre la République d'Iraq, et il aurait l'option de poursuivre le recouvrement. Jusqu'à ce jour, aucune perte n'est envisagée relativement à cette garantie, et aucune disposition n'a été prise.

### **Coopérative de crédit fédérale Coast Capital Savings**

En vertu de l'article 39.02 de la *Loi sur les banques*, le ministre des Finances a autorisé une garantie d'emprunt pour une marge de crédit d'un montant de 1,5 milliard de dollars accordée par des institutions financières fédérales à la coopérative de crédit fédérale Coast Capital Savings (CCS). En ce qui concerne cette garantie, le ministre des Finances doit approuver l'admissibilité de chaque montant à prélever sur cette marge de crédit. L'entente visant la garantie d'emprunt prend fin le 31 octobre 2021.

Selon cette garantie, le gouvernement paierait le principal, les intérêts et d'autres frais impayés admissibles si CCS manque à ses obligations. En cas de défaillance de la part de CCS, le gouvernement peut prendre des mesures pour recouvrer les fonds selon l'entente d'indemnisation conclue entre CCS et le gouvernement.

Au 31 mars 2021, il n'y avait aucun prélèvement approuvé sur la marge de crédit donnant lieu à une exposition à une garantie de prêt. Par conséquent, aucune provision ni perte connexe n'a été comptabilisée.

### **Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce**

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a le pouvoir, en vertu de l'article 14(1)(b) de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, d'autoriser une garantie de prêt pour faciliter la mise en œuvre de tout programme ou projet du ministère. Le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce a été créé dans la législation fédérale en décembre 2018 pour agir en tant que seul et unique organisme de réglementation des agents de brevets et des agents de marques de commerce. La garantie a été fournie sur une marge de crédit allant jusqu'à 1 000 000 \$ pour soutenir les préparatifs du Collège avant l'entrée en vigueur complète de sa législation, moment auquel il aurait le pouvoir de percevoir des frais.

### ***Loi sur le financement des petites entreprises du Canada***

La *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* inclut des prêts enregistrés depuis le 1er avril 1999. En collaboration avec les institutions financières, les programmes offerts sous cette loi a été conçu pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada à avoir accès à du financement qui ne serait autrement pas accessible, ou qui serait uniquement accessible sous des conditions moins favorables. En cas de défaut de paiement dans le cadre d'un prêt enregistré, le gouvernement couvre 85 % des pertes nettes admissibles. Pour être admissibles, les PME doivent être des entreprises à but lucratif dont les revenus ne dépassent pas 10 millions de dollars par année.

## Projets hydroélectriques du Bas-Churchill

Le gouvernement du Canada a fourni un soutien de garantie de prêt pour la construction des projets hydroélectriques du fleuve du Bas-Churchill, qui comprennent deux projets parrainés par Nalcor Energy ([1] la centrale hydroélectrique de Muskrat Falls et les actifs de transport de Labrador et [2] la ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre Neuve) et un projet parrainé par Emera Inc. (la liaison maritime). En 2013, le financement a été réalisé pour les projets dirigés par Nalcor, obtenant 5 milliards de dollars de la dette garantie sous forme d'obligations. Ces obligations ont une durée variant de 15 à 40 ans dont le total du principal sera remboursé à la date d'échéance de chaque obligation. Débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2021, des fonds seront graduellement mis de côté à tous les six mois afin que le total du principal puisse être remboursé à la date d'échéance. En 2014, le financement des obligations pour la liaison maritime a été réalisé, obtenant 1,3 milliard de dollars de la dette garantie pour une durée de vie d'environ 39 ans. Conformément aux modalités de la garantie de prêt, le remboursement du principal a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Les remboursements du principal et des intérêts seront effectués sur une base semestrielle jusqu'à la date d'échéance du 1<sup>er</sup> décembre 2052. À la suite d'une annonce faite par le ministre des Ressources naturelles en novembre 2016, en mai 2017, le ministre des Ressources naturelles a signé deux accords de garantie supplémentaire afin de fournir des garanties de prêt au soutien des projets parrainés par Nalcor. Le 25 mai 2017, le financement a été réalisé, obtenant 2,9 milliards de dollars de la dette garantie sous la forme d'obligation. Ces obligations ont des modalités variant de trois ans et demi à 40 ans. Conformément aux modalités de la garantie de prêt, les remboursements du principal ont commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et le dernier remboursement sera fait le 1<sup>er</sup> juin 2057. Selon les modalités des obligations qui ont été émises en vertu des garanties originales et des garanties supplémentaires, initialement, seuls les paiements d'intérêt se font sur la dette garantie. Le début du remboursement du capital sur la dette garantie a été prévu de commencer peu après la mise en service des projets, le calendrier de ces paiements étant en fonction des modalités spécifiques de chacune des obligations garanties. Parmi les nombreuses mesures de protection mises en place pour protéger les intérêts du Canada, toutes les actions, les actifs et les accords des entités des projets ont été donnés en garantie au Canada. En date du 31 mars 2021, le solde de la dette garantie est de 9 149 589 500 \$.

## Programme de garantie pour le logement sur les réserves

Ce programme autorise le ministère des Services aux Autochtones à garantir des prêts aux particuliers et aux bandes indiennes pour les aider à acheter des logements dans les réserves puisque les restrictions relatives à la sécurité contenues dans la *Loi sur les Indiens* interdisent que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Ces garanties d'emprunt permettent aux Indiens inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de bande ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts au logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit.

Les prêts sous ce programme sont consentis par les institutions financières enregistrées et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le paiement du capital et de l'intérêt pour les prêts consentis dans le cadre de ce programme est amorti sur une période pouvant aller jusqu'à vingt-cinq ans. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires aux taux d'intérêt des hypothèques classiques offerts par les principales banques. Le montant total de garanties d'emprunt ministérielles autorisé pour le Ministère ne peut dépasser 2,2 milliards de dollars.

## Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens

Ce programme autorise le Ministère à garantir des prêts aux entreprises indiennes qui ne sont pas constituées en personne morale sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux, puisque la *Loi sur les Indiens* interdit que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des Indiens et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières.

Les prêts consentis dans le cadre de ce programme ne peuvent dépasser un terme de quinze ans et la ligne de crédit doit être renouvelée chaque année. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires à ceux accordés par les établissements de crédit aux entreprises commerciales, lesquels sont habituellement fixés d'après une marge établie à partir du taux préférentiel. Un titre donné en gage pour un prêt garanti ne peut être libéré par l'établissement de crédit sans une approbation préalable du ministre des Services aux Autochtones.

## Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement

Le gouvernement du Canada a autorisé un soutien pour les programmes d'assurance et de garantie, lesquels étaient jugés comme étant d'intérêt national, mais qui ne pouvaient être soutenus par l'entremise du Compte de la Société sur la base des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (EDC). Les opérations portées au Compte du Canada regroupent les d'activités entreprises par EDC conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*.



## Protection de l'assurance hypothécaire

La *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR) a reçu la sanction royale le 26 juin 2011 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2013.

La LPAHR autorise le ministre des Finances à fournir une protection à l'égard de certains contrats d'assurance hypothécaire rédigés par des assureurs hypothécaires agréés. En vertu de la LPAHR, un paiement relatif à cette garantie ne serait effectué que si une ordonnance de mise en liquidation était rendue à l'égard d'un assureur hypothécaire agréé ayant rédigé un contrat d'assurance garanti en vertu de la LPAHR. Dans ce cas, le ministre honorerait les réclamations du prêteur pour des assurances hypothécaires en souffrance, sous réserve de a) tout produit que le bénéficiaire a reçu au titre du bien sous-jacent ou de la liquidation de l'assureur; et b) une franchise de 10 % du montant initial du principal du prêt hypothécaire assuré.

Au 31 mars 2021, le montant total du solde impayé du principal des prêts qui sont garantis en vertu de la LPAHR est évalué à 289,9 milliards de dollars (270,8 milliards de dollars en 2020). Tout paiement par le ministre est assujéti à une franchise équivalant à 10 % du montant initial du principal de ces prêts, ou 34,4 milliards de dollars (32,2 milliards de dollars en 2020). Le montant du principal impayé présenté au tableau 11.6 ne se rapporte pas aux pertes ou paiements anticipés à l'égard de la garantie. Aucune provision n'a été établie dans ces comptes pour des paiements aux termes de la garantie.

En date du 31 mars 2021, il y a deux assureurs hypothécaires agréés en vertu de la LPAHR, soit la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

## Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes

Conformément à l'article 3(1) de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes* (la Loi), le ministre de Patrimoine canadien est autorisé à conclure des accords d'indemnisation avec les propriétaires d'objets ou d'accessoires prêtés aux expositions itinérantes au Canada. En vertu de la Loi, les niveaux de responsabilité sont établis et ne peuvent excéder 600 millions de dollars au titre de chaque exposition et, à aucun moment à plus de 3 milliards de dollars à l'égard de toutes les expositions itinérantes. Les Règlements sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes énoncent les exigences spécifiques à respecter lorsque les propriétaires concluent des accords d'indemnisation avec le ministre. Les règlements établissent également des limites sur l'étendue de la couverture de l'indemnisation, déterminent la franchise applicable, définissent la couverture maximale et la durée de la couverture, établissent les exigences en matière de constat d'état, décrit une procédure de réclamation et de résolution de différend, entre autres. Les candidats peuvent inclure les institutions organisant ou participant à des expositions itinérantes qui appliquent au nom des propriétaires. Sur approbation du ministre de la demande présentée, le propriétaire d'un objet ou d'un accessoire inclus dans l'exposition itinérante particulière peut conclure un accord d'indemnisation avec le ministre.

## Compte de la responsabilité en matière nucléaire

En vertu de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* (LRIMN), entrée en vigueur le 1er janvier 2017 et qui remplace la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN), les exploitants d'établissements nucléaires désignés doivent maintenir une garantie financière pour assumer les responsabilités que la LRIMN leur impose.

Selon la LRIMN, la responsabilité d'un exploitant pour les dommages causés par un accident nucléaire se limite à 1 milliard de dollars. Ce montant s'applique aux établissements de la catégorie « réacteur de puissance », décrite dans le Règlement sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire (RRIMN). Des montants inférieurs de responsabilité applicables à des établissements présentant des risques plus faibles, selon leurs risques proportionnels, sont prévus dans le RRIMN. Le ministre des Ressources naturelles doit passer en revue la limite de responsabilité des exploitants au moins une fois tous les cinq ans, et le gouvernement peut augmenter la limite au moyen d'un règlement.

La garantie financière couvre toutes les catégories de dommages indemnifiables en vertu de la LRIMN, à l'exception des dommages causés par des émissions de routine et des dommages corporels survenus 10 à 30 ans après un accident nucléaire. Aux termes de l'accord d'indemnisation, conclu avec 10 exploitants, le gouvernement fédéral couvre la responsabilité associée aux deux exceptions. Il couvre également la différence entre le montant inférieur de responsabilité prévu dans le RRIMN pour les établissements présentant des risques plus faibles et le montant, selon le cas, de 1 milliard de dollars prévu dans la LRIMN. Le gouvernement fédéral réclame des droits annuels auprès de chaque exploitant en échange de cette couverture.

Le ministère des Ressources naturelles administre le Compte de la responsabilité en matière nucléaire (Compte) au nom du gouvernement fédéral, au moyen d'un compte à fins déterminées consolidé. Ce Compte est une suite du Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire en vertu de l'ancienne LRN. Les droits payés par les exploitants d'établissements nucléaires sont versés dans ce Compte. Le solde du Compte en date du 31 mars 2021 était de 4 727 829 \$. Toute réclamation découlant d'un accord d'indemnisation peut correspondre au montant maximal prévu dans la LRIMN. Toutefois, il n'y a aucune limite au nombre d'accidents applicable à l'indemnisation. Il n'y a eu aucune réclamation ni paiement sur le Compte depuis sa création aux termes de la LRN.

**Programme de mise en commun des prix – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole***

Le Programme de mise en commun des prix offre une garantie de prix qui protège les organismes de commercialisation et les producteurs contre un effondrement imprévu du prix de marché de leurs produits. Les participants au programme utilisent la garantie de prix à titre de garantie pour obtenir un crédit auprès d'institutions de crédit. Ce financement permet à l'agence de commercialisation d'améliorer la liquidité des producteurs grâce à un paiement initial pour les produits agricoles livrés, et assure des recettes égales au producteur pour des produits de même catégorie, de même variété et de même type. Ce programme est conçu pour aider et encourager la commercialisation selon la formule coopérative des produits agricoles admissibles, y compris les produits de transformation.

**Programme national sur l'éthanol de la biomasse**

Selon une entente datée du 30 mars 2001, et modifiée le 1er septembre 2003, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée ici par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et Financement Agricole Canada (FAC) participent au Programme national sur l'éthanol de la biomasse. L'objectif du programme consiste à encourager la production du nouveau biocarburant à l'éthanol au Canada. Des garanties sont fournies en lien avec l'entente de ligne de crédit établie par FAC.

## Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.7 présente les détails concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

**Tableau 11.7**  
**Organisations internationales – Passif éventuel**

(en millions de dollars)<sup>1</sup>

	2021	2020
<b>Actions en capital et prêts non-budgétaires</b>		
Capital sujet à appel		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
Banque africaine de développement.....	9 186	4 585
Banque asiatique de développement .....	7 997	8 957
Banque de développement des Caraïbes .....	154	172
Banque interaméricaine de développement .....	8 293	9 288
	25 630	23 002
Finances		
Ministère des Finances		
Agence multilatérale de garantie des investissements .....	57	64
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures .....	1 001	1 121
Banque européenne pour la reconstruction et le développement .....	1 190	1 254
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	9 903	11 092
	12 151	13 531
<b>Total .....</b>	<b>37 781</b>	<b>36 533</b>

<sup>1</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2021 (1 \$ USD = 1,2567 \$ CAD; 1 DTS = 1,7809 \$ CAD; 1 EUR = 1,4736 \$ CAD).

## Causes en instance et imminentes et autres réclamations

Veillez vous référer à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume, pour des renseignements sur les cas de causes en instance et imminentes et autres réclamations.

## Cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel

Veillez vous référer à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume, pour des renseignements sur les cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel.

## Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. La Société d'assurance-dépôts du Canada, La société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada et Financement agricole Canada administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce que les quatre sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.

**Tableau 11.8**  
**Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires**  
**pour l'exercice clos le 31 mars 2021**

(en millions de dollars)

	Société d'assurance dépôts du Canada <sup>1</sup>		Société canadienne d'hypothèques et de logement <sup>2</sup>				Exportation et développement Canada <sup>3</sup>		Financement agricole Canada <sup>4</sup>	
			Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires					
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Assurance en vigueur à la date de déclaration.....	967 981	851 903	422 000	425 000	479 000	494 000	28 792	26 044	4 477	5 196
Solde d'ouverture du Fonds.....	3 480	2 985	12 056	12 042	2 396	2 437	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>	16	20
Revenus pour la période										
Primes et honoraires.....	739	668	1 384	1 409	680	602	239	202	26	27
Intérêts sur prêts.....	–	–	–	–	4 459	5 149	–	–	–	–
Revenus de placement.....	90	86	897	401	92	86	–	–	1	–
Autres revenus.....	–	–	(1)	(6)	20	6	–	–	–	–
Revenus totaux.....	829	754	2 280	1 804	5 251	5 843	239	202	27	27
Charges pour la période										
Pertes sur/provision pour indemnités.....	400	200	164	241	–	–	–	–	4	9
Intérêts sur emprunts.....	–	–	–	–	4 451	5 140	–	–	–	–
Charges d'administration.....	60	51	329	296	68	65	–	–	8	7
Autres charges (impôts inclus).....	7	8	452	321	183	160	504	88	10	15
Charges totales.....	467	259	945	858	4 702	5 365	504	88	22	31
Bénéfice net ou (perte nette) pour la période.....	362	495	1 335	946	549	478	(265)	114	5	(4)
Ajustements.....	–	–	(2 472)	(932)	(1 393)	(519)	–	–	–	–
Solde de clôture du Fonds.....	3 842	3 480	10 919	12 056	1 552	2 396	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>	21	16
Montants nets des indemnités pour la période <sup>5</sup> .....			115	224			128	135	4	9
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices.....			252	301			167	166	6	7

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>1</sup> La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiducies membres. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

<sup>2</sup> La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires à l'habitation canadienne. En plus d'établir un climat de confiance parmi les établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible aux Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Société détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada.

Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada de 265 191 millions de dollars (244 643 millions de dollars en 2020), incluant les intérêts courus, émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada. Le paiement ponctuel de l'intérêt semestriel et du principal à l'échéance est garanti par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

<sup>3</sup> Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations à ce jour et est basé sur l'expérience des réclamations passées, pour rencontrer les réclamations futures. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour son programme d'assurance et conséquemment le solde du fonds n'est pas disponible. La Société établit une provision pour les réclamations d'assurance fondée sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde de la provision s'élève à 750 millions de dollars (410 millions de dollars en 2020).

<sup>4</sup> Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance, et ce programme d'assurances représente un risque limité pour Financement agricole Canada.

<sup>5</sup> Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouverts sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux*. Ces renseignements sont également résumés à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

# Section **12**

*Comptes publics du Canada  
2020-2021*

**Index**

## Index

	Page	
	Français	Anglais
<b>A</b>		
<b>Actifs non financiers, section 10</b>		
Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition.....	338	332
Actifs non financiers .....	335	329
Administrations provinciales et territoriales.....	320	314
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	286	280
<b>Analyse des états financiers, section 1</b>		
Analyse des états financiers .....	8	8
Aperçu financier de 2021 .....	8	8
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants .....	201	197
Autres comptes à fins déterminées .....	214	210
Autres comptes à fins déterminées consolidés .....	136	133
Autres créances .....	282	276
Autres créditeurs et charges à payer .....	156	152
Autres passifs .....	90, 201	88, 199
Autres prêts, placements et avances .....	96, 321	94, 315
Autres revenus .....	112	110
<b>B</b>		
Billets à moyen terme.....	173	169
Bons du Canada .....	173	169
Bons du Trésor.....	171	167
<b>C</b>		
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), états financiers.....	271	265
Charges .....	19, 71, 114	19, 69, 112
par article .....	119	117
par secteur .....	116	114
Comparaison des résultats réels aux projections du budget.....	23	22
Comparaison sur dix exercices d'information financière .....	45	42
Comptabilisation des charges.....	114	112
Compte des opérations de l'assurance-emploi, états financiers .....	138	135
Compte des rentes sur l'État.....	205	201
États financiers.....	261	255
Compte du fonds des changes		
États financiers.....	287	281
Réserve de liquidités internationales détenues dans le.....	285	279
Comptes à fins déterminées consolidés .....	132	130
<b>Comptes consolidés, section 4</b>		
Comptes d'assurance.....	134	132
<b>Comptes d'opérations de change, section 8</b>		
Comptes d'opérations de change .....	92	90
Comptes de dépôt et en fiducie .....	206	202
Cotisations d'assurance-emploi .....	111	109
Coûts des opérations du gouvernement .....	116	114
<b>Créditeurs et charges à payer, section 5</b>		
Créditeurs fiscaux .....	164	160
<b>D</b>		
Déficit accumulé .....	26, 76	24, 60
Dépenses en vertu d'autorisations législatives .....	120	118
Dette du gouvernement, Échéance de la.....	175	171
Dette non échue.....	82, 169	80, 165
<b>Dette portant intérêt, section 6</b>		
Dotations.....	137	134
Droits contractuels .....	43, 102, 395	40, 100, 389

## Index – suite

	Page	
	Français	Anglais
<b>E</b>		
Énoncé de responsabilité .....	57	56
Escomptes et primes non amortis sur de la dette contractée sur les marchés .....	174	170
État consolidé de la situation financière.....	62	61
Détaillé .....	47	44
État consolidé de la variation de la dette nette .....	63	62
Détaillé .....	48	45
État consolidé des flux de trésorerie .....	64	63
Détaillé .....	49	46
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé ..	51	48
État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé .....	50	47
État consolidé des résultats et du déficit accumulé .....	61	60
Détaillé .....	46	43
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté.....	176	172
<b>États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport de la vérificatrice générale du Canada, section 2</b>		
États financiers consolidés de gouvernement du Canada		
Notes afférentes aux .....	65	64
Préface aux .....	56	55
Événements postérieurs à la date des états financiers .....	106	104
Évolution de la situation économique.....	9	9
<b>F</b>		
Flux de trésorerie.....	42	40
Fonds monétaire international .....	286	280
<b>G</b>		
Glossaire.....	52	49
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.....	310	304
<b>I</b>		
Immobilisations corporelles.....	336	330
Immobilisations corporelles et stock.....	98	96
Impôts à recevoir .....	281	275
Impôts à recevoir et autres créances .....	91	89
Information comparative .....	67	66
Informations sectorielles.....	103	101
Instruments financiers.....	99	98
Intérêts et dette échue .....	166	162
<b>M</b>		
Méthodes comptables importantes, Sommaire des .....	65	64
<b>O</b>		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	176	172
<b>Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel, section 11</b>		
Obligations contractuelles .....	43, 102, 340	40, 100, 344
Obligations négociables.....	169	165
Organisations internationales.....	314	308
<b>P</b>		
Pandémie de COVID-19.....	106	104
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations .....	79, 165	77, 161
Passif éventuel.....	77, 152, 397	75, 148, 391
Placements de portefeuille .....	307	301
Pouvoirs de dépenser et d'emprunter .....	67	66
<b>Prêts, placements et avances, section 9</b>		
Prêts, placements et avances.....	294	288
Provision pour moins-value.....	331	325

## Index – fin

	Page	
	Français	Anglais
<b>R</b>		
Régime de pensions du Canada .....	203	199
États financiers .....	227	221
Régimes de retraite du secteur public .....	181	177
Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants .....	84	82
Régimes de retraite et autres avantages futurs .....	181	177
<b>Revenus, charges et déficit accumulé, section 3</b>		
Revenus .....	16, 69, 109	16, 68, 107
de placement .....	113	111
fiscaux .....	110	108
reportés .....	160	156
Risques et incertitudes .....	44	40
<b>S</b>		
Sociétés d'État consolidées, Aide financière aux, provenant de crédits budgétaires .....	131	129
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	94, 295	92, 289
Aide financière aux .....	304	300
Échéances et devises des emprunts des .....	305	299
Emprunts effectués par les .....	304	298
États financiers sommaires des .....	299	293
Obligations contractuelles des .....	306	300
Passif éventuel des .....	305	299
Sociétés d'État et autres entités consolidées .....	125	123
États financiers sommaires des .....	125	123
Passif éventuel des .....	130	128
Sociétés d'État mandataires consolidées, Emprunts effectués par les .....	130	128
Solde budgétaire .....	13	13
Swaps de devises, Réévaluation des .....	174	170
<b>T</b>		
Taux d'intérêt .....	174	170
Titres au détail .....	172	168
<b>Trésorerie et créances, section 7</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	91, 280	89, 274
<b>V</b>		
Véhicules .....	338	332
Vérificatrice générale du Canada – Rapport de l'auditeur indépendant .....	58	57